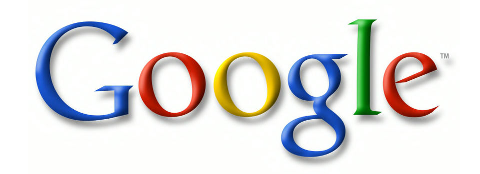
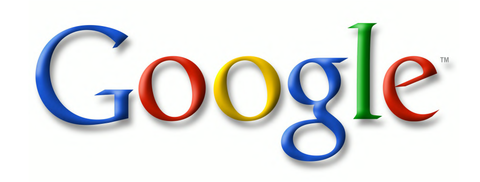
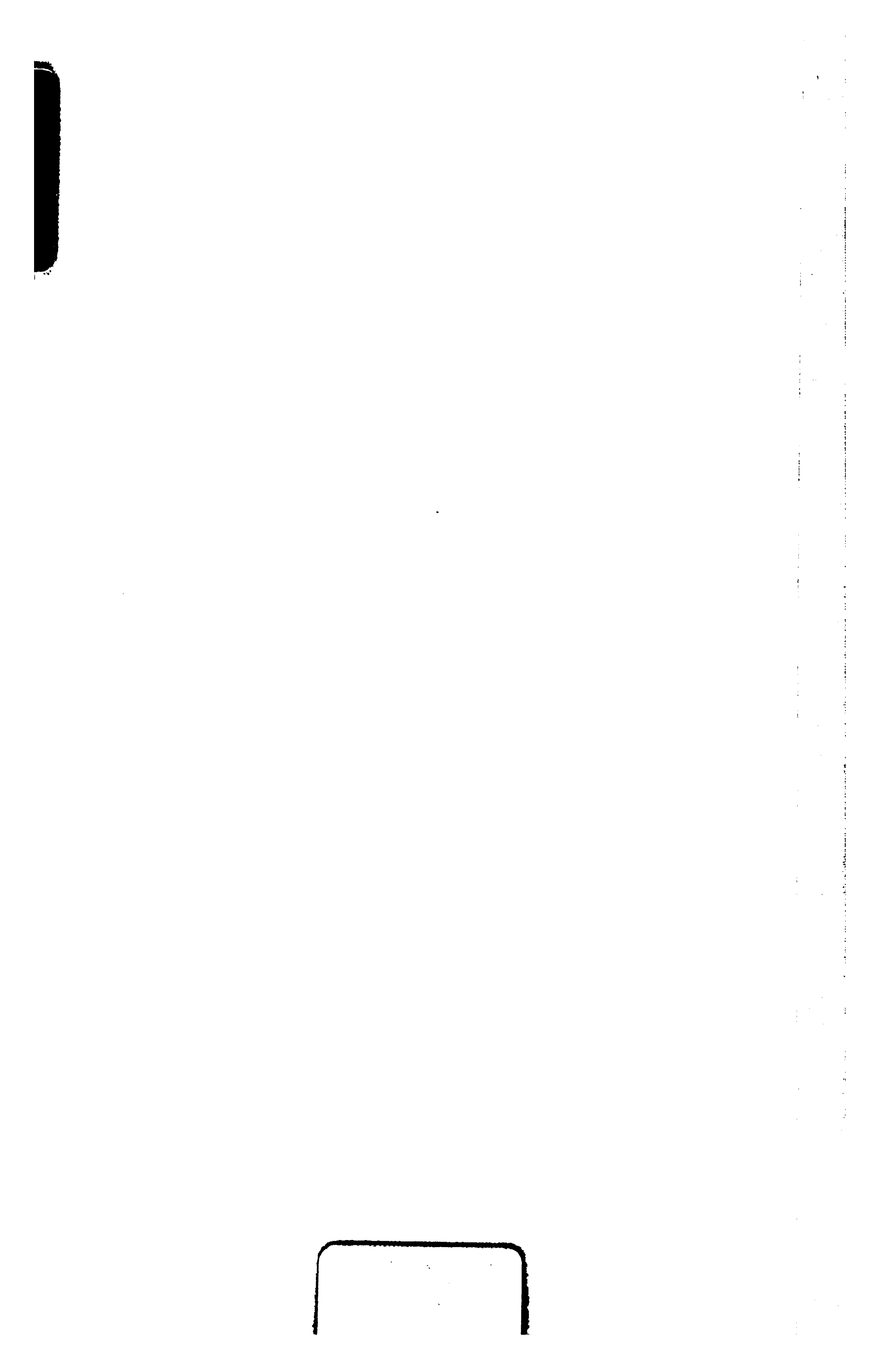
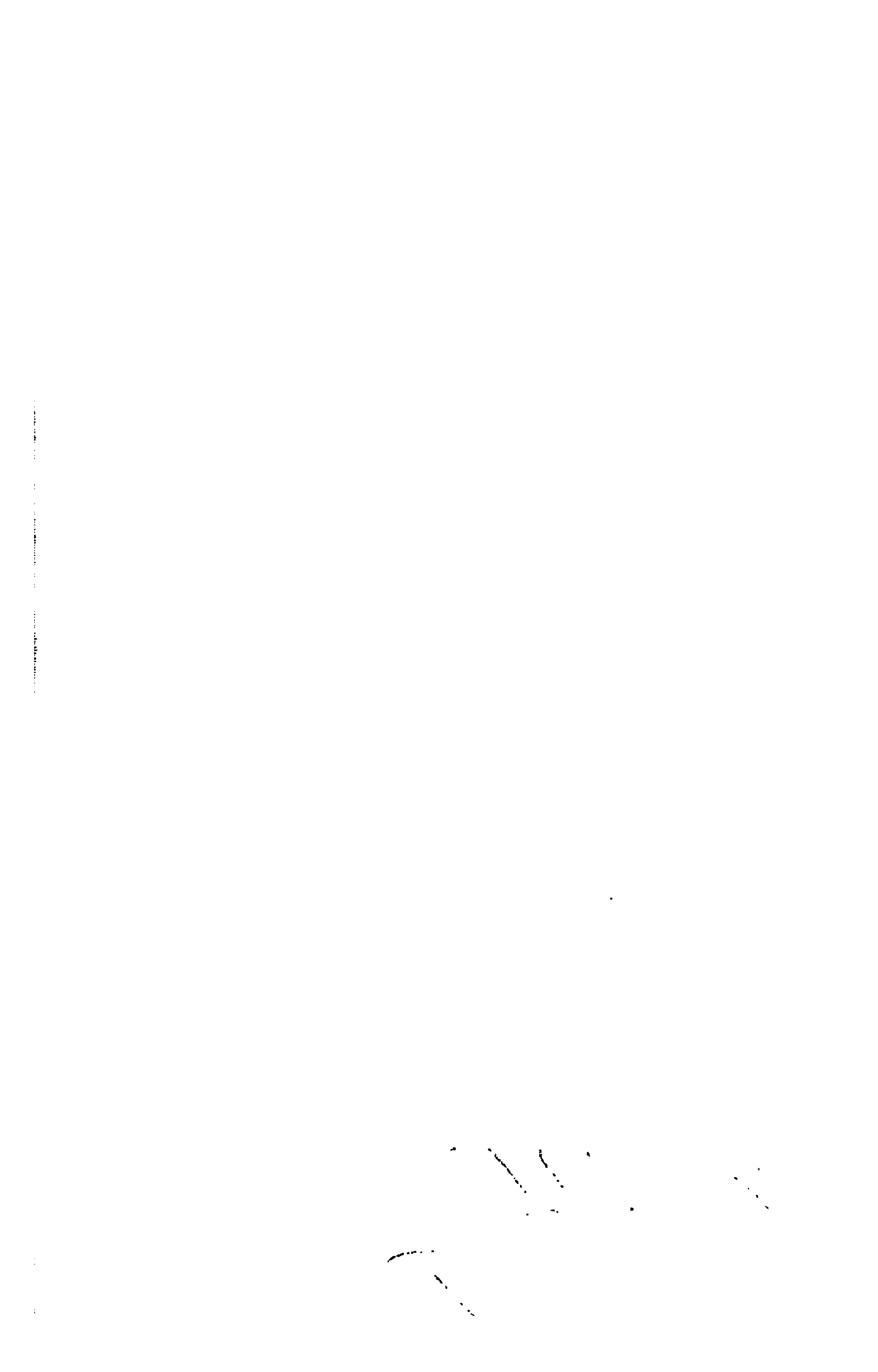








RECHERCHES

HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR

LA CORSE.

TYPOGRAPHIE DE A. MARTEVILLE, A RENNES.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR

LA CORSE,

PAR M. F. ROBIQUET,

ANCIEN INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES.

TEXTE.

PARIS,

Chez le frère de l'Auteur, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n. 8.

RENNES,

Chez DUCHESNE, Libraire, rue Royale.

MDCCCXXXV.

ERRATA.

PAGES.		ERREURS.	RECTIFICATIONS.
4.	Notes, ligne 3,	*e n eca*	*Seneca.*
10.	Ligne 11,	Caldaninca	Caldarinca.
16.	Ligne 14,	avec bien	bien avec.
	Ligne 26,	existence, jusqu'à	existence. Jusqu'à.
17.	Note 2, ligne 1,	carte, à	carte, au.
20.	Ligne 8,	d'Ovace	della Calva.
55.	1re. col. *Senecio flabellatus* (sur les coteaux arides de Castel-Sardo.) Castel-Sardo est sur la côte Nord de la Sardaigne : c'est donc par erreur que Viviani a porté cette plante parmi celles qui existent en Corse.		
68.	Notes, lignes 2 et 3, en remontant. Ces deux lignes doivent être supprimées. (Voir la note supplémentaire, page 587.)		
69.	Notes, ligne 11, *Ovula carnea.* Même observation que ci-dessus.		
71.	Ligne 8,	Uranoscope Rat.	Trigle Pin.
80.	Ligne 13,	Cristinaci	Cristinaccie.
89.	Ligne 2, en remontant,	s'écoulent	s'écoulant.
94.	Ligne 1 (sommaire),	Incursions	Invasions.
95.	Note 2, ligne 5,	*Kistim*	*Kittim.*
97.	Indication des dates,	453	542.
107.	Ligne 2, en remontant,	de Pentapole	de la Pentapole.
119.	Ligne 4,	frère	père.
	Ligne 11,	Guidice	Giudice.
	Note, ligne 9,	Baguagia	Bagnagia.
130.	Note 1. Cette note, transportée à la page 115, devait être supprimée à la page 130.		
149.	Indication des dates.	1070	1470.
155.	Indication des dates,	1289—1340	1482—1487.
164.	Note,	(Voir ci-dessus.)	(Voir p. 150.)
166.	Ligne 11,	ces	ses.
173.	Ligne 17,	Altobello	Altobello.
183.	Ligne 2, en remontant,	Travagna.	Tavagna.
185.	Ligne 7,	*Idem.*	*Idem.*
	Ligne 3,	marais	makis.
247.	Ligne 15,	d'En-deçà	en-deçà.
	Ligne 16,	d'Au-delà	au-delà.
255.	Indication des dates,	1546—1576	1646—1676.
257.	Ligne 4,	122,070	122,076.
	Note 1,	1604	1704.
266.	Ligne 6,	Orticani	Orticoni.
272.	Ligne 8,	des plaintes	de plaintes.
275.	Indication des dates,	1665	1735.
282.	Ligne 5,	Orticani	Orticoni.
283.	Lignes 7 et 8,	quatre Hollandais	quatre bâtimens hollandais.
	Ligne 9,	bâtimens qu'ils	qu'ils.
287.	Indication des dates,	LIVRE VII.	LIVRE VI. (1738.)
297.	*Idem*,	1736—1737	1738—1739.
298.	Ligne 8,	Furiani	San-Pelegrino.
302.	Ligne 7,	confiés	conférés.

PAGES.		ERREURS,	RECTIFICATIONS.
304.	Ligne 3,	n'existait	n'existe.
	Note 2,	(Voir l'*Histoire*, p. 000.)	*Giustificazione*, p. 79 et suiv.
316.	Ligne 5, en remontant,	de suffrages	des suffrages.
331.	Ligne 20,	sous Vivario	sur Vivario.
357.	Ligne 2,	Moora	Moore.
364.	Note, ligne 3,	Calavo	Celavo.
379.	Note 3, ligne 1,	s'assurer de	s'assurer.
394.	Ligne 3,	n'existait	n'existe.
	Note 2,	(Voir l'*Histoire*, p. 000.)	*Giustificazione*, p. 79 et suiv.
401.	CLERGÉ. Ce titre et les suivans, jusqu'à la page 409, ont été imprimés, par erreur, en capitales : les paragraphes qu'ils précèdent, et dont ils indiquent le sujet, font partie de l'article MOEURS.	CLERGÉ.	*Clergé.*
	Note 1. (Voir la note supplémentaire, p. 593.)		
402.	Ligne 22,	Guernac.	Guernes.
403.	Note, ligne 3,	Bisiachi	Bisiachi.
404.	Voir, pour les titres CONFRÉRIES et SUPERSTITIONS, l'errata de la page 401.		
406.	Même observation que ci-dessus pour le titre EMPLOIS.		
409.	TRIBUNAUX CRIMINELS. Ce titre devait être subordonné à celui de l'article MOEURS, dont il indique seulement une section.		
412. 413.	Même observation que ci-dessus pour les titres TRIBUNAUX CORRECTIONNELS et TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.		
423.	Ligne 11,	autre.	faux.
425.	Ligne 18,	personnellement	particulièrement.
426.	Le titre INIMITIÉS a été imprimé, par erreur, en capitales : il devait l'être en caractère italique ordinaire.		
421. 433. 428.	Même observation que ci-dessus pour les titres imprimés en capitales.		
428.	Supprimer le trait qui sépare les deux lignes 8 et 9, en remontant.		
429.	Ligne 24,	ennemis de	ennemis des.
434.	Lignes 6 et 5, en remontant,	Capraciota	Capraciuta.
435.	Ligne 17,	un coup	son coup.
437.	Ligne 5,	1823	1834.
443.	Ligne 14,	*Coutume*	*Costume.*
	Ligne 15,	*dialectes*	*dialecte.*
449.	Ligne 3,	des contrées	de contrées.
	2me. colonne du vocabulaire,	*Fallochie*	*Fattochie.*
456.	Ligne 22,	Tableau XXI	Tableau XXXI.
460.	Lig. 2 et 1, en remontant, supprimez :	Pendant la même période.	
480.	Ligne 5, en remontant,	dix heures	neuf heures.
503.	Note 1, lignes 7 et 18,	Petriguani	Petrignani.
	2me. note de cette page, ligne 1,	(1)	(2).
513.	Note, ligne 2, en remontant,	Olmeta.	Olmeto.
515.	Ligne 23,	l'agriculteur	l'agriculture.
516.	Note, ligne 2, en remontant,	rivières	rizières.
519.	Ligne 13,	Queoza	Quenza.
	Note 2, lig. 1,	Vignoles	Vignolle.
523.	Ligne 19,	du torrent	d'un torrent.
524.	Ligne 1, en remontant.	Loma	Lonca.
541.	Lignes 2 et 1, en remontant,	bois. Dans la Haute-Saône, le	bois, dans la Haute-Saône. Le.
545.	Ligne 19,	1821—1824	1831—1834.
549.	Ligne 2,	des	de celle des.
556.	Ligne 7,	pour ceux	par ceux.
557.	Ligne 14,	rochers	rocher.

Le travail que je publie est beaucoup plus étendu et plus complet que celui sur lequel l'Académie des Sciences a porté un jugement favorable en 1831.

J'ai disposé les tableaux descriptifs de manière à ce qu'on puisse, à l'aide des renseignemens qu'ils présentent, construire graphiquement une carte physique et une carte marine de l'île, où l'axe des montagnes, la hauteur de leurs cimes, l'axe des vallées, les principaux mouvemens de la côte, les écueils, les sondes, les mouillages seraient indiqués. On pourrait aussi, à l'aide de l'un des tableaux relatifs à l'Etat actuel, mettre à leur place, sur ces cartes, tous les chefs-lieux des communes.

J'ai refait ou modifié la partie historique d'après les auteurs corses ou italiens que je n'avais pu d'abord me procurer. J'ai comparé entre eux, dans de nombreuses notes, les divers témoignages, lorsqu'ils ne s'accordaient pas, et j'ai cherché à en apprécier la valeur. Je n'ai point méprisé les faits peu importans et peu intéressans en apparence, lorsqu'ils pouvaient servir à faire connaître l'état des mœurs ou celui du pays. Je me suis arrêté plus longuement sur l'époque de l'invasion des Français sous Henri II, et de la guerre dite de Sampiero, époque qui a été décrite avec une grande vérité par l'annaliste corse Filippini. Elle a été décrite aussi avec détail par l'historien génois Merello, et par le célèbre de Thou : de sorte qu'il n'y en a aucune d'aussi bien connue, et où les mœurs nationales se montrent avec plus de netteté et d'évidence. Je crois pouvoir assurer que l'on se ferait une idée plus

juste de ces mœurs, même pour l'état actuel, d'après les annales de Filippini, que d'après les histoires modernes, la plupart écrites avec partialité.

Dans la dernière partie, je me suis attaché sur-tout à faire connaître avec exactitude l'état moral de la Corse. J'ai fait exprès un voyage dans l'île, en 1831, et j'ai étudié son histoire criminelle au greffe de la Cour royale de Bastia; je l'ai étudiée aussi, à mon retour, aux archives de la grande Chancellerie à Paris. J'ai pu consulter la correspondance officielle du colonel de la gendarmerie, pour les années 1821, 1822 et 1823, où la Corse était infestée par une troupe redoutable de contumaces, connus sous le nom de *bandits de Corte,* dont les chefs ont bravé et bravent encore dix-sept condamnations à mort. Pour 1832 et 1833, je me suis procuré les tableaux mensuels des crimes et des principaux délits commis dans l'île, tableaux dressés d'après les renseignemens envoyés à la préfecture, par la gendarmerie et les autorités locales. J'ai donné le résumé et les résultats de ces nombreux renseignemens, et ceux des comptes généraux de l'administration de la justice, dans des tableaux et dans des cartes où j'ai comparé la Corse à la France continentale, et les cantons de la Corse entre eux, sous le rapport des crimes de différente nature qui y ont été commis dans ces dernières années. Je crois cette partie importante de mon travail très-complète. On ne pourra plus ni exagérer ni dissimuler le mal qui tourmente la Corse. J'ai fait connaître, aussi avec détail, la situation de l'île sous tous les autres rapports; j'ai essayé de montrer le bien immense qu'il y aurait à y faire. La tâche que je m'étais donnée est remplie. J'ai habité long-temps ce pays, et j'ai conservé pour lui de l'attachement et de la reconnaissance; je l'ai servi dans ma jeunesse, suivant mes moyens, j'ai cherché à le servir encore dans ma retraite, et je désire vivement que mon travail puisse lui être utile.

F. ROBIQUET.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR LA CORSE.

PREMIÈRE PARTIE.

CORSE ANCIENNE.

Les auteurs grecs et romains qui ont parlé de la Corse ne nous ont laissé sur l'état de cette île, au temps où ils écrivaient, que des renseignemens insuffisans, quelquefois contradictoires, et qui paraissent, en général, mériter peu de confiance. Diodore de Sicile est le premier qui ait donné quelques détails de ce genre (1). Cet historien ne

(1) Diodore fleurit vers 44 A. J. C.

fait mention que de deux villes, Calaris (1) et Nicée (2), l'une fondée par les Phocéens, l'autre par les Toscans; il représente l'île comme couverte de forêts, et fait le tableau suivant des mœurs de ses habitans :

« Les esclaves que l'on tire de là sont les meilleurs esclaves du » monde..... Les habitans se nourrissent de miel, de lait et de viande, » que le pays leur fournit largement. Ils observent entre eux les règles » de la justice et de l'humanité avec plus d'exactitude que les autres » barbares. Ils sont toujours certains de retrouver leurs brebis, sur » lesquelles chacun met sa marque, et qu'ils laissent paître ensuite » dans les campagnes sans que personne les garde. Le même esprit » d'équité paraît les conduire dans toutes les rencontres de la vie..... » Les barbares qui habitent l'île sont au nombre de trente mille, et la » langue dont ils se servent est très-difficile à apprendre. »

Écoutons maintenant Strabon, qui écrivait un demi-siècle après Diodore (3) :

« L'île, dit le célèbre géographe, est mal peuplée; le terrain y est » âpre, et, dans la plus grande partie, elle n'offre que des lieux du » plus difficile accès. Les montagnards qui y demeurent, et vivent de » brigandages, sont plus sauvages que les bêtes mêmes. Toutes les fois » qu'un général romain, après s'être avancé dans l'intérieur des terres » et y avoir surpris quelque fort (4), en ramène à Rome une certaine » quantité d'esclaves, c'est un spectacle singulier que de voir leur » férocité et leur stupidité. Ou ils dédaignent de vivre, ou ils restent

(1) Hérodote nomme cette ville *Alalia*. On a supposé que ces deux historiens avaient voulu parler d'*Aléria*. Limpérani pense que c'est une erreur, et que la ville fondée par les Phocéens était située sur la côte de l'ouest, au fond du golfe de *Caleria* (Galeria). Il place en ce lieu des ruines considérables *d'édifices et de temples*, qu'on n'y voit plus aujourd'hui, et qui probablement n'ont jamais existé.

(2) Limpérani pense que cette ville était située à Saint-Pelegrino (rive gauche de l'embouchure du Fiumalto), parce que le terrain, sur ce point, semble, dit-il, entièrement formé d'anciens mortiers pulvérisés. Selon Cluvier, ce serait à Nicée que la colonie fondée par Marius aurait été établie. Il faudrait supposer alors, qu'au temps de Diodore, le nouveau nom que porta depuis cette ville, n'avait pas encore prévalu sur l'ancien.

(3) Strabon mourut vers l'an 15 de l'ère chrétienne.

(4) Ce passage prouve qu'au temps de Strabon, les Romains n'étaient pas maîtres de l'intérieur de l'île. Cela semble résulter aussi du passage suivant de Pomponius Mela, qui écrivait peu d'années après Strabon : « *Aleriam..... L. Sylla, Marianas colonias C. Marius deduxit. Illi igitur Roma. Reliqui punica gens et barbara.* »

» dans une insensibilité absolue. Ils fatiguent leurs maîtres et font » bientôt regretter la somme, quelque petite qu'elle soit, qu'ils ont » coûtée.

» Disons néanmoins que quelques endroits de l'île sont habitables, » et que l'on y trouve plusieurs petites villes, comme Blesinon, Cha- » rax, Epicomiœ et Vapanes. »

On voit qu'il y a opposition complète entre ces deux tableaux. Quant aux esclaves, il ne serait peut-être pas impossible d'expliquer ce peu d'accord. Strabon parle des prisonniers faits dans l'intérieur du pays, de montagnards idolâtres de la liberté. Les premiers esclaves faits en Corse, habitaient sans doute les parties les plus voisines des côtes; leur commerce et leur mélange avec les étrangers avaient dû leur donner des mœurs bien différentes de celles des habitans des hautes montagnes, des vrais Corses. Aujourd'hui même, on trouverait encore l'habitude et l'amour de l'indépendance portés à un bien plus haut degré chez les montagnards que chez les habitans des côtes; on trouverait encore, parmi les premiers, beaucoup d'hommes qui préféreraient la mort à l'esclavage. On peut aussi concilier l'esprit de justice que Diodore accorde aux Corses, avec le brigandage que Strabon leur reproche. Ils pouvaient être justes entre eux, et piller les Romains, leurs ennemis, les ennemis de leur liberté. Ce que dit Strabon ne peut même s'entendre que de cette manière. Un peuple isolé, vivant de brigandages, ne saurait se comprendre : un pareil peuple n'existerait pas long-temps.

Sénèque, exilé en Corse sous le règne de Claude (1), a fait de cette île un tableau affreux, dont l'exagération est évidente.

« Cette terre, dit-il, ne porte ni arbres fruitiers, ni arbres d'a- » grément; elle ne produit rien de ce que les autres nations recher- » chent, et peut à peine nourrir ceux qui la cultivent..... Quoi de plus » nu que ce rocher? Où celui qui tient à l'abondance éprouve-t-il » plus de privations? Où l'homme a-t-il plus à souffrir? Quoi de » plus horrible que l'aspect du pays (2). »

(1) De 41 à 54 de l'ère chrétienne.

(2) Suivant une ancienne tradition, Sénèque aurait habité la tour dont on remarque les ruines entre Luri et Pino, au Cap-Corse, et qui porte encore son nom. M. Joly de la Vaubignon a donné une vue de ce site dans son *Voyage pittoresque en Corse*, pl. 3. Boswell convient que s'il avait jugé la Corse d'après cette partie de l'île, qu'il visita

Il y a sans doute aussi de l'exagération dans ce que dit ce philosophe, que l'on comptait en Corse, au temps de son exil, plus d'étrangers que de naturels. On peut en conclure cependant qu'à cette époque il s'était formé beaucoup de nouveaux établissemens dans l'île. En effet, il est probable que pendant les guerres civiles de Rome, et sous les tyrans cruels qui succédèrent à Auguste, un grand nombre de familles quittèrent l'Italie et se réfugièrent en Corse et en Sardaigne.

Pline l'ancien (1) donne à la Corse trente-trois villes qu'il ne nomme point, et plusieurs colonies (2) : il cite parmi ces dernières, celles de Mariana et d'Aléria, dont Sénèque fait aussi mention.

Ptolémée (3), dans sa description de la Corse (4), indique le nom et

la première, il aurait été d'aussi mauvaise humeur que Sénèque : *Had I formed my opinion of Corsica from what I saw this morning, I might have been in as bad humour as e n eca was.* Boswell a fait ensuite un grand éloge de la Corse et de ses habitans.

(1) Pline, né vers l'an 23, mourut en 79.

(2) Cluvier observe que Pline ne donne que quatorze villes à la Sardaigne, île bien plus considérable que la Corse.

(3) Ce géographe écrivait vers l'an 138.

« Ptolémée est le premier auteur connu qui ait divisé le globe en degrés de latitude » et de longitude. Il est constant qu'il a converti en degrés les distances itinéraires con» nues de son temps ; mais il n'est pas certain qu'il ait imaginé le premier cette gradua» tion, et la chose n'est pas probable : les fragmens d'Hipparque font présumer le con» traire. Il n'est pas moins admis que les plus anciennes cartes graduées sont celles de » Ptolémée. » (Je dois cette note à M. Jomard, membre de la commission d'Égypte et de l'Institut).

(4) Voir pour cette description le tableau III et les cartes I et II.

Depuis l'impression du tableau III, M. le baron Walkenaer, membre de l'Académie des Inscriptions, a bien voulu me donner communication de sa carte de la Corse ancienne, que je regrette de n'avoir pas connue plus tôt. J'indiquerai ici la position que devaient occuper, d'après cette carte, les villes nommées par Ptolémée.

VILLES MARITIMES.

Urcinium.	Sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Ajaccio, à un mille au Nord de la nouvelle.
Pauca.	A l'embouchure du Boracci.
Fisera.	Au Nord-Ouest de l'entrée du golfe de Figari.
Marianum.	Au cap Cappicciolo, sur le promontoire qui borne au Sud-Est le golfe de Santa-Manza.
Palla.	A Porto-Nuovo.
Rubra.	Dans le golfe de Saint-Cyprien.
Alista.	A la pointe de la Fantea, au nord du golfe de Pinarello.
Aleria.	Aléria.
Mariana.	Mariana.
Mantinum.	Bastia.

la position géographique de vingt-sept villes (1), dont treize étaient situées sur la côte, et quatorze dans l'intérieur de l'île. On ne retrouve parmi ces villes aucune de celles dont parle Strabon (2).

De tant de cités antiques, Aléria est la seule dont les restes puissent donner une idée de son état primitif. Je rapporterai ici la description

Clunium.	Marine de Grigione.
Centurinum.	Centuri.
Cenelata.	Marine d'Albo.

VILLES DE L'INTÉRIEUR.

Rhopicum.	Sur l'emplacement qu'occupait Ostriconi.
Cersunum.	Biguglia.
Palanta.	Rive gauche du torrent de Pero, au Nord-Est de Cargèse.
Lurinum.	Luri.
Aluca.	Au Sud-Ouest des ruines du château de Leca, vallée du Liamone.
Osincum.	Asco.
Sermitium.	Près d'Orto, rive droite du Grosso.
Talcinum.	Corte.
Venicium.	Ucciani.
Canestum.	Vivario.
Opinum.	Rive droite de la Bravona, près de Tallone.
Mora.	Rive gauche du Taravo, au Nord-Est de Moriccio.
Matisa.	Rive droite du Fiumiccicoli, vers Mela.
Albiana.	A l'embouchure du Fiumiccicoli dans le Valinco.

(1) Cluvier pense que la plupart des lieux auxquels Ptolémée a donné le nom de ville étaient des châteaux, des forts : cela est peu probable. Ce nom n'entraîne pas l'idée d'une population considérable : tout village entouré de murailles, et ayant ses magistrats particuliers, pouvait en être décoré. Aujourd'hui encore, on le donne en Corse à quelques lieux fortifiés, beaucoup moins peuplés que certains villages de cette île. La ville de Saint-Florent, par exemple, n'a pas quatre cents habitans, et le village de Bastelica en a plus de deux mille.

(2) Il ne serait pas étonnant que Strabon, Pline et Ptolémée eussent commis de grandes erreurs relativement aux villes qui pouvaient exister en Corse de leur temps, puisqu'un dictionnaire géographique moderne (*) met au nombre de celles qui s'y trouvent aujourd'hui *Soroingoin* et *Soroinsu* (**). La plupart des cantons de la Corse portaient encore, il y a quelques années, les noms des rivières qui les traversent, ceux des montagnes qui y sont situées, ou d'autres noms dont l'origine est inconnue, comme *Ampugnani*, *Casacconi*, *Casinca*, *Tavagna*, *Niolo*, *Rustino*. L'auteur du dictionnaire a supposé que ces différens noms appartenaient à des chefs-lieux de canton dont il a fait des villes et des bourgs; il a supposé aussi qu'Aléria et Mariana existaient encore.

(*) Dictionnaire de Vosgien, deuxième édition; Lyon, 1811.

(**) Sorno-Ingiu et Sorno-Insu; noms de deux anciennes piéves, aujourd'hui cantons de Vico et de Soccia. (Voir le tableau XXVII.)

que M. Juchereau de Saint-Denis a faite de ses ruines, dans un mémoire que je crois inédit (1) :

« Une maison prétoriale, que les habitans du pays nomment *Casa » reale* (maison royale), offre quelques vestiges et des caves voûtées » et profondes (2) qui sont assez bien conservées. Un cirque de forme » elliptique, dans lequel on aperçoit à peine quelques gradins en très- » mauvais état, paraît avoir pu convenir, par ses dimensions, à une » ville d'environ douze à quinze mille âmes (3). Les murs de la partie » septentrionale de la ville, du côté du Tavignano, étaient bâtis sur les » bords d'un escarpement haut et presque perpendiculaire, et étaient » flanqués par des tours très-rapprochées. Ceux de la partie méridio- » nale ayant peu de commandement sur la plaine voisine, en étaient » séparés par un fossé qui existe encore. Un mur intermédiaire dont » il est facile de suivre les traces, coupait en deux cette ville, dont le » plateau supérieur contenait la maison prétoriale, le cirque et le *Præ- » sidium.* »

On indique encore, comme restes de constructions romaines, dans le voisinage d'Aléria, les piles d'un pont qui traversait le Tagnone, près de l'embouchure de ce torrent dans le Tavignano, et un pavé en briques que l'on croit avoir appartenu à des salines, sur le bord de l'étang d'Urbino (4). On remarque de gros anneaux de fer sur les bords de l'étang de Diane (5), qui paraît avoir été le port d'Aléria. (Voir *Dianæ portus*, tableau III).

(1) *Mémoire sur quelques parties de la côte orientale de la Corse;* 1815. M. le colonel Juchereau était alors chef de l'état-major-général de la 23e. division militaire.

(2) Un de ces souterrains sert pendant l'hiver à abriter les bœufs de labour. D'après M. Pietri (*), on sème sur sa voûte environ deux décalitres de blé, ce qui suppose une surface de dix à onze ares.

(3) L'auteur anonyme des Lettres sur la Corse, insérées dans le *Globe* en 1826 et 1827 (**), pense que l'enceinte que l'on a décorée du nom de cirque, servait plus modestement de silo pour les grains (***) ; mais il suppose cette enceinte circulaire, et M. Juchereau la représente elliptique : il semble donc que ces deux observateurs n'aient pas voulu parler du même monument.

(4) Lettres sur la Corse, *Globe*, 13 septembre 1827.

(5) Mémoire de M. Juchereau, déjà cité.

(*) Ancien préfet du Golo et auteur d'une statistique de ce département. Je dois à M. Pietri beaucoup de notes intéressantes, et j'aurai occasion de le citer souvent.

(**) Ces lettres, pleines d'intérêt, ont été attribuées à M. Saint-Hilaire, aujourd'hui professeur d'histoire au collége Louis-le-Grand, à Paris.

(***) Globe, 13 septembre 1827.

On a trouvé à Aléria, en creusant légèrement la terre, des médailles des différentes époques de l'empire, des camées et d'autres antiquités : des fouilles plus considérables, bien dirigées, pourraient conduire à des découvertes précieuses qui jetteraient peut-être quelque jour sur l'histoire ancienne du pays, jusqu'à présent si obscure.

Plusieurs auteurs ont supposé que l'ancienne cathédrale de Mariana, dont on voit les ruines sur la rive gauche du Golo, était un temple antique, dont les Maures avaient fait d'abord une mosquée et que les chrétiens avaient transformée ensuite en église. M. Walkenaer, d'après une vue de ce monument (1), connu dans le pays sous le nom de *la Canonica*, a pensé qu'il pouvait être du Ve. ou du VIe. siècle. En effet, si l'on en juge par ce dessin, la façade de la Canonica serait d'architecture *romane* (2). On n'y remarque d'autre ornement que les pilastres à lourds chapiteaux qui supportent les arcs du portail (3). Ces arcs sont en plein-cintre, ainsi que ceux des fenêtres latérales des nefs.

M. Pierangeli, conseiller à la Cour royale de Bastia, a donné, dans un mémoire qu'il adressa au ministre de l'intérieur, en 1822 (4), une description de la Canonica, de laquelle il semble résulter que les différentes parties de cette église n'ont pas été construites à la

(1) Lithographie jointe à l'Annuaire de la Corse pour 1830. D'après une notice sur la Canonica, insérée dans le même Annuaire, M. le colonel du génie Legentil, membre de la commission d'Égypte, qui a visité ce monument, pense qu'il a été construit au XIIIe. siècle, et qu'il est l'ouvrage des Pisans.

(2) Comme on a nommé langue romane la langue latine dégénérée, M. de Caumont (*) a nommé architecture romane celle des premiers siècles du moyen-âge, « qui offrait tous » les caractères de l'architecture romaine, mais dans un état avancé de dégénérescence. » L'architecture ogivale, dite gothique, n'a commencé à être employée dans l'occident qu'au XIe. siècle.

(3) Différentes figures ont été indiquées vaguement, dans le dessin, sur les douze voussoirs qui composent ces arcs. Il résulte d'une lettre de M. Pierangeli (**), que je viens de recevoir (9 mai 1834), que ce sont des figures d'animaux et d'autres signes que l'on ne peut pas déchiffrer. Il ne paraît pas qu'on ait voulu représenter les signes du zodiaque ; M. Pierangeli les aurait sans doute reconnus ; il dit d'ailleurs, en parlant des animaux sculptés sur le portail de la Canonica et sur ceux de quelques autres anciennes églises de Corse, que l'agneau domine parmi eux.

(4) M. Pierangeli avait été chargé, par le ministre, de la recherche des antiquités de l'île.

(*) Cours d'antiquités monumentales.

(**) Auteur d'une description de la Canonica.

même époque. Le fond, dit-il, est d'architecture gothique (1), tandis que les arcades qui divisent l'intérieur en trois nefs, sont d'architecture grecque et d'ordre dorique. La longueur de l'édifice est de 32 mètres 48 centimètres, sa largeur de 14 à 16 mètres, et sa plus grande hauteur de 13 mètres (2). On remarque en face de l'église, un massif dans lequel sont pratiquées deux niches (3), et du côté opposé, des restes de piliers que l'on croît, dans le pays, avoir appartenu à un pont, quoiqu'ils soient situés à une certaine distance du Golo (4). M. Pierangeli a reconnu des vestiges de murailles, qui s'étendent à une certaine distance tout autour de la Canonica, et dont la maçonnerie est formée de cailloux liés par un ci-

(1) Il résulte de la lettre de M. Pierangeli, que je viens de citer, que cet observateur n'a pas voulu parler de l'architecture ogivale. M. Pierangeli a la bonté de m'indiquer, dans cette lettre, les parties de l'édifice qu'il regarde comme gothiques; il y comprend la façade et les parties latérales, dont toutes les ouvertures sont terminées, à leur partie supérieure, par des arcs en plein-cintre, ainsi que je l'ai dit plus haut.

(2) On voit que la cathédrale de Mariana était une assez petite église. La cathédrale de Milan offre une superficie vingt fois plus grande que celle qui résulte de ces dimensions : sa longueur est de 155 mètres, et sa largeur de 63.

(3) D'après ce que M. Arnaud, conducteur des ponts et chaussées à Bastia, a bien voulu m'écrire, ces ruines paraissent avoir appartenu à une fontaine. Suivant Fleury, il y avait toujours une ou plusieurs fontaines devant les premières églises grecques, et la forme de ces églises, calquée sur celle des basiliques, était la même que celle de la Canonica : on pourrait donc faire remonter la construction de ce monument au temps de la domination des Grecs du Bas-Empire, ce qui s'accorderait avec l'opinion de M. Walckenaer.

(4) On pourrait, je crois, supposer avec plus de vraisemblance que ces piliers faisaient partie d'un aqueduc. M. Pierangeli (*) ne croit pas que cette idée puisse être admise, même en supposant que les arcades, ou niches, situées devant l'église soient les restes d'une fontaine, ce que rien ne justifie, suivant lui. Ces piliers, dit-il, sont situés du côté opposé à celui où se trouvent les deux niches, et de plus, les eaux du Golo sont très-bourbeuses en cet endroit. Relativement à la position des piliers, on pourrait répondre qu'il n'était nullement nécessaire que l'aqueduc se prolongeât jusqu'à la fontaine. M. Pierangeli parle, à la fin de son mémoire, des restes d'un petit bâtiment carré en pierres de taille, adossé au mur méridional de l'église, qui n'avait aucune communication avec elle, et dont les murs, du moins dans la partie qui subsiste, n'offraient non plus aucune ouverture à l'extérieur : ces ruines ne pourraient-elles pas être celles du réservoir où les eaux de l'aqueduc étaient versées, pour être distribuées ensuite aux fontaines par des canaux souterrains? Quant à la mauvaise qualité des eaux du Golo, on pourrait répondre qu'il n'était pas nécessaire non plus que les eaux amenées par l'aqueduc fussent celles de ce torrent : il pouvait le traverser et aller chercher quelque source sur l'autre rive.

(*) Lettre déjà citée, note (2), p. 6.

ment très-fort. Aucune de ces ruines ne lui a paru de construction romaine (1).

On trouve souvent, dit-on, à Mariana, comme à Aléria, des médailles antiques. On a découvert, de l'autre côté du Golo, sur le territoire de Venzolasca, des urnes funéraires et d'autres vases remplis de charbon et de terre (2).

L'auteur d'une notice sur les antiquités de l'arrondissement de Bastia, adressée il y a quelques années à l'Académie des inscriptions, regarde l'ancienne cathédrale de Nebbio, dont on voit les ruines près de Saint-Florent, l'église paroissiale de Sainte-Marie, à Canari, et plusieurs autres églises situées dans le canton d'Ampugnani, comme des temples antiques; mais rien ne paraît justifier cette opinion : on sait d'ailleurs que la forme et les dimensions de ces temples ne convenaient nullement au culte chrétien. D'après M. Renucci (3), la cathédrale de Nebbio serait « d'architecture gothique (4), telle qu'elle » devait être dans l'extrême décadence des beaux-arts. » Suivant l'abbé Germanes (5), on aurait trouvé, dans une tour de cette église, une cloche dont l'inscription fait connaître que la cloche fut fondue, et l'église bâtie, en 700. M. Renucci, qui parle aussi de cette cloche, dit qu'elle a été trouvée en faisant une excavation dans l'emplacement qu'occupait le clocher. Dans l'un et l'autre cas, il serait possible que l'inscription fût relative à une église beaucoup plus ancienne que celle qui subsiste.

Je n'ai pu me procurer aucun renseignement satisfaisant sur l'église de Sainte-Marie-de-Canari, où l'on trouve, d'après l'auteur de la notice, des bas-reliefs et des pierres sépulcrales d'un grand intérêt.

Limpérani suppose qu'avant l'arrivée des Phocéens en Corse, les Tyrrhéniens y avaient fondé la ville d'Agylla, à laplace qu'occupe au-

(1) L'auteur des Lettres sur la Corse, insérées dans le *Globe*, dit, en parlant de la Mariana romaine : *Il ne reste rien absolument de cette ancienne cité.*

(2) Notes de M. Piétri.

(3) *Détails historiques sur les monumens religieux de l'ancien département du Golo détruits depuis trente ans, ou qui ont reçu une autre destination;* 1822.

(4) Il est probable que M. Renucci n'a pas voulu parler de l'architecture ogivale, qui n'a été employée en Occident que long-temps après l'époque à laquelle il fait remonter la construction de cette église.

(5) *Histoire de Corse*, t. 3, p. 215.

jourd'hui le hameau nommé *Oggiglioni* (1), où l'on voit encore, dit-il, de vastes ruines. Limpérani est, je crois, le seul auteur qui ait fait mention de ces ruines, dont l'existence paraît fort douteuse. Agylla était la plus considérable des cités Tyrrhéniennes; sa marine était puissante aux premiers siècles de Rome : il est donc possible que les Agylléens aient eu des établissemens en Corse dès le temps où les Phocéens y arrivèrent, mais il est peu probable qu'ils aient été les placer dans la partie de l'île opposée à celle qui regarde l'Étrurie, et à 2 kilomètres de la côte.

On a découvert, il y a quelques années, des restes de bains, au-dessous de Lavatoggio, dans un terrain nommé *la Caldaninca*. Il paraît que ces ruines sont isolées et qu'il a existé autrefois des eaux thermales dans ce lieu, ainsi que son nom l'indique.

M. Démétrius-Stéphanopoli a trouvé dernièrement près de Cargèse, dans un lieu nommé Menosena, où l'on rencontre, dit-il, des débris de tombes antiques, une médaille de Dioclétien (2).

On a trouvé à différentes époques, près d'Ajaccio, dans les vignes dites de Saint-Jean, situées sur la gauche de la route de Bastia, entre la chapelle Sainte-Lucie et Castel-Vecchio, des monnaies romaines et d'anciennes sépultures. Cet emplacement paraît être celui qu'occupait Ajaccio, lorsqu'en 1492, la maison de Saint-Georges fit construire la nouvelle ville au point où elle est située aujourd'hui (3). On y voyait encore, dit-on, il y a un demi-siècle, les ruines de l'ancienne cathédrale, dédiée à Saint-Jean. Les évêques d'Ajaccio continuèrent longtemps à être consacrés sur ces ruines. Outre les tombeaux que renfermaient les caveaux de l'église, on trouvait souvent, en faisant creuser des tranchées dans les vignes voisines, de grandes jarres en terre cuite,

(1) Suivant la carte du dépôt de la guerre. Limpérani dit *Agilione*. Ce hameau est situé à 3 kilomètres S. S. O. de l'Ile-Rousse.

(2) Lettre écrite le 15 octobre 1833, par M. Stéphanopoli, à M. Bellaire, chef de division à la préfecture de la Corse, et correspondant du Muséum d'Histoire naturelle. M. Bellaire a bien voulu m'adresser cette lettre avec beaucoup d'autres renseignemens sur la Corse, qu'il avait rassemblés.

(3) Suivant Filippini, l'ancienne Ajaccio était située à un bon mille au nord de la nouvelle, sur une petite colline. Cette colline ne peut être que celle où l'on voit encore les restes d'un fort nommé *Castel-Vecchio* (le Vieux-Château). La ville était probablement bâtie au-dessous et au Sud de ce fort.

d'un rouge vif, et de forme ovale, qui renfermaient chacune un squelette et une clef (1).

Il y a environ cinquante ans, M. Noël Pugliesi, propriétaire d'une de ces vignes, y découvrit une petite voûte en briques, au-dessous de laquelle étaient deux jarres en terre cuite, contenant chacune la tête d'un enfant de six à huit mois, des cendres et deux franges. Dans l'une de ces jarres les franges étaient en argent, dans l'autre elles étaient en or (2).

En 1817, pendant qu'on travaillait à l'élargissement de la route dans cette partie, les ouvriers employés aux déblais trouvèrent plusieurs médailles romaines des premiers siècles de l'empire, et des ossemens humains, dont on voyait la coupe dans le talus (3).

Quant aux tombeaux des rois Maures, *construits en voûtes et soutenus par des colonnes de pierre*, que Jaussin et presque tous les auteurs qui ont écrit sur la Corse après lui, placent dans la même partie des environs d'Ajaccio (4), s'ils ont réellement existé, ils auront été détruits ou comblés (5).

(1) J'ai tiré ces détails d'une notice de M. Berthora, d'Ajaccio, ancien magistrat, qui possède une portion de ce terrain. On y rencontrait souvent, dit-il, dans sa jeunesse, de ces espèces d'urnes.

Filippini rapporte qu'en 1553, pendant qu'on travaillait aux fortifications de Saint-Florent, on découvrit, à la profondeur de moins de deux palmes, une infinité de vases de terre assez grands pour contenir un homme, et que l'on trouva dans quelques-uns de ceux que l'on rompit, des ossemens humains, et des inscriptions latines relatives à un grand fait d'armes où des milliers de guerriers avaient péri; mais il ne donne cette dernière circonstance que comme un on dit : *dicono*.

M. Walkenaer, que j'ai consulté sur l'antiquité de ces sépultures, pense qu'elles doivent appartenir à des chrétiens du IVe. ou du Ve. siècle; il observe qu'il faudrait remonter jusqu'aux temps héroïques, pour trouver parmi les peuplades hellènes un tel mode d'inhumation, et ce dont il s'agit ici ne lui paraît pas pouvoir se rapporter à une époque aussi reculée.

(2) Le point où cette découverte a été faite est situé à 65 mètres de la route de Bastia, et à 50 mètres E. 10° N. de la chapelle mortuaire des frères Pugliesi, que l'on dit avoir été bâtie sur l'emplacement même qu'occupait l'église Saint-Jean. Cette chapelle est placée à 248 mètres N. 9° O. de celle de Sainte-Lucie, indiquée sur la carte du dépôt de la guerre. M. Noël Pugliesi, qui existe encore, a trouvé en 1826, à 52 mètres E.22° N. de la même chapelle mortuaire, deux médailles en argent d'Antonin-le-Pieux.

(3) Ce talus est aujourd'hui recouvert d'un perré, dont l'extrémité Sud est située à 266 mètres N. de la chapelle Sainte-Lucie.

(4) Jaussin place ces tombeaux *sur le chemin qui va, le long de la mer, à la chapelle de Notre-Dame-des-Grâces*. Cette chapelle, dont on reconnaît encore l'emplacement sur le bord de la route, était située à 150 mètres S. 30° E. de Castel-Vecchio.

(5) On attribue généralement en Corse, aux Maures, la construction de toutes les

D'après Marzolaccio, auteur d'un petit ouvrage descriptif et historique sur la ville de Bonifacio, imprimé à Bologne en 1623, on aurait trouvé, de son temps, à Santa-Manza et à la Piantarella (1), où l'on voyait, dit-il, des traces d'anciennes habitations, un grand nombre de médailles en bronze d'Antonin-le-Pieux, de Marc-Aurèle, de Septime-Sévère et autres empereurs, et une très-belle médaille en argent de *Plautilla-Augusta*.

On a attribué aux Romains les travaux dont on remarque les traces dans la carrière de granite de l'îlot de San-Bainzo, situé dans le prolongement de la pointe S. de l'île de Cavallo (2). On voit, dans cette carrière, dont on dirait que l'exploitation n'a été que suspendue, deux colonnes ébauchées, d'une seule pièce, diverses portions de fûts et des tables d'une grande dimension. L'une des colonnes a 8 mètres 78 centimètres de longueur, 1 mètre 24 centimètres de diamètre à sa partie inférieure, et 1 mètre au sommet; l'autre est plus petite.

Il existe à Porto-Torrès, en Sardaigne, dans la belle église de San-Gavino, bâtie en 1210 par un archevêque de l'ancienne ville de Torrès, des colonnes de granite d'une seule pièce. Suivant une tradition populaire, San-Gavino lui-même les avait extraites de l'îlot de San-Bainzo et les avait transportées miraculeusement dans l'île. Il est représenté, dit-on, dans cette église, à cheval, ayant une colonne de chaque côté. Cela porterait à croire que les travaux dont on voit les traces dans l'îlot, furent entrepris lors de la construction de ce monument.

Il serait possible aussi que ces colonnes provinssent des débris de monumens antiques, et que le peuple, ignorant leur origine, leur en eût donné une miraculeuse. Il a existé à Porto-Torrès, qui n'est plus aujourd'hui qu'un misérable village (3), une colonie romaine florissante; on y découvre encore journellement des restes précieux d'antiquités.

anciennes églises dont l'origine est ignorée. Celle de Saint-Jean était de ce nombre. Il est possible qu'après la ruine de cet édifice, on ait fait de ses caveaux *les tombeaux des rois maures*.

(1) Sur la côte Sud-Est, à environ 1 kilomètre de l'extrémité Sud de l'île.

(2) Petite île située dans les bouches de Bonifacio, et qui dépend de la Corse.

(3) Sous les Pisans, Torrès était la capitale de la province de Logudoro. Prise et saccagée par les Génois en 1166, sa prospérité déclina rapidement à partir de cette époque. Sa ruine était consommée au milieu du XVe. siècle.

Il résulte de l'itinéraire d'Antonin que les Romains n'avaient construit qu'une seule route en Corse, celle qui conduisait de *Mariana* à *Palas* (1). L'itinéraire ne fait mention que de trois autres points situés sur cette route, *Aleria*, le *Præsidium* et le *Portus Favoni*; il évalue ainsi les distances qui existaient entre ces points :

A Mariana. Palas, M. P., CXXV.

Aleria.	XL.
Præsidio.	XXX.
Porto-Favoni (2).	XXX.
Palas.	XXV.

Comme cette route devait se lier avec celle qui traversait la Sardaigne, on a supposé que *Palas* était situé à la place qu'occupe aujourd'hui Bonifacio. Il existe entre Aléria et cette dernière ville une petite anse qui porte le nom de Favone; on en a fait le *Portus-Favoni*. Plusieurs objections se présentent contre ces hypothèses. D'abord, d'après l'itinéraire, la distance d'Aléria à Favone serait plus que double de celle de Favone à Bonifacio, tandis qu'elle est réellement plus faible d'environ un huitième (3). Ensuite Ptolémée place *Palas* ou *Palla*, à l'extrémité occidentale de la partie méridionale de la côte (4). Cette position ne paraît pas convenir à Bonifacio; aussi *Pe-*

(1) Suivant M. Piétri, on remarque des traces de cette route sur la rive droite du Golo, vis-à-vis les piles ruinées dont j'ai parlé, page 8. Les mortiers pulvérisés dont l terrain paraît entièrement formé près de Saint-Pélégrino, suivant Limpérani, pourraient bien être aussi des restes de la route romaine, plutôt que les ruines de Nicée. (Voir page 2, note 2.)

(2) *Navoni*, suivant quelques éditions.

(3) D'après la carte du dépôt de la guerre, c'est-à-dire en suivant les chemins qui y sont tracés, et qui s'écartent le moins de la côte, il y aurait :

	kilomètres.		milles.
De Mariana à Aléria, environ........	52,	ou	35,30 (*).
D'Aléria à Favone....................	42		28,51.
De Favone à Bonifacio...............	48		32,59.
De Mariana à Bonifacio.........................			96,40.

(4) Voir le tableau III et les cartes I et II.

(*) Le mille romain étant supposé de 1,473 mètres.

trus Cyrnæus place-t-il cette dernière ville à l'extrémité opposée du *Meridionalis latus*; il en fait le *Portus Philonii*. Il est certain que la partie de la côte qui mérite le mieux d'être appelée méridionale est celle qui se trouve comprise entre le cap Senetose et Bonifacio; elle appartient à la partie méridionale de l'île et son exposition est S. 32°. O. environ. Au contraire, la partie comprise entre le cap méridional et l'anse de Favone (anse que Cluvier place à l'extrémité orientale du *Meridionalis latus*), est exposée à l'Est. Enfin, il est peu probable qu'Antonin, qui ne fait mention que de trois points (sans doute les plus remarquables), entre Mariana et Palla, ait nommé la petite anse de Favone, qui n'aboutit qu'à une gorge étroite et à des montagnes escarpées, tandis qu'il aurait passé sous silence le port naturel le plus vaste et le plus beau de toute l'île, celui de Porto-Vecchio.

J'ai examiné s'il ne serait pas possible que le *Portus-Favoni* (1) eût été placé sur la côte de l'Ouest. Dans cette hypothèse, il ne pouvait être situé à moins de 25 milles du *Meridionalis latus*, puisque Ptolémée place *Palla* sur cette partie de la côte; les golfes d'Ajaccio ou de Valinco pouvaient seuls remplir cette condition : il fallait donc y faire aboutir la route. Pour arriver au golfe d'Ajaccio, elle aurait dû suivre les vallées du Tavignano et du Vecchio, jusqu'au col de Vizzavona, où le *Præsidium* se trouvait naturellement placé, et où il existe aujourd'hui une espèce de *Præsidium* moderne; de là, elle eût suivi la vallée de la Gravona jusqu'au golfe et au port, ainsi que le fait la route actuelle; puis elle eût longé la côte jusqu'à *Palla*, qu'on pourrait placer au-dessus de *Porto-Pollo* (2). Les distances s'accorderaient assez bien avec celles de l'itinéraire.

Si l'on place le *Portus-Favoni* dans le golfe de Valinco (3), la route alors devait aller chercher la vallée du Fiumorbo, suivre cette

(1) Si l'on fait venir ce nom de *Favonius* (zéphir, le vent d'Ouest), il semblerait convenir plus particulièrement à un port situé sur la côte de l'Ouest.

(2) *Porto-Pollo* est situé plus au Sud que *Favone*, que Cluvier comprend dans le *Meridionalis latus*.

(3) Les vallées qui aboutissent au golfe de Valinco forment une des plus riches parties de l'île, et ce beau golfe offre plusieurs mouillages excellens : il est donc naturel de penser que les Romains y avaient formé quelque établissement, et qu'ils avaient dû chercher à le lier avec ceux qu'ils possédaient sur la côte de l'Est.

vallée (1), et passer dans celle du Taravo, qui en est en quelque sorte la continuation au-delà des monts. La distance d'Aléria à l'embouchure du Taravo, en suivant cette direction, s'éloignerait peu de celle qui existait, d'après l'itinéraire, entre Aléria et le *Portus-Favoni.*

Ces hypothèses paraîtront peut-être un peu hasardées; celle dont je vais parler s'écarterait moins de ce qui avait été admis jusqu'à ce jour: elle laisserait la route romaine suivre la côte de l'Est, jusqu'à Bonifacio, dont on ferait le *Portus-Favoni* (2), permettrait de considérer toujours ce port comme celui où l'on s'embarquait pour la Sardaigne, et placerait Palla sur la côte du Sud-Ouest.

L'itinéraire place le *Portus-Favoni* à soixante milles d'Aléria, et l'on ne doit regarder les distances qu'il indique que comme largement approximatives. On a vu (p. 13, note 3) que d'après les mesures également approximatives, que j'ai prises sur la carte, j'ai trouvé soixante-un milles pour la distance d'Aléria à Bonifacio. On ne pouvait pas espérer un accord plus parfait.

Palla situé sur la côte du sud-ouest, à vingt-cinq milles de Bonifacio, devait se trouver vers le port de Tizzano. Cette dernière supposition s'accorderait parfaitement avec celle que j'ai faite dans les observations

(1) Tous les commentateurs s'accordent à regarder le *Fiumorbo* comme le *Sacer Amnis* de Ptolémée. Ne pourrait-on pas supposer que cette rivière servait de limite entre les possessions romaines et une partie de l'île qui avait conservé son indépendance? La nature du terrain et le caractère des habitans de ce canton se prêtent parfaitement à cette supposition : si on l'admet, on est obligé de reconnaître que la route devait se terminer au fleuve sacré, ou suivre sa rive gauche. On remarque sur cette rive, vers la source du fleuve, un lieu nommé *Castellone* (le grand château), un autre nommé *Il Castello* (le château). Au-dessus de la source, une cime de la grande chaîne porte le nom de *Punta dei Termini* (pointe ou pic des termes, des limites).

(2) S'il était permis de chercher dans la langue italienne l'étymologie d'un nom de lieu mentionné dans l'itinéraire d'Antonin (*), ne pourrait-on pas regarder *Favone* comme un augmentatif de *Favo* (gâteau de miel, les alvéoles où les abeilles viennent déposer ce qu'elles ont recueilli dans leurs courses)? Ce nom ainsi interprété pourrait s'appliquer à tous les ports de commerce; mais il semble convenir particulièrement à la péninsule qui sert de môle au port de Bonifacio, et sur laquelle cette ville est bâtie. C'est un rocher calcaire dont les parois sont presque verticales, et la surface supérieure à peu près horizontale; ce rocher est caverneux du côté de la mer, et, du côté du port, on a pratiqué dans son intérieur des magasins qui peuvent être comparés aux alvéoles des abeilles.

(*) Plusieurs commentateurs pensent que cet itinéraire, faussement attribué à l'un des Antonins, est du IVe. siècle.

du tableau III, et qui placerait le *Marianum promontorium* de Ptolémée au cap Senetose.

Il resterait à expliquer la grande différence que l'on remarque entre la longueur que l'itinéraire attribue à la partie de route comprise entre Mariana et Aléria, et celle du chemin qui conduit de *la Canonica* aux ruines d'Aléria, en suivant la côte. Mais nous avons vu que *la Canonica* n'était point un monument antique, et qu'il était fort douteux qu'aucune des ruines que l'on remarque dans le voisinage de cette église eût appartenu à l'ancienne Mariana. D'un autre côté, la table de Ptolémée place cette ville à plus de 15 kilomètres de l'embouchure du Golo, et *la Canonica* en est éloignée seulement de 3 kilomètres. Si l'on s'en rapportait à cette table, il faudrait chercher *Mariana* vers Rutali, mais la position de Borgo (1) paraîtrait mieux convenir, et la distance de ce village à Aléria s'accorderait assez avec bien celle qu'indique l'itinéraire.

Il ne paraît pas, d'après tout ce qui précède, que l'état de la Corse, sous la domination romaine, ait jamais été aussi florissant que quelques auteurs le prétendent. Si les villes dont parlent Pline et Ptolémée avaient été riches et populeuses, les Romains auraient sans doute construit plus d'une route dans l'île; quelques-uns des monumens de ces villes, ou au moins leurs débris, auraient résisté au temps sous un ciel comme celui de la Corse; on trouverait des colonnes de granit ailleurs que dans l'îlot de San-Bainzo; les Corses de cette époque, doués comme ceux de nos jours des plus heureuses qualités naturelles, parvenus à un haut degré de civilisation, auraient certainement laissé quelque trace de leur existence, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes soient

(1) Borgo, chef-lieu de l'ancien canton de Mariana, est bâti sur une éminence, à l'extrémité du contrefort qui sépare la vallée du Golo de celle du Bevinco, et domine sur la plaine fertile située entre les bouches de ces deux torrens.

Corona il giogo d'un acuto monte
Et l'ampia spiaggia domina e sovrasta
Sublime il Borgo.......
(DIONOMACHIA.)

L'auteur de ce poème héroï-comique a chanté les querelles et les combats des habitans de Borgo contre ceux de Lucciana, village voisin. Il aurait pu faire remonter leur rivalité à celle de Marius et de *Lucius* Sylla, qui aurait fondé Lucciana en même temps que la colonie d'Aléria.

vennes appuyer l'opinion de ces auteurs, je ne crois pas qu'elle puisse être admise.

Ce qui reste des villes de Nebbio, d'Accia et de Sagone ne paraît pas non plus justifier ce qu'on a dit de leur importance au moyen-âge. Il n'existe d'autres vestiges de Sagone que les ruines d'une église, que l'on suppose avoir été la cathédrale de cette ville (1). Saint-Grégoire parle d'une quatrième ville qui fut détruite par les Lombards, vers la fin du VIe. siècle. On ignore dans quelle partie de l'île elle était située et l'on ne s'accorde pas même sur son nom. Les manuscrits de la biblio thèque du Vatican, dit Limpérani, lui en donnent trois, *Tanaten*, *Taitanes*, et *Tainates*. L'abbé Germanes, d'après Paul Diacre et plusieurs manuscrits, lui en donne trois autres, *Tamina* (2), *Taina* (qui se rapproche beaucoup de *Tainates*) et *Tamita*.

Il existe, sur divers points de l'île, d'anciennes églises dont l'origine est inconnue et dont la construction est attribuée, dans le pays, aux Sarrasins. Telles sont celles de Sainte-Marie, à Lota, de Sainte-Christine, au-dessous de Cervione, et une autre église de Sainte-Marie, située dans la commune de Valle-de-Rostino, au lieu dit Piève. M. Renucci (3) a donné quelques renseignemens sur les deux premières. Elles sont l'une et l'autre bâties en pierres de taille blanches et *carrées* (4). La première est d'architecture gothique ; ses

(1) On lit ce qui suit dans une note de feu M. Clément, qui avait habité long-temps cette partie de l'île (*), mais qui probablement n'avait pas de grandes connaissances en archéologie : « L'église de Saint-Appien, qui est aujourd'hui en ruines, est d'une architecture trop moderne pour qu'on puisse faire remonter sa construction au temps » où la bourgade de Sagone existait. »

(2) M. Walkenaer a adopté le nom de *Tamina*, et a placé cette ville, sur sa carte, a Cap-Corse, au point où se trouve aujourd'hui *Tomino*.

(3) Mémoire déjà cité.

(4) M. Renucci dit aussi *pierres quadrangulaires*. M. Pierangeli, dans son Mémoire sur la Canonica, cite le passage suivant d'une ancienne description latine de ce monument : *Lapidibus albis*, *quadratis et benè dispositis exstructa*. Or, d'après le dessin dont j'ai parlé, l'appareil de la Canonica présenterait une suite d'assises alternativement épaisses et minces, dont la plupart des pierres ont plus de longueur que de hauteur. Il paraît donc qu'il faut entendre ici par *quadratis*, équarries, à paremens rectangu-

(*) M. Clément dirigeait l'exploitation des forêts du Libbio et d'Aitone, dont les bois étaient transportés et embarqués à Sagone.

Parmi les anciens villages, ou hameaux abandonnés, dont il pourrait être intéressant d'étudier les ruines, je nommerai seulement les deux suivans : Anchisa, près de Saint-Lucie de Mercurio, et Opiso, près de Tallone (1). On a trouvé, à Anchisa, un cachet portant une inscription dont la plupart des mots sont écrits en abrégé, et que les antiquaires du pays ont interprétée de la manière suivante :

Petrus Baptista Cincinnatus, dominus Canari et ex conditione de Oleastro (2).

D'après une ancienne tradition, l'évêque d'Aléria, après la ruine de cette ville, se serait retiré à Opiso. A peu de distance de ce lieu, on voit un petit jardin nommé *le jardin de l'Évêque.* On trouve sur tous les points de la commune de Tallone des traces d'anciennes habitations (3).

Je désire que ces divers renseignemens puissent être utiles aux savans et aux artistes qui voudraient entreprendre par la suite d'étudier et de décrire les antiquités de la Corse. Il serait à souhaiter que le département consacrât chaque année quelques fonds à ces recherches, et qu'il en chargeât son architecte (4), homme d'un talent distingué, que ses fonctions obligent à parcourir souvent les différentes parties de l'île.

(1) Les renseignemens suivans sont tirés de deux lettres écrites, en 1829, au sous-préfet de Corte, par les maires de Sainte-Lucie et de Tallone.

(2) Je n'ai pu encore me procurer cette inscription telle qu'elle existe sur le cachet. Canari et Ogliastro sont des villages du Cap-Corse, canton de Nonza, et la commune de Sainte-Lucie est située au milieu de l'île.

(3) Tallone était situé dans la piève d'Opino. Nous avons vu que M. Walkenaer place *Opinum* près de ce village, ce qui s'accorderait assez bien avec la position que lui assigne la table de Ptolémée : il serait donc possible qu'Opiso fût l'ancienne *Opinum.*

(4) M. Cotin, ancien conducteur des ponts et chaussées.

DEUXIÈME PARTIE.

Description Physique.

Les monumens féodaux du moyen-âge ont été moins heureux, en Corse, que les monumens religieux. Il reste à peine quelques vestiges des châteaux de Cinarca (1), d'Istria (2), de la Rocca (3) et de Leca (4), dont il est si souvent question dans l'histoire de l'île.

On voit près d'Appietto, les ruines du château de Gozzi (5) ou Cozzi, où résidait vers le milieu du XIe. siècle, suivant Filippini, Henri de Cinarca. Ces ruines ne donnent pas une haute idée de la richesse et de la puissance des premiers Cinarca. A en juger par les fondemens qui subsistent, l'édifice principal n'offrait à chaque étage, s'il en avait plusieurs, qu'une salle longue et étroite, et une petite pièce carrée de même largeur, qui en était séparée par un double mur. Ce bâtiment était situé sur un rocher élevé d'environ 3 mètres 50 centimètres au-dessus du plateau formé par le sommet de la montagne. On voit sur ce plateau les restes d'une chapelle, ceux d'une citerne et un puits. Il paraît que la chapelle était entièrement ouverte à l'Ouest. L'autel était circulaire. Une muraille et un fossé séparaient Gozzi d'une autre montagne qui le domine au Nord; des

Ptolémée (tableau III), de placer le *sacrum promontorium* au cap Sagro, je ne connaissais pas le Mémoire de M. Renucci. Il est probable que ce dernier cap doit son nom au Tombolo de Sainte-Catherine, dont il n'est pas fort éloigné. Il serait possible cependant que ces souterrains eussent été creusés et fréquentés par les premiers chrétiens avant le temps où Ptolémée écrivait, et que ce fût là l'origine du nom ancien et du nom moderne du cap. Suivant l'abbé Germanes (*), les Corses durent recevoir la foi des chrétiens qui se retirèrent dans leur île, l'an 38, ayant été chassés de Rome par l'ordre du sénat, ou bien de ceux qui, pendant les persécutions de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron (an. 14 à 88), allèrent la plupart en Corse et en Sardaigne, pour s'y dérober aux recherches des tyrans.

(1) Il paraît certain que les ruines situées sur une éminence au Nord de l'embouchure de la Liscia, à 3,5 kilom. O. 10°. S. de Casaglione, sont celles du château de Cinarca. Il résulte d'un passage de Filippini que ce château était peu éloigné de Casaglione, et Petrus Cyrnæus, dans sa description de la côte occidentale, le place entre le Liamone et la Liscia. Ces ruines sont indiquées sur la carte du dépôt de la guerre, sous le nom de château de Capraja.

(2) Sur le rameau qui sépare la vallée du Taravo de celle du Boracci, 1 kilomètre E. de Sollaccaro.

(3) Dans la vallée du Rizzanèse, rive droite: 1 kilomètre E. de Cargiaca.

(4) Rive droite du Liamone; 3 kilomètres E. 24° S. d'Arbori.

(5) 3 kilomètres E. S. E. d'Appietto.

(*) Histoire de Corse, t. 3, p. 170.

rochers à pic en défendaient l'accès du côté de la plaine. Entre la muraille du Nord et le château, on remarque une excavation large et profonde (1).

Il existe, près de la Piana, quelques vestiges du château de Giunépro (2), bâti par Rollandino, neveu de Hugues Colonna, lorsque celui-ci eut fait, entre ses capitaines, le partage des terres qu'il avait conquises sur les Sarrasins (3). A peu de distance de là, à Foce d'Orto (4), on voit les vestiges du fort où Jean-Paul Leca, et ses principaux adhérens, avaient renfermé, en 1488, leurs femmes et ce qu'ils possédaient de plus précieux (5).

On voit aussi, près d'Omessa, les restes du château de Supiétra, bâti par Amondo Nasica, l'un des compagnons de Hugues Colonna (6).

		LONGUEUR.	LARGEUR ou ÉPAISSEUR.
		m.	m.
(1) Salle oblongue.....	à l'extérieur........................	13	4, 25
	à l'intérieur........................	11, 40	2, 65
Petite pièce carrée....	à l'extérieur........................	4, 25	4, 25
	à l'intérieur........................	2, 65	2, 65
Chapelle, à l'intérieur........................		(*) 7, 50	3, 50
Muraille du Nord........................		100, 00	1, 60
Fossé extérieur, de 2 mètres 50 de profondeur........		100, 00	10, 00
Excavation de 12 mètres environ de profondeur, située entre le château et la muraille du Nord........		10, 00	11, 00
Citerne, à l'intérieur........................		2, 70	2, 70
Puits, 2 mètres 50 de diamètre, et 12 à 15 mètres de profondeur.			

Je dois ces détails à M. Rocca fils, conducteur des ponts et chaussées, qui a eu la bonté de m'envoyer un plan de ces ruines qu'il avait levé pour moi.

(2) 1,5 kilom. O. 25° S. de la tour de Porto ; 4 kilomètres E. 40° N. de la Piana.

(3) Filippini, d'après Giovanni della Grossa, dont l'Histoire ne mérite aucune confiance, pour tout ce qui précède le XV°. siècle.

(4) 5 kilomètres E. 3° S. de la Piana.

(5) Une tradition populaire suppose qu'un trésor est caché à Foce-d'Orto ou à Giunépro. On a trouvé, il y a environ soixante-dix ans, à Giunépro, un anneau d'or.

(6) Filippini, d'après Giovanni della Grossa. Il existe encore, dans le canton d'Omessa une famille Nasica.

(*) Non compris une demi-rotonde d'un mètre de rayon, formant saillie sur le mur oriental.

fenêtres sont longues et étroites; on voit, sur la porte d'entrée, une croix grecque sculptée en relief. L'église de Sainte Christine est remarquable par la disposition singulière de son plan. Sa forme est celle d'un *tau*; au lieu d'un autel situé sur l'axe de la nef, il y en a deux, placés de part et d'autre de cet axe, dans des demi-rotondes en saillie sur la tête du *tau*. Tout l'intérieur est orné de peintures grossières. Les deux autels des demi-rotondes sont surmontés de deux figures colossales du Sauveur, et portent l'inscription 1473. La même inscription est sculptée en pierre au-dessus du portail. — L'église de Sainte-Marie, de Valle, est octogone; elle est construite en pierres de taille, et ses murs sont revêtus sur quelques points en pierres polies. Les fonts baptismaux sont placés au centre, sous une voûte supportée par quatre colonnes. Autrefois, les enfans de toutes les communes du canton étaient baptisés dans cette église (1).

L'église de Saint-Michel, située à 1 kilomètre N. E. de Murato, mérite d'être citée, comme l'une des plus remarquables de la Corse. On ignore son origine, mais il est probable qu'elle est due aux Pisans. Suivant M. Pierangeli (2), « elle est bâtie tant intérieurement » qu'extérieurement en pierres blanches et noires ou bleuâtres, à » l'instar des dômes de Pise et de Sienne..... Elle se distingue aussi » des autres églises par une espèce de porche soutenu par deux co- » lonnes également de pierres blanches et noires. » On voit sur le portail de cette église, comme sur celui de la Canonica, des sculptures représentant les unes des animaux, les autres des signes inconnus.

Lorsque les habitans de Marignana et de Chidazzo, qui avaient abandonné, au XVe. siècle, l'ancienne piève de Salogna, infestée par les Barbaresques, y formèrent de nouveaux établissemens, il existait à la Piana une petite église en ruines, que l'on reconstruisit, et dans laquelle on trouva un bas-relief en marbre, de 50 centimètres de hauteur, sur 30 environ de largeur, que l'on a conservé. Il repré-

laires, non à paremens carrés. Il est probable qu'il en est de même des pierres carrées ou quadrangulaires dont parle M. Renucci.

(1) Ces détails sont tirés d'une lettre écrite en 1829, par le maire de Valle au sous-préfet de Corte, en réponse à diverses questions sur l'état ancien et l'état actuel du pays.

(2) Lettre mentionnée pag. 7, note 3.

sente une femme tenant une plume à la main. Au-dessous de cette figure, on lit l'inscription suivante :

Mentem. Sanctam. Spontaneam. Honorem. Deo. Z. Patriæ liberationem (1).

Plusieurs des couvens de Franciscains que possédait la Corse avaient été fondés, dit-on, par saint François lui-même, ou par son compagnon le père Parente, dans la première moitié du XIIIe. siècle. De ce nombre étaient ceux de Venzolasca et de Nonza qui subsistent encore. Le premier est bâti en pierres de taille; dix-huit colonnes supportent les arcs des cloîtres qui entourent sa cour intérieure. L'église n'a qu'une seule nef; « elle contient huit chapelles d'une architecture » simple et assez moderne. (2) » Le maître-autel du couvent de Nonza, construit en marbre, est décoré de trois statues de même matière.

L'ancien couvent de Sainte-Catherine-de-Sisco, fondé au XIVe. siècle, mérite d'être indiqué pour sa chapelle souterraine. Je rapporterai ici ce que dit M. Renucci de cette crypte. « Vers l'an 1355, une tradi- » tion vulgaire veut qu'un vaisseau, revenant de Jérusalem et portant » une caisse pleine de reliques, fut assailli par une tempête affreuse, » devant le promontoire de Sagro. Le capitaine fit vœu de déposer » cette caisse dans la première église qui se rencontrerait sur sa route, » s'il pouvait échapper au naufrage. Il aborda près de Sainte-Cathe- » rine, qui n'était alors qu'un très-petit oratoire dans une espèce de » souterrain qu'on appelle *Tombolo*, et y déposa la caisse, qui y resta » exposée à la vénération des fidèles.

» On appelle Tombolo de Sainte-Catherine, des souterrains creusés » par la main des hommes. On y entre par une très-petite porte qui » se trouve dans l'église de cette sainte. Après une marche assez lon- » gue, on arrive à la petite chapelle où étaient déposés les corps des » saints, et où les pélerins faisaient leurs dévotions. On ressortait par » un autre souterrain de même longueur que le premier, aboutissant » également dans l'église, mais dans la partie opposée à celui-ci. » (3)

(1) D'après une notice de M. Piétri, curé de La Piana, sur les anciennes pièves de Paomia, Salogna et Sia ; 1821.

(2) M. Renucci, Mémoire déjà cité. Il est probable, d'après ce passage, que le couvent de Venzolasca est d'architecture romane, ou que les chapelles ont été construites longtemps après la fondation de ce monastère.

(3) Lorsque j'ai proposé, dans mes observations sur la description de la Corse par

DEUXIÈME PARTIE.

DESCRIPTION PHYSIQUE.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE, ÉTENDUE ET CONFIGURATION DE L'ILE.

La Corse s'étend, en latitude, depuis le 41me degré 21' 4'' (1) jusqu'au 43me degré 41'', 7 (2), et en longitude, depuis le 6me degré 11' 47'', 4, Ouest de Paris (3), jusqu'au 7me degré 13' 3'', 5 (4). Elle est éloigée du continent de l'Italie (5) de 9 myriamètres, du continent français (6) de 18, de l'Espagne (7) de 60, de la Sardaigne (8) de 2 et de la côte d'Afrique (9) de 46. Sa longueur est de 182,885 mètres, sa largueur de 84,333, et sa superficie de 874,741 hectares 19,26. Son axe longitudinal est dirigé du Nord au Sud (10), en faisant

(1) Cap Cala-Fiumara ; longitude, 6° 51' 34'', 3.
(2) Cap Tolare; longitude, 7° 2' 16'', 2.
(3) Cap Turghio ; latitude, 42° 14' 10'', 8.
(4) Tour Florentina ; latitude, 42° 17' 5'', 9.
(5) De Bastia à Piombino.
(6) De Calvi à Antibes.
(7) D'Ajaccio à Barcelone.
(8) De Bonifacio à Longo-Sardo.
(9) De Bonifacio à Bona.
(10) Cet axe passe, au Nord, par la pointe de Mignale (12,5 kil. O. 34° N. du fond du golfe de Saint-Florent), et, au Sud, par le cap Cala-Fiumara : il incline un peu vers l'Est.

effacer ses sinuosités, y semblentr éunies (1); aussi n'offre-t-elle sur la plus grande partie de sa longueur que de très-petites anses, telles que celles du Maccinagio, de Bastia, de Favone. Vers son extrémité Sud, elle présente deux golfes où les vaisseaux peuvent trouver un refuge; celui de Porto-Vecchio et celui de Santa-Manza. La côte du Nord, et sur-tout celle de l'Ouest, offrent de vastes golfes, tels que ceux de Saint-Florent, de Porto, de Sagone, d'Ajaccio, de Valinco, et d'excellens mouillages. La côte du Sud-Ouest est aussi fort découpée, mais moins profondément; on y remarque, outre plusieurs anses, les petits golfes de Mortoli, de Roccapina, de Figari et de Ventiligne, et le port naturel de Bonifacio (2).

J'ai donné, dans le tableau XIV, une description, trop détaillée peut-être, de toutes les côtes de l'île. Ce tableau est en quelque sorte la traduction des belles cartes de M. Hell, publiées par le dépôt de la marine : je n'ai pas besoin de dire qu'il ne saurait les remplacer; cependant, j'ai tâché de le disposer de manière à ce qu'on pût, à l'aide des renseignemens qu'il présente, reproduire approximativement leurs parties les plus essentielles.

Les hautes montagnes dont le faîte forme la ligne de partage des eaux, traversant l'île dans le sens de sa plus grande dimension, les pentes de leurs versans sont nécessairement très-rapides : la Corse ne peut donc avoir que des torrens. J'ai décrit, dans le tableau XIII, le cours de ceux qui méritent d'être nommés (3). Le Golo et le Tavignano à l'Est, le Liamone à l'Ouest, sont les plus considérables. Je ne puis donner sur le volume de leurs eaux que les aperçus suivans :

Le débouché des arches du pont de Benedetto, établi sur le Golo, à 10 kilomètres environ de la mer, est de 313 mètres carrés (4).

D'après la carte du dépôt de la guerre, la superficie du bassin du Golo, serait (approximativement) de 98.003 hectares; celle du bas-

(1) L'abbé Gaudin (*Voyage en Corse*, p. 12) assure que les directeurs du terrier, en faisant creuser les canaux destinés à faciliter l'écoulement des eaux de l'étang de Biguglia (1775 à 1780), trouvèrent un vaisseau entier enterré à plus de dix pieds sous le sable.

(2) Il n'y a pas, à proprement parler, de côte du Sud, puisqu'à l'extrémité méridionale de l'île l'exposition passe brusquement du Sud-Ouest à l'Est.

(3) Voir aussi, au supplément de l'atlas, le tableau A, qui donne le moyen de construire l'axe de ces torrens, comme le tableau VI donne le moyen de construire l'axe des principales montagnes.

(4) Voir, au supplément de l'atlas, le tableau B, où j'ai donné le débouché des ponts établis sur quelques-uns des principaux torrens de l'île.

sin du Tavignano de 82,938 hectares, ou les 0,85 de la première : on peut donc supposer qu'un pont dont le débouché offrirait une superficie de 266 mètres carrés, suffirait au passage des eaux du Tavignano, près de son embouchure.

D'après les expériences faites par les anciens directeurs du cadastre de l'île, le Golo dans les plus grandes sécheresses, peut encore fournir quinze toises cubes d'eau (111 mètres cubes 058) par minute. Le 16 septembre 1832, le Tavignano, à 18 kilomètres de son embouchure, fournissait 58 mètres cubes 020 par minute (1). Il reçoit au-dessous de ce point le Corsiglièse et le Tagnone. Ce dernier torrent donnait à la même époque 13 mètres cubes 133. On peut compter par approximation, pour le Corsiglièse, proportionnellement à la superficie de sa vallée, 6 mètres 107. Le Tavignano portait donc à la mer, dans la saison la plus défavorable de l'année, 77 mètres cubes 260 d'eau environ, par minute.

La superficie de la section des hautes eaux, au gué du Liamone (2), dans la plaine de ce nom, près de la mer, est de 267 mètres carrés, et la vitesse moyenne du courant de 27 mètres par minute (3); ce qui donne pour le produit de l'écoulement dans le même temps, 7,209 mètres cubes.

Nous avons vu que plusieurs causes particulières favorisaient sur la côte de l'Est la formation des alluvions, et que les eaux des deux plus grandes vallées de l'île aboutissaient sur cette côte : il était donc naturel qu'elle présentât les plaines les plus étendues, et c'est en effet ce qui a lieu. Celles qui sont comprises entre les embouchures du Bevinco et du Fiumalto (4), et entre l'étang de Diane et l'embouchure du Travo (5), sont les plus considérables et les seules même qui méritent véritablement ce nom de plaines. La plus remarquable sur la côte de l'Ouest est celle du Liamone, et sa longueur, comme sa plus grande largeur, n'atteint pas 2,000 mètres.

(1) Voir, au supplément de l'atlas, le tableau C, qui présente les résultats du jaugeage approximatif de quelques-uns des principaux torrens.

(2) Lorsqu'elles coulent à pleins bords. La superficie que présente leur section lorsqu'elles débordent sur la plaine n'est pas connue, et le serait difficilement.

(3) D'après les renseignemens fournis par M. Liberge, conducteur des ponts et chaussées.

(4) Longueur, 22 kilomètres; plus grande largeur, 7 kilomètres.

(5) Longueur, 26 kilomètres; plus grande largeur, 11 kilomètres.

diminuant, depuis celui qui sépare le Golo du Tavignano, jusqu'à celui sur lequel le mont d'Oro est situé.

Au-delà du mont d'Oro, la direction moyenne des crêtes que suit la ligne de partage est du Nord au Sud. Ces crêtes s'éloignent peu de l'axe longitudinal de l'île; elles séparent les vallées qui aboutissent aux golfes d'Ajaccio et de Valinco, sur la côte de l'Ouest, de celles dont les eaux se rendent sur la côte de l'Est, entre l'étang d'Urbino et le golfe de Porto-Vecchio. On peut en distinguer trois :

La première (1), qui part de la pointe Pinzi-Corbini, au Sud-Est de la gorge de Vizzavona, est liée à la seconde, à son extrémité Sud et à l'Est, par la gorge de Verde (2). La seconde (3) remonte vers le Nord jusqu'au mont Bronco qui la termine brusquement de ce côté (4); elle se prolonge au Sud (5) jusqu'à la rencontre de la crête transversale et sinueuse qui sépare la vallée du Travo de celle du Rizzanèse, et sur laquelle est situé le mont Incudine (6). La troisième commence à la pointe Tintinaja, à l'extrémité Est de la crête transversale dont je viens de parler, et se termine à la pointe della Calva, au-dessus des sources du Fiumicicoli, affluent du Rizzanèse, et de celles de l'Oso, torrent qui se rend dans le golfe de Porto-Vecchio.

Les rameaux qui prennent leur origine à l'Est de ces crêtes ont peu de régularité, s'abaissent rapidement, et ne forment sur la côte de

(1) Montagne de la Cagnone et Serra d'Ese.

(2) La gorge de Verde sépare la vallée du Fiumorbo de celle du Taravo; son élévation n'est pas connue : elle ne doit pas être au-dessous de 840 mètres. D'après M. Gueymard, Ghisoni, village situé dans la vallée du Fiumorbo, à 24 kilomètres de la mer, et 8 kilomètres de cette gorge, est élevé de 622 mètres. En supposant la pente uniforme sur toute la ligne (et elle doit être plus grande en approchant du point de partage), on trouve, pour la hauteur du col, 839 mètres.

(3) Serra del Prato et son prolongement au Nord et au Sud.

(4) Ce prolongement de la seconde crête vers le Nord, force le Fiumorbo à couler du Sud au Nord, dans la première partie de son cours; il décrit ensuite un arc de cercle au pied du mont Bronco, et coule au Sud en sortant des montagnes; puis, se détournant vers le Sud-Est, il va se jeter dans la mer : c'est sans doute cette marche irrégulière et comme égarée qui lui a fait donner le nom de *Fium-orbo*, fleuve aveugle.

(5) Cette partie de la seconde crête est loin de suivre une ligne droite; elle est brisée, vers son milieu, par un alignement de 5,700 mètres de longueur, dirigé vers le Sud-Ouest (voir le tableau VI); elle reprend ensuite son cours vers le Sud, suivant une ligne sinueuse.

(6) Cette crête transversale semble être la limite que les hautes cimes ne doivent pas dépasser; celle du mont Incudine est la dernière qui atteigne 2,000 mètres.

l'Est aucune saillie considérable. Ceux de l'Ouest, au contraire, conservent leur direction primitive et se maintiennent à une grande élévation, jusqu'à de fortes distances de leur origine : leur direction moyenne est vers le Sud-Ouest. Celui qui part de l'extrémité méridionale de la première crête Nord-Sud, et qui va se terminer au cap Nero, entre les golfes d'Ajaccio et de Valinco, n'a pas moins de 48 kilomètres de longueur et présente des cîmes de 12 à 1,500 mètres de hauteur. Le dernier de ces rameaux, parti de la pointe d'Ovace, est comme le prolongement au S. S. O. de la dernière crête Nord-Sud; il donne naissance à plusieurs chaînons dont les différentes branches vont former les promontoires des côtes du Sud-Est et du Sud-Ouest.

Cette disposition des montagnes a déterminé la forme générale et primitive des côtes, mais cette forme a été modifiée ensuite par d'autres causes. Nous verrons bientôt que les roches des montagnes de l'Est sont plus susceptibles de décomposition que celles des montagnes de l'Ouest : les torrens, qui ont leur embouchure sur la côte de l'Est, sont donc ceux qui portent à la mer le plus de matériaux pour les attérissemens. Le courant littoral de la Méditerranée (1) reçoit ces matières et les dépose parallèlement à la côte. L'inclinaison du fond étant nécessairement moins forte du côté de l'Italie et des îles intermédiaires que du côté du large (2), les sables situés à peu de profondeur près du rivage, sont facilement soulevés par les flots, qui les abandonnent ensuite dans les enfoncemens où le calme peut s'établir. Enfin la côte de l'Est est comme la rive du canal qui la sépare du continent de l'Italie; abritée par ce continent, elle est moins exposée que celle de l'Ouest à la violence des vents et des vagues.

Les causes de destruction agissent donc avec moins de force sur cette côte, tandis que toutes celles qui tendent à accroître le rivage et à

(1) L'observation a fait reconnaître que ce courant fait le tour de la Méditerranée, en partant du détroit de Gibraltar, et suivant d'abord la côte d'Afrique : sa direction est donc du S. E. au N. O. dans le canal de la Corse. Nous verrons bientôt que cette direction est aussi celle du vent qui souffle le plus habituellement sur cette côte.

(2) A 2,000 mètres de l'embouchure de la Solenzara, sur la côte de l'Est, la profondeur n'est que de 125 pieds, tandis que sur la côte opposée, dans le golfe d'Ajaccio, à la même latitude, et à la même distance de l'embouchure de la Gravona, on trouve 860 pieds.

abstraction du long promontoire, nommé *Cap-Corse*, qui la termine au Nord, du côté de l'Est (1). Un coup-d'œil jeté sur la carte IV donnera une idée plus exacte de la forme générale du périmètre de l'île qu'aucune description ne pourrait le faire.

La Corse est couverte de hautes montagnes sur la plus grande partie de sa surface. Le tableau VI fait connaître leur situation, la direction moyenne de leur faîte, et l'élévation de leurs cimes (2) : j'indiquerai seulement ici ce que leur disposition offre de plus remarquable.

Trois chaînes, ou portions de chaînes, dont l'axe est dirigé à peu près du Nord au Sud, occupent le Nord et le Nord-Ouest de l'île; les montagnes du Cap-Corse, qui se prolongent au Sud jusqu'à la vallée du Bevinco, au-delà de Bastia; la Serra di Tenda, qui borne à l'Ouest la vallée et le golfe de Saint-Florent; et les montagnes de Frontagna, qui commencent la haute chaîne de l'Ouest et dominent Calvi.

Deux rameaux de la Serra di Tenda lient l'extrémité Sud de la chaîne du Cap-Corse à un troisième rameau parti de l'extrémité Nord des montagnes de Frontagna. La ligne de partage des eaux (3) passe ainsi de l'Est à l'Ouest, en s'éloignant peu de la côte du Nord. Cette ligne, à l'Est de la Serra di Tenda, sépare la vallée étroite du Bevinco de celle de l'Aliso, ou de Saint-Florent; à l'Ouest de la même montagne, elle sépare les vallées de l'Ostriconi et du Regino du bassin du Golo.

La chaîne de l'Ouest, à partir des montagnes de Frontagna, continue à se diriger vers le Sud, inclinant vers l'Ouest, jusqu'à la hauteur du golfe de Porto; elle se courbe ensuite vers le Sud-Est, et suit cette direction jusqu'à la gorge de Vizzavona, située au milieu de l'île. Les montagnes de cette chaîne sont les plus élevées de la Corse. Leurs rameaux, à l'Ouest, vont former sur la côte les grandes sail-

(1) La longueur de ce promontoire, à partir du fond du golfe de Saint-Florent, est de 37 kilomètres; sa largeur moyenne est de 12 kilomètres.

(2) On trouvera dans le tableau V l'élévation de beaucoup d'autres points indiqués sur la carte IV. Les profils (VII) des routes d'Ajaccio à Bastia, de Bastia à Saint-Florent, et de Sagone à la forêt d'Aitone, pourront aussi donner une idée du relief de l'île.

(3) Cette ligne, que l'on peut suivre sur la carte, à l'aide du tableau VI, depuis l'extrémité septentrionale de l'île jusqu'à son extrémité méridionale, sépare les vallées qui versent leurs eaux sur la côte de l'Est de celles qui les versent sur les côtes du Nord, de l'Ouest et du Sud-Ouest.

lies situées entre le golfe de Calvi et le golfe d'Ajaccio. Ceux de l'Est bornent les hautes vallées du Golo, du Tavignano, et des principaux affluens de ces deux torrens.

Le bassin du haut Tavignano est borné, au Sud-Est, par un rameau de la montagne de la Cagnone (1) dont le prolongement s'étend presque jusqu'à l'extrémité Sud de la chaîne de l'Est, ou du San-Pietro. Cette chaîne, dirigée du Nord au Sud, arrête comme une digue le Golo et le Tavignano, et les force à aller chercher un passage dans les gorges étroites qui la séparent, au Nord, de la montagne de Tenda, au Sud, du rameau de la montagne de la Cagnone dont je viens de parler.

La chaîne du San-Pietro et celle de l'Ouest sont liées par deux de leurs rameaux qui se rencontrent au col de San-Quilico, au Nord de Corte, et qui forment, par leur réunion, la séparation des bassins du Golo et du Tavignano. Le col de San-Quilico étant peu élevé (2), on pourrait considérer les deux bassins comme n'en faisant qu'un seul, que la chaîne de l'Est fermait peut être entièrement dans l'origine.

Ce double bassin, entouré de toutes parts de hautes montagnes, forme comme un vaste cirque au milieu de la partie la plus large de l'île. Les plus hautes cimes des montagnes de l'Ouest, celles qui atteignent 2,400 mètres, sont presque toutes situées en dedans de cette enceinte, sur les principaux rameaux, à une distance de 1,500 à 5,400 mètres de leur origine. La direction moyenne de ces rameaux, remarquables par leur régularité, est de l'O. S. O. à l'E. N. E. Au Sud du Golo, l'axe de la chaîne se dirigeant vers le S. E., ainsi que je l'ai dit, ils s'inclinent davantage vers le Nord (3). Ils s'arrêtent tous à peu près sur une même ligne dirigée N. S., comme les montagnes de l'Est, quel que soit leur point de départ; de sorte que leur longueur va en

(1) Ce rameau part de la pointe Pinzi-Corbini, au Sud-Est de la gorge de Vizzavona, et sépare la vallée du Fiumorbo de celle du Vecchio, affluent du Tavignano. (Voir le tableau VI.)

(2) La hauteur de ce col n'est que de 535 mètres; celle du mont San-Piétro est de 1650 mètres, et celle du mont Artica, situé sur le rameau de la chaîne de l'Ouest, vers son origine, est de 2,440 mètres.

(3) Il résulte de cette disposition que la haute vallée du Golo, connue sous le nom de Niolo, va en se rétrécissant à partir de son origine, et qu'elle est presque fermée, à l'Est, par le rapprochement des rameaux qui la bornent au Nord et au Sud.

Les étangs et les marais ont aussi plus d'étendue, et sont en plus grand nombre sur la côte de l'Est que sur (1) les autres parties du littoral, et pour les mêmes raisons. Les plus considérables sont, sur cette côte, les étangs de Biguglia (2), de Diane (3), d'Urbino (4), de Palo (5), de Balistro (6), les marais del Sale (7) et de Porto-Vecchio (8); sur la côte de l'Ouest, l'étang de Taravo (9), les marais de Pero (10) et de Chioni (11); sur celles du Nord-Ouest et du Nord, les marais de Calvi (12) et de Saint-Florent. (13)

(1) Il résulte de l'état XII, extrait du Cadastre de l'île, que la superficie des étangs et marais des côtes du Nord, de l'Ouest et du Sud, entre Bastia et la tour de Sponsaglia, n'est guère que le dixième (0,107) de la superficie de ceux compris entre ces mêmes limites, sur la côte de l'Est.

	SUPERFICIE EN HECTARES		Plus grande pro-fondeur.
	approxi-mative.	exacte.	
			m.
(2) A l'embouchure du Bevinco,........................	1500	»	3 50
(3) Au Nord de l'embouchure du Tavignano.............	570	»	[A] 10, 72
(4) Entre l'embouchure du Tavignano et celle du Fium-orbo...	750	»	[A] 9, 75
(5) Entre l'embouchure de l'Abatesco et celle du Travo...	72	»	2.
(6) A l'embouchure du torrent de ce nom, dans le golfe de Santa-Manza..	»	[B] 29, 72	»
(7) Au Sud de l'embouchure du Tavignano...............	158	»	»
(8) Ces marais entourent Porto-Vecchio, excepté à l'Est; les plus considérables sont situés au Sud-Est et au Sud de cette place, près de l'embouchure du Stabiaccio...........	[C] 233	»	»
(9) Sur la rive droite du torrent de ce nom, près de son embouchure..	»	[B] 20, 38	»
(10) Au fond du petit golfe de ce nom....................	»	[B] 30, 04	»
(11) Au fond du petit golfe de ce nom....................	»	[B] 54, 99	»
(12) Entre cette ville et l'embouchure de la Ficarella.....	»	[D] 23, 10	»
(13) Entre cette ville et l'embouchure de l'Aliso..........	[E] 50	»	»

[A] D'après la carte 104 [29] de M. Hell.

[B] D'après un tableau qui fait partie du Cadastre de l'île.

[C] D'après le calque d'un plan qui fait partie du Cadastre de l'île.

[D] D'après le plan levé, en 1828, par M. Hucherot, conducteur des ponts et chaussées.

[E] Très-approximatif, d'après un Mémoire joint au projet de desséchement présenté en 1827 par M. le capitaine du génie Demesuil-Adelée.

GÉOLOGIE ET MINÉRALOGIE. (1)

Le système le plus généralement admis et celui qui s'accorde le mieux avec les faits observés jusqu'à ce jour, sur la formation des montagnes, attribue leur origine à la dislocation et au soulèvement de certaines parties de l'écorce du globe. D'après M. Élie de Beaumont (2), on pourrait déterminer l'ordre chronologique dans lequel ces révolutions ont eu lieu. Les terrains de sédiment étant le produit de dépôts qui se sont formés lentement au fond des eaux, leurs couches, dans l'état primitif, étaient horizontales. On connaît leur âge relatif, d'après leur superposition et d'après la nature des végétaux et des animaux fossiles qu'ils contiennent. Si les couches d'un de ces terrains sont demeurées horizontales au pied d'une chaîne, et se trouvent redressées sur les versans d'une autre chaîne, il est évident que la première existait déjà lorsque le dépôt s'est formé, et que la seconde n'existait pas encore, puisque son soulèvement a brisé et redressé les couches de ce même dépôt. D'un autre côté, il est probable que les chaînes situées dans la même direction ont été formées à la même époque. M. de Beaumont a essayé de déterminer, d'après ces considérations, l'âge relatif de différens systêmes de montagnes. Ce savant géologue pense, d'après la nature et la disposition des terrains de sédiment que l'on a observés sur les côtes de la Corse et de la Sardaigne, que les montagnes de ces deux îles ont été produites par le même soulèvement, entre le commencement et la fin des dépôts tertiaires, en même temps que les chaînes qui bordent les hautes vallées de la Loire et de l'Allier, et autres, dont la direction est presque exactement N. S.

Nous avons vu, en effet, que les principales montagnes du Nord, de l'Est et du Sud de la Corse sont dirigées à peu près du Nord au Sud; mais une partie considérable des hautes montagnes de l'Ouest,

(1) Voir la carte IV, et les tableaux et profils V à VIII.

(2) *Recherches sur quelques-unes des Révolutions de la surface du Globe;* Revue française, n°. 15, mai 1830; et Ann. des Sc. nat., de septembre 1829 à février 1830.

celles qui se trouvent comprises entre le golfe de Porto et la gorge de Vizzavona, se dirigent du N. O. au S. E. Les rameaux de cette chaîne, que je nommerai transversale, sont à peu près perpendiculaires à sa direction. Ceux qui les suivent, à l'Ouest, et qui partent des crêtes Nord-Sud, ne semblent pas appartenir à ces crêtes; ils continuent à se diriger vers le S. O., comme s'ils dépendaient toujours de la chaîne transversale. On pourrait donc supposer, avec quelque vraisemblance, que cette même chaîne, plus ancienne que les autres, se prolongeait primitivement au-delà de la gorge de Vizzavona; que le soulèvement N. S. en a brisé le faîte vers le milieu de l'île (1); qu'il en a effacé les traces au Sud-Est, et qu'il en a laissé subsister les rameaux au Sud-Ouest, où son action ne s'est pas fait sentir.

M. Reynaud, ingénieur des mines, dans le Mémoire intéressant qu'il a publié récemment sur la constitution géologique de la Corse (2), considère tous ces rameaux, dirigés du N. E. au S. O., ou de l'E. N. E. à l'O. S. O., comme les rides parallèles et indépendantes d'un système particulier de montagnes, qu'il croit aussi plus ancien que le système Nord-Sud. Ces rides ne seraient liées entre elles qu'accidentellement, et sans suite; il n'y aurait point, par conséquent, de chaîne transversale.

« Au-delà du golfe de Porto, dit M. Reynaud, les points de partage des eaux dans les vallées ne sont plus alignés régulièrement; » il semble que d'une vallée à l'autre il n'y ait plus entre eux aucune » liaison, et la profondeur des gorges, relativement à l'élévation des » montagnes qui les enclavent, contribue à montrer que la position de » ces points de partage est accidentelle et de peu d'importance. » Je crois tous les cols fort élevés entre le golfe de Porto et la gorge de Vizzavona. La hauteur du col del Vergio, situé à l'origine de cette partie, entre les sources du Golo et celles du Porto, est, suivant M. Gueymard, de 1,551 mètres. J'ai traversé la chaîne entre les sources du

(1) De là les gorges de Vizzavona et de Verde, situées de part et d'autre de la montagne de la Cagnone et de la Serra-d'Ese, dirigées à peu près N. S. La gorge de Verde, la plus profonde des deux, et le col de San-Quilico, qui sépare les montagnes de l'Ouest de celles de l'Est, sont situés sur l'axe longitudinal de l'île.

(2) *Mémoires de la Société géologique de France*, t. 1er., Mém. n°. 1; 1833.

Tavignano et celles du Liamone; ce passage m'a paru beaucoup plus élevé que le col del Vergio; j'y ai trouvé de la neige au mois de juin. La gorge de Vizzavona elle-même est élevée de 1,145 mètres. La ligne de partage, il est vrai, est très-tourmentée entre ces limites, mais la chaîne ne me paraît pas interrompue. Cette espèce de désordre ne pourrait-il pas provenir de grands éboulemens causés par le soulèvement N. S., qui n'aurait pu que détruire à l'Ouest, tandis qu'il a créé à l'Est (1)? Nous avons vu que les plus hautes cimes de cette chaîne sont presque toutes situées à l'Est de la ligne de partage : ces grandes masses semblent indiquer la direction que cette ligne suivait dans l'origine.

M. Gueymard, ingénieur en chef des mines, qui a exploré l'île en 1820 (2), y a reconnu quatre classes de terrains : les terrains primitifs; les intermédiaires, les secondaires et les tertiaires (3).

Les terrains primitifs, qui occupent la partie du Sud et de l'Ouest de l'île, sont presque entièrement granitiques. Près de leur limite, ils renferment quelques couches de gneiss et de schistes, mais un peu plus loin on n'y rencontre plus de couches subordonnées. Des masses de roches euritiques, et des porphyres, entrecoupent les granites. M. Gueymard ne reconnaît qu'une seule formation distincte de porphyres;

(1) M. Barral a observé, sur le mont Rotondo, un filon de 8 à 9 pieds d'épaisseur, qui s'étend jusqu'à la vallée de la Restonica, près du mont Oriente, et qui s'élève perpendiculairement, de droite et de gauche, à 60 et 80 pieds (*) : cette espèce de muraille est restée comme un repère qui marquerait l'ancienne élévation du sol dans cette partie, si elle n'était pas elle-même lentement détruite par l'action des élémens atmosphériques. Le même ingénieur a trouvé des aiguilles de cristal de roche roulées sur le sommet de cette montagne : il en conclut qu'elle était beaucoup plus élevée dans l'origine qu'elle ne l'est aujourd'hui (**); mais ces cristaux peuvent avoir été laissés là par des bergers ou par quelqu'un des voyageurs qui ont visité le mont Rotondo avant M. Barral.

(2) Le beau Mémoire où M. Gueymard a fait connaître les résultats de ses observations est inédit; M. Brongniart en a donné l'analyse dans les *Annales des Mines*, t. 9, 1re. et 2e. livraisons.

(3) M. Brongniart réunit les deux premières classes sous la dénomination de *terrains primordiaux*, vu la difficulté d'établir une limite certaine, quant à l'époque de formation, entre les terrains primitifs et intermédiaires : il nomme les premiers *terrains primordiaux granitoïdes*, les seconds, *terrains primordiaux ophiolitiques et calcaires*.

(*) Mémoire sur l'Histoire naturelle de l'île de Corse; 1783.
(**) Même Mémoire.

elle couronne les monts Cinto, Baglia-Orba et Pertuisato, les plus élevés du Niolo, et recouvre le granite. Ces porphyres sont traversés par des filons de grunstein de 2 à 3 pieds de puissance. Les granites sont coupés par de nombreux filons d'amphibolite et de grunstein, généralement dirigés de l'Est à l'Ouest : ces filons et ceux d'eurite globuleux que l'on rencontre à peu de distance de la côte de l'Ouest, entre Porto et Calvi, paraissent presque aussi anciens que les granites qui les renferment; nulle part on n'y trouve mêlés de fragmens de rocher. Les granites de la lisière sont très talqueux. A mesure qu'on avance vers l'Ouest, la proportion de talc diminue : on passe de la protogine de Corte aux protogines mieux caractérisées, puis aux véritables granites. M. Gueymard n'ayant rencontré aucune couche subordonnée dans ces granites, les caractères précédens ne lui ont pas paru suffisans pour les classer parmi les terrains intermédiaires; mais il fait observer qu'ils ne peuvent appartenir qu'aux terrains primitifs les plus modernes.

Les terrains intermédiaires occupent tout le cap Corse et l'Est de l'île. La ligne qui les sépare des terrains primitifs, partant de la côte Nord-Ouest, entre l'Ostriconi et l'île Rousse, va passer un peu à l'Ouest de Castifao et de Corte, à l'Est de Ghisoni, à l'Ouest de Prunelli et des bains de Pietra-Pola, et vient se terminer au rivage entre Favone et Porto-Vecchio (1). Dans cette dernière partie, qui comprend tout le Fiumorbo, le terrain intermédiaire est recouvert par la formation arénacée dont on parlera plus bas.

« La roche principale de tout ce terrain intermédiaire est le schiste » talqueux. Il renferme peu de couches subordonnées près des rivages, » mais à mesure qu'on monte vers la chaîne centrale, ces roches sub» ordonnées deviennent très-fréquentes. Elles consistent en calcaires » généralement d'un gris bleuâtre, plus ou moins veinés et saccaroïdes, » talc en masse, ollaires, serpentines, euphotides, calcaire noirâtre » semblable au plus ancien des Alpes, roche de quartz et de feld» spath et porphyres. »

M. Gueymard rapporte aux terrains secondaires les grès et les calcaires qui se rencontrent entre le Fiumorbo et Porto-Vecchio. Il donne

(1) Cette ligne est à peu près celle que M. Barral avait indiquée sur la carte physique jointe à son Mémoire.

pour limite à cette formation une ligne qui suivrait le cours du Fium-orbo jusque vers Prunelli, monterait vers les bains de Pietra-Pola, passerait au-dessus de Ventiseri, gagnerait Azinao, situé au-dessous du pic d'Incudine, de l'autre côté de la chaîne, et irait se terminer ensuite au rivage, au-delà de Favone (1). Il existe cependant des places, vers Sari, où le granite n'est pas recouvert.

Les terrains tertiaires ne se montrent que sur quelques points, par lambeaux isolés. M. Reynaud a étudié particulièrement ces formations et les a décrites avec détail dans le mémoire que j'ai déjà cité. La première occupe le fond du golfe de Saint-Florent et une portion de la côte orientale de ce golfe. Ses couches, dans cette dernière partie, sont fortement redressées au pied des versans de la chaîne du Cap-Corse, et s'élèvent à une hauteur de 2 à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Entre Saint-Florent et la tour de Farinole, plusieurs fentes transversales taillées à pic, et qui donnent passage aux eaux des torrens, permettent de distinguer ces différentes couches. D'après M. Reynaud (2) elles se succèdent dans l'ordre suivant, dans la coupe naturelle formée par la fente de Barbaggio :

« 1°. 40 mètres d'un conglomérat composé des débris des roches schisteuses, souvent en fragmens énormes; la stratification est confuse;

» 2°. 8 mètres d'un conglomérat se liant insensiblement au précédent, mais d'une stratification déjà fort nette, et d'une pâte tantôt calcaire et tantôt sableuse;

» 3°. 12 mètres d'un grès jaunâtre stratifié et de texture homogène;

» 4°. 15 mètres de couches calcaires, composées en majeure partie de rognons arrondis se rapportant, suivant toute apparence, à des animaux marins de l'ordre inférieur, parsemées seulement de quelques oursins, et empâtant le tout dans un calcaire blanc;

» 5°. 2 à 3 mètres d'un calcaire presque uniquement formé de débris de peignes et d'oursins;

(1) M. Reynaud ne considère pas ce terrain comme secondaire : la formation de grès, qui s'étend d'une manière continue du Sud au Nord, lui a paru se rattacher, d'une part, aux calcaires grenus et saccaroïdes, et aux schistes talqueux, et, de l'autre, aux calcaires à nummulites du mont Azinao.

(1) Mémoire déjà cité, pag. 10 et 11.

» 6°. 1 mètre d'une brèche formée de fragmens de roches schisteuses de la grosseur d'une noix, empatés dans un calcaire blanc peu solide;

» 7°. 12 mètres d'un calcaire jaunâtre très-solide, souvent celluleux, et taché irrégulièrement par une couleur ocreuse;

» 8°. Strates supérieurs composés d'un calcaire schisteux, formé en grande partie de débris de corps marins très-menus, serrés les uns contre les autres, et retenus par un ciment solide mais peu apparent; ce calcaire constitue la plus grande masse de la formation tertiaire. »

M. Reynaud a observé que ces dernières couches étaient parsemées d'un porphyre euritique analogue à celui du Niolo (1). Cela porterait à croire qu'antérieurement au soulèvement de la chaîne de l'Est et de la montagne de Tenda, les hautes vallées du bassin du Golo se prolongeaient jusqu'à la mer.

On trouve des traces de la seconde formation tertiaire depuis l'Alistro jusqu'au Fiumorbo, sur la côte de l'Est. Au-dessus des étangs del Sale et d'Urbino, elle se montre en couches horizontales, au sommet de petites collines dont la base est composée d'un calcaire friable entièrement désagrégé. M. Reynaud n'a pu recueillir sur ce point que quelques coquilles, dont les analogues se retrouvent à Saint-Florent.

La troisième formation occupe le plateau situé entre la montagne de la Trinité, au N. O. de Bonifacio, et le golfe de Santa-Manza. Ce plateau, dont l'élévation moyenne est de 60 à 80 mètres, offre, sur plusieurs points de la côte, des coupures dirigées de l'E. à l'O., et de hautes falaises, qui laissent voir la disposition des couches : elles sont à peu près horizontales. M. Reynaud a donné la coupe suivante de celles de la falaise du golfe de Santa-Manza, près de la cale de Canetta :

« 1°. Rochers irréguliers de granite rougeâtre;

» 2°. 8 mètres de sable granitique renfermant, sur-tout dans le bas, des lits de cailloux roulés auxquels adhèrent souvent de petites huîtres;

(1) On trouve aussi une grande analogie entre ce porphyre et celui des environs d'Asco, que M. Barral a décrit, pag. 62 de son Mémoire.

» 3°. — 8°. 7 mètres. Lits alternatifs de sable de différentes couleur et de différentes consistances, plus fins et plus argileux que le n°. 2. Le n°. 6 renferme des moules de bivalves; le n°. 7 des fragmens de polypiers; le n°. 8 une quantité considérable d'operculines dans sa partie supérieure (1);

» 9°. 5 mètres d'un grès à grains moyennement fins, d'une couleur jaunâtre et d'une consistance inégale, mais en général fort grande: dans sa partie inférieure, il renferme des fragmens de bois rompus et changés en lignite, et des empreintes de grands roseaux qui y ont laissé leurs moules d'une manière assez confuse; il contient encore une grande quantité d'operculines serrées les unes contre les autres; mais ce qui le caractérise particulièrement, c'est la réunion d'une multitude d'oursins et de grands peignes de l'espèce *burdigalensis* : la roche en est entièrement émaillée;

» 10°. 3 mètres d'un sable argileux, rubanné de rouge brique et d'amaranthe, entièrement semblable au n°. 6.

» 11°. 3 mètres 50 d'un sable cendré semblable au n°. 8, mais moins chargé de fossiles, contenant de grands peignes, de petits oursins et quelques fragmens de lignite;

» 12°. 4 mètres d'un grès semblable au n°. 9, mais à grains plus fins, et d'une couleur plus blanche; il renferme peu de fossiles;

» 13°. 7 mètres d'un grès blanc très-schisteux, presque dépourvu de fossiles;

» 14°. Calcaire schisteux, avec des grains sableux et des débris organiques en petits fragmens, formant la partie supérieure du terrain tertiaire. »

« Cette roche peu solide, dit M. Reynaud, abandonnée à la violence des coups de mer, sur un détroit souvent orageux, se laisse miner par les vagues. La falaise au sommet de laquelle est bâti Bonifacio présente l'aspect d'un demi-cintre; un bastion et plusieurs maisons sont déjà suspendus sur l'abîme, et semblent donner à la ville les élémens du calcul de sa durée..... En plusieurs endroits l'action corrosive des eaux a produit des grottes profondes et spacieuses; tantôt, comme au Monte-Pertuisato, elles déterminent, de part en part

(1) M. Reynaud donne la description de chacun de ces lits de sable.

de la montagne, une percée régulière en forme de voûte; tantôt, comme sous la citadelle, un long tuyau étroit et sinueux; tantôt enfin, comme près de la Madonetta, une galerie longue et élevée, allant aboutir à une salle immense, qui prend jour à 160 pieds de hauteur, au milieu de la verdure de la campagne.»

Les rapports que M. Reynaud a trouvés entre le terrain de Saint-Florent et celui de Bonifacio, lui font penser qu'ils doivent être placés sur la même échelle. D'après les caractères zoologiques que présente ce dernier terrain, il paraîtrait appartenir à ceux de l'étage moyen. La position horizontale de ses couches prouve que les montagnes granitiques de l'Ouest et du Sud existaient déjà lorsque la chaîne du Cap-Corse et la montage de Tenda ont été soulevées. La même observation peut être appliquée à la partie de la côte de l'Est à laquelle appartient le terrain d'Aléria, dont les couches sont aussi horizontales (1).

Il résulterait d'un passage des Mémoires de Jaussin, qui paraît avoir été oublié, qu'il existe un quatrième dépôt tertiaire près de Valpajola, sur la rive gauche du Golo, à 13 kilomètres environ de la côte orientale. «Toutes les différentes collines des environs, dit cet auteur, étaient distinctement composées de couches pleines de coquilles placées horizontalement». Cette indication ne paraît pas laisser de doute : elle mérite au moins d'être vérifiée (2).

On peut rapporter aux terrains d'atterrissement ceux des plaines de la côte de l'Est. M. Reynaud pense que la plaine de Biguglia a été formée par une de ces vastes inondations, qu'on a désignées sous le nom de courans diluviens, et qui ont détruit un grand nombre d'espèces d'animaux. On rencontre en effet des traces d'une de ces inondations sur les collines voisines de Bastia. M. Rampasse a découvert en 1806, au Nord-Ouest de cette ville, dans les fentes d'un banc de

(1) La formation tertiaire d'Aléria se trouve située à l'extrémité du rameau qui part de la montagne de la Cagnone, et borne, au Sud-Est, le bassin du Haut-Tavignano. Ce rameau paraît appartenir au système transversal; il sépare la chaîne du San-Piétro des montagnes du Sud-Est, dont les crêtes sont dirigées du N. au S. : il semblerait donc qu'il aurait été respecté par le soulèvement N. S., comme le terrain d'Aléria.

(2) On trouve, sur le catalogue de la collection de minéraux rassemblée à l'hôtel de la préfecture de la Corse, à Ajaccio, par les soins de M. Bellaire, correspondant du Muséum, l'indication suivante, qui paraît mériter aussi l'attention des géologues : *Roche coquillière sous-marine, d'Ajaccio.*

pierre calcaire, une brèche osseuse semblable à celles qui ont été observées sur divers autres points des côtes de la Méditerranée (1). M. Cuvier (2) a reconnu parmi les os dont cette brèche est en partie composée, la tête d'un animal dont les espèces n'ont été observées jusqu'à présent qu'en Sibérie, le *Lagomys*, petit lièvre sans queue.

M. Barral avait vu partout, en Corse, des roches volcaniques (3). M. Gueymard ne paraît pas en avoir rencontré dans ses différentes courses. Cependant on trouve dans la collection de l'École des mines classée par département, deux échantillons de laves provenant de la Corse, avec les indications suivantes :

1. Lave feld-spathique grise, avec cristaux de pyroxène, de Porto-Vecchio.

2. Lave poreuse gris-blanchâtre, altérée, d'Aléria (4).

M. Reynaud a découvert, près de la pointe de Balistro, dans le golfe de Santa-Manza, un conglomérat ponceux de 2 à 300 mètres de longueur, sur 10 à 12 d'élévation. Ce terrain lui a paru en rapport avec les trachytes de Castel-Sardo et de Nulvi, en Sardaigne, qui en sont éloignés de 12 à 15 lieues (5).

On n'a reconnu dans l'île, jusqu'à présent, qu'un petit nombre de

(1) Dans la relation que M. Rampasse a publiée de cette découverte (*Annales du Muséum d'Hist. nat.*, pag. 163—168), il dit que, voulant visiter les montagnes situées entre Bastia et Saint-Florent, il était parti de la tour des Jésuites, et qu'il était monté sur une colline dont les deux côtés sont en talus rapide. Le banc calcaire dont il s'agit est situé sur l'arête de cette colline, au milieu d'un bois d'oliviers sauvages et d'oliviers cultivés, à une demi-lieue environ de la mer, et à 100 toises au-dessus de son niveau. Les fentes, remplies du ciment rougeâtre qui enveloppe la brèche, se dessinent sur le fond de la roche comme autant de pilastres irréguliers. M. Rampasse place la tour des Jésuites à un mille et demi de Bastia : cette distance paraît beaucoup trop forte. Il est possible qu'il ait voulu parler d'une autre tour plus éloignée, située au pied de la colline dont l'arête sépare la commune de Piétra-Bugno de celle de San-Martino.

(2) *Recherches sur les Ossemens fossiles*, t. 4, pag. 196 et suiv.

(3) M. Barral considérait comme des laves les filons euritiques qui traversent les granites, et particulièrement les eurites globuleux, qu'il nommait laves oolitiques. M. Mathieu, qui avait découvert les eurites globuleux de Girolata et de Curzo, les regardait aussi comme des laves.

(4) On trouve aussi une lave *(Lave massive et compacte de la montagne d'Asco)* sur le catalogue de la collection d'Ajaccio.

(5) M. Gueymard a trouvé de la pierre ponce sur le rivage de l'île de Lavezzi, située entre la Corse et la Sardaigne, et éloignée d'un myriamètre, environ, de la pointe de Balistro.

mines qui aient paru susceptibles d'être exploitées avec avantage. Les mines de fer d'Olmeta et de Farinole, au Cap-Corse, peuvent être rangées dans cette classe. M. Gueymard a reconnu dans le terrain communal d'Olmeta, à environ une heure de la partie du rivage comprise entre les tours de Farinole et de Negro, trois filons de fer oxidulé très-riche et très-attirable. La puissance de l'un de ces filons est de un à deux pieds. En approchant la boussole de l'entrée de la galerie qu'on a creusée pour le reconnaître, l'aiguille se dirige subitement de l'E. à l'O.

La mine de Farinole est située sur le penchant du ravin qui sépare la commune de ce nom de celle d'Olmeta, à une heure de la mer. Le minerai est de même nature que celui d'Olmeta (1). A l'affleurement, la couche n'a que 10 à 12 pouces d'épaisseur, mais dans le fond, on estime qu'elle a au moins cinq pieds. On ne peut prendre qu'avec peine sa direction, tant son action sur l'aiguille aimantée est forte. En 1788 un habitant de Bastia entreprit l'exploitation de cette mine : il rétablit en même temps le haut fourneau anciennement construit par les Génois, sur le Bevinco, à Murato. Les troubles de la révolution l'obligèrent à abandonner ses travaux.

M. Gensanne avait indiqué une mine de cuivre au-dessous de l'église de Venzolasca. M. Gueymard a visité ce gisement et n'a vu que quelques taches de cuivre carbonaté sur le fer oligiste, le fer oxidé et hydraté, et le fer sulfuré qu'on y rencontre dans ce schiste. Mais de l'autre côté de l'église, dans la vigne du sieur Paul Guerini, il a remarqué des blocs de fer oligiste et oxidé qui lui ont paru appartenir à une couche assez puissante : il conseille de faire des fouilles dans cette localité. La mine serait éloignée seulement d'une lieue et demie de la mer, et à proximité de la plupart des forges de la Corse.

Une mine de plomb argentifère se trouve dans le petit vallon de Barbaggio, qui sépare la chaîne principale du chaînon calcaire, dans la propriété du sieur Arena, à une heure et demie de Saint-Florent. Le minerai est disséminé dans une couche de schiste talqueux qui en

(1) Les maîtres de forges corses, qui ont fait des expériences sur le minerai de Farinole, prétendent qu'il donne 60 livres de fer par quintal.

Filippini assure qu'on trouve du minerai semblable à celui de Farinole dans la vallée du Fiumalto et dans celle du torrent de Vezzani.

est plus chargée à mesure que l'on s'enfonce plus avant. Le ruisseau qui coule à peu de distance, au Sud, pourrait être utilisé pour les travaux d'exploitation de cette mine, située dans la position la plus favorable pour l'arrivée du combustible et pour la sortie des produits (1). Mais d'après les essais qui ont été faits au laboratoire de l'École des mines, le minerai est pauvre en plomb sulfuré, et le plomb sulfuré est pauvre en argent (2).

M. Besson avait découvert en 1772 ou 1773 une mine d'antimoine, à Ersa. Il fit enlever plusieurs quintaux de minerai et faillit, dit-il, être assassiné par des gens sans aveu qui l'accusaient de s'emparer des trésors de la Corse (3). M. Gueymard a visité cette mine. Il a fait faire des fouilles sur deux points; près de la chapelle Sainte-Marie, située entre les villages de Botticella et Granagiola, et à Granagiola même, dans la propriété de M. le maire d'Ersa. Dans le premier gisement, il a trouvé l'antimoine en place, et dans le second des indices de ce métal, sur l'épaisseur d'un pied, dans des roches contenant une grande quantité d'oxide de fer. Le minerai est de l'antimoine sulfuré, très-disséminé dans sa gangue : dans cet état il ne pourrait couvrir les frais d'exploitation. M. Gueymard conseille de nouveaux travaux, qui pourraient faire découvrir un filon ou une couche plus riche.

A Valle, près de l'habitation de M. Frediani, maire de cette commune, M. Gueymard a découvert, au lieu d'une mine de plomb qu'on lui avait dit exister sur ce point, du manganèse oxidé noir compacte et très-pur, mais en masses isolées dont l'une pesait vingt quintaux métriques. Tout porte à croire que le gîte de ce minerai n'est pas éloigné. M. Gueymard a déterminé la position de cette localité de la manière suivante. La boussole dirigée sur le village de Saint-André marquait quatre heures un quart (4), sur Cervione cinq heures sept huitièmes, et sur Poggio de Moriani huit heures un sixième.

(1) Mémoire de M. Gueymard.

(2) Extrait du Mémoire de M. Gueymard, par M. Brongniart; *Ann. des Mines*, t. 9.

(3) *Journal des Mines*, n°. 65; Observations de M. Besson sur un Mémoire de M. Barral.

(4) La boussole étant divisée en 24 parties, les divisions diamétralement opposées indiquant la même heure, et les douze heures se comptant, vers l'Ouest à partir du Nord, et vers l'Est à partir du Sud. Ainsi, la ligne de quatre heures un quart (63° 45') est de l'Ouest 26° 15' N. à l'Est 26° 15' S.

Parmi les mines dont je viens de parler, les premières, celles d'Olmeta et de Farinole, sont les seules qui aient paru à M. Gueymard offrir des résultats bien positifs; toutes les autres, selon lui, ont encore besoin de quelques recherches pour fixer l'opinion sur leur importance.

Beaucoup d'autres mines avaient été indiquées par les hommes plus ou moins instruits qui avaient parcouru la Corse avant M. Gueymard, et aussi par les gens du pays : tous ceux de ces gîtes que cet ingénieur a visités ne lui ont paru mériter aucune attention. Je les ai cependant fait connaître dans le tableau VIII; peut-être, par la suite, quelques-uns de ces indices pourront conduire à des découvertes plus utiles. J'ai fait connaître aussi, dans le même tableau, la situation des roches qui peuvent être employées dans les arts : on sait que la Corse en possède un grand nombre des plus belles et des plus rares, qui deviendront probablement un jour, pour cette île, une source de richesses (1) (2).

EAUX MINÉRALES.

Il existe en Corse un assez grand nombre de sources d'eaux minérales, les unes thermales, les autres froides. J'ai donné, dans le tableau IX, la situation des lieux où elles se trouvent et les renseignemens que j'ai pu me procurer sur leur température, leur volume et

(1) Le beau granite de l'Algajola, que j'ai indiqué dans ce tableau, d'après M. Gueymard, est exploité, dans ce moment, pour le soubassement de la colonne de la place Vendôme.

(2) J'ajouterai ici, d'après le catalogue de la collection d'Ajaccio, les indications suivantes à celles que j'ai données dans le tableau VIII.

Fer sulfuré......... à Renno, à Orchina (*), à Patrimonio et à Carbini.
Plomb sulfuré..... à Poggio-d'Oletta et à Corbara.
Manganèse oxidé.. à Aléria.
Serpentine......... à Renno.
Pierre ollaire..... à Rusio et à Vezzani.
Amiante.......... à Scolca et à Noceta.
Albâtre........... à Brando, à Croccicchia et au mont Cinto.

[*] Sans doute promontoire d'Orchino, entre les golfes de Sagone et de Porto, 5 kilomètres N. de Cargèse. M. Démétruis Stéphanopoli a trouvé aussi dernièrement du fer sulfuré près de Cargèse.

leur composition (1). Celles qui ont le plus de réputation, sont les eaux thermales de Pietra Pola (2) et de Saint-Antoine de Guagno, et les eaux froides d'Orezza (3). Je ferai connaître dans la dernière partie de ce travail les établissemens qu'on a formés sur ces points, et les commodités ou les inconvéniens que peuvent y rencontrer les malades qui s'y rendent annuellement.

Il paraîtrait, d'après les noms que différens lieux ont conservés, qu'il y avait en Corse, autrefois, beaucoup de sources thermales qui

(1) Deux sources dont je ne connaissais pas l'existence m'ont été indiquées dernièrement : la première, dont les eaux sont froides, est située au lieu dit *Velta di Muro*, au-dessous du mont Traunato, à 1,200 mètres O. 9° S. de cette cime, et à 4,800 mètres S. 28° E. d'Asco ; la seconde, connue sous le nom de *Bains du Buderango*, est située près du torrent de ce nom, sur le territoire de la commune d'Urbalacone : ses eaux, très-abondantes, sont sulfureuses ; leur température varie de 17 à 18° du thermomètre de Réaumur. On suppose que les eaux du torrent se mêlent, par des filtrations, à celles de la source.

(2) On désigne aussi ces eaux par l'ancien nom du canton où elles se trouvent, le Fiumorbo.

(3) Depuis l'impression du tableau IX, M. Laprévotte, pharmacien à l'hôpital militaire de Bastia, a donné une nouvelle analyse des eaux d'Orezza, qui a été insérée dans le *Journal libre de la Corse*, des 6, 13 et 20 juillet 1833, et dont voici le résultat :

Chaque litre d'eau contient 2 litres, ou 3,25 gram., de gaz acide carbonique libre.

20 livres (9,79012 kilogr.) de la même eau, ont donné, par l'évaporation, un résidu fixe pesant 7,7 gram., qui contenait les substances suivantes :

	Poids de chaque Substance en Grammes.	RAPPORT DU POIDS DE CHAQUE SUBSTANCE au Poids du Résidu.	RAPPORT DU POIDS DE CHAQUE SUBSTANCE au Poids de l'Eau.
	Gr.		
Chlorure de sodium	0, 30	0, 04	0,000031
Carbonate de fer	0, 60	0, 08	0,000062
Carbonate de chaux	1, 85	0, 24	0,000189
Silice	2, 55	0, 33	0,000260
Alumine	1, 15	0, 15	0,000117
Magnésie carbonatée, traces douteuses	»	»	»
	6, 45	»	0,000659
PERTE	1, 25	0, 16	0,000128
	7, 70	1, 00	0,000787

n'existent plus aujourd'hui. Quelques-unes ont pu perdre leur température élevée, par leur mélange avec des sources froides; d'autres ont pu être étouffées par des éboulemens naturels, ou leur bassin a pu être comblé à dessein par les propriétaires des terrains où elles se trouvaient; peut-être aussi en est-il de ces sources comme des volcans qui finissent par s'éteindre. J'ai indiqué, dans le tableau X, la situation de ces lieux, d'après la carte du dépôt de la guerre.

VÉGÉTAUX.

La Corse, comme le point le plus méridional du royaume, comme île et comme pays de hautes montagnes, promettait, et n'a pas manqué de fournir, aux botanistes qui l'ont explorée, une riche moisson de plantes peu communes dans le reste de la France; elle en possède même un assez grand nombre qui lui sont particulières. Le catalogue suivant contient, je crois, à peu près toutes celles qu'on y a trouvées jusqu'à ce jour. La *Flore française* de Lamarck et de Decandolle, le *Botanicon gallicum* de Duby, les ouvrages de Viviani, le riche herbier de M. Clarion (1), un autre Catalogue que M. le docteur Séraphino de Bonifacio a eu la complaisance de me faire parvenir (2), sont les principales sources où j'ai puisé (3).

(1) Cet habile professeur a eu la bonté de revoir lui-même son herbier pour m'indiquer toutes les plantes de la Corse qu'il contient.

(2) M. Séraphino a formé ce catalogue d'après ses nombreuses herborisations, et d'après les ouvrages du professeur Viviani, dont il a été le collaborateur.

(3) M. Marteville, mon neveu et mon ami, ancien élève de M. Clarion, et M. Pontallié, botaniste distingué, conservateur du Musée de Rennes, ont bien voulu se charger de cette partie de mon travail.

OBSERVATIONS.

Le but étant d'établir un catalogue aussi complet que possible des plantes de la Corse, et non d'en donner une description botanique, l'on s'est borné à une simple énonciation, ramenée toutefois à une classification uniforme. Dans l'état de la science, l'ouvrage de Duby (1) a semblé le plus propre à servir de base à ce travail, et les genres, indiqués par les diverses autorités d'après lesquelles les plantes ont été attribuées à la Corse, ont été tous rapportés à ceux admis par cet auteur. Lorsqu'ils étaient d'une création trop récente, la synonymie a été donnée entre parenthèses.

Les noms des genres sont écrits en capitales et ceux des espèces en caractère ordinaire; vient ensuite, en abrégé, le nom de l'auteur qui a créé le genre ou l'espèce (2) ; les localités, quand elles sont bien connues, et enfin l'autorité sur laquelle on se fonde pour citer cette plante parmi celles de l'île (3).

Exemple : LYTHRUM nummularifolium, Lois. not. (en Corse seulement), D.

On comprend que cette espèce a reçu son nom de M. Loiseleur, dans son ouvrage intitulé *Notice sur les Plantes à ajouter à la Flore de France*, et que c'est d'après Duby qu'on l'indique en Corse.

On espère qu'à l'aide de ces renseignemens, l'intelligence du catalogue ci-après sera claire et facile à ceux qui le voudraient utiliser pour des recherches.

Nota. Partout où l'on a cité Linnée sans indication d'ouvrage, on a entendu citer le *Species.*

RANUNCULACEÆ.

MYOSURUS minimus, Lin. 407 ; J.

CLEMATIS Flammula, Lin., S. — Vitalba, Lin., S. — Cirrhosa, dub. D. — Balearica, Rich., j. Phys. 1779 ; D. — Polymorpha (Corse méridionale, dans les haies, aux environs de Bonifacio).

THALICTRUM Majus, Murr. syst., C. — Nigricans, Jacq., C.

ANEMONE Arvensis, S. — Pulsatilla, Lin. 759 ; S. — Alpina. Lin., S. — Coronaria, Lin., C.—Stellata, Lam., C.—Apennina, Lin., D. — Baldensis, Lin. m. 78 ; C. — Nemorosa, Lin. 762 ; S.

HEPATICA Triloba, Dec. fl. f., C.

ADONIS Æstivalis, Lin. 772 ; S. — Annua, Mill. dict., S.

CERATOCEPHALUS Falcatus, Pers. ench., C.

RANUNCULUS Aquatilis, var. 7 (Peucedanifolius, dec.) S. — Bullatus, Lin. 774 ; FF. — Monspeliacus, Lin. 778 ; C. — Flammula, Lin. 772 ; S. — Acris, Lin. 779 : S. — Lanuginosus, Lin. 779 ; S. — Repens, Lin. 779 ; S. — Palustris Sm. in r. cyclop. n°. 52 ; D. (Corsicus de Dec.) — Bulbosus, Lin. 778 ; S. — Cordigerus, Viv. Dub. 12 ; V. (au Monte Coscione.) — Arvensis, Lin. 780 ; S. — Muricatus, Lin. 780 ; S. — Trilobus, Desf. atl., D. — Ophioglossifolius, Vill. dauph., S. — Pedunculatus, S. — Insularis, S. — Seguierii, Vill. dauph., S. — Corsicus, Viv.; V. (dans les montagnes). — Pedunculatus, V. (près de la Monaccia.) — Montanus, D. (dans les montagnes). — Philonotis, var. Patens, D. (aux environs de Bonifacio).

FICARIA Ranunculoides, Mœnch., S.

HELLEBORUS Niger, Lin. 783 ; S. — Lividus, Ait. kew., C.—Argutifolius, Viv., S. — Trifoliatus, S.

GARIDELLA Nigellastrum, Lin. 753 ; S.

NIGELLA Damascena, Lin. 753 ; S.

(1) BOTANICON GALLICUM, SEU SYNOPSIS PLANTARUM IN FLORA GALLICA DESCRIPTARUM.

(2) Voir, à la fin de ce catalogue, le détail des abréviations des noms d'auteurs.

(3) Voir aussi, à la fin du catalogue, le détail des abréviations employées pour citer les autorités.

Delphinium Ajacis, Lin. 748; S. — Peregrinum, Lin. 748; S. — Staphisagria, Lin. 750; S.

Aconitum Intermedium, Dec. syst., S. — Anthora, Lin. 751; J.

Pæonia Russi, Biv. man. sic. 4. p. 12, D.

BERBERIDEÆ.

Berberis Vulgaris, Lin. 742; S. (trouvé par Soleirol dans les parties les plus élevées des montagnes). — Cretica, Lin. 742; S.

NYMPHÆACEÆ.

Nymphæa Alba, Lin. 729; S.

Nuphar Lutea, Sm. prod. flor. gr., S.

PAPAVERACEÆ.

Papaver Rhæas, Lin. 726; S. — Roubiæi, Vig. diss. 39. t. 1. fig. 1.; D. — Setigerum, Dec. f. f. 586. 5.; D. — Somniferum, Lin. 726; S.

Roemeria Hybrida, Dec. syst., C.

Glaucium Flavum, Crantz. aust., C.

Chelidonium Majus, Lin. 723, var. a.; S.

Hypecoum Procumbens, Lin. 181; C. — Pendulum, Lin. 181; C.

FUMARIACEÆ.

Fumaria Leucantha, S. (aux environs de Bonifacio). — Media, Lois. not. 101; S. — Parviflora, Lam. dict., S.

CRUCIFERÆ.

Mathiola Sinuata, Brown, Kew., S. — Tricuspidata, Brown, l. c., S.

Cheiranthus Cheiri, Lin. 924; S.

Nasturtium Officinale, Brown, loc. cit., S. — Pyrenaicum, Brown, loc. cit., S. — Montanum, S. — Medium, S.

Barbarea Vulgaris, Brown, loc. cit., S. — Id. var. Denudata, D. (au Monte Grosso.) — Id. var. Pusilla, D. (au Monte Coscione.)

Arabis Verna, Brown, loc. cit., S. — Sagittata, Dec. syst. 221; S.

Cardamine Hirsuta, Lin. 915; S. — Glaucescens, S. — Bocconi, S. (dans les montagnes). — Græca, Viv. V. — Resedifolia, D. (au Monte Grosso.)

Pteroneurum Græcum, Dec., D.

Alyssum Corsicum, Dub. mss., D. — Maritimum, Lam. dict., S.

Draba Olympica, D. (trouvée par Soleirol au Monte Rotondo).

Erophila Vulgaris, Dec. syst., S. — Oblonga, var. B. du Vulgaris; D. (dans les montagnes élevées). — Præcox, var. G. du Vulgaris, D. (accompagne le précédent).

Cochlearia Glastifolia, Lin. 904; S.

Thlaspi Perfoliatum, Lin. 902; S. — Capiflorum, Viv. (au Monte Coscione).

Hutchinsia Brevistyla, Dec. syst., D.

Teesdalia Iberis, Dec. syst., D.

Biscutella Ciliata, Dec. diss. 9, D. — Apula, L. mant. 254; D. — Levigata, L. mant., J. — Lepidium, Dec. syst. (trouvé par M. de Geneste).

Cakile maritima, Scop. carn., S.

Malcomia Maritima, Brown, Kew.; S. Littorea, loc. cit., S. — Parviflora, Dec. syst., FF.

Hesperis Ramosissima, Desf. fl. atl. 2. 91.; S. — Matronalis, Lam. dict., J. Biflora, Lin. 1326, S. — Nummularifolia, all. Ped. 9; D. — Calcarata, Lin. 1325; D. — Tricolor, Dub., D. (var. Belloides, Dec. Prodrom.)

Sisymbrium Officinale, Scop. carn., S. — Nasturtium.

Alliaria Officinalis, Andrz., S.

Capsella Bursa-pastoris, Dec. syst., S.

Lepidium Humifusum, Req. ann. sc. nat. 5. 385; S. (au Valdoniello; au Coscione). — Ruderale, Lin. 901; S. — Pumilum, S. — Latifolium, Lin. 889; S.

Brassica Oleracea, Lin. 932; S. — Rapa, Lin. 931, S. — Rectangularis, S. (près de Cagna). — Cretica, Lam. dict., S.

Sinapis Nigra, Lin. 933; S. — Arvensis, Lin. 935; S. — Incana, Lin. 934, S.

Diplotaxis Erucoides, Dec. syst., S. — Tenuifolia, Dec. syst., S.

Rapistrum Pérenne, Berg., S. — Orientale, Dec. syst., D. — Hypogæum, Dub. mss., D. (rivage austral de la Corse).

Raphanus raphanistrum, Lin. 953, S.

Bunias Erucago, Lin. 935, S. — Orientalis, Lin. 936; S.

CAPPARIDEÆ.

Capparis Spinosa, Lin. 720; C.

CISTINEÆ.

Cistus Incanus, Lin. 737; C. — Crispus, Lin. 738; C. — Albidus, Lin. 737; C. — Salvifolius, Lin. 738; C. et D. — Monspeliensis, Lin. 737; S. — Longifolius, Lam. dict. 2. 116; C. — Laurifolius, Lin. 736; C. — Eriocephalus, S. (sur les côteaux de Bonifacio). — Halimifolius, Viv., V. — Corsicus, Lois. (aux environs d'Ajaccio). — Creticus, Lin. 738; D. — Villosus, Lam. dict.; D.

Helianthemum Alyssoides, Vent. choix, C. — Halimifolium, Wild. enum. 569; S. — Tuberaria, Miller dict., n. 10; S. — Plantagineum, Pers. ench. 2. 77; D. (n'est indiqué qu'en Corse). — Guttatum, Miller, dict. 18; S. — Ledifolium, Wild. enum. 571; C. — Inconspicuum, Pers. syn., D. (n'est indiqué qu'en Corse). — Fumana, Mill. 6; S. — Glutinosum, Dec. fl. f., S. — Thymifolium, Dec. fl. f., S. — Juniperinum, Bent., S. — Lavandulæfolium, Dec. fl. f., C. — Stæchadifolium, Pers. ench. 2. 79; D. — Vulgare, Gærtn. fruct., C.

VIOLARIEÆ.

Viola Odorata, Lin. 1234; S. — Canina, Lin. 1234; S. — Arenaria, Dec. fl. f., S. — Arborescens, Lin. 1325; D. — Biflora, Lin. 1326, S. — Nummularifolia, All. Ped. 9; D. — Calcarata, Lin. 1325; D. — Tricolor, Dub. D. (var. Bellioides, Dec. Prodrom.)

RESEDACEÆ.

Reseda Phyteuma, Lin. 645; C. — Alba, Lin. 641; C.

Astrocarpus Sesamoides, Dec. mss., C.

POLYGALEÆ.

Polygala Vulgaris, Lin. 986: S. — Saxatilis, Desf. atl., C. — Amara, Lin. 987, C. — Monspeliaca, Lin. 987; C. — Chamæbuxus, Lin. 989; C.

FRANKENIACEÆ.

Frankenia Pulverulenta, Lin. 474; C. — Lævis, Lin. 473; C. — Intermedia, Dec. syst., C.

CARIOPHYLLEÆ.

Gypsophila Saxifraga, Lin. 584; S.

Dianthus Prolifer, Lin. 587; S. — Barbatus, Lin. 586; S. — Hirtus, Vill. dauph., C. — Sylvestris, Jacq. collect., S. — Virginicus, Lin. 590; S. — Superbus, Lin. 589; S.

Saponaria Officinalis, Lin. 584: S. — Ocymoides, Lin. 585; C. — Alsinoides, Viv., V.

Cucubalus Bacciferus, Lin. 591; J.

Silene rupestris, Lin. 602; S. — Acaulis, Lin. 603; C. — Inflata, Smith, fl. brit., S. — Anglica, Lin. 594; FF. — Nicæensis, All. ped., D. — Saxifraga, Lin. 602; C. — Inaperta, Lin. 600, D. — Pauciflora, Otth. in Dec., D. — Paradoxa, Lin. 1678, D. — Sericea, All. ped., V. (sur les rives méridionales). — Velutina, Pourr., S. — (Secundùm Duby idem ac precedens.) — Corsica, Dec., V. (sur les rivages méridionaux). — Italica, Dec., V. (Corse méridionale). (Cucubalus Italicus, Lin.) — Fruticosa, Lin. 597; FF. in supp. — Cordifolia, All. ped. 1581, C. — Nodulosa, S. et V. (près Bonifacio). — Xeranthemum, S. (près Bonifacio). — Alsinoides, S. (au Monte Coscione.) — Spicata, S. — Mollissima, V. (près Bonifacio). — Sabuletorum, Linck (dans les campagnes sablonneuses des environs d'Aléria), Sol.

Lychnis Cæli-Rosa, Desrouss. in Lam. dict., FF. — Dioica, Lin. 626, S. — Corsica, Lois. not. 73, FF. — Flos-Cuculi, Lin., S. — Coronaria, Lam. dict., S. — Githago, Lam. dict., S. (Agrostema Githago, Lin.)

Velesia Rigida, Lin. 474; C.

Gouffeia Arenarioides, Rob. et Cast. incd., S.

Buffonia Annua, Dec. fl. f. 4. 768, C. — Perennis, Pourr., S. (Tenuifolia, Lin. 179.)

Sagina Urceolata, S. et V. (dans les montagnes de la partie méridionale). — Procumbens, Lin. 185; S.

Moehringia muscosa, Lin. 515; C.

Spergula Arvensis, Lin. 630; S. — Saginoides, Lin. 631; S. — Pilifera, Dec. fl. f. 4. 774; FF. — Glabra, Wild. sp. 821; D.

Stellaria media. Smith, Engl. Bot., S.

Arenaria Rubra, Lin. 606; S. — Media, Lin. 606; S. (Marginata, Dec. 473.) — Tenuifolia, Lin. 607; S. — Fasciculata, Gouan. ill., C. — Mucronata, Dec. fl. fr., C. — Tetraquetra, Lin. 605; C. Serpyllifolia, Lin. 606; S. — Trinervia, Lin. 605; S. — Balearica, Lin. syst. nat., FF.

Cerastium Vulgatum, Lin. 627; S. — Semidecandrum, Lin. 697; S. — Androsaceum, Sering. in Dec., D. — So-

leirolii, Ser. ined., D. — Arvense, Lin. 628; S. — Strictum, Lin., C. (suffruticosum, var. a. Dec.) — Tenue, S. et V. (le long des chemins, à Talano). — Heterophyllum, S. et V. (sur les montagnes). — Macrorhiza, var. b du Media, D. (dans les pâturages qui bordent la mer).

Cherleria Sedoides, Lin., 608; C.

LINEÆ.

Linum Gallicum, Lin. 400; S. — Strictum, Lin. 409; S. — Maritimum, Lin. 400; S. — Usitatissimum, Lin. 397; S. — Alpinum, Lin. 1672. (Perenne, Lam. et Lois., in fl. gall.)

Radiola Linoides, Gmel., S. (Linum radiola, Lin. 402.) — Catharticum, Lin. 401; J.

MALVACEÆ.

Malva Sylvestris, Lin. 969; S, et V. (Corse méridionale). — Alcea, Lin. 971; J. — Rotundifolia, Lin. 969; S. — Ribifolia, Lin., S. et V. (dans les montagnes). — Circinnata, S. et V. (Ortolo et Casalabriva). — Hirsuta, Viv., V. (dans la Corse méridionale).

Althæa Officinalis, Lin. 966; S. — Hirsuta, Lin. 965; S. — Rosea, Cav. diss., S.

Lavatera Trimestris, Lin. 974; S. — Punctata, All. aust., D. — Maritima, Gouan. ill., C. — Arborea, Lin. 972; FF. — Neapolitana, Ten. cat. 125; V. (Bonifacio). — Cretica, Lin. 973; V. (Bonifacio). — Ambigua, Dec. prod., S. et V. (Bonifacio).

AURANTIACEÆ.

Citrus Medica, Ris., J. — Limonium, Risso, J. — Aurantium, J. — Idem, var. Bergamium, J.

HYPERICINEÆ.

Hypericum Hircinum, Lin. 1103; D. — Repens, Lin. 1103; D. — Tomentosum, Lin. 1106; C. — Nummularium, Lin. 1106; C. — Coris, Lin. 1106; C. —

Androsæmum Officinale, All., J.

AMPELIDEÆ.

Vitis vinefera, Lin. 293.

GERANIACEÆ.

Geranium Tuberosum, Lin. 953; S. — Nodosum, Lin. 953; S. — Molle, Lin. 955; S. — Rotundifolium, Lin. 957; S. — Columbinum, Lin. 956; S. — Robertianum, Lin. 955; S. — Villosum, S.

Erodium Moschatum, Wild., S. — Botrys, Bert., D. — Gruinum, Wild., C. — Malacholdes, Wild., C. — Malopoides, Wild., C. (Erodium Corsicum, Lam.) — Littoreum, Lec. in Dec. fl., C. — Maritimum, Smith, C. (var. b. Bocconi). — Reichardi, Dec. prod., FF. — Chamædrioides, Lherit., D. — Cuneatum, S. et V. (dans les endroits rocailleux aux environs d'Ajaccio). — Bocconi, V. (sur les montagnes de Vignolla et de Saint-Michel).

OXALIDEÆ.

Oxalis Acetosella, Lin. 620; S. — Stricta, Lin. 624; S. — Corniculata, Lin. 624; D. — Villosa, Sol. (var. b. Villosa, D.).

ZYGOPHYLLEÆ.

Tribulus Terrestris, Lin. 554; J.

RUTACEÆ.

Ruta Angustifolia, Pers. ench., C. — Chalepensis (Angustifolia, var. b.) — — Corsica, Dec. prod., S. (dans les montagnes). — Divaricata, Boc.

Peganum Harmala, Lin. 638; C.

EVONYMEÆ.

Evonymus Europæus, Lin., 286; S.

Ilex Aquifolium, Lin. 181; S.

RHAMNEÆ.

Zizyphus Vulgaris, Lam. ill., C. (Rhamnus Zizyphus, Lin. 282.)

Paliurus Aculeatus, Lam. ill., C. (Rhamnus Paliurus, Lin. 281.)

Rhamnus Alaternus, Lin. 281; S. — Catharticus, Lin. 280; S. — Infectorius, L. mant. 49; C. — Corsicus (var. b. de l'Alpinus, Thom.). — Frangula, Lin. 280; J.

TEREBINTHACEÆ.

Pistacia Vera, Lin. 1454, C. — Terebinthus, Lin. 1455; C. — Lentiscus, Lin. 1455; C.

Rhus Coriaria, Lin. 379; C. — Cotinus, Lin. 383; J.

Cneorum Tricoccon, Lin. 49; C.

LEGUMINOSÆ.

Anagyris Fœtida, Lin. 534; C.

Ulex Provincialis, Lois. not. 105; C.

Spartium Junceum, Lin. 995; S. — Gymnopterum, S.

Genista Canariensis, Lin. 997; S. et V. (sur les coteaux). — Candicans, Lin. amœn. 4. 284, D. — Triquetra, Ait. h. kew., FF. et D. — Lobelii, fl. f. 4. 499; D. — Salzmanni, Dec. prod. 2. 147; D. — Triacanthos, Brot. fl. lusit., D. (en Corse seulement, près de Corte). — Corsica, Dec. fl. 5. 548 (en Corse seulement), D. — Scorpius, Dec. 4. 498. — Hispanica, Lin. 499; C. — Cinerea, Dec. 494; C. — Monosperma, Lam. dict. 2. 616; C. — Umbellata, Poir., D. (indiquée en Corse peut-être par erreur, pour une autre espèce nouvelle).

Cytisus Laburnum, Lin. 1041; C. — Triflorus, L'Her. stirp. 184; D. — Spinosus, Lam. dict. 247; FF. — Lanigerus, Dec. fl. 504, D. (en Corse seulement). — Candicans, Lam. dict. 248; FF. — Linifolius, Lam. dict., C. — Capitatus, Jacq. Austr., C. — Argenteus, Lin. 1043; C.

Adenocarpus Parvifolius, Dec. supp. 549; C.

Ononis Ramosissima, Desf. atl., C. — Viscosa, Lin. 1009; C. — Ornithopodioides, Lin. 1009; C. — Fruticosa, Lin. 1010; C. — Cenisia, Lin. mant. 267; C. — Laxiflora, Desf. atl., S et D. (aux environs de Bonifacio). — Reclinata, Lin. 1011; C. — Mollis, Lag. nov. sp. 22; D. — Cherleri, Lin. 1007; C. — Mitissima, Lam. dict. 1. 506; D. — Altissima, Lin. 1017, D. (aux environs de Bonifacio). — Serrata, Forsk. desc. 131; D. — Alopecuroides, Lin. 1008; D. (trouvé par Viviani aux environs de Bonifacio). — Variegata, Lin. 1008; C.

Anthyllis Gerardi, Lin. mant. 100; C. et D. (entre Porto-Vecchio et Bonifacio). — Cytisoides, Lin. 1013; C. et D. — Hermanniæ, Lin. 1014; D. (indiquée en Corse seulement). — Erinacea, Lin. 1014; D. — Barba-Jovis, Lin. 1013, D. — Vulneraria (var. Hirsutissima, Dec.), D.

Medicago Circinnata, Lin. 1096; D. — Lupulina, Lin. 1097; S. — Sativa, Lin. 1096; S. — Soleirolii, Dub. mss., D. (près de Calvi). — Orbicularis, All. ped. 1150; S. — Marina, Lin. 1097; FF. — Lappacea, Lam. dict. 637; D. — Disciformis, Dec. cat. monsp., D. — Præcox, Dec. cat. monsp., D. — Minima, Lam. dict. 636; S. — Maculata, Wild. sp. 3; S. — Sphærocarpos, Berthol., D. — Hirsuta, S. — Serrata, S.

Trigonella Prostrata, Dec. fl. supp. 571; C.

Melilotus Officinalis, Wild. enum. 790, S. — Parviflora, Desf. atl. 2. 192, C. — Italica, Lam. dict. 65; C. — Gracilis, Dec. fl. supp. 665; D. — Messanensis, Desf. atl., C. — Sulcata, Desf. atl. 193, C. — Elegans, Saltz (près Humides), Sol.

Trifolium Angustifolium, Lin. 1083. C. — Incarnatum, Lin. 1083; S. — Molinerii, Dec., D. — Arvense, Lin. 1083, S. — Ligusticum, Balb. in act. academ., D. — Lappaceum, Lin. 1082; C. — Bocconi, Savi obs., D. — Scabrum, Lin. 1084; S. — Ochroleucum. Lin. syst. nat. 233; S. — Maritimum, Huds., C. — Squarrosum, Lin. 1082; D. — Pratense, Lin. 1082; S. — Hirtum, All. auct. p. 20; D.—Cherleri, Lin. amœn. 4. 286; C. — Stellatum, Lin. 1083, C. — Leucanthum, Bieb. fl. taur., D. — Suffocatum, Lin. mant. 276; C. — Glomeratum, Lin. 1034, C. — Strictum, Lin. 1079; D. (Bonifacio). — Nigrescens, Viviani, S. — Clypeatum, Lin. 1084 (aux environs de Bonifacio); D. — Michelianum, Savi, fl. pis., D. — Subterraneum, Lin. 1080; S. — Vesiculosum, Savi, pis., D. (indiqué en Corse seulement). — Spumosum, Lin. 1085; C. — Resupinatum, Lin. 1086, C. — Fragiferum, Lin. 1086; S. — Tomentosum, Lin. 1086. C. et S. — Uniflorum, Lin. 1185; FF. — Procumbens, Lin. 1088; S. — Longistipulatum, Lois., D. (aux environs de Bonifacio).

Dorycnium Rectum, Ser. in Dec. prod., C. — Parviflorum, Ser. S. — Suffruticosum, Vill. Dauph., S.

Lotus Edulis, Lin. 1090; D. — Ornithopodioides, Lin. 1091, D. — Creticus, Lin. 1091; D. (environs de Bonifacio). — Cytisoides, Lin. 1092; D. — Hispidus, Desf., D. — Angustissimus, Lin. 1090; S. — Gracilis, Waldst. et Kitt., S. — Colmbrensis, Brot. phys., D. — Corniculatus, Lin. 1092, C.

Psoralea Palestina, Gouan ill., C. — Bituminosa, Lin. 1075; C.

Astragalus Pentaglottis, Lin. mant. 274; C. — Stella, Gouan ill., C. — Sesameus, Lin. 1068; C. — Hamosus, Lin. 1067; C. — Bæticus, Lin. 1068; D. (in-

diqué en Corse seulement. près de Bonifacio). — Massiliensis, Lam. dict. 1. 321, D. — Monspesulanus, Lin. 1072; D. — Incanus, Lin. 1072; D. — Sulcatus, Lam. dict. 1. 910; S.

SCORPIURUS Sulcata, Lin. 1050; S. — Acutifolia, Viviani, fl. lyb., S. (indiqué en Corse seulement, aux environs de Bonifacio).

CORONILLA Emerus, Lin. 1146, C. — Juncea, Lin. 1047; C. — Stipularis, Lam. dict. p. 320; C. — Glauca, Lin. 1047; C. — Minima, Lin. 1048; C.

ASTROLOBIUM Ebracteatum, Dec. prod., S. — Scorpioides, Dec. prod.; C.

ORNITHOPUS Compressus, Lin. 1049: S. — Perpusillus, Lin. 1049, J.

HIPPOCREPIS Multisiliquosa, Lin. 1050; S. — Comosa, Lin. 1050; S.

SECURIGERA Coronilla, Dec. fl. f.; C.

HEDYSARUM Pallidum, Desf. atl.; S. — Coronarium, Lin. 1058; S. — Humile, Lin. 1058; C. (Corsicum, Bald.) (indiqué en Corse seulement). — Capitatum, Desf. atl., D.

ONOBRYCHIS Saxatilis, All. ped., C. — Caput-Galli, Lam. fl. f., C. — Crista-Galli, Lam. fl. f., C.

VICIA Sylvatica, Lin. 1035; D. — Cassubica, Lin. 1035; S. — Cracca, Lin. 1095; S. — Gerardi, Jacq. fl. austr., C. — Pseudocracca, Bert. pl. rar., D. — Tenuifolia, Roth. germ., D. — Atropurpurea, Desf. atl., C. et D. — Disperma, Dec. cat. monsp., D. — Sativa, Lin. 1037; S. — Angustifolia, S. — Pyrenaica, Pourr. et Sol., S. — Lutea, S. — Pallidiflora, S. (var. b. du précédent). — Hybrida, Lin. 1037. — Gracilis, Russel, S. — Narbonensis, Lin. 1038; S. — Altissima, Desf. atl.; D.

ERVUM Ervilia, Lin. 1040; S.

PISUM Sativum, Lin. 1026; S.

LATHYRUS Sylvestris, Lin. 1033; S. — Pratensis, Lin. 1033; S. — Aphaca, Lin. 1029; D. — Sphæricus, Retz. obs., D. — Angulatus, Lin. 1031; S. — Setifolius, Lin. 1031; C. — Cicera, Lin. 1030; S. — Bithynicus, Lam. dict., S. et C. — Clymenum, Lin. 1032; D. — Articulatus, Lin. 1031; D. — Ochrus, Dec. fl. f. 578; D. — Arvensis, S.

OROBUS Variegatus; Tenor. prod. supp., D. (trouvé par Thomas près de Bastia).

LUPINUS Albus. Lin. 1015; S. — Varius, Lin. 1015; D. — Hirsutus, Lin. 1015; D. — Angustifolius, Lin. 1016; D. — Luteus, Lin. 1015; S.

CERATONIA Siliqua, Lin. 1513; D.

CERCIS Siliquastrum, Lin. 534; J.

ROSACEÆ.

AMYGDALUS Communis, Lin. 677; S. (trois variétés).

PERSICA Vulgaris, Mill. dict., n. 1; S.

ARMENIACA Vulgaris, Lam. dict.; S.

PRUNUS Spinosa, Lin. 681; S. — Domestica, Lin. 680, S.

CERASUS Avium, Mœnch. meth.; S.

GEUM Urbanum, Lin. 616, S. — Rivale. Lin. 617, S. — Sylvaticum, Pourr., C.

RUBUS fruticosus, Lin. 707 (indiqué par M. de Geneste).

POTENTILLA Argentea, Lin. 712; S. — Hirta, Lin. 712; S. — Valderia, Lin. 714; C. — Caulescens, Lin. 713; C. — Lupinoïdes, Wild. sp., S. — Splendens, Ram. pyr., C. — Divaricata, Dec. cat. monsp., C. (au Monte-Rotondo). — Crassinervia (au Monte Coscione).

SANGUISORBA Officinalis, Lin. 169; S.

POTERIUM Sanguisorba, Lin. 1411; S. — Hybridum, Lin. 1412; C. — Spinosum, Lin. 1412; C.

ROSA Sempervirens, Lin. 704; S. — Canina, Lin. 704; S.—Seraphini, Dec., D.

CRATÆGUS Oxyacantha, Lin 683; S. — Pyracantha, Pers. ench., J.

AMELANCHIER Vulgaris, Mœnch. meth., FF.

PYRUS Communis, Lin. 686; S. — Malus, Lin. 686; S. — Aucuparia, Gærtn. fruct., S.

GRANATEÆ.

PUNICA Granatum, Lin. 676: C.

MYRTACEÆ.

MYRTUS Communis, Lin. 673; C.

CUCURBITACEÆ.

BRYONIA Dioica, Jacq. austr., D. — Alba, Lin. 621; J. (var. b.)

MOMORDICA Elaterium, Lin. 1434; C.

ONAGRARIÆ.

EPILOBIUM Roseum, Dec. fl. f. 4; S. — Palustre. Lin. 495; S. — Hirsutum. Lin. 494; S. — Molle, Lam. dict. 2. 475; S. — Tetragonum, Lin 494; S.

Isnardia Palustris, Lin. 175; S.

Circæa Lutetiana, Lin. 12, J.

HALORAGEÆ.

Myriophyllum Spicatum, Lin. 1409; S.

LYTHRARIEÆ.

Lythrum Salicaria, Lin. 642; S. — Hyssopifolia, Lin. 642; S. — Nummularifolium, Lois. not. 74; D. (indiqué en Corse seulement). — Grefferi, Sol. (sur les côtes).

Peplis Portula, Lin. 474; S.

TAMARISCINEÆ.

Tamarix Africana, Poir. voy., C. — Gallica, Lin. 386; C.

PORTULACEÆ.

Montia Fontana, Lin. 129; S.

PARONYCHIEÆ.

Corrigiola Littoralis, Lin. 388; S.

ILLECEBREÆ.

Herniaria Glabra, Lin. 317; S. — Hirsuta, Lin. 317; S. — Cinerea, Dec. fl. f. 5. 375; C. — Alpina, Vill. dauph., C. — Lenticulata, All. ped.

Illecebrum Verticillatum, Lin. 298; S. — Echinatum, Viviani (Bonifacio). V.

Paronychia Cymosa, Poir. dict.; C. — Echinata, Lam. fl. f., C. — Polygonifolia, Dec. fl. f., C. — Argentea, Lam. fl. f., C. — Capitata, Lam. fl. f., C. — Serpyllifolia, Poir. dict., C.

POLYCARPEÆ.

Polycarpon Tetraphyllum, Lin. 131, S.

CRASSULACEÆ.

Umbilicus Pendulinus, Dec. pl. gr., C. — Erectus, Dec. fl. f., C. (var. a. Lin.)

Sedum Stellatum, Lin. 617; S. — Cepæa, Lin. 617; S. (var. b. galloides). — Cruciatum, Desf., D. — Album, Lin., S. — Corsicum, Dub. mss., D. (près de Corte). — Rubens, Lin. 619; S. — Cespitosum, Dec. prod., D. — Hispanicum, Lin. 618; C. — Brevifolium, Dec. rapp. 2. 79; D. (au Monte-Coscione). — Heptapetalum, Poir. voy., V. (Bonifacio). — Atrum, Lin. 1673 (indiqué par M. de Geneste). — Saxatile, Lin. 619; C. — Repens, Dec. fl. f., S. — Altissimum, Lam. dict., 4. 364; S.

NOPALEÆ.

Cactus Opuntia, Lin. 669; S.

FICOIDEÆ.

Mesembryanthemum Nodiflorum, Lin. 687; D. (sur les côtes). — Cristallinum, Lin. 687.

SAXIFRAGEÆ.

Saxifraga Aizoon, Jacq. austr., S. — Pedemontana, All. ped. C. — Ascendens, Lin. 579; D. — Geranioides, Lin. 578; S. — Ladanifera, Lapeyr. fl. pyr. 42, D. — Petadifida, Dec. (var. b. du précédent), D. — Cervicornis, Viv. cors. (d'après Duby, le même que l. Petadifida), S. (au Monte-Coscione). — Hypnoides, Lin. 579; S. — Corsica, Ser. ined.; D. (Granulata, var. b.). — Stellaris, Lin. 579; C. — Hirsuta, Lin. 574; S. — Geum (var. b. du précédent). — Rotundifolia, Lin. 576; S. — Aspera, Lin. 575; C.

Chrysosplenium Oppositifolium, Lin. 569; S.

Adoxa Moschatellina, Lin. 527; J.

UMBELLIFERÆ.

Laserpitium Asperum, Crantz, J.

Thapsia Villosa, Lin. 975; C.

Daucus Maritimus, Lam. dict. 1. 634, C. — Gummifer, Lam. dict. 1. 634; C. — Gummifer, Lam. dict., J. — Carota, Lin. 348; S. — Hispidus, Desf. atl.; S.

Orlaya Grandiflora, Hoff., S. — Maritima, Koch., C. — Platycarpos, Koch., C.

Caucalis Leptophylla, Lin. 847; S.

Torilis Nodosa, Gœrtn., S. — Heterophylla, Guss. prod. (dans les haies et les champs de la Corse méridionale).

Bifora Testiculata, Spreng. ap., C.

Condylocarpus Officinalis, Koch., J.

Tordylium Maximum, Lin. 345: S.

Pastinaca Kochii, Dub. mss., D. (indiqué seulement en Corse).

Peucedanum Paniculatum, Lois. gall. 722; D. (indiquée seulement en Corse.) — Officinale, Lin. 353; J.

OPOPONAX Chironium, Koch., C.

FERULA communis, Lin. 355; C. D.

FERULAGO Nodiflora, Koch., C. D.

ANGELICA Sylvestris, Lin. 361; J.

BUPLEVRUM Glaucum, Dec. fl. f. 5. 515.; D. (sur les collines, dans la Corse méridionale). (Carotti.) — Rotundifolium, Lin. 340, FF. — Stellatum, Lin. 341; D. — Ranunculoides, Lin. 342; S. — Falcatum, Lin. 341; J. — Spinosum, Lin. supp. 178; D. (trouvé par Thomas). — Fruticosum, Lin. 343; C.

BRIGNOLIA Pastinacæfolia, Berth. amœn. ital.; S.

ATHAMANTA Cretensis, Lin. 352; C. — Macedonica, Spreng., J.

PIMPINELLA Dissecta, Retz. obs., S. — Magna, L. mant., J. — Peregrina, Lin. 378; D.

SIUM Latifolium, Lin. 361; S. — Angustifolium, Lin. 1672; S.

LIGUSTICUM Silaûs, Dub. mss., S.

ÆGOPODIUM Podagraria, Lin. 379; S.

DREPANOPHYLLUM Falcaria, Mœnch., C.

APIUM Graveolens, Lin. 379; S.

ÆTHUSA Cynapium, Lin. 367; S.

TRINIA Glaberrima, Hoff., S.

SISON Amomum, Lin. 312; S. — Flexuosum, S.

BUNIUM Petræum, Lois., D. (dans les forêts montueuses).

AMMI Majus, Lin. 342; S. — Visnaga, Lam. dict. 132; C.

SESELI Tortuosum, Lin. 373; C. — Elatum, Lin. 375; C.

PTYCHOTIS Verticillata, Dub. mss.; D.

HELOSCIADIUM Inundatum, Koch.; S. — — Nodiflorum, Koch.; S. — Crassipes, Koch.; D. (dans les terrains marécageux des environs de Porto-Vecchio et Bonifacio).

ŒNANTHE Phellandrium, Lam. fl. f., S. — Fistulosa, Lin. 365; S. — Peucedanifolia, Poll., S. — Globulosa, Lin. 365; S. — Apiifolia, Brot. lus., D. (dans les terrains marécageux de la Corse).

CRITHMUM Maritimum, Lin. 364; S. — — Vulgare, S. (var. du précédent).

SCANDIX Pecten-Veneris, Lin. 368; S. — Australis, Lin. 369; C.

SMYRNIUM Olusastrum, Lin. 376; S. — Perfoliatum, Lin. 376; S. — Dodonæi, D. (dans les buissons aux environs de Bonifacio).

CONIUM Maculatum, Lin. 349; S.

ECHINOPHORA Spinosa, Lin. 344; C.

CACHRYS Lævigata, Lam. dict., C.

ASTRANTIA Major, Lin. 339; S.

SANICULA Europea, Lin. 339; S.

ERYNGIUM Campestre, Lin. 337; S. — Bourgati, Gouan ill.; C. — Maritimum, Lin. 337; C.

HYDROCOTYLE Vulgaris, Lin. 338; J.

CAPRIFOLIACEÆ.

HEDERA Helix, Lin. 292; C.

SAMBUCUS Ebulus, Lin. 385; S. — Nigra, Lin. 385; S. — Racemosa, Lin. 386; S.

VIBURNUM Tinus, Lois. 683; S.

LONICERA Balearica, Dec. fl. f.; C. — Etrusca, Sant. viagg., S. — Implexa, Ait., S. (dans la Corse méridionale). — Periclymenum, Lin. 247; J.

RUBIACEÆ.

RUBIA Peregrina, Lin. 158; C. — Lucida, Lin. syst. nat., C. — Requienii, D. (près de Bonifacio).

GALIUM Cruciata, Scop. carn., S. — Vernum, Scop. carn., S. — Purpureum, Lin. 156; C. — Rubrum, Lin. 156; C. — Campestre, Schonsb. ex Wild., D. (dans les montagnes). — Glaucum, Lin. 156; S. — Tenuifolium, All. ped.; S. — Linifolium, Lam. dict., D. — Mollugo, Lin. 155; S. — Palustre, Lin. 153; S. — Tricorne, With. brit., S. — Murale, All. ped., C. — Litigiosum, Dec. fl. f., S. — Setaceum, Lam. dict., S. — Aparine, Lin. 157; S. — Rotundifolium, Lin. 156; C. — Barrelieri, Salzm. in bot. z., C. — Nudiflorum, Viv, V. (au Monte-Coscione). — Cinereum, All. ped., D.

ASPERULA Lævigata, Lin. mant. 38; C. — Deficiens, Viv. V. (dans la petite île de Tavolara, contiguë à la Corse).

SHERARDIA Arvensis, Lin. 149; S.

CRUCIANELLA Maritima, Lin. 158; C. — Latifolia, Lin. 158; C. — Monspeliaca, Lin. 158; C. — Maritima, Lin. 158; C.

VALERIANEÆ.

VALERIANELLA Pumila, Dec. fl. f. 4; S. — Dentata, Dec. fl. f. 4; S. — Echinata, Dec. fl. f. 4; S. — Coronata, Dec. fl. f. 4.; S. — Microscopa, S. — Membranacæa, S.

FEDIA Cornucopiæ, Gærtn., C.

CENTRANTHUS Latifolius, Dufr. val. 38; C. — Angustifolius, Dec. fl. f., C. — Calcitrapa, Dufr. val., C.

VALERIANA Phu, Lin. 45; S. — Tuberosa, Lin. 45; C. — Montana, Lin. 46; S. — Gallatis, S. — Trinervis, S. et V. (à la Trinité).

DIPSACEÆ.

SCABIOSA Maritima, Lin. amæn. 4. 304; S. — Urceolata, Desf. atl., D. (indiqué en Corse seulement). — Mediterranea, S. (dans les forêts montagneuses).

KNAUTIA Sylvatica, Dub. mss., S. — Arvensis, Dub., S.

DIPSACUS Arvensis, S. — Ferox, Lois., C.

COMPOSITÆ.

EUPATORIUM Cannabinum, Lin. 1174: S. — Corsicum, Req., Sol. — Soleirolii, Lois. (au bord des ruisseaux, dans les montagnes).

TUSSILAGO Farfara, Lin. 1214; S.

CINERARIA Bicolor, Wild., S. et V. — Maritima, Lin. 1244; S.

SENECIO Abrotanifolius, Lin. 1219, J. — Jacobea, Lin. 1216; S. — Aquaticus, Huds. angl., S. — Crassifolius, Wil., S. — Humilis, Desf. atl., D. — Fænicu-laceus, Ten. fl. nap., D. — Lividus, Lin. 1216; D. — Doria, Lin. 1221; C. — Vulgaris, Lin. 1216; S. — Flabellatus, S. et V. (sur les coteaux arides de Castel Sardo).

DORONICUM Pardalianches, Lin. 1249, J.

ARNICA Corsica, Lois. gall. 576; C.

ASTER Acris, Lin. 1228; C. — Tripolium, Lin. 1229; S.

ERIGERON Canadense, Lin. 1210; S.

BELLIS Annua, Lin. 1249; D. — Sylvestris, Cyr. rar., S. — Perennis, Lin. 1248; S.

BELLIUM Bellioïdes, Lin. mant. 285; D. (sur les rochers marins; au Monte-Rotondo; au Coscione. — Nivale, Req. ann. sc. nat., D. (sur les montagnes élevées).

CONYZA Sicula, Wild. sp. 3: C. — Squarrosa, Lin. 1205; S. — Saxatilis, Lin. 1205; C. — Sordida, L. mant., 466; C.

INULA Crithmoides, Lin. 1240: C. — Salicina, Lin. 1238; C. — Suaveolens, Alt. kew., C. — Montana, Lin. 1241, C. — Odora, Lin. 1236; C. — Viscosa, Desf. atl., S. — Dysenterica, Lin. 1237; S.

GNAPHALIUM microphyllum, Wild., S. et V. (Corse méridionale). — Germanicum, Lam., S. — Gallicum, Lam. dict., S. Montanum, Wild., S.

ELYCHRYSUM frigidum, Wild., S. — Angustifolium, Dec. fl. f., S.

FILAGO Pygmæa, Lin. 1311; D. — Supinus, Lin. 1313; C.

BUPHTHALMUM Spinosum, Lin. 1274; C. — Aquaticum, Lin. 1274; C. — Maritimum, Lin. 1274; C.

CHRYSANTHEMUM Perpusillum, Lois. not., D. — Tomentosum, Lois. gall., D. (dans les parties les plus élevées des montagnes). — Monspeliense, Lin. 1262; D. — Leucanthemum, Lin. 1251; S. — Segetum, Lin. 1254; S. — Myconis, Lin. 1254; S. — Coronarium, Lin. 1254; S.

MATRICARIA Camomilla, Lin. 1456; S.

ANTHEMIS altissima, Lin. mant. 174; S. — Peregrina, Wild. sp., C. et D. — Cotula, Lin. 1261; S. — Mixta, Lin. 1260; S. — Incrassata, Lois. not., C. Fuscata, Brot. phys., C. — Nobilis, Lin. 1260; S. — Arvensis, Lin. 1261; S. — Maritima, Lin. 1259; S. — Biaristata, Dec. fl. f., S. — Pyrethrum, Lin. 1266; S. — Alpina, Lin. 1561 (indiqué par M. de Geneste).

ACHILLEA Tomentosa, Lin. 1264; C. — Ageratum, Lin. 1264; C. — Ligustica, All. ped.; D.

ARTHEMISIA Arborescens, Lin. 1188; D. — Cærulescens, Lin., D. (var. b. de l'Arthemisia corsica, D.) — Vulgaris, Lin. 1188; D. — Abrotanum, Lin. 1185; C. — Paniculata, Lam. dict., C. — Vallesiaca, Wild.; S. — Sieversiana, Lois., V. (dans les champs, aux environs d'Ajaccio). — Dentiflora, Viv., V.

SANTOLINA Rosmarinifolia, Lin. 1180, C. — Viridis, Wild., C. — Incana, Lam., ill.; C.

BALSAMITA Virgata, Desf., C. — Audiberti, Req. in ann. sc. nat., D. (dans la partie la plus élevée de la forêt du Valdoniello). — Ageratifolia, Desf., D. et V. (près de Bonifacio).

AMBROSIA Maritima, Lin. 1401; J.

XANTHIUM Macrocarpum, D.

TAGETES Lucida, Lin., S.

CALENDULA Arvensis, S.

CARTHAMUS Creticus, Lin., S. — Multifidus, W. Desf. atl., D.

CARDUNCELLUS Cæruleus, Dec. mss., D. Tingitanus, Dec. mss., D.

ONOPORDUM Virens, Dec. fl. f., S. — Illyricum, Lin. 1148; C. — Horridum, V. (près de Bonifacio).

SILYBUM Marianum, Gærtn., S.

CARDUUS Leucographus, Lin. 1149; C. —

Acanthoides, Lin. 1150; C. — Tenuiflorus, Sm. fl. b., S. — Tenuiflorus, var. Pycnocephalus, D. — Cephalantus, V. (dans la petite île Lavezzi, entre la Sardaigne et la Corse). — Fasciculiflorus. Viv. V. (à Vignolla et Parao).

Cirsium Acarna, Dec. fl., C. — Casabonæ, Dec. fl. f., D. S. — Italicum, Dec. mss., D. — Syriacum, Gærtn., D. — Stellatum, All. ped., C.

Cynara Cardunculus, Lin. 1159, D. — Humilis, Lin. 1159, D. V. (Bonifacio). — Corsica, V. D. (aux environs de Bonifacio).

Leuzea Conifera, Dec. fl. f., D. (Centaurea Conifera, Lin.).

Galactites Tomentosa, Mœnch., D. C. (Centaurea Galactites, Lin.).

Centaurea Crupina, Lin. 1285; C. — Splendens, Lin. 1293; FF. — Pectinata, Lin. 1287; C. — Filiformis (au sommet du mont Tavolara). — Cyanus, Lin. 1289; S. — Pullata, Lin. 1288; C. — Maculosa, Lam. dict., C. — Paniculata, Lin. 1299; C. — Salmantica, Lin. 1299; C. — Collina, Lin. 1298; C. — Napifolia, Lin. 1295; D. — Aspera, Lin. 1296; C. — Sphærocephala, Lin. 1295; D. — Sonchifolia, Lin. 1295; C. — Apula, Lam. dict., C. — Melitensis, Lin. 1297; C. — Solstitialis, Lin. 1297; J. — Calcitrapa, Lin. 1297; S.

Kentrophyllum Lanatum, Dec. mss., S. (Carthamus Lanatus, Lin.).

Cnicus Syriacus, V. (dans la Corse méridionale).

Carlina Lanata, Lin. 1160, C. — Vulgaris, Lin. 1161; S. — Corymbosa, Lin. 1160; C.

Stæhelina Dubia, Lin. 1176; C. — Arborescens, Lin. syst. veg., C.

Atractylis Cancellata, Lin. 1162; C. — Humilis, Lin. 1162; C.

Scolymus Maculatus, Lin. 1142; C. — Hispanicus, Lin. 1143; C.

Urospermum Dalechampii, Desf. cat. 90; C. — Picroides, Desf. cat. 90; C. — Asperum, fl. f. 4; C.

Picridium Vulgare, Desf. atl.; C. — Sonchus Picroides, Lam.).

Lactuca Virosa, Lin. 1119; C. — Tenerrima, Pourr., C.

Chondrilla Muralis, Lam. dict., S. — (Prenanthes Muralis, Lin.). — Juncea, Lin. 1120; S.

Prenanthes Viminea, Lin. 1120; C. — Bulbosa, Dec. fl. 4; C.

Lampsana Communis, Lam. dict., S. — Minima, Lam. dict., S. — Rhagadiola, V.

Rhagadiolus Edulis, Gærtn. fruct., C. — Stellatus, Gærtn. fruct., O.

Zacintha Verrucosa, Gærtn. fruct., D. (Crepis Zacintha, Seraphino).

Barkausia Bellidifolia, fl. f. 5; D. — Setosa, Dec. fl. f., D. — Fætida, Dec. fl. f., D. S. — Leontodon, Dec. fl. f., D.

Pterotheca Nemausensis, Cass. bull. phil., C. (Andryala Nemausensis, Will.).

Hedypnois Mauritanica, Wild., D.

Crepis Virens, Vill. dauph., S. — Biennis, Lin. 1136; S. — Taurinensis, Will. sp., S. — Hispida, Waldst., S. — Bursifolia, S.

Taraxacum Dens-Leonis, Desf. atl., S. — (Officinale, Will.).

Helmintia Echioides, Gærtn., S.

Picris Pauciflora, Wild. tp., C.

Hieracium Alpinum, Lin. 1124; S. — Pilosella, Lin. 1125; S. — Sabaudum, Lin. 1131; S. — Murorum, Lam. dict. 365; S.

Drepania Barbata, Desf. atl., C. — Ambigua, Dec. mss., D.

Andryala Integrifolia, Lin. 1136; C. — Sinuata, Lin. 1137; C.

Robertia Taraxacoides, Dec. fl. f. 5; D.

Seriola Æthnensis, Lin. 1139; D. — Cretensis, Lin., S. — Urens, V. — Depressa, V. (ces deux derniers se trouvent dans la Corse méridionale).

Geropogon Glabrum, Lin. 1109; C.

Hypochæris Radicata, Lin. 1140; S. — Pinnatifida, Ten. add. cat. nat., B.

Tragopogon Arvense, C. — Hirsutum, Gon. monsp., C. — Porrifolium, Lin. 1110, S. — Crocifolium, Lin. 1110; C. Angustifolium, S.

Thrincia Tuberosa, Dec. fl. f., C.

Scorzonera Minuta, Lin. mant. 278; C. — Hispanica, Lin. 1112; J.

Hyoseris Scabra, Lin. 1138; S. — Hedypnois (va. g.), Dec. mss., C. (Rhagadioloides, Lin. 1139). — Cretica, Lin. 1139; C. — Mauritanica, Wild. sp., S.

Cichorium Intybus, Lin. 1142; S.

LOBELIACEÆ.

Lobelia Laurentia, Lin. 1321; D. — Minuta, Lin. mant. 292; D.

CAMPANULACEÆ.

Jasione Montana, Lin. 1317; S. — Perennis, Lam. dict., C.

PHYTEUMA Pauciflora, Lin. 241; C. — Hemisphærica, Lin. 241; C. — Serrata, D. V. — Comosa, Lin. 242; C. — Scorzonerifolia, Vill. dauph., S.

PRISMATOCARPUS Hybridus, Lher., S. — Falcatus, Ten. prod., D.

CAMPANULA Petræa, Lin. 236; C. — Trachelium, Lin. 235; S. — Rapunculus, Lin. 232; S. — Patula, Lin. 232 (indiqué par M. de Geneste). — Linifolia, Lam. dict., S. — Hederacea, Lin. 240; C. — Erinus, Lin. 240; C. — Pygmæa, Dec. fl. FF., C.

VACCINIEÆ.

VACCINIUM Myrtillus, Lin. 498; S. — Vitis-idæa, Lin. 500; J.

ARBUTUS Unedo, Lin. 566, C. — Uva-ursi, Lin. 566; J.

ERICACEÆ VEL ERICINEÆ.

ERICA Scoparia, Lin. 502; C. — Arborea, Lin. 502; C. — Ramulosa, Viviani, V. (sur les collines du midi). — Cinerea, Lin. 501; S.

RHODODENDRON Ferrugineum, Lin. 562; S.

EBENACEÆ.

DIOSPYROS Lotus, Lin. 1510; C.

STYRAX Officinale, Lin. 635; C.

OLEA Europæa, Lin. 11; S.

JASMINEÆ.

PHYLLIREA Angustifolia, Lin. 10; C. — Latifolia, Lam. dict., S.

LIGUSTRUM Vulgare, Lin. 10; S.

JASMINUM Fruticans, Lin. 9; S.

FRAXINUS Excelsior, Lin. 1500; S. — Argentea, Lois. gall., D. — Florifera, Scop. carn., C.

APOCYNEÆ.

ASCLEPIAS Fruticosa, Lin. 315; D.

NERIUM Oleander, Lin. 305; C.

VINCA Major, Lin. 304; J. — Minor, Lin. 304; J.

GENTIANEÆ.

GENTIANA Lutea, Lin. 329; J.

MENYANTHES Trifoliata, Lin. 208; S.

VILLARSIA Nympheides, Vent. (Menyanthes nymph., Lin.), J.

CHLORA Perfoliata, Lin. m. 10; S. — Sessifolia, Desv., S. — Serotina, V. (Porto-Vecchio). — Grandiflora, V. — Imperfoliata, V.

CHIRONIA Centaurium, Smith., S. — Maritima, Wild., S.

EXACUM Filiforme, Wild., S.

CONVOLVULACEÆ.

CONVOLVULUS Soldanella, Lin. 226; C. — Sepium, Lin. 218; S. — Saxatilis, Vhal., C. — Cantabrica, Lin. 225; C. — Lineatus, Lin. 224; C. — Siculus, Lin. 223; C. — Althæoides, Lin. 222; C.

CRESSA Cretica, Lin. 325; C.

CUSCUTA Major, Bauh. (Europæa, Lin.), S.

BORRAGINEÆ.

CERINTHE Longiflora, V. (dans l'île de Tavolara, contigue à la Corse). — Glabra, Mill. (dans les montagnes), Sol.

HELIOTROPIUM Europæum, Lin. 187; S. — Supinum, Lin. 187; C.

ECHIUM Australe, Lam. ill., C. — Vulgare, Lin. 200; J. — Plantagineum, L. mant. 202; C. — Violaceum, L. mant. 42; C. — Pyrenaicum, L. mant. 334; S. — Calycinum, Viv., S. — Grandiflorum, Desf. atl., S. — Macranthum, Viv., S. (sur les collines du bord de la mer, à Bonifacio. Le même que le Plantagineum).

LITHOSPERMUM Fruticosum, Lin. 190; C. — Tinctorium, Lin. 132; C. — Purpureo-Cæruleum, Lin. 190; S. — Officinale, Lin. 189; S. — Apulum, Vhal., C. — Merideum, S.

NONEA Violacea, Dec. fl., S.

PULMONARIA Officinalis, Lin. 194; S.

SYMPHYTUM Tuberosum, Lin. 195; S. — Officinale, Lin. 195, J.

ANCHUSA Undulata, Lin. 191; C. — Sempervirens, Lin. 192; C. — Laxiflora, Dec. fl., C. — Crispa, V. (sur les collines). — Tinctoria, Lin., G.

BORRAGO Officinalis, Lin. 197; S. — Laxiflora, Desf. cat. par., S.

MYOSOTIS Annua, Mœnch., S. — Pusilla, Lois., C. et D. — Perennis, Mœnch., S. — Nana, Vill. dauph., S.

CYNOGLOSSUM Officinale, Lin. 192; S. — Pictum, Ait. kew., C. — Cheirifolium, Lin. 193; C. — Apenninum, Lin. 237; C.

SOLANEÆ.

Lycium Afrum, Lin., C. — Europæum, L. mant. 47; S.

Solanum Villosum, Lam. dict., S. — Nigrum, Wild., S. — Dulcamara, Lin. 264; S.

Physalis Alkekengi, Lin. 262; S.

Mandragora Officinalis, Dec.

Hyoscyamus Niger, Lin. 257; S. — Albus, Lin. 257; C. — Aureus, Lin. 257; C. — Pusillus, Lin. 258; Lois. gall. (indiqué en Corse seulement).

Verbascum Thapsus, Lin. 252; S. — Sinuatum, Lin. 254; C. — Mayale, Dec. fl. 4. 415; D. — Blattaria, Lin. 254; S. — Phœnicum, Lin. 254; S. — Nigrum, Lin. 253; S. — Pulverulentum, Vill. dauph., S.

ANTIRRHINEÆ.

Digitalis Parviflora, Lam. fl. f. 2.; S. — Purpurea, Lin. 866; S. — Ferruginea, Lin. 867; C.

Anarrhinum Bellidifolium, Desf. atl., C.

Antirrhinum Orontium, Lin. 860; S. — Alsinæfolium, V. (dans les petites îles qui sont entre la Corse et la Sardaigne). — Æquitrilobum, V. (dans les roches du mont della Trinita).

Linaria Origanifolia, Dec. fl. 591; C. — Rubrifolia, Dec. fl. 410; D. — Cymbalaria, Mill. dict., C. — Hepaticæfolia, Dub. mss., D. — Æquitriloba, Dub. mss, D. — Spuria, Mill. dict., n°. 15; S. — Arvensis, Dec. fl., S. — Simplex Dec. fl., S. — Flava, Desf. atl., D. — Chalepensis, Mill. dict., C.

Scrophularia Peregrina, Lin. 864; D. — Scorodonia, Lin. 864: C. — Trifoliata, Lin. 865; C. — Sambucifolia, Lin. 865; D. — Auriculata, Lin. 864; C. — Lucida, Lin. 865; C. — Canina, Lin. 865; C. — Ramosissima, Lois., D. — Frutescens, FF. — Betonicæfolia, Lin., V. (près de Bonifacio). — Mellifera, Vahl., V. (près de Pasticiale). — Oblongifolia, Lois., D. (au bord des ruisseaux, dans les parties élevées du Monte Coscione). — Alsinæfolia, Spreng. (dans les îles entre la Corse et la Sardaigne).

OROBANCHEÆ.

Orobanche Fœtida, Desf. atl., S. — Crinita, Viv., V. (près de Bonifacio). — Rigens, Lois. gall., D. (près de Bonifacio). — Ramosa, Lin. 882; S. — Bracteata, Viv., V. (près de Bonifacio).

RHINANTHACEÆ.

Pedicularis Tuberosa, Lin. 847; C. — Comosa, Lin. 847; C. — Foliosa, L. mant. 86; C. — Flammea, Lin., C.

Bartsia Viscosa, Lin. 839; C. — Trixago, Lin. 602; C. — Versicolor, Dec. fl. f., C. — Maxima, Dec. fl. f., D.

Euphrasia Officinalis, C. (var. b. Alpina). — Viscosa, L. mant. 86; C. — Linifolia, Lin. 842; C. — Corsica, Lois. gall., D. — Odontites, Lin. 841: S. — Latifolia, Lin. 841; C.

Veronica Cymbalaria, Bod. diss., C. — Arvensis, Lin. 18; S. — Peregrina, Lin. 20; C. — Repens, Cl. in fl. f., D. — Nummularia, Gou., C. — Alpina, Lin. 15, C. — Fruticulosa, Lin. 15; C. — Idem var. b. (Saxatilis, Lin.), C. — Bellidioides, Lin. 15; C. — Montana, Lin. 14: C. — Officinalis, Lin. 17; S. — Teucrium, Lin. 16; S. — Anagallis, Lin. 16; S. — Tenella, Vahl. symb., S. et V. (au Monte Rotondo; au Monte Coscione).

LABIATÆ.

Rosmarinus Officinalis, Lin. 33; S.

Salvia Officinalis, Lin. 34; C. — Horminum, Lin. 34: C. — Viridis, Lin. 34; S. — Clandestina, Lin. 36; S. — Sclarea, Lin. 38; J. — Præcox, Sav. fl. pisan., S. — Glutinosa, Lin. 37; C. — Æthiopis, Lin. 39; C. — Hispanica, Lin. 37; C.

Ajuga Pseudo-Iva, Rob. et Cast., C. — Iva, Schreb. unilab., C.

Teucrium Scorodonia, Lin. 789; S. — Massiliense, Lin. 789; C. — Fruticans, Lin. 787; C. — Pseudo-Chamæpitys, Lin. 587; C. — Lucidum, Lin. 790; C. — Chamædrys, Lin. 790; S. — Flavum, Lin. 791; C. — Scordium, Lin. 791; S. — Pyrenaicum, Lin. 771; C. — Montanum, Schreb. 50; C. — Polium, Lam. dict., C. — Capitatum, Lin. 792; C. — Flavicans, Lam. dict., C. — Pseudo-Hyssopus, Schreb., D. — Marum, Lin. 788; C.

Molucella Frutescens, Lin. 821; C.

Phlomis Fruticosa, Lin. 818; C. — Lychnitis, Lin. 819; C. — Herba-Venti, Lin., 819; C.

Marrubium Vulgare, Lin. 816; S. — Supinum, Lin. 816; C.

BALLOTA Fœtida, Lam. fl. f., S.

BETONICA Hirsuta, L. mant. 248; C. — Officinalis, Lin. 810; J. — Orientalis, Lin. 811; C.

LAMIUM Album, Lin. 874; S. — Garganicum, Lin. 808; C. — Purpureum, Lin. 802; S. — Bifidum, Cyr. fasc., D.

ORVALA Lamioides, Dec. fl. f. 559; D.

GLECHOMA Hederacea, Lin. 807; J.

STACHYS Corsica, Pers. ench., V. (dans les monts Cagna et Coscione). — Marrubiifolia, Viv., V. — Hirta, Lin. 812; C. — Maritima, L. mant. 82; C. — Alpina, Lin. 812; C. — Germanica, Lin. 812; S. — Glutinosa, L. 813; D. et V. (dans la Corse méridionale).

SIDERITIS Romana, Lin. 802; S. — Scordioides, Lin. 803; C. — Perfoliata, Lin. 802; C. — Incana, Lin. 802; C.

NEPETA Pannonica, Lin. 797; D.

LAVANDULA Stœchas, Lin. 800; C. — Vera, Dec. fl. f. 5. 398; S. (Spica, Lin.). — Idem, var. b. Latifolia, Dec. fl., C.

SATUREIA Græca, Lin. 974; D. — Capitata, Lin. 795; C. — Juliana, Lin. 793; D. — Thymbra, Lin, 794; C. — Montana, Lin. 794; C.

MENTHA Pulegium, Lin. 807 (indiquée par M. de Geneste). — Hirsuta, Lin. (indiquée par M. de Geneste). — Rotundifolia, Lin. 805 (par le même).

THYMBRA Spicata, Lin. 795; C.

MELISSA Cordifolia, S. — Corsica, C.

MELITTIS Melissophyllum, Lin. 352; J.

CLINOPODIUM Vulgare, Lin. 821; J.

THYMUS Parviflorus, Req., D. — Herba-Barona, Lois. gall., D. — Zygis, Lin. 826; C. — Corsicus, Pers. ench., V. et D. (dans les montagnes près de Cagna). — Glandulosus, Req., V. (aux bords de la rivière Calarinca). — Nepeta, Smith, brit., S. (dans les montagnes au-dessus de la Socia; auprès de Cagna et du Lago-Creno). — Calamintha, Scop., S. — Marschallianus, Viv., V. (dans les montagnes). — Grandiflorus, Scop. carn., J.

ORIGANUM Smyrneum, Lin., S. (dans les montagnes au-dessus de Corte). — Vulgare, Lin. 824; J. — Dictamnus, Lin. 838; S. — Creticum, Lin. 838; C. - Majoranoïdes, Willd., C.

BRUNELLA Vulgaris, Mœnch, S. — Laciniata, Lam. fl. f., S.

PRASIUM Majus, Lin. 838; D.

VERBENACEÆ.

VITEX Agnus-Castus, Lin. 890; C.

VERBENA Officinalis, Lin. 29; S.

ACANTHACEÆ.

ACANTHUS Mollis, Lin. 891; C. — Spinosus, Lin. 891; C.

LENTIBULARIEÆ.

PINGUICULA Alpina, Lin. 25; S.

PRIMULACEÆ.

LYSIMACHIA Vulgaris, Lin. 209; S. — Punctata, Lin. 210; C.

ASTEROLINUM Stellatum, Hoffm., C.

ANAGALLIS Arvensis, Lin. 211; S. — Idem, var. Cærulea, S. — Monelli, Lin. 211; C.

CORIS Monspeliensis, Lin. 252; C.

ANDROSACE Imbricata, Lam. ill., C. — Alpina, Lam. ill. C. — Maxima; Lin. 203; C. — Septentrionalis, Lin. 203; C.

GREGORIA Vitaliana, Dub. Prim. mon., C.

PRIMULA Marginata, Curt., C. (Crenata, Lam. ill.). — Auricula. Lin. 205; J. — Villosa, Jacq. austr., C. (Viscosa, Will.) — Integrifolia, Lin. 205; C. — Farinosa, Lin. 205; C. — Idem, var. Longiflora, All. ped., C.

CORTUSA Matthioli, Lin. 451; C.

CYCLAMEN Europæum, Lin. 207; C. — Hederæfolium, Ait. kew., D.

SAMOLUS Valerandi, Lin. 243; S.

GLOBULARIEÆ.

GLOBULARIA Alypum, Lin. 139; C. — Nana, Lam. dict., C. — Nudicaulis, Lin. 140; C.

PLUMBAGINEÆ.

STATICE Monopetala, Lin. 396; C. — Reticulata, Lin. 394; D. — Oleæfolia, Pourr., S. — Bellidifolia, Gon., C. — Minuta, L. mant., 57; C. — Articulata, Lois. gall., D. — Echioides, Lin. 394; C. — Ferulacea, Lin. 398; C. — Diffusa, Pourr., C. — Fasciculata, Vent. cels., D. et V. (sur les rochers méridionaux maritimes, près de Bonifacio). — Armeria, Lin. 394; S. — Soleirolii, Dub. mss., D. (sur les roches marines, près

Calvi. — Leucantha, Lois. (dans les montagnes les plus élevées).

PLANTAGINEÆ.

PLANTAGO Psyllium, Lin. 167; S. — Subulata, Lin. 166; C. — Maritima, Lin. 165; C. — Incana-Capitellata, Dub. bot., D. — Albicans, Lin. 165; C. — Pilosa, Pourr., C. — Lagopus, Lin. 165; C. — Montana, Lam. ill., C. — Victorialis, Poir. dict., C. — Argentea, Lam. ill., C. — Lanceolata, Lin. 164; S. — Media, Lin. 163; J. — Major, Lin. 163; S. — Coronopus, Lin. 166; J.

AMARANTHACEÆ.

AMARANTHUS Blitum, Lin. 1405; S. — Prostratus, Balb. misc., D. — Retroflexus, Lin. 1407; S. (Spicatus, Lam.).

CHENOPODEÆ.

THELIGONUM Cynocrambe, Lin. 1411; C. et D. (à l'ombre, dans les fentes des rochers).

CAMPHOROSMA Monspeliaca, Lin. 178) C.

CORISPERMUM Hyssopifolium, Lin. 6; C.

SALICORNIA Herbacea, Lin. 5; C. — Fruticosa, Lin. 5; C. — Macrostachys, Moric., D. — Radicans, Viv., S.

SALSOLA Kali, Lin. 322; C. — Tragus, Lin. 322; C. — Soda, Lin. 323; S. — Prostrata, Lin. 318; C. — Arenaria, Kœl. dis., C.

CHENOPODIUM Fruticosum, Lin., C. — Maritimum, Lin. 321; S. — Scoparia, Lin. 321; C. — Ambrosioides, Lin. 320; S. — Rubrum, Lin. 318; S. — Ficifolium, Smith., S. (Viride, Car.). — Leiospermum, Dec. fl., S. (Album, Lin. 319). — Bonus-Henricus, Lin. 319; C.

ATRIPLEX Halimus, Lin. 1492; S. — Portulacoides, Lin. 1493; S. — Glauca, Lin. 1493; C. — Rosea, Lin. 1493; S. — Laciniata, Lin. 1494; S. — Græca, Wild., V. — Hastata, Lin. 1494; J.

BETA Vulgaris, Lin. 322; S. — Maritima, Lin. 322; S.

PHYTOLACCA Decandra, Lin. 631; C.

POLYGONEÆ.

RUMEX Obtusifolius, Lin. 478; S. — Nemolapathum, L. f. supp. 212; S. — Patientia, Lin. 476; S. — Arifolius, All. ped., C. — Tuberosus, Lin. 481; C. — Intermedius, Dec. f. f. 5; C. — Acetosella, Lin. 481; S. — Tingitanus, Lin. 479; C. — Bucephalophorus, Lin. 479; C.

POLYGONUM Convolvulus, Lin. 522; S. — Alpinum, All. ped., D. — Viviparum, Lin. 516; C. — Aviculare, Lin. 519; S. — Maritimum, Lin. 519; C. — Equisetiforme, Viv., V. (le long du torrent de San-Petri). — Arvense, Viv., S. — Ramosissimum, S.

THYMELEÆ.

PASSERINA Thomasii, Dub. mss., D. — Tarton-Raira, Dec. fl. f. 5; C. (Daphne Tarton-Raira, Lin.). — Hirsuta, Lin. 513; FF. — Thymelæa, Dec. fl. f. 5; C. (Daphne Thymelæa, Lin.).

DAPHNE Gnidium, Lin. 511; S. — Oleoïdes, L. mant. 66; D. — Glandulosa, S.

SANTALACEÆ.

OSYRIS Alba, Lin. 1450 (indiquée par M. de Geneste).

THESIUM Linophyllum, Lin. 301; S.

LAURINEÆ.

LAURUS Nobilis, Lin. 529; C.

CYTINEÆ.

CYTINUS Hypocistis, L. gen. 566, D. C.

ARISTOLOCHIEÆ.

ARISTOLOCHIA Rotunda, Lin. 1364; C. — Longa, Lin. 1364; C. — Pistolochia, Lin. 1364; C.

ASARUM Europæum, Lin. 633) J.

EUPHORBIACEÆ.

CROTON Tinctorium, Lin. 1425.

EUPHORBIA Peplis, Lin. 562; S. — Chamæsyce, Lin. 652; J. — Helioscopia, Lin. 658; S. — Ptericocca, Brot. fl. lus., D. — Platyphyllos, Lin. 660, D. — Hyberna, Lin. 662; D. — Spinosa, Lin. 655; C. — Pilosa, Lin. 659; S. — Dendroides, Lin. 662; D. — Pithyusa, Lin. 656; C. — Paralias, Lin. 657; C. — Myrsinites, Lin. 661; D. — Serrata, Lin. 658; C. — Segetalis, Lin. 657; C. — Provincialis, Wild. sp., D. — Exigua, Lin. 654; S. — Idem, var. b. Retusa, Dub., C. — Semiperfoliata, Viv., V. (à la Trinita). — Falcata, Lin. 654; C. — Characias, Lin. 662; C. — Pinifolia,

S. (le même peut-être que le Segetalis). — Rotundifolia, S.

RICINUS Communis, Lin., Sol.

MERCURIALIS Tomentosa, Lin. 1465; C. — Annua, Lin. 1465; S. — Ambigua, Dub. 417; D. et C.

URTICEÆ.

HELXINE Soleirolii, Req., D. (Cervione et Capo-Corsico).

PARIETARIA Lusitanica, Lin. 1492; V. (dans les parties humides du mont Tavolara). — Officinalis, Lin. 1492; S. — Judaica, Lin. 1492; C.

URTICA Pilulifera, Lin. 1395; C. — Hispida, Dec. fl. (près Prades), Coder. — Membranacea, Poir. encycl., S. — Dioica, Lin. 1396; S. — Urens, Lin. 1396; S.

FICUS Carica, Lin. 1513; J.

JUGLANDEÆ.

JUGLANS Regia, Lin. 1415; J.

AMENTACEÆ.

ALNUS Suaveolens, Req., D. (dans les monts Campotile; au lac Ino, et de ce lac à la forêt du Valdoniello; dans les monts Coscione, Grosso, etc.). — Cordata, Dub. 423; D. — Elliptica, Req., D. (près de l'embouchure de la Solenzara). — Cordifolia, Ten. cat. (indiquée en Corse par Robert).

SALIX Capræa, Lin. 1448; S. — Aurita, Lin. 1446; S.

POPULUS Tremula, Lin. 1464; S.

QUERCUS Racemosa, Lam. dict., C. — Sessiliflora, Smith., C. — Ilex, Lin. 1412; C. — Suber, Lin. 1413; C. — Coccifera, Lin. 1413; C.

CONIFERÆ.

JUNIPERUS Phœnicea, Lin. 1471; C. — Lycia, Lin. 1471; C. — Oxcycedrus, Lin. 1470; C. — Nana, Wild. sp., S.

CUPRESSUS Fastigiata, Dec. cat., J.

PINUS Sylvestris, Mill., C. — Maritima, Lam., C. — Alepensis, Mill., C. — Laricio, Poir., D.

ABIES Excelsa, Dec. fl., C. (Pinus Abies, Lin.). — Pectinata, Dec. fl. f., C. (Pinus Picea, Lin.).

LARIX Europæa, Dec., C.

ALISMACEÆ.

ALISMA Ranunculoïdes, Lin. 487; S. — Plantago, Lin. 486; S.

TRIGLOCHIN Palustre, Lin. 482; S. — Barrelieri, Lois. gall., C. — Latiflorum, S. (près Bonifacio).

POTAMEÆ.

ZOSTERA Marina, Lin. 1374; C. — Mediterranea, Dec. fl., C.

ORCHIDEÆ.

ORCHIS Albida, All. ped., S. — Maculata, Lin. 1335; S. — Latifolia, Lin. 1334; S. — Sambucina, Lin. 1334; C. — Corsica, V. (près de Bonifacio). — Provincialis, Balb. misc., C. — Papilionacea, Lin. 1331; D. — Laxiflora, Lam. fl. f., S. — Morio, Lin. 1333; S. — Variegata, Lam. dict., S. — Longibracteata, Biv., n°. 66; S. (Robertiana, Lois. gall.)—Globosa, Lin. 1332; C. — Bifolia, Lin. 1331; S. — Secundiflora, Bert., D. — Acuminata, Desf., D. (près Paloéca).

OPHRYS Lutea, Cav., D. — Antropophora, Lin. 1343; S. — Pseudo-Speculum, Dec. fl. 5; S. — Myodes, Jacq., S. — Pelopus, S. — Canaliculata, Viv., V. (sur les collines de Bonifacio). — Funeræa, Viv., V. (dans la Corse méridionale).

SERAPIAS Lingua, Lin. 1334; C. — Cordigera, Lin. 1345; C.

NEOTTIA Repens, Sw., C. — Æstivalis, Dec. fl., S. (Ophrys Æstivalis, Lam.) — Spiralis, Sw. (indiquée par M. de Genesle).

EPIPACTIS Cordata, All. ped. 1851; C. — Ovata, All. ped., 1851; S.

CORALLORHIZA Halleri, Rich., C. (Cymbidium Corallorhiza, Sw.).

LIMODORUM Abortivum, Sw., C. et S. (Orchis abortiva, Lin.). — Sphærolobium, Viv., V. (Bonifacio).

IRIDEÆ.

IRIS Germanica, Lin. 55; S. — Florentina, Lin. 55; C. — Pseudoacorus, Lin. 56; S. — Sisyrinchium, Lin. 59; D. — Splendens, Viv., S.

GLADIOLUS Communis, Lin. 52; S.

IXIA Bulbocodium, Lin. 51; C. (var. b Parviflorum, Dub. 453; S.).

CROCUS Minimus, Red., S. — Versicolor, Gawl., S.

AMARYLLIDEÆ.

PANCRATIUM Maritimum, Lin. 418; S. — Illyricum, Lin. 418; D.

NARCISSUS Tazetta, Lin. 416; S. — Serotinus, Clus. hist., D. — Odorus, Lin. 416; C.

LEUCOIUM Æstivum, Lin. 414; C. — Autumnale, Lin. 414; D. — Hyemale, Dub., D. (Roseum, Lois. gall.).

ASPARAGEÆ.

ASPARAGUS Officinalis, Lin. 418; — Amarus, Dec., C. — Acutifolius, Lin. 499; J. — Albus, Lin. 449; D.

CONVALLARIA Polygonatum, Lin. 451; J.

SMILAX Aspera, Lin. 1458; C. — Mauritanica, Poir., D.

RUSCUS Aculeatus, Lin. 1474; S.

TAMUS Communis, Lin. 1458; S.

LILIACEÆ.

TULIPA Oculus-Solis, St. Am., C.

LILIUM Candidum, Lin. 433; S. — Martagon, Lin. 435; C.

ASPHODELUS Luteus, Lin. 433; C. — Fistulosus, Lin. 444; C.—Ramosus, Wild sp., S. — Microcarpus, S.

PHALANGIUM Bicolor, Dec. fl., C. — Autumnalis, Lin. 443 (indiqué par M. de Geneste).

SCILLA Undulata, Desf. atl., D. — Maritima, Lin. 442; C. — Fastigiata, Viv., V. (au Monte-Coscione). — Peruviana, Desf. atl., S. et V. — Veralba, S. — Campanulata, S. — Lanceolata, Viv., V. (sur le rivage). — Obtusifolia, Viv., V. (peut-être l'Amœna, Lin.).

MUSCARI Botryoides, Mill. dict. (indiqué par M. de Geneste).

GAGEA Villosa, Dub. mss., S. (Ornithogalum minimum, Lin.).

ORNITHOGALUM Umbellatum, Lin. 441; S. — Narbonense, Lin. 440; S. — Arabicum, Lin. 441; C. — Minutum, Dub., D. (dans les prairies).

ALLIUM Vineale, Lin. 428; S. — Intermedium, Dec. fl., D. — Pallens, Lin. 427; S. — Parciflorum, Viv., V. (Bonifacio). — Carinatum, Lin. 426; S. — Roseum, Lin. 432; S. — Subhirsutum, Lin. 424; C. — Triquetrum, Lin. 431; D. — Chamæmoly, Lin. 433; C. — Nigrum, Lin. 430; S. — Victoriale, Lin. 424; C. — Foliosum, Viv., S. — Tenuiflorum, S.

BROMELIACEÆ.

AGAVE Americana, Lin. 461; S.

COLCHICACEÆ.

COLCHICUM Montanum, D. et C. — Alpinum, S. — Autumnale, S.

VERATRUM Album, Lin. 1479; J. — Nigrum, Lin. 1479; J.

TOFIELDIA Palustris, Huds., D.

JUNCEÆ.

ABAMA Ossifraga, Dec. fl. f., S. (Anthericum Ossifragum, Lin.).

JUNCUS Acutus, Lam. dict., S. — Maritimus, Lam. dict., S. — Pygmæus, Thuil., S. — Bicephalus, Viv., D. (Bonifacio). — Bufonius, Lin. 466; S. — Tenageya, L. fl. supp. 208; S. — Gerardi, Lois., D. — Bulbosus, Lin. 466; S. — Lampocarpus, Ehr., S. (Articulatus, Lin. 465). — Idem, var. b Heterophyllus, D. — Acutiflorus, Ehr., S. (Sylvaticus, fl. f.). — Multiflorus, Desf. atl., D. — Capitatus, V. — Insulanus, V. (Bonifacio). — Macrocephalus, V. (Bonifacio). — Attenuatus, V. (dans l'île de Coralli, contiguë à la Corse). — Bicephalus, V.

LUZULA Forsteri, Dec., S. — Campestris, Dec. fl. f., S.

PALMÆ.

CHAMÆROPS Humilis, Lin. 1657; C.

AROIDEÆ.

ARUM Muscivorum, Lin. 416; D. — Dracunculus, Lin. 1357; C. — Vulgare, Lam., S. — Italicum, Mill., C. — Pictum; L. f. supp., D. (Bonifacio et Ajaccio). — Crinitum, W. sp., S. (dans l'île Lavezzi, entre la Corse et la Sardaigne.) — Arisarum, Lin. 1370; D.

TYPHACEÆ.

SPARGANIUM Ramosum, S.

CYPERACEÆ.

CYPERUS Monti, L. f. 102; C. — Longus, Lin. 67; S. — Junciformis, Cav., C. — Esculentus, Lin. 67; J.

SCHÆNUS Nigricans, Lin. 64; S. — Mucronatus, Lin. 63; S. — Mariscus, Lin. 62; S.

SCIRPUS Palustris, Lin. 70; S. — Multicaulis, Smith, D. — Acicularis, Lin. 71; D. — Setaceus, Lin. 73; D. — Holoschænus, Lin. 72; D. — Idem, var. b Romanus, C. — Michelianus, Lin. 76; C. — Pubescens, Desf. atl., D. — Tri-

queter, L. mant. 29; S. — Lacustris, Lin. 72; S. — Maritimus, Lin. 74; S. — Variegatus, S.

Eriophorum Alpinum, Lin. 77; C.

Carex Arenaria, Lin. 1381; D. — Vulpina, Lin. 1382; S. — Divulsa, Good., S. — Muricata, Lin. 1382; S. — Remota, Lin. 1383; S. — Gynomane, Bert., D. — Cespitosa, Lin. 1388; S. — Præcox, Jacq. austr., S. — Extensa, Good., S. — Frigida, All. ped., S. — Levigata, Smith., D. — Maxima, Scop., S. — Paludosa, Good., S. — Soleirolii, D. — Squarrosa, Lin., S. — Glomerata, Lois., S.

GRAMINEÆ.

Saccharum Ravennæ, Murr., C. — Cylindricum; Lam., C.

Lagurus Ovatus, Lin. 119; S.

Cynodon Dactylon, Lin. 119; S. (Panicum Dactylon, Lin.).

Calamagrostis Lanceolata, Roth., S. (Arundo Calamagrostis, Lin.). — Arenaria, Roth., S.

Agrostis Pungens, Schreb., C. — Maritima, Lam., C. — Stolonifera, Lin., S. — Vulgaris, Hoff., S. — Elegans, Thor., S. — Setacea, Curt., C. — Pallida, Dec., D. — Involucrala, Cav., C.

Milium Lendigerum, Lin. 91; S. (Agrostis Lendigera, fl. f.). — Multiflorum, Cav., C. (Agrostis Miliacea, Lin.). — Thomasii, Dub. mss., D. — Vernale, Bieb. (au bord des chemins).

Stipa Aristella, All., C. — Tortilis, Desf., C. — Pennata, Lin. 115; C.

Panicum Crus-galli, Lin. 88; S. — Verticillatum, Lin. 82; S.

Phalaris Arundinacea, Lin. 80; S. — Bulbosa, Lin. 79; D. — Paradoxa, Dec., C. — Cylindrica, Dec., C.

Phleum Pubescens, Lam. dict., C. — Asperum, Will., S.

Polypogon Maritimum, Wild., D. — Idem, var. b Subspathaceum, Dub. 508; D. (dans l'île Laveiro, près de Bonifacio).

Alopecurus Pratensis, Lin. 88; S. — Gerardi, Will., C. (Phleum Gerardi, All.).

Anthoxanthum Odoratum, Lin. 40; S.

Lamarckia aurea, Mœnch., D.

Melica Ramosa, Will., S. — Ciliata, Lin. 97; S. — Bauhini, All., C. — Pyramidalis, Desf.).

Aira Flexuosa, Lin. 96; S. — Montana, S. (peut-être var. du précédent). — Capillaris, Hoff., D. — Cariophyllea, Lin. 97) S. — Articulata, Desf. atl., C. — Media, Gouan., C. — Minuta, Lois., D.

Avena Mollis, Kœl., S. — Flavescens, Lin. 118; S. — Panicea, Lam. ill., D. — Lœflingiana, Lin. 118; C. — Fragilis, Lin. 119; S.

Danthonia Decumbens, Dec. fl., S.

Bromus Multiflorus, Weig., S. — Mollis, Lin. 112; S. — Divaricatus, Rohde, C. — Racemosus, Lin. 114: C. — Polystachyus, Dec. fl., C. — Madritensis, Lin. 114; C. — Idem, var. b Maximus, Dub., C. — Rubens, Lin. 114; C. — Alopecurus, Pourr., C. — Lanceolatus, Roth., C.

Festuca Ciliata, Danth., C. — Myurus, Lin. 109; S. — Stipoides; Desf., C. et D. — Duriuscula, Lin. 108; S. — Ovina, Lin. 108; S. — Rhætica, Sut. helv., D. — Spadicea, L. mant. 732, C. — Lanceolata, S.

Arundo Donax, Lin. 120; C. — Festucoides, S.

Dactylis Glomerata, Lin. 108; S. — Idem, var. g Hispanica, Dub., C.

Kœleria Macilenta, Dec. fl. f., D. — Phleoides, Pers., S. (Festuca Phleoides, Will.).

Poa Littoralis Gou., S. — Maritima, Huds., S. — Bulbosa, Lin. 102; S. — Annua, Lin. 99; S. — Rigida, Lin. 101; S. — Pilosa, Lin. 100; C. — Airoides, Kœl., S.

Briza Maxima, Lin. 105; S. — Media, Lin. 118; S. — Minor, Lin. 101; S. (Virens, fl. f.).

Cynosurus Cristatus, Lin. 105; S. — Echinatus, Lin. 105; S. — Gracilis, Viv., V. et S. (au Monte Coscione).

Nardus Stricta, Lin. 77; S.

Rottbolla Incurvata, L. f. 114; S. — Filiformis, Roth., S. — Subulata, Sav., C.

Ægilops Ovata, Lin. 1480; C. — Aparine, S. — Glabra, S. — Cruciata, S.

Triticum Repens, C. (var. g. Pungens, Dec.). — Acutum, Dec., S. — Junceum, Lin. 128; S. — Pinnatum, Mœnch., S. (Bromus Corniculatus, Lin.). — Ciliatum, Dec. fl. f., S. — Cespitosum, Dec., S. — Poa, Dec., S. — Rottbolla, Dec., S. — Unilaterale, L. mant., S. — Glaucum, Dec., — Farctum, Viv., V. (près Bonifacio).

Secale Villosum, Lin. 124, D.

Lolium Perenne, Lin. 122 ; S. — Multiflorum, Lam. fl. f., S.

Hordeum Murinum, Lin. 126 ; S.

EQUISETACEÆ.

Equisetum Palustre, Lin. 1516 ; C. — Multiforme, C. (var. b Ramosum, Vauch.).

FILICES.

Ophioglossum Lusitanicum, Lin. 1518 ; D.

Botrychium Lunaria ; Sw., C.

Osmunda Regalis, Lin. 1521 ; S.

Ceterach Officinarum, C.

Grammitis Leptophylla, Sw., C. (Acrostichum Leptophyllum, Dec.).

Polypodium Vulgare, Lin. 154 ; S.

Woodsia Hyperborea, Br., C. (Ceterach Alpinum, fl. f.).

Polystichum Callipteris, Dec., S. (Polypodium Critatum, Lin.). — Tanacetifolium, Dec., S. (Polypodium Tanacet., Lin.). — Filix-Mas, Dec., S.

Aspidium Regium, Sw., S. (Polyp. Regium, Lin.). — Distans, V. (dans les forêts de la Spedale).

Asplenium Halleri, Dec., C. — Lanceolatum, Smith., S. — Adianthum nigrum, Lin. 1552 ; S. — Ruta-Muraria, Lin. 1541 ; S. — Marinum, Lin. 1540 ; S. — Trichomanes, Lin. 1540 ; S. — Obovatum, V. (à la Trinita).

Scolopendrium Sagittatum, Dec., C. (Hemiontis, fl. f.).

Pteris Crispa, All., C. — Aquilina, Lin. 1533 ; S. — Cretica, L. mant. 130 ; D.

Adianthum Odorum, Dec., C. (Fragrans, Sw. — Capillus-Veneris, Lin. 1558 ; C.

LYCOPODIACEÆ.

Lycopodium Alpinum, Lin. 1567 ; C. — Complanatum, Lin. 1567 ; C. — Clavatum, Lin. 1564 ; S. — Helveticum, Lin. 1568 ; S. — Denticulatum, Lin. 1568 ; C.

Isoetes Lacustris, Lin. 1563 ; S.

LICHENES.

Stereocaulon Paschale, Ach., D.

Usnea Flaccida, Hoff., D.—Articulata, Hoff.

Roccella Tinctoria, Ach. (sur les roches marines, depuis Porto-Vecchio jusqu'à Propriano). — Fuciformis, Ach.

Sticta Aurata, Ach., D. (dans la mousse des rochers, près de Calvi).

Ramalina Scopulorum, Ach., Sol.

Parmelia Olivacea, Ach. (Imbricaria Olivacea, Dec.).

Lecanora Parella, Ach. (Patellaria Parella, Dec., et Lichen Parellus, Lin.). (dans les montagnes élevées de l'arrondissement de Sartène).

Cornicularia Tomentosa, Dec. fl. f., D. (près Bonifacio).

HYPOXILÆ.

Graphiola, Phœnicis, Poir., D.

MUSCI.

Wessia Templetoni, Hook, D. (indiqué par Thomas dans les montagnes).

HEPATICÆ.

Riccia Pyramidata, Radd., D. (près de Calvi). — Canaliculata, Hoffm., D. (près de Bonifacio).

MUCEDINÆ.

Torula Soleirolii, Dub. mss., D. (près de Calvi, sur le Cistus Salvifolius).

ALGÆ.

Cystocyra Crinita, Dub. mss., D. (sur le bord de la mer). — Ericoides, Agh. syst. (Fucus Ericoides, Trans., Lin.) — Sedoides, Agh. syst. (Fucus Sedoides, Desf. atl.)

Fucus Vesiculosus, Lin. 1626, var. b Spiralis, Tourn. (Fucus Spiralis, Lin.).

Halymenia Nicæensis, Lamour. — Reniformis, Agh., D. — Ocellata, Lamour. dict. cl. (Ulva Ocellata, Dec. fl.), S.

Volubilaria Mediterranea, Lam. dict. cl. (Fucus Volubilis, Lin.).

Chondrus Crispus, Dub. mss. (Fucus Crispus, Lin.).

Gigartina Helmintocorton, Lam. en. (Fucus Helmintocorton, Dec. fl.).

Dictyopteris Polypodioides, Lam. journ. bot. (Ulva Polypodioid., Dec. fl.).

Padina Tournefortiana, Lamour, dict., D. — Pavonia, Lam. dict. (Ulva Pavonia, Lin.).

Spongodium Dichotomum, Lamour, en. (Ulva tomentosa, Dec. fl.).

Conferva Densa, Dub. mss. (reconnu par Thomas). — Ægagropila, Lin. 973, (sur les bords de la mer).

Sphæroplethia Soleirolii, Dub. mss., D. (dans les marais, aux environs de Calvi).

AUTORITÉS.

C., M. Clarion, d'après son herbier.
D., Duby, dans le Botanicon.
FF., La Flore française de MM. Lamark et Decandolle.
J., Jaussin.
S., M. le docteur Sérafino, d'après son herbier.
Sol., Soleirol, d'après ses diverses publications.
V., M. Viviani, d'après ses divers ouvrages.

AUTEURS CITÉS.

Ach.	Acharius, Lichenographia.
Agh.	Aghard, Systema Algarum.
Ait. kew.	Aiton, Hortus Kewensis.
All. auct.	Allioni, Auctuarium ad Floram pedemontanam.
All. ped.	—— Flora pedemontana. —— Rariorum Pedemonti Stirpium Specimen.
Andr.	Andrews, the Botanist Repository.
Balb. in act. acad.	Balbis, Horti Academiæ Taurinensis Stirpium Descriptiones.
— *miscell.*	—— Miscellanea Botanica.
Bauh.	Bauhini (Gaspari), Pinat. ——— Prodromus. ——— Theatrum. Bauhini (Joannis), Historia Plantarum.
Bent.	Bentham (Georges), Catalogue des Plantes des Pyrénées et du Bas-Languedoc.
Berg.	Bergeret, Flore des Basses-Pyrénées. ——— Phytonomatotechnie. Bergii, Descriptiones Plantarum ex capite Bonæ-Spei.
Bert.	Bertolini, rariorum Italiæ Plantarum Decades.
Bieb.	Bieb., Fl. Taur.
Biv. man.	Bivona, Manipuli Stirpium rariorum.
Bocc.	Boccone, Museo di Piante rare. ——— Icones et Descriptiones rariorum Plantarum Siciliæ.
Brot. lus.	Brotero, Flora lusitanica.
— *phyt.*	——— Phytographia.
Brown kew.	Robert Brown, Hortus Kewensis.
Cav.	Cavanilles, Icones et Descriptiones Plantarum.
Cav. diss.	——— Dissertationes.
Clus. hist.	Clusii, rariorum Plantarum Historia.
Cod.	Coder.
Crantz austr.	Crantz, Stirpes Austriacæ.
Curt.	Curtis, Flora Londinensis.
Cyr. rar.... — *fasc.*	Cyrillo, Plantarum rariorum Fasciculi duo.
Danth.	Danthon, in Decandolle Fl. fr. 3, p. 55.

Dec. cat. monsp....... Decandolle, Catalogus Plantarum horti botanici Monspeliensis.
— fl. f............. ——— Flore française.
— pl. gr.......... ——— Plantes grasses.
— prod........... ——— Prodromus.
— rapp............ ——— Rapports sur les Voyages botaniques dans les départemens de l'Empire français.
— syst............ ——— Systema.
Desf. atl............. Desfontaines, Flora atlantica.
— cat. par........ ——— Catalogus Plantarum Horti regii Parisiensis.
Desrouss............ Desrousseaux, Encyclopédie.
Desv................ Desvaux, Journ. de Botanique.
Ehr................. Ehrhart, Beytrage zur Naturkund Hanover et Onasbruck.
Forsk. desc.......... Forskahl, Flora ægyptiaca.
Gærtn. fruct......... Gærtner, de Fructibus.
Gawl................ Gawl, in Botanical Magasine.
Good................ Goodenough, Transactions of the linnean Society.
Gou. ill.............. Gouan, Illustrationes.
Gou. monsp.......... —— Flora monspeliaca.
Hoff................. Hoffmann, Deutschlands Flora Erlang.
Host................ Host, Icones et Descriptiones Graminum Austriacorum.
Huds................ Hudson, Flora anglica.
Jacq. austr.......... Jacquin, Flora austriaca.
— coll............ ——— Collectanea.
Koch............... Koch, Monographie des Ombellifères.
Kœl. desc............ Kœler, Descriptio Graminum in Germanicâ et Gallicâ sponte nascentium.
Lag. nov............ Lagasca, Nova Genera et Species.
Lam. dict............ Lamarck, Encyclopédie méthodique.
— ill.............. ——— Illustrations des Genres.
Lamour. dict........ Lamouroux, Dictionnaire classique d'Histoire naturelle.
——— ess......... ——— Essai sur les Thalassiophytes inarticulés.
Lapeyr., fl. pyr...... Lapeyrouse, Histoire abrégée des Plantes des Pyrénées.
L'her. stirp.......... L'Héritier, Stirpes.
Lem. in dec.......... Leman, in Decandolle Fl. fr.
Lin. amœn.......... Linnæus, Amænitates.
— mant........... ——— Mantissa.
— sp.............. ——— Species Plantarum.
— syst. nat........ ——— Systema Naturæ.
Lois. fl.............. Loiseleur Deslongschamps, Flora Gallica.
— not............ ————————— Notice sur les Plantes à ajouter à la Flore de France.
Mill. dict............ Miller (Philip.), the Gardener's Dictionary.
Mœnch. meth........ Mœnch, Methodus Plantas horti et agri Marburgensis describendi.
Moric............... Moric, Flore de Venise.
Murr. syst.......... Murray, Caroli Linnæi Systema Vegetabilium.
Otth. in dec.......... Otth (Adolphe), Bernensis in Decandolle Prodromus System. nov.
Pers. ench........... Persoan, Enchiridium Botanicum.
Poir. E.............. Poirel, Encyclopédie.
— voy............ —— Voyage en Barbarie.
Poll................. Pollich, Historia Plantarum Palatinatûs.
Pourr............... Pourret, Mémoires de l'Académie de Toulouse.
Radd................ Raddi, in herb. Decand.

Ram. pyr............	Ramond, Description des Plantes inédites des Hautes-Pyrénées.
Red.................	Redouté, Liliacées.
Req. ann............	Requien, Annales des Sciences naturelles, tom. 5.
Retz. obs...........	Retzii, Observationum Botanicorum Fasciculi.
Rich................	Richard, Mémoire sur les Orchidées.
— *J. phys*........	—— Journal de Physique, 1779.
Ris.................	Risso.
Rob. et Cast........	Robillard et Castagne, Mémoire inédit sur quelques Plantes des environs de Marseille.
Roth................	Roth, Catalecta Botanica.
S.-Am...............	Saint-Amans, Flore agenaise.
Saltz...............	Saltzman.
Sant. viag..........	Santi, Viaggi al monte Amiata e per la Toscana.
Savi fl. pis........	Savi, Flora pisana.
— *obs*............	— Observationes invarias Trifoliorum species.
Schousb.............	Schousboe, Flore de Maroc.
Schreb. unilab......	Schreber, Unilabiatarum verticillatarum Genera et Species.
Scop. carn..........	Scopoli, Flora carniolica.
Ser. in dec. prod....	Seringe, in Decandolle Prodromum.
— *ined*...........	Seringe, inédit.
Sering. in d........	Seringe, in Decandolle.
Sm. in r. cycl......	Smith, In Res Cycl.
— *proc. fl. gr*....	—— Prodromus Floræ græcæ.
Smith fl. brit.......	Smith, Flora britannica.
Spreng..............	Sprengel, Systema Vegetabilium.
Sut. helv...........	Sutter, Flora helvetica.
Sw..................	Swartz, Synopsis Filicum, — et Actes de l'Académie de Stokolm.
Ten. cat............	Tenore, Catalogus Plantarum.
— *fl. nap*........	—— Flora napolitana.
— *prod. supp*.....	—— Prodromus, Floræ neapolitanæ.
Thom................	Thomas.
Thor................	Thore, in Lois. Not.
Thuill..............	Thuillier, Flore des environs de Paris.
Trans. lin..........	Transactions linnéennes de Londres.
Turn................	Turner, Transactions linnéennes de la Société de Londres.
Vahl................	Vahl, { Enumeratio. Symbolæ. Enumeratio.
Vauch...............	Vaucher, Monographie des Equisetacées.
Vent. choix.........	Ventenac, Choix de Plantes.
— *cels*...........	——— Jardin de Cels.
Vig. diss...........	Viguier, Histoire naturelle, médicale et économique des Pavots et des Argemones.
Vill. dauph.........	Villacs, Histoire des Plantes du Dauphiné.
Waldst. et Kitt.....	Waldstein et Kitaibel, Descriptiones et Icones Plantarum rariorum Hungariæ.
Weig................	Weig.
Wild. enum..........	Wildenow, Enumeratio.
— *sp*............	———. Species Plantarum.
With. brit..........	Withering, Botanical Arrangement of the Vegetables of Great Britain.

ANIMAUX.

M. Payraudeau est je crois le seul naturaliste qui se soit occupé spécialement et avec succès de l'étude et de la description des différentes classes d'animaux qui existent en Corse. Il a publié en 1826 la partie de son travail qui concerne les annelides et les mollusques, et il en annonçait la suite comme devant paraître incessamment; je n'ai pas appris qu'elle eût encore paru. Je donnerai ici une idée de cette première partie, à laquelle je renverrai pour les détails (1).

Les portions de la côte que M. Payraudeau a trouvées les plus riches, sont celles qui s'étendent du golfe de Sagone au golfe de Porto-Vecchio, et de Saint-Florent à Calvi. Le passage suivant fait connaître sommairement le résultat de ses recherches :

« Sur les trois cent cinquante-huit espèces que renferme mon catalogue, quatre-vingt-neuf se retrouvent dans l'Océan atlantique, » cinquante-sept, parmi les annelides et les bivalves, et trente-deux » parmi les univalves; soixante-huit sont nouvelles; elles appartiennent » aux genres suivans; parmi les bivalves: Lutraire, Erycine, Byssomie, Vénérupe, Telline, Lucine, Vénus, Bucarde, Arche, Mulette, » Peigne, Huître; parmi les univalves : Oscabrion, Patelle, Cabochon, » Hélice, Auricule, Mélanie, Littorine, Rissoa, Natice, Troque, Monodonte, Phasianelle, Cérithe, Pleurotome, Rocher, Pourpre, Buccin, Mitre (2).

M. Payraudeau a déposé dans la collection du Jardin du roi un

(1) *Catalogue descriptif et méthodique des annelides et des mollusques de l'île de Corse*; Paris, chez Béchet jeune, place de l'Ecole-de-Médecine, n°. 4. On trouve, de plus, dans les *Annales des Sciences naturelles*, t. 8, p. 460 et suiv., une note de M. Payraudeau, où il fait connaître deux nouvelles espèces d'oiseaux qu'il a observées en Corse, et où il indique le nombre d'animaux de chaque classe dont se compose la collection qu'il a rassemblée pendant son voyage dans cette île.

(2) On remarque, dans le catalogue de la collection rassemblée à Ajaccio par les soins de M. Bellaire, les espèces suivantes, qui ne se trouvent pas dans celui de M. Payraudeau :

PARMI LES CONCHIFÈRES.

Capsa vulgare.
Ostrea saxosa, *ped. equini*, *Adjacensis sinus*. Sp. nov.
Ostrea saxosa tenuis, *ejusdem loci*. Sp. nov.
Ostrea limosa, *ejusdem loci*. Sp. nov.

exemplaire de toutes ses espèces nouvelles, et, dans son ouvrage, leur description est accompagnée de figures lithographiées avec le plus grand soin.

En attendant que ce naturaliste publie la suite de son travail, je donnerai ce que j'ai pu recueillir sur les différentes espèces d'animaux qui existent dans l'île ou dans les eaux qui baignent ses côtes.

Cétacés.

On sait que des baleines passent quelquefois de l'Océan dans la Méditerranée. En 1620, il en échoua une de 100 pieds de longueur sur les côtes de Corse (1); une autre échoua le 12 novembre 1817, par un temps calme, dans le golfe de Sagone, près de Cargèse : elle avait 135 pieds de longueur (2). Celle qui fut trouvée morte sur la même côte, le 21 novembre 1830, n'avait que 48 pieds (3). Soixante-douze cétacés de dimensions beaucoup plus petites, et dont on n'a point déterminé l'espèce, échouèrent, le 8 septembre 1827, sur la plage de Calvi : les plus grands avaient 18 pieds de longueur (4).

Des troupes de dauphins se montrent souvent sur les côtes de l'île (5).

Ostrea limosa, *Bonifaciensis portus*. Sp. nov.
Ostrea limosa, *Urbini paludis*. Sp. nov.
Ostrea limosa, *Dianæ paludis*. Sp. nov.
Venus calvesiana. Sp. nov.
Venus maculosa.

PARMI LES MOLLUSQUES.

Buccinum canaliculatum. Sp. nov.
Janthina subcærulea.
Monodunta rosacea. Sp. nov.
Murex gothicus. Sp. nov.
Ovula carnea.
Phasianella pulla.
Rissoa alba. Sp. nov.
Rissoa pulchella. Sp. nov.

(1) *Annales d'Histoire naturelle*.
(2) *Journal de la Corse*, du 6 décembre 1817.
(3) Même journal, 4 décembre 1830.
(4) Même journal, 29 septembre 1827.
(5) *Mémoires de Jaussin*, t. 2, p. 331.

Poissons de mer et crustacés (1).

Des requins ont été pris dans le golfe d'Ajaccio, sur la côte opposée à la plage qui avoisine la ville (2). On a remarqué qu'ils ne s'approchaient jamais de cette plage, couverte, dans l'été, de baigneurs, dont quelques-uns s'avancent jusqu'à un mille en mer : cela tient sans doute à ce que les poissons dont ces squales se nourrissent, les thons, par exemple, suivent de préférence la côte opposée.

Une partie des thons qui entrent dans la Méditerranée vers le mois d'avril « longe les côtes d'Espagne, de France et de la rivière de Gênes... » La plus grosse espèce franchit le grand canal qui est entre la Toscane » et la Corse, et, côtoyant la partie occidentale de cette île, arrive, par » le détroit de Bonifacio, à la partie septentrionale de la Sardaigne (3). »

Le nombre de ces scombres paraît diminuer graduellement sur les côtes de Corse et de Sardaigne. On les a vus plus d'une fois abandonner ainsi les routes qu'ils avaient long-temps suivies, sans qu'on ait pu en indiquer la cause. La guerre cruelle qu'on leur fait dans les parages où ils abondent, ne suffirait-elle pas pour expliquer ces changemens de direction? Nous venons de voir que, dans le golfe d'Ajaccio, les requins se joignent aux hommes pour les détruire : l'apparition de ces terribles ennemis ou de grands cétacés tels que ceux dont j'ai parlé plus haut, ne pourrait-elle pas aussi avoir contribué à les éloigner de ces côtes?

Voici quelques-uns des poissons de mer que l'on pêche le plus communément dans les parages d'Ajaccio :

(1) M. Payraudeau a rapporté de Corse plus de 150 espèces de poissons, et 50 espèces de crustacés. (Note déjà citée.)

Les poissons pouvant franchir en peu de temps des espaces considérables, et se trouvant, d'ailleurs, entraînés souvent par les flots, dans toutes les directions, il est probable que la plupart des espèces que l'on a reconnues sur les côtes du Languedoc et de la Provence se rencontrent aussi sur les côtes de la Corse.

(2) Celui qui a été pris en 1829 sur cette côte, par des pêcheurs d'Ajaccio, avait 5 mètres de longueur, non compris la queue. (*Journal de la Corse*, 1829, n°. 24.)

(3) Mimaut, *Histoire de Sardaigne*, t. 2, p. 610.

GENRES (1).	ESPÈCES (1).	NOMS CORSES OU ITALIENS (2).
Raie............................		*Razza.*
Squale........	Requin.......	*Pesce-Cane.*
Idem.......	Roussette......	*Pesce-Gatto.*
Id..........	Marteau.......	*Pesce-Giudeo.*
Murène.......	Anguille.......	*Anguilla.*
Idem.......	Congre........	*Grongo. Gronco.*
Uranoscope....	Rat...........	*Pesce-Prete.*
Trachine......	Vive..........	*Tragina.*
Gade.........	Merlan........	*Arsello.*
Idem.......	Mustelle.......	*Mustella.*
Scombre......	Thon.........	*Tonno.*
Idem.......	Pélamide......	*Palamita.*
Id..........	Bonite........	*Cavallino.*
Id..........	Maquereau....	*Sgombro.*
Scorpène......	Rascasse......	*Scorpena.*
Idem.......	Truie.........	*Pesce-Capone.*
Trigle........	Milan.........	*Organo.*
Mulle.........	Rouget........	*Triglia.*
Labre.........	Merle.........	*Merrola.*
Idem.......	Paon.........	*Tordolo.*
Spare........	Dorade........	*Orata.*
Idem.......	Sparaillon.....	*Sparaglione.*
Id..........	Mendole......	*Mennale. Mendola.*
Id..........	Sarpe.........	*Salpa.*
Spare.........	Denté.........	*Dentice.*
Id..........	Maron........	*Castagnola.*
Sciène........	Ombre........	*Umbrina.*
Zée..........	Forgeron......	*Pesce-San-Pietro.*

(1) D'après Lacépède.

(2) Ces noms ont été donnés par des pêcheurs d'Ajaccio, ainsi que les suivans, dont je n'ai pu me procurer la traduction : *Bacciolata*, *Barchetta*, *Baribu*, *Bianchetta*, *Bilage* ou *Boccaccie*, *Bilorba* ou *Orticole*, *Capiccioccio* ou *Chioso*, *Connaro* ou *Crognioli*, *Grovo*, *Licupante* ou *Licupanteri*, *Ochiata*, *Parago*, *Pesce-sole*, *Putarozze*, *Regina*, *Sarugo*, *Sciabattone*, *Tannuta*, *Trimagione*, *Zerroli*.

Les auteurs du Cadastre de l'île ont donné les noms suivans, dont je n'ai pu non plus me procurer la traduction : *Gallinelle*, *Paraghi*, *Sgonaro*, *Tragoni*, *Zairi*.

GENRES.	ESPÈCES.	NOMS CORSES OU ITALIENS.
Pleuronecte . . .	Sole.	*Soglia.*
Idem.	Limande.	*Lingua. Linguatella.*
Id.	Turbot.	*Rombo.*
Esoce.	Chirocentre. . . .	*Aguglia.*
Sphyrène.	Spet.	*Luzzaro.*
Muge.	Céphale.	*Muzzaro. Mugino.*
Clupée.	Sardine.	*Sardella.*
Idem.	Anchois.	*Acciuga.*

Les côtes de l'Ouest et du Nord-Ouest abondent en langoustes, crabes et autres crustacés.

Poissons d'étangs et de rivières.

On pêche, dans les étangs de Biguglia, de Diane et d'Urbino, une grande quantité d'anguilles.

On ne trouve guère, dans les torrens de l'île, que des truites.

Phoques.

Des phoques vont faire leurs petits dans les grottes de Bonifacio (*).

Quadrupèdes ovipares et reptiles (1).

On trouve en Corse des tortues de mer, d'eau douce et de terre (*), différentes espèces de lézards (2) (entre autres, le lézard stellion), et deux espèces de serpens.

(1) M. Payraudeau (note déjà citée) dit avoir rapporté de Corse beaucoup d'espèces de reptiles; mais il n'en indique pas le nombre.

(2) On y a trouvé un lézard à deux queues bien formées, qui a été déposé dans la collection du jardin du roi (*).

(*) D'après une note que M. le docteur Séraphino a bien voulu me faire parvenir.

Insectes (1).

Frediani, habile médecin Corse, qui vivait au XVII[e]. siècle, a écrit, et l'on a toujours répété après lui, qu'il n'existe dans l'île d'autre animal venimeux que l'araignée connue sous le nom de *Malmignate*. Voici ce qu'il dit de cette araignée : « Elle est peinte de dif» férentes couleurs ; plus elle est petite, plus la force de son venin est » grande. Si elle mord en quelque partie, le corps du patient se refroi» dit subitement, et quelquefois la mort s'ensuit (2). » M. de Tigny (3) décrit ainsi l'*Araignée à treize gouttes* (*Theridion malmignate* de Latreille), que l'on trouve, dit-il, en Toscane et en Corse, et qui paraît être la même que celle dont parle Frediani. « Elle a le corps noir, » avec treize petites taches d'un rouge de sang sur l'abdomen. Ses » yeux sont latéraux et écartés entre eux..... On croit que sa morsure » est très-venimeuse. »

L'*Araignée Tarentule* se trouve aussi en Corse, suivant M. de Tigny. Jaussin affirme cependant le contraire.

On trouve, et j'ai vu, dans les talus du chemin qui conduit d'Ajaccio à la chapelle dite des Grecs, *l'Araignée mineuse* ou *maçonne*, dont l'admirable industrie a été observée et décrite par M. l'abbé Salvages (4).

On a confondu quelquefois avec la malmignate, un autre insecte venimeux du genre des fourmis, connu en Corse sous le nom d'*Innafantato*, et qui est plus commun dans l'ancien département du Liamone que dans le reste de l'île. Son corps est parsemé de taches rouges, noires et blanches. Sa piqûre produit, dit-on, les mêmes effets que celle de la malmignate. On trouve dans cette espèce des individus ailés et d'autres sans ailes.

(1) M. Payraudeau a rapporté de Corse environ 300 espèces d'insectes, parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs nouvelles. (Note déjà citée.)

(2) Cité par Pommereuil, *Histoire de Corse*, t. 1[er], p. 71, et par Jaussin, t. 1[er], p. 132. Jaussin dit qu'on trouve communément cette araignée dans les champs, où elle mord les moissonneurs. On m'a assuré, à Ajaccio, qu'elle se trouvait souvent aussi dans les raisins.

(3) *Histoire naturelle des Insectes*, t. 2, p. 38.

(4) Voir l'*Encyclop. méth.*, art. Araignée, p. 228, et l'*Histoire naturelle des Insectes*, par M. de Tigny, t. 2, p. 68 et suiv.

Les scorpions sont communs en Corse. On ne les croit pas dangereux; mais en ce genre, il faut se défier même de l'expérience, puisque Maupertuis a prouvé que la piqûre des scorpions des environs de Montpellier n'avait le plus souvent aucune suite, et causait quelquefois la mort.

Oiseaux (1).

Je dois à l'obligeance de M. le docteur Seraphino le catalogue suivant des oiseaux qui, à sa connaissance, se trouvent en Corse.

L'Aigle-Royal.
Le Balbuzard.
Le Vautour (de passage).
La Buse.
L'Épervier.
L'Autour.
Le Faucon (plusieurs espèces).
La Cresserelle.
La Pie-Grièche (la grande et la petite).
Le Duc (presque blanc. De passage).
Le Chat-Huant (plusieurs espèces. De passage).
La Chouette (très-rare).
L'Outarde (de passage).
La petite Outarde.
La Perdrix rouge.
La Caille (de passage. Il en reste toujours quelques-unes).
Le Ramier.
La Tourterelle.
Le Corbeau.
La Corneille Mantelet.
La petite Corneille noire (de passage).
Le Geai.

(1) M. Payraudeau a rapporté de Corse 246 espèces d'oiseaux. Il a décrit, dans la note que j'ai déjà citée (*Ann. des Sc. nat.*, t. 8, p. 460 et suiv.), deux de ces espèces, qu'il regarde comme nouvelles; l'une appartient au genre *Mouette*, l'autre au genre *Cormoran* : toutes deux habitent plus particulièrement les côtes méridionales de l'île et les îlots qui avoisinent ces côtes.

L'Étourneau.
La grive (plusieurs espèces. De passage).
Le Merle noir (de passage et sédentaire).
Le Merle blanc (rare. Depuis six ans, deux seulement ont été trouvés en Corse).
Le Merle bleu.
Le Merle de rocher (très-rare et de passage).
Le Merle d'eau, à plastron blanc (sédentaire).
Le Gros-Bec (de passage).
Le Moineau.
La Linotte (de passage et sédentaire).
Le Pinson (de passage).
Le Verdier. (*Id.*)
Le Chardonneret.
Le Tarin.
L'Ortolan.
Le Proyer (de passage).
Le Gobe-mouche gris. (*Id.*)
Le Gobe-mouche à collier blanc.
L'Alouette ou Mauviette.
L'Alouette rousseline.
L'Alouette farlouse.
L'Alouette calandre.
L'Alouette lulu.
Le Rossignol.
La Fauvette (cinq espèces. De passage).
Le Rouge-queue.
Le Bec-figue.
Le Rouge-gorge.
Le Traquet (de passage).
Le Motteux ou Cul-blanc.
La Bergerette (trois espèces. La première noire et bleue, la deuxième jaune, et la troisième cendrée).
Le Roitelet (de passage).
La Mésange (trois espèces).
Le Coucou (de passage).
Le Guêpier.

L'Hirondelle (différentes espèces).
L'Engoulevant.
Le Pivert.
Le Pic-noir (de passage).
Le Torcol (de passage).
Le Martin-pêcheur. (*Id.*)
La Cigogne. (*Id.*)
La Grue. (*Id.*)
Le Héron blanc.
Le Butor.
La Bécasse et la Bécassine (de passage).
Le Chevalier au pied rouge.
L'Alouette de mer (plusieurs espèces).
Le Vaneau.
Le Pluvier doré, le Pluvier de mer, le Pluvier à collier interrompu, et plusieurs autres espèces.
Le Râle.
Le Râle d'eau (deux espèces),
La Poule d'eau.
Le Cormoran.
L'Hirondelle de mer (la grande, la moyenne et la petite).
Le Goëland.
L'Oie (de passage).
Le Canard (différentes espèces).
La Macreuse.
Le Pétrel.

Quadrupèdes mammifères (1).

On ne trouve point de loups en Corse. Si ces animaux carnassiers y ont existé autrefois, leur espèce avait été détruite avant le XVIe. siècle; il n'y en avait point au temps de Filippini (2). On pourrait attribuer à cette absence des loups, animaux très-sujets à la rage, le privilége dont les chiens corses avaient joui, jusqu'à ces derniers temps, d'être

(1) M. Payraudeau (note déjà citée) dit avoir rapporté de Corse beaucoup de mammifères; mais il n'en indique pas le nombre.

(2) *Histoire de Corse*, p. 32.

exempts de cette cruelle maladie (1). Mais les renards, qui y sont aussi très-sujets, et qui sont nombreux dans l'île, et très-forts, auraient dû la communiquer aux chiens de bergerie, avec lesquels ils sont souvent aux prises : il est probable qu'ils en étaient eux-mêmes exempts. Ces chiens de bergerie, et d'autres chiens qui sont très-propres à la chasse du cerf et du sanglier, forment, dit-on, deux espèces particulières à la Corse. Les premiers ont de longs poils, leur couleur est le plus souvent mélangée de blanc et de noir; ils sont d'un naturel doux et paisible; cependant, ils défendent avec courage les bestiaux contre la dent des renards. Les autres ont le poil court et âpre au toucher; ils sont de taille moyenne; leur couleur est communément le blanc ou le rougeâtre; ils portent généralement la queue bouclée et repliée sur le dos; ils sont si méchans qu'on est obligé de les tenir à l'attache.

On trouve en Corse le sanglier, le lièvre, le cerf (2), le mouflon. Ce dernier animal étant particulier à l'île, relativement au reste de la France, j'entrerai dans quelques détails à son sujet.

On sait que Buffon et d'autres naturalistes ont considéré le mouflon comme la souche des diverses variétés de nos moutons domestiques. Sa taille, qui ne passe guère 2 pieds 3 pouces (3), l'espèce de laine dont il est revêtu, bien qu'elle soit recouverte de poils soyeux, son nez arqué, ses cornes terminées en spirale, son bêlement, le goût de sa chair, le rapprochent en effet beaucoup du mouton; et ce qui paraît plus concluant, c'est que non seulement le mouflon produit avec la brebis, ainsi que l'a dit Buffon, mais que le métis qui résulte de leur union, accouplé lui-même à une brebis, engendre un autre métis (4).

Quoique le mouflon s'apprivoise facilement dans sa jeunesse, il paraît qu'en avançant en âge, il devient méchant et ne montre aucune

(1) On ignore l'époque précise à laquelle la rage a paru en Corse pour la première fois. En 1822, un grand nombre de bestiaux périrent, par suite de la morsure des chiens et des renards devenus hydrophobes.

(2) Le cerf de Corse, dit Buffon, paraît être le plus petit de tous les cerfs de montagnes: il n'a guère que la moitié de la hauteur des cerfs ordinaires. C'est, pour ainsi dire, un basset parmi les cerfs; il a le pelage brun, le corps trapu, les jambes courtes.

(3) Voir, pour la description détaillée de ses formes, l'*Histoire naturelle des Mammifères*, par MM. Geoffroy-Saint-Hilaire et Frédéric Cuvier, et l'*Histoire de Sardaigne*, par M. Mimaut, t. 2, p. 570 et suiv.

(4) *Histoire de Sardaigne*, t. 2, p. 575.

disposition à vivre dans la domesticité. — Voici les observations qui ont été faites à cet égard sur les mouflons élevés au Jardin du roi : — « Les hommes ne les effrayaient plus; il semblait même que ces animaux eussent acquis plus de confiance dans leur force en apprenant » à nous connaître; car au lieu de fuir leur gardien ils l'attaquaient » avec fureur, et les mâles sur-tout. Les châtimens, bien loin de les » corriger, ne les rendirent que plus méchans, et si quelques-uns » devinrent craintifs, ils ne se soumirent point et ne virent que des » ennemis et non pas des maîtres dans ceux qui les avaient frappés (1). » Ils ne surent même jamais à cet égard faire de distinction entre les » hommes. Ceux qui ne leur avaient point fait de mauvais traitemens » ne furent pas à leurs yeux différens des autres, et les bienfaits ne » parvinrent point à affaiblir en eux le sentiment qui les portait à traiter » l'espèce humaine en ennemie. En un mot, jamais ils ne montrèrent » aucune confiance, aucune affection, aucune docilité. »

Le journal de la Corse ne sortant guère de l'île, je donnerai ici l'extrait d'une notice intéressante sur les mœurs du mouflon, qui a été insérée dans le numéro de cette feuille publié le 1er. juin 1822 :

« Le mouflon fréquente les plus hautes montagnes, celles dont » l'accès est le plus difficile. Il occupe les seules parties que la neige » couvre, et s'y élève ou en descend, selon que la neige forme une » zône plus ou moins étendue. Il choisit ses pâturages en été, presque toujours du côté du midi et près des eaux; mais la nuit, il » retourne aux endroits où il y a de la neige, sur laquelle il aime à » se reposer.

« Il s'aventure quelquefois, quand la neige est continuelle et abon-

(1) On pourrait dire qu'il y a quelque chose de Corse dans ces mœurs.

J'ai possédé à Ajaccio, pendant environ un an, un jeune mouflon qui avait été pris dans les montagnes de Bocognano. On me l'avait amené avec la chèvre qui l'allaitait, et dont il put bientôt se passer. Il habitait une cour assez vaste, entourée de maisons et de murs de différentes hauteurs. Il sautait souvent sur les murs les moins élevés, et de là sur les autres, avec une singulière agilité. Il aimait sur-tout à s'élancer sur le toit d'un appentis qui dépendait d'une maison voisine; et, comme il en brisait les tuiles, je fus obligé de faire placer, devant cette partie, de hautes palissades. J'allais souvent le voir, et lui donnais quelquefois à manger; lorsque j'entrais dans sa cour, il se précipitait sur moi comme un étourdi, au risque de me renverser, mais sans mauvaise intention. Il paraissait recevoir mes caresses avec plaisir, et me suivait. Etant passé en France, au printemps de 1819, je l'emmenai avec moi : il a été depuis un des hôtes du Jardin du roi; et probablement il était au nombre des mutins dont parlent les savans auteurs de cet article.

» dante, parce qu'il est alors privé de pâturages..... On en a vu arri-
» ver en 1812 à Vivario, à Ghisoni, au Niolo et à Guagno, et s'intro-
» duire par douzaines dans les étables des brebis et des chèvres, où
» ils furent pris par les habitans. Un jour d'hiver, une troupe de mou-
» flons vint s'abriter dans un four de la commune de Lozzi; on put en
» prendre sept à huit.

» Le mouflon va par troupes de quatre, six, douze et quelquefois
» vingt-cinq; l'un d'entre eux se place en sentinelle sur les hauteurs...
» On a observé que cette sentinelle ne quitte jamais son poste, qu'elle
» n'ait été relevée par une autre. Si le mouflon qui est de garde dé-
» couvre l'ennemi, il en donne avis à la troupe par un coup de sifflet
» qui approche beaucoup de celui des hommes, et que l'on entend
» d'environ un kilomètre (1). Cet animal est de la plus grande agilité.
» Il franchit un espace de 24 à 25 pans (6 mètres environ) (2). Bos-
» wel a publié que le mouflon, lorsqu'il est poussé jusqu'au bord d'un
» roc escarpé, d'où il ne peut s'élancer sur quelque autre, se précipite
» avec une adresse surprenante sur ses cornes, sans se faire aucun
» mal. On m'assure (dit l'auteur de la notice) que cela n'est pas exact;
» il est vrai que le mouflon ne balance pas entre le danger que lui fait
» entrevoir la poursuite du chasseur et celui que lui présentent les es-
» carpemens qu'il voit devant lui; il franchit ces escarpemens; mais il
» tombe sur ses pieds, et périt quelquefois sur la place. Un vieux paysan
» de Bocognano, raconte qu'étant un jour à la chasse sur la mon-
» tagne de Vizzavona, il vit deux mouflons qui luttaient ainsi que
» l'auraient fait deux valeureux beliers. Il tira un coup de fusil et en
» tua un. Il eut le temps de charger de nouveau et tua l'autre, qui

(1) M. Mimaut (t. 2, p. 573) dit à peu près la même chose; mais, au lieu du coup de sifflet, il parle seulement d'un cri d'alarme, ce qui paraît plus probable : « Des védettes, » dit-il, sont placées sur les points qui dominent un vaste espace de terrain, et un cri » d'alarme, à l'approche de l'ennemi, en avertit la compagnie. » — Peut-être a-t-on supposé à ces animaux une prévoyance dont ils ne paraissent guère susceptibles, et qui s'accorderait mal avec l'étourderie que M. Mimaut lui-même leur attribue (p. 574). L'instinct qui les porte à chercher toujours à se placer sur les points les plus élevés semble suffire pour expliquer les faits observés. Les plus alertes, ou ceux qui sont déjà repus, s'élancent sur les pointes qui environnent le pâturage, et semblent placés en sentinelles; d'autres surviennent ensuite, et les délogent : on a fait de ceux-ci de nouveaux factionnaires qui relèvent leurs camarades.

(2) D'après M. Vallolini d'Azzana. — Selon M. le docteur Carbuccia, on a vu souvent des mouflons sauter un espace de 40 et même 50 pieds en travers : ceci paraît exagéré.

» croyant peut-être son adversaire victime des coups qu'il lui avait » portés, se tenait ferme sur lui, comme s'il eût été enivré de la vic- » toire. »

....

» Les femelles mettent bas dans le mois de mai, du 8 au 15 (1).... » C'est sur la neige qu'elles font leurs petits. Il est facile de se saisir » des jeunes mouflons quand ils n'ont pas plus de deux ou trois jours, » alors qu'ils ne sont pas bien affermis sur leurs jambes encore débiles : » on leur lance les chiens, qui mettent les mères en fuite; les petits » les perdent bientôt de vue, et ils tardent peu à suivre celui qui s'est » présenté à eux.... La chèvre, à qui on donne un jeune mouflon, » montre pour lui, dans quatre ou cinq jours, plus d'attachement » qu'elle n'en avait fait voir pour son chevreau.

» On raconte qu'un mouflon, élevé dans la commune de Cristinaci, » s'enfuit un jour dans les forêts voisines, ayant un grelot au cou. L'hi- » ver suivant, il revint au village, suivi de plusieurs autres mouflons » qu'il conduisit à la même cave où précédemment il avait bravé les » frimats et la faim..... Tout le monde sait que Venaco a vu arriver » aussi dans ses étables un mouflon porteur d'une petite sonnette, et » suivi de plusieurs autres mouflons. »

Homme (2).

Les Corses sont, en général, de taille moyenne, et bien faits (3); ils ont peu d'embonpoint, le teint pâle et brun, les traits réguliers, la

(1) En Sardaigne, suivant M. Mimaut (p. 573), les femelles des mouflons mettent bas dès le mois de mars. Cette différence peut venir de celle des climats, qui doit être assez grande, quoique les deux îles soient peu éloignées l'une de l'autre, les montagnes de la Corse étant beaucoup plus élevées que celles de la Sardaigne. — M. Geoffroy Saint-Hilaire et F. Cuvier, indiquent les mois d'avril et de mai.

(2) Je ne pourrai donner ici que des généralités. Une étude attentive de la constitution naturelle des paysans corses des diverses parties de l'île ferait probablement reconnaître des différences notables entre eux sous ce rapport. Il m'a semblé, par exemple, qu'il y en avait une grande entre les habitans de deux villages situés de part et d'autre de la chaîne transversale, Bocognano et Vivario; les premiers m'ont paru plus robustes, plus actifs et d'un plus beau sang que les autres. Cela peut venir d'une différence d'origine, ou de ce que les terres communales des habitans de Vivario sont peu éloignées des marais d'Aléria.

(3) « Il n'y a point de pays, dit l'abbé Gaudin, où il soit plus rare de trouver des » bossus, des boiteux et en général des corps contrefaits. » (*Voyage en Corse*, p. 72.)

physionomie expressive. Les habitans des montagnes sont doués d'une grande agilité (1).

Les femmes sont, comme les hommes, généralement bien constituées; elles ont presque toutes de beaux yeux (2) et de belles dents.

L'Histoire et l'article *Mœurs* feront connaître le caractère et les qualités morales des Corses.

MÉTÉOROLOGIE. (3)

Je dois à M. Cadet, de Metz, ancien subdélégué général en Corse (4), deux petits tableaux qui présentent les résultats des observations faites à Bastia pendant les quatre années 1775, 76, 77 et 78, sur la température de l'air, sur celle du sol à un pied de profondeur, et sur la direction des vents.

Celui de ces tableaux qui est relatif à la température de l'air et du sol (5) fait connaître cette température pour le premier et le dernier jour de chaque mois, année commune, et les *maxima* et *minima* de chaque mois. J'y ai ajouté quatre colonnes qui donnent, pour chaque mois et pour l'année, les moyennes déduites, d'une part, de la température des premiers et derniers jours; de l'autre, des *maxima* et *minima*. Les unes et les autres ne peuvent être considérées que comme approximatives : on sait que la température moyenne d'un mois, par exemple, devrait être déduite de la somme des températures moyennes de chaque jour.

Les moyennes déduites de la température des premiers et derniers jours, donnent pour celle de l'année :

Température de l'air......+15° 60 Réaumur.
———— du sol.......+21 375.

(1) « On ne se fait pas une idée de l'agilité de ces montagnards, et si ceux des Alpes » avaient la même légèreté et le même courage, le Mont-Blanc serait connu depuis des » siècles. » (Mémoire de M. Gueymard.)

(2) « *Occhi chiari e cilestri, e dilicati visi, belle e folte capellature hanno, con un* » *certo timido guardare, che quanto più dinotava debolezza e timidità, tanto più fava* » *forza nel cuore dei risguardanti.* » (Botta, Histoire d'Italie, t. 8, p. 169.)

(3) Voir pour l'insalubrité de l'air dans quelques parties de l'île, l'article *Marais*, Iʳᵉ. partie.

(4) M. Cadet, de Metz, était chargé en outre des recherches d'histoire naturelle dans l'île.

(5) Tableau XV.

Pour l'air, la température moyenne d'avril (14° 50) est celle qui se rapproche le plus de la température moyenne de l'année, ce qui résulte aussi des observations les plus exactes faites à Paris dans ces derniers temps.

Pour le sol, c'est la température moyenne de novembre qui se rapproche le plus de celle de l'année.

Les moyennes déduites des *maxima* et *minima* de chaque mois donnent pour celle de l'année :

Température de l'air..........	14° 86 R. (1).
———— du sol..........	21 27.

Les températures moyennes d'avril, pour l'air (14° 50), et de novembre pour le sol (19°), sont encore ici celles qui se rapprochent le plus de la moyenne de l'année.

Pour l'air, le plus grand *maximum* (23° 5) répond au mois d'août; le plus petit *minimum* (2° 5) (2) au mois de janvier.

Pour le sol, le plus grand *maximum* (48°) répond au mois de septembre; le plus petit *minimum* (9°) au mois de février. Ainsi le sol, à

(1) La comparaison de cette moyenne et de la précédente (15° 60) avec celle qui résulte pour Ajaccio des observations faites dans cette ville, porterait à croire que les premières appartiennent à une certaine heure du jour, et qu'une seule observation était faite chaque jour à cette même heure. Depuis l'impression du tableau XV, où j'ai émis ce doute, j'ai pu consulter M. Cadet, de Metz, qui a bien voulu me faire dire que l'on faisait trois observations par jour : la première à six heures du matin, la seconde à midi, la troisième à six heures du soir.

M. de Humboldt a donné pour la température moyenne de l'année à Rome 15°80 centigrades, 12° 64 R. Rome est située 47′ 42″ plus au Sud que Bastia.

(2) A Ajaccio, situé 46′ 35″ plus au Sud que Bastia, sur quatre hivers, quoique les observations n'aient pas été continues, le minimum a été deux fois 0°,60 et deux fois 1°. Quelques circonstances locales pourraient servir à expliquer, au moins en partie, cette différence en sens inverse de la latitude. Nous verrons tout à l'heure que le Sud-Est (*Sirocco*) est le vent qui souffle le plus habituellement à Bastia, et ce vent est chaud et humide. De plus, cette ville, située sur une côte unie exposée à l'Est, reçoit sans obstacle les premiers rayons du soleil, et elle est adossée à des montagnes qui y concentrent la chaleur et sur lesquelles la neige se montre rarement. Ajaccio est situé sur une langue de terre, au fond d'un vaste golfe où aboutissent deux vallées qui se prolongent jusqu'à la grande chaine, couverte de neige dans l'hiver. La brise de terre, qui se lève presque tous les soirs, y est très-forte; il en est de même de la brise nommée *vent du golfe*, qui se lève ordinairement vers dix heures du matin, et ne tombe que vers quatre heures du soir. Ces courans périodiques, qui ne peuvent manquer d'abaisser la température de l'air, sont beaucoup plus rares et beaucoup plus faibles à Bastia.

un pied de profondeur, serait en retard d'un mois sur l'air, pour atteindre soit son *maximum*, soit son *minimum* de température. Son *maximum* surpasserait celui de l'air de 24° 50; son *minimum* surpasserait seulement celui de l'air de 7°.

La différence entre les extrêmes de la température serait, pour l'air, de 21° (1); pour le sol, de 38° 5.

Il résulte du second tableau de M. Cadet, de Metz (2), que le vent de Sud-Est est celui qui souffle le plus habituellement à Bastia. Cette direction est à peu près celle de l'axe du continent de l'Italie. Le Sud-Ouest et le Nord-Est viennent ensuite. Le nombre de jours pendant lesquels les vents ont soufflé dans l'une de ces trois directions forme près des deux tiers de ceux où le calme n'a pas régné (3). L'Ouest vient après le Nord-Est, puis le Nord, l'Est, le Nord-Ouest et le Sud.

Les directeurs du terrier de l'île ont fait aussi, ou fait faire, des observations météorologiques, à Bastia, pendant les années 1776—1779. J'ai dressé, d'après le résumé qu'ils en ont donné dans leur travail, les tableaux XVII à XXI, qui présentent les résultats suivans :

La température de l'air varie, pendant le premier trimestre de l'année, entre zéro et 15° R.; pendant le second, entre 5° et 30°; pendant le troisième, entre 15° et 30°; pendant le quatrième, entre zéro et 20°. Les températures moyennes sont, pour le premier trimestre, 9° 67; pour le second, 17° 09; pour le troisième, 21° 87; pour le quatrième, 12° 83; pour l'année, 15° 39 (4).

La hauteur du mercure, dans le baromètre, varie entre 27 et 29 pouces; la hauteur moyenne est de 28 p. 0428.

Le temps est beau pendant les 65 centièmes de l'année; il est nébuleux pendant les 30 centièmes. Il pleut pendant les 5 centièmes restans.

(1) Cette différence a été à Paris, pour les quatre dernières années, 34° 96 R.

(2) Tableau XVI.

(3) Suivant M. Pietri, *Statistique du Golo*, le Sud-Est se soutient quelquefois pendant quinze jours de suite, et souffle dans toutes les saisons. Le Sud-Ouest souffle souvent en tourmente: il est plus fréquent de la fin de novembre à la fin de mai. Le Nord-Est souffle plus particulièrement en décembre et janvier; il est alors très-violent, et fait descendre le thermomètre de plusieurs degrés.

(4) Voir les notes de la page précédente, relatives à la moyenne et au *minimum* qui résultent du tableau XV de M. Cadet, de Metz.

Les vents, classés d'après la longueur relative du temps pendant lequel ils soufflent dans les différentes directions, conservent l'ordre que j'ai indiqué d'après les observations de M. Cadet, de Metz; seulement le Sud, qui était au huitième rang, passe au cinquième, entre l'Ouest et le Nord. Les vents les plus violens soufflent pendant les 2 centièmes de l'année; ceux d'une force moyenne, pendant les 14 centièmes; les plus faibles, pendant les 57 centièmes; le calme règne pendant les 27 centièmes restans (1).

M. Dupeirat, mon prédécesseur en Corse, a bien voulu me communiquer le journal des observations météorologiques qu'il a faites à Ajaccio de 1805 à 1813. Malheureusement les occupations de M. Dupeirat le forçaient d'interrompre souvent ces observations, et ne lui permettaient pas de les faire chaque jour aux mêmes heures et à celles qui ont été reconnues les plus convenables. Les tableaux XXII et XXIII offrent le résumé de celles que cet ingénieur a faites du 2 novembre 1809 au 22 février 1813, sur la température et la pesanteur de l'air. M. Dupeirat observait ordinairement le matin et le soir, à des heures variables; quelquefois, mais rarement, dans l'après-midi. J'ai indiqué pour chacune de ces parties du jour, et pour chaque mois, le nombre d'observations, les limites des heures auxquelles elles ont été faites, la moyenne de ces heures, les températures, ou les hauteurs du baromètre, *maxima, minima* et moyennes. Les dernières colonnes présentent les moyennes entre celles des trois époques du jour, les moyennes et les différences entre les plus grands *maxima* et les plus petits *minima*, et, pour les hauteurs seulement, les moyennes prises sur la totalité des observations (2).

Pour chacune des trois années, j'ai donné des moyennes analogues aux précédentes, prises, les unes sur celles des mois, les autres sur la totalité des observations (3).

(1) D'après le tableau XVI de M. Cadet, de Metz, le calme ne régnerait que pendant les 17 centièmes de l'année.

(2) Les observations de l'après-midi étant peu nombreuses, et la différence entre la température de cette partie du jour et celle des deux autres étant considérable, les températures moyennes déduites de la totalité des observations auraient été fort inexactes.

(3) Si les observations n'avaient jamais été interrompues, les premières moyennes ne pourraient différer que très-peu des autres; la seule cause de différence serait l'inégalité du nombre de jours des mois. Leur différence, plus ou moins considérable, peut

Enfin, j'ai donné, pour les trois années réunies, des résultats semblables à ceux dont je viens de parler : déduits d'un plus grand nombre d'observations, ils doivent s'éloigner moins que les autres de l'exactitude. J'en indiquerai ici quelques-uns.

Les températures moyennes des mois, déduites des moyennes des trois parties du jour, donnent pour celle de l'année, 13° 32 R. (16° 65 centig.). Les moyennes entre les *maxima* et les *minima* de chaque mois donnent 12° 52 R. (15° 65 centig.) (1). Dans l'un et l'autre systême, la moyenne d'octobre est celle qui se rapproche le plus de la moyenne de l'année.

Le mois d'avril est celui où la différence entre les températures extrêmes a été la plus grande; elle a été, pour les trois mois de ce nom réunis, de 16° R. La plus petite différence, 9° 25 R., répond au mois d'août.

Les extrêmes des températures observées sont, pour les trois années réunies, 0°,00 (2) et 23° R. (3). Les observations de l'après-midi étant, comme je l'ai dit, en très-petit nombre, il est probable que la limite supérieure est trop faible (4). La limite inférieure doit approcher davantage du véritable *minimum*.

donc donner, jusqu'à un certain point, la mesure du degré de confiance qu'elles doivent nspirer.

(1) Cette dernière moyenne se rapproche beaucoup, comme on voit, de la moyenne e l'année à Rome (15° 80 centig.), et Rome est située, à une minute près, à la même latitude qu'Ajaccio.

M. de Humboldt donne pour la température moyenne de l'année à Paris	10°	60 centig.
L'Observatoire de Paris est élevé de 65 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le baromètre de M. Dupeirat était placé à 14 mètres au-dessus de ce même niveau; différence 51 mètres. On portera approximativement pour cette différence, à raison de 1° pour 164,7 mètres (Mémoires de Ramond, p. 189)	0	31
D'après M. de Humboldt, entre le 40me. et le 50me. degré, les températures moyennes croissent de 0° 7 par degré de latitude, ce qui donnerait, pour la différence (6° 55′ 12″) entre la latitude de Paris et celle d'Ajaccio	4	84
Et pour la température moyenne de l'année à Ajaccio	15°	75 centig.

(2) 22 février 1810, 7 heures du matin, et 28 janvier 1811, 6 heures 1/2 du matin.

(3) 21 juillet 1811, 4 heures de l'après-midi, et 25 du même mois, même année, à midi.

(4) D'après le *Journal de la Corse*, du 29 juin 1822, le thermomètre se serait élevé

Je passerai maintenant aux observations barométriques.

Le baromètre de M. Dupeirat était divisé en pouces et dixièmes de pouce, et n'était pas muni d'un vernier; les fractions de dixièmes ne pouvaient donc être estimées avec exactitude; mais on peut supposer que les erreurs se sont en partie compensées, et n'ont pas eu une grande influence sur les moyennes déduites d'un certain nombre d'observations.

J'ai réduit toutes les hauteurs observées à ce qu'elles auraient été à zéro du thermomètre.

Parmi les résultats que présente la partie du tableau XXIII relative aux trois années réunies, je ferai remarquer les suivans :

Les hauteurs moyennes des mois, moyennes entre celles des trois parties du jour, décroissent uniformément pendant les quatre pre-

pendant un mois, à Ajaccio, à 27 et 28° R. — Le 23, à midi, un thermomètre de Farenheit marquait 85°,5 (23°,72 R.); mais on ne dit point quelle était l'exposition de cet instrument.

D'après la feuille du 3 août, même année, les chaleurs continuaient de se faire sentir avec force. Le thermomètre de Réaumur, placé au Nord et à l'air libre, descendait rarement au-dessous de 19° pendant la nuit, et oscillait pendant le jour entre 23 et 26°. Le 26 juillet avait été remarquable par une chaleur suffocante. Dès minuit, le thermomètre marquait........ 20°,5 R.

à 8 h.	24
10	27,5
11	28,5
(*) 12	29
1	27
2	26,5
3,5	27
5	25
10	23

« Le vent de Sud-Ouest (*Lebeccio*) soufflait mollement et apportait avec lui des bouffées » d'une chaleur nauséabonde. La transparence de l'atmosphère en était troublée au » point que le soleil ne put pénétrer ce nuage de chaleur et montrer ses rayons qu'une » ou deux fois, et seulement pendant quelques minutes dans la journée. Entre dix » heures et midi, l'air que l'on respirait semblait sortir d'une fournaise ardente. Ce » ne fut qu'à onze heures du soir que le vent, en passant à l'Ouest, devint un peu plus » frais. »

En attendant des observations plus exactes et plus nombreuses, on peut, je crois, d'après celles qui précèdent, porter approximativement à 29° R. le *maximum* de la température de l'air à Ajaccio. Le *maximum* de 1822, à Paris, a été de 33° 8 centig. (27° 04 R.). Celui de 1826 a été 35° 5 centig. (28° 4 R.)

(*) On sait que l'heure de midi n'est pas généralement celle de la plus grande chaleur du jour : il faut que quelque circonstance particulière ait influé sur la température de l'air, ou sur celle de l'instrument, de midi à deux heures. L'observation de trois heures et demie offre aussi une anomalie.

miers mois de l'année, oscillent pendant les mois de mai, juin et juillet, croissent de juillet en septembre, s'abaissent brusquement en octobre, et se relèvent graduellement ensuite. Si l'on faisait abstraction de la moyenne du mois de juin, l'abaissement et l'ascension seraient continus entre les deux *maxima* de janvier et de septembre. Les moyennes, prises sur la totalité des observations, suivent absolument la même marche.

Le plus grand *maximum* (28 p.,6113) et le plus petit *minimum* (27p.,1388) des trois années, appartiennent aux observations du matin.

La plus grande différence (1 p.,3727) entre les *maxima* et les *minima* des trimestres composés des trois mois de même nom, appartient à mars. La plus petite (0p.,5199) à juin. La différence moyenne entre celles des quatre premiers trimestres est 1p.,0972. Pour les quatre dernières, cette différence moyenne est 1p.,1198. Pour les quatre trimestres intermédiaires, elle est 0p.,6336 seulement; ce qui peut donner une idée du calme qui règne dans l'atmosphère pendant cette partie de l'année.

Quoique les observations n'aient pas été faites à l'aide d'instrumens bien parfaits, et que celles de l'après-midi soient peu nombreuses, on peut attribuer à l'oscillation diurne, dont l'existence a été reconnue, la différence que l'on remarque entre la moyenne de ces observations de l'après-midi (28p.,0353) et les moyennes des observations du matin et du soir (28p.,0446 et 28p.,0511). A la vérité, on remarque une différence toute contraire, entre les moyennes de l'année 1810; mais celles des trois années réunies, déduites d'un plus grand nombre d'observations, doivent inspirer plus de confiance.

La moyenne des dix-neuf cent quarante observations faites pendant les trois années 1810 — 1812, réduites, ainsi que je l'ai dit, à ce qu'elles auraient été à zéro du thermomètre, est de 28 p., 0464 ou de 759 mil., 2146. La moyenne des dix-neuf cent quarante observations thermométriques correspondantes (1), est de 15° 95. Ramenant la hauteur moyenne à ce qu'elle serait à cette température, elle devient 761 mil., 39. D'après la supposition le plus généralement adop-

(1) Le nombre total des observations thermométriques est de 1947. Sept n'ont point d'observation barométrique correspondante.

tée, la hauteur du baromètre au niveau de l'Océan, à 12° de température moyenne, est de 762 mil., 92. Si l'on calcule, d'après ces données, l'élévation du point où les observations ont été faites à Ajaccio, au dessus de l'Océan, on trouve 22 mètres, 20 (1). Le baromètre de M. Dupeirat était placé à 14 mètres seulement au-dessus de la Méditerranée Delambre n'a trouvé aucune différence entre le niveau de l'Océan à Dunkerque et celui de la Méditerranée à Barcelonne. Il ne faut pas en conclure cependant que la hauteur moyenne du baromètre, résultant des observations de M. Dupeirat, soit trop faible : on sait que la pression atmosphérique diminue à mesure qu'on s'approche de l'équateur.

Le tableau XXIV présente le résumé des observations faites à Ajaccio, en 1810, 1811 et 1812, sur l'état du ciel. On y remarque les résultats suivans :

Sur quatre-vingt-trois jours, où l'état du ciel a été observé, pendant les trois mois de juillet de ces années, il n'y en a qu'un seul où il ait plu.

On ne compte que cinq jours de pluie sur les cent soixante et un jours des mois de juillet et d'août (2). On en compte dix-neuf sur trois cent quinze, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre (3).

Le nombre des jours de pluie, de grêle ou de neige, n'est guère que le sixième (0,164) (4), du nombre total de ceux où l'état de l'air a été observé (5).

Sur neuf cent vingt-deux jours, on en compte deux de grêle et quatre de neige.

Dans le journal des observations que M. Dupeirat a faites à Ajaccio

(1) J'ai supposé que la latitude moyenne entre Ajaccio et les lieux où les observations nt été faites au bord de l'Océan, était de 43° 5 ; j'ai employé le coefficient 18393, et j'ai égligé la correction de la diminution de la pesanteur dans le sens vertical.

(2) Ce n'est pas un jour par mois.

(3) Ce n'est pas deux jours par mois.

(4) On voit, par le tableau, que ce rapport a varié, d'une année à l'autre, de 0,128 à 0,209. A Paris, pour les années 1820—26 prises ensemble, il a été 0,42.

(5) Les jours pour lesquels les observations manquent sont ceux où M. Dupeirat était en tournée. — On ne choisit pas ordinairement le mauvais temps pour voyager à cheval dans les montagnes, et pour visiter des travaux que le mauvais temps fait suspendre. On peut donc être certain de ne rien exagérer en appliquant ce rapport à la totalité des jours des trois années.

pendant les hivers de 1805 et 1806, cet ingénieur a indiqué assez régulièrement la direction des vents. En 1810, 1811 et 1812 il n'a fait mention que des vents les plus violens. Les tableaux XXV et XXVI, offrent le résumé de cette partie de ses observations. Il résulterait du premier, que dans l'hiver, le Nord-Ouest est le vent dominant à Ajaccio. Le Nord vient ensuite; le Sud-Ouest suit de près; puis, l'Ouest et le Nord-Est. Le Sud-Est souffle rarement. l'Est et le Sud plus rarement encore. Le beau temps accompagne presque constamment le Nord. Par le Nord-Ouest, les jours couverts sont en plus grand nombre que les beaux jours, et ceux-ci en plus grand nombre que les jours de pluie. Ce vent accompagne la neige. Le Sud-Ouest est celui qui amène le plus souvent la pluie.

D'après le second tableau, en prenant toute l'année et en n'ayant égard qu'aux vents les plus remarquables par leur force, le Sud-Ouest dominerait (1); le Nord et le Nord-Ouest viendraient ensuite sur le même rang; puis le Nord-Est et le Sud-Est, l'Est et le Sud, et enfin l'Ouest (2). Les mois de mars et d'octobre sont ceux où les grands vents se font le plus sentir. Toutes les directions sont représentées dans le mois de mars. Dans le mois d'octobre, le Sud-Ouest domine.

La Corse, ainsi que nous l'avons vu, est sujette à de longues sécheresses. En 1828, depuis la fin d'avril jusqu'au 30 août, il n'était pas tombé de pluie (3). Les arbustes qui couvrent les collines étaient tellement desséchés que le moindre accident suffisait pour causer un incendie qui se propageait avec rapidité. Au mois de juillet de cette même année, près d'Ajaccio et de Bastia, il en éclata de semblables qui menaçaient d'envahir les plantations d'oliviers et d'orangers des jardins voisins de ces villes. Les habitans accourus ne parvinrent qu'avec beaucoup de peine à couper la communication (4).

A ces longues sécheresses, succèdent quelquefois des torrens de de pluie qui s'écoulent sur des pentes rapides, entraînent les terres et les arbres, et interrompent momentanément les communications;

(1) Cette direction est celle de l'axe du golfe Ajaccio et de la vallée de la Gravona.

(2) Ajaccio est abrité de ce côté par des montagnes assez élevées.

(3) *Journal de la Corse* du 30 août 1818.

(4) *Moniteur*, 1818, p. 1302 et 1397.

mais le soleil ne tarde jamais à reparaître. Il est difficile de voir un plus beau ciel que celui de la Corse, et surtout que celui d'Ajaccio. Dans les trois années d'observations, le journal de M. Dupeirat ne fait mention que de neuf orages, dont trois pendant la nuit. Des six restans, quatre n'ont point été accompagnés de pluie. Deux de ces derniers peuvent même ne pas être considérés comme des orages : le tonnerre a grondé, mais le temps n'a pas cessé d'être beau à Ajaccio. A Paris, pendant les années 1820, 21 et 22, on a compté quarante-neuf jours de tonnerre.

Quelques faits sembleraient prouver que, sur certains points de l'île, le climat s'est refroidi. En 1821, les vieillards de la vallée de Cruzzini assuraient que, dans leur jeunesse, l'on faisait une bonne récolte de châtaignes tous les ans, et que depuis vingt-huit ans environ, l'on n'obtenait qu'une faible récolte tous les cinq ou six ans. On attribue ce changement à la destruction presque totale d'une antique forêt qui occupait les flancs des montagnes au-dessus des châtaigniers, et qui leur servait d'abri. A la même époque les vieillards des cantons de Bocognano et de Sari s'étonnaient de ce qu'on ne pouvait plus trouver, pour le premier jour du mois de mai, des feuilles de châtaigniers (1), qui étaient fort communes autrefois dans cette saison. Il existe dans les montagnes voisines de celle du Coscione, des châtaigniers d'une dimension extraordinaire et dont l'âge est inconnu. Des plantations d'arbres de même espèce, que l'on a faites, à différentes reprises, sur ces points, n'ont eu aucun succès. On voit, dit-on, des traces d'anciennes habitations sur les lieux les plus élevés, sur des points qui sont aujourd'hui couverts de neige dans l'hiver (2) : mais les invasions des étrangers et les guerres civiles purent forcer jadis quelques familles à se réfugier dans ces lieux inaccessibles et à s'y établir, quoique la neige y séjournât aussi long-temps qu'aujourd'hui.

(1) L'usage, dans ces cantons, est de célébrer joyeusement le premier jour de mai. On fait, pour cette fête, des gâteaux que l'on cuit sur des feuilles nouvelles, et celles de châtaignier ont toujours la préférence.

(2) Ces divers renseignemens sont tirés de Mémoires sur les forêts et les déboisemens, considérés sous le rapport météorologique, fournis en 1821 par les sous-préfets de la Corse.

TROISIÈME PARTIE.

Histoire.

TROISIÈME PARTIE.

HISTOIRE.[1]

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Divers systèmes sur l'origine des premiers habitans de la Corse. — Établissement dans l'île des Phocéens d'Ionie. — Ils en sont chassés par les Tyrrhéniens et par les Carthaginois unis contre eux. — Pendant le cours de la première guerre punique, les Romains, conduits par L. C. Scipion, s'emparent d'Aléria et d'une partie de l'île. — Fréquentes révoltes des insulaires. — Établissement des colonies romaines de Mariana et d'Aléria. — Après la mort de César, Sextus, second fils de Pompée, s'empare de la Corse, que Menas, son affranchi, livre bientôt après à Octave. — Trait rapporté par Tacite, qui peut donner une idée des mœurs des Corses au Ier. siècle de l'ère chrétienne. (A. 69.) — Silence absolu de l'histoire sur le sort de l'île, depuis cette époque jusqu'à l'invasion des Barbares. — Les Vandales saccagent Rome et s'emparent de la Corse. — Ils sont chassés de cette île par un des lieutenans de Bélisaire, pendant l'expédition de ce général en Afrique. — Les Goths s'en rendent maîtres sous Totila; ils en sont bientôt chassés à leur tour par les lieutenans de Narsès. — Triste état de l'île sous la domination des empereurs grecs, au commencement du VIIe. siècle. — Incursions des Lombards, qui y détruisent une ville. — Les évêques de Rome se rendent indépendans des empereurs grecs. —

(1) Voir, pour la situation des villes et des villages, le tableau XXIX et la carte XXVIII, et, pour les anciennes et nouvelles divisions territoriales, le tableau XXVII.

Leur alliance avec les premiers Carlovingiens. — Incursions des Français en Italie. — Donations faites au Saint-Siége par Pepin et par Charlemagne. — La Corse fait partie de ces concessions. — Incursions des Sarrasins. — Prétendue conquête de l'île par Hugues Colonna. — Expédition du comte Bonifacio, marquis de Toscane, à qui la défense de la Corse était confiée sous Louis-le-Débonnaire. — Les marquis de Toscane, successeurs de Bonifacio, paraissent avoir gouverné l'île après lui.

On ignore quels furent les peuples qui les premiers abordèrent en Corse et s'y établirent; les recherches des savans n'ont pu fournir à ce sujet que quelques conjectures plus ou moins vraisemblables.

Selon Fréret (1), près de 1,500 ans avant l'ère chrétienne, des colonies espagnoles ou ibériennes pénétrèrent en Italie. Ceux de ces étrangers qui se fixèrent dans l'ancienne Étrurie, pressés dans la suite par les Liguriens (2), passèrent d'îles en îles jusque dans la Corse (3). Plus tard, les Liguriens, refoulés à leur tour par de nouveaux arrivans, suivirent la même route et s'établirent aussi dans cette île. Les Liguriens étaient Celtes d'origine (4). *Lly-Gour*, dans la langue celtique, signifie homme de mer. *Corsog* ou *Corsig* signifie marais. Fréret sup-

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. 18, p. 73. *Œuvres de Fréret*; *Histoire*; t. 4.

(2) L'invasion des Liguriens, d'après Fréret, peut être placée vers l'an 1400 av. J. C.

(3) A l'appui de cette opinion, Fréret cite un passage de Sénèque *(Consolatio ad Helviam*, p. 77, édit. Lips.) où ce philosophe assure que, de son temps, on reconnaissait encore dans l'île les traces des coutumes, de l'habillement et du langage des Espagnols. On sait que Sénèque était lui-même originaire d'Espagne, et que, exilé en Corse, il y demeura plusieurs années. Bochart pense que ces ressemblances venaient des Carthaginois, qui occupèrent long-temps l'Espagne, et qui, selon lui, avaient aussi possédé la Corse.

(4) Feu M. Mathieu, capitaine d'artillerie, avait découvert en Corse plusieurs monumens qu'il regardait comme celtiques : il a donné la description suivante de celui qu'il avait trouvé dans la plaine du Taravo :

« Il est composé de trois énormes pierres plates, qui se joignent à angle droit, et d'une » quatrième superposée. Les pierres qui forment les trois côtés du petit édifice ont envi» ron sept pieds de haut, sans compter la partie qui est enfoncée dans la terre; huit de » largeur et deux d'épaisseur. Celle du fond, qui est percée à la partie supérieure par un » trou d'environ deux pieds et demi, a sa face intérieure tournée vers le Nord......... On » ne remarque aucune trace de ciseau, pas même pour cette ouverture. La pierre supé» rieure est plus épaisse que les autres. »

M. Mathieu attribuait la même origine à quatre pierres de dix à quinze pieds de hauteur, et deux et demi d'épaisseur, plantées verticalement dans un espace d'environ 200 mètres, dans la vallée du Rizzanèze, à une lieue de la mer, et trois quarts de lieue de Sartene.

pose, d'après cela, que les Liguriens, débarqués d'abord dans un endroit marécageux, donnèrent à l'île le nom qu'elle porte encore aujourd'hui (1).

Bochart pense que les Phéniciens durent occuper la Corse à une époque très-reculée (2). Les noms de Kyrnos et de Corsica sont tirés selon lui de la langue phénicienne et auraient été donnés à l'île à cause de ses nombreux promontoires et de ses vastes forêts, dont tous les anciens auteurs ont fait mention. Il ferait venir Kyrnos de *kir* (cornu); *keranoth; karnatha* (3) (corne; angle); et Corsica, comme Corsi, de *chorsai* (qui appartient aux forêts) (4).

Limpérani, dans un mémoire qui précède son histoire de Corse, a entrepris de prouver que les Phéniciens ont possédé et habité les premiers, non seulement les îles voisines de l'Italie, mais l'Italie elle-même tout entière (5). Cet historien fait remarquer, d'après Héro-

(1) Suivant Isidore, une femme ligurienne, nommée *Corsa Bubula*, ayant vu une vache traverser la mer, et revenir fort grasse, la suivit dans une de ses excursions, et aborda en Corse. Sur le rapport que *Corsa* fit à son retour, les Liguriens envoyèrent une colonie dans l'île, et lui donnèrent le nom de celle qui en avait fait la découverte. Limpérani, qui suppose aux Liguriens une origne phénicienne, donne à cette fable une interprétation favorable à son système. Il observe que les Tyriens et les Phéniciens plaçaient, sur la poupe de leurs vaisseaux, la figure d'un taureau, comme un symbole de la divinité qu'ils adoraient; que les poètes ont souvent transformé, dans leurs fables, ces vaisseaux en taureaux ou en vaches, et qu'il est probable qu'ils auront fait subir là même métamorphose au vaisseau ligurien qui aborda le premier en Corse.

(2) Bochart a conclu d'un passage d'Ezéchiel (chap. XXVII, 6), qui, selon lui, aurait été mal interprété dans les différentes versions de la Bible, que les Tyriens, au temps de ce prophète, construisaient les bancs de leurs navires avec du buis qu'ils tiraient de la Corse, l'une des îles de *Kittim*, dont il est question dans ce passage. Isaïe (chap. XXIII, 1 et 2) fait aussi mention du pays de *Kittim*. Il semblerait même résulter du vers. 12 que les Tyriens le possédaient ou y avaient des établissemens, puisque Isaïe dit, après avoir parlé de la destruction de Tyr : «...... Fille de Sion, lève-toi; traverse en Kittim; encore n'y aura-t-il point là de repos pour toi.»

(3) Lycophron (Cassandre, v. 1080), a donné à la Corse le nom de *Kernsatin*.

(4) Bochart pense que Pausanias s'est trompé lorsqu'il a supposé que les *Corsi* de Sardaigne étaient sortis de la Corse. Les anciens habitans de la Sardaigne, Africains d'origine, retirés dans les forêts et dans les montagnes après l'invasion des Carthaginois, furent nommés par ces derniers *Ilienses*, *Balari*, *Corsi;* d'*Ilæ* (lieux élevés) *barari*, (désert; sauvage) *chorsai* (habitans des forêts).

(5) Sans adopter exclusivement ce système, ni celui de Fréret, qui lui est entièrement opposé, on peut croire que, tandis que des peuplades encore barbares pénétraient en Italie par différens passages des Alpes, les Phéniciens et les Egyptiens, déjà civilisés, et avancés dans l'art de la navigation, formaient des établissemens sur les côtes de ce pays et dans les îles voisines. Rien ne prouve, du reste, que ces premières colonies n'aient pas trouvé, même dans les îles, des habitans aborigènes.

dote et Strabon, que les Phéniciens, venus des bords de la mer rouge et du golfe persique, connaissaient déjà l'art de la navigation lorsqu'ils s'établirent sur les côtes de la Syrie, et qu'ils se livrèrent dès les premiers temps à des courses lointaines. Il observe que la mer qui baigne les côtes situées entre Gaza et l'Egypte portait autrefois les noms d'*Ionienne* et d'*Adria*, et il en conclut avec quelque vraisemblance que les mêmes noms auront été donnés par les Phéniciens à l'entrée du golfe adriatique et à la ville d'Adria (1). Il attribue la même origine au nom d'*Aradis* (2), ville forte de Corse, qui, d'après Dion (3), résista seule à Menas, lorsque cet affranchi de Sextus Pompée enleva l'île à Octave et la soumit à la puissance de son maître.

Limpérani s'est appuyé plus souvent sur des fables que sur des faits historiques, et comme il écrivait à Rome, il a eu soin de concilier ces

(1) Suivant Fréret, cette ville et celle de Mantoue furent les premières que les Toscans fondèrent en Italie. Ce savant fait descendre les Toscans des *Rhæti*, anciens habitans du Trentin et d'une partie du Tyrol. Chassés, dans la suite, par les Gaulois, du pays qu'ils occupaient au-delà du Pô, quelques-uns d'entre eux se retirèrent dans le *Picenum* (Marche-d'Ancône), et y fondèrent une autre *Adria* (aujourd'hui *Atri*).

(2) *Aradus* était une des plus anciennes villes de Phénicie.

(3) Liv. 48. Bochart, qui rapporte ce passage de Dion, pense que l'auteur grec aura voulu parler d'Aleria, ville à laquelle on a donné tant de noms différens : il observe qu'il n'est question nulle part ailleurs d'Aradis comme d'une ville corse.

Plusieurs auteurs, entre autres Boswel et Pommereuil, ont appliqué à la Corse, connue des Grecs sous le nom de *Cyrnos*, ce qu'Hérodote dit de *Callista*, ainsi nommée d'abord, suivant cet historien, par les Phéniciens qu'y laissa Cadmus, et où Théras, de la race de ce prince, après avoir régné sur Lacédémone, conduisit, dans la suite, de nouveaux colons, qui donnèrent son nom à l'île. Il paraît certain que ces auteurs se sont trompés. Hérodote, en parlant de *Théra*, dit qu'elle portait encore ce nom au moment où il écrivait : il n'aurait pas manqué d'observer qu'on nommait aussi cette île *Cyrnos*. De même, en parlant de *Cyrnos*, il ne fait aucune mention des noms de *Thera*, ou *Callista*. Benson (*Sketches of Corsica*, note, p. 77) cite d'ailleurs un passage d'Hérodote, relatif à Théra, qui ne saurait s'appliquer à la Corse. D'après les géographes modernes, ce serait l'île de Santorin qu'il faudrait regarder comme l'ancienne Théra.

On trouve également cité partout, un passage de Callimaque (*Hymn. in Del.*), où ce poète donne à l'île de *Cyrnos* l'épithète de Phénicienne, et où il place cette île, pour la beauté, à côté de sa chère Delos. Ne pourrait-on pas soupçonner encore ici quelque méprise? Il est peu probable, en effet, que le poète grec ait été chercher, pour la comparer à la charmante Delos, une île aussi éloignée, qu'il n'avait sans doute jamais vue, celle que les anciens navigateurs avaient nommée l'Ile-Noire, à cause de son aspect sombre et sévère. Le Scholiaste de Callimaque avertit que *Cyrnos* est la même île que *Tyros*, et nous venons de voir que *Tyros*, ou *Thera*, ou *Callista* (la belle), devait être l'île de Santorin, située à vingt lieues de Delos. Il est donc vraisemblable que Callimaque a réellement voulu parler de *Thera*, à laquelle il pouvait donner, avec raison, l'épithète de Phénicienne.

fables avec la Genèse. L'expédition d'Hercule en Italie ne doit pas être attribuée suivant lui au fils d'Alcmène, mais à l'Hercule Phénicien, fils de Jupiter-Ammon, ou de Cham. Ce héros revenait alors d'Espagne; il traversa les Alpes et fut bientôt rejoint par une flotte nombreuse. Deux de ses fils se trouvaient sur cette flotte, qui fut obligée, dans le trajet, de relâcher en Sardaigne et en Corse : ils s'établirent dans ces îles et y régnèrent (1).

Le même historien compte aussi les Pelasges, qu'il fait descendre des Phéniciens, parmi les plus anciens habitans de la Corse : il les fait arriver dans cette île au temps de Deucalion (2). Mais suivant Fréret, la navigation était encore inconnue en Grèce à cette époque. Ce savant prétend que le nom de Pelasges fut donné aux anciens habitans de la Grèce avant l'établissement des cités; il pense que les premières colonies pelasgiques durent pénétrer en Italie par les passages septentrionaux des Alpes, ainsi que les colonies illyriennes, qui les avaient précédées, et que leur invasion dut être postérieure à l'arrivée de Cadmus en Grèce, puisqu'elles apportèrent en Italie le culte de Saturne introduit dans la Grèce par la colonie phénicienne.

Hérodote raconte que les habitans de Phocée, en Ionie, assiégés par Harpage, général de Cyrus, abandonnèrent leur pays, et qu'après avoir essayé inutilement de s'établir aux îles Œnuses, ils se rendirent à Cyrnos, où ils avaient fait passer une colonie vingt ans auparavant. Réunis à ces premiers colons, ils portèrent le ravage chez leurs voi-

(1) La plus curieuse des fables de ce genre est celle qu'on doit à Giovani della Grossa, annaliste corse du XVe. siècle, et que rapporte Filippini.

Lorsqu'Énée abandonna Didon, Corso, l'un de ses compagnons, enleva la princesse Sica, nièce de cette reine, et sœur de Sardo. Poursuivi par ce dernier, le ravisseur se sépara d'Énée, aborda dans le golfe d'Ajaccio, et s'établit dans l'île, dont il fut reconnu roi : elle prit alors le nom de *Corsica*, de *Corso* et de *Sica*. Corso eut quatre fils, Ajazzo, Alero, Marino et Savino, qui donnèrent leurs noms aux villes d'Ajaccio, d'Aléria, de Mariana et de Sagone. Cette dynastie régna plus de mille ans sur la Corse : le roi Brunoro, son dernier rejeton, fut tué dans la première action de la troisième guerre punique. Les Romains, comme les Carthaginois, prétendaient que l'île leur appartenait. Ils convinrent de vider le différend par un combat de mille contre mille, en présence de Brunoro et des seigneurs corses. Ceux-ci, voulant gagner les bonnes grâces du vainqueur, quel qu'il fût, résolurent de tomber sur le premier qui plierait. Malheureusement le général romain feignit de fuir pour attirer l'ennemi sur un terrain qui lui fût plus avantageux; les Corses alors se joignent aux Carthaginois, donnent avec eux dans le piége qui leur était tendu, et sont taillés en pièces.

(2) Limpérani s'appuie sur le passage de la Cassandre, de Lycophron, déjà cité, p. 95, note 2.

sins ; mais cinq ans après leur arrivée, à la suite d'un combat sanglant qu'ils livrèrent aux Tyrrhéniens et aux Carthaginois unis contre eux, ils furent obligés de quitter l'île. Ils y avaient fondé une ville qu'Hérodote nomme Alalia, et qui paraît être celle qui porta depuis le nom d'Aléria (1).

Les Tyrrhéniens, suivant Diodore, étaient maîtres de la Corse vers le milieu du V[e] siècle avant l'ère chrétienne (2) ; ils infestaient la mer; les Siciliens envoyèrent contre eux une flotte nombreuse, débarquèrent dans l'île et y firent le ravage. Quant aux Carthaginois, il n'est pas bien prouvé que cette île leur ait jamais appartenu. Les premiers traités qu'ils firent avec les Romains (3), et par lesquels ces derniers s'engagent à ne point trafiquer avec les pays soumis aux Carthaginois, tels que l'Afrique et la Sardaigne, ne font aucune mention de la Corse; il en est de même de celui qui termina la première guerre punique et de celui par lequel les Carthaginois cédèrent la Sardaigne aux Romains. Ces différens traités sont rapportés par Polybe : cependant il résulterait d'un passage du même historien, cité par Bochart, que peu de temps avant les guerres puniques, les Carthaginois s'étaient emparés de toutes les îles des mers de Sardaigne et d'Etrurie, par conséquent de la Corse. On peut supposer avec quelque vraisemblance qu'après l'expulsion des Phocéens, ils occupèrent Aléria; et ce fut peut-être du consentement des insulaires, qu'on ne voit point intervenir dans ces débats. Il importait peu en effet à un peuple de pasteurs que les Tyrrhéniens, les Phocéens ou les Carthaginois occupassent quelques points de la côte; ils y trouvaient même l'avantage de pouvoir échanger une partie des produits naturels qu'ils recueillaient contre les produits de l'industrie ou du commerce de ces étrangers. Si l'on admet l'opinion de Bochart et de Limpérani sur l'origine des anciens habitans de la Corse (4), on concevra facilement qu'ils aient eu une grande prédi-

(1) Voir *Corse ancienne*, note 1, p. 2.

(2) Fréret pense que les Tyrrhéniens étaient d'origine grecque, ou pélasgique, et qu'on a eu tort de les confondre avec les Toscans. Limpérani, fidèle à son système, fait descendre les uns et les autres des Phéniciens.

(3) Après l'expulsion des Tarquins.

(4) Nous avons vu (*Corse ancienne*, note 4, p. 2) que Pomponius Méla supposait aux habitans de l'intérieur de l'île une origine carthaginoise : *punica gens*.

lection pour les Carthaginois, et qu'ils se soient en quelque sorte identifiés avec eux, sans cependant les reconnaître pour leurs maîtres.

Pendant le cours de la première guerre punique, les Romains, conduits par le consul L. C. Scipion, portèrent pour la première fois leurs armes en Corse. Scipion assiéga et prit Aléria (1), et n'éprouva aucune résistance dans le reste de l'île; mais il est probable qu'il ne pénétra point dans les montagnes et qu'il se contenta d'occuper les points les plus importans du littoral. Après la prise d'Aléria, il dut aller combattre les Carthaginois en Sardaigne; il avait besoin pour cela de toutes ses forces : il ne put donc laisser que très-peu de troupes dans l'île.

Les Romains ménagèrent sans doute beaucoup les Corses et n'exigèrent rien d'eux pendant le reste de la guerre, puisque ce ne fut que quelques années après la paix qu'on les vit se soulever. A partir de cette époque, et pendant près d'un siècle, leurs révoltes furent fréquentes; elles furent presque continuelles pendant les dix premières années : on les a toutes attribuées aux intrigues des Carthaginois (2); peut-être ne furent-elles dues qu'au tribut que les Romains exigèrent sans doute dès qu'ils crurent pouvoir le faire, et à l'envahissement des terres que les habitans des hautes vallées possédaient probablement alors, comme aujourd'hui, dans la plaine. Les montagnards,

(1) En 1616, on trouva à Rome une inscription destinée à perpétuer le souvenir de cette conquête de Scipion; elle porte :...... HIC. FVET. A. HEC. CEPIT. CORSICA. ALERIA QUE. URBE...... Sirmond a interprété ainsi ce passage : *Hic fuit, hic cepit corsicam Aleriamque urbem* : d'où il résulterait que Scipion s'empara de toute la Corse, en même temps que d'Aléria. Limpérani, qui rapporte cette inscription, et qui en a donné une figure, fait observer que, puisque Aléria était une ville de Corse, on n'a pas pu dire que Scipion *prit la Corse et Aléria*; il propose de lire : *Hic cepit in Corsicâ Aleriam urbem*, ce qu'on ne saurait lui accorder. Ne pourrait-on pas dire plutôt que si l'auteur de l'inscription n'a pas considéré Aléria comme une ville corse, c'est peut-être parce qu'elle appartenait aux Carthaginois, et leur appartenait seule. Florus ne parle que de la conquête d'Aléria en Corse, et d'Olbia en Sardaigne. *L. Scipione Sardiniam annexamque Corsicam transit; Olbiæ hic, ibi Aleriæ urbis excidio incolas terruit.* Le sommaire du dix-septième livre de Tite-Live porte : *L. Cornelius consul in Sardiniâ et Corsicâ contra Sardos et Corsos et Hannonem Pœnorum ducem feliciter pugnavit.* Suivant Zonara et Freinshemius, après la prise d'Aléria, Scipion se rendit maître du reste de l'île, sans éprouver aucune résistance.

(2) Si les Carthaginois, comme la plupart des historiens modernes l'ont supposé, avaient gouverné les Corses tyranniquement et avec barbarie, comment auraient-ils trouvé ensuite tant de facilité à les soulever contre leurs nouveaux maîtres?

qui avaient coutume de conduire leurs troupeaux sur ces plages dans l'hiver, et qui en cultivaient peut-être déjà une partie, durent les disputer long-temps, et avec acharnement, à leurs nouveaux propriétaires.

Le premier de ces soulèvemens dont l'histoire fasse mention eut lieu en 237. Le consul Licinius Varus, chargé de le réprimer, n'ayant pu réunir de suite le nombre de vaisseaux nécessaires pour transporter toutes ses troupes, fit prendre les devants à Claudius Glycias, avec une partie de l'armée. Les Corses effrayés demandèrent à traiter; Claudius outrepassant ses pouvoirs eut l'imprudence d'y consentir; la paix fut conclue. Bientôt le consul arrive, et sans avoir égard à ce qu'avait fait son lieutenant, il poursuit les Corses à outrance et les force à se soumettre à des conditions beaucoup plus dures que celles qu'ils croyaient avoir obtenues. Ils avaient lieu d'être indignés de ce manque de foi. Claudius leur fut livré par ordre du sénat; mais ils ne voulurent point le recevoir : ce n'était pas lui qui avait violé le traité sur lequel ils s'étaient reposés. Condamné à mort, à son retour à Rome, et exécuté dans sa prison, son corps fut traîné aux gémonies (1). Certes tout est ici à l'avantage des insulaires, et cependant ils n'eurent d'autres historiens que leurs ennemis.

Bientôt un nouveau soulèvement éclate dans l'île; les Corses sont défaits par le consul Spurius Carvilius. Deux années après ils enlèvent aux Romains le butin qu'ils avaient fait en Sardaigne.

Le consul C. Papirius, chargé de venger cette dernière insulte, battit d'abord les insulaires dans la plaine, mais ayant voulu les poursuivre dans les montagnes, il y perdit beaucoup de monde. Ses soldats, harcelés par l'ennemi et pressés par la soif, commençaient à se décourager, lorsqu'ils découvrirent une source qui les ranima. Le consul alors ayant exhorté les Corses à se rendre, ils y consentirent (2).

(1) Dion, Zonara, Valère Maxime.

Il paraît que ce Glycias, personnage obscur, est celui que le consul Claudius Pulcher nomma dictateur après sa défaite. On sait que ce consul livra bataille aux Carthaginois contre l'avis des augures, et fit noyer les poulets sacrés. Le sénat força Glycias d'abdiquer, et ne fut sans doute pas fâché, dans la suite, de trouver une occasion de perdre ce malheureux. Valère Maxime, après avoir raconté sa catastrophe, ajoute : *Hic quidem senatûs animadversionem meruerat.*

(2) Peu d'années après cet événement, en 229, la Sicile et la Sardaigne furent réduites en provinces romaines. La plupart des historiens modernes supposent que la Corse fut en même temps réunie à la Sardaigne, et que ces deux îles furent gouvernées par le

Un assez long intervalle de tranquillité succéda à l'expédition de Papirius. Cependant les Romains, au commencement de la seconde guerre punique, montrèrent aux Corses une grande défiance et les traitèrent plutôt en ennemis qu'en sujets soumis et fidèles. Cn. Servilius Geminius, qui conduisait en Afrique une flotte de cent vingt voiles, longea les côtes de Corse et de Sardaigne et exigea des ôtages des insulaires. La nécessité d'opposer à Annibal des forces considérables ne permit sans doute pas au sénat de donner beaucoup de troupes au consul; peut-être dut-il, pour compléter son armement, retirer les garnisons des places que les Romains avaient conquises en Corse et en Sardaigne. La demande d'ôtages s'expliquerait alors naturellement, ainsi que la soumission des insulaires à cette mesure, qui les délivrait, du moins pour quelque temps, de l'odieux fardeau de l'occupation étrangère.

Ce ne fut qu'en 181 que les Corses essayèrent de nouveau de secouer le joug des Romains. Battus par le préteur Pinarius, qui leur tua 2,000 hommes, ils furent contraints de donner des ôtages et cent mille livres de cire. Huit ans après, ils firent une nouvelle tentative

même préteur. On ne peut, je crois, appuyer cette opinion que sur un passage de Sextus Rufus, écrivain du IVe. siècle (*). Mais, comme les historiens romains ne font presque aucune mention de la Corse, on a trouvé commode d'appliquer à cette île ce qu'ils ont dit de la province de Sardaigne. C'est ainsi qu'on a fait parcourir, à pied, toute la Corse au vertueux Caton (**). Plutarque, que l'on cite comme garant de ce fait, ne nomme point la Corse. Dans Tite-Live, on ne voit les préteurs de Sardaigne passer en Corse que lorsqu'il s'agit de combattre les insulaires; ils y sont envoyés spécialement pour cet objet, immédiatement après leur élection et la distribution des provinces; et, dans ce cas, leur prédécesseur conserve ordinairement le gouvernement de la Sardaigne pendant le temps que dure leur expédition : c'est du moins ce qui eut lieu successivement, en 173 et 174, pour les préteurs M. Atilius et C. Cicéreius. Limpérani prétend que les Corses s'étant soumis volontairement au consul Papirius, dont ils auraient pu exterminer les troupes, ils furent admis à jouir des mêmes priviléges que les Latins, et que, depuis cette époque, alliés, et non sujets du peuple romain, ils se gouvernèrent par leurs propres lois, et n'obéirent plus à des magistrats envoyés de Rome. Mais, outre que la position désespérée où il place Papirius est tout à fait de son invention, il n'est nullement probable que le sénat ait fait de pareilles concessions à la suite d'une révolte, qui d'ailleurs ne fut pas la dernière.

(*) JUNCTA ADMINISTRATIO EARUM INSULARUM FUERAT : POST (QUÆLIBET) SUOS PRÆTORES HABUIT : NUNC SINGULÆ A (SUIS) PRÆSIDIBUS REGUNTUR.

Les mots placés entre parenthèses paraissent avoir été ajoutés par le commentateur.

(**) Préteur en Sardaigne en 198.

et furent encore plus malheureux. Le préteur C. Cicereius leur tua 7,000 hommes, leur fit 1,700 prisonniers et ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils donneraient 200,000 livres de cire. Enfin dix années après ce désastre, ils se révoltèrent encore et furent domptés par le consul Juventius Thalna, qui mourut subitement dans l'île (et l'on présume que ce fut de joie), en apprenant que le sénat lui avait accordé des prières publiques. Elles étaient bien méritées, si, comme on l'a supposé avec vraisemblance, Juventius appaisa ce soulèvement, qui paraît avoir été le dernier, sans effusion de sang. Si la soumission des insulaires avait été la suite d'une nouvelle défaite, les historiens n'auraient pas manqué de le dire, et probablement cette soumission eût été moins sincère et moins durable.

Depuis cette époque jusqu'au VIII[e] siècle de l'ère chrétienne, on trouve à peine dans l'histoire quelques traces de l'existence du peuple corse : si elle fait encore quelquefois mention de l'île, elle ne nous apprend rien ou presque rien sur le sort de ses habitans, et sur la part qu'ils purent avoir aux événemens qui eurent lieu pendant ce long espace de temps dans leur propre pays. On peut supposer que les montagnards conservèrent toujours une partie de leur indépendance. Retirés dans des lieux presque inaccessibles, leur courage, et sur-tout leur pauvreté, dut les mettre à l'abri des invasions. Les riches plaines de la côte de l'Est furent sans doute le principal théâtre des combats que se livrèrent les étrangers qui se disputèrent successivement la possession de l'île, et peut-être furent-elles, avec quelques autres points du littoral, le seul prix de la victoire. Ce fut dans ces plaines, près de l'embouchure des deux rivières les plus considérables de la Corse, que les colonies romaines de Mariana et d'Aléria furent fondées, la première par Marius, la seconde par Sylla (1).

Suivant les deux partages des provinces romaines qui furent faits successivement entre les Triumvirs, après la mort de César, la Sicile, la Sardaigne et la Corse devaient appartenir à Octave. Sextus, second fils du grand Pompée, s'empara de ces trois îles. Maître de la mer, il tint Rome comme bloquée et intercepta tous les bâtimens qui pouvaient y porter des subsistances. Le peuple se souleva et força les Triumvirs à faire la paix avec Sextus. L'Achaïe fut jointe aux trois

(1) Pomponius-Méla, Sénèque, Pline, Ptolémée.

îles dont il était en possession, et il s'engagea à envoyer à Rome le tribut de blé que ces provinces avaient coutume de payer à la république; mais bientôt après Menas, affranchi de Sextus, et l'un de ses plus habiles officiers, livra à Octave la Sardaigne et la Corse, dont le gouvernement lui avait été confié.

Les tristes tableaux que Strabon (1) et Sénèque (2) ont tracés de l'état de la Corse et des mœurs de ses habitans, sous les premiers empereurs, sont sans doute exagérés; cependant le trait suivant, rapporté par Tacite, semblerait confirmer ces témoignages, du moins pour ce qui concerne les mœurs des insulaires à cette époque. Othon et Vitellius se disputaient l'empire. Pacarius, procurateur en Corse, partisan de Vitellius, parvint à faire déclarer les insulaires en sa faveur, après s'être défait du trieriarque des galères, et de Cestius, chevalier romain, qui s'opposaient à ses desseins; mais aussitôt qu'il voulut commencer à faire des levées et à discipliner les Corses, leurs dispositions changèrent. Cependant ils n'employèrent point la force ouverte : ils surprirent Pacarius sans défense, au moment où il était dans le bain, et le massacrèrent. Ses amis eurent le même sort. Toutes ces têtes furent portées à Othon par les meurtriers même. Du reste les Romains de cette époque ne se montraient ni moins perfides, ni moins inconstans, ni moins cruels : c'étaient les Romains de Tibère, de Caligula, de Néron.

Un nouveau mode d'administration, dont le but était de restreindre le pouvoir municipal, ayant été adopté sous Adrien, le titre et les attributions des magistrats envoyés dans les provinces furent changés; les plus importantes furent gouvernées par des consulaires, celles qui l'étaient moins par des correcteurs ou des présidens; la Corse eut un président.

L'histoire garde ensuite un silence absolu sur ce qui concerne cette île jusqu'à l'invasion des barbares. On en a conclu qu'elle fut heureuse pendant ces trois siècles; mais l'histoire n'enregistre pas tous les malheurs des peuples; elle ne fait guère mention que des grandes catastrophes, si souvent précédées et suivies de longues et obscures souffrances. Ce ne put être une époque de bonheur pour aucune des

(1) Voir *Corse ancienne*, p. 2.

(2) *Ibidem*, p. 3.

provinces romaines que celle où chaque armée s'arrogeait le droit de disposer de la couronne impériale; où le sort des batailles confirmait ou annulait ces étranges élections; où une religion nouvelle, d'abord cruellement persécutée, finit par devenir dominante. Sur la fin de cette période, les mœurs des Romains étaient arrivées au dernier degré de dépravation. En Italie, les campagnes infestées de brigands étaient dépeuplées; les meilleures terres restaient incultes. Dans les provinces, les tributs étaient devenus intolérables. « Les citoyens, » dit Montesquieu (1), poursuivis par les traitans, n'avaient d'autres » ressources que de se réfugier chez les barbares, ou de donner leur » liberté au premier qui la voulait prendre. »

Tel était sans doute le bonheur dont jouissaient les Corses, lorsque les Vandales s'emparèrent de l'île. Cependant leurs maux durent s'accroître encore pendant ce passage d'une domination à l'autre.

Aëtius, le plus ferme soutien de l'empire, avait été lâchement assassiné par Valentinien II. Cet empereur était tombé à son tour sous les coups de Maxime, sénateur romain, dont il avait déshonoré la femme. Eudoxie, veuve de Valentinien, que Maxime, après s'être emparé du pouvoir, avait forcée à l'épouser, appela Genseric en Italie. Ce barbare était alors maître de la partie de l'Afrique qui avait obéi aux Romains : Carthage était sa capitale. Il se présenta bientôt devant Rome avec une armée formidable, la saccagea, ravagea la Campanie et la Sicile, et s'empara de la Sardaigne et de la Corse.

Maxime, abandonné des siens, avait été obligé de quitter Rome à l'approche de Genseric; il fut assassiné par quelques sénateurs. Avitus, qui lui avait succédé, dirigea sur la Corse une expédition commandée par Ricimère. Ce général chassa les Vandales de l'île; mais de retour en Italie, il renversa Avitus du trône, et bientôt après il fit nommer un autre empereur, qu'il détrôna encore et qu'il fit mourir. Ces révolutions permirent aux barbares de rentrer en possession de la Corse. Ils en furent chassés de nouveau par Marcellin, fils d'Aëtius et général de Léon, empereur d'Orient; mais après la mort de Marcellin, qui périt en Afrique, dans une expédition malheureuse où il commandait les flottes réunies des deux empereurs, l'île retomba sous la domination des Vandales.

(1) Grandeur et décadence des Romains, ch. 18.

Unneric, fils de Genseric, convoqua à Carthage un concile où se rendirent tous les évêques ariens et catholiques de son empire. Après des débats fort animés, chacun resta ferme dans son opinion, et, comme Unneric était arien, il relégua en Corse les évêques catholiques et les condamna à travailler à l'exploitation des forêts de cette île, dont les bois étaient employés à la construction de ses vaisseaux (1); mais cette persécution dura peu; Unneric étant mort la même année, son successeur Gondebaud rappela les évêques exilés et rétablit le libre exercice de la religion catholique (2).

Ilderic, fils d'Unneric et d'Eudoxie (3), qui traita également les catholiques avec douceur, fut renversé du trône par Gelimer, son parent et son héritier présomptif. Justinien, avec qui ce prince avait entretenu des relations amicales, arma en sa faveur et donna le commandement de cette expédition à Bélisaire. Gelimer, à la nouvelle du débarquement de l'armée impériale, fit égorger Ilderic dans sa prison et marcha à l'ennemi; mais il fut battu dans différentes rencontres, et pris par Bélisaire, qui s'empara de Carthage et chargea Cirille, l'un de ses officiers, d'aller chasser les Vandales de la Sardaigne et de la Corse, tandis qu'il achevait lui-même de soumettre l'Afrique : les deux îles passèrent alors sous la domination des empereurs d'Orient.

L'empire d'Occident s'était écroulé; Théodoric, roi des Goths, avait fondé en Italie un royaume indépendant. Totila, l'un de ses successeurs, s'empara de la Sardaigne et de la Corse; mais ce prince ayant été vaincu et tué dans un combat que lui livra Narsès, général de Justinien, et Teja, qui lui succéda dans le commandement, ayant eu le même sort, la puissance des Goths en Italie s'écroula à son tour, et les deux îles furent de nouveau soumises à l'empire d'Orient.

Narsès gouverna l'Italie avec fermeté, tant que vécut Justinien; mais après la mort de ce prince, disgracié par Justin II et traité avec mépris par l'impératrice, il se vengea de cette ingratitude par une trahison; le vainqueur des Goths appela les Lombards, qui ne tardèrent pas à envahir l'Italie et à s'y établir.

(1) Victor d'Utique.

(2) *Ibidem.*

(3) L'une des filles de Valentinien III, que Genseric avait emmenées en esclavage, ainsi que leur mère.

Les Corses regrettèrent sans doute les Goths, qui paraissent avoir traité les peuples soumis à leur puissance avec justice et humanité. La rapacité des Grecs était révoltante. Sous l'empereur Maurice, le pape Grégoire-le-grand écrivait à l'impératrice que le gouverneur de Sardaigne, ayant vendu à ceux des insulaires qui n'avaient pas encore renoncé au paganisme, la liberté de sacrifier aux idoles, exigeait qu'ils lui payassent la même somme après leur conversion. Ce pape ajoutait qu'en Corse, les charges étaient telles, que les habitans étaient réduits, pour les payer, à vendre leurs enfans, et que ce cruel sacrifice ne suffisant pas, un très-grand nombre abandonnaient le pays et se réfugiaient chez les Lombards.

D'autres lettres de Saint-Grégoire nous apprennent que les Lombards firent plus tard une descente en Sardaigne et en Corse, et qu'ils détruisirent, dans cette dernière île, une ville dont le nom, qui ne s'est pas conservé, varie dans les différens manuscrits (1).

Il paraît qu'à cette époque les prêtres étaient mariés ou pouvaient l'être, puisque Saint-Grégoire, dans une épître à Simmaque, défenseur de cette île, lui recommande de les empêcher de converser avec les femmes, excepté avec leur mère, leurs sœurs, *ou leur épouse, qu'ils doivent gouverner chastement*. Il résulte encore d'une autre lettre de ce pape, qu'à la même époque, les évêques de l'île étaient élus par le clergé et par le peuple.

La plupart des historiens de la Corse ont supposé que les Lombards s'étaient emparés de cette île sous Luitprand; mais ce fait paraît fort douteux (2). Les même auteurs supposent que Charles-Martel chassa les Sarrasins de l'île et la réunit à la France. Charles-Martel était contemporain de Luitprand; ces deux suppositions paraissent se contredire; il est probable qu'elles sont l'une et l'autre mal fondées. Paul-Diacre ne fait aucune mention de cette conquête de Luitprand, et les annalistes français ne disent rien non plus de l'expédition de Charles-Martel.

On ignore l'époque à laquelle les Sarrazins se présentèrent pour la première fois en Corse. En 720, ils débarquèrent en Sardaigne, et s'emparèrent de Cagliari. Les Sardes, aidés des Corses, les harcelèrent,

(1) Voir *Corse ancienne*, p. 17.

(2) Suivant Limpérani, lorsque Charlemagne fit la conquête de l'Italie, la Corse appartenait encore aux Grecs.

et bientôt après, ayant reçu des secours de Luitprand, roi des Lombards, ils les chassèrent de presque toute l'île. Les Sarrasins s'emparèrent à cette époque d'une partie de la côte de Provence. Il est probable que dès ce moment la Corse fut exposée à leurs incursions. *Petrus Cyrnæus* rapporte, comme une tradition, que Charles-Martel, après les avoir défaits sur mer, près du rivage de Mariana, débarqua dans l'île, leur livra bataille vers l'embouchure de l'Alesani (1), les battit complètement, tua leur roi Athime, et les poursuivit jusque vers le lieu où se trouve aujourd'hui Corte. Les Corses, alors, étant descendus des montagnes, et leur ayant coupé la retraite, ils se dispersèrent et furent presque tous exterminés. Limpérani pense que le chef de cette expédition ne put être Charles-Martel; il propose de lui substituer l'aîné des fils de Charlemagne, qui portait aussi le nom de Charles; mais dans l'une et l'autre hypothèse, le silence des annalistes français, sur une entreprise aussi remarquable, autorise à regarder la tradition rapportée par *Petrus Cyrnæus* comme une fable.

Pendant la lutte qui s'établit en Italie, entre les Lombards et les empereurs d'Orient, les papes s'étaient rendus à peu près indépendans de ces derniers; ils le devinrent entièrement, lorsque la folle obstination de Léon l'Isaurien à détruire le culte des images, souleva contre lui les principales villes de la partie de la péninsule qui était encore soumise à sa domination. Le pape Grégoire II encouragea, ordonna même la résistance, et les Romains le reconnurent pour leur chef. Menacés à la fois par les Lombards et par les empereurs d'Orient, les successeurs de Grégoire tournèrent leurs regards vers la France. La race de Clovis venait d'être renversée du trône. Ils prêtèrent aux princes de la nouvelle dynastie l'appui de leur force morale, pour s'assurer le secours de leurs armes. Le pape Zacharie délia les Français du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à Childéric, et déclara l'élection de Pépin légitime. Étienne II, successeur de Zacharie, pressé par Astolphe, roi des Lombards, se rendit à Paris et sacra Pépin, qui promit de défendre Rome contre les Lombards, et de mettre le pape en possession de l'exarcat de Ravenne et de Pentapole, qu'ils avaient envahi sur les Grecs. Cette promesse fut exécutée. Telle fut l'origine

(1) « Charles-Martel, dit *Petrus Cyrnæus*, établit son camp près du lieu nommé, encore aujourd'hui, Fontaine de Charles. » On a toujours répété depuis : Encore aujourd'hui.

peu chrétienne de la puissance temporelle des papes : elle ne tarda pas à s'accroître.

A la mort de Carloman, frère de Charlemagne, les grands des provinces qui étaient entrées dans son partage, reconnurent Charles pour leur roi; la veuve de Carloman et ses deux fils se réfugièrent à la cour de Didier, dernier roi des Lombards, dont Charles avait répudié la fille. Didier pressait le pape Adrien de sacrer les deux jeunes princes; sur son refus, il entre sur les terres de l'Église, et va mettre le siége devant Rome. Adrien appelle Charlemagne à son secours; ce prince entre en Italie avec une puissante armée et se rend maître de tout ce que les Lombards y possédaient.

Charlemagne, sacré empereur par le Pape, confirma, en l'augmentant beaucoup, la donation de Pépin. La Corse fut comprise dans les nouvelles concessions. Cette île, comme les autres provinces données à l'Église, n'en dépendait pas moins de l'empire. Charles conserva le droit qu'avaient eu les empereurs d'Orient, de confirmer ou d'annuler l'élection des papes. Cette élection était faite par le clergé et par le peuple; mais les droits du peuple et ceux des empereurs furent bientôt envahis. Sous Louis-le-Débonnaire, les curés de Rome, représentés aujourd'hui par les cardinaux, devinrent les seuls électeurs, et un demi-siècle après, Adrien III statua par un décret, qu'à l'avenir, le pape serait consacré sans demander le consentement de l'empereur.

La Corse, sous Charlemagne et ses successeurs, fut continuellement ravagée par les Sarrasins. Une expédition sortie des ports d'Italie fut dirigée contre eux, en 806, par Pépin : ils furent battus; mais un des chefs de l'entreprise, Hadumar, comte de Gênes, s'étant trop aventuré dans le combat, fut tué. On a supposé que la flotte était sortie du port de Gênes et qu'Hadumar la commandait. Foglietta, historien génois du XVe. siècle, a même prétendu que la Corse fut alors réunie à l'État de Gênes; c'est une pure fable. Pépin était, à cette époque, roi d'Italie; Eginhard dit que la flotte fut envoyée par ce prince, et en parlant d'Hadumar, il ne le présente point comme le chef de l'expédition, mais seulement comme un de ceux qui en faisaient partie, *unus nostrorum*. Limpérani a supposé avec quelque vraisemblance que cette flotte était sortie du port de Pise, où les roislombards avaient eu leur principal établissement maritime. Il fait observer

que le comte Bonifacio, auquel la défense de la Corse était confiée sous Louis-le-Débonnaire, ainsi que nous le verrons bientôt, gouvernait la Toscane, dont Pise était alors la capitale.

L'année suivante, les Sarrasins d'Espagne ayant opéré un débarquement en Sardaigne, furent repoussés par les Sardes, qui leur tuèrent beaucoup de monde. Ils firent voile alors vers la Corse; mais ils y furent reçus par le connétable Bouchard, que Charlemagne y avait envoyé avec une flotte, pour garantir l'île de leurs incursions. Bouchard les battit complètement et prit ou coula à fond treize de leurs vaisseaux.

Deux ans après, une flotte également sortie des ports d'Espagne vint faire le ravage dans l'île. Débarqués le samedi saint, les Maures pillèrent une ville dont le nom n'a pas été indiqué, et ils en emmenèrent tous les habitans, excepté l'évêque, quelques vieillards et les infirmes.

Une expédition qui paraît avoir été plus considérable que les précédentes, fut dirigée en 810, des différens ports d'Espagne, sur la Sardaigne et sur la Corse. N'ayant trouvé aucune garnison dans cette dernière île, les Sarrasins la soumirent presque tout entière. Une autre descente eut lieu la même année, sans doute sur d'autres points que ceux où la première avait été opérée.

En 813, une de leurs flottes chargée des dépouilles de la Corse, se rendait de cette île en Espagne; le comte Hermingard les attaqua à l'improviste, à Majorque, et leur prit huit vaisseaux où se trouvèrent plus de cinq cents captifs corses. Pour se venger de cet échec, ils furent piller Centumcelles (1) et Nice: ils firent aussi une descente en Sardaigne; mais battus dans plusieurs rencontres, par les insulaires, ils furent obligés de se retirer.

Sous Louis-le-Débonnaire, Bonifacio, comte de Lucques, chargé de veiller à la défense de la Corse, ayant équipé une petite flotte, partit de Toscane, accompagné de quelques autres comtes, et fit le tour de la Corse et de la Sardaigne. N'ayant rencontré aucun pirate dans ces parages, il fit voile vers l'Afrique, et débarqua entre Utique et Carthage. Une multitude de Maures s'était rassemblée sur le rivage; il les chargea aussitôt, les battit et les dispersa à différentes reprises, et

(1) Civita-Vecchia.

en fit un grand carnage. Il regagna ensuite ses vaisseaux. On a supposé, d'après *Petrus Cyrnæus*, que le comte Bonifacio, à son retour de cette expédition, avait bâti, avec les dépouilles des Maures, la ville de Corse qui porte aujourd'hui son nom : il est probable qu'il ne rapporta du rivage africain que de la gloire. Les annalistes français ne font aucune mention de butin.

Presque tous les historiens modernes ont répété ce que Filippini raconte, d'après Giovani della Grossa, de la prétendue conquête de l'île, faite par Hugues Colonna, sur les Maures, dans les premières années du règne de Louis-le-Débonnaire (1). Hugues Colonna, Guido Savelli, Amando Nasica, nobles romains, avaient, disent ces auteurs, conspiré contre Léon III, et faisaient une guerre ouverte à son successeur Étienne IV. Craignant les forces de l'empereur, ils se soumirent, et le pape leur pardonna, à condition qu'ils iraient délivrer la Corse du joug des Sarrasins. Hugues partit de Rome avec mille hommes de pied et deux cents chevaux, aborda, au milieu de la nuit, sur la plage d'Aléria, surprit la ville et battit le roi maure Nuguloë, qui venait au secours de sa capitale. Les Corses se joignirent à lui; le pape lui envoya quelques secours, et Nuguloë fut bientôt forcé de se retirer en Afrique. Hugues, vainqueur, prit le titre de comte de Corse, fit construire un château à Venaco et y établit sa résidence. Peu après, laissant la régence à son fils aîné Bianco, il retourna à Rome, où il reçut du pape Pascal l'investiture de la Corse. Colonna mourut à Rome. Bianco lui succéda.

En 850, Nuguloë reparut en Corse avec des forces considérables. Déjà il s'était emparé de presque toute l'île, et tenait Bianco assiégé

(1) On trouve une longue disseriation, sur la conquête de la Corse par Hugues Colonna, à la fin de la seconde édition de la *Giustificazione della Rivoluzione di Corsica*. Corte, 1764. Cambiagi a aussi inséré ce mémoire dans son histoire de Corse, t. 1, p. 41. On y lit la citation suivante d'Alcuin, rapportée, s'il faut en croire l'auteur, par le père Labbe. « *Etenim inter proceres et strenuos duces Caroli, Ugo Columnæ Romanus, sanè quam annorum viginti circiter ob suam fortitudinem corporis majestatem, et non ignotam prudentiam, semper veneratus fuit; quatuor millia æquitum cùm esset conductor infrà colluviem prosilit : ducem Bavarum inter validissimis brachiis accepisset, celeriter currens sub tentorio Caroli, cum magnâ laude præsentavit; quapropter quidem aliisque servitiis eidem M. Imperatori præstitis insulam Cyrni pro se et suis successoribus obtinuit.* » J'ai cherché inutilement à vérifier cette citation. Je crois qu'il est permis de douter de son exactitude. Comment admettre, en effet, que Charlemagne ait donné la Corse à Hugues Colonna, après l'avoir donnée aux papes?

dans le château de Venaco. Bianco, dans une sortie, battit et tua le roi maure, et reprit bientôt tout ce qu'il avait perdu. Abdala, fils de Nuguloë, rassembla les débris de son armée et repassa la mer, après avoir fait mettre le feu aux villes de Nebbio, de Mariana et d'Aléria. Quatre ans après, Abdala tenta un nouvel et dernier effort; les Corses mahométans s'étaient déclarés pour lui; le pape avait envoyé le comte de Barcelone au secours de Bianco, avec un corps de troupes. Abdala, complètement battu sur le mont Tenda, quitta l'île pour toujours.

Au comte Bianco succédèrent en ligne directe, et sans troubles, Rodolphe, Roland et Guy. Ce dernier eut pour successeur Henri, surnommé *il Bel Messer*. Le beau Henri était chéri des Corses; il leur fut enlevé par un crime atroce. Le comte Forte Cinarca, chef de la branche cadette des Colonna, prétendait que les châteaux de Cauro et de Tralaveto ressortaient de sa juridiction. Les seigneurs de Tralaveto repoussaient les prétentions du comte. Henri s'était rendu sur les lieux pour juger ce différend. Les seigneurs de Tralaveto, craignant que la sentence ne leur fût pas favorable, le firent assassiner; ses six enfans tombèrent aussi sous les coups de ces scélérats. La veuve de Henri et le comte Forte le vengèrent; mais l'un et l'autre étant morts peu après de la peste, plusieurs compétiteurs se présentèrent pour disputer le pouvoir à Antoine, fils du comte Forte; le château de Venaco fut brûlé et l'île tomba dans l'anarchie la plus complète.

Muratori (Ant. It., t. 2, dissert. 32, p. 1063 à 1075), rapporte un assez grand nombre d'actes relatifs à des donations faites de 600 à 1039, à l'abbaye de Saint-Maximilien de Montechrist, et à d'autres abbayes situées en Corse, où il est question de rois, de comtes et de seigneurs de cette île, parmi lesquels on ne trouve aucun des descendans de Hugues Colonna, nommés par Giovanni della Grossa (1). Ces actes, à la vérité, paraissent mériter peu de confiance; l'indiction y est rarement d'accord avec la date; quelques-uns auraient été écrits en Italien à une époque bien antérieure à celle où la langue italienne a commencé à être employée par les notaires; dans un acte de 900, la donation est faite avec la permission du pape Alexandre, et il n'y a point eu de pape de ce nom dans le Xe. siècle. On serait donc porté à croire que ces donations ont été fabriquées par les moines au profit

(1) Parmi les témoins nommés dans un de ces actes, de 947, il y a un Bonaparte.

desquels elles sont faites; mais il est plus probable que les originaux ayant beaucoup souffert, une partie des dates et des noms, devenus à peu près illisibles, auront été mal rétablis par des copistes ignorans.

Nous avons vu qu'en 828, postérieurement à la prétendue conquête de l'île, par Colonna, le comte Bonifacio en était protecteur ou gouverneur militaire. Bonifacio était comte de Lucques et marquis de Toscane. Limpérani a entrepris de prouver qu'après lui, les marquis de Toscane continuèrent à gouverner la Corse (1). Lothaire, mécontent de l'attachement que Bonifacio avait montré à Louis-le-Débonnaire, lui enleva ce gouvernement et celui de la Toscane, mais Louis II les rendit à son fils Albert. Sous le pontificat de Sergius II, Albert, marquis et tuteur de la Corse, écrivit de cette île au pape, pour lui donner avis que les Sarrasins devaient aller attaquer Rome avec une flotte de 73 voiles, 11,000 hommes de débarquement et 500 chevaux (2).

Adelbert, fils de Béranger II, qui chercha un asile en Corse, lorsque son père eut été renversé du trône par Othon Ier., était né de Willas, fille et héritière de Boson, auquel Hugues son frère, devenu roi d'Italie, donna le marquisat de Toscane. Adelbert se retira en Corse, suivant Limpérani, parce qu'étant lui-même marquis de Toscane, cette île était dans sa dépendance.

Parmi les actes dont j'ai parlé plus haut, on trouve deux donations faites en 1019 et 1021, par un marquis Guillaume et un marquis Hugues, qui prennent les titres de seigneurs de Corse et de juges de Cagliari; il paraît certain, d'après d'autres actes rapportés par

(1) Limpérani regarde l'expédition de Hugues Colonna, dont aucun auteur contemporain n'a parlé, comme une fable inventée par Giovanni della Grossa.

(2) Limpérani observe, avec raison, que, puisque Albert put détailler ainsi les forces des Sarrasins, il est probable qu'ils avaient relâché en Corse, et qu'ils étaient maîtres d'une partie de l'île. On voit en effet les Corses, ainsi que les Sardes, émigrer en grand nombre vers le milieu du IXe. siècle. Léon IV leur donna un asile et des secours : ce vertueux pontife les établit à Ostie, et fit entourer cette ville de murailles.

En 872, Adelgise, duc de Bénévent, qui avait été, ainsi que son père Radelgise, l'allié des Sarrasins (*), poursuivi par l'empereur Louis II, qu'il avait trahi et fait prisonnier l'année précédente, se réfugia en Corse; ce qui porterait également à croire que les Sarrasins possédaient encore, à cette époque, une partie de l'île.

(*) Desmichels, Tableau historique des descentes et de l'établissement des Sarrasins en Provence et en Italie, p. 46

Muratori, que ce Guillaume et ce Hugues étaient deux marquis de Massa, de la maison de Malaspine (1), et qu'ils descendaient des anciens marquis de Toscane.

Nous voyons que, depuis l'expédition du comte Bonifacio, jusqu'au milieu du XI°. siècle, toute l'histoire des marquis de Toscane, considérés comme protecteurs, comtes ou seigneurs de la Corse, se réduirait à un avis donné au pape et à quelques donations faites à des moines. Cependant cette lueur de vérité suffit pour autoriser à rejeter tout ce qu'a dit Giovanni della Grossa de Hugues Colonna et des comtes de Corse ses descendans.

Les Sarrasins ne furent définitivement chassés de la Sardaigne par les Pisans, qu'en 1050. Un plébéien commandait l'expédition. Suivant *Petrus Cyrnæus*, qui ne fait aucune mention de Hugues Colonna, les Sarrasins auraient aussi été chassés de Corse par les Pisans, commandés par un plébéien. Muratori (ant., Est.), rapporte une donation faite en 1050 par le marquis Albert Rufo (2), dans le comté de Frasso : de tous les actes de cette nature qu'il a fait connaître, c'est le seul qui soit relatif à des biens situés au-delà des monts (3). Il paraîtrait donc que cette partie de l'île, la plus éloignée du continent italien, serait demeurée indépendante jusque vers le milieu du XI°. siècle. Il serait possible que les Sarrasins s'y fussent maintenus, comme en Sardaigne, jusqu'à cette époque (4); et peut-être les prétendus descendans de Hugues Colonna, dont les domaines étaient situés dans cette même partie, furent-ils les chefs de l'expédition qui les en chassa.

(1) Filippini parle d'un neveu du comte Henri, nommé Malaspine, qui voulut s'emparer de l'île après sa mort. On verra plus tard des marquis de Massa gouverner la Corse.

(2) Le marquis Albert Rufo ayant fait, à peu près à la même époque, plusieurs donations dans la Luneglane, il paraît qu'il était, comme les marquis Guillaume et Hugues, de la maison Malaspine, qui possédait une grande partie de ce territoire.

(3) Voir le tableau XXVII, *Anciennes et nouvelles Divisions territoriales*.

La ligne qui séparait l'*En-deçà* de l'*Au-delà* des monts, ne suivait le faîte de la grande chaîne que dans sa partie centrale, à peu près depuis le mont Baglia-Orba jusqu'au mont Incudine. (Voir la carte IV). Au Nord-Ouest, elle venait se terminer à la mer, en suivant la crête du rameau qui sépare les vallées de Porto et de Girolata de celles de Galéria et de Focolare; au Sud-Est, elle descendait dans la vallée de la Solenzara, et suivait le cours de cette rivière. C'était aussi cette ligne qui divisait les deux départemens du Golo et du Liamone; seulement, le Niolo (canton de Calacuccia), situé en-deçà des monts, appartenait au Liamone.

(4) Les Sarrasins d'Espagne, que nous avons vus si souvent visiter l'île, durent chercher à s'établir dans cette partie, tant à cause de sa situation que pour les nombreux mouillages que présentent ses côtes.

LIVRE DEUXIÈME.

SOMMAIRE.

Les seigneurs corses se font la guerre. — Une partie des habitans ressaisissent leur liberté et forment des communes qui se mettent sous la protection des papes. — Un marquis de Massa gouverne la Corse pour le Saint-Siége. — Urbain II céde l'île aux Pisans. — Les Génois leur en disputent bientôt la possession. — Divisions entre les seigneurs de la maison de Cinarca. — Guido de Cinarca prend parti pour les Génois. — Guillaume, son frère, tige de la maison de la Rocca, soutient les Pisans et chasse leurs rivaux de la partie de l'île dont ils s'étaient emparés. — Guillaume est tué par les fils de Guido, après la mort de ce dernier. — Les Pisans envoient en Corse, comme juge ou gouverneur, Sinucello de la Rocca, fils de Guillaume. — Sinucello, plus connu sous le nom de Giudice, venge la mort de son père, bat les Génois dans différentes rencontres, et gouverne l'île avec sagesse. — Il lutte avec avantage contre le parti de Giovanninello, l'un des seigneurs les plus puissans de l'En-deçà des monts, qui s'était déclaré son ennemi. — Les Pisans et les Génois se font, sur mer, une guerre acharnée. — Pise succombe. — Tous les seigneurs corses, Giudice lui-même, se soumettent aux Génois. — Giudice, très-âgé et aveugle, confie la garde de ses châteaux à ses quatre fils naturels : attaqué par ses ennemis, trahi par son neveu, Lupo d'Ornano, qui commandait ses troupes, livré aux Génois par Salnese d'Istria, l'un de ses fils, il meurt dans les prisons de Gênes. — Les seigneurs corses reprennent leur indépendance : ils sont soumis par le maréchal de Lavagio et par Guillaume de la Rocca, qui gouverne l'île pour les Génois. — Prétentions des rois d'Arragon sur la Corse. — Guillaume embrasse leur parti. — Les seigneurs se révoltent contre lui. — Sa mort. — Tyrannie des seigneurs. — Le peuple révolté détruit leurs châteaux et forme une république dépendante de celle de Gênes. — La Corse est divisée en deux factions, par suite d'une querelle entre deux particuliers obscurs. — Henri de la Rocca, fils de Guillaume, partisan des Arragonais, s'appuyant sur une de ces factions, soumet toute l'île à son autorité, et est proclamé comte. — Il abuse de son pouvoir. — Les Corses ont de nouveau recours à la république

de Gênes, qui refuse de se mêler de leurs affaires. — Cinq gentilshommes génois se chargent de soumettre et de gouverner l'île. — Ils forcent le comte Henri à se retirer à la Rocca. — Henri entraîne dans son parti les seigneurs des différentes branches de la maison de Cinarca. — Ses succès et ses revers. — Situation de l'île au commencement du XVᵉ. siècle.

Selon Filippini (1), pendant l'anarchie qui suivit la mort du comte Henri, les Corses les plus puissans bâtirent des châteaux sur des points déjà fortifiés par la nature, s'emparèrent des pays circonvoisins, et se firent ensuite la guerre entre eux. Dans quelques parties, les habitans ressaisirent leur liberté et formèrent de petites républiques ou communes; ailleurs, ils se choisirent des chefs qui pussent les défendre contre les seigneurs : ces chefs, qui recevaient un salaire, prirent le nom de comtes.

Au milieu de cette confusion, les descendans de Bianco ou Biancolacci, divisés entre eux, furent dépouillés de leurs biens et ne se relevèrent plus, ou du moins ne firent plus rien de remarquable.

Les descendans de Cinarco, ou Cinarcesi, ne furent pas d'abord plus heureux. Leurs vassaux se révoltèrent; plusieurs hommes puissans envahirent leurs domaines; enfin, les peuples des communes (2) s'étant mis sous la protection du pape, et lui ayant demandé des secours contre les seigneurs dont ils avaient secoué le joug, le souverain pontife envoya en Corse un marquis de Massa, qui fit la guerre au comte André de Cinarca, le força à passer en Sardaigne, soumit l'île entière, et la gouverna sagement pendant sept ans (3). Ce fut lui qui

(1) L'histoire de Filippini, ou plutôt celle de Giovanni della Grossa, mérite bien peu de confiance jusqu'au XVᵉ. siècle; cependant il est probable qu'à mesure qu'il s'est avancé vers cette dernière époque, Giovanni a pu s'appuyer sur des traditions moins suspectes, moins mêlées de fables : on peut regarder, je crois, cette partie de son ouvrage comme un roman historique qui se rapproche de plus en plus de l'histoire.

(2) Suivant Filippini, la Terre des Communes, *Terra di Commune*, s'étendait de Lavasina, au-dessous et au Sud-Est de Brando, à Coasina, au Sud de l'Abatesco. Il est à remarquer que cette partie de l'île est précisément celle où les Romains avaient formé des établissemens, et que ce fut peut-être la seule qu'ils possédèrent réellement.

(3) Filippini suppose que ce pape était Grégoire VII, qui ne parvint au siége apostolique qu'en 1077 : il y aurait donc erreur de date. Grégoire essaya, en effet, de soumettre la Corse au gouvernement pontifical, et il paraît qu'il fut efficacement servi, dans cette négociation, par l'évêque de Pise, Landolfe, qu'il nomma légat perpétuel dans l'île. Ce titre devait passer aux successeurs de Landolfe. *(Grég. VII, lib.* 5, *ep.* 4, *et lib.* 6, *ep.* 12,

bâtit le château de San-Colombano, dans la pièvc de Giussani. Son fils lui succéda, mais il suivit mal son exemple; il mécontenta les peuples, qui se révoltèrent contre lui, et revinrent pour la plupart au système des communes indépendantes ou à celui des comtes : il ne lui resta que les pièves de Giussani, d'Ostriconi et de Caccia, au Nord-Ouest de l'île.

Les Pisans occupaient alors Bonifacio; les Génois, leurs ennemis, s'en emparèrent par surprise, et y fondèrent une colonie à laquelle ils accordèrent de grands priviléges (1).

Les Corses des communes eurent bientôt, de nouveau, recours aux papes, qui leur envoyèrent successivement cinq gouverneurs dont ils

ap. Labbe, concil.) Les évêques de Pise ne quittèrent sans doute pas leur diocèse pour aller gouverner la Corse : il est donc possible que le marquis de Massa, dont parle Filippini, ait été leur délégué.

(1) Suivant Limpérani, ce ne fut que beaucoup plus tard que les Génois fondèrent une colonie à Bonifacio. Suivant Caffaro, ils s'emparèrent de cette place en 1138; mais, ne pouvant s'y maintenir, ils la détruisirent. D'après le même annaliste, en 1195, les consuls de Gênes se plaignirent aux Pisans de ce que les Bonifaciens pillaient les bâtimens génois. Les Pisans répondirent que les Bonifaciens ne dépendaient pas d'eux, et les pillaient aussi bien que les Génois. Ceux-ci envoyèrent en Corse une flotte nombreuse, prirent Bonifacio d'assaut, et exterminèrent les pirates qui l'occupaient. En 1216, les Génois et les Pisans, ayant reconnu le pape Honoré III pour arbitre, remirent Bonifacio au Saint-Siége. On ne sait pas précisément à quelle époque les Génois y rentrèrent : il paraît qu'ils en étaient maîtres en 1266, puisque, cette même année, leur amiral Lanfranco, allant combattre les Vénitiens, relâcha à Bonifacio; il paraît aussi que les Pisans étaient restés en possession du territoire environnant, puisque, d'après Jean Villani, ils le cédèrent aux Génois en 1299. Voici les principales conditions de la convention passée, en 1321 suivant quelques auteurs, en 1421 suivant Limpérani, entre les habitans de Bonifacio et la république de Gênes, représentée par Brancaleone Doria. Cette charte en suppose une autre plus ancienne. — « Exemption de tout tribut et de la conscription de terre et de mer : liberté entière du commerce des Bonifaciens, même dans le port de Gênes, où ils ne doivent payer aucun droit d'entrée ou de sortie; paiement de la solde des deux années précédentes, et sa continuation, à l'avenir, à perpétuité : tout gouverneur doit jurer ces conditions avant de recevoir le sceau et les clefs de la ville. Le premier gouverneur ne sera point reçu, s'il n'apporte la solde arrièrée mentionnée plus haut; le second ne sera pas reçu, s'il n'apporte 2,000 livres pour la réparation des murs. Un conseil électif sera chargé de veiller aux intérêts de la commune, et à la sûreté du château, dont il aura deux clefs. Tout dommage éprouvé dans la guerre précédente par les bourgeois de Bonifacio, ou causé, dans la suite, aux mêmes bourgeois, par quelques Génois, soit Guelfe, soit Gibelin, sera payé par la république. Protection contre les Pisans et les Corses, qui vexent journellement les Bonifaciens, et leur ont fait éprouver récemment des dommages considérables, dont la république s'engage à les faire indemniser ou à les indemniser elle-même. »

ne purent s'accommoder. Enfin Urbain II céda l'île aux Pisans (1), qui la gouvernèrent au nom de l'Église. Filippini fait observer que les gouverneurs des papes étaient nommés pour dix ans, mais que les Pisans changèrent les leurs tous les deux ans, afin que les Corses n'eussent pas le temps de s'en lasser. Ces premiers gouverneurs pisans portaient le nom de Juges. Filippini fait l'éloge de leur administration : ils élevèrent, dit-il, un grand nombre de monumens, dont plusieurs existaient encore de son temps.

Le comte André de Cinarca, protégé par les Pisans, rentra dans l'île et dans ses biens. Son fils, Dio d'Aiuti, et son petit-fils Cinarcese lui succédèrent, et gouvernèrent leurs vassaux avec humanité et justice.

A la suite d'une victoire remportée par les Génois sur les Pisans, les habitans des vallées du Valinco et du Taravo se révoltèrent contre ces derniers. Deux galères génoises qui se présentèrent à l'embouchure du Taravo avaient déterminé ce mouvement insurrectionnel; l'officier qui les commandait, Luciano Defranchi, appelé par les rebelles, se joignit à eux, et, après avoir chassé les gentilshommes de Rocca di Valle, ou Vallinschi, il bâtit le château d'Istria. Les Vallinschi demandèrent secours à Guido et à Guillaume, fils et successeurs de Cinarcese; mais Guido prit parti pour les Génois. Guillaume, secondé par les Pisans, battit le capitaine Defranchi et s'empara de tout le pays compris entre Bonifacio et Saint-Georges (2), à l'exception de quel-

(1) Pour une redevance annuelle de 50 livres, monnaie de Lucques. L'année suivante, Urbain II éleva les évêques de Pise à la dignité d'archevêque, et leur donna les évêques de Corse pour suffragans. Les Génois, jaloux de cette faveur, firent aux Pisans une guerre plus cruelle que jamais. Les évêques de Corse, qui n'avaient dépendu jusque là que du pape, refusèrent d'abord d'être consacrés par les nouveaux archevêques. Gelase II et Calixte II confirmèrent ces concessions; mais, les Génois ayant réclamé avec force auprès de ce dernier pape, et le différend ayant été soumis au concile général de Latran, le privilége des Pisans fut annulé. L'archevêque de Pise fut tellement irrité de cette décision que, jetant sa mitre et son anneau aux pieds du pape, il lui déclara qu'il ne voulait plus être ni son archevêque, ni son évêque (1123). Sous le pontificat d'Honoré II, les Pisans rentrèrent dans leurs droits (1326). Enfin, Innocent II, voulant rétablir la paix entre les deux républiques rivales, éleva les évêques de Gênes à la dignité d'archevêque, et leur donna pour suffragans, en Corse, les évêques de Mariana, de Nebbio et d'Accia : les autres évêques de l'île restèrent dépendans des archevêques de Pise (1133).

(2) Sans doute, le col Saint-Georges, situé sur le rameau qui sépare la vallée du Prunelli de celle du Taravo.

ques cantons, qui appartenaient encore, à cette époque, aux descendans de Bianco. Guillaume s'établit à Rocca di Valle, et prit le titre de seigneur de la Rocca, qui passa à ses descendans.

A la mort de Guido, Guillaume s'étant rendu au château de Cinarca, pour assister aux funérailles de son frère, ses neveux Arriguccio et Rainiero le firent mourir. La veuve de Guillaume envoya ses enfans à son frère, seigneur de Coasina, et s'enferma dans le château de Castel-Novo, où elle mourut empoisonnée, ainsi que toutes les personnes de sa maison, par suite d'un accident. Le château prit à cette occasion le nom de Baraccini (1), et bientôt après, il fut détruit par les habitans de ce canton qui se formèrent en commune.

Les guerres des Pisans ne leur permettaient pas d'entretenir dans l'île des forces suffisantes pour faire respecter leur autorité. Les seigneurs parvinrent à soulever les peuples contre eux. Pour les attirer dans leur parti, ils les délivrèrent d'abord des impôts établis, qu'ils remplacèrent bientôt par des charges plus onéreuses.

Les habitans du Nebbio, et ceux des pièves de Mariana et d'Orto, se rendirent indépendans et se firent ensuite une guerre cruelle. Les hommes les plus puissans de ces pays, Orlando della Pietr'allareta, dans le Nebbio, Giovani di Bagnagia, dans la piève d'Orto, s'emparèrent du pouvoir. Dans une conférence relative à un différend qui s'était élevé entre leurs vassaux, Orlando fut tué par Giovani. Giovanninello, frère d'Orlando, le vengea, s'empara de ses états, et lorsque ses neveux voulurent rentrer à main armée dans l'héritage de leur père, il les défit et les tua, à l'exception d'un seul, Rolanduccio, qui parvint à s'échapper et se réfugia à Pise.

Sinucello, l'un des fils de Guillaume de la Rocca, était aussi passé à Pise et s'y était distingué dans les armes. Les Pisans l'envoyèrent commander pour eux en Corse. Il débarqua sur la côte du Sud-Ouest, repoussa Latro Biancolacci, seigneur de Carbini, qui voulut s'opposer à sa marche, et rentra dans Rocca di Valle. Tous les seigneurs du pays situé entre Bonifacio et Cilaccia (2), excepté les Biancolacci,

(1) De *Bara*, cercueil.

(2) Ou Celaccia, col situé sur le rameau qui sépare la vallée du Boracci de celle du Taravo.

se soumirent à lui (1). Il s'empara du château d'Istria qui était encore occupé par les Defranchi, et donna Ornano à son frère Trufetta.

Sinucello, qui fut connu depuis sous le nom de *Giudice*, ou juge, vengea la mort de son frère sur Rainiero de Cinarca, et fit ensuite la guerre à Arriguccio, frère de Rainiero. Celui-ci s'unit avec les seigneurs de Sant-Antonino en Balagne et implora le secours des Génois, qui lui envoyèrent cinq cents soldats commandés par Thomas Spinola; mais avant leur arrivée il tomba dans une embuscade où il perdit la vie. Les Génois, unis aux seigneurs du Cap-Corse et à ceux de Sant-Antonino, forcèrent Giudice à lever le siége du château de la Cathena, où Arrigo et Guido, fils d'Arriguccio, tenaient encore; mais Guidice, après les avoir harcelés pendant quelque temps, saisissant une occasion favorable, les tailla en piéces. S'il faut en croire Filippini, il souilla sa victoire par une action atroce : après avoir fait arracher les yeux à tous les morts sur le champ de bataille, il fit saler et placer dans des barrils ces horribles dépouilles qu'il envoya à Gênes.

Giudice marcha ensuite contre Guido et Arrigo, qui vinrent implorer sa clémence : il les reçut avec humanité et les laissa maitres de leurs états. Bientôt après, tous les seigneurs réunis dans l'église de Mariana se soumirent à son obéissance et reconnurent sa haute juridiction. Le tribut annuel fut porté à 3 liv. de Gênes, par feu, pour les riches, à 2 liv. pour la classe moyenne, et à 1 liv. pour les pauvres. Par une disposition singulière, Giudice devait percevoir ce tribut dans les pays

(1) Muratori (*) rapporte un acte de 1248, d'après lequel Albert de *Bangnaria*, et beaucoup d'autres nobles corses, font hommage de leurs terres et châteaux à la commune de Pise, et lui promettent fidélité, ainsi qu'à son archevêque. Cambiagi, qui a donné cet acte dans son entier (**), suppose que le pays de Bangnaria est la Balagne : il s'est évidemment trompé. Les biens dont il s'agit étaient situés, d'après l'acte, dans les évêchés de Mariana, d'Ampugnani et de Nebbio. Parmi les châteaux, ceux de Biguglia et de Furiani sont nommés; il est fait mention aussi du palais de Borgo, *avec ses tours*. Le pays de Bangnaria doit être celui que Filippini nomme Bagnagia, et qui était situé au Sud-Ouest de Bastia. Le village de Belgodère, *di Baguagia*, qui fut détruit pendant la guerre de Sampiéro, était situé à un mille environ, et au Sud-Ouest, de cette ville. On remarque, dans cet acte, qu'Albert et ses fidèles réservent les droits honorifiques des marquis de Massa (***); ce qui paraît prouver que ceux-ci avaient conservé une sorte de suzeraineté sur les seigneurs corses de cette partie de l'île.

(*) Ant. It., t. 4, p. 235.

(**) Hist. de Corse, t. 1, p. 125 et suiv.

(***) SALVIS OMNIBUS HONORIBUS MARCHIONUM DE MASSA.

soumis aux seigneurs, comme dans le reste de l'île, et leur tenir compte ensuite des sommes payées par leurs vassaux.

Giudice gouverna l'île avec une grande modération et avec prudence et justice (1), pendant plusieurs années. Il eut ensuite à soutenir, contre Giovanninello, une guerre cruelle, qui se perpétua entre leurs descendans pendant plus de deux siècles. La première guerre dura quatre ans; ce fut, dit Filippini, un temps de mort et de ruine. Giudice demeura vainqueur (2).

Après huit années de calme, un différend s'étant élevé entre Giudice et ses enfans naturels, Giovanninello profita de cette division pour relever son parti. D'accord avec les Damare et les Avogari, seigneurs du Cap-Corse, il se fortifia à Centuri (3). Giudice parvint à le resserrer dans l'îlot de ce nom, mais il ne put y pénétrer. Giovanninello passa en Balagne et s'établit sur le monticule où Calvi est aujourd'hui situé. Son rival étant venu l'y chercher, il retourna à Centuri (4) : enfin

(1) Plusieurs anecdotes rapportées par Filippini et *Petrus Cyrnæus*, prouvent que la justice rigoureuse et impartiale de Giudice était passée en proverbe. Après la bataille dont nous venons de parler, il avait fait publier que si la femme de quelqu'un des prisonniers génois venait demander la liberté de son mari, il lui serait rendu sans rançon : un de ses neveux ayant abusé d'une femme qui s'était présentée sur la foi de cette promesse, il le condamna à mort. A une autre époque, traversant la Balagne, plusieurs veaux se mirent à le suivre en mugissant; il demanda aux pâtres s'ils n'avaient pas privé ces animaux du lait qui devait faire leur nourriture, et, comme ils en convinrent, il leur ordonna de ne traire leurs vaches, à l'avenir, que lorsque les veaux auraient tété jusqu'à satiété. Les pétitionnaires joyeux s'en retournèrent en jouant, et l'on dit partout, dans l'île, que Giudice rendait la justice, non seulement aux hommes, mais encore aux animaux.

(2) Le continuateur de Caffaro, annaliste génois, rapporte qu'en 1269, le marquis Isnard-Malaspina, appelé par plusieurs nobles corses, passa dans l'île avec environ 600 soldats. Les Malaspina, marquis de Massa, avaient sans doute conservé des prétentions sur la Corse. Peut-être Isnard fut-il appelé par le parti de Giovanninello.

(3) Les Avogari et les Piéverelli, de Gênes, après avoir gouverné les habitans du Cap-Corse, d'abord comme chefs salariés, ensuite comme seigneurs, s'étaient divisés : les premiers avaient chassé les autres, et ceux-ci avaient cédé leurs droits à Ansaldino-Damare, amiral génois au service de l'empereur. Damare fit la guerre aux Avogari, et les força à lui céder la moitié du pays. Leurs limites furent, à l'Ouest, le torrent de Barettali, à l'Est, *le Canestrelle* (*). Damare eut la partie située au Nord de ces limites; la partie située au Sud, jusqu'à Négro d'une part, et à Lavasina de l'autre, resta aux Avogari.

(4) Suivant Filippini, après le départ de Giovanninello, Calvi resta aux Avogari de Nonza; mais ceux-ci en furent chassés, en 1278, par les habitans, qui se donnèrent à la

(*) Sans doute le torrent de Piétra-Corbara.

son parti ayant pris de la force, il se rendit maître du Nebbio. Giudice désespérant de le réduire, se retira à la Rocca. Devenu vieux, il se réconcilia avec ses fils naturels et leur confia la garde de ses châteaux. Arriguccio eut *la Rocca* (1), Salnese *Istria* (2), Arrigo *Attala* (3), et Ugolino *la Punta di Rizzanese* (4). Le pays qui leur était soumis prit le nom de *Terre des bâtards* (5).

Giudice fit ensuite la paix avec la république de Gênes, dont il se reconnut le vassal (6). Giovanninello, et bientôt après tous les seigneurs de l'île, suivirent cet exemple : ils faisaient don de leurs terres et châteaux à la république, qui les leur rendait immédiatement à titre de fiefs.

république de Gênes. La république leur accorda les mêmes priviléges qu'aux habitans de Bonifacio. L'acte qui établit cette transaction a été inséré dans la *Giustificazione della Rivoluzione di Corsica*, 2e. édit., 1764, p. 35.

(1) 1 kil. E. de Cargiaca.

(2) 1 kil. E. de Sollacaro.

(3) Ce château devait être situé dans l'ancienne piève de Tallano, aujourd'hui canton de Sainte-Lucie.

(4) Ce château était, sans doute, situé dans la vallée du Rizzanese, comme ceux de la Rocca et d'Istria.

(5) D'après la position des châteaux, ce territoire devait être compris entre le Valinco, le Fiumicicoli, affluent du Valinco, et le Taravo.

(6) Les annalistes de Pise et de Gênes ne font mention de Giudice qu'à l'année 1282. Jacobo-Auria, annaliste génois, suppose qu'il était vassal de Gênes, ainsi que ses ancêtres. Il commettait, dit-il, de fréquentes hostilités contre les habitans de Bonifacio; les Génois firent marcher des troupes contre lui : il fut battu, s'enfuit à Aléria, et passa à Pise pour demander des secours. Les Génois s'étant plaints par leurs ambassadeurs, les Pisans déclarèrent que Giudice était leur vassal, et qu'ils ne souffriraient pas qu'on l'opprimât. En effet, ils envoyèrent des troupes en Corse pour le rétablir dans ses domaines, dont les Génois s'étaient emparés (*). Ce différend fut la principale cause de la guerre cruelle que se firent les deux républiques rivales, de 1282 à 1284, et qui se termina par le désastre de Méloria (**), où la marine de Pise fut anéantie, et où l'élite de sa population fut détruite. En 1299, les Pisans conclurent une trève de vingt-sept ans avec les Génois, auxquels ils cédèrent le château de Sassari, en Sardaigne, et tout ce qui leur restait en Corse; ils leur payèrent, en outre, 130,000 livres pour les frais de la guerre. Ceux des prisonniers faits à Méloria qui vivaient encore leur furent rendus; mais les neuf dixièmes de ces malheureux avaient péri dans les prisons de Gênes.

(*) Tronci, Ann. pis.

(**) 6 août 1284. Méloria est un îlot éloigné de Livourne de 4 milles. Suivant M. Mimaut, ce serait sur la côte orientale de la Sardaigne, près des îles Molara et Tavolara, que ce combat célèbre aurait eu lieu.

Giudice était devenu aveugle. Guillaume de la Pietr'allareta, le plus puissant des seigneurs du parti Giovanninello, passa les monts avec 2,000 hommes, et se joignit à Arrigo et à Guido, fils d'Arriguccio de Cinarca, auxquels nous avons vu que Giudice avait généreusement pardonné. Celui-ci envoya contre eux Lupo d'Ornano, son neveu, qui battit Guillaume, le poursuivit et lui coupa la retraite; mais il le laissa s'échapper, sur la promesse qu'il lui fit de lui donner sa fille en mariage. Giudice irrité, défendit à son neveu de paraître jamais en sa présence; et son fils Salnese ayant loué devant lui la conduite de Lupo, il lui ôta le commandement d'Istria. L'un et l'autre furent joindre Guillaume, auquel les Génois avaient envoyé un secours de deux mille soldats, commandés par un Spinola; Giudice, obligé de quitter la Rocca, se dirigeait sur Istria, où il espérait trouver un refuge, mais le traître Salnese l'attendait sur la route, avec deux cents soldats que lui avait donnés Spinola; il s'empara de son malheureux père, et le traîna au rivage où l'attendaient les galères génoises. Le vieillard aveugle, se jetant à genoux sur le sable, donna sa malédiction à Salnese et à ses descendans, et fut mourir dans les prisons de Gênes (1). Un assez long intervalle de paix succéda à cet événement.

Après la mort d'Arriguccio de la Rocca, Arrigo d'Attala voulut opprimer ses enfans. Ugolino de la Punta di Rizzanese se rendit auprès de lui pour le détourner de ce dessein. Arrigo le retint prisonnier. Après sept ans de captivité, Ugolino parvint à s'échapper, mais ni lui ni ses descendans ne purent se relever.

Rainiero de Cinarca, fils du seigneur de ce nom, que Giudice avait immolé à sa vengeance, s'unit à un certain Othon, génois, qui entreprit à cette époque de soumettre l'île à sa puissance. La division se mit bientôt entre eux : Othon s'empara de Cinarca et en chassa Rainiero, qui fut demander du secours à son cousin Salnese; mais celui-ci le fit prisonnier et le vendit trois cents écus à Lupo d'Ornano,

(1) Filippini rapporte que, pendant qu'il écrivait son histoire, il eut occasion de visiter les ruines d'un ancien fort situé entre les pièves de Casinca et de Casacconi, et qu'il y vit, sur une pierre, une inscription de laquelle il résultait que cet édifice avait été construit, en 1211, par Giudice, seigneur de Cinarca. Giovanni della Grossa fait naître Giudice en 1209 : il paraîtrait donc qu'il y aurait eu deux seigneurs de Cinarca de ce nom, ou plutôt portant ce titre, que les Pisans donnaient aux officiers auxquels ils confiaient le gouvernement des pays soumis à leur puissance.

avec lequel il était en guerre. Othon s'unit à Arrigo d'Attala et soumit tout le pays. Arrigo fut proclamé comte dans la cathédrale de Mariana, mais il mourut immédiatement après cette expédition, et Othon, renonçant à ses projets, retourna à Gênes, après avoir rendu Cinarca aux fils de Guido de la Cathena.

Les seigneurs avaient repris leur indépendance et se comportaient tyranniquement avec les peuples; Guillaume de la Rocca, fils d'Arriguccio, homme brave et considéré, résolut de rémédier à ces maux, passa à Gênes et demanda du secours à la république. Godefroi de Lavaggio fut envoyé en Corse avec le titre de maréchal. Il reçut à Aléria, au nom de la république, le serment de fidélité de tous les chefs, et le tribut annuel qui avait été payé à Giudice fut rétabli. Lavaggio se défit, sous divers prétextes, de plusieurs hommes puissans dont il redoutait l'influence. Le premier usage qu'il fit de son autorité, fut de faire pendre Orlando Cortinco et de s'emparer de son château de Patrimonio. Orlando s'était montré jaloux de la faveur dont Guillaume de la Rocca jouissait auprès du maréchal; on l'accusa de trahison. Deux de ses parens, Guillaume de la Pietr'allareta et l'un de ses fils furent envoyés à Gênes et périrent dans les prisons. Orlando, d'Ornano, accusé d'avoir répudié sa femme et d'avoir enlevé celle de son frère, eut la tête tranchée.

Après ces exécutions, Lavaggio, effrayé de la grande mortalité qui eut lieu cette année à Aléria, repassa la mer, laissant le commandement à Guillaume de la Rocca, dont il emmena le fils en ôtage.

On reconnaît ici les premiers traits de la politique astucieuse de la république : habile à profiter des divisions des chefs corses, après avoir détruit ses ennemis, elle prend des ôtages de ses amis. Elle appréciait à sa juste valeur cette amitié fondée sur l'ambition, la jalousie ou la vengeance.

La plupart des seigneurs se révoltèrent bientôt contre Guillaume, qui profita de ce soulèvement pour s'emparer des biens de Guillelminucello d'Attala. On retrouve encore à cette époque, et pour la dernière fois, dans l'histoire de Filippini, les Biancolacci ou descendans de Bianco. Les quatre fils de Giudicello Biancolacci étaient rentrés en possession du château de Bisogeni; l'un d'eux chasse les trois autres, qui ont recours à Guillaume. Celui-ci s'empare du château et le garde pour lui.

Guillaume forma ensuite une étroite union avec Arrigo d'Istria, fils de Salnese. Tous les biens qu'ils possédaient furent mis en commun, ainsi que ceux qu'ils se proposaient de conquérir; le tout sous l'autorité du maréchal et de la république, à qui Guillaume s'était engagé à payer 700 écus par an (1). Ces dispositions faites, ils se mirent en campagne et soumirent tout le pays situé au-delà des monts. Ceux des seigneurs de Cinarca qui ne furent pas tués dans le siége de ce château, se retirèrent à Leca (2) et portèrent depuis le nom de ce lieu.

Guillaume et Arrigo passèrent ensuite les monts; mais ce dernier voyant que son compagnon d'armes faisait peu de cas de lui, revint à Istria. Ceux qui y commandaient n'ayant pas voulu le recevoir, il passa en Sardaigne, prit parti dans les guerres de ce pays et y fut tué.

Guillaume, resté seul, vint à bout de son entreprise, soumit toute la Corse, imposa aux insulaires les mêmes tributs qu'ils avaient payés à Giudice et au maréchal, et remplit exactement ses engagemens envers les Génois, qui le caressèrent et le laissèrent entrer dans leurs places fortes de Calvi et de Bonifacio, comme s'il eût été un de leurs concitoyens.

Dès l'année 1297, le pape Boniface VIII avait donné à Jacques II, roi d'Arragon, l'investiture de la Corse et de la Sardaigne. L'infant Dom Alphonse (depuis Alphonse IV), fit la conquête de cette dernière île, de 1323 à 1326. Parvenu au trône en 1327, il mourut en 1336. Filippini suppose qu'il passa en Corse dans l'intention de faire le siége de Bonifacio, et que Guillaume s'empressa d'aller lui prêter serment de fidélité. Si le maréchal de Lavaggio fut envoyé en Corse en 1340, il ne peut être question ici d'Alphonse IV, mais de Pedro IV, qui passa en Sardaigne en 1354 avec des forces considérables. Quoi qu'il en soit, le roi d'Arragon ayant été obligé de renoncer à son entreprise, les Génois irrités contre Guillaume, mirent en prison Henri, son fils, et tous les seigneurs corses se révoltèrent de nouveau contre lui. Il fut tué en voulant défendre le château d'Istria contre Ghilfuccio, fils de Henri d'Istria.

A cette époque, dit Filippini, parut en Corse la secte des Giovan-

(1) Il paraît que le surplus du tribut lui était abandonné.

(2) 5 kil. S. 30° E. de Vico.

nali. Elle prit naissance dans le pays de Carbini. Tout était en commun entre les frères de la nouvelle doctrine; les femmes comme le reste. Ils voulaient, disaient-ils, renouveler l'âge d'or. Ils se rassemblaient la nuit dans les églises, et après quelques cérémonies superstitieuses, éteignant les lumières, ils mettaient en pratique la communauté des biens. Leur secte commençait à se répandre dans toute l'île. Le pape les excommunia et envoya un commissaire avec quelques soldats qui, joints aux habitans, dont les Giovannali étaient abhorrés, les battirent dans la piève d'Alesani où ils s'étaient réfugiés. Après cette défaite, on les tua sans pitié partout où on les rencontra.

La tyrannie des seigneurs était devenue intolérable. Les peuples ne pouvant plus la supporter, s'assemblèrent tumultueusement et choisirent pour chef Sambuccio d'Allando, homme d'une naissance obscure, mais d'un grand courage. Les rebelles se rendirent maîtres de toute l'île et rasèrent tous les châteaux, à l'exception de ceux de Biguglia, de Cinarca, de Nonza et de San-Colombano du Cap-Corse, qui furent conservés, les deux premiers comme palais de justice, les deux autres pour protéger la marine. Des députés furent envoyés à Gênes au nom de la république corse, qui se donna à la république de Gênes, à condition que les insulaires ne seraient jamais assujétis qu'à un tribut de vingt sous par feu, sans autres charges quelconques (1).

Les Gênois envoyèrent en Corse, comme gouverneur, Jean Boccanegre (2), qui rétablit la paix dans toute l'île; mais il n'y resta que peu de temps. Les seigneurs, profitant de son absence, s'étaient révoltés à leur tour, et commençaient à reconstruire leurs châteaux. Tridano della Torre, qui succéda à Boccanegre, les dompta et gouverna l'île en paix, et avec équité, pendant sept ans. Henri de la Rocca, qui s'était échappé des prisons de Gênes et était rentré dans l'île, fut le seul qui refusa de se soumettre; il passa en Espagne.

Sous le gouvernement de Tridano, un différend s'étant élevé, dans la piève de Rogna, entre deux hommes de basse extraction nommés Caggionaccio et Ristagnaccio, la famille Della Costa prit parti pour

(1) Les auteurs génois ont toujours nié l'existence de cette convention.

(2) Simon Boccanegre fut doge de Gênes de 1356 à 1363. Il était à la tête du parti populaire, et désarma les nobles. Il est probable que la révolution arrivée en Corse à cette époque fut une suite de celle qui avait eu lieu à Gênes, dans le même sens.

le premier, et celle d'Altiani pour le second. Ces deux familles étaient puissantes. On eut bientôt recours aux armes. Après plusieurs combats sanglans, le parti de Ristagnaccio se trouvant le plus faible, vint se plaindre au gouverneur. Celui-ci fit tous ses efforts pour mettre fin à ces désordres, mais ce fut en vain; toute la Corse fut divisée en Caggionacci et Ristagnacci. Tridano appela les chefs des deux partis dans la Casinca et s'y rendit lui-même : il y fut tué par les Caggionacci qui l'accusaient de favoriser leurs ennemis.

Les seigneurs ne perdirent pas une aussi belle occasion de se révolter; mais Sambuccio et d'autres chefs plébéiens parvinrent à les soumettre.

Jean de la Magnera, qui succéda à Tridano, fut accusé de persécuter les Caggionacci. La république ne vit d'autre moyen que d'envoyer deux gouverneurs, Leonello-Lomellino pour les Ristagnacci, et Louis Tortorino pour les Caggionacci.

La famine, et une maladie épidémique qui fit de grands ravages dans l'île, suivirent de près cette guerre civile, et Henri de la Rocca vint bientôt la ranimer. Débarqué à Olmeto avec une suite peu nombreuse, il marche sur Cinarca, s'empare du château, se joint au parti des Caggionacci, force les gouverneurs à quitter l'île, et est proclamé comte de Corse.

Henri gouverna pendant plusieurs années avec fermeté et sagesse. Le souvenir de ce temps de calme et de sécurité, « où le laboureur pou« vait, sans crainte, se dispenser de cacher le soir le soc de sa char« rue » (1), se conserva pendant plusieurs siècles; mais il ne fut pas de longue durée : Henri, devenu cruel, persécuta tous ceux qui lui faisaient ombrage; ceux qu'il ne faisait pas mourir, se détruisaient réciproquement, par suite des discordes qu'il avait soin d'entretenir. Enfin il perdit l'amour des peuples. Les seigneurs, secondés par les Génois, marchèrent contre lui et eurent d'abord quelques succès; mais il les battit bientôt après, et lorsqu'ils eurent de nouveau recours à la république, elle leur répondit qu'elle ne voulait plus se mêler d'une affaire qui exigeait de grandes dépenses et promettait peu de profit.

(1) Expressions de Filippini. Les laboureurs, en Corse, travaillent ordinairement à une grande distance de leur habitation, et même de toute habitation.

Ce fut alors que cinq gentilshommes génois, Leonello Lomellino, Jean de Magnera, Louis Tortorino, Andreolo Ficone, et Christophe Maruffo, formèrent une association qu'ils appelèrent la Mahona (1). Ils entreprirent à leurs frais de soumettre l'île, et de la régir à leur profit, le tout cependant au nom de la république. Ils vinrent en Corse avec le titre de gouverneurs, et mille soldats. Ils s'emparèrent d'abord du château de Nonza où Henri avait mis une garnison de Catalans. Le château de Farinole, Biguglia et Corte, tombèrent ensuite en leur pouvoir. Enfin, Henri fut resserré dans la partie de l'île qui avait obéi à ses ancêtres, de Celaccia à Bonifacio : il fut convenu qu'il la conserverait et qu'il lui serait permis d'y construire une maison d'habitation, mais qu'il ne pourrait y élever aucun château.

Henri oublia bientôt ces conventions; il fortifia le château de Baricini, et entraîna dans son parti les seigneurs que les gouverneurs avaient nommés leurs vicaires dans le canton de Cinarca. Deux de ces gouverneurs, qui tentèrent de s'opposer aux entreprises des confédérés, furent défaits et pris; l'un d'eux fut mis à mort; l'autre se

(1) Mérello, à la fin de son histoire de la guerre de Sampiero, a donné quelques détails sur l'origine de ces différentes compagnies, et sur celle de la puissance de la maison de Saint-Georges. Suivant cet historien, dans les premiers temps de la république, lorsqu'elle avait besoin de fonds pour une entreprise, elle empruntait les sommes qui lui étaient nécessaires, et créait un impôt dont le produit était abandonné aux prêteurs, sauf un dixième qui était prélevé par l'État, et employé à l'amortissement de cet emprunt. Les prêteurs formaient une compagnie, ou *compera*. Ces compagnies s'étant multipliées, ainsi que les impôts, plusieurs se réunirent, afin de diminuer les frais d'administration, et le gouvernement ne s'adressa plus qu'à quelques-unes de celles qui existaient déjà, pour les nouveaux emprunts; enfin, celle de Saint-Georges resta seule.

Les chefs électifs et temporaires de la république essayaient toujours de conserver ou de ressaisir le pouvoir : ils appelaient à leur aide tantôt une puissance, tantôt une autre, et livraient à l'étranger, s'ils ne s'en emparaient pour eux-mêmes, les seigneuries qui dépendaient de la république. Pour remédier à cet inconvénient, et mettre à couvert les domaines qui étaient les plus exposés à ces envahissemens, on les donna comme une sorte de gage à la maison de Saint-Georges, dont les chefs, nommés protecteurs, étaient les hommes les plus riches et les plus puissans de Gênes. Cette compagnie fut instituée, suivant M. de Bréquigni, en 1346. Elle fournit au gouvernement les fonds nécessaires pour équiper une flotte qui pût s'opposer à l'armement considérable que les Grimaldi et leurs partisans avaient formé dans le port de Monàco, dont ils s'étaient emparés. Selon M. de Pommereuil, ce fut en 1407 que toutes les autres compagnies furent réunies à celle-là, et qu'elle prit le nom de Saint-Georges, de celui du lieu où était situé le bâtiment des douanes qu'occupa d'abord son administration. Il est possible qu'elle ait porté, dans l'origine, ainsi que ce bâtiment, le nom de *Mahona*, ou *Magona* (lieu où l'on met quantité de choses).

racheta pour six mille florins d'or. Ne possédant plus au-delà des monts que le château de Cinarca, ils le vendirent à Ghilfuccio d'Istria.

Les différentes branches de la maison de Cinarca étaient rentrées en possession de leurs domaines, de Bonifacio à Calvi; les Leca se divisèrent entre eux; l'un d'eux fit mourir l'autre. Leurs vassaux indignés appelèrent les Génois, qui se hâtèrent d'envoyer des troupes au-delà des monts. Ils eurent d'abord de grands avantages; mais Henri les arrêta bientôt; il prit et détruisit Ajaccio qu'ils avaient fortifié, et les poursuivit jusqu'à Brando. Ne possédant aucune place forte dans cette partie de l'île, il ne chercha pas à s'y maintenir.

Les choses restèrent dans cet état sous le gouvernement de Paul de la Rovere; mais Leonello Lomellino, qui lui succéda, recommença la guerre. Henri étant venu l'assiéger à Aléria, il fut obligé de capituler, se retira à Biguglia, et fit construire le château de Bastia. Caponiello Cortinco, vicaire des gouverneurs génois, souleva le peuple contre Henri, le défit, et le força à repasser les monts.

Henri avait fait construire un château à Roccapina, sur les confins du territoire de Bonifacio; il fit la guerre aux Bonifaciens, leur enleva deux galères, et les battit dans diverses rencontres; mais, pendant qu'il était tout entier à ces entreprises, deux de ses fils naturels, soulevés contre lui, le forcèrent à leur céder Bisogeni et Attala.

Après quelques années de calme, la vieille querelle des Caggionacci et des Ristagnacci se renouvela. Le gouverneur favorisait ces derniers; Paul de Campocasso, à la tête des autres, lui fit une guerre acharnée, dont la Venzolasca fut le principal théâtre. On en vint enfin à un accommodement, et le nouveau gouverneur, Baptiste Zovaglia, passant les monts avec le peuple, fut détruire tous les châteaux des Cinarcesi, à l'exception de ceux de Cinarca et de Roccapina; ce dernier fut donné aux Bonifaciens; nous avons vu que l'autre avait toujours été conservé comme palais de justice.

Mais la fortune change bientôt. Henri était passé en Espagne; il revient avec les secours que lui avait donnés le roi d'Arragon, débarque à l'embouchure du Golo, et, secondé par le parti des Caggionacci, il bat Zovaglia, le fait prisonnier, et soumet toute l'île, excepté Calvi, Bonifacio et le Cap-Corse. Il gouverna l'île pendant quatre ans avec rigueur. Après ce temps, il fut encore forcé à repasser les

monts par les Génois, unis aux chefs corses qu'il avait humiliés, et commandés par Raphaël Montaldo.

Les Doria, les Spinola, les Grimaldi et les Fiesques avaient été chassés de Gênes, que leur rivalité remplissait de troubles. Quatre familles plébéiennes, les Frégose, les Adorne, les Guarco et les Montaldo, les avaient remplacés, et le désordre n'avait fait qu'augmenter. Antoine Adorne, secondé d'abord par le duc de Milan, était entré dans la ville avec sept mille hommes. Antoine Montaldo l'en avait chassé. Ils changèrent ensuite de rôle : Montaldo s'appuyait sur le duc de Milan; Adorne livra Gênes à la France. Les gouverneurs français furent aussi impuissans à Gênes contre la fureur des partis, que les gouverneurs génois en Corse. Les Gibelins et les Guelfes étaient les Caggionacci et les Ristagnacci de Gênes. Les Gibelins prétendirent que le gouverneur favorisait les Guelfes; on se battit pendant deux mois dans les rues barricadées. La peste vint se joindre à la guerre civile et passa bientôt en Corse, où elle fit de grands ravages.

Jusqu'ici, quelques passages disséminés dans l'histoire des autres pays, et des traditions plus ou moins incertaines, ont été les seuls matériaux dont on ait pu faire usage pour écrire l'histoire de Corse; on peut dire qu'elle ne commence réellement qu'au quinzième siècle, époque à laquelle l'île eut des annalistes. Arrêtons-nous donc un instant à ce point de départ, et examinons la situation du pays, autant que ce qui précède peut nous la faire connaître.

Au-delà des monts, les seigneurs des différentes branches de la maison de Cinarca se maintiennent encore. L'un d'eux, le plus puissant, Henri de la Rocca, est l'allié, ou plutôt l'agent du roi d'Arragon, qui possède déjà la Sardaigne, et n'attend que le moment favorable pour faire valoir ses droits sur la Corse. Au Nord, les seigneurs du Cap-Corse, génois d'origine, suivent le parti des Génois. Il en est de même des Cortinchi, descendans des seigneurs de Corte, qui dominent dans le Nebbio (1) et dans quelques autres parties de l'En-deçà des monts. A l'Est, les habitans du pays situé entre Lavasina (2) et Coasina (3) forment, sous le nom de communes,

(1) La vallée de l'Aliso, ou de Saint-Florent.

(2) Marine située à 9 kil. N. de Bastia.

(3) Dans le Fiumorbo, à 4 kil. N. E. de Ventiseri.

une espèce de république (1) tributaire de celle de Gênes, mais divisée comme le reste de l'île en deux partis, dont l'un se joint ordinairement à Henri de la Rocca et aux Arragonnais contre les Génois. Gênes possède en outre, au Nord-Ouest, Calvi; au Nord-Est, Bastia, dont elle vient d'élever le château; au Sud, Bonifacio.

Les mœurs des insulaires sont celles des temps de barbarie et d'ignorance; le lien social est sans force; il n'y a point encore de patrie. L'anarchie est partout; au-delà des monts, c'est l'anarchie féodale; en-deçà, l'anarchie démocratique. Si les seigneurs s'allient entre eux, ou si, dans les communes, les partis font trêve, les deux systêmes se combattent, et l'étranger en profite.

(1) Il est à remarquer que cette partie de l'île est précisément celle où les Romains avaient formé des établissemens, et que ce fut peut-être la seule qu'ils possédèrent réellement.

LIVRE TROISIÈME.

SOMMAIRE.

Mort de Henri de la Rocca. François, son fils naturel, et Vincentello, son neveu, prennent parti, le premier pour les Génois, le second pour les Arragonais. Luttes entre ces deux factions. — Premiers Caporaux, chefs corses salariés par les gouverneurs génois. — Vincentello soumet l'île, moins Bonifacio et Calvi. Alphonse V assiége et prend cette dernière ville, et échoue devant Bonifacio. Il laisse en partant le titre de vice-roi à Vincentello. — Calvi se donne de nouveau à Gênes. — Ligue contre Vincentello : il en triomphe et gouverne despotiquement. La Corse se soulève contre lui. Il passe en Sardaigne, tombe entre les mains des Génois, et est décapité à Gênes. — Simon dà Mare et Paul de la Rocca se disputent le pouvoir : le premier, aidé par les Génois, l'emporte. — Janus Frégose vient gouverner la Corse. Son insatiable avidité. — Giudice d'Istria essaie de relever le parti des Arragonais. — L'évêque d'Aléria tente de rétablir en Corse le gouvernement pontifical. — Le peuple se révolte contre les Caporaux. — Nicolas V cède aux Frégose les droits du Saint-Siége sur l'île. — Confrérie politique et religieuse de Frère Nicolo. — Les Arragonais reparaissent en Corse. Ils sont aidés par les la Rocca. Divisions entre ces seigneurs. — L'île passe sous le gouvernement de la maison de Saint-Georges. — Le roi d'Arragon fait la paix avec les Génois. — Entreprises malheureuses des Léca et des la Rocca. — Thomassin Frégose enlève la Corse à la maison de Saint-Georges, et ne peut la conserver. — L'île passe, ainsi que Gênes, sous la domination des ducs de Milan. — Les Corses se révoltent. — Anarchie. — Charles de la Rocca parvient à rétablir l'ordre. — Nouvelle entreprise de Thomassin sur la Corse. Il est battu et pris par les Milanais. La duchesse de Milan lui cède ses droits sur l'île. — Ridicule expédition de Gérard de la Montaguana. — Thomassin cède la Corse à la maison de Saint-Georges, et prend ensuite la résolution de la lui enlever une seconde fois. Jean-Paul de Léca, son allié, lève l'étendard de la révolte. Succès et revers de ce seigneur, qui est enfin obligé de quitter l'île avec sa famille.

Henri de la Rocca faisait de grands préparatifs pour recommencer la guerre, lorsqu'il mourut. Les seigneurs ultramontains qui avaient pris peu de part à ses dernières expéditions, et qu'il avait

dépouillés, furent assiéger le château de Cinarca, que défendait François, son fils naturel. Celui-ci, obligé de capituler, fut vendre aux Génois le château qu'il ne possédait plus, et reçut d'eux, avec mille écus d'or, le titre de vicaire-général du peuple des communes. Le lieutenant de Montaldo s'empara de Cinarca, réduisit les seigneurs à l'obéissance, et leur fit donner des ôtages.

Antonietto Adorne vint remplacer en Corse Raphaël Montaldo, qui, sans doute, s'était fait un parti dans l'île. On répandit le bruit qu'Adorne avait ordre de sacrifier tous les chefs corses; aucun de ceux qui jouissaient de quelque influence dans les communes ne se présenta à lui : Adorne s'en vengea, dit-on, sur quelques hommes obscurs qui vinrent seuls lui rendre hommage, et les fit mourir. Cela est peu croyable : il est probable que les chefs corses s'étaient laissé entraîner dans le parti de Montaldo, et qu'Adorne, ayant découvert le projet qu'ils avaient formé de soulever le peuple contre lui, fit mourir ceux qu'il put atteindre. Quoi qu'il en soit, ces exécutions ne firent que hâter l'explosion : la révolte fut générale; les seigneurs ultramontains se joignirent aux communes, et les Génois furent bientôt resserrés dans leurs places fortes.

Sous le gouvernement d'André Lomellino, tout rentra dans l'ordre. Les seigneurs ultramontains, ne voyant point arriver les secours que leur avait promis le vice-roi de Sardaigne, firent leur soumission. Guglielminuccio d'Attala, l'un des plus considérables, et le plus estimé de ces seigneurs, appelé à Biguglia par le gouverneur, fut mis aux fers, et, quelques jours après, on le trouva mort au pied de sa prison. On répandit le bruit qu'il s'était tué en voulant s'échapper; mais on savait qu'il était l'ennemi de François de la Rocca, que le gouverneur avait confirmé dans la dignité de vicaire : cette circonstance suffisait pour expliquer sa disgrâce et sa mort.

Léonel Lomellino, qui succéda à André, se rendit odieux aux Corses par ses prétentions et son orgueil. A l'entendre, toute l'île lui appartenait, sans en excepter les habitans. Vincentello, fils de Ghilfuccio d'Istria, et neveu de Henri de la Rocca, qui s'était retiré en Sicile à la mort de ce dernier, et s'était distingué dans les armes, profitant de la haine qu'inspirait Lomellino, passa en Corse avec des troupes, le força à quitter l'île, et fut proclamé comte dans une assemblée générale.

Bientôt après, François de la Rocca souleva le peuple contre Vin-

centello. « Partout où il passait, dit Filippini, tout le monde prenait les armes en sa faveur. » Lomellino étant venu le joindre avec quelques soldats, ils assiégèrent Bastia, où le comte s'était retiré : celui-ci, blessé dans une sortie, passa en Sicile, et la ville se rendit.

Vincentello ne tarda pas à revenir. Le château de Cinarca tenait encore pour lui. Il débarqua à Ajaccio avec des troupes arragonaises; les seigneurs ultramontains le reconnurent pour leur chef, et se rangèrent sous les bannières d'Arragon. Vincentello, après avoir fait lever le siége du château de Cinarca, passa les monts, et exerça de cruelles vengeances contre ceux qui s'étaient déclarés pour François de la Rocca ; il alla ensuite l'assiéger à Biguglia : François fut blessé mortellement en défendant cette place ; cependant, le gouverneur ayant été secouru par les seigneurs du Cap-Corse, le comte fut obligé de repasser les monts.

Brancaleone Doria et le vicomte de Narbonne Lara, juge d'Arborée, avaient soulevé une partie de la Sardaigne contre les Arragonais. Don Martin, roi de Sicile, et prince héréditaire d'Arragon, passa dans cette île avec une armée. Vincentello fut lui rendre hommage. Pendant son absence, plusieurs des seigneurs ultramontains, qui croyaient avoir à se plaindre de lui, embrassèrent le parti des Génois : il eut à les combattre à son retour, et fut aidé par une maladie contagieuse qui enleva une partie de ses ennemis; il parvint à soumettre les autres.

Nous allons maintenant voir paraître sur la scène des révoltés d'un autre genre. Jean d'Omessa, évêque de Mariana, et le chanoine Deodato de Casta, mécontens du gouverneur, lui firent la guerre, et appelèrent Vincentello à leur secours. Celui-ci ne se fit pas attendre; mais Raphaël Montaldo, ami de l'évêque et des chefs les plus puissans de l'En-deçà des monts, ayant été envoyé de Gênes pour apaiser ces troubles, y parvint facilement (1). Le comte, abandonné de ses al-

(1) Jean-Marie Visconti, duc de Milan, inquiété par son frère, s'étant mis sous la protection de la France, le maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gênes, se rendit à Milan avec ses meilleures troupes. Pendant son absence, les Génois massacrèrent les Français qui étaient restés dans leur ville, et Boucicaut ne put y rentrer. La révolte de Jean d'Omessa en Corse, et le retour de Raphaël Montaldo dans cette île, furent sans doute la suite de cette révolution. Nous voyons que Montaldo avait conservé, en Corse, un grand nombre de partisans parmi les chefs les plus puissans de l'En-deçà des monts, ce qui vient à l'appui de l'observation que j'ai faite, page 132, au sujet des rigueurs exercées, par le gouverneur qui lui avait succédé en 1401, contre quelques-uns de ces chefs.

liés, fut obligé de repasser les monts : il eut encore à y combattre plusieurs seigneurs ultramontains, dont il détruisit les châteaux; son propre frère, Jean d'Istria, et le château de ce nom, ne furent pas épargnés.

Un vaisseau, chargé de soldats biscaïens qui passaient en Italie, ayant relâché dans le golfe de Sagone, Vincentello prit cette troupe à son service, et marcha contre l'évêque de Mariana, qui l'avait abandonné après l'avoir appelé à son secours : il le força à se renfermer dans Omessa, et fut l'y assiéger; mais le gouverneur ayant reçu des renforts de Gênes, et les seigneurs du Cap-Corse, ainsi que plusieurs chefs des communes, s'étant joints à lui, le comte fut obligé d'abandonner son entreprise. « Ces chefs, dit Filippini, furent les premiers qui, sous le nom de *Caporali* (1), furent commissionnés et salariés par les gouverneurs génois. » Les Caporali, avides, inquiets, jaloux les uns des autres, furent le fléau de leur pays. Abusant de l'influence qu'ils avaient sur le peuple, ils la vendirent au premier ambitieux, Corse ou étranger, qui voulut s'emparer du pouvoir. Un gouvernement stable les eût rendus inutiles : toujours prêts à renverser leur ouvrage, les révolutions furent leur élément.

Rinuccio de Léca, révolté contre Vincentello, s'était uni aux Caporaux; ceux-ci, gagnés, à prix d'argent, par le comte, abandonnèrent leur allié. Peu après, l'un de ces chefs, Sambucello de Matra, jaloux de ses collègues, soulève le peuple, bat l'évêque de Mariana et Ambroise d'Omessa, son neveu, évêque d'Aléria, partisans du gouverneur, et arbore les couleurs de la république de Gênes, qui apparemment n'étaient pas celles de Montaldo (2).

(1) *Caporale*, chef, commandant, capitaine. Dans les temps d'anarchie qui avaient précédé, les plus puissans avaient bâti des maisons fortifiées ou des tours, sur des points élevés : leurs parens et leurs adhérens vinrent naturellement se mettre sous leur protection; et il se forma des villages qui prirent, ainsi que le chef, le nom qui avait été donné à l'habitation primitive. Selon Filippini, le nom des *Casabianca* (maison blanche) vient de celui que le premier chef de cette famille donna à une tour qu'il fit construire dans le lieu où est situé le village du même nom. Tous les Caporaux portaient le nom de leur village : ils n'en étaient cependant pas seigneurs; mais ils avaient nécessairement une grande influence sur ceux qui l'habitaient.

(2) Il paraît, d'après ce que dit Filippini, que la *Mahona* n'avait pu conserver le gouvernement de la Corse au milieu de l'anarchie à laquelle Gênes avait été en proie,

Gênes avait été le théâtre des plus affreux désordres; les différens partis s'y étaient livré des combats acharnés; plusieurs gouvernemens provisoires avaient été presque aussitôt renversés que formés; enfin, Thomas Frégose, élu doge régulièrement, avait ramené la paix, et montrait un véritable patriotisme : il envoya en Corse son frère Abraham, qui soumit l'île entière, et força le comte Vincentello à passer en Catalogne.

Les évêques de Mariana et d'Aléria firent bientôt révolter le peuple. Frégose était retourné à Gênes : son lieutenant battit les évêques à Corte, et les obligea à se soumettre; mais ils ne tardèrent pas à fomenter de nouveaux troubles, qu'Abraham Frégose vint lui-même appaiser. Il prit possession de Bonifacio et des autres places, excepté de Calvi, en son propre nom, et, après y avoir mis de bonnes garnisons, il retourna de nouveau à Gênes.

Au-delà des monts, Paul, fils de François de la Rocca, s'étant révolté, le lieutenant de Frégose lui envoya Nicolosuccio d'Ornano, pour l'engager à rentrer dans le devoir : Paul le fit mourir. Cependant cette petite guerre se termina bientôt par un accommodement.

Vincentello reparut alors dans l'île, et tous les seigneurs, excepté Paul de la Rocca, vinrent le joindre. Les évêques de Mariana et d'Aléria, oubliant leur ancien différend avec lui, prirent les armes en sa faveur. Vincentello s'établit d'abord à Corte. Ce fut alors qu'il construisit le château de cette ville. Il battit et fit prisonnier le lieutenant du gouverneur, et fut assiéger Biguglia, qu'il ne put emporter. Abraham envoya en Corse André Lomellino, avec quatre cents soldats commandés par Jacques de la Camera, officier expérimenté. Ce secours rétablit un instant l'équilibre; mais il était insuffisant. Après plusieurs expéditions qui n'eurent aucun succès, Lomellino se trouvait assiégé dans Biguglia, lorsque Abraham Frégose, débarqué à Bastia avec sept cents hommes, marcha à son secours. Lucien de Casta et Giovanni de la Grossa (1), qui avaient embrassé le parti de Vincentello, attaquèrent cette troupe dans des passages difficiles, la mirent en déroute et firent

et que les chefs des factions en disposaient à leur gré pendant leur règne d'un jour Il paraît aussi que Raphaël Montaldo, qui avait un parti puissant dans l'île, cherchait à y perpétuer son autorité.

(1) L'annaliste.

Abraham prisonnier. Biguglia se rendit, et Vincentello resta maître de l'île.

Le roi d'Arragon, Alphonse V, était passé l'année précédente en Sardaigne, pour organiser l'expédition qu'il voulait diriger contre la Corse. Lorsque Vincentello lui eut préparé les voies, il vint en personne assiéger Calvi et s'en empara. La plupart des seigneurs, et les deux évêques de la maison d'Omessa, vinrent le trouver avec le comte, et tous le reconnurent pour leur souverain. Il traita sur-tout avec distinction Paul de la Rocca, qui jusque là s'était montré disposé à embrasser le parti des Génois.

Alphonse fut ensuite assiéger Bonifacio. Il était urgent de secourir cette place; l'argent manquait à Gênes; le doge Thomas Frégose emprunta à Lucques une somme considérable, sur sa vaisselle et ses pierreries, et équipa une flotte qui pénétra dans le port malgré l'armée royale, et ravitailla la forteresse. Alphonse appelé à Naples, pour secourir Jeanne II, sa mère adoptive, contre le duc d'Anjou, leva le siége, quitta l'île, et laissa le commandement à Vincentello, qu'il nomma vice-roi.

Les habitans de Calvi massacrèrent la garnison arragonaise, et se donnèrent de nouveau à la république.

Le vice-roi se fiait peu aux seigneurs ultramontains, et sur-tout à Paul de la Rocca. Il s'empara de plusieurs de leurs châteaux et fit prisonnier Rinuccio de Léca. De l'autre côté des monts, les Caporaux (1), jaloux les uns des autres, et particulièrement de Lucien de Casta, qui jouissait de la faveur de Vincentello, se divisèrent. Ambroise d'Omessa, évêque d'Aléria, l'un des plus remuans de ces chefs, forma une ligue dans laquelle il fit entrer Paul de la Rocca, ainsi que Rinuccio de Léca, qui s'était échappé de prison. Les confédérés élurent pour gouverneur Simon da Mare, l'un des seigneurs du Cap-Corse. Le vice-roi quitta Biguglia, où il laissa Pierre de Bozzi, et se retira à Cinarca. Simon da Mare assiégea Biguglia, qu'il ne put emporter; mais il resta maître de la campagne et perçut les tailles, ce qui était le point important pour les Caporaux. Ces chefs avaient été jaloux de Lucien de Casta; ils le furent bientôt de l'évêque d'Aléria, qui était devenu le fa-

(1) Les chefs des familles d'Omessa, de Casta, de Campo-Casso, de Matra, de Pancaraccia, de Casablanca, de Chiatra, de Pietricaggio et de Pruno.

vori de da Mare; la plupart d'entre eux revinrent au parti des Arragonais, qui triompha de nouveau.

Le vice-roi enorgueilli, abusa de son pouvoir. Voulant aller joindre le roi d'Arragon à Naples, il fit construire deux galères aux dépens des peuples épuisés par les guerres civiles, et fit percevoir avec rigueur double taille dans toute l'île. Enfin il osa enlever à Biguglia une jeune fille appartenant à l'une des principales familles de ce lieu. Ce dernier trait acheva de le rendre odieux; toute la Corse se souleva contre lui; Simon da Mare fut choisi de nouveau pour chef. Vincentello, resserré dans Cinarca, y laissa son fils et s'embarqua pour la Sardaigne. Assailli par une tempête, une de ses galères fut prise par Colombano, fils de Simon da Mare. Abordé avec l'autre à Porto-Torre, en Sardaigne, il y trouva son frère Jean d'Istria, auquel il avait ôté précédemment le commandement de Bastia, parce qu'il s'était allié aux da Mare. Jean d'Istria et son fils le firent prisonnier (1). Vincentello convint de leur rendre Bastia, s'ils le délivraient. Ils firent alors voile pour cette ville. Arrivés dans le port, le fils de Jean d'Istria descendit à terre et entama des négociations; mais sur ces entrefaites, le hasard ayant conduit à Bastia Zacharie Spinola, capitaine d'une galère génoise, il s'empara de celles des deux frères, et Vincentello conduit à Gênes y fut décapité.

Simon da Mare resta maître de tout le pays des communes. La plupart des seigneurs reconnurent son autorité; mais Paul de la Rocca vint bientôt la lui disputer, et fut proclamé comte à Morosaglia. Le plus grand nombre des Caporaux avaient embrassé son parti; les autres étaient restés fidèles à da Mare. Après une guerre longue et cruelle, Paul de la Rocca l'emporta, et son rival se retira à Gênes.

Da Mare s'unit, à Gênes, à deux des fils de Raphaël Montaldo. Tous trois passèrent dans l'île avec des troupes : ils étaient convenus que les conquêtes qu'ils y feraient se partageraient par moitié. A peine furent-ils arrivés, que tous les Caporaux, sans exception, vinrent les

(1) Les fils de Simon da Mare s'étaient emparés du château de San-Colombano, et en avaient chassé leur père. Pour s'assurer l'appui de Jean d'Istria, qui commandait à Bastia, ils donnèrent à son fils une de leurs sœurs en mariage. Réconciliés ensuite avec da Mare, ils firent cause commune avec lui. L'odieuse conduite de Jean d'Istria envers son frère malheureux, et celle des fils de Simon da Mare envers leur père, peuvent donner une idée des mœurs de cette époque.

joindre. Le comte, resté seul, fut heureux qu'on lui permît de retourner chez lui.

Les Montaldo, au lieu de partager leur conquête avec da Mare, le firent prisonnier et s'emparèrent par surprise de Bastia, de Biguglia et de Corte. Deux des Caporaux, Lucien de Casta et Opicino Leccitane, prirent les armes en faveur de da Mare, « non, dit Filippini, « qu'ils fussent contraires à cette révolution, ils les aimaient toutes, « mais parce qu'ils ne l'avaient pas faite. »

Les Génois avaient reconnu le duc de Milan pour leur souverain, et avaient soutenu avec lui René d'Anjou, prétendant à la couronne de Naples, contre Alphonse, roi d'Arragon, son compétiteur; leur amiral avait battu la flotte arragonaise et avait fait le roi prisonnier. Le duc s'accommoda avec Alphonse, s'unit avec lui contre René, et ordonna aux Génois d'armer une flotte pour reconduire le roi dans ses états. Ceux-ci, mécontens, chassèrent les Milanais et élurent de nouveau, pour doge, Thomas Frégose, qui envoya en Corse, comme gouverneur, Janus son neveu.

Janus s'empara de Bastia, de Biguglia et de Corte, et profita des divisions des seigneurs du Cap-Corse pour s'emparer aussi de leurs châteaux. Jean de Nonza, chassé par deux de ses fils, vient se plaindre à lui; il fait mourir les enfans et s'empare de la seigneurie du père. Simon da Mare, qu'il avait tiré de sa prison, étant mort peu après, ses fils ne s'accordaient pas sur leur partage : Janus intervient et s'empare de San-Colombano et de Moti. Les seigneurs de Brando étaient aussi divisés; l'un d'eux, Vinciguerra, avait chassé les autres; ceux-ci avaient bâti Herbalonga et s'y étaient retirés : Janus s'empare d'Herbalonga, et le vend à Vinciguerra pour 200 écus. Son avidité était telle, qu'il emprisonnait et rançonnait les hommes les plus obscurs, s'il leur savait quelque argent. Il supprima la paie de la plupart des Caporaux, et ne la conserva qu'aux plus puissans. Les autres, ligués avec Paul de la Rocca et Rinuccio de Léça, lui firent la guerre, mais son parti l'emporta; il passa les monts et fut assiéger Cinarca, qu'occupait encore Bartholomée, fils du comte Vincentello d'Istria. Bartholomée capitula, céda le château pour 1,200 écus et s'embarqua pour la Sardaigne. Janus le fit poursuivre; près d'être atteint, il se sauva à terre : le bâtiment et l'argent revinrent au gouverneur, qui s'empara ensuite de la plupart des châteaux des seigneurs ultra-

montains. Paul de la Rocca, Rinuccio de Léca et les seigneurs de Bozzi continuèrent à guerroyer, mais ils payèrent les frais de la guerre. Ce n'était que de l'argent qu'il fallait à Janus; il tira des Bozzi 400 écus, 1,200 du comte Paul et 3,000 de Rinuccio, auquel il céda Cinarca. Il vendit aussi Istria aux frères de Paul. Bientôt après, il passa à Gênes, et laissa le commandement à Michel de Germani, évêque de Mariana.

Pendant l'absence de Janus, Paul de la Rocca vint attaquer son lieutenant, et la plupart des Caporaux ayant embrassé son parti, il resta maître de la campagne. Janus revint bientôt avec quatre cents soldats et battit la Rocca. Le comte avait perçu la taille, Janus la perçut à son tour; le peuple, cette année, paya deux fois; il avait eu deux maîtres.

De nouvelles révolutions avaient eu lieu à Gênes. Antoine de Fiesque était entré dans la ville à la tête de ses partisans, et avait fait le doge prisonnier. Huit citoyens, quatre nobles et quatre plébéiens, avaient été mis à la tête du gouvernement, sous le nom de capitaines de la liberté génoise, et n'avaient pu s'accorder. Raphaël Adorne fut enfin nommé doge : il envoya en Corse deux fils de Raphaël Montaldo. L'un d'eux s'étant détaché pour aller chercher à Calvi l'artillerie dont ils avaient besoin pour assiéger Bastia, fut tué dans un combat que le brigantin qu'il montait eut à soutenir contre une galère catalane; l'autre mourut de maladie dans le même mois. Jean, leur frère, vint les remplacer.

Janus Frégose s'était retiré à San-Colombano, et avait laissé à Bastia son frère Louis. Après plusieurs capitulations, violées par Montaldo, il finit par s'emparer des deux Frégose, et livra Janus à Pierre da Mare, qui ne le relâcha qu'après qu'il lui eut fait rendre San-Colombano.

Le roi d'Arragon, qui avait fait la paix avec les Génois, ne continuait pas moins à aider secrètement leurs ennemis en Corse. Giudice d'Istria, neveu du comte Vincentello, en obtint des secours d'hommes et d'argent, et entraîna facilement dans son parti les chefs que le manque de foi de Montaldo avait mécontentés. En peu de temps il soumit toute l'île et fut proclamé comte; mais il fut bientôt renversé par ceux mêmes qui l'avaient élevé. Les Caporaux, blessés de son orgueil, se révoltèrent. Vincentello et François d'Istria, auxquels il

avait confié les châteaux de Corte et de Monte Orano, gagnés par l'évêque d'Aléria, se tournèrent contre lui et le firent prisonnier dans un combat où il reçut plusieurs blessures. Le remuant évêque entreprit alors de donner la Corse à l'Église. Monaldo, général d'Eugène IV, passa dans l'île avec soixante soldats; mais cette armée ne parut pas suffisante pour chasser Montaldo, qui occupait encore Bastia. Le pape envoya trois cents hommes à son général, qui se mit alors en campagne. Monaldo fit le ravage dans le Cap-Corse, s'empara de plusieurs châteaux, perçut la taille et donna quelques centaines d'écus à chacun de ses Caporaux; ce qui ne l'empêcha pas d'être mis en déroute devant Calvi, lorsqu'il voulut assiéger cette place, que défendait Rinuccio de Léca. On dit que les Corses qui l'accompagnaient dans cette expédition, refusèrent de combattre, parce qu'il s'était rendu odieux par diverses exactions. Le pape le rappela, et lui donna pour successeur Jacques de Gaëte, évêque de Potenza, qui ne se montra ni moins rapace ni moins avare. Les Caporaux, dans la première visite qu'ils lui firent, ne manquèrent pas de lui demander leur salaire, et furent refusés; ils changèrent alors de parti, et choisirent pour chef Rinuccio de Léca.

« Je m'étonne, dit Filippini, que, parmi tant de seigneurs et de « Caporaux, non moins honorés que puissans, qui fleurirent en Corse « dans ce siècle, il ne s'en trouva aucun qui fût contraire à ces conti- « nuels changemens; tous semblaient se croire d'autant plus illustres « qu'ils affligeaient davantage leur malheureuse patrie ». Ainsi, un siècle après ces événemens, on avait déjà peine à les comprendre, dans le pays même où ils étaient arrivés.

Rinuccio, qui avait été assiéger Biguglia, ayant été tué dans une escarmouche, les Caporaux découragés se retirèrent chez eux. Le peuple, ne pouvant plus supporter l'état où ils l'avaient réduit, se souleva et choisit pour vicaire Mariano de Gaggio Cortinco, homme d'une grande valeur et leur ennemi juré. Leurs maisons fortifiées furent rasées; il leur fut fait défense de prendre à l'avenir le titre de Caporal, et ils furent déclarés exclus, pour toujours, des emplois et des charges. Ils eurent recours au doge de Gênes, qui leur envoya Grégoire Adorne avec cent soldats. Malgré ce secours, ils furent battus et mis en déroute par Cortinco, qui fit Adorne prisonnier.

Jacques de Gaëte n'avait point quitté la Corse. Le pape lui envoya

quatre cents soldats, commandés par Mariano de Norcia. Jean Montaldo lui céda Bastia qu'il occupait encore, et presque toute l'île fut soumise au gouvernement pontifical.

A la mort d'Eugène IV, Norcia, excité par l'évêque d'Aléria et par quelques autres chefs corses qu'il favorisait, résolut de s'emparer du pouvoir. Il fit arrêter l'évêque-gouverneur, ainsi que Giudice d'Istria et Mariano Cortinco, dont il redoutait l'influence; mais le peuple irrité se souleva de toutes parts contre lui; il fut obligé de se retirer à Brando, qui était occupé par ses troupes, et l'île rentra sous l'obéissance de l'Église.

Le nouveau pape, Nicolas V, était génois, et ami des Frégose, qui venaient de l'emporter sur les Adorne; il céda ses droits sur la Corse à Louis Frégose. Celui-ci passa dans l'île, prit possession des forteresses, perçut l'impôt, distribua les emplois et retourna à Gênes. A peine était-il parti, que Mariano Cortinco souleva le peuple. L'évêque de Mariana s'était joint à lui. Louis revient avec huit cents soldats; l'évêque et plusieurs autres Caporaux vont aussitôt le joindre, et Mariano, battu dans différentes rencontres, abandonné de tous, se retire à Coasina.

Louis Frégose, élu doge à la mort de son frère Jean, quitta la Corse. Plusieurs Caporaux et le peuple se soulevèrent contre les soldats qu'il y avait laissés et les taillèrent en pièces. Louis envoya dans l'île Galéas, son cousin, et, comme celui-ci était encore fort jeune, il lui donna pour collègue Michel de Germani, évêque de Mariana, homme sage et expérimenté, qui connaissait parfaitement le pays. Galéas, guidé par ses conseils, pardonna la dernière révolte; le peuple se soumit et tout rentra dans l'ordre.

Mariano Cortinco, seul, était salarié; l'évêque d'Aléria et d'autres Caporaux, jaloux de cette préférence, prirent les armes. Après une petite guerre qui dura pendant quelques mois, on en vint à un accommodement, et l'île jouit de deux années de paix.

Galéas, ennuyé de payer les Caporaux, les fit appeler sous prétexte d'affaires, fit arrêter tous ceux qui vinrent, et fit poursuivre les autres par Mariano. Il n'avait pas suivi, sans doute, en cela, les conseils de son sage collègue. Mais il trouva un autre conseiller, que la perfidie révolte toujours, et qui l'avertit de sa faute; le peuple, cette fois, ne voulut point suivre Mariano : Galéas délivra ses prisonniers.

Frère Nicolo, grand prédicateur venu de Naples, après avoir établi au-delà des monts un grand nombre de confréries de pénitens, entreprit, à cette époque, de les réunir dans une association générale, dont il se déclara le chef. Les confrères s'engageaient à se défendre les uns les autres jusqu'à la mort. Plusieurs seigneurs ultramontains, et entre autres Vincentello d'Istria, embrassèrent cette secte, et livrèrent leurs châteaux à frère Nicolo. Le comte Paul refusa d'abord de faire partie de la confédération et battit ses troupes, mais on le convertit. Raphaël de Léca résistait encore; frère Nicolo se préparait à marcher contre lui avec toutes ses forces, lorsque son général, instruit de ce qui se passait, le rappela sur le continent. Les confédérés ne se découragèrent point; ils avaient fait des prosélites de l'autre côté des monts; un concile général se réunit à Morosaglia; mais on ne put s'entendre sur rien. Les ultramontains élurent pour leur chef Paul de la Rocca, auquel ils accordèrent un salaire et le droit de disposer du tiers des emplois. Ils reconnurent cependant Galéas comme gouverneur, et celui-ci, pour ne pas faire naître de nouveaux troubles dans l'île, ne chercha point à s'opposer à leurs usurpations.

Giudice, fils du comte Paul, brouillé avec son oncle Antoine, l'attaqua chez lui, brûla sa maison et lui fit deux blessures. Antoine passa à Naples, et revint bientôt avec deux cents soldats catalans commandés par Jacques Imbissora, auquel le roi d'Arragon avait donné le titre de vice-roi de Corse. Imbissora réconcilia les la Rocca et soumit tous les autres seigneurs ultramontains, à l'exception de Raphaël de Léca, qui tenait pour les Génois. Il se préparait à marcher contre lui lorsqu'il mourut. Les Catalans ne s'accordèrent pas sur le choix de son successeur, et son neveu, élu vice-roi par un parti, abandonné par l'autre, ne conserva dans son obéissance que le Sud de l'Au-delà des monts.

Le comte Paul, déjà vieux, prit la résolution de se retirer à Naples avec ses deux fils, Henri et Giudice. Il traversait l'île avec eux pour aller s'embarquer; arrivés à Monte Orano, Henri s'empara de ce château, qu'occupait François d'Istria, leur parent. Le comte irrité partit seul, et fut pris par un corsaire espagnol, qui le vendit à Galéas. Le gouverneur lui rendit la liberté, à condition qu'il se chargerait de percevoir les tailles et d'en payer sept cent cinquante. Mais

le peuple, assemblé à Morosaglia, déclara par un édit qu'on ne paierait rien tant que Galéas n'aurait pas assuré la paix de l'île.

Le comte Paul, de retour chez lui, trouva ses fils en guerre l'un contre l'autre, et prit parti pour Henri, le plus jeune, sans s'inquiéter de ce qu'il avait à payer et des ôtages qu'il avait donnés à Galéas. Giudice se retira à Bonifacio, et vint peu après, avec quelques soldats génois qu'il avait obtenus, attaquer les Catalans, qui occupaient encore plusieurs châteaux de l'Au-delà des monts. Les hostilités paraissaient suspendues entre son frère et lui. Deux galères catalanes étant abordées à Propriano, le comte Paul, ami du capitaine, se rendit au rivage pour le visiter; Giudice avait tendu une embuscade à son vieux père; il le fit prisonnier.

Le peuple, fatigué de toutes ces discordes, s'assembla à Lago Benedetto, et prit la résolution de se soumettre à la maison de Saint-Georges. Vincentello d'Istria, aidé par un corsaire catalan, s'était emparé de Saint-Florent, et attendait des secours du roi d'Arragon. Galéas, ne pouvant se flatter de résister à un si puissant adversaire, passa à Gênes avec les envoyés corses, et vendit ses droits au sénat, qui les transmit à la maison de Saint-Georges. Le sénat, de concert avec les députés, rédigea les lois et les réglemens qui régirent depuis la Corse. Il fut décidé, entre autres, qu'à l'avenir aucun Corse ne serait salarié.

Pierre-Baptiste Doria, envoyé dans l'île avec cinq cents soldats, reprit Saint-Florent, et les officiers de Galéas lui remirent Bastia, Biguglia et Corte. Il retourna ensuite à Gênes, et laissa le commandement à Michel de Germani.

Le vice-roi arragonais, qui occupait encore le château d'Ornano, fut bientôt obligé de quitter l'île. Salvago de Salvagi vint la gouverner, et fit construire le château de Calvi.

Raphaël de Léca avait acquis une grande influence; les Génois le craignaient et cherchaient à le perdre; il offrit ses services au roi d'Arragon pour les chasser de l'île, mais toutes ses démarches étaient observées; ses lettres tombèrent entre les mains de ses ennemis, qui vinrent l'assiéger à Cinarca. Raphaël se rendit, et obtint avec sa grâce la permission de se retirer à Bastia. Bientôt après, ayant reçu quelques secours du roi d'Arragon, il leva l'étendard de la révolte, battit au passage du Liamone le gouverneur Louis Maruffo, qui était ac-

couru avec toutes les forces qu'il avait pu rassembler, et le contraignit à repasser les monts.

Berlingero de Rillo passa alors dans l'île et prit le titre de vice-roi. Uni à Raphaël, il battit Giudice d'Istria, qui soutenait le parti des Génois. Ceux-ci ayant reçu un renfort de sept cents hommes, le gouverneur entra dans le Niolo; mais il y resta quinze jours, et donna le temps au vice-roi de se fortifier dans la Cinarca. Celui-ci avait reçu de son côté un renfort de deux cents Mayorquins. Enfin, Maruffo se décida à passer les monts et fut battu de nouveau. Il voulut rentrer dans le Niolo, mais Giocante de Léca, oncle de Raphaël, qui avait fait armer les habitans de cette vallée, acheva de mettre sa troupe en déroute; il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Les Génois furent exterminés: mais les chefs corses qui accompagnaient Maruffo, et parmi lesquels se trouvaient deux fils de l'évêque d'Aléria, furent sauvés par les paysans.

Le vice-roi et Raphaël, battus à leur tour par Giudice de la Rocca, auquel Vincentello d'Istria avait amené un renfort de deux cents soldats génois, se retirèrent dans la piève de Vico, où ils eurent beaucoup à souffrir de la disette : elle était telle dans la Cinarca, qu'un tiers des habitans furent obligés de quitter le pays.

Après la prise de Constantinople, Calixte III, s'efforçant de réunir les princes chrétiens contre l'ennemi commun, réussit à rétablir la paix entre les Génois et le roi d'Arragon, qui rappela son vice-roi et retira ses troupes de la Corse. Raphaël, abandonné, ne perdit point courage. Giudice de la Rocca, qui avait soutenu jusque là le parti des Génois, passa alors de son côté. Ils obtinrent d'abord quelques succès contre Vincentello d'Istria, qui les battit ensuite.

Giudice tenait toujours son malheureux père, le comte Paul, prisonnier à Baricini. Bernard de Villamarino, ami du comte, s'étant montré dans ces parages avec quatre galères arragonaises, Giudice le pria de le secourir contre les Génois. Bernard promit de le faire, mais il exigea que le comte Paul lui fût remis, et dès qu'il l'eut à bord, il prit le large.

Raphaël et Giudice, ne pouvant plus tenir la campagne, s'étaient séparés. Le premier s'était retiré à Léca, le second à Baricini. Antoine Calvo, homme d'un courage indomptable, mais d'un caractère cruel, fut chargé de les réduire. Il emporta Leca d'assaut et fit pen-

dre Raphaël, son frère et vingt-deux de leurs parens. Après avoir fait écarteler le corps du malheureux Raphaël, il en envoya les quartiers à Biguglia, Calvi, Bonifacio et Corte. Giudice ne l'attendit pas à Baricini. Abandonné de tous, poursuivi à outrance par Vincentello d'Istria, errant dans les forêts, il parvint enfin à passer en Sardaigne, où il mourut. Giocante de Léca, Henri de la Rocca et les autres seigneurs de ce parti, furent joindre le comte Paul à Naples.

Un lâche assassinat enleva à la Corse, à cette époque, le vénérable évêque de Mariana, Michel de Germani. Le turbulent évêque d'Aléria s'était retiré à Gênes. Vinciguera, l'un de ses fils, Piévain de Giovellina, qui administrait son diocèse, et le Piévain de Casacconi, accusés de complicité avec le meurtrier, furent mis à la torture, convaincus (1) et pendus (2). Cette exécution ne put satisfaire les ennemis de l'évêque d'Aléria : ses parens et ses amis furent persécutés; le gouverneur, Jean de Lercaro, fit pendre son frère, dont le seul crime avait été de se plaindre.

A la mort d'Alphonse d'Arragon, les la Rocca et les Léca, qui se trouvaient à Naples, n'espérant plus aucun secours étranger, essayèrent de rentrer en Corse avec leurs propres forces. Ils obtinrent d'abord quelques succès; mais bientôt après, Antoine Spinola ayant débarqué à Sagone avec deux cents soldats et s'étant joint à Vincentello d'Istria, les la Rocca firent leur soumission, à l'exception du comte Paul, qui passa en Sardaigne. Spinola força les habitans du Niolo, de Sia, de Sevidentro, de Sorroinsu et de Cruzini, qu'il savait contraires aux Génois, à quitter leur pays, puis il fit proposer aux Léca de leur pardonner, s'ils voulaient se rendre. Giocante, ne se fiant point au pardon des Génois, passa en Toscane. Vincent et son père Mannone, qui se rendirent sur cette promesse, eurent la tête tranchée. Antoine de la Rocca fut pris chez lui et eut le même sort. Spinola, après ces exécutions et beaucoup d'autres, mourut de maladie, « laissant aux Corses un éternel souvenir de sa cruauté (3). »

Vincentello d'Istria, sur la parole duquel les Léca et les la Rocca

(1) Peut-être convaincus par les aveux que les tourmens leur avaient arrachés Quels témoignages!

(2) Lorsqu'on en eut obtenu la permission du pape. *Ottenuta licentia del papa.*

(3) Filippini.

s'étaient rendus, s'était retiré mécontent à Sarsane. Louis Frégose venait d'être élu doge de nouveau; il était lié avec l'évêque d'Aléria, qui lui persuada d'enlever la Corse à la maison de Saint-Georges, et fit entrer Vincentello dans ce complot. On convint que Thomassin Frégose, fils de Janus et d'une Gentili de Brando, serait chargé de l'entreprise. Vincentello va joindre Giocante de Léca en Toscane et fait venir le comte Paul de Sardaigne : tous trois débarquent dans le Fiumorbo. Le comte Paul passe les monts, bat Louis de la Rocca, partisan des Génois, fortifie plusieurs positions avantageuses et rentre dans le château de Barricini, tandis que Vincentello et Giocante soulèvent le peuple de l'En-deçà des monts.

L'intrigue avait été découverte par la maison de Saint-Georges, et Thomassin avait été arrêté; il fut bientôt relâché par le crédit du doge, passa de suite en Corse, et son parti, qui avait été un instant opprimé, reprit le dessus. Il vint assiéger Biguglia et le prit par famine. Les habitans de Calvi chassèrent la garnison de cette ville et se déclarèrent sujets de la république. Corte se rendit bientôt après, et tout le pays des communes se soumit.

Saint-Georges fit offrir à Giocante de Léca de lui livrer le château de Cinarca, s'il voulait abandonner Thomassin. Il feignit d'y consentir, obtint le château, et demeura fidèle à ses premiers engagemens.

L'ambitieux archevêque de Gênes, Paul Frégose, avait renversé deux fois le doge Louis, et s'était fait élire à sa place par un parti. Les Génois, fatigués de ses désordres et de sa tyrannie, se donnèrent au duc de Milan, François Sforce. Le duc envoya en Corse François Manetto, qui s'empara facilement de Biguglia. La plupart des seigneurs vinrent prêter entre ses mains serment de fidélité au duc. Thomassin, découragé, quitta l'île.

François Sforce mourut bientôt, et Galéas, son fils, n'hérita pas de ses grandes qualités : de nouveaux troubles éclatèrent en Corse. Ce fut à cette époque que s'élevèrent les deux factions des Noirs et des Rouges, dont les chefs étaient ceux de deux branches de la famille de la Casabianca. Pierre, chef de la faction des Noirs, était gendre de Giocante de Léca; l'un et l'autre se révoltèrent contre les Milanais. Terano, chef des Rouges, embrassa nécessairement le parti contraire. Le duc envoya en Corse Ambroise de Lunghignano, officier expérimenté, avec huit cents fantassins. Ambroise marcha

contre Giocante, et le défit près de Morosaglia, dans une action très meurtrière. Giocante s'était retiré à Venaco; il y fut joint par Pierre de la Casabianca, Grifo d'Omessa, fils du fameux évêque d'Aléria, et plusieurs autres chefs, qui lui amenèrent des renforts considérables. Charles de la Rocca, fils du comte Paul, et les seigneurs de Bozzi et d'Ornano, passèrent les monts et se rangèrent aussi de son côté. Enfin, Giudicello de Gaggio, vicaire du peuple des communes, qui jusque là avait soutenu les Milanais, se tourna contre eux. Lunghignano se trouva tout à coup dans la situation la plus critique. Manquant de tout, il promit de repasser la mer avec ses troupes; ce qu'il exécuta.

Les Milanais occupaient encore les places fortes. Les confédérés, maîtres de la campagne, se divisèrent bientôt. Le peuple des communes, fatigué des excès auxquels les Caporaux se livraient, s'assembla dans la Casinca, nomma vicaire Sambuccio d'Alando, neveu du premier Sambuccio, et envoya des députés demander secours au duc de Milan (1). Giocante envoya, de son côté, à Milan, Rinuccio, son fils, et Grifo d'Omessa, et proposa au duc de se charger du recouvrement de l'impôt, s'il voulait lui pardonner. Galéas accueillit

(1) Limpérani rapporte les demandes qui furent alors adressées, par le peuple des communes, au duc de Milan. Je donnerai ici un extrait de celles qui peuvent faire connaître, sous quelques rapports, l'organisation de la république corse et la situation de l'île, à cette époque. Ces demandes sont celles du peuple souverain; elles commencent toutes ainsi: *Hanno posto, statuito e ordinato*.... Ils ont établi, statué et ordonné....

JUSTICE.

La justice est rendue par un tribunal *(Banca)* composé de six juges corses, pris sur douze qui sont nommés chaque année par le gouverneur, le vicaire, le capitaine du peuple et les députés des pièves. Ce tribunal est présidé par le vicaire. Quatre des juges doivent être pris dans chaque *terzero* (*). Leur salaire est de 50 livres; ils ont en outre les deux tiers des condamnations.

Le gouverneur ne peut juger aucune cause, à moins qu'il ne veuille siéger au tribunal avec le vicaire.

Personne ne peut être mis à la torture que par ordre du tribunal. (Approuvé, excepté pour ce qui coneerne les crimes d'État).

(*) L'En-deçà des monts était divisé en trois tiers (TERZIERI): le premier tiers comprenait tout le pays situé au Nord du Golo; le second comprenait les pièves de Casinca, Tavagna, Moriani, Orezza, Valle rustie, Ampugnaui, Rustino et Casacconi, c'est-à-dire, sur le littoral, la partie comprise entre le Golo et Cervione, et, dans l'intérieur, les vallées du Fiumalto supérieur et de la Casaluna. Le reste composait le troisième tiers.

cette proposition, et accorda même une pension à Rinuccio. Les députés des deux partis revinrent satisfaits, en apparence, avec le nouveau gouverneur; mais lorsque celui-ci voulut faire percevoir la taille, le peuple se souleva de toutes parts. Le pays de Vescovato, qui

SYNDICAT.

Six syndics, également corses, sont chargés d'examiner et de juger chaque année la conduite du gouverneur, du vicaire et des autres fonctionnaires, lorsqu'ils sortent de charge. Ces syndics sont élus de la même manière que les juges. Le duc nomme de son côté deux syndics, dont les voix balancent celles des six autres. Le salaire de ces derniers est de 15 livres: ils ont le tiers du produit des condamnations qu'ils prononcent.

Le fonctionnaire convaincu d'avoir prévariqué, ou de s'être laissé corrompre, est condamné à une amende de 100 livres; s'il ne peut la payer, il a la main droite coupée. (Le duc approuve pour la peine pécuniaire seulement).

Celui qui a donné de l'argent à un juge perd de droit son procès, et il est condamné, ainsi que ceux qui ont servi d'intermédiaire à cette transaction, à une amende de 100 livres.

Le fonctionnaire qui reçoit un présent, et celui qui le fait, sont condamnés, le premier à une amende de 10 livres, le second à une amende de 25 livres. « Et ils ont » fait cela, disent les auteurs de la Charte, parce qu'il leur paraît que les présens sont » la destruction de la justice en Corse. »

DIÈTES *(vedute)*.

Il y aura chaque année une assemblée générale, où le peuple avisera aux moyens d'entretenir l'union et la paix, et à laquelle le gouverneur n'assistera pas. (Le duc y consent; il demande seulement que l'assemblée se tienne à la connaissance et d'après l'autorisation du gouverneur, et que le vicaire y assiste).

PODESTATS.

Il y aura deux podestats par piève, et ils seront élus de la même manière que les juges.

ÉVÊQUES ET BÉNÉFICES.

Les évêques viendront résider dans leurs diocèses, ou le peuple ne sera pas contraint à payer les dîmes et autres redevances qu'ils perçoivent. (Le duc promet de faire ce qu'il pourra pour que le juste désir du peuple soit satisfait).

Tous les bénéfices de l'île seront donnés à des Corses; les étrangers qui en possèdent et ne résident pas en seront privés. (Même réponse que ci-dessus).

TAILLE ET GABELLES.

La taille est de 20 sous par feu *(levito*, levain) (*). Celui qui fait assez de pain pour

(*) En Corse, encore aujourd'hui, même dans les villes, excepté dans les familles les plus riches, chaque ménage fait son pain.

seul n'avait point voulu prendre part à la rebellion, fut saccagé par les révoltés. La Corse tomba dans l'anarchie la plus affreuse. Chaque famille puissante, fortifiant quelque point inaccessible, s'efforçait de dominer dans le pays environnant; le faible était opprimé. Enfin,

nourrir deux ou trois hommes paie la taille. Chacun doit être cru à ce sujet sur son serment. Les prêtres, leurs frères, leurs neveux, et tous ceux qui demeurent avec eux, sont exempts. (Le duc excepte ceux qui, possédant un riche patrimoine, viendraient demeurer avec des prêtres, pour s'exempter de payer la taille).

Il sera perçu un droit de 3 deniers par livre sur les marchandises qui devront être transportées par mer. Les transports par terre seront entièrement libres (*). (Le duc fera examiner de combien la recette serait diminuée par cette mesure).

ENVAHISSEMENS AVEC VIOLENCE.

Celui qui, ayant des prétentions sur un bien meuble ou immeuble, s'en sera emparé de force, perdra les droits qu'il pouvait y avoir, et l'individu dépossédé sera considéré comme le légitime propriétaire de ce bien, qui lui sera rendu. « Et ils ont fait »cela pour châtier ceux qui ont recours à la force, sans vouloir attendre la décision »de la justice : d'où résultent les grands scandales, les troubles et les guerres qui affli»gent le peuple corse. »

FORTS ÉLEVÉS PAR DES PARTICULIERS PENDANT LES TROUBLES.

Ceux qui ont élevé des forts seront responsables des enlèvemens de bestiaux et autres dommages, faits dans la piève où ils sont situés, et dans les pièves environnantes.

Ceux qui, à l'avenir, élèveront de pareils forts seront poursuivis dans leur personne et dans leurs biens, et exclus à jamais de toute participation aux emplois et bénéfices. Il en sera de même de ceux qui occuperaient lesdits forts.

ASILE DONNÉ AUX MALFAITEURS PAR LES SEIGNEURS.

Si quelqu'un des seigneurs de Cinarca ou autres, donne asile à un individu qui aurait fait éprouver des dommages à un habitant des communes, celui-ci pourra se payer sur les biens des vassaux dudit seigneur. (Approuvé, pourvu qu'on ait préalablement fait les réclamations convenables).

AMNISTIE PLEINE ET ENTIÈRE.

« Ils disent, veulent et requièrent » que la liberté et la sûreté des personnes et des biens des seigneurs de Cinarca, des Caporaux et de leurs adhérens qui ont pris part à la dernière rébellion, leur soient garanties; qu'ils soient traités comme s'ils n'avaient jamais failli, et que ce qu'ils ont fait jusqu'à ce jour ne soit jamais rappelé. (Le duc approuve, à la considération et « aux prières des supplians », et afin que ceux qui ont failli apprennent à bien vivre).

(*) Il paraît que des péages étaient établis sur plusieurs routes, et particulièrement sur celles qui conduisaient au Cap-Corse.

jusqu'à l'année 1470, époque à laquelle se terminent les annales de Jean de la Grossa, ce ne fut que meurtres, violences et brigandages.

Le peuple, après avoir essayé de divers chefs dont il ne put supporter l'ambition et l'insolence, s'arrêta à Charles de Casta, le plus estimé des Caporaux, que le duc de Milan favorisait. Un parti puissant s'éleva aussitôt contre lui, et, tandis qu'il tenait une diète à Biguglia, ses adversaires en tenaient une autre à Tintoraggio, dans le voisinage de cette place. Les deux factions en seraient venues aux mains, et le choc eût été terrible, si la division ne s'était mise dans l'un et l'autre camp : on se sépara de part et d'autre sans rien conclure.

Peu après Vinciguerra, fils naturel du comte Paul de la Rocca, appelé par un parti, passa les monts et soumit la Balagne. Les Caporaux du parti contraire s'adressèrent à Charles de la Rocca, qui rappela son frère. Celui-ci obéit. Colombano de la Rocca, fils de Giudice et neveu de Charles, avec lequel il ne vivait pas en bonne intelligence (1), fut nommé vicaire et accepta avec joie (2).

Les habitans de la Vensolasca étaient alors divisés en deux partis qui se faisaient une guerre acharnée. Le nouveau vicaire se rendit dans ce village, fit pendre un des principaux chefs de chaque parti, et rétablit la paix entre les familles ennemies. Il parcourut ensuite l'île, et retint par la terreur les grands et les petits, à la satisfaction de tous (3).

Cet ordre de choses ne convenait pas aux Caporaux; ils écrivirent de nouveau à Charles de la Rocca, mais secrètement, et l'invitèrent à venir lui-même prendre les rênes du gouvernement. Charles passa les monts avec un nombreux cortége. Il était jeune, plein de courage et d'une beauté parfaite. « Depuis Henri, *il bel Messere*, il n'y avait pas » eu dans l'île un homme plus honoré que lui (4). » Colombano marcha contre Charles; mais, pendant la nuit, les Caporaux qui

(1) Colombano, jaloux de Charles, s'était retiré dans une position inaccessible, d'où il sortait de temps en temps pour faire le dégât dans le pays.

(2) Filippini attribue la joie de Colombano à l'avantage que cette occasion lui offrait d'aller se former parmi les habitans de l'En-deçà des monts, qui étaient, dit-il, à cette époque, un peu plus civilisés que ceux de l'autre partie de l'île.

(3) *Spaventando, con mirabile soddisfazione di tutti.* Filippini.

(4) Filippini.

l'accompagnaient passèrent du côté de ce dernier, qui resta maître de la campagne. Voulant mettre fin aux vols qui se commettaient journellement, Charles nomma deux capitaines du peuple, et chargea son frère Vinciguerra, comme son vicaire général, de rendre aux peuples une impartiale justice. Ces mesures causèrent une grande joie, et Charles reçut le surnom de défenseur du peuple corse.

Jean-Paul et Rinuccio de Léca, le premier, fils de Ristoruccio, le second de Giocante, n'ayant pu s'entendre sur le partage des biens de leurs ancêtres, se faisaient la guerre. Jean-Paul, le plus puissant, qui occupait le château de Léca, dépouilla Rinuccio, auquel il ne restait que Cinarca. Celui-ci se retira près de Charles, son oncle. Jean Paul, excité par les Caporaux mécontens, passa les monts avec toutes les forces qu'il put rassembler. Charles était alors malade. Vinciguerra battit Jean-Paul dans un combat sanglant.

Dès que Charles fut rétabli, il passa les monts à son tour, fit le ravage sur les terres de Jean-Paul, fortifia le château de Cinarca, que Rinuccio lui avait vendu, et y mit une bonne garnison. A peine était-il parti, que Jean-Paul vint assiéger Cinarca. Charles accourut, le chassa et le poursuivit pendant quelque temps; mais l'époque de la récolte étant arrivée, il licencia son monde et retourna dans sa seigneurie.

Charles, cet homme si honoré au XVe. siècle, fit arrêter les trois fils d'Antoine de la Rocca, ses cousins, dont il se défiait parce qu'ils étaient alliés de Jean-Paul, et il les fit tuer par deux jeunes frères de Colombano, qui demeuraient chez lui. Ce Colombano l'inquiétait toujours; il lui fait proposer un accommodement; la paix est jurée entre eux, à la Vensolasca, devant Dieu et devant les hommes; quelques heures après, dans la nuit, Charles fait appeler chez lui Colombano; celui-ci va le trouver chez lui sans défiance : il est arrêté et jeté dans une tour, où on le garde prisonnier.

Pendant ce temps, le neveu et l'allié de Charles, Rinuccio de Léca, s'était réconcilié avec Jean-Paul, lui avait vendu le château de Cinarca qui ne lui appartenait plus, et tous deux l'assiégeaient ensemble. Charles ne put faire lever le siége, et fut obligé de consentir à la restitution de Cinarca. Il rappela bientôt après son frère Vinciguerra, et ne voulut plus se mêler des affaires générales de l'île. Malgré les crimes que nous lui avons vu commettre dans sa famille, il

avait gouverné les communes avec justice et humanité, avait maintenu l'ordre et la paix, et n'avait imposé aucun tribut ordinaire ou extraordinaire ; aussi sa retraite fut regardée comme une calamité. Le duc de Milan ne se mêlait en rien des affaires de l'île, et se contentait d'entretenir les garnisons des places fortes qu'il y possédait; la Corse allait retomber dans l'anarchie.

Le duc Galéas ayant été assassiné à Milan, Thomassin Frégose, favorisé par ces différentes circonstances, passa dans l'île et fut reçu par-tout avec joie, tant le besoin du repos et d'un gouvernement quelconque se faisait sentir.

Charles de la Rocca, sur l'appui duquel Thomassin comptait, fut assassiné dans son lit par un de ses domestiques. On pensa que ce meurtre avait été commandé, soit par Jean-Paul, dont la femme était sœur des trois fils d'Antoine de la Rocca, que Charles avait fait mourir, ou par Colombano, qui tua bientôt après Vinciguerra.

La duchesse de Milan envoya en Corse Ambroise de Lunghinano, avec environ quatre cents soldats. Cet officier, débarqué à Bastia, vint attaquer Thomassin à Biguglia, avant qu'il eût pu rassembler un assez grand nombre d'hommes pour s'y maintenir; il le battit et le fit prisonnier, et n'éprouva plus ensuite aucune résistance de la part des insulaires. Il acheta l'alliance de Jean-Paul de Léca, qui était alors le plus puissant des seigneurs ultramontains, par une pension et des commissions d'emploi à distribuer à ses amis. Jean-Paul s'engagea à passer chaque année les monts à l'époque du recouvrement de la taille, et à la percevoir à son compte.

Les choses restèrent dans cet état pendant un an et demi. La duchesse de Milan, qui avait besoin à Gênes du crédit des Frégose, se détermina à céder la Corse à Thomassin; celui-ci passa dans l'île, et vit bientôt accourir à lui tous les Caporaux, excepté Charles de Casta, qui occupait, pour les Milanais, les châteaux de Brando et de Canari, et voulut s'y maintenir. Thomassin s'empara de ces châteaux et de celui d'Erbalonga (1), s'allia à Jean-Paul par un double ma-

(1) Ce château était occupé par Vinciguerra d'Erbalonga, qui le défendit avec courage. Trois enfans de ce seigneur, tombés au pouvoir des assiégeans, étaient, dit Filippini, conduits en avant dans toutes les attaques. Vinciguerra était ennemi de Jacques de Brando, que Thomassin favorisait, et qu'il mit en possession de l'ancien domaine de ee nom, dont Erbalonga avait fait partie.

riage, et confirma le traité que ce seigneur avait fait avec la duchesse de Milan. Son autorité fut alors reconnue dans toute l'île.

On vit cette année, dit Filippini, accourir du continent, de la Sardaigne, et de toutes les parties de la Corse, une foule de pèlerins à une petite chapelle de la Casinca, dédiée à la Vierge; et ceux qui la visitaient avec humilité et dévotion, étaient miraculeusement guéris de tous leurs maux. Les offrandes furent si abondantes, que la modeste chapelle put bientôt être transformée en une belle église, à laquelle on joignit un hospice. Frère Guillaume de Speloncato, célèbre dans toute l'Italie pour la sainteté de sa vie, vint prêcher dans ce lieu, et les maladies de l'âme furent aussi guéries : le nombre de ses auditeurs s'éléva à plus de cinquante mille; là, celui qui avait été offensé, le cœur rempli d'une sainte ferveur, courait embrasser son ennemi et faisait la paix avec lui (1).

Thomassin s'attacha les Caporaux en leur distribuant les emplois, et fit fortifier les places dont il était maître. Ce fut alors que le château de Bastia fut entouré de murailles : il n'y avait, à cette époque, que quelques maisons sur le terrain occupé aujourd'hui par la partie de la ville nommée *Terra-Vecchia*.

Colombano, qui était devenu possesseur de tout le domaine de la Rocca, jaloux de la puissance de Jean-Paul, passa les monts avec une suite nombreuse. Thomassin envoya à sa rencontre l'évêque d'Ampugnani et plusieurs Caporaux, qui étaient chargés de lui faire des représentations et de l'engager à ne pas troubler la paix. On entre en accommodement, on promet à Colombano des pensions et d'autres avantages; il se laisse persuader, quitte sa troupe à Tox, se rend à Matra avec les envoyés, et loge dans la maison de l'un d'eux, Lanfranco de Matra : dans la nuit, il y est égorgé et son cadavre est jeté par la fenêtre. Thomassin parut désavouer les auteurs de ce crime; ils se révoltèrent contre lui. Bientôt après il remit l'autorité à son fils Janus

(1) Je crois que les prédications et les conseils des ministres de l'évangile pourraient contribuer puissamment à détruire en Corse le fatal préjugé des *vendette*. Tous devraient se proposer ce but saint et patriotique, et le poursuivre avec ardeur, suivant le bel exemple que leur a donné, en 1826, l'abbé Filippi, dans la commune de Levie et dans celle de Vico, où ce digne ecclésiastique parvint à réconcilier plusieurs familles divisées depuis long-temps par des inimitiés *de sang*. (Voir le *Moniteur* de 1826, p. 847 et 1556).

et se retira à Gênes, chargé de la haine universelle, qu'il s'était attirée en pressurant le peuple.

Janus prit le titre de comte de Corse, et gouverna d'abord sagement; mais il ne tarda pas à suivre l'exemple de son père, « condamnant » chaque jour quelqu'un, coupable ou non (1). » Les Caporaux, qu'il avait cependant eu soin de ménager, commençaient à se soulever; il se retira, et laissa l'autorité à Marcellin de Farinole, qu'il nomma son lieutenant et qui enchérit encore sur les exactions des deux Frégose. « Il n'y avait plus ni justice ni obéissance (2). »

Rinuccio de Léca, ennemi de Jean-Paul, et les fils de Pierre de la Casabianca, firent presser le seigneur de Piombino de s'emparer de la Corse. Celui-ci chargea de cette entreprise son frère, Gérard de Montagnana, qui passa dans l'île avec environ cent soldats. Rinuccio vint le joindre, et tous les Caporaux lui prêtèrent obéissance dans une diète qu'il tint à Lago Benedetto. Gérard était jeune, de belle prestance, et déployait un luxe auquel les Corses n'étaient point habitués, et qu'ils admiraient; il avait amené des musiciens et jusqu'à des bouffons. Il obtint d'abord quelques succès, prit Biguglia et fut assiéger Saint-Florent.

Thomassin, instruit de ce qui se passait, se décida à céder la Corse à l'office de Saint-Georges (3), qui se hâta d'envoyer un commissaire et quelques troupes à Saint-Florent. Gérard leva le siége et se retira à la Vensolasca, où il réunit beaucoup de monde; mais Jean-Paul passe les monts, bat Rinuccio de Léca, que Gérard avait envoyé contre lui, et ce dernier découragé retourne à Piombino.

Le commissaire génois accueillit Jean-Paul avec distinction et lui assura les avantages que Thomassin lui avait accordés. Il prit possession des places fortes et fit percevoir la taille, quoique le peuple l'eût déjà payée au comte Gérard; mais l'espérance d'un avenir plus tranquille fit supporter patiemment cette double charge, et l'île resta en

(1) Filippini.

(2) Filippini.

(3) Ou *maison de Saint-Georges.* Filippini dit : *l'office de Saint-Georges*, ou simplement, et bien plus souvent, *l'office.* J'adopterai aussi, pour abréger, cette dernière dénomination.

paix pendant trois ans. Après ce temps, elle fut désolée à la fois par la peste et par une guerre cruelle.

Thomassin forma le projet de s'emparer de nouveau de la Corse, et fit faire de brillantes propositions à Jean-Paul, pour l'engager à servir ses desseins : il n'eût pas de peine à le séduire. Le gouverneur se rendait chaque année à Calvi, pour y recevoir un tribut que lui payaient les habitans de cette ville, et Jean-Paul avait coutume de s'y rendre de son côté. Cette année, il y vint accompagné de mille hommes de pied et de deux cents chevaux, se plaignit d'avoir été mal récompensé, et déclara que, si on ne lui donnait pas la piève de Niolo, l'office ne devait plus compter sur son alliance. Le gouverneur, persuadé qu'il était poussé par Thomassin, s'adressa au doge Paul Frégose. Thomassin nia et proposa d'écrire à Jean-Paul, pour l'engager à rentrer dans l'obéissance; ce qui fut accepté. Son secrétaire Galeotti chargé du message, vint en Corse, accompagné de deux commissaires de Saint-Georges; mais ceux-ci présumant que Galeotti avait des instructions secrètes, le firent mettre à la torture en arrivant à Bastia, et l'on trouva, dans ses souliers, une lettre où Thomassin faisait connaître à Jean-Paul les causes de ses démarches publiques, et où il l'engageait à persévérer.

Sur ces entrefaites Jean-Paul passa les monts; presque tous les Caporaux se joignirent à lui. A Mariana, dans une assemblée générale où il harangua le peuple, tous jurèrent de mourir plutôt que de s'abandonner les uns les autres.

Après une courte expéditon contre Rinuccio de la Rocca (1) qui, d'abord son allié, s'était déclaré son ennemi, parce qu'il n'avait pas tenu la promesse qu'il lui avait faite de ne pas passer les monts sans lui, Jean-Paul entra en Balagne et fit le ravage sur les terres des habitans de Calvi, qui refusaient de payer les frais de sa campagne. Ne trouvant plus d'ennemis à combattre, *et le carnaval approchant* (2), il licencia son monde, recommandant à chacun de se tenir prêt au premier signal.

Les directeurs de l'Office eurent assez de crédit à Gênes pour faire

(1) Fils naturel de Charles.

(2) Filippini.

emprisonner Thomassin (1). Ils envoyèrent en Corse quinze cents fantassins et deux cents cavaliers avec de l'artillerie, et les partisans de Jean-Paul furent battus près Zuani. Les Génois, après cette victoire, brûlèrent Matra, l'Ortale et Chiatra. Dans d'autres villages, ils se contentèrent de brûler les maisons de leurs ennemis déclarés.

De l'autre côté des monts, Jean-Paul, après avoir obtenu d'abord l'avantage dans une embuscade qu'il avait tendue aux troupes envoyées contre lui, fut mis en déroute. Dans son premier succès, la valise de l'officier qui commandait le détachement qu'il avait battu était tombée en son pouvoir; il y trouva les lettres de beaucoup de Corses qu'il croyait de ses amis, et qui avertissaient les Génois de ses desseins secrets. Rinuccio de la Rocca et Rinuccio de Léca vinrent joindre ces derniers devant Cinarca, qui fut pris.

Jean-Paul, blessé par accident, s'était renfermé à Léca. Son trésor était caché dans le jardin du couvent de Vico; deux moines seuls étaient dans la confidence. Leurs fréquens voyages au château firent concevoir des soupçons aux Génois, qui mirent ces religieux à la torture. Vaincus par les tourmens, ils révélèrent le secret qui leur était confié. Jean-Paul promit de céder toutes les places qu'il occupait encore, si on voulait lui rendre son trésor et le laisser librement se retirer en Sardaigne avec sa famille et ses amis, ce qui lui fut accordé.

Alphonse d'Ornano, homme d'un grand courage, avait suivi Jean-Paul, dont il avait épousé une fille. Sa femme étant morte peu après, il rentra dans l'île du consentement du gouverneur génois Alexandre Négroni, auquel il s'attacha, et qu'il suivit à Gênes. Il y prit parti pour les Adorne contre l'ambitieux Frégose, qui fut renversé, et il se distingua dans cette lutte, ce qui acheva de le faire rentrer en grâce.

Rinuccio de Léca, jaloux du crédit dont jouissait Rinuccio de la Rocca, engagea Jean-Paul à tenter de nouveau la fortune et lui promit son appui. Jean-Paul se laisse persuader, débarque dans l'île, fait la paix avec Rinuccio, et tous deux se mettent à la tête de leurs vassaux soulevés. Ils obtinrent d'abord quelques succès sur les Génois. Ambroise de Négri, envoyé contre eux avec une troupe peu nombreuse,

(1) L'ambitieux et turbulent Paul Frégose, archevêque de Gênes et cardinal, était alors doge. Lui et son fils naturel Frégosin, irrités de ce peu d'égards, firent assassiner Agnolo Grimaldi, un de ceux qui avaient parlé contre Thomassin avec le plus de chaleur.

fut obligé de se jeter dans le château de Cinarca, où ils vinrent l'assiéger. Un autre corps de trois cents hommes que commandait un certain Rollandone, attaqué à Boccognano par les partisans des Léca, mit bas les armes et se rendit à discrétion. Mais Filippino de Fiesque et Alphonse d'Ornano, débarqués à Calvi avec de nouvelles troupes, firent bientôt changer la fortune. Jean-Paul avait élevé à Foce d'Orto (1) un fort que l'on regardait comme inexpugnable; il y avait renfermé, avec les femmes de ses principaux partisans, tout ce qu'ils avaient de plus précieux, et il en avait confié la garde à trente-huit hommes choisis parmi les plus braves de son parti; ce fort fut emporté, et deux de ses défenseurs échappèrent seuls à la mort. Les femmes furent respectées, traitées honorablement, et rendues à leurs familles.

A cette nouvelle, Jean-Paul et Rinuccio découragés levèrent le siége de Cinarca, et presque tous leurs adhérens les abandonnèrent. Rinuccio se renferma dans un autre fort, nommé la Zurlina (2), et Jean-Paul tint la campagne avec le peu de monde qui lui restait.

Un des fils de Rinuccio, qui se trouvait à Gênes au commencement de cette guerre, avait été arrêté, et on l'avait remis entre les mains de Fiesque. Celui-ci avait connu Rinuccio à Milan et s'y était lié avec lui; il lui fit dire qu'il désirait lui parler. Rinuccio ne voulut point quitter la Zurlina. Alors Fiesque, qui occupait Vico, vint lui-même le trouver. Rinuccio, touché de cette marque de confiance, se laissa persuader de descendre à Vico. A peine y fut-il arrivé, que Fiesque le fit arrêter, le lia de ses propres mains et l'envoya à Gênes. Il y fut jeté au fond d'une tour où il mourut bientôt. Jean-Paul n'ayant plus aucun espoir de rétablir ses affaires, passa de nouveau en Sardaigne.

Cinquante rebelles du village de la Ciammanacie, qui étaient en Sardaigne, passèrent en Corse et vinrent faire le ravage sur les terres de leurs anciens ennemis. Le commissaire génois, chargé de la construction d'Ajaccio, et Alphonse d'Ornano, marchèrent contre eux; mais ils s'étaient retranchés dans une position si forte, qu'on ne put les en déloger: il fallut entrer en négociation avec eux. Leurs

(1) 5,000 mètres E. 3° S. du village de la Piana.
(2) On trouve, à 4,500 mètres E. 11° S. de Vico, *Bocca* (col) *alla Zorolina*.

parens leur fournirent les sommes dont ils avaient besoin, et l'on parvint à les faire quitter l'île.

Les corsaires catalans infestaient alors la mer. Romeo, l'un des plus fameux de ces pirates, ayant fait naufrage au Cap-Corse avec deux galères qu'il commandait, lui, son frère, et trente-deux hommes des équipages, parvinrent à gagner la terre. Romeo et son frère furent décapités; les autres furent pendus.

La Corse commençait enfin à jouir de quelque calme, lorsque Jean-Paul vint de nouveau y porter le trouble et la guerre. Débarqué à Aléria, avec quatre Corses et six Espagnols, il se rendit dans le Niolo. Les habitans de ce canton s'arment en sa faveur; il marche avec eux sur Vico, s'en empare, et, pour s'attacher davantage ces montagnards avides de rapine (1), il livre au pillage les boutiques des marchands génois établis dans cette petite ville. Cependant les Niolains, se défiant de la fortune de Jean-Paul, et connaissant l'inconstance des Corses, se retirèrent dans leurs montagnes. Il parvint une seconde fois à les en faire sortir, entra dans ses domaines, et ses vassaux, dont il était aimé, se dévouant à une ruine presque certaine, prirent les armes en sa faveur.

Sur ces entrefaites, Silvestre Giustiniani, commissaire de Saint-Georges, et sept cents hommes commandés par le marquis de Final, débarquèrent à Ajaccio. Jean-Paul les y tint bloqués pendant quelque temps; mais Rinuccio de la Rocca étant venu à leur secours avec beaucoup de monde, il passa les monts et souleva l'autre partie de l'île. Le commissaire génois l'y suivit, et s'empara de Corte. Jean-Paul vint assiéger cette place; mais, appelé secrètement par les habitans de la Balagne, il passa dans cette province qu'il espérait soulever, et laissa la majeure partie de ses forces devant Corte.

Ambroise de Negri, envoyé pour la seconde fois en Corse comme commissaire, et qui avait déjà obtenu des succès contre Jean-Paul, tomba sur lui à Occhiatana, au moment où il s'y attendait le moins. Il parvint cependant à lui échapper, et se retira dans la piève de Caccia. Il écrivit de là à tous les Caporaux, et aux habitans de l'En-deçà des monts, pour les engager à venir à son secours. Jean-Paul jouis-

(1) *A fine d'allettar quelli huomini vaghi di rapina, per tal modo, alla preda, accio che lo seguissero piu volentieri.* FILIPPINI.

sait d'une telle popularité dans l'île, que presque tous les hommes en état de porter les armes vinrent le joindre. Il prit position à Ponte-Leccia, où Ambroise devait passer pour aller secourir Corte. Ambroise, arrivé à peu de distance de ce lieu, reconnut la supériorité des forces de l'ennemi, et se retira par Pietralba et le col de Tenda. Jean-Paul résista à ses amis, qui l'excitaient à le poursuivre, disant que la victoire était très-bonne quand l'ennemi fuyait.

Ambroise avait passé le Golo, et se disposait à entrer dans la Casinca; Jean-Paul voulant l'empêcher de s'emparer de ce pays abondant, s'y porta avec célérité : il arriva trop tard; cependant il se fortifia à Loreto, puis il établit son camp sur un plateau situé entre le mont Saint-Angelo et la Penta, qu'occupait Ambroise. Il avait alors plus de sept mille hommes, tous désireux d'en venir aux mains avec l'ennemi; cependant il demeura dans l'inaction : il est probable qu'il ne voulait pas pousser les choses trop loin, et qu'il espérait encore amener les Génois à traiter avec lui : il avait été jusque là plus heureux dans ses négociations que dans ses entreprises militaires. Quoi qu'il en soit, il laissa pour la seconde fois échapper l'occasion de battre les Génois, et peut-être de les expulser de l'île. L'époque de la récolte approchait; bientôt il ne lui resta plus que le quart de son monde. Il crut prudent de se retirer à Morosaglia.

Rinuccio de la Rocca et le marquis de Final étaient entrés dans les pièves de Rogna et de Serra. Jean-Paul envoya contre eux une partie des forces qui lui restaient; cette troupe fut mise en déroute : il fit alors sa jonction avec Roland, son fils, qui lui amenait les hommes qu'il avait pu rassembler au-delà des monts, et passa dans le Niolo. Les Caporaux voyant la mauvaise tournure que prenait cette guerre, rentrèrent chez eux.

Négri fit passer les monts au marquis de Final, avec une partie de ses forces, et il entra avec le reste dans le Niolo, où il était appelé par quelques chefs jaloux de Jean-Paul. Celui-ci, abandonné de presque tous les siens, quitta cette piève, et fut se renfermer dans un fort qu'il avait fait construire sur une montagne très-élevée, nommée la Forcina, à peu de distance de la Zurlina. Il entra ensuite en négociation avec Négri, qui, ne le redoutant plus, avait renvoyé à Gênes la majeure partie de ses troupes. Un événement malheureux vint augmenter le désavantage de sa position. Roland, son fils, quittait souvent en

secret *la Forcina* pour se rendre à Vico, où il était appelé par une intrigue amoureuse : dans une de ces excursions, il fut rencontré par sept soldats génois, qui le firent prisonnier. Jean-Paul obtint cependant quatre cents écus d'or, et on lui tint compte des approvisionnemens qu'il avait dans la Forcina. Il s'embarqua ensuite à Calvi avec environ cinquante Corses, et passa en Sardaigne. Roland fut envoyé à Gênes. Négri rétablit le calme dans l'île : il n'usa de rigueur qu'avec les chefs qui s'étaient le plus gravement compromis, et agit avec clémence et bonté envers tous les autres. A son retour à Gênes, on lui éleva, dans le palais de Saint-Georges, une statue dont l'inscription rappelait sa belle conduite en Corse et les services qu'il y avait rendus. Son successeur, Bartholomée Giustiniani, suivit le même système. La Corse, tranquille, eût été heureuse, sans une maladie contagieuse qui la désola à cette époque, et emporta une partie de sa population.

LIVRE QUATRIÈME.

SOMMAIRE.

Rinuccio de la Rocca soulève une partie de l'île contre les Génois. Plusieurs fois soumis, il revient toujours à la charge. Mesures cruelles prises par Nicolo Doria pour le réduire. — Rinuccio, dans sa quatrième expédition, est tué par les paysans, fatigués des persécutions qu'il leur attirait. — Situation de l'île à la suite de ces troubles. — Incursions des Barbaresques. — Peste. — Mesures tyranniques prises par l'Office pour repeupler Porto-Vecchio. Mécontentement qu'elles excitent. — Guerre en Italie entre les Français et les Impériaux. — Henri II prend la résolution de s'emparer de la Corse. — Sampiero de Bastelica est l'âme de cette entreprise. Cause de la haine qu'il portait aux Génois. — Le commandement des troupes de terre de l'expédition des Français contre la Corse est confié à Paul de Termes. — La flotte turque, commandée par Dragut, s'unit à la flotte française. — Bastia et Ajaccio tombent au pouvoir des Français. Les Corses de l'intérieur de l'île se déclarent en leur faveur. — De Termes fait fortifier Saint-Florent. — Siége et prise de Bonifacio par Dragut. La garnison génoise de cette place est massacrée par les Turcs. — Gênes dirige sur la Corse un armement considérable. — Siége de Saint-Florent par André Doria et Augustin Spinola. — Les Génois reprennent Bastia. — Saint-Florent, défendu par Jourdain des Ursins, se rend après quatre mois de siége. — Combat brillant du Golo, où Sampiero est blessé après avoir mis les Génois en déroute. — Spinola chasse les Français et les Corses de Morosaglia. — Les Corses investissent Corte. Les troupes génoises envoyées au secours de cette place sont taillées en pièces par Sampiero à Pietralba. — De Termes, rappelé en France, est remplacé par Des Ursins. — Siéges de Calvi et de Bastia. Les Français, mal secondés par la flotte turque, échouent devant ces deux places. — Divers petits combats. — Entreprise de Pallavicini contre Bonifacio. Naufrage de la flotte génoise qui devait surprendre cette place. — Des Ursins fait rétablir les fortifications de Saint-Florent, et s'empare de plusieurs postes aux environs de Bastia. — La paix est proclamée. — Les Français évacuent la Corse.

Rinuccio de la Rocca avait montré beaucoup de tiédeur dans la dernière guerre; il devint suspect à l'Office, et fut mandé à Gênes. Son

beau-père Cantaneo obtint qu'on n'emploierait pas de suite des moyens de rigueur pour l'y contraindre. Il se décida enfin à obéir, se disculpa, et promit de remettre un fort qu'il avait fait construire près de Solenzara, sur une montagne escarpée nommée Rocca-Tagliata, située sur le territoire des communes (1).

A son retour en Corse, Rinuccio envoya en toute hâte son fils Jean-Antoine occuper ce fort, lui recommandant d'agir comme s'il s'en était emparé malgré lui. Arrive le commissaire génois : Rinuccio se présente avec lui devant Rocca-Tagliata, et Jean-Antoine menace de tirer sur eux. Le commissaire, qui ne fut pas dupe de ce stratagême, se retira, et retourna à Gênes, pour y rendre compte du résultat de sa mission.

Rinuccio jetant le masque passa les monts avec cinq cents fantassins et deux cents chevaux, s'efforçant de soulever le peuple dans les cantons qu'il traversait; mais le gouverneur Dominique Lercaro, prévenant ses desseins, avait appelé à Bastia les Caporaux, qui étaient l'âme de toutes les révoltes. Il retint auprès de lui ceux dont il se défiait le plus, et exigea des ôtages des autres. Rinuccio parvint cependant à en entraîner quelques-uns parmi les plus considérables (2), et entra dans la Casinca.

Il passa ensuite dans le Nebbio et delà en Balagne. Les habitans de cette province prirent les armes en sa faveur. Il y montra dans une assemblée générale qu'il avait convoquée, une impassibilité qu'il faudrait admirer, si le sentiment qu'il étouffa eût été sacrifié à l'amour de la patrie, mais qui ne peut être regardé ici que comme la sécheresse d'âme d'un ambitieux. Son fils, emporté par un cheval fougueux, fut précipité sur la pique d'un homme qui se trouva sur son passage et mourut sur le champ. Le cadavre sanglant de ce malheureux jeune homme fut apporté à Rinuccio, qui, sans donner aucun signe de douleur, le fit déposer au milieu de l'assemblée et continua à l'entretenir de l'importance de la guerre qu'il avait entreprise.

(1) Sur la rive gauche de la Solenzara, et vers sa source. Filippini, dans un autre passage, place la limite S. de la terre des communes à Coasina, située à plus d'un myriamètre N. de la Solenzara : les prétentions de Rinuccio pouvaient donc bien être fondées.

(2) Filippini nomme les Casta, les Casabianca, les Chiatra et les Ortale.

L'Office envoya en Corse Nicolo Doria, officier d'un grand courage, qui débarqua à Ajaccio avec huit cents fantassins et cent chevaux, et fut s'établir dans les domaines de Rinuccio. Celui-ci, qui se trouvait alors dans la Casinca, rassembla le plus de monde qu'il lui fut possible; mais on était alors au mois de décembre; les pluies continuelles empêchèrent une grande partie de ses adhérens de venir le joindre, et, lorsqu'il voulut passer les monts, il fut arrêté par les neiges. Arrivé enfin en présence de l'ennemi, l'infériorité de ses forces ne lui permit point d'en venir à une action générale : il attaqua pendant la nuit le camp de Doria et y mit le désordre; mais il n'obtint aucun résultat décisif.

Deux fils légitimes de Charles de la Rocca, Giudice et François, qui étaient tombés au pouvoir des Génois dans les guerres précédentes, furent envoyés à Nicolo, qui les présenta aux paysans comme les légitimes propriétaires des domaines de la Rocca. Cette adroite politique et l'intérêt que ces jeunes gens inspiraient, enlevèrent à Rinuccio une partie de ses adhérens : Nicolo s'empara de Barricini, sa principale résidence, et fut assiéger Rocca-Tagliata. Il prit d'abord d'assaut un autre fort que Rinuccio avait fait élever à peu de distance du premier, et la garnison en fut passée au fil de l'épée. Celui qui commandait à Rocca-Tagliata, ayant obtenu la permission de sortir pour faire enterrer les morts, fut tellement épouvanté du spectacle qu'il eut sous les yeux, qu'il se rendit, et tout ce que Rinuccio avait renfermé dans ce fort tomba au pouvoir de l'ennemi. Après ce désastre, il se décida à traiter. Il fut convenu qu'une partie des objets qu'il avait perdus lui seraient rendus, et qu'il sortirait de l'île dans quarante jours, pour se retirer où il voudrait. Mais lorsqu'il fut question d'exécuter cette convention, Rinuccio prétendit que la restitution devait être faite avant son départ. Nicolo soutint le contraire. Le premier fit de nouveau soulever le peuple des communes; l'autre mit tout à feu et à sang dans le canton de Talavo; enfin Rinuccio fut obligé de se contenter de la permission de sortir de l'île, sans autre condition. Il se retira à Gênes. On lui assigna pour demeure un château appartenant aux Doria, et il y fut traité honorablement, aux frais de l'office de Saint-Georges, à qui il donna en ôtages ses deux jeunes fils.

Nicolo Doria ne suivit pas le bel exemple que lui avait donné Négri : les habitans du Niolo furent cruellement punis de l'attachement qu'ils

avaient montré, dans toutes les occasions, aux seigneurs de Cinarca, et de l'acharnement avec lequel ils avaient combattu en leur faveur contre les Génois. Il les fit appeler à Corte, et après avoir exigé d'eux soixante ôtages, il leur déclara qu'ils devaient quitter leur pays. Désespérés, ces malheureux se jettent à ses pieds et implorent sa miséricorde : il demeure inflexible. Les Niolins, obligés de quitter leurs villages et leur belle vallée, se dispersent dans l'île ou passent sur le continent, tandis que Nicolo, achevant son ouvrage, rase les maisons, coupe les arbres, et détruit tout ce que cette terre abandonnée portait encore de richesses. Passant ensuite dans le canton de Talavo, dont les habitans avaient soutenu Rinuccio dans sa dernière révolte, il fait impitoyablement massacrer tous ceux qu'il rencontre, sans avoir aucun égard au sexe, à l'âge ou à la sainteté du caractère. Après ces terribles exécutions, Nicolo retourna à Gênes avec les troupes qu'il commandait.

Roland de Léca, échappé des prisons de Gênes, était allé rejoindre son père en Sardaigne. L'Office fit faire à Jean-Paul des propositions avantageuses pour l'engager à renoncer définitivement à porter la guerre en Corse; il s'y refusa. Rinuccio, supposant d'après cela que Jean-Paul était sûr de l'appui de quelque puissance, quitte Gênes sans s'inquiéter des ôtages qu'il y laisse, et va trouver en Sardaigne son ancien ennemi; mais celui-ci ne veut pas même le recevoir. Ce contre-temps ne le décourage point; il passe en Corse avec dix-huit de ses parens et se tient caché dans les hautes montagnes, tandis que ses émissaires cherchent à soulever les paysans.

L'Office envoya de nouveau Nicolo Doria à Ajaccio, avec deux cents hommes seulement. Nicolo, à son arrivée, fit appeler Giudice et François de la Rocca et les fils de Vinciguerra (1). Ceux-ci hésitèrent, soit qu'ils se sentissent coupables, soit que leur innocence ne leur parût pas une garantie suffisante contre les entreprises d'un homme tout-puissant et cruel. Ils se décidèrent cependant ensuite à venir, à l'exception de Giudice qu'ils supposèrent retenu par une maladie. Nicolo, furieux de ne pas voir Giudice, menaça les fils de Vinciguerra de les faire mourir s'ils ne le lui livraient, et jeta son frère en prison.

(1) Vinciguerra était fils naturel du comte Paul de la Rocca (Voir ci-dessus).

Giudice s'unit alors à Rinuccio; ils attaquent et emportent un poste de vingt-cinq hommes que Nicolo avait établi à Ste.-Lucie; un soldat corse, qui connaissait le pays et les fils de Vinciguerra, parvinrent seuls à s'échapper. Nicolo fit mourir ce malheureux soldat à son arrivée à Ajaccio. Cet acte de cruauté lui attira la haine des Corses.

Rinuccio, comme tous les chefs de parti, trompait ceux qui le suivaient; il attendait, leur disait-il, Jean-Paul de moment en moment, et celui-ci était loin de songer alors à de nouvelles entreprises; son fils venait d'être tué par ceux de Giovanninello de Léca, dans une querelle qu'il avait eue avec eux. Les meurtriers furent arrêtés; le vice-roi voulait les faire mourir; Jean-Paul eut la générosité d'intercéder pour eux et obtint leur liberté.

Nicolo fit assembler tous les paysans des villages voisins d'Ajaccio; le gouverneur lui avait envoyé plusieurs caporaux avec quatre cents hommes de leurs adhérens; il se mit en campagne avec tout ce monde et s'avança jusqu'à Istria. Rinuccio étant venu avec quelques cavaliers reconnaître sa position, il fut aperçu, reconnu et vivement poursuivi. Près d'être atteint, il fait volte-face, blesse le chef de la troupe ennemie, puis cédant au nombre qui va toujours croissant, il prend la fuite, tue son cheval et se jette dans les montagnes les plus escarpées. Rinuccio était de petite taille, mais d'une adresse et d'une agilité singulières, et son courage allait quelquefois jusqu'à la témérité. Il harcela son ennemi qui, ne pouvant venir à bout de le réduire, se retira à Ajaccio.

Pierre-Antoine de la Ciammanaccie et Giudicello, fils naturels de Rinuccio, lui amenèrent trente fantassins et dix cavaliers de Sardaigne; ce faible renfort ranima un peu ses espérances. Nicolo marcha de nouveau contre lui avec environ mille hommes, et s'établit au pont de Rizzanese. La terreur que cet officier inspirait fit abandonner Rinuccio de presque tous ses partisans; il erra dans le pays avec le petit nombre d'hommes qui lui restèrent fidèles, portant partout le trouble et vivant de pillage. Ses enfans ayant été envoyés de Gênes à Nicolo, celui-ci pensa que l'amour qu'il leur portait l'engagerait à se soumettre; il entra en effet en négociation; des conférences s'ouvrirent, mais elles ne conduisirent qu'à un infâme assassinat. Giudice de la Rocca s'était distingué pendant les derniers troubles et promettait aux Génois un adversaire redoutable. Pierre de la Ciammanac-

cic, l'un des proscrits nouvellement revenus de Sardaigne, lui montrait un grand attachement et ne le quittait pas; quelques parens de cet homme, employés en apparence par Nicolo aux négociations entamées, lui promettent sa grâce et la restitution de ses biens s'il veut assassiner Giudice; il épie le moment favorable; mais Giudice, plein de force et de courage, quoique sans défiance, fait trembler l'assassin; enfin il le surprend endormi, lui fend la tête d'un coup de hache et s'enfuit à Ajaccio. Nicolo lui pardonna comme il l'avait promis; mais poursuivi par la haine et le mépris de ses compatriotes, il passa à Gênes, où il ne put rester; après avoir erré quelque temps en Italie, il fut assassiné à Sienne par un de ces anciens ennemis.

Nicolo, délivré de Giudice, fit mourir son frère qui aurait pu le venger, et l'aîné des enfans de Rinuccio; le plus jeune aurait subi le même sort, mais ses larmes et ses prières, et celles de tous les assistans, firent suspendre l'exécution; le farouche Nicolo se laissant fléchir pardonna à l'innocence. Rinuccio passa bientôt après en Sardaigne et de là en Espagne, sollicitant partout des secours qu'il ne put obtenir.

L'île était alors désolée par la famine et par les incursions des Turcs, qui osèrent même attaquer Ajaccio; ils furent repoussés.

Jacques Damare possédait, outre une partie du Cap-Corse, l'île de Capraia; il pressurait ses vassaux, et exigeait surtout des habitans de Capraia, extrêmement pauvres, plus qu'ils ne pouvaient donner; ils se révoltèrent. Damare vint assiéger leur village. Leur piévain trouva le moyen de passer à Gênes, et sur ses plaintes et ses prières, l'Office fit lever le siége et ordonna au gouverneur de la Corse de prendre connaissance de cette affaire. Damare était allié aux familles les plus puissantes de Gênes; le piévain, qui s'était rendu à Bastia pour défendre la cause de ses compatriotes, fut mal accueilli du gouverneur et passa à l'île d'Elbe. Damare l'y fit poursuivre par ses satellites, qui le ramenèrent prisonnier, après lui avoir fait plusieurs blessures. Le gouverneur irrité se fit rendre cet ecclésiastique, et envoya par ordre de l'Office, un podestat à Capraia; cette île appartint depuis lors aux Génois.

Rinuccio reparut bientôt en Corse. L'Office lui opposa le célèbre André Doria, jeune alors, et qui avait fait ses premières armes dans l'île, sous Nicolo, dont il imita la rigueur. Gênes était à cette épo-

que au pouvoir de Louis XII. Ce prince, sollicité par les Cataneo, envoya en Corse deux agens chargés de promettre à Rinuccio de grands avantages, s'il voulait quitter l'île et s'engager à n'y plus rentrer. Doria feignit de regarder comme fausses les lettres du roi, et empêcha que cette négociation eût aucune suite. Il semble qu'il ait eu mission, ainsi que Nicolo, de ruiner et de dépeupler un pays que l'Office ne pouvait espérer de soumettre; c'est ce que fit André pour les villages où Rinuccio pouvait trouver des secours; il brûla les maisons, coupa les vignes et les arbres, et ordonna aux paysans de quitter le canton. Il déclara ensuite qu'il ferait mourir le plus jeune des enfans de Rinuccio, si celui-ci ne se rendait pas. Cette nouvelle augmenta le nombre des révoltés. Doria demanda des renforts au gouverneur qui lui en envoya de considérables. Cette troupe eut beaucoup à souffrir de la disette qui affligeait le pays; elle était telle, que beaucoup de personnes moururent de faim, et que près de quatre mille familles furent obligées de quitter l'île. Enfin les Cataneo parvinrent à faire venir encore une fois Rinuccio à Gênes, du consentement de l'Office, et ils le mirent sous la protection du gouverneur français qui le reçut avec distinction.

Pendant ce temps, le pays des communes avait été soumis et tranquille. Ce fut avec le secours des habitans de cette partie de l'île que Nicolo et André Doria ravagèrent l'autre, et triomphèrent des derniers efforts des seigneurs de Cinarca pour recouvrer leur ancienne puissance (1). Le gouvernement de l'Office était alors, dit Filippini, doux et paternel; le tribut annuel ordinaire n'était que de vingt sous de Gênes; les taxes que l'on établissait quelquefois pour des dépenses accidentelles étaient extrêmement légères; excepté dans les villes fermées, on ne payait aucun droit de gabelle; le syndicat était formé en partie de juges corses dont les voix balançaient celles des juges génois. Les insulaires nommaient chaque année douze députés, sans le consentement desquels on ne pouvait faire aucun changement aux anciens statuts; les podestats des pièves remplissaient les fonctions de juges de paix; enfin l'Office veillait avec soin sur la conduite de ses agens, que l'esprit de parti ou l'amour du gain auraient pu porter à

(1) André n'avait amené avec lui que deux cents hommes de troupes génoises, et Nicolo n'en avait pas davantage dans sa dernière expédition.

abuser de leur pouvoir; et, lorsque le cas l'exigeait, il envoyait dans l'île des commissaires qui, par leur prudence, leur modération et la sagesse de leurs conseils, applanissaient toutes les difficultés et éloignaient les causes de troubles politiques.

Rinuccio reparut encore une fois dans l'île, mais ce fut pour y mourir misérablement. Débarqué près de Porto-Vecchio, il y trouva un assez grand nombre de ses vassaux, qui, chassés par les Génois, étaient venus s'établir dans ce canton avec leurs familles et leurs troupeaux. Ces pauvres gens l'accueillirent avec amour et lui donnèrent tous les secours que leur triste situation comportait; mais il ne put les décider à prendre encore une fois les armes en sa faveur. Rinuccio était caché depuis quelque temps parmi eux, lorsque le hasard amena dans le voisinage le chef des arbalétriers d'Ajaccio; il l'attaqua, s'empara de son cheval et osa se montrer publiquement. Les Génois se mirent aussitôt à sa poursuite; ils ne purent l'atteindre; mais ils tourmentèrent tellement les paysans, que ceux-ci, pour se délivrer d'un état aussi insupportable, le tuèrent eux-mêmes.

L'île, après cet événement, fut long-temps exempte de troubles politiques; mais elle était encore désolée par des guerres particulières, quoique les peines portées contre les homicides fussent appliquées avec rigueur : ils étaient bannis, et leurs biens étaient confisqués.

Jean-Paul, déjà avancé en âge, n'avait point encore renoncé à rentrer dans l'île et à y porter la guerre; il s'était rendu à Rome, et sollicitait des secours de Léon X pour l'exécution de ses desseins, lorsqu'il mourut. Jean-Paul avait eu la douleur de voir tous ses fils mourir avant lui, la ruine des deux puissantes maisons de la Rocca et de Léca se trouvait ainsi consommée. L'Office avait habilement profité des fautes de ces seigneurs; de leurs divisions, de leur inconstance (1), et tandis qu'il les poursuivait à outrance au delà des monts, il avait su, par la sagesse et la douceur de son gouvernement, les priver de l'appui qu'ils auraient pu trouver dans l'autre partie de l'île.

(1) L'office fut peut-être bien aise de trouver des prétextes pour les perdre; mais il faut convenir qu'en général les premiers torts ne furent pas de son côté. Filippini fait observer que, loin de persécuter les seigneurs qui lui étaient restés fidèles, il les avait récompensés suivant leurs services : même parmi ceux de la maison de Cinarca, il en cite plusieurs, comme Vincentello d'Istria, Alphonse d'Ornano et Vincentello de Bozzi, qui conservèrent leurs biens et leurs priviléges.

Délivré de toute crainte, de toute opposition, il commença à se relâcher; les lois relatives aux homicides furent éludées; il suffisait qu'un assassin passât quelque temps au service d'un noble génois, pour obtenir, par le crédit de son patron, l'autorisation de rentrer dans l'île, qui fut de nouveau désolée par des inimitiés et des crimes sans nombre. Les maux du peuple furent encore aggravés par plusieurs années de disette, qui le forcèrent à avoir recours à des emprunts onéreux, et le mirent à la merci des marchands génois établis dans l'île. Enfin les corsaires barbaresques portèrent le ravage sur tous les points de la côte : ils enlevaient les laboureurs, les bestiaux, tout ce qu'ils pouvaient atteindre; souvent même, guidés par des hommes du pays, ils pénétraient dans l'intérieur des terres, venaient piller les villages et en enlevaient les habitans. L'Office avait cherché à remédier à ce mal, en établissant sur toute la côte des vigies qui correspondaient entre elles au moyen de signaux; mais ce moyen avait été insuffisant. Le doge Octavien Frégose prit la résolution de purger la mer de ces pirates; il arma à cet effet, aux frais des insulaires, une flotte de trente galères et dix galiotes ou fustes, dont il confia le commandement à son frère Frédéric, archevêque de Salerne, homme d'une rare valeur. Cette expédition eut momentanément tout le succès que l'on pouvait désirer : les corsaires, chassés, furent poursuivis jusque sur les côtes de Barbarie; l'amiral-archevêque acquit beaucoup de gloire, mais s'étant brouillé avec le commandant des troupes de terre qu'il avait à bord, il revint à Gênes, et les pirates recommencèrent leurs incursions.

Parmi les inimitiés qui affligeaient la Corse à cette époque, une des plus funestes fut celle qui divisait les deux branches de la famille de Casta, dont Teramo et Vincentello étaient alors les chefs. Le premier s'était retiré dans une tour près d'Oletta : il y fut attaqué à l'improviste par les fils de Vincentello et leurs parens, qui s'étaient rassemblés en grand nombre sous prétexte d'assister aux funérailles de l'un des leurs, tué récemment dans une rencontre entre les deux partis. Les assaillans parvinrent à mettre le feu à la tour. Teramo, deux de ses fils, un de ses neveux et environ vingt-cinq de ses adhérens, furent immolés; la plupart périrent dans les flammes; les autres étaient exterminés à mesure qu'ils essayaient de sortir. Ce massacre donna lieu à une foule d'autres meurtres, qui causèrent l'extinction presque

totale d'une famille autrefois si nombreuse et si puissante. Les Casabianca, noirs et rouges, avaient pris parti dans cette guerre; ils en héritèrent et se détruisirent aussi réciproquement.

Une peste cruelle fit de grands ravages dans l'île en 1525, et reparut plus terrible en 1528; le gouverneur Salvago en fut lui-même atteint et succomba.

Les pirates barbaresques n'étaient pas toujours heureux dans leurs expéditions. Lorsque les habitans des villages pouvaient se réunir, ils les attaquaient avec courage. Les habitans de Matra se distinguèrent dans un de ces petits combats. Ils se trouvaient dans la plaine d'Aléria, occupés de leurs travaux, lorsque les équipages de sept fustes débarquèrent sur la plage voisine. Ils s'arment, montent à cheval, fondent sur les pirates, en tuent trente-deux et forcent les autres à se rembarquer. En 1539, le fameux Dragut, après avoir pillé plusieurs villages, fut pris dans le port de Girolata, avec neuf galères ou galiotes, par une flotte génoise que commandait Jean Doria; mais s'étant racheté peu de temps après, il reparut avec des forces plus considérables, et brûla le Castellare dans la Casinca, Monticello en Balagne, et beaucoup d'autres villages.

Le golfe de Porto-Vecchio était le refuge de ces pirates : ils y étaient aussi en sûreté, dit Filippini, que dans leurs maisons; et c'était de là qu'ils sortaient pour aller ravager tel ou tel point de la côte. L'Office y fit bâtir un fort et des habitations où il établit un certain nombre de familles; il y plaça aussi le tribunal du canton de la Rocca.

Malgré ces dévastations locales et la guerre que se faisaient quelques familles, l'ordre qui régnait généralement depuis trente ans avait permis à la civilisation de faire quelques progrès. On peut regarder comme un signe de prospérité l'établissement des Capucins dans l'île (1). Leurs premiers couvens, au nombre de six, furent placés dans les cantons les plus riches : à Bastia, dans la Casinca, au Cap-Corse, dans le Nebbio et en Balagne. L'austérité de leur règle, et l'éloquence de quelques-uns de leurs prédicateurs, leur donnèrent la vogue. Filippini cite parmi ces prédicateurs le frère Jean de Calvi,

(1) La Corse comptait déjà un grand nombre de couvents d'Observantins ou Cordeliers, dont quelques-uns avaient été fondés, dit-on, par Saint-François lui-même, dans la première moitié du XIIIe. siècle. (Voir *Corse ancienne.*)

qui, dit-il, « enchaînait avec des liens indissolubles l'âme de celui à » qui il parlait une seule fois. » Favori du roi de Portugal, qui le combla de présens, le frère Jean parvint au grade de général de son ordre, et il avait reçu du pape la promesse du chapeau de cardinal, lorsqu'il mourut.

Un grand nombre de Corses se distinguèrent à cette époque dans les armes, au service de l'étranger. Parmi ceux que cite Filippini, on en remarque deux qui s'élevèrent par des routes bien différentes : Bartholomée de Vivario, qui fut général des galères de l'Église, et le renégat Lazare de Bastia, qui devint roi d'Alger.

Deux commissaires extraordinaires, Troila Négroni et Paul Moneglia, envoyés en Corse par l'Office, ayant reconnu que l'insalubrité de l'air avait fait périr la majeure partie des habitans de Porto-Vecchio, ordonnèrent que de nouvelles familles, prises dans les différentes parties de l'île, y fussent envoyées. Les malheureux habitans du Niolo, auxquels l'Office avait permis, peu de temps avant, de retourner dans leurs foyers, ne furent point exceptés. La députation des douze fut chargée de faire le choix de ces familles dans les divers cantons : chacun des députés voulant épargner le sien, ils eurent beaucoup de peine à s'accorder; il paraît même que quelques-uns d'entre eux s'élevèrent avec force contre cette mesure. Les commissaires en bannirent plusieurs à perpétuité, et déclarèrent l'institution abolie. Ces actes arbitraires et tyranniques excitèrent de violens murmures, et rappelèrent d'autres sujets de plainte. Le prix du sel avait été doublé; on avait enlevé aux Corses des emplois qu'ils avaient occupés jusqu'alors, et on avait supprimé les justices de paix des podestats. La république ne tarda pas à recueillir les fruits amers de cette conduite injuste et impolitique.

Le célèbre André Doria était passé, en 1528, du service de France à celui de l'Espagne; il avait affranchi sa patrie de la domination française : Gênes était libre, mais à la condition de suivre et de servir la politique de Charles-Quint. Le pape Paul III n'ayant pu obtenir de ce prince le duché de Milan pour son fils naturel Pierre-Louis Farnèse, ou son petit-fils Octave, avait investi le premier des duchés de Parme et de Plaisance, qui faisaient partie du domaine de l'Église, et sur lesquels l'empereur élevait des prétentions : il avait eu part à la conspiration des Fiesques, dont le but était de placer de nouveau Gênes sous l'in-

fluence de la France; Charles ne l'ignorait pas. Pierre-Louis fut assassiné dans Plaisance, et les troupes impériales s'emparèrent aussitôt de cette ville. Paul mourut peu de temps après. Jules III, son successeur, mit d'abord Octave Farnèse en possession de Parme, et voulut ensuite l'en chasser pour y placer un de ses neveux; il eut recours pour cela à l'empereur; Octave appela les Français à son secours; la guerre se ralluma en Italie. Gênes aurait voulu rester neutre; cela ne lui fut pas possible; elle dut refuser au roi de France ce qu'elle accordait à l'empereur.

Charles disposant des ports de la Ligurie et de ceux de la Corse, ses flottes pouvaient facilement interdire l'entrée de la mer de Toscane aux armemens dirigés des ports de France sur l'Italie; Henri prit la résolution de s'emparer de la Corse. Le fameux Sampiero de Bastelica, homme d'un grand caractère et d'une valeur brillante, qui était depuis long-temps au service de France et jouissait de la faveur du roi (1), lui inspira sans doute ce dessein, et fut l'âme de l'entreprise. Il était venu dans l'île, quelques années auparavant, pour y épouser Vanina, fille et unique héritière de François d'Ornano. L'influence qu'il avait sur ses compatriotes donna de l'inquiétude à l'Office; on l'accusa d'avoir formé le projet de s'emparer de Bonifacio. Appelé à Bastia, il y fut arrêté; mais Henri l'ayant réclamé, il fut relâché, contre l'avis du gouverneur, qui voulait le faire mourir, quoiqu'on n'eût trouvé aucune preuve contre lui. Le reste de la vie de Sampiero fut employé à venger cette injure.

Les Français étaient maîtres de Sienne; Paul de Termes y commandait; il fut choisi pour commander l'expédition de Corse. Sampiero, qui servait alors en Piémont sous le maréchal de Brissac, lui fut envoyé avec des instructions secrètes. La marine turque à cette époque était puissante; Henri, à l'exemple de son père, s'était allié à Soliman (2). Au mois d'août 1553, la flotte turque et la flotte française

(1) Henri, au siège de Perpignan, n'étant encore que Dauphin, à la suite d'une action où il avait vu Sampiero déployer un courage extraordinaire, tira la chaîne d'or qu'il avait au cou, l'en décora, et lui permit de porter une fleur de lys dans ses armes.

(2) Alliés du plus redoutable ennemi du christianisme, ces deux rois très-chrétiens persécutèrent cruellement, en France, les hérétiques, et, par une autre inconséquence, Henri les soutint en Allemagne.

réunies, après avoir ravagé les côtes de Sicile et de la Sardaigne, se montrèrent sur celles de la Corse et relâchèrent dans le golfe de Santa-Manza; mais elles ne commirent aucune hostilité : elles passèrent ensuite à l'île d'Elbe. La première, commandée par Dragut, était forte de cinquante-cinq galères et de vingt-trois galiotes; la seconde, sous les ordres du baron de la Garde, comptait vingt-cinq galères (1). Celle-ci se rendit à Castiglione, où de Termes vint s'embarquer avec environ quatre mille hommes d'infanterie italienne, commandés par San-Severino, duc de Somma, Jourdain des Ursins, Jean de Torrino, et autres chefs illustres. Six compagnies d'infanterie française, commandées par Valleron, se trouvaient déjà sur la flotte. Beaucoup de volontaires italiens s'étaient joints à l'expédition. Pour encourager les chefs corses qui en faisaient partie, de Termes leur distribua d'avance les domaines dont les Génois s'étaient emparés dans l'île, ou ceux qu'ils y avaient acquis; il promit à Sampiero la seigneurie de Léca; à Bernardin et à Pierre-Jean d'Ornano celle de la Rocca; à Attobello et à Raphaël de Brando les terres que le marquis de Gentili, de Gênes, possédait à Sisco et à Pietra Corbara; ainsi des autres.

La flotte française fut rejoindre la flotte turque à l'Ile d'Elbe, et toutes deux firent voile vers la Corse. Trois galères françaises, sur lesquelles se trouvaient les principaux chefs corses et italiens, furent détachées en avant et vinrent mouiller à l'Arenella, au Sud de Bastia. Les commissaires génois, que la première apparition des flottes réunies avait inquiétés, s'étaient hâtés de jeter des secours dans Calvi et dans Bonifacio. Ils appelèrent à Bastia les principaux chefs de l'Endeçà des monts, et les placèrent, avec ceux de leurs adhérens qu'ils avaient amenés, dans la citadelle, dont ils confièrent le commandement à Alexandre Gentili d'Erbalonga. Les habitans des villages reçurent ordre de tenir leurs armes prêtes et de marcher au secours de Bastia au premier coup de canon. Mais il paraît que les commissaires eux-mêmes avaient peu de confiance dans ces dernières dispositions, auxquelles il manquait l'amour des peuples; au retour des flottes, ils montèrent à cheval et gagnèrent Corte.

(1) Filippini. — Suivant de Thou, la flotte turque se composait de soixante galères, et la flotte française de trente-six.

Les troupes que portaient les trois galères débarquèrent sur la plage. Elles se présentèrent d'abord comme amies; mais bientôt elles marchèrent sur Bastia et firent sommer Gentili de rendre la citadelle. Celui-ci assembla les chefs qu'il avait sous ses ordres : ils se montrèrent peu disposés à se défendre : cependant il obtint d'eux qu'un message serait adressé aux commissaires, et qu'on ne conclurait rien avant d'avoir reçu leur réponse.

Pendant ce temps, le reste de la flotte était arrivé, les Français étaient entrés sans résistance dans la ville. Sampiero s'avança jusque sous les murs de la citadelle. Il dit à ses compatriotes que l'expédition n'avait d'autre but que de les délivrer de la tyrannie des Génois, et les engagea à seconder une si belle entreprise. Tous déclarèrent alors qu'ils voulaient se rendre : Gentili se retira avec les Génois dans le vieux château, où il ne put tenir long-temps. Bastia fut saccagé par les Corses comme par les Français, et ce fut sur-tout sur les maisons des habitans génois que l'on s'acharna.

De Termes envoya dans l'intérieur de l'île les chefs corses qu'il avait amenés, et ceux qu'il trouva à Bastia, afin qu'ils formassent des compagnies dans les cantons où ils avaient de l'influence. Les Corses accoururent en foule, élevant aux nues le nom de Sampiero, le défenseur et le libérateur de la patrie, et jurant de vivre et de mourir dévoués à la France. Quelques-uns plus prudens, dit Filippini, méprisèrent cette légèreté, et ne voulurent point prendre part à cette révolution.

De Termes, après avoir fait aux capitaines corses une nouvelle distribution des biens des Génois, dans laquelle les revenus des évêques de cette nation furent eux-mêmes compris, marcha sur Saint-Florent avec toute l'infanterie italienne. La flotte française suivit ce mouvement. La flotte turque alla assiéger Bonifacio. Valleron et Sampiero, avec les compagnies françaises et une partie des compagnies corses, marchèrent sur Corte; d'autres compagnies corses furent dirigées sur Bonifacio; le reste forma la garnison de Bastia.

Les commissaires quittèrent prudemment Corte à l'approche de l'ennemi. Les Corses qui gardaient cette place chassèrent les officiers génois et reçurent les Français comme des amis. De Termes n'éprouva non plus aucune résistance devant Saint-Florent. Frappé des avanta-

ges de cette position, il résolut de la faire fortifier, et y fit travailler avec une grande activité.

Tout le pays étant soulevé, les commissaires ne purent se rendre à Calvi ou à Bonifacio, comme ils en avaient l'intention; ils parvinrent avec peine à gagner la maison de François d'Ornano, beau-père de Sampiero. François les avait connus à Gênes; il eut pitié de leur infortune et protégea leur fuite; ils arrivèrent à Ajaccio sains et saufs, et s'y embarquèrent pour Calvi.

Sampiero passa les monts, et fut bientôt joint par une multitude de paysans, hommes avides, à l'excès, de rapine et de changemens (1). Il marcha avec eux sur Ajaccio, dont les portes lui furent ouvertes et qu'il livra au pillage. La plupart des habitans de cette ville étaient Génois; ils se réfugièrent dans les campagnes des environs, chez des Corses leurs amis, qui ne les abandonnèrent point dans leur mauvaise fortune, et leur donnèrent tous les secours dont ils avaient besoin. François d'Ornano, qui commandait pour les Français dans cette partie de l'île, loin d'inquiéter ces hommes généreux, leur donnait lui-même l'exemple; il recueillit chez lui Doria et plusieurs autres chefs génois. Sampiero lui-même protégea leur vie et l'honneur de leurs femmes. Un ou deux seulement périrent dans le premier tumulte (2). L'ordre était déjà rétabli lorsque la flotte, qui devait appuyer l'attaque, parut : sa coopération devenant inutile, elle fit voile pour la Provence, où de Termes l'envoyait chercher des armes pour les Corses et des approvisionnemens pour Saint-Florent.

La garnison et les habitans de Bonifacio défendaient cette place avec opiniâtreté. On vit, dans les assauts, des femmes accourir sur les murailles, et mêlées aux soldats, exposées au feu de l'artillerie, lancer des pierres contre l'ennemi. Plusieurs furent tuées en combattant;

(1) *Tutti huomini.... vaghi oltre modo di rapine et di cose nuove.* — Filippini.

(2) Filippini. — Selon Merello, la plupart des Corses auraient fait endurer aux Génois qui tombèrent en leur puissance les plus cruels tourmens; faisant déchirer les uns par des chiens, jetant les autres tout vivans dans les flammes, et n'épargnant ni les femmes ni les enfans. Les plus humains vendaient leurs prisonniers aux Turcs à vil prix. La vengeance peut avoir fait commettre de semblables cruautés, dans la suite de la guerre; mais, dans ce premier moment, elles eussent été sans motif et ne paraissent nullement probables. Merello convient, du reste, que quelques Génois furent traités avec humanité, et protégés par les paysans chez lesquels ils se réfugièrent.

elles aimaient mieux mourir que de tomber au pouvoir des Turcs. La superstition vint se joindre au patriotisme pour animer les Bonifaciens; le ciel s'armait en leur faveur; les Turcs voyaient toute la nuit les murailles garnies de soldats dont les armes jetaient une vive lumière; ils virent même, une nuit, cette milice céleste s'avancer contre eux; saisis d'épouvante, ils abandonnèrent la tranchée et s'éloignèrent de plus d'un mille. Malgré ce secours, il fallut enfin songer à capituler; les munitions étaient entièrement épuisées. Jacques Damare, l'un des chefs corses qui se trouvaient dans le camp de Dragut (1), eut une entrevue avec le commandant génois et le détermina à lui remettre la place (2), lui promettant sûreté pour les personnes et les propriétés. On convint que les soldats de la garnison se rendraient à Bastia, où ils s'embarqueraient pour Gênes; mais à peine ces malheureux furent-ils sortis, que les Turcs les assaillirent avec fureur, et les taillèrent en pièces (3).

S'il faut en croire Filippini, on avait promis à Dragut 25,000 écus, ou Bonifacio et ses habitans. De Termes ne pouvant lui faire compter

(1) La flotte française ayant été retenue au Cap-Corse pendant plusieurs jours par les vents contraires, Damare avait reçu les Français qui y étaient débarqués, et s'était trouvé en quelque sorte forcé de les suivre. Génois d'origine, et allié aux premières familles de Gênes, tout semblait devoir le porter à embrasser le parti des Génois: il se montra, dans la suite de cette guerre, leur ennemi le plus acharné.

(2) De Thou attribue le succès de cette négociation à un officier provençal, le capitaine Naz, qui connaissait quelques habitans de Bonifacio, et que de Termes avait donné à Dragut pour l'accompagner.

(3) Les Turcs avaient perdu plus de mille hommes devant Bonifacio, et comptaient sur le pillage de cette ville : leur dépit suffirait pour expliquer cette atroce conduite. Filippini pense qu'ils purent bien être excités par Pierre-Jean d'Ornano, qui se trouvant aussi dans le camp de Dragut, avait été piqué de ce que la place ne lui eût pas été remise plutôt qu'à Damare.

Suivant Merello, les chefs corses, contre les conditions de la capitulation, chassèrent les soldats génois et les empêchèrent d'emporter ce qui leur appartenait. Le même historien prétend que les Corses prirent part au massacre de ces malheureux, et exercèrent sur leurs cadavres des cruautés dont les Turcs eux-mêmes avaient horreur: mais le témoignage de Merello est ici fort suspect.

De Thou donne au massacre de la garnison de Bonifacio une cause fortuite. Un janissaire, dit-il, voyant entre les mains d'un des soldats une arquebuse très-bien travaillée, voulut la lui enlever et fut tué par ce soldat. Tous les janissaires accoururent pour venger la mort de leur camarade. Le capitaine Naz se jeta au milieu de ces furieux, et aurait été lui-même leur victime, si Dragut n'était venu l'arracher de leurs mains. Filippini et Merello ne font aucune mention du capitaine Naz.

cette somme, lui envoya son neveu en ôtage, et il partit pour le Levant le 22 septembre, au moment où sa coopération eût été le plus nécessaire. On supposa qu'il avait été gagné par les Génois.

Le commandement de Bonifacio avait été confié par Damare à Altobello de Brando; Pierre-Jean d'Ornano était aussi resté dans la place, et il avait plus de monde qu'Altobello; il s'empara malgré lui de l'argent qu'on avait trouvé dans la caisse de l'Office. De Termes appaisa ce différend, et remplaça la garnison corse par une garnison italienne. Il confina dans les places fortes les chefs corses qui ne s'étaient pas montrés favorables aux Français, et il exigea d'eux, avec un cautionnement de 1,000 écus, la promesse de ne point s'éloigner de ces places, de ne rien faire, de ne rien écrire de contraire aux intérêts du roi. Raphaël de Bozi et Roland d'Ornano s'étant réfugiés à Calvi, Sampiero dévasta leurs biens, et le roi lui en accorda ensuite la concession.

Pallavicini, beau-père de Damare, fut envoyé de Gênes à Calvi avec deux galères et quatorze cents fantassins. On espérait qu'il parviendrait à ramener au parti des Génois Damare et les Corses sur lesquels il avait de l'influence. Pallavicini échoua dans cette négociation, mais il força Valleron, qui assiégeait Calvi, à se retirer en Balagne. Ayant appris, avant d'entrer dans le port, qu'un vaisseau espagnol s'y trouvait, et qu'il était chargé de troupes destinées pour la Lombardie, mais que la plupart de ces soldats n'avaient pas d'armes, il envoya l'ordre de les armer et de les faire débarquer en même temps que la garnison ferait une sortie et qu'il effectuerait lui-même son débarquement. Cette attaque simultanée réussit complètement. Les Corses auxiliaires furent d'abord mis en déroute et entraînèrent les Français, dont le camp, les munitions et les bagages, restèrent au pouvoir des Génois (1).

Un armement considérable se préparait à Gênes. Le célèbre André Doria, malgré son grand âge, en avait accepté le commandement. L'Empereur et le duc de Florence fournissaient aux Génois des troupes et des vaisseaux. Augustin Spinola, officier d'un mérite distingué, lieutenant de Doria, prit les devans avec vingt-six galères et trois mille hommes; il débarqua à Calvi et renvoya une partie des galères, qui

(1) Merello.

furent prendre à la Spezia les troupes levées en Toscane : Doria vint les y joindre avec le gros de l'expédition. Sa flotte se composait de trente galères, de quatorze gros vaisseaux et d'un grand nombre de petits bâtimens; elle portait plus de huit mille soldats, une nombreuse artillerie, et toutes les munitions nécessaires. L'intention de Doria était d'aller attaquer Ajaccio; mais forcé par une tempête à entrer dans le golfe de Saint-Florent, il se décida à assiéger cette place. De Termes en avait confié le commandement à Jourdain des Ursins. La garnison, composée de Corses, d'Italiens et de Français, était forte de deux mille trois cents hommes.

De Termes, accouru de Bastia avec toutes les forces qu'il avait pu rassembler, chercha inutilement à s'opposer au débarquement et à défendre les abords de la place. Les Génois s'emparèrent du monastère de Saint-François, situé sur une colline près de la ville, et perdirent beaucoup de monde dans cette attaque. De Termes se retira à Murato (1), et la ville fut investie.

Spinola vint joindre Doria et prit le commandement de l'armée. Doria descendait rarement à terre. La garnison faisait de fréquentes sorties. De Termes avait trouvé le moyen de lui faire parvenir des secours à travers les marais (2). Il paraît que des Ursins s'était ménagé des intelligences parmi les troupes toscanes qui gardaient cette partie des lignes. Doria dissimula cette trahison et fit construire, dans les marais même, un fort qui en rendait le passage impossible.

Les soldats du camp de Saint-Florent avaient d'abord obtenu fa-

(1) Merello. — Suivant Filippini, de Termes avait pris ce parti avant le débarquement de l'armée génoise. Murato est situé à 12 kil. S. 10°. E. de Saint-Florent, sur les montagnes qui séparent la vallée de l'Aliso de celle du Bevinco.

(2) Jean de Torrino, l'un des plus braves capitaines de l'armée royale, fut tué par accident, au retour d'une de ces expéditions nocturnes, où il avait réussi à faire entrer dans la place du blé et des moulins à bras. Lorsqu'on eut dépassé les postes ennemis, un des soldats de l'escorte déchargea son arme en signe de réjouissance ; le coup vint frapper Torrino. Ce soldat fut tué lui-même immédiatement par ses camarades. Torrino avait eu autrefois une querelle violente avec Sampiero : les ennemis de ce dernier l'accusèrent d'avoir fait assassiner ce brave officier ; mais le caractère loyal de Sampiero doit faire repousser cette accusation. De Termes envoya le corps de Torrino à Doria, en le priant de le faire parvenir à *Borgo di san sepolcro*, sa patrie; Doria y consentit; le cercueil fut placé sur un bâtiment chargé de malades que l'on envoyait à Gênes ; ce bâtiment fit naufrage, et tout ce qu'il portait fut englouti par les flots.

cilement dans les villages ce dont ils avaient besoin; mais le nombre des maraudeurs et leur insolence augmentant chaque jour, les paysans finirent par tuer ou dépouiller ceux qu'ils rencontraient. Ils étaient appuyés par les Corses de la garnison de Bastia, qui faisaient de fréquentes excursions, s'embusquaient dans les montagnes, tombaient à l'improviste sur les Génois, et revenaient ordinairement chargés de leurs dépouilles. Doria envoya douze galères assiéger Bastia. Les Corses qui gardaient la ville se retirèrent à Furiani, sur le refus que firent les Français de les recevoir dans la citadelle. Ces derniers capitulèrent au bout de sept jours. Les Génois essayèrent deux fois de s'emparer de Furiani : repoussés dans leur première attaque, ils revinrent avec des forces plus considérables; mais de Termes y avait envoyé des renforts; ils furent encore repoussés, et poursuivis jusque sous les murs de Bastia.

De Termes avait fait construire, sur la route de Bastia à Saint-Florent, un fort dont la garnison corse incommodait aussi beaucoup les Génois par ses continuelles excursions; il fut emporté à la suite d'une affaire où la garnison avait attaqué un détachement qui fut secouru à temps. Les Corses, battus et poursuivis, se réfugièrent dans le fort, et l'ennemi y entra avec eux.

Doria condamnait à la rame les Corses qu'il prenait au service des Français. Sampiero, par représailles, fit subir le même sort aux Génois qui s'étaient réfugiés dans les villages voisins d'Ajaccio; quelques-uns seulement furent exceptés et envoyés à Calvi, à la prière de François d'Ornano.

Beaucoup de chefs corses, qui n'avaient embrassé le parti des Français que par crainte, passèrent du côté des Génois aussitôt que la fortune parut se déclarer pour ces derniers. De Termes commença à se défier de ceux même qui lui étaient restés fidèles; il licencia leurs compagnies, en forma de nouvelles, les licencia encore, et fit ainsi beaucoup de mécontens.

Une grande mortalité régnait dans toute l'île, et sur-tout dans le camp de Saint-Florent. L'armée de Doria était considérablement affaiblie. Si de Termes et des Ursins l'eussent attaquée dans ce moment, il est probable qu'ils l'eussent battue. Doria fut sur le point de faire embarquer l'artillerie, dans la crainte qu'elle ne tombât au pouvoir

de l'ennemi. Il sut cependant dissimuler sa situation, et reçut bientôt des renforts. Jules Cicala, gentilhomme génois, lui amena cinq cents soldats napolitains. Quatre mille Espagnols, commandés par don Louis de Lugo, débarquèrent à Calvi et furent dirigés de suite sur Saint-Florent. Le comte de Lodrone arriva bientôt après avec douze cents Allemands, mille Italiens et cinq cents pionniers. De Termes, attaqué dans Murato, où il n'avait que peu de monde, se retira à Lento et y fit élever un fort.

La flotte française, forte de trente-deux galères, était sortie de Marseille et venait secourir Saint-Florent; elle éprouva de fortes avaries près d'Antibes; une des galères fit naufrage; l'amiral en renvoya quatre à Marseille. Arrivé devant Saint-Florent, il reconnut, d'après les dispositions que Daria avait faites, qu'il lui serait impossible de forcer le passage, et se rendit à Bonifacio, où Sampiero vint le joindre par ordre de de Termes. Ils convinrent que l'amiral attaquerait Bastia, tandis qu'on tenterait, à l'aide de cette diversion, de jeter des secours dans Saint-Florent. La flotte se dirigeait sur Bastia, lorsqu'une tempête la dispersa et la jeta sur la Pianouse, où cinq galères se perdirent. Il ne se sauva pas dix hommes de ceux qui les montaient. Celles qui échappèrent au naufrage gagnèrent avec peine Ajaccio et retournèrent ensuite en Provence (1).

Des Ursins n'espérant plus aucun secours, songea à capituler : il fut convenu que les troupes françaises et italiennes sortiraient sans tambour ni trompette, les drapeaux enveloppés, les armes en faisceaux; que les premiers seraient conduits en Provence et les autres en Toscane, sous la condition de ne pas servir pendant six mois contre l'Empereur, les Génois ou les Florentins. Doria refusa de comprendre dans la capitulation les Corses et les Napolitains qui se trouvaient dans la place. Des Ursins, avant de rien conclure, fit appeler Bernardin d'Ornano,

(1) Filippini. — Suivant Merello, ce naufrage eut lieu dans la traversée de Marseille en Corse, et l'amiral refusa ensuite d'attaquer Bastia de concert avec de Termes, d'abord parce que l'état où se trouvait la flotte ne le lui permettait pas, ensuite parce qu'il avait reçu l'ordre de se rendre en Toscane après avoir secouru Saint-Florent. Merello ne dit point, comme Filippini, que la flotte française se soit présentée devant cette dernière place, et qu'elle se soit retirée sans avoir rien entrepris pour la secourir.

Teramo de Saint-Florent, et les autres chefs proscrits; il leur fit part des conditions qui lui étaient imposées, et leur proposa, s'ils ne croyaient pas pouvoir s'échapper par mer sur des esquifs, d'essayer avec lui de s'ouvrir un passage à travers les lignes ennemies; il leur donna un quart-d'heure pour se décider. Ils répondirent de suite qu'ils tenteraient de s'échapper par mer, afin de lui donner, ainsi qu'au reste de la garnison, les moyens de servir le roi dans des circonstances plus heureuses. Ils parvinrent en effet, la nuit suivante, à s'échapper sur trois esquifs, et furent joindre de Termes à Vescovato (1). Quant aux soldats, la plupart passèrent pour Français ou Italiens. Le petit nombre de ceux qui furent reconnus furent condamnés à la rame. Doria prit possession de Saint-Florent le 15 février 1554. Dix mille hommes environ avaient péri sous les murs de cette place, et presque sans combattre.

Les Français évacuèrent le Cap-Corse et la plupart des villages situés entre Bastia et le Fiumalto. Doria fit dévaster le Nebbio, dont les habitans, pendant le siége de Saint-Florent, avaient refusé de fournir des vivres à ses troupes, et s'étaient même opposés à ce qu'on leur en apportât des autres cantons. Il fit publier ensuite une amnistie pour tous ceux qui abandonneraient les Français dans un délai déterminé. Les principaux chefs, comme Sampiero, Pierre-Jean, Bernardin et François d'Ornano, furent exceptés, et cela n'était pas nécessaire. De Termes, après avoir mis une bonne garnison dans le fort de Lento et dans quelques autres villages, envoya Sampiero à Ajaccio (2) et à Bonifacio, pour qu'il mît ces deux places en état de défense, et se retira à Corte.

Spinola fit attaquer sans succès le fort de Lento; on se disputa quelques villages, comme le Castellare, que les Français occupaient

(1) Filippini et Merello. — Suivant de Thou et les autres auteurs français, la garnison de Saint-Florent sortit avec les honneurs de la guerre. Bernardin d'Ornano et ses compagnons s'ouvrirent un passage, les armes à la main, à travers les lignes ennemies.

(2) Teramo, neveu de Sampiero, se trouvait à Ajaccio lorsque ce dernier s'y rendit; ils avaient eu précédemment une altercation qui se renouvela; ils en vinrent aux mains : Teramo fut tué par Sampiero.

de l'ennemi. Il sut cependant dissimuler sa situation, et reçut bientôt des renforts. Jules Cicala, gentilhomme génois, lui amena cinq cents soldats napolitains. Quatre mille Espagnols, commandés par don Louis de Lugo, débarquèrent à Calvi et furent dirigés de suite sur Saint-Florent. Le comte de Lodrone arriva bientôt après avec douze cents Allemands, mille Italiens et cinq cents pionniers. De Termes, attaqué dans Murato, où il n'avait que peu de monde, se retira à Lento et y fit élever un fort.

La flotte française, forte de trente-deux galères, était sortie de Marseille et venait secourir Saint-Florent; elle éprouva de fortes avaries près d'Antibes; une des galères fit naufrage; l'amiral en renvoya quatre à Marseille. Arrivé devant Saint-Florent, il reconnut, d'après les dispositions que Daria avait faites, qu'il lui serait impossible de forcer le passage, et se rendit à Bonifacio, où Sampiero vint le joindre par ordre de de Termes. Ils convinrent que l'amiral attaquerait Bastia, tandis qu'on tenterait, à l'aide de cette diversion, de jeter des secours dans Saint-Florent. La flotte se dirigeait sur Bastia, lorsqu'une tempête la dispersa et la jeta sur la Pianouse, où cinq galères se perdirent. Il ne se sauva pas dix hommes de ceux qui les montaient. Celles qui échappèrent au naufrage gagnèrent avec peine Ajaccio et retournèrent ensuite en Provence (1).

Des Ursins n'espérant plus aucun secours, songea à capituler : il fut convenu que les troupes françaises et italiennes sortiraient sans tambour ni trompette, les drapeaux enveloppés, les armes en faisceaux; que les premiers seraient conduits en Provence et les autres en Toscane, sous la condition de ne pas servir pendant six mois contre l'Empereur, les Génois ou les Florentins. Doria refusa de comprendre dans la capitulation les Corses et les Napolitains qui se trouvaient dans la place. Des Ursins, avant de rien conclure, fit appeler Bernardin d'Ornano,

(1) Filippini. — Suivant Merello, ce naufrage eut lieu dans la traversée de Marseille en Corse, et l'amiral refusa ensuite d'attaquer Bastia de concert avec de Termes, d'abord parce que l'état où se trouvait la flotte ne le lui permettait pas, ensuite parce qu'il avait reçu l'ordre de se rendre en Toscane après avoir secouru Saint-Florent. Merello ne dit point, comme Filippini, que la flotte française se soit présentée devant cette dernière place, et qu'elle se soit retirée sans avoir rien entrepris pour la secourir.

Teramo de Saint-Florent, et les autres chefs proscrits; il leur fit part des conditions qui lui étaient imposées, et leur proposa, s'ils ne croyaient pas pouvoir s'échapper par mer sur des esquifs, d'essayer avec lui de s'ouvrir un passage à travers les lignes ennemies; il leur donna un quart-d'heure pour se décider. Ils répondirent de suite qu'ils tenteraient de s'échapper par mer, afin de lui donner, ainsi qu'au reste de la garnison, les moyens de servir le roi dans des circonstances plus heureuses. Ils parvinrent en effet, la nuit suivante, à s'échapper sur trois esquifs, et furent joindre de Termes à Vescovato (1). Quant aux soldats, la plupart passèrent pour Français ou Italiens. Le petit nombre de ceux qui furent reconnus furent condamnés à la rame. Doria prit possession de Saint-Florent le 15 février 1554. Dix mille hommes environ avaient péri sous les murs de cette place, et presque sans combattre.

Les Français évacuèrent le Cap-Corse et la plupart des villages situés entre Bastia et le Fiumalto. Doria fit dévaster le Nebbio, dont les habitans, pendant le siége de Saint-Florent, avaient refusé de fournir des vivres à ses troupes, et s'étaient même opposés à ce qu'on leur en apportât des autres cantons. Il fit publier ensuite une amnistie pour tous ceux qui abandonneraient les Français dans un délai déterminé. Les principaux chefs, comme Sampiero, Pierre-Jean, Bernardin et François d'Ornano, furent exceptés, et cela n'était pas nécessaire. De Termes, après avoir mis une bonne garnison dans le fort de Lento et dans quelques autres villages, envoya Sampiero à Ajaccio (2) et à Bonifacio, pour qu'il mît ces deux places en état de défense, et se retira à Corte.

Spinola fit attaquer sans succès le fort de Lento; on se disputa quelques villages, comme le Castellare, que les Français occupaient

(1) Filippini et Merello. — Suivant de Thou et les autres auteurs français, la garnison de Saint-Florent sortit avec les honneurs de la guerre. Bernardin d'Ornano et ses compagnons s'ouvrirent un passage, les armes à la main, à travers les lignes ennemies.

(2) Teramo, neveu de Sampiero, se trouvait à Ajaccio lorsque ce dernier s'y rendit; ils avaient eu précédemment une altercation qui se renouvela; ils en vinrent aux mains : Teramo fut tué par Sampiero.

de l'ennemi. Il sut cependant dissimuler sa situation, et reçut bientôt des renforts. Jules Cicala, gentilhomme génois, lui amena cinq cents soldats napolitains. Quatre mille Espagnols, commandés par don Louis de Lugo, débarquèrent à Calvi et furent dirigés de suite sur Saint-Florent. Le comte de Lodrone arriva bientôt après avec douze cents Allemands, mille Italiens et cinq cents pionniers. De Termes, attaqué dans Murato, où il n'avait que peu de monde, se retira à Lento et y fit élever un fort.

La flotte française, forte de trente-deux galères, était sortie de Marseille et venait secourir Saint-Florent; elle éprouva de fortes avaries près d'Antibes; une des galères fit naufrage; l'amiral en renvoya quatre à Marseille. Arrivé devant Saint-Florent, il reconnut, d'après les dispositions que Daria avait faites, qu'il lui serait impossible de forcer le passage, et se rendit à Bonifacio, où Sampiero vint le joindre par ordre de de Termes. Ils convinrent que l'amiral attaquerait Bastia, tandis qu'on tenterait, à l'aide de cette diversion, de jeter des secours dans Saint-Florent. La flotte se dirigeait sur Bastia, lorsqu'une tempête la dispersa et la jeta sur la Pianouse, où cinq galères se perdirent. Il ne se sauva pas dix hommes de ceux qui les montaient. Celles qui échappèrent au naufrage gagnèrent avec peine Ajaccio et retournèrent ensuite en Provence (1).

Des Ursins n'espérant plus aucun secours, songea à capituler : il fut convenu que les troupes françaises et italiennes sortiraient sans tambour ni trompette, les drapeaux enveloppés, les armes en faisceaux; que les premiers seraient conduits en Provence et les autres en Toscane, sous la condition de ne pas servir pendant six mois contre l'Empereur, les Génois ou les Florentins. Doria refusa de comprendre dans la capitulation les Corses et les Napolitains qui se trouvaient dans la place. Des Ursins, avant de rien conclure, fit appeler Bernardin d'Ornano,

(1) Filippini. — Suivant Merello, ce naufrage eut lieu dans la traversée de Marseille en Corse, et l'amiral refusa ensuite d'attaquer Bastia de concert avec de Termes, d'abord parce que l'état où se trouvait la flotte ne le lui permettait pas, ensuite parce qu'il avait reçu l'ordre de se rendre en Toscane après avoir secouru Saint-Florent. Merello ne dit point, comme Filippini, que la flotte française se soit présentée devant cette dernière place, et qu'elle se soit retirée sans avoir rien entrepris pour la secourir.

Teramo de Saint-Florent, et les autres chefs proscrits; il leur fit part des conditions qui lui étaient imposées, et leur proposa, s'ils ne croyaient pas pouvoir s'échapper par mer sur des esquifs, d'essayer avec lui de s'ouvrir un passage à travers les lignes ennemies; il leur donna un quart-d'heure pour se décider. Ils répondirent de suite qu'ils tenteraient de s'échapper par mer, afin de lui donner, ainsi qu'au reste de la garnison, les moyens de servir le roi dans des circonstances plus heureuses. Ils parvinrent en effet, la nuit suivante, à s'échapper sur trois esquifs, et furent joindre de Termes à Vescovato (1). Quant aux soldats, la plupart passèrent pour Français ou Italiens. Le petit nombre de ceux qui furent reconnus furent condamnés à la rame. Doria prit possession de Saint-Florent le 15 février 1554. Dix mille hommes environ avaient péri sous les murs de cette place, et presque sans combattre.

Les Français évacuèrent le Cap-Corse et la plupart des villages situés entre Bastia et le Fiumalto. Doria fit dévaster le Nebbio, dont les habitans, pendant le siége de Saint-Florent, avaient refusé de fournir des vivres à ses troupes, et s'étaient même opposés à ce qu'on leur en apportât des autres cantons. Il fit publier ensuite une amnistie pour tous ceux qui abandonneraient les Français dans un délai déterminé. Les principaux chefs, comme Sampiero, Pierre-Jean, Bernardin et François d'Ornano, furent exceptés, et cela n'était pas nécessaire. De Termes, après avoir mis une bonne garnison dans le fort de Lento et dans quelques autres villages, envoya Sampiero à Ajaccio (2) et à Bonifacio, pour qu'il mît ces deux places en état de défense, et se retira à Corte.

Spinola fit attaquer sans succès le fort de Lento; on se disputa quelques villages, comme le Castellare, que les Français occupaient

(1) Filippini et Merello. — Suivant de Thou et les autres auteurs français, la garnison de Saint-Florent sortit avec les honneurs de la guerre. Bernardin d'Ornano et ses compagnons s'ouvrirent un passage, les armes à la main, à travers les lignes ennemies.

(2) Teramo, neveu de Sampiero, se trouvait à Ajaccio lorsque ce dernier s'y rendit; ils avaient eu précédemment une altercation qui se renouvela; ils en vinrent aux mains : Teramo fut tué par Sampiero.

Français, commandés par Montastruc, cent cinquante cavaliers, et quinze cents Corses. Le nombre de ces derniers croissait à chaque instant. Les Génois se décidèrent à battre en retraite. Sampiero fut aussitôt averti de ce mouvement de l'ennemi, par les éclaireurs qu'il avait placés sur les montagnes (1); il chargea Damare, avec la cavalerie, d'aller lui fermer le passage, et se mit à sa poursuite, avec les Corses, par une route, tandis que les Français en suivaient une autre. Brancadoro avait envoyé en avant les Corses qui faisaient partie de l'expédition, afin qu'ils s'emparassent du hameau de Casenove (2), sur lequel les Génois se dirigeaient, pour aller gagner, de là, les passages du mont Tenda. Damare arriva avant eux à l'église de Sainte-Marie-de-Pietralba (3), et engagea le combat; Sampiero et Montastruc arrivèrent bientôt après; la plupart des Corses de l'armée génoise passèrent du côté de Sampiero (4) : les Génois, entourés de toutes parts, furent mis dans une déroute complète. Damare fut tué d'un coup d'arquebuse, en les poursuivant avec trop d'ardeur (5). Sampiero fit plus de mille prisonniers, au nombre desquels se trouvaient Casanova et presque tous les officiers génois. Cette victoire entraîna la reddition de Corte. Toute la Corse se déclara de nouveau pour les Français (6), et les Génois, resserrés dans Bastia, Calvi et Saint-Florent, ne possédèrent plus que ces places et quelques villages dans leur voisinage.

(1) Ce fut, dit Filippini, François d'Attala qui fit connaître le mouvement rétrograde des Génois à Sampiero, sous les ordres duquel il avait servi. C'était un homme d'une rare intrépidité. Damare lui avait donné cinquante tirailleurs, avec lesquels il harcelait sans cesse l'ennemi. Aussitôt qu'il eut donné ce signal, il descendit du sommet de la montagne avec sa petite troupe et les paysans qu'il put rassembler, et retarda, par de continuelles escarmouches, la marche des Génois.

(2) 0,5 kil. E. S. E. de Teto de Pietralba.

(3) 1 kil. S. de Teto.

(4) Merello et Filippini s'accordent à dire que plusieurs de ces Corses osèrent retourner à Bastia. Quelques-uns furent découverts, entre autres Negroni de Cardo, qui fut pendu par un pied à une des fenêtres du château.

(5) Suivant Filippini, les circonstances de la mort de Damare ne furent pas bien connues. Quelques-uns prétendirent qu'il avait été tué par un des siens. Suivant Merello, il massacrait, avec les Corses, les Génois blessés, et montrait plus d'acharnement qu'aucun autre contre ces malheureux; l'un d'eux trouva assez de force pour saisir une arquebuse qui se trouvait à côté de lui, et la déchargea sur Damare, qui expira à l'instant.

(6) Tant, dit Merello, les Corses avaient d'inclination pour les Français et se montraient disposés à se séparer de la république, toutes les fois que l'occasion s'en présentait.

Beaucoup de chefs corses, jaloux du crédit de Sampiero et de l'influence qu'il avait sur le peuple, cherchèrent à lui nuire dans l'esprit de de Termes : ils se plaignirent de ce qu'il s'attribuait tout ce qui avait été fait en Corse pour le roi; il avait fait accorder, disaient-ils, toutes les récompenses à ses seuls affidés, tandis qu'eux-mêmes avaient été oubliés, malgré les services importans qu'ils avaient rendus. De Termes ne put peut-être se défendre lui-même d'un mouvement de jalousie contre cet homme extraordinaire, sans lequel il ne pouvait rien entreprendre, qui semblait être le véritable chef de l'expédition, et menaçait d'en recueillir toute la gloire : il cessa de le consulter, accueillit, employa et récompensa ses ennemis, et fit révoquer la concession qui avait été faite de la seigneurie de la Rocca à Bernardin d'Ornano et à son frère, amis intimes de Sampiero. Celui-ci, piqué, lui suscita des embarras. Après avoir dissimulé pendant quelque temps, ils éclatèrent enfin, et ils écrivirent en cour l'un contre l'autre (1). Sampiero fut rappelé.

De Termes demeurant dans l'inaction, les Génois retirèrent de l'île une partie des troupes qu'ils y entretenaient, et se décidèrent à démanteler et à abandonner Saint-Florent, dont la garnison souffrait beaucoup des maladies causées par les marais qui avoisinent cette place. Ils firent construire deux grosses tours, l'une à la Mortella, l'autre en face de ce point, pensant qu'elles garderaient mieux le golfe, et à moins de frais. Les habitans du Cap-Corse ayant refusé de travailler à ces ouvrages, on envoya de Saint-Florent et de Bastia des troupes pour les y contraindre; leurs villages, qu'ils avaient abandonnés, furent incendiés : ils finirent par se soumettre.

Jusque là, l'importance des affaires publiques, et la part que cha-

(1) Filippini attribue l'origine de la mésintelligence qui s'établit entre de Termes et Sampiero à la scène suivante, dont il fut témoin, et qui fait bien connaître le caractère impétueux du héros corse du seizième siècle. Pendant le siége de Saint-Florent, de Termes se trouvant à Vescovato, un jour de grande pluie, lui et une partie de ses officiers jouaient aux cartes après dîner; d'autres officiers, au nombre desquels étaient Vitelli, colonel de six compagnies italiennes, et Sampiero, regardaient jouer. La salle, très-spacieuse, était pleine. On vint à parler du courage des Corses. Vitelli, jeune homme inconsidéré et présomptueux, osa dire qu'avec ses six compagnies il aurait traversé toute la Corse armée contre lui. Sampiero irrité, s'écria que, si on lui donnait seulement vingt-quatre heures, il se chargeait de tailler en pièces, non seulement les six compagnies de Vitelli, mais tout ce qu'il y avait de troupes

cun y avait prise, avaient fait oublier les querelles particulières (1). La guerre générale s'étant ralentie, les anciennes inimitiés se réveillèrent. Celle des Casabianca rouges et noirs reparut avec plus de force que jamais : on ne pardonnait ni au sexe, ni à l'âge; les prêtres eux-mêmes n'étaient point épargnés. Sept hommes furent tués dans ces querelles, à Lucciana, et onze à Penta. Les paysans s'assassinaient aussi entre eux, et se livraient au brigandage. Chaque jour on apprenait de nouveaux crimes; le plus fort opprimait partout le plus faible; l'anarchie avait succédé au despotisme, l'abus du pouvoir individuel à l'abus du pouvoir politique : on n'avait plus que la ressource de tuer ou d'être tué; et il était facile de tuer; car celui qui ne marchait pas armé d'une ou de deux arquebuses à rouet (2), arme rare auparavant, ne se croyait pas un homme (3). La famine vint se joindre à tous ces maux.

Aucune action importante n'eut lieu jusqu'au printemps de 1555. Une centaine d'hommes, Français et Corses, commandés par François d'Attala, firent une tentative infructueuse sur Saint-Florent, pendant qu'on en détruisait les fortifications. Ils cherchèrent aussi à s'emparer par surprise d'Algajola : quarante des leurs environ pénétrèrent dans la place, pendant la nuit; ils y furent presque tous tués ou pris; huit Corses qui se trouvaient au nombre des prisonniers, ayant été envoyés à Calvi, y furent pendus, après qu'on leur eut fait subir divers tourmens. Peu après, François d'Attala lui-même fut pris devant Calvi,

en Corse à la solde de la France. A ces paroles, de Termes posa ses cartes et demeura pensif; le jeu cessa, un long et profond silence succéda au bruit des conversations, chacun semblait prêt à mettre l'épée à la main; enfin de Termes se leva, se retira dans sa chambre et y demeura seul tout le reste du jour.

(1) C'était, dit Filippini, une chose merveilleuse et presque incroyable de voir ces peuples si habitués aux factions et nourris dans le sang, dont la rigueur de la justice génoise n'avait jamais pu empêcher les insultes réciproques, aujourd'hui affranchis de tout frein et de toute crainte, vivant presque partout entre eux, la guerre générale exceptée, avec tant d'union et de concorde, que celui qui ne les eût pas connus auparavant, eût pu croire qu'il n'y avait jamais eu en Corse la moindre inimitié.

(2) Cette arme différait de l'arquebuse à mèche, qu'elle remplaça, par la platine, où l'on avait adapté un chien tenant une pierre entre ses mâchoires. Cette pierre, lorsqu'on appuyait sur la détente, frottait sur un rouet d'acier cannelé, et produisait des étincelles qui mettaient le feu à l'amorce.

(3) Filippini.

dans un petit combat où il perdit presque tous les siens : on l'étrangla dans sa prison; son corps fut traîné ignominieusement par les rues et pendu ensuite par un pied. De Termes ayant fait attaquer de nouveau Algajola, ce poste tomba au pouvoir des Français, qui ne le gardèrent pas long-temps.

Vers le milieu de février, une flotte génoise, commandée par Jean-André Doria, apporta quelques troupes, destinées à renforcer les garnisons de Calvi et de Bastia. Doria reprit Algajola, embarqua sur la flotte l'artillerie de Saint-Florent, et retourna à Gênes avec le comte de Lodrone et Augustin Spinola, qui fut remplacé à Bastia par Nicoloso Pallavicini.

Des Ursins fut envoyé de nouveau en Corse avec mille fantassins : il devait y remplacer de Termes, qui demeura cependant encore quelque temps dans l'île. Ces deux chefs se portèrent sur Calvi et entreprirent le siège de cette place, que le baron de la Garde tenait bloquée du côté de la mer. Ils étaient sur le point de s'en emparer, lorsque Sienne se rendit (1). Les troupes qui assiégaient cette ville marchèrent sur Porto-Hercole. André Doria, qui avait été retenu jusqu'alors avec sa flotte devant cette dernière place, put venir secourir Calvi. Les galères françaises s'étant retirées à son approche, il introduisit dans la ville tous les secours dont elle avait besoin. Doria s'était placé à la tour di Spano; il entretenait de là des intelligences avec les habitans des villages et jusque dans le camp français, qu'il espérait emporter, à l'aide des Corses qu'il cherchait à séduire. Des Ursins ayant appris ces menées, s'avança vers la tour avec une petite troupe de Corses déterminés. Doria fit débarquer environ 600 hommes, la plupart Espagnols. Des Ursins osa les attaquer, quoiqu'ils fussent soutenus par le feu des galères : il les mit en déroute, les força à se rembarquer, en tua quatre-vingts et fit soixante-treize prisonniers. Quatorze des siens furent tués, et dix-huit furent blessés (2). Doria,

(1) 17 avril 1555. Sienne ne se rendit qu'à la dernière extrémité. De quarante mille habitans que comptait cette ville avant le siége, il en restait à peine six mille lorsque les troupes toscanes y entrèrent. Deux cent quarante-deux familles nobles, et trois cent quarante-cinq familles plébéiennes suivirent les Français.

(2) Filippini. — Suivant Merello, Doria avait fait débarquer les Espagnols dans l'in-

après avoir ravitaillé Calvi, retourna devant Porto-Hercole, qui fut pris d'assaut.

De Termes laissa bientôt après le commandement à des Ursins. Il devait emmener avec lui d'Ajaccio quelques compagnies corses et françaises : elles se révoltèrent comme avaient fait les compagnies italiennes, et refusèrent de s'embarquer avant qu'on leur eût payé tout ce qui leur était dû. Des Ursins parvint à appaiser cette nouvelle sédition.

Des Ursins gouverna les Corses avec humanité et prudence. De son côté Pallavicini les caressait, et cherchait à les ramener au parti de la république : il vint au secours des habitans de l'En-deçà des monts, qui manquaient de grains, et leur en fit délivrer; il accueillait avec affabilité tous ceux qui se rendaient à Bastia et ne permettait pas qu'on les inquiétât pour leur conduite passée; enfin il publia une nouvelle amnistie, en faveur de ceux qui feraient leur soumission et prêteraient serment de fidélité à la république dans un délai déterminé. Cette politique adroite, favorisée par l'absence et l'espèce de disgrâce de Sampiero, eut un plein succès; la plupart des chefs corses qui avaient pris parti pour les Français commencèrent à traiter, soit secrètement, soit ouvertement, avec Pallavicini.

Sur ces entrefaites, la flotte turque arriva. Elle était composée de cent voiles, y compris les galiotes des corsaires indépendans (1), et

tention d'attaquer le camp français, qu'il espérait enlever, à la faveur des intelligences qu'il s'y était ménagées. Des Ursins, averti à temps, fit embusquer les Corses, et tomba à l'improviste sur cette troupe, qu'il mit en déroute. Merello convient que les Espagnols perdirent beaucoup de monde dans cette affaire.

(1) Les excès auxquels se livraient ces pirates, qu'on pouvait regarder comme les alliés de la France, nuisirent beaucoup aux Français dans l'esprit des Corses. Filippini raconte que, lorsque la flotte turque passa devant le Cap-Corse, Pierre-Jean Damare, jeune héritier des grands biens de Jacques, mort dans le combat de Pietralba, fut trouver l'amiral à son bord, et lui fit connaitre qu'il était l'un des plus zélés serviteurs du roi. L'amiral le reçut avec bonté, et lui remit une des flèches que le sultan s'amusait à faire et qu'il ne donnait qu'à ses favoris. Ce signe, connu des musulmans, devait préserver Damare et ses biens; mais à son retour, il trouva le pays dévasté; les pirates avaient enlevé jusqu'aux habitans. Il se jeta sur un petit bâtiment avec quelques-uns des siens et chercha à rejoindre la flotte turque, espérant recouvrer une partie de ce qu'il avait perdu. Bientôt il fut arrêté par une des galiotes des pirates, et, malgré le signe révéré qui devait le garantir, il fut retenu

commandée par Cassim Bey, auquel le sultan avait donné Dragut pour lieutenant et pour conseiller. Elle se réunit à la flotte française, forte de vingt-huit galères, et commandée par le baron de la Garde. Le siège de Calvi fut entrepris de nouveau. Des Ursins se présenta devant cette place avec toutes ses forces, tandis que les flottes réunies débarquaient trois mille Turcs, quinze cents Français et l'artillerie de siège. Plusieurs batteries furent élevées et la ville fut canonnée de toutes parts. La garnison, commandée par Quilico Spinola et Léonard Giustiniani, se défendit vigoureusement; les habitans rivalisaient avec elle de zèle et de courage; les matériaux manquant, ils démolirent leurs maisons pour réparer les brèches. Le 10 août, des Ursins fit donner l'assaut par les troupes chrétiennes. Les Français parvinrent jusque sur la brèche; mais après un combat long et sanglant, ils furent repoussés. Les Génois firent jouer avec succès plusieurs mines. Les assaillans perdirent trois cents hommes et trois drapeaux. Les Turcs n'avaient point pris part à ce combat; le lendemain ils feignirent de vouloir renouveler l'assaut; mais après avoir fait retentir l'air de leurs cris et tiré inutilement un grand nombre de coups de mousquets, ils gagnèrent leur camp (1).

jusqu'au soir. Lorsqu'il eut obtenu sa liberté, il gagna la terre; mais à peine était-il débarqué, qu'il vit accourir à lui un grand nombre de Turcs. Le malheureux jeune homme, effrayé, prit la fuite à travers les rochers. Echappé aux brigands qui le poursuivaient, il s'arrête épuisé de fatigue et tombe mort. Peu après, Jacques de Bozi venant joindre des Ursins devant Calvi, avec une escorte peu nombreuse, fut massacré, lui et les siens, par une troupe de ces pirates. Un seul homme de sa suite leur échappa blessé, et apporta cette nouvelle au camp. Les Corses, exaspérés, usèrent de représailles, et, depuis ce moment, tout homme qui s'écartait de sa troupe, soit Turc, soit chrétien, était tué ou réduit en captivité.

(1) De Thou. — Filippini ne parle que d'un seul assaut qui fut donné par les chrétiens le 10 août. Dragut, dit-il, refusa de le renouveler avec ses Turcs. Il parle des mines que les Génois firent jouer, et évalue la perte des assaillans à cent morts et deux cents blessés. Les Génois avaient planté un crucifix sur les murailles et combattirent avec acharnement. — Suivant Merello, ce fut au contraire le second assaut, donné le lendemain par les Turcs, qui fut le plus terrible, et où les Génois firent jouer les mines qu'ils avaient préparées. Les Turcs se précipitèrent impétueusement sans considérer le danger; repoussés, ils revinrent à la charge. Les habitans, les femmes même, combattirent avec la garnison, et repoussèrent une seconde fois les assaillans, que l'explosion des mines acheva de mettre en déroute. Mille Turcs perdirent la vie dans ce combat, qui avait lieu le jour de la fête de Saint-

Dragut fit embarquer son artillerie, pendant la nuit, et se préparait le matin à lever l'ancre. Les instances de des Ursins et du baron de la Garde ne purent le retenir : il consentit seulement à aller assiéger Bastia de concert avec eux. Une partie des troupes françaises fut dirigée par terre sur cette ville; le reste passa sur la flotte et fut débarqué à l'Arenella. La flotte turque ne débarqua ni soldats ni artillerie. Les Français s'emparèrent de l'église Saint-Roch, située au midi de Bastia, sur une colline que les Génois avaient fortifiée, et commencèrent à battre la ville; ils manquaient de munitions; quatre galères en apportèrent de Marseille et débarquèrent quatre cents pionniers. Des Ursins croyait le succès de l'entreprise assuré, lorsque la flotte turque partit pour le Levant, sans que l'amiral daignât prendre congé de lui. Forcé de lever le siège, après avoir fait embarquer l'artillerie, il passa sur les galères pour retourner à Ajaccio (1).

Les Corses d'En-deçà des monts, voyant le mauvais succès des affaires des Français, les abandonnèrent ou leur devinrent hostiles. Les troupes françaises n'étaient plus payées depuis long-temps, et servaient avec peu de zèle. Deux compagnies qui gardaient Algajola, où des Ursins avait placé un dépôt de vivres, abandonnèrent honteusement ce poste, et revinrent à Ajaccio : tous les soldats qui composaient ce détachement auraient été dépouillés et tués par les paysans, si quelques chefs qui les accompagnaient ne les eussent protégés. Si, dans cet état de choses, les Génois eussent pu envoyer des forces considérables en Corse, ils l'auraient certainement emporté; mais la situation des affaires en Italie ne le leur permettait pas. Des Ursins envoya, par mer, de nouvelles troupes en Balagne; elles rencontrèrent et battirent

Laurent (*), patron de la cathédrale de Gênes, à l'instant même où le peuple, assemblé dans cette église, adressait des voeux au ciel pour la délivrance de Calvi. Il est probable que ce second assaut est de l'invention de Merello.

(1) La flotte ayant relâché dans le golfe de Saint-Florent, des Ursins fit délivrer des vivres à quelques Caporaux du Nebbio. Les paysans du même canton qui ne purent avoir part à cette distribution, jaloux de leurs chefs et irrités contre les Français, tuèrent beaucoup de soldats qu'ils rencontrèrent isolés. *Filippini.*

(*) Ce ne pourrait être que le lendemain de cette fête, puisque, suivant de Thou et Filippini, le premier assaut eut lieu le 10 août.

un détachement de la garnison de Calvi, commandé par Giustiniano, qui revenait de l'Algajola avec une partie des vivres que les Français y avaient laissés. Altobello de Brando et plusieurs autres chefs furent aussi envoyés en-deçà des monts, avec une troupe de Corses, pour détourner les paysans d'embrasser le parti de la république : leur tâche devint facile ; Sampiero arriva, et les Génois furent bientôt réduits de nouveau aux seules places de Bastia, Calvi et Algajola.

Le retour de Sampiero, dit Filippini, eut plus de puissance pour entraîner les Corses en faveur des Français que n'aurait eu l'arrivée d'une armée de dix mille hommes. Il parcourut l'île avec une suite peu nombreuse, et s'attacha sur-tout à rétablir la paix entre les familles divisées par des inimitiés. Dans le Nebbio, à Borgo de Mariana, où personne ne pouvait plus sortir de chez soi sans courir risque d'être tué, à Luciana et à Vescovato, il fit conclure des trèves plus ou moins longues entre les partis, qui se faisaient une guerre acharnée (1). Un secours de grains, qu'il obtint de des Ursins pour les montagnards, qui en avaient le plus grand besoin, acheva de les ramener au parti de la France.

Sampiero entra ensuite en Balagne avec une troupe de Corses, s'empara d'Algajola, que les Génois abandonnèrent à son approche, et resserra de plus en plus Calvi. Un détachement étant sorti de cette place pour faire du bois, Sampiero vint aussitôt l'attaquer ; mais un puissant renfort, commandé par Giustiniano, arriva bientôt à son secours : les Corses furent mis en déroute. Sampiero, vivement poursuivi, tua son cheval, et se jeta dans les makis. Il ne marchait encore qu'avec beaucoup de peine, par suite de la blessure qu'il avait reçue l'année précédente, et ne pouvait espérer de se sauver à pied ; heureusement, après quelque temps, il aperçut Polydore de Corte en observation sur une colline voisine ; il l'appela à demi-voix, et parvint à s'en faire entendre : Polydore accourut, lui donna son cheval, et demeura caché jusqu'au jour suivant. Tous deux échappèrent aux Génois. Ceux qui,

(1) Filippini fait observer qu'autrefois, dans les petits combats que se livraient les partis, on ne se servait guère que de pierres, quelquefois, mais très-rarement, de piques ; tandis que de son temps, les Corses, devenus habiles dans le maniement des armes par leur commerce avec les étrangers, ne se servaient plus que d'arquebuses. Il fait observer aussi que ce fut à cette époque que leur langage et leurs mœurs, autrefois d'une grande rudesse, sur-tout dans les montagnes, commencèrent à se polir.

moins heureux, furent faits prisonniers, furent pendus ou mis aux galères. Des Ursins, usant de représailles, fit mettre aussi aux galères les Génois de la garnison de Calvi qui avaient été faits dernièrement prisonniers en Balagne. Cette garnison, commandée par des hommes habiles et entreprenans, faisait de fréquentes excursions, et surprenait souvent les postes établis dans les maisons de campagne des environs. Bernardin d'Ornano fut tué dans une de ces attaques, dirigée avec succès par Léonard Giustiniano.

Les Français étaient maîtres de la campagne; mais la guerre avait fait négliger les travaux de l'agriculture : le grain manquait presque partout. Les Génois seuls et leurs partisans vivaient dans l'abondance. Plusieurs chefs corses firent de nouvelles démarches auprès de Pallavicini, et, pour prouver que, cette fois, leur retour était sincère, ils offrirent de lui faire livrer Bonifacio. Le succès parut tellement probable que Pallavicini fut appelé à Gênes pour en conférer avec le sénat, et préparer les moyens d'exécution.

Giustiniano, qui remplaça Pallavicini à Bastia, voulant signaler le commencement de son administration par quelque entreprise importante, envoya son frère Boniface attaquer Borgo, où commandait Altobello de Brando. Celui-ci, averti de la marche des Génois, alla leur tendre une embuscade près du Bevinco, et les mit en déroute. Percé de deux balles dès le commencement du combat, et se croyant blessé à mort, il ne faisait quartier à aucun des prisonniers, et les tuait impitoyablement entre les mains de ceux qui les avaient pris. Raphaël, son frère, revenant le soir à Borgo, rencontra quelques-uns de ces malheureux qui avaient échappé au massacre : il les fit pendre. D'autres, qui ne furent pris que le lendemain matin, furent épargnés, à la prière du bon archidiacre de Mariana (1), qui obtint leur grâce d'Altobello, fit panser leurs blessures, et les renvoya à Bastia lorsqu'ils furent guéris.

Pallavicini avait suivi à Gênes l'affaire de Bonifacio : le moment d'agir étant arrivé, une flotte de quatorze galères, portant des troupes de débarquement, et commandée par Jean-André Doria, fut dirigée sur la Corse. Une tempête la poussa d'abord sur l'île d'Elbe, et la força de se réfugier dans un des ports de cette île, après avoir essuyé de graves

(1) Filippini l'historien.

avaries. Sortie de nouveau, elle se tenait au large entre Aléria et Porto-Vecchio, Doria ne voulant se présenter devant Bonifacio que pendant la nuit; une seconde tempête la jeta sur les côtes de la Corse : toutes les galères firent naufrage, à l'exception de celle que montait l'amiral. Pallavicini, les soldats et les hommes des équipages, parvinrent à gagner la terre, et se dirigèrent sur Bastia : la plupart furent dévalisés par les paysans accourus en grand nombre sur la côte. Pallavicini était aimé des Corses, qu'il avait toujours accueillis avec bonté et affabilité; son administration avait été paternelle. Guidé par quelques Corses de la compagnie qu'il avait formée, il fut reçu comme un ami dans tous les villages où il passa, et arriva, sans avoir reçu la moindre insulte, à un petit port, où un brigantin envoyé de Bastia vint le prendre (1). Les soldats eux-mêmes furent protégés par l'amour qu'on portait à leur chef : aucun d'eux ne perdit la vie. Les esclaves musulmans qui ramaient sur les galères gagnèrent une position forte, et essayèrent de s'y maintenir jusqu'à l'arrivée de quelque corsaire de leur religion; mais ils furent bientôt obligés de se rendre. L'artillerie et les apparaux des galères échouées tombèrent au pouvoir des Français.

Philippe II avait succédé à Charles-Quint sur le trône d'Espagne. Une trève fut conclue pour cinq ans, le 5 février, entre ce prince et Henri II. Les conditions portaient que chacun resterait en possession des places qu'il occupait. Aussitôt que l'on eut connaissance, en Corse, de ce traité, et avant qu'il fût publié officiellement, les deux partis cherchèrent à s'emparer du plus grand nombre de villages qu'il leur fut possible, et les hostilités continuèrent, sur-tout aux environs de Bastia. Les Génois, commandés par Christophe de Negri, attaquèrent le village de Belgodere, occupé par les Français, et furent repoussés; ils s'emparèrent de la tour della Vetrice, située au-dessus de ce village, massacrèrent quinze Corses et deux Italiens qui s'y étaient renfermés, et brûlèrent leurs cadavres.

Des Ursins devant passer en France, convoqua une assemblée gé-

(1) Quelque temps après, Léonard Giustiniano ayant été rappelé à Gênes, et ayant appris que Pallavicini, qu'il avait remplacé à Bastia, y était envoyé de nouveau, fit assassiner cet homme de bien dans l'église de Saint-Laurent. Pallavicini était à genoux, et priait dans une des chapelles de cette église, lorsqu'il reçut le coup mortel.

nérale à Corte. Presque tous les notables de l'île s'y rendirent, et particulièrement ceux qui avaient combattu pour la France. Chaque piève y envoya deux députés. On y nomma les membres de la commission des Douze, suivant l'antique usage, et l'on ajouta divers statuts à ceux d'après lesquels la Corse avait été gouvernée sous les Génois. Deux députés, Jacques de la Casabianca et Léonard de Corte, furent chargés d'aller soumettre ces innovations à l'approbation du roi. Des Ursins, après avoir réglé tout ce qui concernait l'administration de la justice en-deçà des monts, revint à Ajaccio, où il s'embarqua pour la France.

La trève avait été publiée en Corse le 7 avril; les Génois prétendaient rentrer en possession de tous les pays qui leur étaient soumis au moment où elle avait été conclue; les Français ne voulaient rien rendre : on continua à guerroyer. Les inimités particulières des Corses rendaient les hostilités plus fréquentes et les combats plus sanglans. Nous avons vu que les Gentili de Brando, Altobello et Raphaël, avaient embrassé avec ardeur le parti de la France : ceux d'Erbalonga, leurs ennemis mortels, étaient restés fidèles à la république. Ces derniers, appuyés par quelques compagnies de la garnison de Bastia, vinrent attaquer une tour qu'occupaient Altobello et Raphaël. Les assiégés se défendirent en désespérés. Pendant que les Génois s'efforçaient d'enfoncer la porte, ils la muraient en dedans. Les assaillans parvinrent à jeter un artifice dans l'intérieur. L'explosion fit sauter une partie de la plate-forme supérieure et la plupart des défenseurs; Altobello, son frère et deux autres, restèrent seuls. Altobello, encore souffrant des blessures qu'il avait reçues à l'affaire du Bevinco, et malade de la fièvre, ne pouvait combattre. Raphaël, les mains et la figure brûlées, défendait encore l'entrée avec acharnement; mais il n'y avait plus de salut à espérer pour eux. Les deux frères se préparaient à mourir en braves, lorsqu'ils furent secourus par les Français de la garnison de Cardo. Raphaël et Altobello se retirèrent dans la tour ruinée de Brando; mais comme elle était inhabitable, ils couchaient dans une maison qui lui était contiguë; ils y furent bientôt attaqués de nouveau, pendant la nuit, par leurs ennemis. Raphaël gagna la tour par le toit de la maison. Altobello voulant encourager les siens, demeura quelque temps avec eux; mais lorsqu'il voulut suivre la même route que son frère, affaibli par la maladie,

cela lui fut impossible. Alors, résolu de ne pas tomber vivant entre les mains de l'ennemi, il s'offrit lui-même à ses coups, et fut bientôt criblé de balles. Les Génois lui coupèrent la tête et la portèrent en triomphe à Bastia. Peu de temps après, les Français, excités par Raphaël, s'emparèrent d'Erbalonga et le détruisirent de fond en comble.

Les Génois occupaient l'église de Saint-Antoine de Belgodere (1), et les Français le village. De fréquentes escarmouches avaient lieu entre les deux partis. Alexandre de Lento, lieutenant de la compagnie de Sampiero, blessé à mort et pris dans un de ces petits combats, fut transporté à Bastia. Comme il s'était toujours conduit avec beaucoup d'humanité pendant cette guerre, tous les soins que sa situation demandait lui furent prodigués, et, à sa mort, son corps fut envoyé avec honneur à sa compagnie. Ainsi les Génois, comme les Corses, savaient rendre hommage à la vertu, lorsqu'elle se montrait au milieu de ces sanglantes discordes.

Les Français ayant reçu des renforts, attaquèrent l'église de Belgodere. La garnison composée d'Espagnols, de Sardes et de Corses, se rendit sans conditions. M. de Masses, qui commandait dans cette partie, avait promis la vie aux étrangers; mais, poussé par Raphaël de Brando, il voulait faire mourir les Corses. Ceux de leurs compatriotes qui servaient avec les Français se soulevèrent, et déclarèrent qu'ils ne souffriraient pas que les Corses fussent traités avec plus de rigueur que les étrangers. La garnison de Bastia, instruite de ce différend, s'avança dans l'espoir d'en profiter; mais M. de Masses céda, et tout rentra dans l'ordre. Les Génois se retirèrent; l'église fut détruite, et l'on construisit un fort sur le sommet de la colline voisine.

Pierre de la Panisse, habile jurisconsulte d'Avignon, fut envoyé en Corse à cette époque, avec le titre de président général; il avait l'inspection sur les autres juges, et l'appel de leurs décisions pouvait être porté à son tribunal.

La guerre s'étant rallumée en Italie, des Ursins, auquel le roi avait accordé le cordon de Saint-Michel et le titre de vice-roi, revint en Corse. Les Génois envoyèrent de leur côté, à Bastia, le comte de Lo-

(1) Le village de Belgodere, qui fut détruit peu de temps après par les Génois, était situé à un mille environ au Sud-Ouest de Bastia, ainsi que je l'ai dit, p. 119, note 1.

drone avec des troupes. Lodrone chercha à ramener les insulaires au parti de la république. S'étant emparé du fort de Cardo, il traita les prisonniers corses avec douceur, et leur offrit du service; ceux-ci acceptèrent et s'enfuirent aussitôt qu'ils eurent reçu le prix de leur engagement. Cependant beaucoup d'autres Corses passèrent du côté des Génois. Lodrone, après différentes actions peu importantes, resta maître de Furiani et de Belgodere, que les Français abandonnèrent, et de tout le Cap-Corse.

Des Ursins, ami et successeur de de Termes, avait sans doute hérité de ses préventions contre Sampiero; il lui montrait peu de confiance et affectait d'employer les Corses qui ne lui étaient pas favorables. Sampiero, de son côté, cherchait à le contrarier dans toutes les occasions (1). Il est triste de retrouver ces petites et honteuses passions du vulgaire, dans les âmes les plus élevées, à côté des sentimens les plus nobles. Après une réconciliation apparente, des Ursins, occupé alors du rétablissement des fortifications de Saint-Florent, devant tenir une diète à Vescovato, y envoya d'avance Sampiero, qu'il chargea de convoquer tous les chefs, en les engageant à amener avec eux le plus de monde qu'ils pourraient. Ils vinrent au contraire avec une suite très-peu nombreuse, et s'excusèrent en disant que ce n'était pas l'usage que les peuples fissent la guerre à leurs dépens pour les princes; que s'ils l'avaient fait jusqu'alors, ils ne le voulaient plus faire, étant si mal récompensés; ils se répandirent ensuite en plaintes directes contre des Ursins. Sampiero, qui sans doute était d'intelligence avec eux, transmit au vice-roi ces excuses et ces plaintes dans une lettre qu'ils signèrent. Des Uursins dissimula son ressentiment et vint quelques jours après présider la diète (2). Il annonça aux Corses que le

(1) Suivant Filippini, lorsque des Ursins dut passer en France, il refusa de laisser le commandement de l'île à Sampiero; il consentait seulement à lui laisser celui de la partie située au-delà des monts, et au lieu du titre de lieutenant du roi, il ne voulait lui accorder que celui de vice-lieutenant. Sampiero, piqué, n'accept pas. Filippini suppose que ce fut ce dernier qui fit envoyer en Corse Pierre de Pa nisse, son ami, avec le titre de président général, dans l'intention de diminuer ‹ de balancer le pouvoir de des Ursins.

(2) Des Ursins, dans son discours d'ouverture, que rapporte Filippini, dit en parlant de Henri II : « Ce roi si puissant, si invincible, si favorisé de la fortune, à » qui aucun autre roi, depuis Charlemagne, ne peut être comparé pour ses heureux

roi avait approuvé leurs demandes, à l'exception de trois. Ils avaient demandé d'être exemptés de la taille à perpétuité; le roi leur accordait cette faveur seulement pour dix ans, voulant, disait-il, laisser à ses successeurs le plaisir de la renouveler. Il refusait le pardon que l'on avait demandé pour tous les délits commis depuis le commencement de la guerre, et la libre fabrication du sel. Tout le reste était accordé.

La diète ayant décidé que les fonctionnaires ne resteraient en charge que pendant deux ans, le juge de la juridiction de Corte, Jean-Michel Pertuso, fut remplacé, et sa conduite fut examinée, suivant la coutume, par le syndicat, composé de six Corses et de trois Français : on ne trouva aucun reproche à lui faire. Il fut décidé aussi, malgré tous les efforts que fit Sampiero pour l'empêcher, que le président général serait soumis à cette loi comme tous les autres juges. Cette opposition de Sampiero à une mesure qui paraissait juste et favorable à la liberté, lui nuisit dans l'esprit des Corses, et plusieurs propositions qu'il fit, en vue du bien public, furent rejetées : ce dégoût le décida à se retirer au-delà des monts, et bientôt après il passa en France.

Les fortifications de Saint-Florent étaient rétablies; une flotte française y avait apporté tous les approvisionnemens nécessaires. Des Ursins chassa les Génois de Farinole et de Nonza, dont ils s'étaient emparés, et dont les habitans leur étaient favorables, et fut les attaquer dans Furiani. Les officiers qui commandaient la garnison du fort se disposaient à mettre à exécution l'ordre qu'ils avaient reçu d'incendier le village à l'approche de l'ennemi. Une partie de leurs soldats, qui étaient de ce lieu, se révoltèrent; ils furent obligés de se réfugier en toute hâte à Bastia; le reste de la garnison prit bientôt le même parti. Des Ursins, averti de se hâter, par les signaux que lui firent les habitans, prit les devans avec la cavalerie, et se mit à la poursuite des Génois. Lodrone était sorti de Bastia avec toute son infanterie pour les soutenir; mais des Ursins les chargea avec tant d'im-

» succès.....». C'était l'année même de la bataille de Saint-Quentin. Des Ursins assurait aux Corses, dans le même discours, que le roi ne les abandonnerait qu'en abandonnant sa couronne : nous verrons bientôt comment Henri tint cette promesse.

pétuosité, qu'il les mit dans une déroute complète avant qu'ils eussent reçu du secours. Le comte fut obligé de se retirer.

Des Ursins, qui avait établi son quartier-général à Vescovato, retourna bientôt après à Ajaccio; il emmena avec lui les chefs de celles des principales familles de l'En-deçà des monts qui étaient en inimitié, et les retint jusqu'à ce qu'ils eussent fait la paix.

Les Génois avaient espéré, lorsque le duc de Guise quitta l'Italie, après la bataille de Saint-Quentin, qu'ils pourraient disposer des forces de leurs alliés pour rétablir leurs affaires en Corse; mais, ces troupes ayant été dirigées contre le duc de Ferrare, qui avait embrassé le parti de la France, ils se décidèrent à rappeler le comte de Lodrone, et ne laissèrent dans l'île que les troupes nécessaires pour garder Bastia et Calvi; seulement ils mirent dans ces places de fortes garnisons, afin qu'elles pussent faire au besoin des sorties, et ils détruisirent les maisons de campagne et les villages qui en étaient les plus voisins. Le village de Belgodere fut entièrement rasé.

Des Ursins aurait voulu assiéger Bastia, mais il manquait de munitions et sur-tout d'argent; ses troupes n'étaient pas payées depuis plus d'un an (1). M. de Cros, qui était passé en France pour solliciter un envoi de fonds, n'apporta, après un long séjour, que de belles promesses.

Sampiero revint en Corse : l'intention du roi était qu'il se réconciliât avec des Ursins; mais ni l'un ni l'autre ne cherchèrent à se rapprocher. Sampiero ne prit aucune participation aux affaires publiques, et se retira à Sainte-Marie d'Ornano, où il fit bâtir une maison.

On se disputa quelques tours sur le littoral de la côte de l'Est; les Génois s'emparèrent de celle de Saint-Sévère (2) et de celle de la Padulella (3). Des Ursins envoya trois brigantins pour reprendre la première; deux de ces bâtimens furent pris par la flotte de Jean-André Doria, qui croisait dans ces parages; les troupes qu'ils por-

(1) « C'était une compassion, dit Filippini, de voir ces malheureux soldats chargés de bois qu'ils avaient été couper sur les montagnes et qu'ils allaient vendre pour vivre : je ne crois pas, ajoute-t-il, qu'aucune autre nation eût souffert avec autant de patience ».

(2) Au Cap-Corse.

(3) Entre l'embouchure de l'Alesani et celle du Fiumalto.

taient se sauvèrent à terre. Raphaël de Brando, qui épiait le moment favorable pour reprendre la tour de la Padulella, surprit plusieurs soldats de la garnison et les fit impitoyablement mettre à mort. Naturellement cruel, la mort de son frère ne lui parut jamais assez vengée. Les Corses du parti des Génois ne se montraient pas moins barbares : Filippini rapporte qu'à Biguglia, ils poussèrent la férocité jusqu'à tuer les femmes de leurs ennemis particuliers.

La flotte turque, commandée par Cassim, et forte de cent vingt voiles, parut le 25 juin au Cap-Corse; elle se rendit à Toulon, où elle devait se réunir à la flotte française. Celle-ci, commandée par le grand-prieur de Lorraine, se trouvait à Ajaccio (1). Cassim fut à Minorque assiéger Citadella, qu'il prit d'assaut. Lorsque le grand-prieur l'eut joint, il ne put le déterminer à rien entrependre de concert avec lui (2); il paraît qu'il avait été gagné par les Génois, qui envoyèrent à cette époque un ambassadeur à Soliman, malgré les représentations de Doria et des agens de Philippe.

Plusieurs petits combats eurent lieu à Borgo et à Brando avec des succès divers. Il était question de paix, et les deux partis cherchaient, comme ils avaient fait avant la dernière trève, à se trouver en possession du plus grand nombre de villages qu'il leur serait possible, au moment où le traité serait conclu. Des Ursins n'avait encore rien reçu pour la solde des troupes; une galère qui lui apportait dix mille écus avait fait naufrage; tout l'équipage avait péri. Neuf autres galères débarquèrent à Ajaccio quatre cents hommes commandés par Boisjourdain, neveu de de Termes; mais elles n'apportèrent point d'argent. Des Ursins, craignant que les soldats ne finissent par se soulever, se décida à passer lui-même en France, et laissa le commandement à M. Harlay de Beaumont.

(1) Filippini. — Suivant de Thou, la flotte française n'était plus en Corse lorsque la flotte turque vint l'y chercher : celle-ci se rendit en Provence, où elle demeura quelque temps avant de se diriger sur Minorque.

(2) Filippini rapporte qu'à la suite d'une entrevue, où Cassim avait répondu par des menaces aux reproches que lui faisait le grand-prieur, celui-ci retournant à son bord, plusieurs coups d'arquebuse furent tirés des galères turques sur sa chaloupe, et que son bouffon fut tué près de lui. Ce qui dut le plus irriter Cassim, c'est que le grand-prieur, sachant qu'il avait reçu des présens considérables des Génois, retint la majeure partie de ceux qu'il était chargé de lui remettre de la part du roi. Sampiero s'était embarqué sur la flotte française.

M. de Masses enleva aux Génois les tours qu'ils possédaient de part et d'autre de Bastia ; il ne leur resta plus, dans les environs de cette place, que le fort de Belgodere, et la petite île d'Ischia dans l'étang de Biguglia. Des Ursins comptait à son retour attaquer ce dernier poste, que les Génois tenaient beaucoup à conserver. M. de Beaumont, excité par le grand-prieur, ne voulut pas lui laisser l'honneur de cette entreprise : comme les autres officiers supérieurs français, il voyait avec peine que la vice-royauté de l'île eût été donnée à un étranger ; mais cet étranger, dévoué à la France, avait versé son sang pour elle, et s'était naturalisé par ses services. Cette ambition jalouse nuisit beaucoup aux affaires des Français en Corse.

Georges Doria, qui commandait à Bastia, instruit du dessein de M. de Beaumont, avait envoyé Hector Ravaschiere, avec une compagnie, au secours de la garnison d'Ischia. Ravaschiere, pour empêcher les bâtimens qu'on pourrait introduire dans l'étang d'approcher de l'île, fit planter des pieux dans la partie navigable. Les galères françaises n'ayant pas trouvé assez de profondeur d'eau à l'embouchure, les troupes pénétrèrent sur des bâtimens plus légers, parvinrent à enlever une partie des pieux, abordèrent dans l'île et s'en emparèrent (1).

Des Ursins revint avec des fonds ; mais la paix ne tarda pas à être annoncée. La Corse, d'après le traité, devait être rendue aux Génois (2). Les Corses du parti français écrivirent au roi, et lui envoyèrent des députés, dans l'espoir d'empêcher cette restitution :

(1) Filippini dit que la garnison, sur le point d'être forcée, se rendit à discrétion. Selon Merello, tandis que les Génois combattaient sur un point pour empêcher le débarquement, les Corses qui faisaient partie de la garnison et à qui la défense d'un autre point avait été confiée, introduisirent les Français et se joignirent à eux. Tous les Génois furent faits prisonniers.

(2) *Extrait du traité de Câteau-Cambresis, conclu le 3 avril 1559, entre Henri II et Philippe II.*

« Ledit roi très-chrétien recevra, en faveur de cette dite paix, les Génois en sa bonne » grâce et amitié, oubliant toutes causes de ressentiment qu'il pourrait avoir à l'en» contre d'eux, et, en cette considération, leur restituera toutes les places que présen» tement il tient en l'île de Corsègue....... à la charge aussi que lesdits Génois ne pour» ront directement ni indirectement user de quelconque ressentiment à l'encontre de

leurs démarches furent inutiles. La solde due à ceux qu'on avait enrégimentés ne fut point payée. Les fournisseurs corses, auxquels il était dû une somme de trente mille écus, ne furent point payés non plus. Le mécontentement était tel, sur-tout à Ajaccio, que l'on craignait un soulèvement. Une partie des soldats français ne furent pas mieux traités que les Corses; ceux qui composaient la garnison de Bonifacio ne reçurent point ce qui leur était dû, et sortirent nus de cette place, qui fut la seule où l'on fit des réjouissances pour le retour des Génois (1).

Les commissaires génois agirent d'abord avec beaucoup de prudence. Ils proclamèrent une amnistie générale, et, dans les diètes qu'ils tinrent en-deçà et au-delà des monts, ils accordèrent au peuple la plupart des choses qu'il demandait : ils retinrent ainsi beaucoup de Corses qui se préparaient à passer en France.

» leurs dits sujets, soit de ladite île de Corsègue ou autres, à l'occasion des services que
» comme qu'il soit, ils peuvent avoir fait audit seigneur roi très-chrétien, ou à ceux
» de son côté, en cette dite guerre, ou pour avoir servi son parti, ains en demeurant
» absous et quittes, et jouiront paisiblement de tous et chacun de leurs biens, sans que
» par voie de justice, ou autrement, on leur puisse demander autre chose, ou aucune-
» ment pour ce les inquiéter. »

Recueil des traités entre les couronnes d'Espagne et de France ; Anvers, in-12, p. 245; et Frédéric Léopard, t. 2, p. 535.

(1) Le curé, dit Filippini, fit faire une procession, sonner les cloches, chanter le *Te Deum*, comme s'il eût chassé les démons. Les soldats français, irrités contre lui, débarquèrent la nuit des galères, coupèrent ses vignes, ses figuiers, ses oliviers, et tuèrent ses bestiaux.

LIVRE CINQUIÈME.

SOMMAIRE.

L'Office envoie dans l'île deux commissaires avec des pouvoirs extraordinaires. — La taille par feu est remplacée par un impôt foncier et par une taxe par tête. Mécontentement causé par cette mesure. — Sampiero sollicite par-tout des secours pour porter de nouveau la guerre en Corse. Fuite de Vanina d'Ornano, sa femme : il la fait mourir. — Le gouvernement génois ressaisit le pouvoir qu'il avait délégué à la maison de Saint-Georges, et met l'île en état de défense. — Sampiero débarque dans le golfe de Valinco, s'empare du château d'Istria, et passe les monts ; il bat les Génois à Vescovato et à Ponte-Leccia ; de retour au-delà des monts, il soulève les villages de cette partie de l'île, et s'empare de Porto-Vecchio. — La république envoie en Corse Étienne Doria, avec de puissans renforts. — Les insurgés attaquent les Génois au-dessous de Vescovato, et sont mis en déroute. — Doria chasse Sampiero de Cervione, après un combat acharné. Malgré ce succès, il ne peut secourir Corte, qui tombe au pouvoir des insurgés. — Gênes envoie en Corse de nouvelles troupes. — Doria, dans plusieurs expéditions, incendie les pièves insurgées. — De leur côté, les rebelles saccagent la Casinca, canton fertile, soumis aux Génois. — La Corse est désolée. — Doria reprend Corte. Attaqué ensuite par Sampiero dans des passages difficiles, il perd beaucoup de monde. — Sampiero reçoit quelques secours de France. — Combats peu importans en-deçà et au-delà des monts. — Inimitié et guerre particulière des Casablanca noirs et rouges. — Les insurgés envoient une députation à la cour de France. Plusieurs des députés tombent entre les mains des Génois : l'un d'eux est mis à la torture et envoyé au supplice. Cruelle représaille des Corses. — Mort de Sampiero. Les insurgés reconnaissent Alphonse, son fils, pour leur général. Ils se soutiennent encore quelque temps, mais ne font rien de considérable. — Le gouverneur Georges Doria traite avec Alphonse et les principaux chefs de son parti : ils se soumettent à quitter la Corse, et passent en France. Le calme se rétablit dans l'île. — Guerre civile de Gênes. Plusieurs chefs corses y prennent part. — Établissement d'une colonie à Porto-Vecchio. — Peste à Gênes. — Les colons de Porto-Vecchio, abandonnés, se dispersent. — Famine en Corse. — Belle conduite des évêques de cette île. — Incursions des Barbaresques. — Nouvelle tentative pour peupler Porto-Vecchio.

Vers la fin de 1560, les protecteurs de Saint-Georges envoyèrent dans l'île André Imperiale et Pelegrin Rebuffo, avec des pouvoirs extraor-

dinaires. Ils rétablirent l'ancienne constitution, convoquèrent une assemblée générale (1), et publièrent une ordonnance d'après laquelle tous les habitans de l'île étaient tenus de déclarer leurs biens, dans un délai déterminé. Le but de cette mesure était, suivant Morello, de répartir plus justement l'impôt de la taille, qui était établi par feu, sur le pauvre comme sur le riche; mais il est probable que l'Office voulait en même temps augmenter son revenu. Beaucoup de Corses, dit Filippini, voulant montrer qu'ils possédaient de grands biens, en déclarèrent qui leur étaient entièrement inutiles, et dont il était impossible qu'ils tirassent jamais aucun parti; d'autres déclarèrent des biens qui ne leur avaient jamais appartenu, mais sur lesquels ils avaient des prétentions. Le fisc enregistra tout, estima tout, et la taille de 4 liv. par feu, qui n'avait été dans l'origine que d'une liv., fut remplacée par un impôt foncier de 3 pour 100, et par une taxe de 20 sous par tête (2). Ces charges parurent insupportables aux Corses: ils commencèrent à regretter les Français.

Sampiero, l'implacable ennemi des Génois, n'avait point renoncé à leur enlever la Corse. Il n'avait plus le même crédit à la cour de France : Henri II n'était plus; cette cour d'ailleurs ne pouvait songer à entreprendre de nouvelles guerres, au milieu des troubles qui agitaient le royaume. Il s'était adressé inutilement au pape et au duc de Florence. Une circonstance favorable vint ranimer ses espérances. La reine-mère était mécontente des Génois, qui n'avaient jamais voulu rétablir dans ses biens le comte Jérôme de Fiesque, qu'elle protégeait. Philippe, qui, d'après le dernier traité, devait rendre à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, la partie de ses États dont il s'était emparé, avait proposé d'abord de lui donner en échange la Sardaigne, et avait fini par tout garder. Catherine et Antoine, unissant leur res-

(1) Il paraît, d'après ce que dit Filippini, que tous les hommes en état de porter les armes se rendaient à ces assemblées, et que les deux députés par piève représentaient seulement ceux qui étaient dans l'impossibilité de comparaître. C'était en même temps une revue générale (*veduta*). Celle dont il est ici question eut lieu sur les collines voisines de Bastia. Chaque nouveau commissaire tenait une assemblée semblable, et y entretenait le peuple des affaires de l'île et de tout ce qui concernait son administration.

(2) *Per Beretta* (par bonnet). Il est probable que cette taxe ne portait que sur les hommes.

sentiment, favorisèrent secrètement les projets de Sampiero, qui fut envoyé à Alger et à Constantinople, pour solliciter la coopération des flottes du dey et du grand-seigneur (1). La mort du roi de Navarre fit échouer ces négociations. Sampiero, réduit à ses propres forces, ne désespéra point du succès de l'entreprise. Raphaël de Brando, Jacques de la Casabianca, Léonard de Corte, et d'autres Corses qui lui étaient dévoués, étaient rentrés dans l'île, annonçaient secrètement son retour aux paysans, et mettaient tout en œuvre pour leur rendre odieux le gouvernement des Génois. Ils ne laissèrent pas échapper l'occasion que leur offrit l'établissement du nouvel impôt.

Le commissaire Gaspard Oliva chercha à calmer les esprits. Il déclara, dans une assemblée générale, que cet impôt ne devait être perçu qu'une seule fois, et parvint, sans employer la force, à le faire payer dans quelques cantons. Achille de Campo Casso fut le seul des Caporaux qui entreprît de s'opposer à main armée au recouvrement. Le commissaire fit arrêter ses parens, au nombre de trente-deux, et leur déclara qu'ils seraient détenus jusqu'à ce qu'Achille se fût rendu ou qu'il eût quitté l'île (2) : il prit ce dernier parti.

C'était sur-tout au-delà des monts que le recouvrement de la taille éprouvait des difficultés, par suite de l'extrême pauvreté des habitans. Raphaël de Brando ayant été appelé par ses affaires dans cette partie de l'île, où il s'était marié, fut accusé par ses ennemis d'y avoir excité le peuple à la résistance. Le commissaire reçut ordre de le faire arrêter à son retour, ce qu'il exécuta, quoique les informations qu'il avait prises lui eussent fait connaître son innocence. Alphonse d'Erbalonga, le plus cruel ennemi de Raphaël, se trouvait alors à Gênes et le peignit des plus noires couleurs; de nouveaux ordres arrivèrent bientôt de le mettre aux fers et au secret. Il ne douta plus que sa perte n'eût été jurée et fit son testament en présence de sa femme et de sa

(1) Sampiero trouva son ami, Pierre-Jean d'Ornano, captif chez les Turcs : il eut le bonheur de le racheter et de le ramener avec lui.

(2) Selon Merello, cette mesure était autorisée par une ancienne loi du royaume, qui portait que, si quelqu'un, quittant sa maison, se mettait en campagne ou au Makis (*alla Macchia*), ses parens étaient obligés de le remettre à la justice ou de le faire sortir de l'île dans un temps déterminé. Suivant le même auteur, une autre loi que le commissaire fit revivre, l'autorisait à exiler tous ceux qui lui étaient suspects. Il bannit pour quelques années plusieurs individus qu'il soupçonnait, et contre lesquels il n'avait pas de preuves.

fille. Suivant Merello, une fièvre maligne l'emporta en quelques heures. Filippini dit que l'on crut généralement qu'on l'avait fait mourir de faim.

Les corsaires barbaresques avaient recommencé leurs incursions sur les côtes de l'île et particulièrement sur celles du Cap-Corse (1). Au mois de mai 1560, ils saccagèrent tous les villages de Centuri et Morsiglia. Leur flotille, qui portait plus de mille hommes, comptait vingt-deux galiotes, la plupart commandées par Mami Corso, renégat du Pino. Il y avait, près du hameau d'Ortinola, deux tours que les pirates n'avaient pu forcer jusqu'alors, et où ils supposaient que les habitans avaient renfermé ce qu'ils possédaient de plus précieux. Ils réunirent toutes leurs forces pour les attaquer, et commencèrent par la plus faible, supposant qu'ils l'emporteraient facilement, et que la garnison de l'autre, effrayée par cet exemple, se rendrait. Un brave, nommé Zaccagnino, s'était jeté dans la première avec deux hommes seulement, ou plutôt seul, car ses deux compagnons, découragés dès le commencement de l'action, ne lui furent d'aucun secours. Il se défendit tout le jour, tua treize Turcs, en blessa un plus grand nombre et reçut lui-même vingt-deux blessures. Enfin, épuisé par la perte de son sang, il fut pris; mais il avait sauvé ses compatriotes renfermés dans l'autre tour : les pirates se retirèrent. Le nom de Zaccaguino mérite d'être conservé. On dit que Mami admirant son courage, le traita avec honneur, qu'il guérit de ses blessures, et que bientôt après il fut racheté par ses parens.

Au mois de septembre suivant, les Turcs, débarqués pendant la nuit près de la pointe d'Arco, marchèrent sur Borgo qu'ils prirent et pillèrent. Un mois après, ils attaquèrent Vescovato (2). Les habitans de ce village, avertis par l'exemple de Borgo, s'étaient fortifiés dans leurs maisons. Les pirates réussirent à s'emparer de la première qu'ils

(1) Un de ces forbans s'était à peu près fixé dans l'anse d'Agnello, située sur le territoire d'Ersa; il appelait les habitans de ce canton ses vassaux, et avait défendu à ses hommes, sous peine d'encourir sa disgrâce, de leur faire le moindre tort et la moindre insulte.

(2) Ces pirates étaient guidés par deux renégats qui avaient été pris en 1556 avec les esclaves turcs, lors du naufrage de la flotte génoise destinée à surprendre Bonifacio. L'un d'eux s'était marié à Vescovato, et s'était enfui après deux ans de séjour dans ce village.

rencontrèrent; mais la seconde, celle du prêtre Jasone Leonardi, les arrêta. Sur quarante personnes qu'elle contenait, quatre seulement, Jasone et trois autres, étaient en état de porter les armes. Ces quatre braves tuèrent ou blessèrent vingt des assaillans et perdirent deux des leurs. Les Turcs rebutés se retirèrent. L'été suivant, ils renouvelèrent leurs descentes sur différens points et furent plus d'une fois repoussés avec perte, soit par les soldats génois, soit par les paysans : je ne ferai mention que de l'un de ces petits combats. Les équipages de deux corsaires, débarqués la nuit aux Agriates, étaient venus s'embusquer près du village de Novella. Le matin, de bonne heure, dix paysans armés chacun d'une demi-pique sortent les premiers pour se rendre à la plaine; ils aperçoivent les Turcs; leur premier mouvement est de fuir; mais l'un d'eux, qui avait été long-temps soldat, les rallie; ils marchent à l'ennemi, le mettent en déroute, et lui font neuf prisonniers.

Les Corses, d'après le conseil du commissaire Oliva, avaient envoyé des députés à Gênes, pour demander la suppression ou du moins la diminution du nouvel impôt, qui fut fixé, pour les plus riches à trois écus, et pour les autres à trois livres. Le commissaire fut autorisé en outre à en exempter les veuves, les orphelins et autres malheureux.

L'Office, averti des desseins de Sampiero, mettait tout en œuvre pour les traverser. Pendant son voyage dans le Levant, il entreprit de se rendre maître de sa femme et de ses enfans, qui habitaient Marseille. Un certain Bassica Lupo, que ses affaires appelaient souvent dans cette ville, et le prêtre Michel-Ange Ombrone, dans lequel Sampiero avait la plus grande confiance et qu'il avait chargé d'avoir soin de ses deux fils, furent les agens de cette intrigue. Ils firent entendre à Vanina que son intérêt et celui de ses enfans lui commandaient de se rendre à Gênes; qu'il lui serait facile de faire annuler la vente que Sampiero avait faite de deux maisons d'une grande valeur qu'elle possédait dans cette ville; qu'elle obtiendrait aussi sans aucun doute, par cette démarche, la restitution de la seigneurie d'Ornano, que l'Office avait confisquée; qu'elle pouvait même espérer d'obtenir par la suite le pardon de son mari. Vanina se laissa persuader. Elle fit partir d'abord ce qu'elle avait de plus précieux et s'embarqua ensuite la nuit sur une felouque, avec Ombrone et Antoine François, le plus jeune de ses fils. Le lendemain matin, Antoine de Saint-Florent, ami et con-

fident de Sampiero, apprenant ce départ, se mit à la poursuite de Vanina, l'atteignit devant Antibes, l'arrêta, la conduisit à terre et la remit entre les mains du seigneur du lieu, qui l'envoya à Aix, où siégeait le parlement de Provence.

Sampiero revenait de Barbarie à Marseille, lorsqu'il apprit cette fatale nouvelle. Un des Corses qui l'accompagnaient, Pierre-Jean Calvese, eut l'imprudence de dire devant lui qu'il avait eu connaissance d'une partie du complot; Sampiero irrité lui demanda pourquoi il ne l'en avait pas averti; Pierre-Jean répondit qu'il avait craint d'éprouver le même sort que Florio de Corte, que Vanina avait fait assassiner par un de ses esclaves; Sampiero transporté de colère le tua à l'instant. Débarqué à Marseille, il part de suite pour Aix, y arrive la nuit et demande que sa femme lui soit livrée : la justice s'y refuse d'abord; mais Vanina elle-même demande à suivre son mari; elle lui est remise. De retour à Marseille, Sampiero trouve sa maison vide, sa fureur augmente à chaque instant; quelques jours après Vanina n'était plus; Sampiero l'avait fait mourir de sa propre main, ce qu'elle lui avait demandé en grâce (1). Au lieu de prendre la fuite pour se soustraire aux poursuites de la justice, le meurtrier se rend à la Cour; il ose s'y montrer. « A la nouvelle de ce crime, dit de Thou, la plu- » part des courtisans avaient été saisis d'indignation; les femmes sur-

(1) Filippini. — De Thou donne sur les circonstances de ce meurtre des détails qui paraissent peu vraisemblables, et qu'il eût été d'ailleurs bien difficile de connaître, puisque tout dut se passer entre Sampiero et Vanina. « Comme Sampiero, dit le » célèbre historien, était de basse extraction, qu'il ne s'était élevé que par ses » belles actions militaires, et que Vanina était d'une illustre naissance, il s'était » accoutumé à lui parler toujours avec respect. Il lui parla cette dernière fois de la » même manière; il lui reprocha sa perfidie, et lui dit que la faute qu'elle avait » commise ne pouvait s'expier que par la mort ; puis, *ôtant son chapeau*, il lui an- » nonça qu'elle devait se disposer à mourir. Comme il pensait à faire venir des es- » claves turcs pour faire cette expédition, Vanina ne le pria pas de lui accorder » la vie, mais elle lui demanda, et avec instance, que puisqu'il fallait mourir, elle » eût la consolation de rendre son âme à Dieu, non pas entre les mains de vils » esclaves, mais dans celles de l'homme qu'elle n'avait choisi pour son mari qu'à » cause de sa valeur et de son courage. Sampiero s'imaginant que Vanina lui disait » cela sérieusement, et n'étant pas plus touché pour cela de compassion, fit comme » un bourreau qui exécuterait la sentence du juge : il demanda humblement pardon » à sa dame (c'est ainsi qu'il appelait toujours sa femme); ensuite il lui mit un » mouchoir au cou et l'étrangla ». Personne ne reconnaîtra là le fier et impétueux Sampiero.

» tout. La reine-mère ne voulait pas souffrir la vue d'un si méchant
» homme. Sampiero découvrit sa poitrine et fit voir les cicatrices des
» blessures qu'il avait reçues au service de la France. *Qu'importe,*
» *disait-il, qu'importe au roi et à la France de savoir si Sampiero*
» *a bien ou mal vécu et comment il s'est comporté avec sa femme?*
» Ces paroles prononcées par un homme féroce, mais qui avait rendu
» de grands services au roi, adoucirent un peu les courtisans, que cette
» action avait indignés, et il obtint par ce moyen qu'on ne lui fît pas
» son procès. »

L'Office bannit, sous divers prétextes, les Corses qui s'étaient montrés les plus chauds partisans de la France et de Sampiero. Une ordonnance des commissaires Imperiale et Rebuffo défendit aux Caporaux, et autres hommes considérables de l'île, de plaider pour leurs adhérens, lorsque ceux-ci étaient appelés en justice (1). Tadeo de Pietricaggio, qui jouissait d'une grande influence dans son canton, se trouvant à l'audience, à Bastia, au moment où l'on jugeait un homme qu'il protégeait, ne put s'empêcher de prendre la parole en sa faveur, suivant sa vieille habitude. Il fut arrêté, exilé à Levante, et l'on exiga de lui un cautionnement. Son véritable crime était d'avoir combattu pour les Français, et sur-tout d'avoir dit à ses hommes, dans une occasion, *qu'il espérait les conduire bientôt en Ligurie, pour y mesurer le velours avec leurs piques.* Ce malheureux était alors sexagénaire et estropié. Après plusieurs mois de séjour à Levante, il se rendit à Gênes, et se présenta aux protecteurs de Saint-Georges, pour les prier d'abréger son exil; il fut jeté en prison, puis transféré à Ventimiglia, où il mourut bientôt misérablement. Les amis qui l'avaient cautionné furent obligés de payer six cents écus. Pierre d'Orezza, accusé d'avoir reçu des lettres de Sampiero, fut aussi exilé, quoiqu'on n'eût pu trouver aucune preuve à l'appui de cette accusation. Outre qu'il était partisan des Français et ami de Sampiero, on se rappelait qu'il s'était déclaré contre les Génois après avoir reçu

(1) Suivant Merello, cette ordonnance était fondée sur une ancienne loi, qui avait été exécutée sans difficulté jusqu'à l'arrivée des Français, et qui était tombée en désuétude pendant leur séjour dans l'île. Les hommes puissans, pour augmenter leur influence, prenaient en main la défense de tous leurs adhérens, de sorte que le moindre différend entre les hommes les plus obscurs, devenait une affaire de parti.

d'eux cinquante écus pour enrôler des soldats à leur service. A la paix, on lui avait fait rendre cet argent; mais on ne le tenait pas quitte. Marc d'Ambiegna, également accusé d'avoir reçu des lettres de Sampiero, fut mis à la torture, et quoique son innocence eût été reconnue, il n'en fut pas moins exilé.

Cependant Sampiero poursuivit son entreprise avec persévérance. Il avait formé le projet de s'emparer de Bonifacio en escaladant cette place du côté de la mer, sur le point où elle paraissait le plus inaccessible et où elle était gardée avec le plus de négligence. Paris et Antoine de Saint-Florent s'étaient chargés d'aller mesurer la hauteur des murailles dans cette partie; ils s'étaient munis pour cela de roseaux qui pouvaient se joindre les uns aux autres par leur extrémité. Débarqués la nuit aux Sanguinaires, à peu de distance de la forteresse (1), ils traversèrent à la nage l'espace qui les en séparait, chargés chacun d'un faisceau de ces roseaux. Ils étaient si voisins de la sentinelle, qu'ils entendaient le bruit de tous ses mouvemens. Leur opération terminée, ils regagnèrent les Sanguinaires et voulaient y rester jusqu'à la nuit suivante, afin d'éviter les pirates; mais le patron de leur petit bâtiment s'obstina à repartir de suite. A peine étaient-ils en mer, qu'ils furent poursuivis par un corsaire. Le patron et l'équipage gagnèrent la terre : Paris et Antoine aimèrent mieux être pris par les Barbaresques que de s'exposer à tomber entre les mains des Génois. Malheureusement pour eux, le chef de ces pirates était un renégat génois. Ayant trouvé sur ses captifs des lettres de Sampiero, il les mit à la torture pour les forcer à déclarer ce qu'ils savaient sur ses projets, et il donna avis de tout au commissaire. Conduits à Bone, ils y furent reconnus par leur compatriote Mami, qui les fit délivrer comme sujets du roi de France, et fit punir sévèrement le renégat qui les avait tourmentés.

Sampiero s'était lié, à la cour de France, avec Jérôme de Fiesque, banni génois. Tous les deux écrivirent à Aurelio Frégose, autre banni, qui était entré au service du duc de Florence. Ils lui rappelaient que

(1) On ne connait, sur la côte de Bonifacio, aucun lieu nommé les Sanguinaires; et cette forteresse étant bâtie au sommet d'une falaise qui forme encorbellement du côté de la mer, il n'est pas possible de mesurer la hauteur de ses murailles dans cette partie : il paraît donc que c'est une erreur, et que Filippini aura voulu parler d'Ajaccio et des îles Sanguinaires, voisines de cette place.

ses ancêtres avaient possédé la Corse, et l'engageaient à s'unir à eux pour enlever cette île aux Génois. Ils espéraient qu'il aurait porté le duc à seconder leur entreprise. Cosme y était disposé; il traitait avec beaucoup de bienveillance les bannis Corses réfugiés en Toscane; mais il était sous l'influence de l'Espagne, et n'osa jamais les secourir ouvertement. Vecchione, l'un de ces bannis, passa dans l'île, et y apporta des lettres aux principaux partisans de Sampiero (1). Le commissaire en fut instruit. Pour ne pas donner l'éveil à ceux qu'il soupçonnait et qu'il voulait faire arrêter, il annonça qu'il allait former des compagnies corses, et feignit de vouloir leur en confier le commandement. La plupart donnèrent dans ce piége et se rendirent à Bastia ou à Ajaccio : on les jeta dans les prisons, et on les mit à la torture. L'un d'eux, Roland d'Ornano, après avoir subi l'épreuve de la corde et du feu, fut envoyé à Gênes avec les fers aux pieds et aux mains, torturé de nouveau, et retenu pendant trois ans en prison, quoiqu'on n'eût pu lui arracher aucun aveu. Quelques-uns furent mis à mort : de ce nombre fut Polydore de Corte, ce généreux ami de Sampiero, que nous avons vu se dévouer pour lui, et qui en était tendrement aimé. Les autres furent exilés. Jacques de la Casabianca et Léonard de Corte, qui n'avaient pas été pris, émigrèrent.

Dans ces circonstances difficiles, le gouvernement génois crut devoir ressaisir en Corse le pouvoir qu'il avait délégué à l'Office de Saint-Georges. Il envoya à Bastia, Saint-Florent, Calvi et Bonifacio, des troupes, de l'artillerie et des munitions, augmenta les fortifications d'Ajaccio, et fit séparer cette ville de sa citadelle. S'appuyant sur une ancienne loi, il fit démolir les tours et les maisons fortifiées qui avaient été construites pendant le séjour des Français, à moins de dix milles du rivage. Ces changemens et ces mesures de précau-

(1) Vecchione avait été banni à perpétuité pour assassinat. Quelque temps après son apparition dans l'île, le commissaire Cibbo, par l'entremise d'un de ses oncles, lui fit promettre sa grâce, s'il voulait déclarer ce qu'il savait des projets des mécontens : il vint, fit des révélations vraies ou fausses, et rentra chez lui. Cibbo se défiant des déclarations du bandit, ne tarda pas à le faire appeler de nouveau; mais celui-ci gagna la campagne : son oncle et ses autres parens furent arrêtés, et on leur signifia qu'ils ne seraient relâchés que lorsqu'il aurait quitté l'île. Vecchione, s'embarrassant peu de la situation de ses parens, continuait à courir les montagnes, annonçant la prochaine arrivée de Sampiero : son oncle prit le parti de le faire tuer.

tion augmentèrent le mécontentement et l'inquiétude des Corses. Quoiqu'ils n'eussent pas eu toujours à se louer du gouvernement de l'Office de Saint-Georges, ils s'y étaient cependant attachés : il convenait à leurs mœurs. Les chefs de ce gouvernement étaient accessibles à tous les citoyens, les entretenaient familièrement, écoutaient leurs plaintes et leurs demandes, et s'y intéressaient (1); ils ne pouvaient pas espérer de trouver ces facilités auprès de la sérénissime Seigneurie.

Bartholomée de Vivario, homme d'un grand courage, et qui s'était distingué au service des Génois dans la dernière guerre, fut le premier à lever l'étendard de la révolte. Ferrand de Muraccioli, son parent, ayant été arrêté par ordre du commissaire Cibbo, il demanda sa liberté pour prix de ses services, et ne put l'obtenir. Irrité, il assemble ses amis, enlève Ferrand aux soldats qui l'emmenaient, et gagne les montagnes de Cruzzini. Il fut impossible de l'en déloger; il y régnait en maître absolu, et se gardait avec une vigilance admirable. Si l'on demandait à traiter avec lui, il choisissait un lieu inaccessible à la cavalerie, et où les gens de pied ne pouvaient arriver que par un sentier très-étroit. Des sentinelles étaient placées de toutes parts; le reste de ses hommes l'entouraient, l'arquebuse armée et les yeux sur lui, prêts à obéir au moindre signe. Toutes ses paroles étaient menaçantes, et le plus grand silence régnait autour de lui; de sorte, dit Filippini, que celui qui l'avait entretenu une fois, n'était pas curieux d'y revenir. Les Génois se vengèrent sur ses maisons qu'ils brûlèrent, et sur les habitans de la piève de Vivario, auxquels ils firent éprouver toutes sortes de vexations (2). Bartholomée comptait sur la prochaine arrivée de Sampiero; mais celui-ci tardant trop, il se décida à quitter l'île. Le bâtiment sur lequel il s'était embarqué fut pris par les Turcs et conduit à Marseille, où Sampiero le racheta.

(1) Filippini.

(2) Ces vexations furent poussées à un tel point par François Giustiniani et François Spinola, qui avaient été envoyés à la poursuite de Bartholomée, que le gouvernement génois, sur les plaintes des habitans, donna l'ordre de leur faire leur procès. Un pauvre notaire corse fut chargé de leur porter l'assignation qui leur enjoignait de comparaître à Bastia; Giustiniani et son frère Raphaël, transportés de colère à la lecture de cet écrit, obligèrent le malheureux notaire à le manger : cette action barbare fut cruellement punie, par la suite, sur les Génois qui tombèrent entre les mains des Corses.

Au mois d'avril 1564, treize galères turques débarquèrent cinq cents hommes sur la plage de Chioni. Cette troupe, guidée par un renégat du pays, se dirigea sur la piève de Sevidentro qu'elle espérait surprendre. Après deux nuits de marche par des chemins affreux, et sous la pluie, les pirates arrivèrent au village de Chidazzo, où ils firent quelques captifs. Contrariés par le temps, et décidés à abandonner leur entreprise, ils cherchaient à regagner le rivage. Quinze hommes de Chidazzo et de Marignano, embusqués dans un passage difficile, les retinrent jusqu'à l'arrivée de Jean de Cristinacci et de ses frères qui conduisaient soixante hommes de leur village. Les Turcs furent mis en déroute; plusieurs se noyèrent en voulant traverser le torrent de la Pianella. Rinuccio de Vico, arrivé après l'action, se mit à la poursuite des fuyards, et en tua un grand nombre. Cette troupe fut presque entièrement exterminée. Le mois suivant, d'autres pirates débarqués au nombre de cent cinquante, sur la plage du Liamone, marchèrent sur Abbriciani; ils étaient guidés par un de leurs captifs du village de Renno, qui parvint à leur échapper, quoiqu'il fût lié. Un paysan les ayant aperçus, fut donner l'alarme au village; les pirates n'y trouvèrent qu'une femme. Rinuccio sorti de Vico avec quarante hommes, vint les attaquer. Repoussé d'abord, il revint à la charge, leur disputa le passage du torrent de Triati, et leur tua beaucoup de monde. Vingt hommes d'Arbori étant venus le joindre, les Turcs furent taillés en pièces. Il en arriva un si petit nombre au rivage, qu'ils furent obligés de couler à fond deux de leurs bâtimens, n'ayant plus assez de monde pour les manœuvrer.

Sampiero débarqua le 12 juin dans le golfe de Valinco. Antoine de Saint-Florent, Achille de Campo-Casso, Pierre Jean d'Ornano, Bruschino de Castello d'Orezza, Baptiste de Pietra, six autres Corses, et vingt-cinq Français, l'accompagnaient. Il marcha sur le château d'Istria, s'en empara, passa les monts et se rendit à Vezzani. Le gouverneur, Christophe Fornari, envoya contre lui toutes les troupes dont il pouvait disposer, et chercha en même temps à le faire assassiner. Deux paysans d'Orezza, qu'il réussit à séduire, se chargèrent de l'entreprise; ils se présentèrent à Sampiero, sous prétexte de se réunir à lui; mais il avait été prévenu et il les fit tuer (1).

(1) Merello.

Nicolas de Negri s'était dirigé sur Corte avec sept compagnies bien armées. Il croyait encore Sampiero au-delà des monts; mais lorsqu'il apprit qu'il était déjà à Vezzani et qu'il se disposait à venir l'attaquer, il se retira en toute hâte. Sampiero vint à Corte et souleva les pièves de Bozzio et d'Orezza. A Orezza, Piedalbertino se joignit à lui, oubliant qu'il avait reçu de l'argent des Génois pour lever une compagnie (1).

Negri, en se retirant, avait fait occuper la tour de Venzolasca par Napoléon de Nonza, et celle de Vescovato par Astolfe d'Erbalonga, et il avait été s'établir à Borgo. Sampiero se porta sur Venzolasca, se présenta devant la tour, et engagea le commandant à se soumettre, sans l'obliger à tirer l'épée contre ses compatriotes. Napoléon lui répondit par des arquebusades. Sampiero irrité fit mettre le feu à la tour : les défenseurs furent obligés de se rendre. Achille de Campo-Casso, ennemi de Napoléon, le fit tuer lui et ses compagnons. Astolfe d'Erbalonga, apprenant ce qui s'était passé à Venzolasca, abandonna la tour de Vescovato. Sampiero se porta sur ce dernier village. Les habitans se trouvaient dans un grand embarras : ils n'osaient ni combattre Sampiero ni se déclarer pour lui. Filippini, l'historien, les avait assemblés dans l'église, et cherchait avec eux les moyens de détourner le malheur qui les menaçait : il leur proposa d'envoyer des députés à Sampiero pour le prier de ne point entrer dans le village. Tandis qu'ils délibéraient, il arriva. Sampiero resta plus d'une heure sur la place avec sa troupe, sans être visité par personne. Enfin quelques habitans vinrent lui offrir l'hospitalité; il les remercia et accepta seulement quelques rafraîchissemens qu'on lui apporta. Peu à peu, le désir de le voir et de l'entendre attira tout le monde. Il n'avait pas alors avec lui cent cinquante hommes; dix, au plus, avaient des arque-

(1) Filippini. — Le gouverneur, à la nouvelle du débarquement de Sampiero, avait envoyé plusieurs chefs corses lever des soldats dans les cantons où ils avaient le plus d'influence : quelques-uns, dit Merello, revinrent comme ils avaient été; d'autres passèrent du côté de Sampiero, avec les compagnies levées aux frais de la république; d'autres se retirèrent chez eux, avec l'argent qu'ils avaient reçu. Plusieurs habitans de Vivario, ennemis de Bartholomée, avaient été chargés par le gouverneur de l'assassiner. Au lieu de remplir leur mission, ils se réconcilièrent avec lui, et tous ensemble furent joindre les rebelles à Vezzani. Les Corses, ajoute l'historien génois, étaient tellement entraînés vers la révolte, que ni les inimitiés, qui chez eux sont immortelles, ni l'honneur militaire, qui a sur eux un grand empire, ne pouvaient les retenir.

buses; les autres n'étaient armés que de demi-piques et d'épées. Négri avait réuni neuf compagnies à Borgo, sans compter les volontaires; il marcha sur Vescovato et fit ses dispositions pour couper la retraite aux rebelles. Sampiero averti de ce mouvement, trois heures avant l'arrivée des Génois, aurait pu se retirer sans avoir l'air de fuir : il attendit l'ennemi de pied ferme. Bientôt il fut attaqué de toutes parts avec fureur. « O Corses ! s'écria-t-il, en s'adressant à ceux de » ses compatriotes qui combattaient pour les Génois, est-ce ainsi que » vous traitez votre patrie et ceux qui se dévouent pour elle ? » Un de ses plus valeureux compagnons, Bruschino de Castello, blessé d'abord à la main, et qui combattait encore avec intrépidité, frappé d'une balle à la tête, tombe mort; les soldats de Bruschino plient, les Génois entrent en foule et s'emparent de la partie la plus élevée du village, celle où est située l'église. Giudicé et Louis de Casta les chargent l'épée à la main et parviennent à les en chasser. Alphonse d'Erbalonga, que l'on avait taxé de lâcheté, pour avoir abandonné sans combattre la tour de Vescovato, voulant réparer son honneur, entreprend de forcer le passage que défend Achille de Campo-Casso; Achille le tue d'un coup d'arquebuse (1). Après deux heures de combat, la victoire était encore incertaine, Sampiero va la fixer; il quitte la place, d'où il dirigeait tous les mouvemens de sa troupe, et se porte sur ce passage défendu par Achille; une barrière y avait été construite pour garantir le village des incursions des Turcs; il donne à haute voix l'ordre de l'ouvrir; sa présence ranime le courage des siens; il fond sur l'ennemi qui fuit et se débande. Les Génois perdirent vingt-deux hommes dans cette déroute. Négri, après avoir rallié les siens avec beaucoup de peine, se retira à Borgo. Sampiero témoigna une grande douleur de la mort du brave Bruschino. Le lendemain, il se porta sur Loreto et la Brocca ; les dépouilles de l'ennemi avaient fourni des armes à sa troupe. Ce premier succès doubla ses forces ; arrivé à la Brocca, il avait trois cent cinquante hommes; peu de jours après il en avait six cents. Il se rendit alors à la Pietrera de Caccia, dans le dessein de passer en Balagne, mais apprenant que les Génois avaient reçu des renforts, et qu'ils s'avançaient pour le combattre et pour se-

(1) Alphonse et Achille étaient cousins.

courir Corte, il se décida à les attendre, comptant sur le secours des paysans de ce canton, qui l'avaient si bien servi dans une circonstance semblable.

Négri était sorti de Borgo, avec plus de deux mille cinq cents fantassins et deux cents chevaux. Il suivit la vallée du Golo jusqu'à Ponte Leccia, et se dirigea ensuite sur la Pietrera. Pendant cette marche, il perdit un de ses alliés corses. Hector Ravaschiere ayant osé menacer du bâton un des hommes de Luce de la Casabianca, qui, peu habitué au service militaire, ne se trouvait pas à son rang, Luce irrité quitta les Génois. Il se retirait chez lui, lorsqu'il trouva à Morosaglia cinq cents hommes environ, qui s'étaient rassemblés pour aller joindre Sampiero, et n'étaient pas d'accord sur le choix de leur chef; aussitôt qu'il parut, ils le proclamèrent leur capitaine. Sampiero, qui recevait à chaque instant de nouveaux renforts, était instruit de tous les mouvemens de l'ennemi; il avait fait enlever les vivres des différens villages par lesquels il devait passer; les paysans se prêtaient avec zèle à cette mesure; Négri se trouva bientôt dans le plus grand embarras. Il s'était avancé jusqu'à l'église de l'Annonciade, à peu de distance de la Pietrera. Reconnaissant la supériorité des forces des rebelles et les mauvaises dispositions des habitans à son égard, il se décida à se retirer; mais cette retraite fut une déroute. Sampiero poursuivit et battit les Génois, depuis Ponte Leccia jusqu'à la Valpajola. Plusieurs capitaines corses à la solde de la république se tournèrent contre eux pendant le combat; ils perdirent plus de trois cents hommes, sans compter les prisonniers, qui furent renvoyés sur la promesse qu'ils firent de quitter l'île et de ne plus servir contre les insurgés. Il n'y eut guère que la cavalerie qui parvint à gagner Bastia. Négri, qui s'était mis en croupe derrière Pierre-André de Casta, espérant se sauver avec lui, fut pris et tué par Morazzano, Podestat de la Valpajola, auquel il avait donné un soufflet quelques jours auparavant, parce qu'il n'avait pu trouver moyen de loger tant de monde dans un si petit village.

Sampiero appelé au-delà des monts, renonça à son expédition en Balagne, et envoya Antoine de Saint-Florent, comme son lieutenant, à Vescovato (1), pour contenir les Génois et les empêcher de s'em-

(1) Il résulte d'un passage de Filippini, p. 444, qu'Antoine de Saint-Florent ne savait pas lire.

parer de la récolte. Il traversa le Niolo et se rendit à Vico, accompagné de Frédéric d'Istria, qui l'avait joint à Renno. Il faisait traîner dans la poussière les drapeaux qu'il avait enlevés aux Génois. A Vico, il assembla le peuple, le harangua et l'entraîna dans son parti. Tous les villages des environs d'Ajaccio se soulevèrent en sa faveur.

L'officier génois qui commandait à Porto-Vecchio, n'ayant avec lui qu'un très-petit nombre d'hommes, au commencement des troubles, avait introduit dans la place beaucoup de paysans qui se montrèrent d'abord fidèles à la république; mais bientôt ils appelèrent Sampiero et convinrent avec lui qu'ils feraient naître une querelle entre eux et les Génois, au moment où il viendrait les attaquer. Ce stratagême eut un plein succès; Sampiero s'empara facilement de Porto-Vecchio et laissa les Génois qui faisaient partie de la garnison se retirer à Bastia.

Antoine de Saint-Florent, Pierre de Piedalbertino et Valère de la Casabianca, occupaient depuis un mois Vescovato, avec environ deux cents hommes, qui, n'ayant point d'argent, y vivaient à peu près à discrétion, agissaient avec insolence et faisaient des dégâts dans les vignes. Les chefs, ne pouvant les payer, n'osaient les punir; ils les auraient quittés. Les habitans s'assemblèrent, furent trouver ces chefs et les prièrent de changer de garnison, afin que le fardeau fût réparti également sur tout le canton. Ceux-ci firent observer que les autres villages étant plus pauvres, ils n'y trouveraient pas même du pain, et demandèrent cinquante sommes de grain pour évacuer Vescovato. On leur en donna vingt, et ils furent s'établir à la Penta.

Le gouvernement génois avait reconnu la nécessité d'opposer à Sampiero des forces plus considérables. Etienne Doria débarqua à Saint-Florent, le 29 juillet, avec quatre mille hommes, Italiens et Allemands. Une partie de ces troupes furent envoyées, par mer, à Ajaccio; le reste se dirigea sur Bastia. Les Corses, qui s'étaient rassemblés en grand nombre à la Valpajola, en furent chassés, et ce village fut brûlé.

Les Turcs débarqués à demi-portée de canon de Bastia furent piller Biguglia et en enlevèrent sans obstacle quatre-vingts personnes. Quelques jours après ils pillèrent aussi le Castellare; mais la garnison de la Penta, dont j'ai parlé plus haut, les attaqua lorsqu'ils se retiraient, leur enleva leur butin, leur tua quatre-vingts hommes et fit vingt prisonniers. Les Corses montrèrent dans ce combat la plus bril-

lante valeur. Pierre de Piedalbertino, et plusieurs autres chefs, y furent blessés; quelques-uns furent tués. Marchione de la Penta, assailli par six Turcs, en tua deux et en blessa deux autres avant de succomber. Doria profita de cette occasion pour s'emparer de Vescovato. La garnison qu'il y laissa était sans cesse harcelée par les Corses de Sampiero, qui venaient tuer les soldats génois jusque dans leurs corps-de-garde. Ceux-ci perdirent aussi beaucoup de monde par les maladies; on les enterrait avec peu de soin dans les jardins; l'infection que répandaient leurs cadavres corrompait l'air, et augmentait encore la mortalité.

La garnison d'Ajaccio faisait de fréquentes sorties, et allait enlever les bestiaux dans les campagnes des environs. Sampiero lui fit tendre plusieurs embuscades qui n'eurent aucun succès; le brave Barthotomée de Vivario perdit la vie dans un de ces petits combats.

Doria demeurait dans l'inaction. Il attendait des renforts pour aller secourir Corte. Sampiero passa les monts, rassembla environ huit mille paysans, et fut s'établir à la Penta, lieu très-élevé, d'où il pouvait observer les principaux mouvemens de l'ennemi (1). Les vivres envoyés de Bastia au camp génois traversaient l'étang de Biguglia sur des barques, et étaient transportés ensuite à dos de mulet à Vescovato. Les Corses apercevant, de la Penta, un corps de cavalerie qui se rendait vers l'étang, pour escorter un de ces convois, demandèrent à aller l'attaquer à son retour. Comme ils étaient très-mal armés, Sampiero chercha à les détourner de ce dessein. Se fiant sur leur nombre, ils insistèrent vivement; Sampiero fut obligé de céder. Il confia la conduite de l'entreprise à Achille de Campo-Casso, et lui donna cent cavaliers et environ trois mille fantassins. Achille fut s'embusquer avec

(1) Pendant que Sampiero était à la Penta, une tentative d'empoisonnement fut formée contre lui. Le prêtre Michel-Ange Ombrone, ce perfide conseiller de Vanina, arrêté avec elle, avait été enfermé dans les prisons de Marseille. Le geôlier Mercandino, qu'il séduisit par de brillantes promesses, favorisa son évasion; il passa à Gênes, et proposa à la Seigneurie de faire empoisonner Sampiero par Mercandino. Son plan fut adopté; cet homme, appelé à Gênes, se chargea de l'exécution du crime; mille écus lui furent promis. Le prêtre et le geôlier se rendirent à Bastia. Mercandino, qui était connu de Sampiero, vint le trouver à la Penta, et il en fut d'abord bien accueilli; mais Antoine de Saint-Florent, qui savait qu'il avait fait évader Ombrone, demanda avec instance qu'on le fît mourir. Sampiero le lui abandonna; il fut tué, et l'on trouva sur lui le poison destiné à l'implacable ennemi du nom génois. (Filippini.)

cette troupe sur la route que devaient suivre les Génois, et lorsqu'ils parurent, ils les chargea avec impétuosité; mais Pierre-Jean d'Ornano qui l'accompagnait, et qui avait été piqué de n'avoir pas été choisi de préférence pour commander l'expédition, ne le suivit point, et les hommes qu'il conduisait imitèrent son exemple. Dans une seconde attaque, Achille mieux secondé, sur-tout par les fantassins, parvint à s'emparer du convoi; mais Centurione qui commandait les Génois, voyant l'ardeur des Corses se ralentir, les charge à son tour, culbute leur cavalerie, tombe ensuite sur l'infanterie qu'il met en déroute, poursuit les fuyards et en tue un grand nombre. Les Corses perdirent environ trois cents hommes dans cette affaire (1). Sampiero qui s'était avancé sur Vescovato, pour empêcher Doria d'aller au secours de Centurione, se retira lorsqu'il apprit la défaite des Corses; on le vit verser des larmes; indigné de la conduite de Pierre-Jean d'Ornano, on dit qu'il l'aurait fait mourir, s'il n'avait pensé que son infamie rejaillirait sur ses compatriotes d'Au-delà des monts.

Doria ayant reçu les renforts qu'il attendait, se décida enfin à marcher sur Corte. Au lieu de suivre la vallée du Golo, qui avait été fatale aux Génois dans leurs entreprises précédentes, il se porta sur Cervione, pour aller gagner celle du Tavignano. Il envoya par mer à Aléria tous les approvisionnemens nécessaires à sa petite armée, et ceux qu'il comptait introduire dans le château de Corte. Sampiero, averti de son dessein, avait occupé Cervione et avait fortifié, près de ce village, le hameau de Caselle, situé sur une éminence. Ce fut cependant contre son avis que les Corses s'obstinèrent à défendre Cervione, village ouvert, contre des troupes aguerries, bien disciplinées et bien conduites. Son dessein était seulement de harceler l'ennemi, et de retarder sa marche par toutes sortes d'obstacles, bien sûr que le château de Corte ne tarderait pas à se rendre. Tandis qu'il cherchait à amener les autres chefs à son sentiment, Doria arrive: on court aux armes; les Corses sont attaqués de toutes parts. Ils commençaient à plier. Sampiero, qui était à cheval à une certaine distance, s'élance à terre, se précipite dans la mêlée, ranime le courage des siens et rétablit le combat. Les Génois, repoussés trois fois, reviennent à la charge. Tout-

(1) Filippini. — Merello, en bon Génois, dit six cents.

à-coup, un Corse s'écrie qu'il n'y a plus de munitions : ce cri imprudent porte le découragement parmi ses camarades et augmente l'ardeur des assaillans. Dans ce moment, Sampiero s'était porté en avant, avec vingt-cinq arquebusiers d'élite qu'il espérait faire entrer dans le fort de Caselle; l'ennemi venait de s'en emparer : il eût infailliblement péri, si l'un des siens ne l'eût prévenu à temps. Il fallut enfin céder. Les insurgés évacuèrent Cervione. Le combat avait duré huit heures. Les Génois ne trouvèrent personne dans le village; les habitans s'étaient enfuis dans les montagnes; Doria essaya en vain de les faire revenir; irrité, il fit brûler Cervione.

Les Génois avaient perdu beaucoup plus de monde que les Corses dans le dernier combat. La saison était déjà avancée. Arrivés à Aléria, ils y furent retenus pendant cinq jours par la pluie et la grêle; la plupart des soldats tombèrent malades; Doria lui même fut atteint; il fut obligé de renoncer à son entreprise, et de ramener ses troupes à Bastia. Sept cent cinquante hommes périrent dans cette expédition. Sampiero revint avec les Génois, en suivant le pied des montagnes, s'empara de Vescovato et marcha ensuite sur Corte. A son arrivée, le château se rendit.

Achille de Campo-Casso, qui avait défendu jusqu'à ce moment la cause de Sampiero avec tant d'ardeur et de courage, l'abandonna, parce qu'il n'avait pas décidé en sa faveur un différend qu'il avait eu à Tallone avec quelques autres chefs, pour les logemens. Il se retira chez lui dans le Nebbio, et négocia son pardon avec les Génois. Doria, qu'il fut trouver à Bastia avec un sauf-conduit, lui fit entendre qu'il n'avait pas de plus sûr moyen de rentrer en grâce, que de faire mourir Sampiero. Il feignit d'y consentir; retourna chez lui fort irrésolu, et y resta. « Achille, dit Filippini, eût été un autre Sampiero, » s'il n'eût pas changé si souvent de parti. »

Au mois de novembre, vingt-quatre galères génoises, commandées par Jean-André Doria, débarquèrent à Bastia deux mille Espagnols et un corps nombreux d'Italiens. On convint d'attaquer les rebelles en même temps en-deçà et au-delà des monts. Don Lorenzo de Figueroua fut envoyé en Balagne avec les Espagnols, et s'empara de Belgodere. Doria s'embarqua, avec le reste de son infanterie, sur la flotte, qui fit voile pour Porto-Vecchio, tandis que Giustiniani, avec la cavalerie, se dirigeait par terre sur cette place. La garnison

de Porto-Vecchio se rendit à discrétion; Doria fit pendre une partie des prisonniers, et envoya les autres aux galères. Il passa ensuite avec la flotte sur la côte de l'Ouest, fit débarquer des troupes et de l'artillerie dans le golfe d'Ajaccio, et fut assiéger le château d'Istria, que les Corses abandonnèrent, après une escarmouche où Sampiero fut blessé légèrement. Doria fit brûler Olmeto, s'empara de Sartene, et se retira à Ajaccio. Peu de jours après, il marcha sur Bastelica. Les Corses lui disputèrent le passage à Cauro, et furent repoussés; ils renouvelèrent leur attaque au pont de Bastelica, où Sampiero avait fait couper le chemin. Les Génois franchirent cet obstacle après un combat opiniâtre, s'emparèrent du village, le brûlèrent, et retournèrent à Ajaccio. Les rebelles les suivirent et les harcelèrent sans cesse.

Doria avait perdu beaucoup de monde dans ces expéditions; il s'embarqua pour Calvi avec ses troupes; mais la flotte, forcée par les vents contraires d'entrer dans le golfe de Girolata, y fut retenue assez long-temps. Les vivres commençaient à manquer; il fallut prendre le parti de gagner la Balagne par terre. Le temps et les chemins étaient affreux; les soldats de Doria souffrirent beaucoup dans cette marche. Son projet était de les conduire à Saint-Florent, en passant par la pièvе de Caccia, qu'il voulait saccager; mais ils étaient mal équipés, sans souliers, et savaient qu'ils étaient rappelés en Italie; ils refusèrent obstinément de marcher. Au premier beau temps, on les embarqua pour Saint-Florent.

Peu après le départ de Doria, les insurgés vinrent assiéger Sartene. Christophe de Negri, commissaire à Bonifacio, marchait au secours de cette place. Sampiero s'avança pour le combattre. Negri sut l'éviter en suivant une route détournée; mais ayant appris, avant d'arriver à Sartene, que la garnison s'était rendue, il se retira. Un officier et quarante soldats de cette garnison furent tués, contre les conditions de la capitulation; la place fut démantelée. Peu de jours après, Sampiero attaqua et emporta le château d'Istria, dont la garnison fut passée au fil de l'épée, et les fortifications détruites.

Jacques de la Casabianca, Léonard de Corte et d'autres bannis Corses, qui se trouvaient à Rome, écrivirent au Sénat de Gênes, pour lui offrir leurs services, s'il voulait leur permettre de rentrer chez eux. Ayant été refusés, ils passèrent dans l'île, et se joignirent à Sampiero, qui perdit dans le même temps Pierre Jean d'Ornano.

Sampiero était à Lingnizetta, et traitait avec un corsaire turc, qui devait l'aider à s'emparer de Bonifacio. Pierre-Jean, chargé de cette négociation, se rendait à la côte, lorsqu'il fut rencontré par François Giustiniani, qui revenait de Sardaigne, avec plusieurs compagnies de cavalerie, qu'il y avait levées pour la république. Il prend la fuite; son cheval s'abat; entouré de cavaliers sardes, il les supplie de lui donner la mort plutôt que de le livrer vivant aux Génois; Giustiniani arrive et l'entend; furieux, il saute à terre, poignarde le malheureux prisonnier, lui coupe la tête et l'emporte à Bastia.

Doria avait pris le parti cruel de saccager les cantons qu'il ne pouvait soumettre. Il incendia les pièves de Tavagna et de Moriani; mais comme ses troupes, harcelées par les insurgés, ne faisaient guère que traverser les villages, la plupart des maisons furent sauvées. Son arrière-garde, composée d'Espagnols et d'Allemands, s'étant égarée, fut très-maltraitée par les paysans, qui lui enlevèrent ses bagages, et l'auraient entièrement détruite, si un corps de cavalerie n'était venu à son secours.

Sampiero sentait qu'il ne pourrait résister long-temps, s'il n'était appuyé par aucune puissance. Il assembla une diète à Piedicorte, dans la piève de Bozio, et il y fit décider qu'un député serait envoyé à la cour de France, pour supplier le roi de secourir les Corses contre les Génois, qui n'avaient pas observé les conditions du dernier traité de paix. Antoine Padovano fut chargé de cette mission.

La commission des Douze, nommée par la diète, adoptant elle-même le fatal système de Doria, prit la résolution de saccager la Casinca, pour enlever à l'ennemi les ressources qu'il tirait de ce canton fertile. Les insurgés se portèrent en grand nombre sur Vescovato, dans l'intention d'incendier ce village; mais les factions des Noirs et des Rouges s'étaient réveillées; chaque parti voulut protéger ses adhérens; il n'y eut que quinze maisons de brûlées (1).

Doria ayant reçu des renforts, fut incendier la piève de Caccia, puis celle de Rostino. Sampiero était alors au-delà des monts; il accourut et suivit l'ennemi en le harcelant; mais il ne put l'empêcher

(1) Celle de Filippini fut de ce nombre. Accusé de favoriser le parti de Sampiero, il était alors détenu à Gênes.

de ravager tout le pays entre l'Alesani et le Fiumorbo. Doria faisait couper les blés, tuer les bestiaux et brûler les villages. Cependant les paysans venaient en foule joindre Sampiero. Les Génois qui manquaient de vivres, se hâtèrent de regagner Bastia. Sampiero ne les laissait pas respirer. Parmi les petits combats qu'il leur livra, on cite celui de l'hermitage de Saint-Pancrace, au-dessous de Poggio de Moriani, où il arrêta quelque temps la cavalerie de Centurione. Sampiero observait et dirigeait les mouvemens de sa troupe, de Poggio, lieu élevé. Voyant les siens plier, il ne peut se contenir, met pied à terre, ordonne aux chefs qui l'entourent d'en faire autant, accourt avec eux et rétablit le combat. Enfin, obligé de céder au nombre, il se retire lentement, et, comme il était le premier à l'attaque, il reste le dernier dans la retraite, combattant avec l'ardeur d'un jeune homme. Il était alors âgé de soixante-cinq ans.

Doria ayant fait incendier Lento et une partie de la pièvе de Bigorno, les habitans de ce canton implorèrent sa clémence. Doria leur demanda un gage de leur fidélité : ils lui apportèrent la tête de Tristan de Farinole, l'un des ennemis les plus acharnés des Génois, homme très-cruel, et qui méritait son sort, mais qui n'aurait pas dû périr de la main de ceux dans lesquels il avait mis sa confiance.

Dans une autre excursion, Doria passant par les Pièves de Caccia, Giovellina, Corte, Bozzio et Serra, incendia les blés et cent vingt-trois villages ou hameaux. Sampiero le harcela sans cesse. Le principal engagement eut lieu au-dessous d'Omessa, dans une gorge nommée Stretta alla Tinella, où les Corses retranchés faisaient rouler de la montagne des blocs de pierre sur les Génois; ils leur tuèrent beaucoup de monde; mais ne purent les arrêter.

Doria, rentré à Bastia le 27 juillet, en repartit le 10 août avec toute son infanterie, pour aller assiéger le château de Corte; il passa par Saint-Florent et la plage d'Ostriconi, où l'artillerie qu'il avait demandée à Calvi lui fut amenée. Sampiero, après avoir renforcé la garnison de Corte, dont il donna le commandement à Pierre de Piedalbertino, rassembla autant de monde qu'il lui fut possible, et vint attendre l'ennemi au-dessous d'Omessa, dans cette même gorge dont il lui avait disputé le passage le mois précédent. Achille de Campo-Casso, qui s'était réconcilié avec lui, était venu le joindre. Après un combat

opiniâtre et sanglant (1), il fut encore obligé de se retirer; Doria arriva le même soir devant Corte. Les Corses qui occupaient le château se défendirent vaillamment, et repoussèrent l'ennemi dans plusieurs assauts. On vit combattre au milieu d'eux, comme une amazone, la nièce de leur chef, Pierre d'Albertino. Lorsqu'ils reconnurent l'impossibilité de résister plus long-temps, ils abandonnèrent la place pendant la nuit, et franchirent les lignes, du côté qui était gardé par leurs compatriotes. Doria fit occuper le château, et raser la ville, qu'il avait trouvée déserte. Il songea ensuite à se retirer. Sampiero l'attendait encore au dessous d'Omessa : il y avait multiplié les obstacles, et ses dispositions étaient telles que l'armée génoise courait risque d'être entièrement détruite. Doria se disposait à suivre cette route, lorsque le frère Martin, jeune moine qui lui servait d'espion (2), vint l'avertir du danger auquel il allait s'exposer. Il tint conseil, et d'après l'avis de quelques Caporaux qui l'accompagnaient, il se décida à suivre la vallée de Luminanda, pour aller gagner la piève de Giovellina et Ponte-Leccia; mais cette route, qui pouvait paraître bonne à des montagnards corses, était impraticable pour des troupes régulières harcelées par un ennemi très-actif. Sampiero se mit bientôt à la poursuite des Génois, et dès qu'il les eut atteints, il ne cessa de les combattre. Les cavaliers génois, dit Filippini, ne pouvaient faire tourner leurs chevaux, et le chemin était si escarpé qu'il suffisait aux Corses de tirer ces animaux par la queue pour les faire rouler dans les précipices. Doria voulait faire mourir comme des traîtres ceux qui lui avaient indiqué cette route. Il est probable que sa défaite eût été complète, si les chefs corses eussent été plus unis. Sampiero avait lieu de

(1) « Les Corses, dit Merello, en décrivant ce combat, voyant que les Génois les mettaient à mort lorsqu'ils tombaient entre leurs mains, faisaient des efforts inouis : les » Génois, de leur côté, indignés de ce que *leurs vassaux* eussent eu l'audace de prendre les armes contre eux, ne combattaient pas avec moins d'acharnement. »

(2) Quatre moines corses se rendaient, par ordre de leur général, au chapitre de Salamanque : frère Martin les accusa de s'être chargés d'aller intriguer à la cour de France en faveur de Sampiero; ils furent envoyés à Gênes, les fers aux pieds, et jetés dans une prison, où ils restèrent quarante jours avant que leur innocence eût été reconnue. Après le service que cet espion rendit aux Génois à Corte, on le fit entrer au couvent de Bastia, et on lui accorda une pension de vingt-cinq écus. Sa mauvaise conduite obligea bientôt de le faire passer à Gênes, où, malgré la protection du sénat, le pape le fit mettre aux galères : il y mourut misérablement.

se défier d'Achille de Campo-Casso, qui l'avait déjà abandonné une fois et qu'il voyait dans une grande intimité avec Jacques de la Casabianca. Celui-ci, jaloux de la faveur dont Pierre de Piedalbertino jouissait auprès de Sampiero, ne pouvait cacher son mécontentement. Sampiero, obligé de se tenir sur ses gardes, ne put se livrer à son impétuosité ordinaire. Les Génois perdirent beaucoup de monde; mais ils parvinrent à gagner Ponte-Leccia. Là Sampiero cessa de les poursuivre.

Antoine Padovano étant arrivé de France, vint rendre compte de sa mission à la commission des Douze, que Sampiero avait assemblée à Sainte-Lucie. Il dit que le défaut d'exécution du traité de paix n'avait pas paru au roi un motif suffisant pour faire la guerre aux Génois, parce qu'il n'était pas le seul juge dans cette affaire; mais que, si on lui envoyait des députés comme roi de Corse, on obtiendrait tout ce qu'on voudrait, l'opinion générale, en France, étant que Henri II n'avait pu céder les droits qu'il avait sur cette île, au préjudice de ses successeurs. Les Douze convoquèrent une diète, et l'on nomma deux députés. Antoine Padovano fut élu de nouveau : on lui donna pour collègue Léonard de Corte. Sampiero manquait d'argent et ne pouvait attendre le retour des députés : les Douze prirent des mesures pour faire percevoir la taille, qu'ils réduisirent à trente sous par feu, et les dîmes qui n'avaient pas été payées depuis deux ans aux évêques et aux autres ecclésiastiques étrangers.

Des maladies épidémiques régnaient à Porto-Vecchio; les Génois détruisirent les fortifications de cette place et l'abandonnèrent. Les habitans, que rien ne garantissait plus des incursions des pirates, quittèrent le pays.

Doria fit brûler Rutali, où les rebelles étaient accueillis avec faveur, et il envoya aux galères les hommes qui furent pris dans ce village. Peu de temps après, il quitta la Corse, qu'il avait cruellement ravagée, et fut remplacé par Jean-Pierre Vivaldi.

Au commencement de 1566, les députés revinrent, avec Alphonse, fils aîné de Sampiero, et deux gentilshommes français : ils avaient obtenu un secours d'argent, et apportaient des enseignes, sur lesquelles on lisait ces mots : *Pugna pro patriâ;* mais le roi continuait à refuser de se déclarer contre les Génois, politique lâche et cruelle, qui soufflait la guerre et n'osait la faire; puissante pour nuire, impuissante

pour protéger, elle alimentait la révolte, et abandonnait les révoltés à la vengeance de leur gouvernement. Sampiero convoqua les principaux chefs, leur distribua les enseignes qu'il avait reçues, et les chargea de lever un égal nombre de compagnies. Cette distribution fit beaucoup de jaloux.

Vivaldi envoya Jérôme Roccatagliata, avec de la cavalerie, faire le dégât dans la piève de Caccia, pour forcer Sampiero à quitter le Nebbio, où il s'était établi. Les Corses chassèrent Jérôme, et le poursuivirent jusque dans la plaine, où il les battit à son tour. Sampiero s'était avancé jusqu'à Oletta, et de fréquentes escarmouches avaient lieu entre ses troupes et celles de Vivaldi. Dans une de ces rencontres, où les deux partis reçurent successivement des renforts, les Génois avaient été repoussés jusque dans la plaine de Saint-Florent, lorsque Jacques de la Casabianca, qui montait un cheval vicieux, emporté dans un groupe d'ennemis, fut blessé et fait prisonnier. Cet événement était funeste pour Sampiero; Jacques avait la plus grande influence en-deçà des monts; son fils, pour ne pas lui nuire, quitta les rebelles, et se retira chez lui.

Sampiero, appelé au-delà des monts, pour s'opposer aux entreprises de la garnison d'Ajaccio, laissa le commandement à Antoine de Saint-Florent, qui occupait Borgo. Les Génois vinrent attaquer ce village, et furent repoussés avec perte. Ils reparurent bientôt, avec des forces plus considérables. Après un combat très-vif, où plusieurs chefs corses perdirent la vie, et où Antoine eut un cheval tué sous lui, les insurgés furent obligés de se retirer; ils passèrent dans le Rostino, et revinrent bientôt après s'établir à Vescovato (1).

Au-delà des monts, mille fantassins et cent chevaux, sortis d'Ajaccio, marchèrent sur Vico en faisant le dégât. Ils brûlèrent le village de Coggia. Marc d'Ambiegna et Jean de Coggia, à la tête d'une petite troupe de Corses, les harcelèrent sans cesse. Ils entrèrent cependant à Vico, et brûlèrent la majeure partie des maisons de ce bourg. Cinquante montagnards du Niolo osèrent les y attaquer; ils crurent que Sam-

(1) S'il faut en croire Filippini, pendant qu'Antoine de Saint-Florent habitait Vescovato, un émissaire de Vivaldi, qui s'était chargé de le faire mourir, n'ayant pu trouver un moment favorable pour l'assassiner, chercha à l'empoisonner; Antoine fut très-malade, mais ne succomba pas.

piero lui-même suivait, avec toutes ses forces, et se retirèrent. Les Niolins, réunis à la troupe de Marc d'Ambiegna et de Jean de Coggia, les poursuivirent, s'emparèrent d'une partie de leurs bagages, et leur tuèrent vingt-cinq hommes.

Achille de Campo-Casso, auquel Sampiero ne pouvait plus montrer la même confiance, le quitta de nouveau, et passa du côté des Génois, qui lui donnèrent le commandement d'une compagnie. Hercule d'Istria, mécontent de Sampiero, avait pris aussi la résolution de le quitter; celui-ci le fit arrêter, lorsqu'il se rendait à Ajaccio.

Nous avons vu que l'inimitié des Casabianca noirs et rouges s'était réveillée: on en vint bientôt des menaces à de sanglantes hostilités. Vivaldi protégeait les Rouges. Un des chefs de cette faction, Luce, fils de Jacques, résolut de chasser ses adversaires de la maison de leurs ancêtres. Cette maison était fortifiée, et les Noirs, s'attendant à être attaqués, y étaient en grand nombre. Luce parut en effet, à la pointe du jour, avec trente-deux des siens portant des fascines. Il parvint, malgré les efforts des assiégés, à mettre le feu à la maison. Ceux-ci essayèrent de s'échapper par les fenêtres; mais la plupart furent tués. La maison fut rasée. Quelque temps après, les Noirs, favorisés à leur tour par le gouverneur Fornari, essayèrent de prendre leur revanche. Camille et Valère de la Casabianca étaient alors leurs principaux chefs; le premier était à la solde des Génois, l'autre avait suivi Sampiero; la vengeance les réunit; ils vinrent avec toutes leurs forces attaquer la maison de Luce. Celui-ci, instruit de leur dessein, s'était préparé à les bien recevoir. Ils eurent d'abord quelques avantages, qui augmentèrent leur confiance; mais bientôt Luce, dans une sortie à laquelle ils étaient loin de s'attendre, les mit en déroute et leur tua trente-cinq hommes. Valério, blessé d'abord, fut atteint et tué à Carbonara. Une femme, dit Filippini, lui coupa la tête et un bras, et les porta à Silvareccio.

Les prêtres eux-mêmes n'étaient pas épargnés dans ces guerres de famille. Le chanoine Vincent, frère de Camille, apprenant que des Corses du parti des Rouges allaient occuper le village de Venzolasca, qu'il habitait, prit la fuite. Luce lui avait dressé une embuscade, sur le chemin qu'il devait suivre. Mariano, parent et ami de Vincent, qui l'accompagnait, et marchait à cinquante pas devant lui, aperçoit un des parens de Luce et crie avec force: « Chanoine, sauve-toi! Il y a ici des ennemis! » Aussitôt il tombe mort, et Vincent, traversant les

vignes et les bois, parvient à s'échapper. On est heureux de voir briller, au milieu de tant de crimes engendrés par la haine, ce trait d'un généreux dévouement.

Les insurgés avaient pris la résolution d'envoyer en France une nouvelle députation plus nombreuse que la précédente. Antoine Padovano et Léonard de Corte furent encore désignés pour en faire partie : on leur adjoignit Paris de Saint-Florent, Ciruscolo de Calvi et Dominique de Bonifacio. Sampiero fit proposer à Hercule d'Istria de passer en France avec les députés ; Hercule feignit d'y consentir, et fit connaître secrètement à Raphaël Giustiniani, à Ajaccio, le lieu où ils devaient s'embarquer et le jour du départ. A peine avaient-ils quitté la côte, que leur bâtiment fut entouré par plusieurs felouques armées qui s'en emparèrent. Dominique, Antoine et Léonard, se jetèrent à la mer : le premier se noya; les deux autres parvinrent à gagner la terre et se sauvèrent. Ciruscolo, conduit à Ajaccio, se tua dans sa prison, pour échapper au supplice qui l'attendait. Paris, moins heureux, fut mis à la torture, pendu, et exposé pour servir de but au tir des arquebusiers.

Peu de temps après, Hector Ravaschiere, qui avait reçu de Vivaldi l'ordre de sortir de Bastia et de n'en pas approcher de dix milles, à la suite d'une querelle qu'il avait eue avec un chef corse, fut surpris par les rebelles à Lucciana, où il s'était retiré, et conduit à Sainte-Lucie. Ses amis s'employèrent pour obtenir qu'il fût échangé contre Sampiero, neveu de Léonard de Corte, qui était prisonnier à Ajaccio; mais cette proposition arriva trop tard. Les Corses entre les mains desquels il était tombé, se rappelant le trait de Giustiniani, qui avait forcé un malheureux notaire à avaler l'acte qu'il avait été chargé de lui apporter, prirent la résolution de faire mourir leur prisonnier d'une mort lente et cruelle. Ils l'exposèrent nu à la morsure de chiens féroces, qu'ils lâchaient successivement contre lui. Antoine de Saint-Florent était présent à cette scène affreuse. Ravaschiere, déchiré et sanglant, se tourna vers lui, et lui dit qu'il était indigne d'un homme d'honneur de souffrir une pareille atrocité. Antoine lui répondit que les Génois avaient donné aux Corses l'exemple de cette barbarie, en torturant leurs prisonniers et en les envoyant au supplice et aux galères ; il lui rappela la mort récente de Paris : cependant il voulut bien mettre fin à ses souffrances par un coup d'arquebuse. A la nouvelle de la mort de Ravaschiere, Fornari, qui venait remplacer Vivaldi et se trouvait à Ajac-

cio, fit mourir le jeune Sampiero du même supplice qu'avait subi Paris.

Louis de Casta, l'un des chefs les plus braves des insurgés, se trouvant aux prises, en Balagne, avec la compagnie de cavalerie de Jérôme Roccatagliata et celle d'infanterie d'Achille de Campo-Casso, défia Jérôme à un combat singulier. Ils coururent l'un sur l'autre, se tirèrent et se manquèrent; mais, au même instant, quatre des hommes d'Achille tirèrent sur Louis, et il tomba mort (1).

Enfin Sampiero lui-même succomba. Il était à Vico, et se préparait à passer les monts. Quelques-uns de ses partisans lui écrivirent, de la seigneurie de la Rocca, que les paysans de ce canton étaient disposés à se soulever contre lui. On croit que ces lettres étaient contrefaites. Sampiero se décida à aller de suite étouffer ces germes de révolte. Il partit de Vico peu accompagné, et arriva le lendemain matin à Occana. Vittolo de Bastelica, qu'il avait envoyé à Cauro avec vingt-cinq hommes, vint le prévenir que les Génois marchaient sur ce village. Il fit aussitôt monter à cheval ses compagnons et se dirigea lui-même sur Cauro. Il venait de traverser le torrent de Prunelli, que les pluies avaient enflé, lorsque Raphaël Giustiniani, qui commandait les Génois, apercevant de loin cette petite troupe, envoya Michel-Ange d'Ornano, son lieutenant, avec quinze cavaliers et une compagnie d'infanterie, pour la reconnaître. Jean-Antoine et Jean-François d'Ornano accompagnaient leur frère (2). Ils rencontrèrent bientôt Sampiero qui marchait en avant. Celui-ci, se voyant attaqué par des forces supérieures, cria à Alphonse, son fils, qui le suivait, de se retirer (3). En même temps il fondit sur Jean-Antoine, qui s'avançait sur lui, et le blessa à la

(1) Filippini. — Suivant Merello, ce serait le coup tiré par Jérôme Roccatagliata qui aurait tué Louis; il convient cependant que les soldats d'Achille tirèrent en même temps sur lui.

(2) Ces Ornano n'étaient point les frères de Vanina, comme M. de Pommereuil et M. l'abbé Germanes l'ont supposé. Si M. de Pommereuil, qui a traité Filippini avec tant de dédain, avait pris la peine de le lire, il aurait vu d'abord que cet auteur n'a point écrit une histoire de Gênes, mais une histoire de Corse; il aurait pu voir aussi que Vanina était fille unique de François d'Ornano. Bernardin, frère de François, eut cinq fils naturels; l'un d'eux était oncle de Michel-Ange et de ses frères. Ceux-ci étaient donc arrière-cousins de Vanina.

(3) Alphonse n'avait alors que dix-huit ans.

mâchoire d'un coup de pistolet; son second coup ne partit pas; il tirait son épée, lorsqu'il reçut, par derrière, un coup d'arquebuse qui le renversa (1). Les Ornano et leurs compagnons se jetèrent alors sur lui et lui coupèrent la tête.

Grand par son courage, son énergie et sa constance, Sampiero ne peut point cependant être placé au rang des hommes dont la vie honore leur pays et l'humanité; il souilla la sienne par plusieurs crimes qui devaient le conduire à l'échafaud. Son but, dans la guerre acharnée qu'il fit aux Génois, ne fut point l'affranchissement de sa patrie : il voulait seulement la faire changer de joug, se venger et s'élever (2).

Rien ne montre mieux combien Sampiero s'était rendu redoutable aux Génois, que la joie qu'ils firent éclater à sa mort. A Ajaccio, Fornari jeta de l'argent au peuple par les fenêtres, il en fit distribuer à tous ceux qui avaient fait partie de l'expédition, et récompensa particulièrement ceux qui lui apportèrent des morceaux du cadavre du terrible ennemi de la république. Ce dernier trait, ce trait hideux et caractéristique, termine dignement le tableau d'une époque féconde en malheurs et en crimes.

(1) On accusa Vittolo, que Sampiero aimait beaucoup, et dans lequel il avait une entière confiance, d'avoir tiré sur lui ce coup d'arquebuse. On supposa aussi qu'en chargeant ses pistolets, comme il avait coutume de le faire, il avait mis dans l'un d'eux la balle avant la poudre : mais cela paraît peu probable : pourquoi ne l'aurait-il désarmé qu'à moitié? Les soldats qui avaient suivi Michel-Ange, appuyés par Giustiniani, prétendirent qu'ils avaient fait une décharge sur Sampiero pendant qu'il était aux prises avec Jean-Antoine, et que c'était un de leurs coups qui lui avait donné la mort. Les Ornano soutinrent qu'il n'avait reçu aucun coup de feu; que Michel-Ange lui avait donné un grand coup d'épée sur la tête, pendant qu'il luttait corps à corps avec Jean-Antoine; que les trois frères l'avaient ensuite renversé facilement de cheval, et lui avaient coupé la tête. Ils produisirent en justice ses vêtemens, qu'aucune balle ne paraissait avoir traversés. Tous réclamaient les deux mille écus de récompense promis à ceux qui le tueraient, et se montraient disposés à soutenir leurs prétentions par les armes. Le différend demeura indécis. Cependant les Ornano obtinrent plus des quatre cinquièmes de la somme; le reste fut distribué aux soldats de Giustiniani, qui fut nommé colonel.

Quelle que soit la part qu'ait eue Vittolo à la mort de Sampiero, il paraît certain qu'il le trahit et qu'il reçut pour cela de l'argent des Génois. Il les suivit le jour même à Ajaccio. Son nom odieux devint, et est encore aujourd'hui, en Corse, synonyme de traître.

(2) Le despotisme du lieutenant de Charles IX n'eût sans doute pas été beaucoup plus doux que celui des gouverneurs génois. Le jour même où Sampiero succomba il fit mourir, de sa propre autorité, un de ses concitoyens, son parent, parce qu'il avait eu des rapports avec les Génois d'Ajaccio.

Alphonse, poursuivi par les soldats de Giustiniani, se retira d'abord à Bastelica; mais il fut accueilli froidement par les habitans de ce village, que la mort de son père avait découragés; il n'y resta que peu de temps. Ceux de Ciammanaccie et de Talavo prirent les armes contre lui. Il se hâta de passer les monts et se rendit à Ghisoni. Piedeleve d'Orezza, qui commandait à Sartene, abandonna cette place et vint le joindre avec les hommes qu'il avait sous ses ordres.

Les rebelles se maintenaient dans le canton de Vico. Jourdain de Sarla, l'un des chefs corses à la solde de la république, sorti d'Ajaccio avec peu de monde, s'étant dirigé sur Renno, où l'on supposait que Sampiero avait laissé des objets précieux, fut attaqué par eux à Ambiegna : ils taillèrent en pièces sa petite troupe et le tuèrent. Rassemblés ensuite en grand nombre à Vico, ils proclamèrent Alphonse leur général et jurèrent de ne jamais l'abandonner.

Raphaël Giustiniani marcha à son tour sur Renno, avec environ mille hommes de pied et cent chevaux. Les Ornano et Vittolo l'accompagnaient. Alphonse vint au secours de ses partisans. Les Génois, arrivés avant lui, saccageaient ce village : il les en chassa et les poursuivit long-temps. Dans un des combats qu'il leur livra pendant leur retraite, Michel-Ange d'Ornano eut son cheval tué sous lui; son frère Jean-Antoine eut la cuisse percée d'outre en outre; Giustiniani lui-même fut blessé légèrement.

Alphonse, proclamé général des insurgés, dans une diète nombreuse, tenue En-deçà des monts, s'établit à Sainte-Lucie, et y fit construire un fort. Trois cents hommes, qu'il envoya dans la seigneurie d'Istria, furent mis en déroute par Giustiniani, sorti d'Ajaccio avec des forces supérieures.

Antoine Padovano, que Sampiero avait envoyé en France, revint avec une centaine de soldats. Il apportait 22,000 écus. Alphonse le fit repartir de suite; il le chargea d'annoncer au roi la mort de son père, et de solliciter de nouveaux et prompts secours. Il passa ensuite les monts avec environ mille hommes, et parcourut les seigneuries de la Rocca et d'Istria. Les habitans de ce canton se montrèrent peu disposés à lui obéir. Il avait envoyé à Corticchiato, pour s'opposer aux entreprises de la garnison d'Ajaccio, Jean de Coggia et les soldats français qu'Antoine Padovano lui avait amenés : Giustiniani vint les y attaquer, les en chassa et leur tua beaucoup de monde. Alphonse s'avança

pour le combattre, mais il s'était déjà retiré. Une autre troupe, sortie d'Ajaccio, vint reconnaître les forces des rebelles, et se retira aussi après quelques escarmouches.

En Balagne, une troupe d'insurgés, commandée par Giorgiuculo de Caccia, fut taillée en pièces par la cavalerie de Roccatagliata. Giorgiuculo, pris vivant, fut conduit au chef génois qui lui coupa la tête.

Luce de la Casabianca, dont le père était toujours prisonnier, revint au parti des Génois, sans doute dans l'espérance de le sauver. Il eut à combattre les rebelles qui occupaient la piève d'Orezza. Ceux-ci furent faire le dégât dans la Casinca, et brûlèrent toutes les pailles. Luce, de son côté, incendia le village de Piazzole, et s'empara du fort que les insurgés avaient construit à Erbaggio. On l'accusa auprès de Fornari d'avoir laissé échapper la garnison de ce fort, et lorsqu'il se présenta à Bastia avec sa compagnie, on refusa de laisser entrer ses soldats : il entra seul. Peu de jours après, il s'évada avec son frère et rentra chez lui. Il avait réussi à faire passer à son père plusieurs instrumens au moyen desquels il espérait qu'il aurait pu s'échapper; mais la tentative que Jacques fit dans ce but ne servit qu'à le faire resserrer plus étroitement. Luce écrivit alors à Antoine de Saint-Florent qu'il était résolu à passer, avec toutes ses forces, du côté d'Alphonse. Cette lettre tomba entre les mains des Génois. Christophe de Négri marcha sur la Casabianca. Beaucoup de Corses de la faction des Noirs se joignirent à lui, quoiqu'ils fussent du parti d'Alphonse. Ils brûlerent Silvareccio, qui tenait pour les Rouges, et s'avancèrent jusqu'à la Porta, où ils brûlèrent aussi quelques maisons; mais ils ne purent emporter celle de Luce. Ceux qui gardaient le fort des Rouges, à la Casabianca, traitèrent avec Négri, et convinrent de se rendre aussitôt qu'ils seraient attaqués, voulant seulement garder les apparences; mais Luce, ayant été informé de leur manœuvre, tomba sur les Génois qui s'avançaient avec confiance, et fit prisonnier le lieutenant de Négri, avec quarante arquebusiers. Négri lui-même fut sur le point d'être pris : c'était tout l'espoir de Luce; il aurait pu l'échanger contre son malheureux père, à qui Fornari fit trancher la tête dans sa prison pendant la nuit. Le lendemain, le corps de Jacques de la Casabianca fut exposé sur la place publique; il y demeura jusqu'au soir; la tête était placée sous l'un des bras. Tels étaient les spectacles que les gouverneurs génois donnaient alors au peuple.

Au mois de novembre, Georges Doria, qui avait déjà commandé en Corse, vint remplacer Fornari. Luce revint encore une fois au parti des Génois, et fut reçu en grâce : il prétendit que la partialité de Fornari envers la faction des Noirs l'avait seule poussé à la révolte. C'était la sixième fois qu'il changeait de parti.

Les brillantes espérances que Sampiero avait entretenues étaient évanouies. Parmi les chefs des insurgés, il y en avait un grand nombre qui songeaient à faire leur paix avec la république. Ceux qui se trouvaient le plus compromis, Alphonse lui-même, ne combattaient plus que pour obtenir de meilleures conditions. Doria ne l'ignorait pas. Il publia une amnistie en faveur de tous ceux qui se soumettraient dans un délai déterminé. Les principaux chefs des pièves de Casinca, Tavagna, Moriani et Campoloro, vinrent à l'obéissance. Alphonse et ses amis les plus dévoués se retirèrent dans le Niolo.

Les rebelles occupaient encore Sainte-Lucie et Corte. Le terme fixé par l'amnistie étant expiré, Doria envoya Christophe de Négri assiéger Corte. Les Corses qui accompagnaient Négri ravageaient les biens de leurs ennemis particuliers, sous prétexte qu'ils étaient rebelles, et les irritaient davantage contre le gouvernement, au moment où l'on cherchait à les ramener. Négri se débarrassa le plus tôt qu'il lui fut possible de ces dangereux auxiliaires. Léonard de Corte, qui commandait dans cette place, l'abandonna à son approche, et s'en empara de nouveau aussitôt qu'il se fut retiré. Les rebelles inquiétèrent constamment les Génois pendant cette expédition ; mais ils ne cherchèrent à les arrêter par aucun engagement sérieux.

Le gouvernement avait fait construire un fort à Omessa, et en avait confié le commandement à Léon Doria. Celui-ci, ayant appris que Léonard de Corte se rendait souvent dans les environs de ce village avec une suite peu nombreuse, lui tendit une embuscade dans laquelle il tomba : il eut son cheval tué sous lui, et aurait été pris, si son jeune fils, François-Marie, qui l'accompagnait, ne lui eût promptement donné le sien. Ce généreux jeune homme tomba (1) entre

(1) M. l'abbé Germanes et M. de Pommereuil ont admis comme un fait historique l'anecdote suivante, rapportée par le chevalier de l'Hermite :

« Léonard de Caseneuve, seigneur de Tizani, près de Corte, frère d'armes et lieute-» nant-général de Sampiero, ayant été pris dans l'embuscade où ce dernier perdit la vie,

les mains des Génois, et fut conduit à Bastia. François d'Omessa, qui avait été pris avec lui, fut tué par Léon Doria.

Georges Doria chargea Léon, évêque de Sagone, d'aller trouver Alphonse, et de tâcher de l'amener à un accommodement. Les vertus et le caractère de Léon le rendaient propre à cette mission de paix : il la remplit avec zèle. On lui adjoignit le frère Antoine de Saint-Florent, homme très-instruit et grand prédicateur. Le prêtre Michel-Ange Ombrone, qui avait favorisé la fuite de Vanina et qu'on accusait d'avoir tenté de faire empoisonner Sampiero, voulut les suivre. On l'avertit plusieurs fois inutilement du danger qu'il courait : il accompagna Léon jusqu'à Porto. Là, on l'engagea encore à se retirer. Il céda enfin, mais il n'était plus temps. Cacciaguerra, du Niolo, et deux autres Corses, se mirent à sa poursuite et le tuèrent. On trouva, dit-on, sur lui, plusieurs espèces de poisons. On supposa que son projet

» fut conduit dans les prisons de Bastia... Une servante de Léonard, qui venait lui apporter à manger, avait seule la liberté de le voir dans sa prison : l'entrée en était sévèrement défendue à toute autre personne, et sur-tout à ses parens. Ces lois cruelles n'arrêtèrent pas le courage d'Anton Paduan, le plus jeune de ses fils. Touché de l'état de son père, et du danger de mort où sa réputation l'exposait, il conçut le dessein de le délivrer, et l'exécuta avec cette adresse et cette générosité dont la seule vertu est capable. Il apprend, en peu de jours, à raser, se revêt des habits de sa servante, entre, comme elle, la tête couverte d'un linge, et, chargé d'une corbeille qui contenait des plats, traverse toutes les portes de la prison, sans que les gardes s'aperçoivent de son déguisement : il embrasse son père, coupe ses fers, le rase avec promptitude, change ses habits contre les siens, le fait évader, pour qu'il aille rallier l'armée de son parti, et demeure prisonnier à sa place.

» Les Génois condamnèrent à mort un fils dont le seul crime était d'avoir risqué ses jours pour sauver ceux de son père. Les circonstances les plus cruelles accompagnèrent le supplice du jeune héros : il fut transféré au château de Tizani, lieu de sa naissance, et le patrimoine de ses ancêtres, où tant d'objets qui avaient droit d'intéresser son cœur augmentèrent l'amertume du sacrifice; on le fit pendre à une fenêtre du château, qu'on démolit après en avoir brûlé les papiers et les meubles. »

Je regretterais davantage d'être obligé de révoquer en doute le trait touchant du jeune Caseneuve, s'il n'était accompagné d'un trait de barbarie qui accuse l'humanité autant que l'autre l'honore. Léonard de Caseneuve, seigneur de Tizani, est celui que Filippini et Merello nomment tout simplement Léonard de Corte : il ne paraît pas qu'il ait jamais été lieutenant-général de Sampiero; cependant il était un des chefs les plus distingués de son parti. Comment Filippini n'aurait-il fait aucune mention de sa captivité, de sa délivrance, du généreux dévouement et du supplice barbare de son jeune fils, lui qui a enregistré tant de faits bien moins remarquables, et n'a pas oublié le trait également généreux d'un autre fils de Léonard? J'avoue que cela ne me paraît nullement probable. On ne trouve non plus rien de semblable dans Merello.

était d'empoisonner Alphonse et les principaux chefs des rebelles. Ce bruit, fondé ou non (1), faillit être fatal à l'évêque et à sa suite. Poursuivis à leur tour par une troupe de rebelles, ils se jetèrent dans une maison, pour éviter leur première furie. Heureusement Léonard de Corte se trouvait avec eux; le frère Antoine le connaissait particulièrement. Il l'appela, lui parla, et tout s'appaisa par son entremise. Léon eut plusieurs conférences avec Alphonse. Il fut convenu que lui et ses amis seraient transportés en France, qu'ils ne seraient point considérés comme bannis, et que leurs biens ne seraient point confisqués.

Alphonse, Léonard de Corte et ses deux fils, Antoine de Saint-Florent, et beaucoup d'autres chefs corses, s'embarquèrent à Calvi, le 1er avril 1569, sur deux galères qui avaient été envoyées de France pour cet objet. Peu de jours après, Doria assembla à Bastia une diète où tous les notables de l'île se rendirent : le peuple y vint aussi en foule. L'affluence était telle, que la ville pouvait à peine contenir tant d'étrangers. La diète se tint sur la place publique, où l'on publia de nouveau l'amnistie générale. On ne fit aucune distinction de parti; tous furent accueillis avec la même bienveillance, quelle qu'eût été leur conduite passée. Outre les membres de la commission des Douze, on élut douze députés qui furent chargés d'aller remercier le sénat de Gênes du pardon qu'il avait accordé aux rebelles, et de le supplier de réduire la taille à ce qu'elle était autrefois (2). Ils furent accueillis avec bonté et obtinrent tout ce qu'ils demandèrent.

Les corsaires turcs fréquentaient sur-tout les parties presque désertes de la côte, situées de part et d'autre de Bonifacio, et entre Calvi et Saint-Florent. L'équipage d'une de leurs galiotes ayant débarqué à Figari, Jérôme Roccatagliata, qui se trouvait, avec sa compagnie, entre

(1) Si Ombrone eût réellement tenté de faire empoisonner Sampiero, s'il ne s'en était pas caché, comme le dit Filippini, d'après quelques témoignages; il est probable qu'il n'eût pas eu l'imprudence de venir se mettre entre les mains d'Alphonse. On ne voit pas non plus dans quel intérêt il eût attenté à la vie de ce jeune homme. Ce crime, dans un pareil moment, eût été plus nuisible qu'utile au gouvernement génois; Ombrone s'exposait aux plus grands dangers pour le commettre : on peut donc croire que cette seconde accusation n'était pas plus fondée que la première.

(2) Filippini. — Suivant Merello, ils allaient demander la confirmation de l'amnistie promise par Doria. Introduits devant le sénat, ils se jetèrent à genoux, et restèrent dans cette posture pendant le discours que prononça le plus âgé d'entre eux, et pendant la réponse du doge.

Porto-Vecchio et Bonifacio, se dirigea sur ce point, par une route détournée, avec douze arquebusiers à pied, et ordonna à son lieutenant d'y conduire ses cavaliers par la route ordinaire. Jérôme surprit ceux qui étaient restés à Figari et en fit vingt-deux prisonniers; mais ceux qui s'étaient avancés dans les terres tendirent une embuscade à son lieutenant, mirent sa troupe en déroute, tuèrent un cheval et blessèrent trois cavaliers.

Les ennemis de Luce de la Casabianca avaient essayé plusieurs fois inutilement de le faire assassiner à Bastia. Sorti de cette ville pour accompagner Doria dans une tournée que ce gouverneur allait faire, il le quitta au dessous de Vescovato et se dirigea sur la Casabianca, où il comptait le recevoir le lendemain: il fut attaqué et tué près du village de Sorba.

Doria avait de vastes possessions à Aléria; il y fit bâtir une maison et un fort, et fit tout ce qui dépendait de lui pour y attirer des habitans; mais ses soins furent inutiles.

La Corse fut tranquille sous les successeurs de Doria, et Filippini est réduit à raconter les différends qui s'élevèrent entre l'évêque de Mariana, Jean-Baptiste Centurione, et le gouverneur, pour la préséance et le premier coup d'encensoir. L'évêque l'ayant emporté, le gouverneur se vengea sur quelques ecclésiastiques subalternes qu'il poursuivit et punit comme des laïques. Son adversaire l'excommunia, lui et tous les agens qui avaient exécuté ses ordres. En sortant de charge, il fut obligé de comparaître devant le pape Pie V, qui lui fit attendre son absolution pendant plusieurs mois. Ce qui fait beaucoup plus d'honneur à l'évêque de Mariana que cette petite victoire, c'est qu'il fit faire la paix dans tout son diocèse aux différentes familles qui étaient en inimitié et qui se faisaient depuis long-temps une guerre cruelle.

En 1573, les paysans de Palasca battirent plusieurs fois les pirates turcs débarqués sur la plage d'Ostriconi.

L'année suivante, sous le gouvernement d'Augustin Doria, qui fut chéri des Corses pour ses qualités aimables et sa bonne administration, la commission des Douze décida qu'à l'avenir la nation entretiendrait à ses frais, à Gênes, un Procurateur chargé de suivre les affaires qui intéresseraient l'île, et que deux membres de la commission résideraient toujours à Bastia, auprès du gouverneur. La même année, Alphonse se rendit à Gênes, et obtint du sénat la restitution de la

seigneurie d'Ornano : il obtint aussi l'autorisation de lever en Corse un corps de huit cents hommes, pour le service de la France (1); mais il ne lui fut pas permis de passer lui-même dans l'île; il y envoya les capitaines des compagnies qu'il voulait former (2).

Gênes, qui avait été tranquille depuis un demi-siècle, fut à cette époque agitée par un violent orage. L'ancienne noblesse n'avait pu se fondre avec la nouvelle. Cette dernière, plus nombreuse, avait un grand avantage dans les élections et les délibérations. Les anciens nobles se plaignirent : on fit en leur faveur, en 1547, quelques changemens au réglement de 1528. Les nouveaux réclamèrent bientôt à leur tour. Cependant, jusqu'en 1574, les deux partis étaient restés dans les bornes de la modération. Cette année, le Sénat ayant refusé d'agréger à la noblesse quelques plébéiens qui croyaient l'avoir méritée par leurs

(1) Alphonse d'Ornano servit sous Charles IX, Henri III et Henri IV, et parvint au grade de maréchal de France. Son dévouement à Henri III paraît avoir passé les bornes posées par l'honneur et la vertu. En 1588, le duc de Guise, suivi de cent cinquante mille Parisiens, s'avançait vers le Louvre. Le roi consterné appelle ses conseillers intimes. Alphonse se présente le premier : « Eh bien, lui dit le roi, il vient, l'audacieux, » me défier jusque dans mon palais. — Que votre majesté, lui répondit Alphonse, me » donne un signal, il ne le fera pas impunément. » Le duc entra seul, et assura le roi qu'il n'était venu que pour se justifier. Alphonse était auprès de lui : un regard pouvait tout décider..... Le jour où l'on égorgeait le cardinal de Guise, Alphonse était parti pour aller tuer le duc de Mayenne (*).

(2) Ambroise de Bastia, l'un de ces capitaines, choisit pour son lieutenant Augustin d'Ortinola, dont voici l'histoire :

Barbara Damare avait un bailli qui décida, de sa propre autorité, que ses jugemens seraient désormais sans appel. Pour donner plus de force à sa décision, il supposa que le procurateur du peuple de sa juridiction l'avait approuvée. Le procurateur et Augustin d'Ortinola, cousin de Barbara, qui avait eu précédemment un différend avec le bailli, allèrent le trouver, et voulurent l'obliger à annuler cette décision. Comme il persistait à la maintenir, Augustin le poignarda. Barbara, effrayée, passa à Gênes; elle revint bientôt avec un autre bailli qui condamna Augustin au bannissement, et déclara ses biens confisqués. L'assassin n'en demeura pas moins chez lui jusqu'au départ d'Ambroise. Peu de temps après, il revint en Corse, tua un agent de Barbara qui avait cherché à le faire arrêter, entra chez elle, et la força à signer un acte qui annulait sa condamnation. Charles de Luri, qui l'avait accompagné dans cette expédition, et qui plaidait contre Barbara, pour cent écus qu'elle prétendait ne pas lui devoir, l'obligea à lui compter cette somme. Cette anecdote peut donner une idée de la mauvaise administration et de l'impuissance de la justice seigneuriale corse de cette époque. Il paraît, du reste, que les vassaux n'étaient pas tout à fait sans défense contre les entreprises des seigneurs, et que le procurateur était un magistrat chargé de soutenir leurs intérêts.

(*) Lacretelle. — Histoire de France pendant les guerres de religion, t. 3, p. 272 et 310.

services, les nouveaux nobles profitèrent de cette occasion pour attirer le peuple dans leur parti. Les deux factions ne gardèrent plus aucun ménagement : la guerre civile éclata ; elle dura deux ans. Les anciens nobles avaient été obligés d'abord de sortir de Gênes. Appuyés par l'Espagne, ils étaient sur le point d'y rentrer en vainqueurs. Leurs adversaires acceptèrent alors l'arbitrage du pape, de l'empereur et du roi d'Espagne, qu'ils avaient refusé jusqu'à ce moment. Les deux partis avaient recruté en Corse. Michel-Ange d'Ornano, Achille de Campo-Casso et plusieurs autres chefs, prirent parti dans cette guerre. Achille mourut de maladie à Gênes.

Le gouvernement génois fit ajouter un assez grand nombre de tours à celles qui avaient été construites anciennement pour protéger les divers points du littoral contre les entreprises des corsaires turcs. La Corse, désolée depuis long-temps par les incursions de ces pirates et par la guerre civile, était épuisée et presque déserte. Les paysans, obligés de se réfugier dans des montagnes arides, étaient réduits à la dernière misère (1).

Etienne Vivaldi, commissaire à Calvi en 1576, autosisé sans doute par le gouvernement, fit une tentative pour réduire les privilèges des habitans de cette ville. Ils avaient coutume d'élire tous les deux ans deux de leurs concitoyens, qui en choisissaient eux-mêmes cinquante. Ceux-ci à leur tour en choisissaient trente-six, qui fournissaient les consuls pendant deux ans. Ces consuls, au nombre de trois, étaient renouvelés tous les trois mois. Leurs noms étaient tirés au sort. Ils rendaient la justice avec le commissaire, et leurs voix balançaient la sienne. Vivaldi, appuyé par la garnison, voulut élire la moitié des cinquante. Les habitans s'y opposèrent avec force. Peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains. Le différend fut porté devant le gouverneur, qui le décida en faveur des habitans.

Sur la fin de 1578, une colonie fut établie à Porto-Vecchio. Les colons, au nombre de quatre cent soixante, venaient de Ventimiglia ; ils étaient conduits par Perrin Massa, auquel la république confia, pour sept ans, l'administration de la justice. Tous les terrains abandonnés leur furent concédés. Cependant il était accordé un an aux anciens

(1) Filippini cite plus de cinquante villages, situés à peu de distance de la côte, que les paysans avaient été obligés d'abandonner.

propriétaires, pour venir habiter de nouveau Porto-Vecchio et rentrer en possession de leurs biens. Le gouvernement se réservait de plus le droit de juger les réclamations qu'ils pourraient faire après ce terme. Une compagnie de cavalerie légère et dix fantassins devaient être entretenus aux frais de l'état, pour protéger les colons, qui comptaient deux cents hommes en état de porter les armes.

La peste, qui se déclara à Gênes l'année suivante, et y fit d'affreux ravages, fut apportée en Corse. Elle ne s'y propagea pas, mais l'île fut mise en quarantaine et abandonnée à ses propres ressources. Elle manquait de tout, dit Filippini, excepté de vin que les habitans du Cap-Corse ne pouvaient plus exporter. Les malheureux colons de Porto-Vecchio, menacés de mourir de faim, furent obligés de quitter ce pays et d'aller mendier dans les autres parties de l'île, en attendant qu'ils pussent retourner sur le continent.

Au commencement de 1581, les Douze, sur la demande du gouverneur, accordèrent une augmentation de vingt sous par feu sur la taille ordinaire, en considération des malheurs que la république avait éprouvés.

L'année suivante, la disette fut telle dans toute l'île, que les paysans furent réduits à manger du gland, du brou de noix, de la racine de fougères, et même de l'herbe. Ceux qui avaient un peu de grain, ne pouvaient le conduire au moulin qu'avec une escorte nombreuse, et là même, il n'était pas en sûreté. Cependant l'argent était si rare, que son prix ne s'éleva pas à beaucoup près autant qu'on aurait pu s'y attendre. Tous les évêques de l'île remplirent dignement leur saint ministère, pendant ce temps de calamité, et soulagèrent autant qu'ils le purent les maux du peuple; mais celui dont la charité se montra la plus active et la plus généreuse, fut l'évêque de Mariana, J. B. Centurione. Le revenu de son évêché ne suffisant pas, il eut recours à son patrimoine, fit venir des blés du continent, et les distribua à ceux qui souffraient le plus (1).

Les Turcs débarquèrent cette année à Campo dell' Oro, près d'Ajaccio, enlevèrent dix hommes de Bastelica. Ils furent ensuite à Lava, dans le golfe de Sagone, et prirent deux des cavaliers de Roccata-

(1) Les capucins de Venzolasca, ne pouvant plus vivre dans ce village, abandonnèrent leur couvent, et se retirèrent chez leurs frères de Vescovato. Les paysans de Venzolasca,

gliata. Celui-ci sortit d'Ajaccio avec sa compagnie et un certain nombre d'habitans de cette ville, tomba sur les pirates, leur tua quinze hommes et en fit dix-neuf prisonniers ; quelques-uns des siens furent tués ou blessés; il eut un cheval tué sous lui. L'année suivante, ils s'emparèrent de la tour d'Arbigliari, où les habitans de ce village s'étaient retirés avec ce qu'ils avaient de plus précieux, et prirent ou tuèrent cent quatre-vingts personnes. Peu après, une flotille de dix-huit galères, commandée par Assan-Bacha, dey d'Alger, parut dans le golfe de Valinco. Assan débarqua avec les siens, marcha sur Sartene, s'empara de cette petite ville, et en enleva quatre cents personnes.

Assan se montra encore sur les côtes de Corse en 1587 et 1588; mais il ne fit rien d'important. La première année, après avoir brûlé quelques barques chargées de vin près de la tour de Saint-Sévère, il assiégea cette tour. La petite garnison se défendit avec courage, lui tua cinq hommes et en blessa plus de trente. Une tempête l'obligea à renoncer à son entreprise. L'année suivante, après avoir menacé plusieurs points, il se borna à piller le village d'Ogliastro, où il fit quarante captifs.

Vers le même temps, François Stéfani, qui se trouvait à Bonifacio, avec deux galères génoises, ayant appris que huit galiotes de ces pirates étaient à l'îlot des Corses, prit à son bord un certain nombre de braves Bonifaciens, et se dirigea sur ce point. Les Turcs prirent la fuite à son approche; il les atteignit et prit sept de leurs galiotes. Il ne se trouvait sur ces bâtimens que soixante-dix hommes; la plupart avaient gagné la terre et s'étaient sauvés dans les bois. Les Corses en prirent environ deux cents.

Une nouvelle tentative, qui paraît avoir eu plus de succès que la

vivement offensés de cette émigration, s'emparèrent de tout ce qui appartenait à la communauté, enlevèrent jusqu'à la cloche, et allèrent bientôt après assaillir le couvent de Vescovato : ils s'emparèrent de deux calices qui avaient été prêtés aux moines par la commune. Les habitans de Vescovato, indignés, prennent la résolution de venger cette injure, et d'aller brûler les principales maisons de la Venzolasca : ils partent la nuit, chargés de fascines et de poudre; mais, arrivés à portée de fusil du village, ne pouvant s'entendre sur le choix des victimes, chacun voulant protéger ses parens et ses amis, ils renoncent à leur entreprise, et se retirent. Cette petite guerre se termina par l'exil et l'excommunication de ceux des habitans de Venzolasca qui s'y étaient le plus distingués.

précédente, fut faite, en 1590, pour établir une colonie à Porto-Vecchio. Philippe de Passano, gentilhomme génois, se chargea de cette entreprise, à laquelle prit part Augustin Spinola, son ami. Tout le territoire compris entre la tour de Sponsaglia et la Solenzara lui fut inféodé. Le sénat, pour faciliter ses opérations, le nomma gouverneur de la Corse et lui donna pour successeur Augustin Spinola. Passano commença par faire construire deux tours destinées à défendre l'entrée du golfe de Porto-Vecchio, qui était devenu un repaire de pirates.

Ici finissent les annales de Filippini. L'époque que cet auteur a décrite avec tant de simplicité et d'impartialité est une des plus intéressantes de l'histoire de Corse; elle a laissé des traces profondes dans les mœurs de la nation. On me pardonnera de m'y être arrêté un peu longuement.

LIVRE SIXIÈME.

SOMMAIRE.

Recherches sur la situation de l'île depuis 1590, époque à laquelle se terminent les annales de Filippini, jusqu'à l'insurrection de 1729. — Causes immédiates de cette insurrection. — Refus de différentes pièves de payer la taxe dite des deux *seini*. Le gouverneur Pinelli veut employer la force pour vaincre cette résistance : ses soldats sont désarmés. — Les mécontens marchent sur Bastia, et s'emparent d'une partie de cette ville. Pinelli négocie avec eux. — Trève. — Le sénat envoie en Corse Veneroso, ancien doge, aimé des insulaires. Les mécontens témoignent un grand respect pour sa personne, et rejettent ses propositions. Il essaie, comme Pinelli, d'employer la force, et ses troupes sont battues. — Mauvais succès de l'entreprise formée sur Bastia par Pompiliani, général des Corses. Ce chef tombe entre les mains des Génois. — Grupallo vient remplacer Pinelli. — Camille Doria, chargé du commandement des troupes génoises, obtient quelques succès sur les mécontens. Rassemblés en grand nombre, ils choisissent pour leurs généraux Ciaccaldi et Giafferi, et vont de nouveau assiéger Bastia. Doria promet de présenter leurs demandes au sénat. Conditions auxquelles ils consentent à se retirer. — Armistice. — Négociations inutiles. — Les mécontens prennent Saint-Florent et l'Algajola, et investissent Bastia. — Les colons grecs de Paomia, attaqués par les habitans des cantons voisins, se réfugient à Ajaccio. — Les insurgés font offrir la Corse au pape, qui les refuse, et consent seulement à être leur médiateur auprès de la république. Des conférences sont ouvertes à Rome. On ne peut arriver à un accommodement. — La France et l'Epagne soutiennent secrètement les insurgés. — L'empereur vient au secours de la république. — Des troupes allemandes débarquent à Bastia. Les insurgés sont chassés des postes qu'ils occupaient autour de cette ville. — Saint-Florent est repris. — Divers combats qui n'amènent aucun résultat. — La république obtient de nouveaux secours de l'empereur. — Le prince de Wirtemberg débarque à Saint-Florent avec six mille hommes. — Les Allemands, d'abord battus sur quelques points, se rendent maîtres de la Balagne, et pénètrent dans l'intérieur de l'île. — Les insurgés se soumettent. — Conférences et traité de Corte. — Giafferi, Ciaccaldi, Aitelli et Raffaelli sont arrêtés et conduits à la tour de Gênes. — Règlement garanti par l'empereur, et présentant les améliorations

promises par la république dans le gouvernement de la Corse. — Les troupes allemandes quittent l'île. — Nouveaux troubles. — Les insurgés offrent la Corse au roi d'Espagne. — Sur le refus de ce monarque, ils prennent la résolution de former une république indépendante. Leur constitution. — Pinelli est envoyé de nouveau en Corse. Ses entreprises malheureuses. Il est rappelé et remplacé par Rivarola, qui s'attache à priver les insurgés de tout secours étranger, et les met dans la plus grande détresse.

Le calme dont la Corse avait joui depuis le départ du fils et des compagnons de Sampiero, se prolongea jusqu'à l'insurrection de 1729. Les anciens statuts et décrets qui régissaient l'île avaient été revus et réformés en 1571, à la demande du peuple, par trois commissaires génois (1), auxquels s'étaient réunis les deux représentans que la nation entretenait à Gênes, sous le nom d'orateurs (2). Les nouveaux statuts civils et criminels répondaient, en général, aux besoins du pays; on pouvait leur reprocher cependant des dispositions trop fiscales, une trop grande latitude laissée aux juges dans l'application des peines, et sur-tout le peu de garantie qu'ils offraient contre l'abus du pouvoir excessif qu'ils attribuaient aux gouverneurs. Parmi les statuts criminels, on en remarque trois qui paraîtraient bien odieux aujourd'hui. Le premier (3) prononçait la peine de mort et la confiscation des biens, ou la peine des galères et la confiscation des biens, au choix du juge, contre tout individu qui introduirait du sel dans l'île sans une licence de la Seigneurie, et contre ceux qui recevraient ce sel. Le second (4), dans les causes où le coupable pouvait être puni

(1) Jean-Baptiste Fiesque, habile jurisconsulte, Dominique Doria et François Fornari, qui mourut avant l'achèvement de ce travail, et fut remplacé par Christophe Fornari.

(2) Le frère Antoine de Saint-Florent et Jean-Antoine della Serra : ils n'avaient pas voix délibérative, mais leurs observations et leurs conseils durent être d'un grand poids. Les trois commissaires, dans la lettre d'envoi de leur travail au sénat, disent : « Nous les avons donc vus et examinés (les anciens statuts) avec tout le soin possible, » et eu égard aux circonstances, aux besoins de l'île et à la conservation de la paix » parmi ces peuples ; et après une pleine information de leurs contenus et usages, prise » spécialement auprès de deux orateurs de cette île,..... nous les avons réduits et ré» formés, etc. »

(3) Ch. 73.

(4) Ch. 15, addition de 1581.

de mort, de la mutilation ou des galères, autorisait à mettre à la torture, pour les contraindre à dire la vérité, les témoins qui avaient vu commettre le crime, ou qui, selon la vraisemblance, en étaient informés. Le troisième (1), pour les crimes de lèse-majesté, obligeait, sous peine de mort, le fils à dénoncer son père, et réciproquement. Les statuts relatifs aux contumaces et aux bannis ou bandits (*banditi*), étaient extrêmement sévères. Celui qui apprenait qu'un bandit se trouvait dans la piève qu'il habitait, devait aussitôt sonner le tocsin, afin de rassembler les autres habitans, qui étaient tenus de le poursuivre et de faire tous leurs efforts pour le mettre entre les mains de la justice, ou au moins pour le chasser de la piève. Chacun de ceux qui contrevenait à ce statut était condamné à une amende de cinq livres, et si c'était la piève entière, elle était condamnée à une amende de cent livres (2). Non seulement celui qui tuait un bandit condamné à mort, ne pouvait être inquiété pour ce fait, mais il avait droit à une récompense (3). Si le meurtrier était un autre bandit, il obtenait sa grâce, pourvu qu'il ne fût pas coupable d'un crime très-grave, comme celui de rebellion et quelques autres que le statut indique (4). Il était défendu de donner asile à un bandit, de lui fournir des vivres ou autres secours, et de communiquer avec lui, sous peine de vingt-cinq à cent livres d'amende (5). Le patron de bâtiment qui en amenait un dans l'île était condamné aux galères à perpétuité, ou pour le temps que le gouverneur jugeait convenable (6).

D'après les statuts, le gouverneur, changé tous les dix-huit mois (7), était en même temps commandant militaire, administrateur et juge suprême; sa juridiction s'étendait sur toute la Corse. Deux légistes, nommés vicaires, l'assistaient, l'un pour le civil, l'autre pour le cri-

(1) Ch. 60.

(2) Ch. 62.

(3) Ch. 58 et 80.

(4) Ch. 80.

(5) Ch. 57 et 61.

(6) Ch. 56.

(7) Le gouvernement avait été changé d'abord tous les ans; il le fut depuis tous les deux ans.

minel, et pouvaient le remplacer. D'autres juges étaient établis sur divers points de l'île (1), et avaient, dans leur juridiction, la même autorité que le gouverneur; seulement, lorsqu'il s'agissait d'un crime capital, ils ne pouvaient prononcer la sentence sans son consentement; ils devaient, dans ce cas, lui envoyer le procès et attendre ses ordres (2). Ces juges étaient aussi commandans militaires; les habitans devaient les suivre à leurs frais, s'ils en étaient requis, toutes les fois qu'ils marchaient pour le service public, et particulièrement en cas de guerre (3). Ils jugeaient d'après les statuts civils et criminels de l'île; pour les cas qui n'étaient pas prévus par ces statuts, ils avaient recours à ceux de Gênes ou aux lois romaines. Au civil, on pouvait appeler des sentences du gouverneur et de son vicaire, au syndicat ou au sénat; il en était de même des sentences des autres juges, dont on pouvait appeler, de plus, au gouverneur (4). Au criminel, les jugemens étaient sans appel, ou du moins, les sentences devaient être exécutées nonobstant l'appel (5).

Deux syndics, ou censeurs, envoyés de Gênes à la fin de chaque gouvernement, examinaient la conduite des juges et des autres officiers, et les punissaient, ou devaient les punir, s'ils avaient prévariqué (6).

(1) Ces juges étaient au nombre de huit : trois avaient le titre de commissaires, et résidaient à Ajaccio, Calvi et Bonifacio; les cinq autres, nommés lieutenans, avaient leur siége à Corte, Algajola, Rogliano, Aléria et Vico (*). Le gouverneur résidait à Bastia.

(2) Stat. crim., ch. 1.

(3) Stat. civ., ch. 1.

(4) Stat. civ., ch. 13.

(5) Stat. crim., ch. 69. — « Dans toutes les causes criminelles qui entraîneront une peine pécuniaire ou corporelle, ou le bannissement, ou la relégation, on ne doit admettre aucun appel. Il est permis cependant de réclamer contre le jugement du gouverneur, soit auprès du syndicat, soit auprès de la Seigneurie; mais l'exécution de la sentence ne doit point être retardée. » On ne voit pas bien à quoi les réclamations pouvaient servir après l'exécution d'une sentence de mort. Il semble que la loi ait prévu que ces sentences ne pourraient jamais être exécutées. L'individu accusé d'un crime capital gagnait le makis ou quittait l'île. Condamné par contumace, il était alors considéré comme banni, *bandito di vita.*

(6) Dans l'origine, le syndicat était formé de six Corses et de deux Génois. Le suffrage

(*) Germanes, hist., t. 2, p. 205; Cambiagi, hist., t. 2, p. 323. Suivant Botta, qui cite Gregori, le nombre des juges-lieutenans était de huit.

Bastia, Ajaccio, Calvi et Bonifacio, sur-tout ces deux dernières villes, jouissaient de priviléges particuliers qui modéraient le pouvoir du gouverneur et des commissaires. A Bastia, au civil, les habitans pouvaient porter leurs différends devant le podestat, qui était électif. Nous avons vu (1) qu'à Calvi, trois consuls, également électifs, siégeaient à côté du commissaire, et que leurs voix balançaient la sienne. De même, pour le tribunal du syndicat, deux syndics de Calvi, électifs, étaient adjoints aux deux syndics génois (2).

Les seigneurs feudataires rendaient la justice dans leurs domaines. Lorsqu'il s'agissait de contestations entre leurs vassaux, on suivait, pour les appels, ce qui était établi par leurs priviléges ou par la Coutume; mais pour les contestations des seigneurs, soit entre eux, soit avec leurs vassaux ou ceux d'un autre seigneur, et pour les contestations de ces mêmes vassaux avec les habitans de la terre des communes, on pouvait appeler de leurs jugemens, au gouverneur d'En-deçà des monts, et au commissaire d'Ajaccio d'Au-delà des monts (3).

Les députés des pièves nommaient, pour la durée de chaque gouvernement, dix-huit commissaires, douze en-deçà des monts, et six au-delà. Ces mandataires devaient suivre, auprès du gouverneur, toutes les affaires qui intéressaient le pays; ils nommaient eux-mêmes deux orateurs chargés de représenter la Nation auprès du sénat de Gênes, et de lui transmettre ses demandes et ses plaintes (4). Les podestats des pièves étaient élus chaque année par le peuple, mais leur élection devait être soumise à l'approbation du gouverneur et du juge de la juridiction.

de ces derniers équivalait à celui des six Corses. Plus tard, les deux Génois furent chargés seuls de cette censure. D'après une addition faite aux statuts criminels, en 1573, le syndicat, tel qu'il était anciennement formé, fut érigé en cour d'appel; on pouvait appeler à ce tribunal des sentences rendues par le gouverneur et par les autres juges; mais cette institution n'était établie que pour trois ans, comme un essai : il est probable qu'elle ne subsista pas long-temps.

(1) Page 239.

(2) En 1616, les syndics génois obtinrent du gouvernement une décision d'après laquelle ils pouvaient seuls rendre les sentences, quoique les deux syndics de Calvi continuassent d'intervenir au conseil.

(3) Stat. crim., ch. 70.

(4) Stat. civ., ch. 59.

Telles étaient à peu près les lois et la forme du gouvernement de la Corse, au commencement de la période que nous allons franchir, et sur laquelle il n'existe presque aucuns documens historiques.

S'il faut en croire les auteurs corses, la plus odieuse tyrannie aurait pesé sur l'île pendant ce long espace de temps. Suivant l'auteur de la *Giustificazione* (1), le gouverneur, les juges et les autres officiers génois se comportaient comme aurait pu faire une troupe envoyée pour piller un pays conquis par la force des armes. Ils faisaient, dit-il, un gouvernement de loups, et avaient adopté pour maxime que pour bien gouverner les Corses, il fallait leur vider la bourse (2). Tous ces fonctionnaires appartenaient à la classe la plus pauvre de la noblesse génoise : la plupart n'avaient d'autre propriété que leur part au soleil, et d'autre moyen d'existence que les emplois qu'ils obtenaient. Les juges subalternes étaient aussi ignorans que pauvres; souvent ils ne connaissaient pas même les statuts vulgaires. Le peuple avait souvent demandé que ces juges fussent docteurs, et n'avait jamais pu l'obtenir. Leurs honoraires équivalaient à soixante-cinq sequins de Venise (3). Une somme aussi modique suffisait à peine pour les faire vivre. L'un d'eux vendait d'avance l'absolution de l'homicide. Il n'était pas rare de voir condamner à la galère, dans les deux années que durait un gouvernement, pour des motifs souvent frivoles, jusqu'à quatre mille personnes, et de les voir absoudre toutes à la fin de ce gouvernement, ce qui produisait une double récolte. Chaque condamnation valait dix écus au fisc, et l'on en exigeait cent, plus ou moins, pour chaque absolution. Le gouverneur condamnait sans

(1) *Giustificazione della rivoluzione di Corsica.* Corte, 1758 et 1764. C'est un plaidoyer virulent contre le gouvernement génois. Je n'ai pu me procurer que la première édition ; je citerai cependant quelquefois celle de 1764, d'après Cambiagi ; j'avertirai alors que c'est de celle-là qu'il s'agit.

(2) *Che a ben reggere i Corsi bisognava castrargli nella borsa.*

(3) 768 fr. 30 c.—Il résulte du tableau CXVI que si le nombre des juges-lieutenans était de cinq, comme l'abbé Germanes et Cambiagi l'ont avancé, leurs appointemens, en 1704 et 1705, étaient de 1,102 liv. de Gênes, qui vaudraient aujourd'hui 1,533 fr. Si leur nombre était de huit, comme le suppose Botta, d'après Gregori, chacun d'eux recevait 688 liv. 15 s., qui peuvent être représentés aujourd'hui par 958 fr. Ces juges avaient droit en outre à quelques rétributions, et il est probable qu'ils étaient logés : ils pouvaient donc vivre décemment, dans l'intérieur de la Corse, même dans l'hypothèse la plus défavorable.

forme de procès, *ex informatâ conscientiâ*, et vendait ensuite des saufs-conduits, au moyen desquels les contumaces pouvaient parcourir l'île librement et venir négocier leur absolution à Bastia. Il n'était pas nécessaire d'avoir recours aux jurisconsultes pour défendre un malfaiteur convaincu du crime le plus atroce; on achetait secrètement un décret de *non procedatur*, et la procédure était suspendue. On a vu, dit le même auteur, pendant la durée d'un gouvernement, plus de dix-sept cents homicides, sans qu'un seul fût puni de mort. Si les parens du meurtrier étaient plus généreux que ceux de sa victime, il était absous. Si les premiers étaient pauvres, le meurtrier était condamné au bannissement, et bientôt après, avec une génovine (1), il obtenait un sauf-conduit pour six mois, et l'autorisation de porter des armes à feu; ou bien on lui permettait de passer à Gênes, où il était enrôlé dans l'armée et parvenait quelquefois jusqu'au grade de colonel. Une grande partie des officiers corses, au service de Gênes, avaient été bannis pour crime capital. Après un petit nombre d'années, ils étaient absous, ou par grâces particulières, ou par une amnistie générale, et ils rentraient triomphans dans l'île. Les syndics génois, envoyés à la fin de chaque gouvernement pour examiner la conduite des fonctionnaires qui sortaient de charge, étaient accablés de recommandations en faveur des coupables; ils étaient d'ailleurs dans une sorte de dépendance de leurs justiciables. Un syndic qui se serait montré rigoureux, pouvait renoncer à parvenir aux hautes dignités de la république; la noblesse pauvre, liguée contre lui, se serait vengée de sa sévérité dans les élections. Enfin, le gouverneur n'était pas sujet au syndicat (2), et la plus grande peine qui pût être infligée aux autres juges, était la restitution de ce qu'ils avaient reçu injustement, et le refus de la patente sans laquelle ils ne pouvaient prétendre à aucun emploi dans l'avenir (3).

(1) 96 liv. de Gênes, ou 80 fr.

(2) D'après une addition faite aux statuts criminels, et que j'ai déjà citée, le gouverneur était sujet au syndicat comme les autres juges.

(3) D'après les statuts criminels, ch. 71, il était défendu aux juges de recevoir aucun présent et de rien exiger de qui que ce fût, sous peine d'être privés de tout emploi, *et sous toute autre peine grave et arbitraire qu'il plairait au gouverneur ou aux syndics de leur infliger.*

Il y a bien des raisons de douter de la vérité de ce hideux tableau. Les annales de Filippini, depuis le départ d'Alphonse d'Ornano jusqu'en 1590, ne nous offrent rien de semblable. De 1590 à 1729, les Corses ne font aucune tentative pour secouer le joug de la république : attaquée plusieurs fois, pendant cet intervalle, par des ennemis puissans, loin de chercher à profiter de ses embarras et de ses malheurs pour se séparer d'elle, ils volent à sa défense et la servent comme on sert la patrie. Ce n'est pas par des excès tels que ceux que je viens de rapporter qu'un gouvernement peut obtenir de pareils résultats, au milieu d'un peuple fier, ardent, jaloux à l'excès de ses droits, et qui connaît sa force. Les Corses immolaient, dit-on, chaque année, plus de huit cents de leurs compatriotes à leurs vengeances particulières, et ils se seraient laissé patiemment opprimer et piller par une poignée d'étrangers ! Comment d'ailleurs auraient-ils pu satisfaire à de pareilles exactions ? Les villes maritimes, fondées ou relevées par les Génois, étaient plus génoises que corses. Leur constante fidélité à la république prouve qu'elles étaient gouvernées avec justice et douceur : c'était donc presque uniquement dans la bourse de pauvres montagnards que les agens du gouvernement génois devaient puiser les sommes énormes qu'on leur fait emporter de l'île tous les deux ans. Nous venons de voir que l'auteur de la *Giustificazione* compte, pour les seuls condamnés aux galères, plus de 400.000 écus. Ici l'exagération est évidente et ridicule. Il est probable que ce que dit le même auteur, de l'extrême pauvreté et de la profonde ignorance des juges génois, est également exagéré. L'aristocratie génoise étant basée sur la richesse, devait moins que toute autre présenter un grand nombre de familles pauvres. D'un autre côté, tous les emplois étant réservés à la noblesse, les jeunes gens de cette classe devaient généralement recevoir une éducation conforme à leur destination.

Les gouverneurs paraissent avoir été toujours choisis dans les premières familles de Gênes. Est-il probable que ces familles honorables, on pourrait dire illustres, pour quelques-unes, n'aient envoyé en Corse, pendant un siècle et demi, que des hommes sans honneur et sans conscience ? L'auteur de la *Giustificazione* veut bien faire une exception en faveur d'un Prato, d'un de Franchi, d'un Impériale, d'un Veneroso, et de quelques autres qu'il ne nomme pas : un juge plus impartial aurait sans doute ajouté un grand nombre d'autres noms à

ceux-là. Ce que l'on croira facilement, c'est que les gouverneurs génois aient cherché à étendre leur pouvoir; qu'ils aient voulu s'affranchir des formes de la justice, et substituer l'arbitraire à la légalité, sur-tout dans les momens difficiles. On a cité le réglement de 1738, qui leur défendait de condamner *ex informatâ conscientiâ;* mais ce réglement fut fait après dix ans de troubles, pendant lesquels il n'est pas étonnant que le gouvernement soit devenu purement militaire et dictatorial. Les syndics, comme les gouverneurs, étaient pris dans les premières familles patriciennes. On doit croire que la plupart étaient des hommes intègres, et qu'ils n'auraient pas toléré des abus scandaleux, qu'il était de l'intérêt du gouvernement de réprimer. S'ils avaient permis, comme on le suppose, que les tribunaux fussent des marchés où l'on vendait l'absolution des crimes, tout Corse victime de ces infâmes transactions se serait fait syndic, et aucun juge génois n'eût osé approcher du lieu de sa résidence. Si de semblables désordres ont existé, ils n'ont pu être que partiels et de peu de durée. L'état général et habituel, depuis la guerre de Sampiero jusqu'à l'insurrection de 1729, a dû être supportable, puisqu'il a été supporté par le peuple le moins patient de la terre.

Je suis loin de prétendre cependant que la Corse ait été bien gouvernée et heureuse pendant cette longue période : elle était traitée comme une colonie; ses intérêts étaient subordonnés et souvent sacrifiés à ceux de la métropole; ses représentans n'avaient aucune part à la puissance législative; enfin, et c'était là le plus grand mal, le gouvernement génois, dont la puissance écrite était si grande en Corse, y était faible dans la réalité; la force publique dont il pouvait disposer était presque nulle, et elle n'était pas nationale. De là l'impunité des crimes, les vengeances et les guerres particulières, qui furent presque dans tous les temps, mais sur-tout alors, le principal obstacle à la prospérité de l'île. On ne connaît jusqu'à présent, de cette époque, qu'un petit nombre de faits isolés, la plupart cités par les auteurs corses qui ont entrepris depuis de justifier l'insurrection de 1729 : je les rapporterai par ordre de date.

De 1581 à 1672, différens décrets du sénat interdirent aux Corses tous les emplois auxquels ils pouvaient prétendre (1). Comme ces dé-

(1) On leur interdit, en 1581, l'emploi de munitionnaire; en 1584, les places de juges;

crets devaient seulement servir de règle au gouvernement, qui nommait à toutes les places, il est probable qu'ils ne furent pas publiés dans l'île. Il est probable aussi qu'ils changèrent peu de chose à ce qui existait déjà. Les principaux emplois furent toujours occupés par des Génois. Les emplois subalternes, peu lucratifs et peu nombreux, ne devaient pas être très-recherchés par les Corses. L'exclusion s'étendant sur les Génois mariés dans l'île ou qui y avaient des parens, on peut supposer qu'elle n'atteignit guère que des individus de cette classe.

S'il faut en croire l'auteur de la *Giustificazione*, les moyens les plus odieux et les plus tyranniques étaient employés pour diriger sur Gênes tous les produits de l'île. Si le royaume manquait de vivres, dit-il, loin de suspendre l'exportation des grains envoyés à Gênes, on en prenait quelquefois de force pour cette destination (1). S'il y avait abondance, l'autorisation d'exporter était accordée aux seuls Génois (2); il était défendu aux nationaux de transporter des grains, même d'une province à l'autre. Le Cap-Corse, qui abonde en vins, avait besoin chaque année d'environ seize mille mines de blé; cependant, en 1590, le sénat défendit d'exporter d'aucun point de l'île des grains pour cette province. En 1604 et 1611, la nation demanda inutilement que le commerce, d'un point de l'île à l'autre, fût permis; loin d'accorder cette autorisation, le sénat défendit aux Cap-Corsins, en 1614, d'extraire des vivres de Saint-Florent, situé sur les confins du Cap-Corse (3).

en 1567, celles de greffiers et de notaires; en 1612, celles d'officiers dans les troupes à pied des garnisons des principales villes, et celles de commandans des forts et des tours; en 1624, celles de percepteurs; en 1634, celles de vicaires et d'auditeurs; en 1636, l'inspection des tours; en 1671, les places de commissaires d'Ajaccio, de Calvi et de Bonifacio.

(1) Personne ne croira que les montagnards corses se soient laissé enlever leurs grains dans un temps de disette, et il n'est pas probable que les Génois l'aient tenté.

(2) Les Génois auxquels le monopole des grains était accordé habitaient sans doute les villes maritimes corses, qui sont encore aujourd'hui en possession de presque tout le commerce de l'île.

(3) *Giust.*, p. 62. — Le même auteur dit plus loin (p. 71) que les Cap-Corsins étant exempts de tout tribut et de la gabelle, d'après les conditions de la cession de cette province à la république par son dernier baron, le gouvernement génois, pour les forcer à renoncer à ce privilége, leur défendit d'extraire des grains des autres provinces, sans

Un autre décret, de 1614, défend aux Corses de constituer un procureur chargé de présenter leurs requêtes au sénat, sans l'autorisation du sérénissime collége. J'ai parlé de celui de 1616, qui porte atteinte aux anciens priviléges des habitans de Calvi. On cite encore, pour prouver le despotisme du gouvernement génois en Corse, le décret de 1623, qui abolit le privilége que les seigneurs feudataires avaient conservé jusque là de s'asseoir et de se couvrir devant le gouverneur.

Cambiagi rapporte un Mémoire que les habitans de la Balagne adressèrent au sénat, en 1646, et où ils se plaignent de différentes exactions exercées contre eux par le commissaire et les autres officiers de Calvi, et par le lieutenant d'Algajola. Ils accusent le commissaire de les obliger à porter à Calvi cent trente-cinq mines de grains au-delà des cinq cents que la province s'était engagée à fournir (1); le lieutenant d'Algajola de se faire porter, de sa propre autorité, trente-deux mines de grain à bas prix, et les officiers de se faire fournir des chevaux gratis. « Pour les arrestations injustes, disent-ils en finissant, on fait payer la mise en liberté, on tourmente les prisonniers avec une cruauté inouie, pour leur arracher de l'argent. Nous prions instamment la bonté de vos seigneuries d'apporter remède à ces choses et autres semblables. »

une licence délivrée par le gouverneur. Comme on leur faisait souvent attendre longtemps cette autorisation, ils se soumirent à payer la gabelle, à condition qu'ils ne seraient plus astreints à prendre la licence; mais bientôt après on leur imposa de nouveau cette sujétion, et ils continuèrent à payer la gabelle. Il paraîtrait donc qu'il y avait seulement défense de transporter des grains d'une province à l'autre, *sans l'autorisation du gouverneur*. Cette mesure alors serait bien moins odieuse.

(1) « Plusieurs provinces, dit l'auteur de la *Giustificazione*, s'étaient engagées à fournir, pour l'approvisionnement des places maritimes voisines, de l'huile et des grains au prix courant. On attendit une année où toutes les denrées étaient à vil prix; on chercha alors à gagner la bienveillance des Douze, et, avec leur consentement, on fixa à perpétuité le prix du blé à 6 liv. la mine, du poids de trois cent vingt livres, et celui de l'huile à 17 liv. la somme, du poids de deux cents livres, prix qui suffisait à peine pour le transport. » Il est difficile de croire que les choses se soient passées ainsi. C'est accuser les représentans de la nation d'avoir indignement trahi ses intérêts, à moins qu'on ne veuille les supposer tout à fait ineptes. Il est probable que les provinces s'engagèrent primitivement à fournir ces denrées à un prix fixe, qui était alors le prix moyen, sans prévoir que ce prix, comme celui de toutes choses, augmenterait considérablement par la suite. La bonne foi aurait dû faire annuler ces conventions, tout à fait semblables à celle qui fixa, dans le principe, la contribution par feu à 20 sous, et que les Corses s'obstinaient à maintenir.

On est heureux de trouver un peu de bien à côté des maux que ces plaintes indiquent, et qu'elles ont peut-être exagérés. De 1641 à 1647, le capitaine Armonio Vincentello, d'Algajola, fit greffer à ses frais, dans différentes communes de la Balagne, plus de dix mille pieds d'olivier sauvage et plusieurs centaines d'arbres fruitiers, et fit planter plus de trente mille marcottes de vigne, au lieu dit *le Santore*, sur le territoire de Calvi. Le gouvernement génois l'exempta, pour sa vie, de la taille et de toute autre charge (1). On voit que ce gouvernement était loin de vouloir, par système, empêcher l'agriculture de faire aucun progrès en Corse, comme on l'en a accusé. Il résulte d'un acte de 1637, qu'il chercha à propager la culture de la vigne jusque dans le Niolo (2). Par une décision de 1665, que je vais rapporter, il invita les capitalistes à prêter aux propriétaires des terres incultes les fonds nécessaires pour les mettre en culture, et il régla les conditions de ces prêts.

« Le sénat, considérant la rareté des grains et des autres denrées dans l'état de Gênes, qui a forcé à en tirer à grands frais des pays étrangers depuis plusieurs années, a résolu, en vue du bien public, et à l'avantage de tous, de faire les propositions suivantes : 1. Quiconque consentira à prêter de l'argent aux propriétaires des terres incultes qui lui sembleront susceptibles de culture, pourra exiger l'intérêt annuel de 4 pour 100. 2. La somme prêtée devra être remboursée chaque année, aussitôt après la récolte. 3. Si les débiteurs n'avaient pas encore effectué le paiement de leur dette au 8 septembre, les créanciers pourront exiger un autre sou pour livre sur la somme prêtée, outre les intérêts déjà mentionnés. 4. Après quatre mois, à partir du 8 septembre, les créanciers pourront envoyer un commissaire qui sera autorisé à exiger 4 liv. par jour, pourvu qu'il ne reste pas plus de trois jours. Après quoi ils pourront procéder, selon les formes, à la vente des biens, sur le produit desquels ils seront remboursés de tout ce qui leur sera dû. »

L'auteur de la *Giustificazione* a critiqué amèrement cette mesure. On n'accordait pas, dit-il, à l'emprunteur le temps nécessaire pour

(1) *Histoire de Corse*, par M. Renucci, t. 1, p. 29.

(2) *Revue de la Corse*, 21 mai 1834.

vendre ses grains avec quelque avantage, et en temps convenable; il fallait qu'il les vendît au moment où leur prix était le plus bas, ou qu'il se soumît à payer un intérêt de 9 pour 100; si la récolte était mauvaise, sa ruine était certaine. Ces conditions étaient en effet bien rigoureuses. Cependant le propriétaire qui les acceptait en toute liberté, les trouvait nécessairement avantageuses pour lui. L'intérêt primitif était très-modéré. Il est probable que les capitalistes n'avançaient ainsi leurs fonds que pour mettre en culture des terres fertiles. Le prix des blés devait être assez élevé, puisque c'était leur rareté qui avait déterminé le sénat à avoir recours à ce moyen. Il devait donc être rare que l'emprunteur ne pût s'acquitter sur le produit même de la récolte. Du reste, il paraît que cette mesure ne regardait pas la Corse seulement, et qu'elle s'étendait à tout l'état de Gênes : les Corses étaient donc traités ici comme les Génois.

Ils se montrèrent Génois dans la guerre que la république eut à soutenir, en 1672, contre le duc de Savoie. Un corps de quinze cents hommes fut levé facilement dans l'île. Le commandement en fut confié au général Ristori, brave et habile officier, qui avait été précédemment au service des Vénitiens, et s'était distingué pendant la guerre de Candie. D'autres compagnies corses furent mises sous ses ordres, ainsi qu'une partie des milices génoises. L'armée piémontaise s'était divisée en deux corps; l'un s'était porté sur Oneille, pour ravitailler cette place; l'autre s'était dirigé sur Zuccarello; ils devaient se réunir vers Albenga. Ristori vint se placer entre eux, empêcha leur jonction, les attaqua l'un après l'autre, et les détruisit presque entièrement (1). Il fut puissamment secondé dans cette brillante entreprise par Frediani, autre officier corse d'un grand mérite. Son nom fut inscrit parmi ceux des nobles génois.

En 1675, le peuple s'étant plaint, à l'occasion de quelques charges qui ne devaient être que temporaires et qui se prolongeaient au-delà du terme convenu, le sénat fit appeler à Gênes les douze représentans de la nation, et après les avoir entendus, il ordonna le remboursement d'une partie de ce qui avait été perçu.

L'année suivante, le gouvernement génois établit en Corse la co-

(1) Botta, *Hist. d'It.*, t. 6, p. 181 et suiv.

lonie de Maniotes (1), qui existe encore aujourd'hui à Cargèse. Après la prise de Candie, les habitans de Porto-Vitilo, n'espérant plus pouvoir défendre leur indépendance contre les Turcs, résolurent de quitter leur pays. Un de leurs chefs fut secrètement chargé par eux d'aller leur chercher un asile. Après avoir parcouru inutilement plusieurs contrées de l'Italie, il se rendit à Gênes. Le gouvernement de la république lui offrit des terres en Corse : il passa dans l'île, et, de concert avec les commissaires génois, le territoire de Paomia fut choisi comme le plus convenable pour l'établissement de la colonie. L'envoyé revint à Gênes, arrêta les préliminaires de la négociation, et retourna ensuite à Vitilo. Sur le compte qu'il rendit de sa mission, sept cents Grecs environ s'embarquèrent au mois d'octobre 1675, ayant à leur tête l'évêque de la ville et plusieurs chefs recommandables. Après une heureuse traversée, ils abordèrent à Gênes, où toutes les conditions relatives à leur établissement furent réglées par un acte authentique passé le 18 janvier 1676. Au mois d'avril suivant, les nouveaux colons furent transportés à Paomia, où tout avait été préparé pour les recevoir. Le territoire qui leur fut concédé était depuis long-temps inculte; il devint bientôt l'un des mieux cultivés de l'île. Le travail, l'union, la pureté et la simplicité des mœurs firent prospérer la colonie. Elle ne fut point inquiétée par les Corses, jusqu'à l'insurrection de 1729.

En 1678 et 1681, les syndics de Calvi firent droit à plusieurs réclamations des habitans de la province de Balagne : ils défendirent qu'on leur fît fournir plus de cinq cents mines de blé, au prix fixé par les anciennes conventions, et qu'on leur fît attendre le paiement de cette fourniture.

En 1706, il fut question, dit-on, d'augmenter les impositions en

(1) Le rameau des monts Taygètes qui se termine au Cap-Matapan, est appelé *le Bras du Magne, de la Mania.* Quelques auteurs ont prétendu que ce dernier nom, le plus usité, venait de *Messania*, et que les plus anciens habitans de ces montagnes furent les Messéniens, qui s'y réfugièrent après la destruction de leur ville et l'envahissement de leur territoire, pour se soustraire à l'esclavage que leur préparaient les Lacédémoniens. Plus tard, ceux-ci éprouvèrent à leur tour le sort des peuples qu'ils avaient opprimés. Lorsque les Turcs eurent conquis le Péloponèse, la plupart des Lacédémoniens se réfugièrent dans ces montagnes. Ce qui restait des familles impériales de Constantinople et de Trébizonde y chercha aussi un asile. Les Maniotes ne furent jamais entièrement subjugués par les Turcs.

Corse. Cette mesure pouvant exciter des troubles, on examina avec soin si elle était nécessaire : le sénat se fit présenter les comptes des deux années précédentes, et s'assura que la recette avait excédé la dépense, pendant ces deux années, d'une somme de 122,070 livres (1). La mesure proposée fut en conséquence rejetée.

En 1713, la récolte ayant été mauvaise, et le peuple se plaignant des charges qu'il avait à supporter, le sénat fit rendre aux contribuables la moitié de la taille, qui avait déjà été perçue. Nous venons de voir qu'une mesure semblable avait été prise en 1675 : le gouvernement génois n'était donc pas constamment oppresseur; il était quelquefois humain et juste, ou peut-être n'était-il que faible.

En 1715, les Douze demandèrent que les armes à feu fussent défendues dans l'île (2); le sénat refusa d'abord, sentant peut-être qu'il n'était point en état de faire exécuter une pareille loi. De nouvelles instances ayant été faites auprès de lui par l'orateur Mancini, il objecta que cette mesure ferait perdre à la république le produit des permis de port d'armes. Les Corses se soumirent, pour compenser cette perte, à une nouvelle taxe de 13 sous 4 deniers par feu. Les armes à feu furent défendues, sous peine de mort : elles devaient être remises dans les magasins de la république, qui promettait d'en tenir compte. Le désarmement s'effectua en partie, mais il fut loin d'être

(1) L'auteur de la *Giustificazione* a donné le détail de la recette et de la dépense de ces deux années. Il résulte de l'un des articles de la recette que le prix du blé, à cette époque, était de 18 liv. la mine, et le même auteur donne, pour le poids de la mine, trois cent vingt livres. La livre monnaie, de Gênes, valant 0 fr. 833, et la livre poids 0 kil. 32658, le poids de l'hectolitre de blé étant supposé de soixante-quinze kilogrammes, et son prix moyen étant en Corse, aujourd'hui, de 18 fr., ce même prix serait à celui de 1704 et 1705, comme 1,67 est à 1. On peut supposer que la valeur de l'argent a diminué dans la même proportion : c'est ce que j'ai fait dans le tableau CXVI, où j'ai donné la valeur actuelle, en francs, des différentes sommes qui figurent dans ce document.

D'après un tableau de la valeur, en francs, de la livre tournois, de 1114 à 1726, dressé par M. Minard, ingénieur en chef, inspecteur de l'école des ponts et chaussées, qui a fait de nombreuses recherches sur cet objet, cette valeur serait pour 1604 de 1,70, et pour 1705 de 1,43. Le rapport 1,67 se trouve placé entre ces deux nombres.

(2) D'après l'auteur de la *Giustificazione*, les relevés qui furent faits dans tous les greffes, à l'occasion de cette demande, prouvèrent qu'il avait été commis, pendant les trente-deux années précédentes, vingt-huit mille sept cent quinze homicides : ce serait, année moyenne, huit cent quatre-vingt-dix-sept.

complet : la loi fut mal exécutée, et il paraît qu'elle donna lieu à de grands abus (1).

En 1723, la Corse fut divisée en deux gouvernemens. Cette division, qui aurait présenté de grands avantages dans des temps de calme, ne pouvait convenir pendant les troubles qui suivirent : on revint bientôt à l'ancien système (2).

En 1724, une amnistie fut accordée à tous les bannis. D'après cet acte, tous ceux qui avaient quitté l'île volontairement, pour se soustraire aux poursuites de la justice, pouvaient aussi y rentrer, sans craindre d'être inquiétés, pourvu, dit Cambiagi (3), qu'ils compensassent, par de l'argent, le dommage qu'ils avaient pu causer par le crime ou le délit qui les avait forcés à s'expatrier. Suivant l'auteur de la *Giustificazione*, la compensation était pour le fisc. « Tous les bannis et les criminels, dit-il, étaient invités à se présenter, pour être absous, moyennant la somme ordinaire (*il solito sborzo*). On n'exigeait pas qu'ils eussent obtenu la paix de leurs ennemis : il suffisait qu'ils l'eussent demandée (4). » Dans l'un ou l'autre cas, c'était proclamer l'impuissance de la justice. Cette mesure accrut nécessairement le nombre et l'audace des malfaiteurs (5), ennemis naturels de tout

(1) « Les riches, dit l'auteur de la *Giustificazione*, ne pouvaient faire usage des armes » sans s'exposer au danger d'être accusés, poursuivis et ruinés. La canaille, qui n'avait » rien à perdre, en abusait avec la plus grande insolence en opprimant les gens de » bien..... La dénonciation d'un ennemi suffisait pour faire vexer un innocent..... Les » armes enlevées à l'un se vendaient à l'autre;..... et, quoique la prohibition des armes » eût empiré la situation du royaume, on n'en exigeait pas moins la taxe à laquelle il » avait fallu se soumettre pour l'obtenir. » On ne doit pas oublier que le but de cet auteur était de justifier l'insurrection des Corses contre le gouvernement génois. C'est un avocat qui parle, non un historien.

(2) D'après l'auteur de la *Giustificazione*, cette mesure ne fut point prise dans l'intérêt des peuples; elle eut, dit-il, pour but unique de faire cesser les brigues entre deux concurrens d'égal mérite.

(3) T. 2, p. 329.

(4) P. 96.

(5) Il y avait, au mois d'avril de l'année dernière, sur les contrôles de la préfecture de la Corse, trois cent soixante-trois contumaces condamnés pour crimes; d'après le tableau LV, le nombre d'homicides, année moyenne, est aujourd'hui, dans cette île, de cinquante-deux : c'est le sixième du nombre de contumaces. En supposant que ce rapport fût le même, en 1715, il y aurait eu, à cette époque (neuf ans avant celle dont il s'agit ici), à raison de huit cent quatre-vingt-dix-sept homicides par année (*), cinq mille trois cent quatre-vingt-deux contumaces.

(*) Voir note 2, p. 257.

gouvernement, dangereux auxiliaires de ceux qui préparent et dirigent les révolutions. L'orage approchait.

Dès la fin de 1724, et en 1725, on commença à se plaindre ouvertement; des ligues se formèrent; on chercha les moyens de secouer le joug de la république. Alexandre Saluzzo, nommé gouverneur en 1726, sut tellement ménager les esprits qu'il arrêta cette première fermentation. La roideur de son successeur, Félix Pinelli, et quelques circonstances malheureuses, détruisirent son ouvrage. La récolte de 1728 avait été mauvaise, le peuple souffrait; le sénat, au commencement de 1729, vint à son secours; il fit délivrer des blés aux communes, mais à titre de prêt, à six pour cent d'intérêt : le remboursement était garanti par des conditions rigoureuses. Il offrit, en même temps, de prêter de l'argent à tous les propriétaires qui s'obligeraient à l'employer à la culture de la vigne et de l'olivier. Les produits de ces nouvelles cultures devaient être affranchis des droits de douanes; ils devaient jouir, en outre, pendant un certain temps, ainsi que les terrains eux-mêmes, du privilége de ne pouvoir être saisis par des créanciers. Ces mesures auraient pu être plus libérales; cependant elles soulageaient les maux présens du peuple, et tendaient à le préserver de maux semblables dans l'avenir : elles méritaient de la reconnaissance. Louis Giafferi, qui fut bientôt après l'un des chefs des insurgés, et qui était alors membre de la commission des Douze, fut le premier qui sollicita et obtint de l'argent et des grains pour différentes communes qui en demandaient. Il est probable que ces prêts contribuèrent beaucoup à faire éclater des troubles qui dispensèrent les communes et les particuliers de remplir leurs engagemens envers la république.

Dans la même année, un soldat corse de la garnison de Final fut condamné au cheval de bois par un conseil de guerre. Lorsqu'il subissait sa punition, quelques individus de la populace se moquèrent de lui et tinrent des propos insultans pour les Corses en général. Les soldats de cette nation, irrités, firent feu sur le peuple, tuèrent un homme et en blessèrent plusieurs. Les plus coupables de ces militaires furent arrêtés et pendus. Cet événement, présenté dans l'île, par les mécontens, comme une nouvelle preuve du mépris et de la haine des Génois pour les Corses, exaspéra les esprits. Un autre événement moins considérable encore, fit éclater l'insurrection.

Au commencement de septembre, le lieutenant de Corte s'étant transporté dans la piève de Bozio, pour y percevoir les tailles, un pauvre estropié se présenta pour payer la sienne : il lui manquait deux sous ; le percepteur refusa de recevoir sa contribution s'il ne donnait la somme entière. Le paysan, sorti de la maison, se répandit en plaintes, sur la place publique, contre la dureté des exacteurs et contre l'injustice des taxes qu'on avait ajoutées à la taille ; il s'éleva sur-tout contre celle que l'on nommait des deux *seini*, qui avait été établie pour dix ans, lorsque les armes à feu furent défendues (1), et que l'on avait déjà payée pendant quinze, quoique cette prohibition eût été plus nuisible qu'utile, puisqu'elle n'avait désarmé que les honnêtes gens, les mettant ainsi à la merci des mauvais sujets, qui n'avaient point cessé de porter des armes et d'en abuser. Ses discours firent impression sur le peuple ; ceux qui n'avaient pas encore payé refusèrent les deux *seini* ; le lieutenant à son tour refusa de recevoir la taille sans cette taxe, et se retira (2). Les autres pièves suivirent cet exemple. Pinelli voulut employer la force ; cinquante hommes qu'il envoya dans la piève de Tavagna furent désarmés ; deux cents hommes qu'il fit marcher ensuite pour venger cette injure n'osèrent rien entreprendre.

Enhardis par ces premiers succès, les mécontens se portèrent en grand nombre sur le fort d'Aléria, s'en rendirent maîtres, et enlevèrent les armes qui y étaient déposées : ils marchèrent ensuite sur Bastia, dont ils ravagèrent les environs, et s'emparèrent facilement de la partie de cette ville nommée *Terra-Vecchia*, qui n'était défendue que par une simple muraille. Pinelli, renfermé dans la citadelle, essaya de négocier avec eux ; il leur envoya l'évêque de Mariana, qui se chargea de présenter leurs demandes (3) au gouverneur ; mais celui-ci les

(1) Nous avons vu que cette taxe était de 13 sous 4 deniers de Gênes. Le *seino* était donc la pièce de 6 sous 8 deniers, qui est évaluée dans le Manuel des poids et mesures à 0 fr. 20 c.

(2) *Giustificazione*, p. 218.

(3) Ils demandaient la diminution de la taille, la libre fabrication du sel, la suppression de la taxe des deux *seini*, la restitution des armes enlevées aux habitans lors de l'établissement de cette taxe, l'admission des Corses à tous les emplois, etc. On peut voir, par le tableau CXVI, que les deux premiers articles auraient rendu le produit des contributions fort inférieur aux dépenses, qui ne pouvaient guère être diminuées, et

rejeta fièrement, et le prélat n'osant porter ce refus aux Corses, prit le parti de s'embarquer pour Gênes. L'évêque d'Aléria fut plus heureux; il fit entendre aux insurgés que le gouverneur n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour leur accorder ce qu'ils exigeaient, et il leur proposa d'aller lui-même le demander pour eux au sénat : ils acceptèrent sa médiation, promirent d'attendre pendant trois semaines le résultat de ses démarches, et de ne commettre jusque là aucune hostilité. Ils évacuèrent ensuite Bastia.

Le sénat, dans l'espoir d'appaiser ces troubles, envoya dans l'île, avec le titre de commissaire-général, Jérôme Veneroso, ancien doge, aimé et respecté des Corses, qu'il avait gouvernés, quelques années auparavant, avec sagesse et bonté. A la nouvelle de son arrivée, les insurgés, qui s'étaient approchés de nouveau de Bastia, s'éloignèrent de cette ville. Veneroso leur fit aussitôt offrir un pardon général, s'ils voulaient mettre bas les armes; mais ils déclarèrent qu'ils ne se soumettraient que lorsque l'on aurait fait droit à toutes leurs demandes. Il consentit à supprimer la taxe des deux *seini* et à diminuer la taille. Loin de se contenter de ces concessions, ils ajoutèrent de nouvelles prétentions aux premières, et furent jusqu'à demander que Gênes retirât de l'île toutes ses garnisons. Veneroso se vit alors réduit à employer la force; mais les troupes dont il pouvait disposer étaient insuffisantes; elles furent battues partout où elles se montrèrent. Dégoûté d'une mission si pénible, il demanda et obtint son rappel. Avant de quitter la Corse, il se rendit au camp des insurgés et les conjura de profiter de la clémence du sénat; ils lui rendirent toutes sortes d'honneurs, le prièrent même, dit-on, de demeurer au milieu d'eux et d'être leur roi; mais ils refusèrent constamment de se soumettre à la république.

Pompiliani, chef des Corses, avait servi avec distinction sur le continent : il établit une discipline sévère dans son armée et se montra impitoyable envers les Génois. Il s'empara d'Aléria et fit passer la garnison au fil de l'épée; il éleva ensuite des batteries sur la côte, afin de mettre le pays qu'il occupait à l'abri des attaques que l'ennemi pourrait tenter par mer.

qui auraient dû au contraire être beaucoup augmentées, si l'on avait voulu donner au gouvernement la force qui lui manquait pour garantir la sûreté des personnes et des propriétés.

La république, ne pouvant plus rien tirer de la Corse, fut obligée d'augmenter les impôts dans ses états du continent. Des soulèvemens éclatèrent à cette occasion à Final et dans plusieurs autres places; les expéditions qui devaient être dirigées sur l'île furent retardées par ces nouveaux embarras. Gênes, en attendant, combattait ses ennemis par la ruse. Un piége fut adroitement tendu à Pompiliani. Par un faux avis qui lui fut remis, on lui promettait de lui livrer Bastia; les habitans devaient se joindre à lui; on lui recommandait de ne se faire accompagner que par un petit nombre de soldats, afin de ne pas donner d'inquiétude. Un autre soin l'ayant empêché de diriger lui-même cette entreprise, il en chargea Filinghieri, son lieutenant. Celui-ci se présenta pendant la nuit avec quatre cents hommes à la porte de Bastia qui lui avait été indiquée; la porte s'ouvre; à peine est-il entré avec sa troupe, qu'ils sont enveloppés de toutes parts et taillés en pièces; Filinghieri seul fut réservé pour le supplice. Ses juges essayèrent vainement de lui arracher quelques révélations sur les liaisons et les desseins des insurgés; il mourut avec honneur. Pompiliani, désespéré, fit brûler dans Bastia même les maisons des juges de Filinghieri, et ravagea les environs de cette ville, ainsi que ceux d'Ajaccio et de Corte. Ce chef tomba enfin entre les mains des Génois; on ignore de quelle manière, et ce qu'il devint.

Grupallo avait remplacé Pinelli comme gouverneur. Camille Doria avait été envoyé en même temps que lui, avec le titre de commissaire-général. Doria défendit, sous les peines les plus sévères, la vente du sel, espérant que le besoin de cette substance forcerait les insurgés à s'humilier; mais cette mesure ne fit que les irriter davantage, et comme elle atteignait les communes qui ne s'étaient pas encore déclarées contre la république, elle augmenta le nombre des mécontens. Ils s'étaient rassemblés à Montedolmo et parlaient de marcher sur Bastia. L'évêque d'Aléria alla les trouver et leur persuada de ne demander, pour le moment, que la libre vente du sel, leur promettant sa médiation pour cet objet et pour leurs autres prétentions; mais Doria ne voulut rien entendre, et commença les opérations militaires. Il fit construire un fort à Montserrat (1), y plaça une garni-

(1) 1300 mètres environ O. S. O. de Bastia; 159 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il existe encore un fort sur ce point.

son de deux cents hommes, et fit enlever, par deux détachemens, les armes qui se trouvaient à Biguglia et à Furiani. Deux cents hommes de la garnison d'Ajaccio furent dirigés, par ses ordres, sur Corte, mais cette troupe fut attaquée et battue par les Corses, à Vivario; vingt-cinq Génois furent tués dans le combat; tous les autres furent pris, désarmés et dépouillés.

Les chefs des insurgés avaient convoqué une diète pour le 22 décembre, dans la plaine de Biguglia; dix mille hommes environ s'y rendirent. Tandis qu'on s'occupait du choix d'un général, André Colonna Ciaccaldi, l'un des habitans les plus riches et les plus considérés de l'île, vint à passer. On l'obligea à s'arrêter, et on le pria d'accepter le commandement. Il refusa long-temps; mais enfin, les mécontens étant passés des prières aux menaces, et lui ayant donné le choix entre le généralat ou la mort et la dévastation de ses biens, il se rendit, priant, les larmes aux yeux, qu'on lui donnât du moins un collègue, ce qui lui fut accordé : Louis Giafferi fut élu (1).

Les insurgés, conduits par leurs nouveaux généraux, marchèrent sur Bastia, prirent d'assaut le fort de Montserrat, et s'emparèrent des couvens qui dominent la ville. Doria, dans cette position critique, leur envoya l'évêque de Mariana. Ils renouvelèrent les demandes qu'ils avaient déjà faites. — Doria fit observer que ses pouvoirs n'étaient pas assez étendus pour accorder de pareilles demandes, promit de les soumettre au sénat, et proposa, en attendant, une trève de quatre mois, à laquelle les insurgés consentirent, à condition que toutes les prisons seraient sur-le-champ ouvertes, qu'aucune fortification nouvelle ne serait construite dans les places qui obéissaient à la république; que les Corses pourraient entrer armés dans toutes les villes, excepté dans Bastia, et que le commerce des bâtimens nationaux serait libre sur toutes les côtes de l'île.

Les chefs des insurgés, voulant donner à la révolte la sanction de la religion, convoquèrent à Orezza une assemblée de théologiens, qui devaient examiner si les Corses pouvaient, en sûreté de conscience, faire la guerre aux Génois. L'assemblée décida que la guerre serait

(1) *Giustificazione*, p. 223. Cambiagi, t. 3, p. 19. Cette scène peut donner une idée de la situation où se trouvaient les hommes sages et paisibles, au milieu de ces désordres.

juste, si Gênes refusait d'accorder les demandes qui lui avaient été adressées, et sur-tout si elle commençait les hostilités (1).

Le terme de l'armistice approchait; le sénat crut devoir rappeler Grupallo et Doria. Charles Fornari et Jean-Baptiste Grimaldi, qui les remplacèrent, entamèrent immédiatement après leur arrivée des négociations avec les deux généraux corses, et leur firent demander quelles étaient leurs prétentions. S'il faut en croire l'auteur de la *Giustificazione*, ces deux chefs envoyèrent aux nouveaux commissaires le pievain Aitelli, qui déclara en leur nom et au nom des peuples, qu'ils demandaient seulement l'abolition de toutes les charges injustes, et qu'ils promettaient ensuite une entière soumission. Suivant le même auteur, les commissaires répondirent que, pour obtenir la paix, il fallait que les chefs et les peuples demandassent formellement pardon de leur rébellion, et s'abandonnassent sans réserve à la clémence de la république. Cette modération de la part des insurgés ne s'accorde guère avec leur conduite précédente, et il est difficile de croire que Fornari et Grimaldi aient laissé échapper une si belle occasion d'appaiser des troubles qui entraînaient la république dans de si grandes dépenses. Doria, qui avait agi avec trop de violence, avait évidemment été rappelé pour faciliter un accommodement : est-il probable que ces nouveaux commissaires aient élevé si haut leurs prétentions, quand les insurgés réduisaient les leurs au-delà de tout ce qu'on avait pu espérer? Quoi qu'il en soit, les négociations furent rompues et les hostilités recommencèrent. Les insurgés investirent Saint-Florent, qui se rendit après quinze jours de siège. Leur nombre s'étant considérablement accru, ils se divisèrent en trois corps, le premier, de dix mille hommes, commandé par Giafferi, le second, de sept mille, commandé par Ciaccaldi, et le troisième, de même nombre, sous les ordres de Philibert Evariste Ciatten. Giafferi et Ciaccaldi se portèrent sur Bastia, et s'emparèrent des couvens de Saint-François, de Saint-Antoine et de Saint-Joseph. Ciatten, demeuré à Saint-Florent avec le

(1) Pommereuil.

« Il fut décidé, dit l'abbé Germanes, que la guerre pouvait se faire légitimement, sur » ce principe captieux, qu'elle est juste pour ceux à qui elle est nécessaire, et même » sainte, lorsqu'il ne leur reste d'espoir que dans les armes. *Justum est bellum quibus* » *necessarium, et pia arma quibus nisi in armis spes est.* »

titre de commandant-général (1), se rendit maître des tours situées sur la côte du golfe de ce nom et du fort de la Mortella, où il trouva deux canons qu'il envoya à ses collègues avec ceux qui avaient été pris dans le château. Il marcha ensuite sur Algajola. A son approche, la garnison génoise évacua cette place et fut suivie par tous les habitans. Giafferi et Ciaccaldi manquaient de poudre; un navire leur en apporta cinquante-quatre barils et repartit aussitôt après les avoir débarqués sur la plage. Le sénat ayant appris que ce bâtiment était anglais, fit faire des représentations à la cour de Londres par son résident, et le roi défendit à ses sujets de fournir des secours aux insurgés corses.

Les Grecs de Paomia étaient demeurés fidèles à la république. Attaqués par les habitans du Niolo et par ceux du canton de Vico, qui s'étaient toujours montrés jaloux de ces étrangers, et prétendaient avoir des droits sur le territoire qui leur avait été concédé, ils se défendirent long-temps avec courage contre des forces supérieures. Ils avaient renvoyé par mer leurs familles à Ajaccio, et n'avaient gardé à Paomia que les hommes en état de porter les armes. Accablés par le nombre, ils furent enfin contraints d'abandonner leurs villages, et de se réfugier dans la tour située à l'extrémité de la presqu'île d'Omigna. Les Niolins les y suivirent, et les y assiégèrent. Le mauvais temps s'opposait à ce qu'on leur envoyât aucun secours d'Ajaccio. Ils se décidèrent à s'ouvrir un passage à travers leurs ennemis, et à gagner cette ville par terre. Ils n'avaient que cinquante fusils, qui furent remis aux plus braves; ils sortent pendant la nuit, s'approchent en silence du camp des Niolins, les attaquent à l'improviste à la pointe du jour, et les mettent en déroute. Deux jeunes Grecs, croyant encore leurs parens assiégés à Paomia, avaient quitté Ajaccio pour essayer de les rejoindre : ils tombèrent entre les mains des Corses qui venaient de les faire mourir, lorsqu'ils furent attaqués et vaincus par les compatriotes et par les pères de ces malheureux.

(1) Brequigny, l'abbé Germanes et Pommereuil, supposent qu'un chef corse, nommé Aldrovandino, succéda dans le commandement à Pompiliani, et qu'ayant été déposé par les insurgés, dont il avait perdu la confiance après l'armistice de Bastia, il fut remplacé par Ciatten. L'auteur de la *Giustificazione* et Cambiagi ne font aucune mention d'Aldrovandino.

Cependant, les Grecs traitèrent humainement les prisonniers qu'ils avaient faits dans ce combat, et leur rendirent même la liberté. Ils ne furent point inquiétés dans leur retraite, et parurent à Ajaccio au moment où leur perte y était regardée comme certaine (1).

Après une consulte tenue à Corte, les Corses envoyèrent à Rome le chanoine Orticani, avec la mission d'offrir au pape la souveraineté de l'île. En cas de refus, il devait se réduire à demander la médiation du Saint-Père. La première partie de sa négociation n'eut aucun succès : le pape refusa sagement l'offre des insulaires; mais il consentit à être leur médiateur. C'était le seul rôle qui convînt à son caractère; le seul qu'on aurait dû voir remplir aux ecclésiastiques, en Corse, pendant ces cruelles discordes, suivant le bel exemple que leur avaient donné les évêques de Mariana et d'Aléria. La république envoya des plénipotentiaires à Rome : des conférences furent ouvertes; mais on ne put arriver à un accommodement (2).

La France et l'Espagne favorisaient secrètement les insurgés, et leur faisaient passer de l'argent et des munitions de guerre. Le sénat de Gênes fit défense à tout bâtiment étranger, sous peine de mort pour l'équipage, de jeter l'ancre sur les côtes de Corse, excepté dans les ports de Bastia, de Calvi, d'Ajaccio et de Bonifacio. Les galères génoises qui croisaient autour de l'île avaient ordre de visiter tous les bâtimens qu'elles rencontreraient : elles attaquèrent et prirent, après trois heures de combat, un vaisseau français qui s'était refusé à cette visite. On y trouva soixante Corses, dix pièces de canon, trois mortiers, soixante barils de poudre, et d'autres munitions. Sur les plaintes du résident de France à Gênes, le sénat fit relâcher le navire; mais il en fit enlever tout ce qui était destiné aux insurgés, et retint les soixante Corses prisonniers.

La cour de Vienne, craignant pour ses possessions d'Italie, se décida à fournir des troupes à la république. Trois mille huit cents Allemands, commandés par Wachtendonck, débarquèrent à Bastia le 10 août 1731. Dès le lendemain, toutes les positions que les insurgés

(1) *Histoire de la Colonie grecque établie en Corse*, par Nicolaos Stéphanopoli. Paris; 1826.

(2) Germanes. — Suivant l'auteur de la *Giustificazione*, la république refusa la médiation du pape, et fut jusqu'à lui reprocher de s'être abaissé en protégeant le peuple le plus dégradé de la terre, et le plus indigne de son attention.

occupaient autour de la ville furent enlevées (1). Doria se porta sur Saint-Florent, que Ciatten abandonna à son approche. Wachtendonck marcha sur Saint-Pelegrino, où débarquaient ordinairement les secours que les insurgés recevaient du continent, et il s'en empara; mais il se trouva ensuite dans un grand embarras : il manquait de vivres; des vents violens et contraires s'opposaient à ce qu'il pût en recevoir par mer, et les Corses lui avaient coupé la communication avec Bastia. Il négocia avec Giafferi, qui se trouvait campé dans le voisinage, et obtint le libre passage pour son retour dans cette ville. On convint en outre d'une trêve de deux mois. Wachtendonck, reconnaissant de cette modération, se chargea de faire parvenir à la cour de Vienne les demandes des insurgés.

Giafferi était passé à Livourne avec deux officiers français; il avait eu des conférences avec le consul de France, et avait acheté des munitions qu'il avait débarquées dans l'île. Dans le même temps, la France demanda à la république réparation de l'insulte qui avait été faite à son pavillon. Le sénat, alarmé, se hâta d'accorder toutes les réparations exigées, et redoubla ses instances auprès de la cour de Vienne pour obtenir de nouveaux secours.

La trêve expirée, les hostilités recommencèrent. Un corps de troupes allemandes et génoises s'étant porté de nouveau sur San-Pelegrino, fut attaqué et battu par les insurgés. Doria, entré dans la Balagne, fut également battu à Calenzana, et poursuivi jusque sous les murs de Calvi. De l'autre côté des monts, deux mille Corses, commandés par Ciaccaldi, étaient descendus des montagnes vers le golfe de Valinco, et ravageaient le territoire d'Olmeto : ils furent défaits par les Génois sortis d'Ajaccio; mais ils reparurent bientôt, au nombre de quatre mille. Le colonel Armand et Veneroso, qui commandaient les Génois,

(1) Les habitans de Bastia, et une grande partie de ceux de Lota, village voisin, qui avaient embrassé le parti de la république, s'étaient joints aux Génois et aux Allemands, dans cette sortie. Le père Bernardino de Casacconi, capucin, l'un des théologiens qui avaient déclaré que la guerre était légitime, se trouva au nombre des prisonniers. On l'avait exposé sur la place publique de Bastia; il s'écria, s'adressant à la foule rassemblée autour de lui : « Oui, la guerre que fait la nation est très-juste : je suis un des premiers qui l'aient déclarée telle dans le congrès; et, pour prouver que je sais tout souffrir pour la patrie et la justice, je le répète ici, sans crainte, la guerre est très-juste. » On le conduisit en prison. Il fut envoyé ensuite à Gênes, et renfermé; mais, bientôt après, il fut relâché, à la sollicitation du pape.

n'avaient avec eux que huit cents hommes; ils n'hésitèrent pas cependant à attaquer les insurgés. Des moines, mêlés dans leurs rangs, les animaient par leurs exhortations, et, au besoin, par leur exemple : l'un d'eux blessa le colonel Armand. Veneroso fut aussi blessé : les Génois alors prirent la fuite.

La république fit proposer aux Corses une amnistie dont ils ne voulurent point profiter. Ils attaquèrent, sans succès, Biguglia et San-Pelegrino; mais ils furent plus heureux à Sartene. Cette ville était restée fidèle aux Génois; Giafferi vint l'attaquer avec sept mille hommes. Wachtendonck marchait en toute hâte pour la défendre; les habitans, qui attendaient ce secours, étaient sortis de la ville, et s'étaient rangés en bataille sous ses murs. Giafferi les força de se renfermer avant l'arrivée des Allemands, les fit observer par un corps de réserve, et ne s'occupa plus que de combattre Wachtendonck, qui parut bientôt avec trois mille quatre cents hommes. Après une action très-meurtrière, les Corses mirent les Allemands en déroute, et les poursuivirent pendant une lieue. Les habitans de Sartene avaient attaqué le corps qui leur était opposé; mais, une fois les Allemands battus, ils furent obligés de se retirer. Giafferi entra dans la ville en vainqueur irrité; cependant la générosité de son caractère l'emporta sur son ressentiment : il se contenta de s'emparer des deniers publics (1).

Dans une consulte tenue à Vescovato, le 1er. février 1732, les Corses établirent une taxe de vingt sous par tête, afin de subvenir aux frais de la guerre, qu'ils voulaient pousser avec plus de vigueur. Ils décidèrent aussi qu'une circulaire serait adressée à ceux de leurs compatriotes qui habitaient sur le continent, pour les engager à venir se joindre à eux. Cette lettre (2) présente un résumé de tout ce qui s'était passé depuis le commencement de l'insurrection : l'empereur y est appelé le très-invincible, le très-auguste, le très-pieux César; les insurgés y recon-

(1) Brequigny, Germanes, Pommereuil.

L'auteur de la *Giustificazione* et Cambiagi, ne disent rien de ce combat si remarquable, ni de la prise de Sartene. On doit peu compter, en général, sur l'exactitude de ces détails, et sur-tout sur le nombre des combattans; en voici un exemple : Brequigny suppose que les habitans de Sartene sortirent de la ville au nombre de deux mille : les pièves de Sartene et de Viggiano, réunies, n'avaient, en 1741, que deux mille deux cent quatre-vingt-dix habitans (tableau XXXIII), et Sartene n'en a, aujourd'hui même, que deux mille sept cent quinze.

(2) Cambiagi a rapporté ce document dans son entier.

naissent la légitimité des prétentions des rois d'Arragon sur l'île, et disent qu'avant l'arrivée des troupes impériales, ils avaient arboré l'étendard de l'Espagne sur leurs forts et sur leur camp, croyant pouvoir justement compter sur le secours de sa majesté catholique. On y remarque aussi le passage suivant, qui fait connaître l'esprit religieux des Corses de cette époque : « Dès le commencement de la révolte, » nous avons imploré la miséricorde de Dieu par des pénitences pu- » bliques, par la fréquence des sacremens, l'exposition du vénérable, » et autres précautions que nous n'avons point cessé d'employer. »

Une nouvelle insulte fut faite, sur les côtes de l'île, au pavillon français. Un navire marchand, de Marseille, qui avait apporté plusieurs fois aux insurgés des munitions de guerre et de bouche, échappant à la surveillance des croisières génoises, fut enfin découvert au moment où il entrait dans le golfe de Girolata. Le commandant de Calvi, qui en fut aussitôt informé, fit conseiller au capitaine de s'éloigner sans débarquer sa cargaison : il s'y refusa. Cent hommes furent envoyés d'abord, par mer, pour l'y contraindre; mais le canon des insurgés les obligea à se retirer. Plusieurs grosses barques chargées de soldats furent alors dirigées de Calvi sur Girolata, et le bâtiment fut pris et brûlé, malgré le feu des Corses. Une partie de l'équipage périt dans le combat; le capitaine fut blessé. La cour de France, vivement offensée, exigea des réparations que la république s'empressa de faire.

Les secours que le sénat avait sollicités auprès de la cour de Vienne arrivèrent enfin : le prince de Wirtemberg débarqua, le 7 avril, près de Saint-Florent, avec six mille hommes. Il commença par offrir aux insurgés la médiation et la garantie de l'empereur, et une amnistie générale pour ceux qui se soumettraient dans cinq jours. Leurs derniers succès avaient enflé leur courage : ils ne voulurent entendre aucune proposition, et battirent d'abord les Allemands sur plusieurs points; mais ceux-ci ayant concentré leurs forces, et s'étant rendus maîtres de la Balagne, ainsi que des débouchés qui communiquent de cette province à l'intérieur de l'île, ils portèrent partout le ravage : les Corses alors songèrent à se soumettre.

On convint d'une trêve. Les commissaires de l'empire, ceux de la république et ceux des insurgés, se rassemblèrent à Corte : ces derniers étaient Louis Giafferi, André Ciaccaldi, Simon Raffaelli, Charles Alessandrini et Evariste Piccioli. Les conférences s'ouvrirent le 10 mai.

On cite le fragment suivant du discours que dut prononcer Giafferi dans cette circonstance : « L'exemple que les Corses donnent au reste » des peuples, doit apprendre aux souverains à ne pas opprimer leurs » sujets et à se souvenir que la nature les fit leurs égaux. La seule » puissance des lois les a élevés au rang sublime qu'ils occupent, et » leur premier devoir est de maintenir dans toute sa force cette puis- » sance, à laquelle seule ils doivent leur élévation. La justice, la modé- » ration, l'humanité, voilà les véritables appuis de leur trône : la ty- » rannie est leur plus grand ennemi, et chaque tentative qu'ils font » pour franchir les justes limites de leur pouvoir est un pas vers sa » ruine (1). »

Les Corses s'en rapportèrent à la médiation de l'empereur, qui leur promettait un réglement dont les bases furent arrêtées, et par lequel tous les différends avec Gênes devaient être terminés sous sa garantie. Ce traité contenait, dit-on, une condition qui ferait peu d'honneur aux commissaires corses, et s'accorderait mal avec le caractère et le langage qu'on a prêtés à Giafferi. Ils s'engageaient à remettre les lettres de plusieurs Génois qui avaient entretenu des intelligences avec les insurgés et leur avaient fourni de l'argent. Cette correspondance devait se trouver à Vescovato, chez le marquis Antoine Raffaelli, leur secrétaire-général. Celui-ci disparut le lendemain de la signature du traité. Giafferi, Ciaccaldi, Aitelli et Simon Raffaelli furent arrêtés et conduits à la tour de Gênes. Les papiers du marquis Raffaelli furent livrés par un de ses amis auquel il les avait confiés; les lettres que les commissaires avaient promis de remettre s'y trouvèrent, et il fut prouvé qu'ils n'avaient eu aucune part à l'évasion du secrétaire-général; ils ne furent cependant point relâchés (2). Le 11 octobre, ils furent transférés à Savone et on leur donna la ville pour prison.

(1) Il est peu vraisemblable que Giafferi ait tenu un langage aussi fier devant les représentans d'un souverain absolu, *du très-invincible César*, dont le sort de la Corse dépendait en ce moment.

(2) Suivant les relations publiées par les Génois, tout ce qu'on a dit du traité de Corte serait une pure fable. La plupart des pièves avaient déjà fait leur soumission lorsque les chefs entrèrent en négociation. Le prince de Wirtemberg consentit à leur faire grâce de la vie, mais il refusa de leur laisser la liberté. Avant que ce résultat de leurs démarches leur fût connu, ils tombèrent entre les mains des hussards qui étaient à leur

Le 26 mars de l'année suivante, l'empereur ratifia le réglement que les Corses attendaient. Par cet acte, la république leur accordait une amnistie générale; elle leur remettait toutes les contributions de l'année 1732, et tout ce qu'ils pouvaient devoir pour les secours qu'elle leur avait fournis en argent et en blé dans les temps de disette; elle instituait en Corse un ordre de noblesse; elle promettait de ne point s'opposer à ce que les ecclésiastiques corses fussent nommés aux évêchés de l'île; elle s'engageait aussi à permettre et même à encourager l'établissement des colléges que les nationaux voudraient fonder; elle rétablissait l'institution des Orateurs; elle autorisait la nation à nommer trois commissaires qui s'occuperaient de tout ce qui peut contribuer au progrès des arts et du commerce, et qui pourraient faire au magistrat de la Corse et au gouverneur toutes les propositions et les représentations qu'ils jugeraient convenables à ce sujet. Elle établissait, dans le lieu de la résidence du gouverneur, un avocat des pauvres prisonniers; enfin, elle autorisait les douze représentans de la nation à nommer un autre avocat, qui serait chargé de présenter aux syndics toutes les réclamations des pauvres.

Ce réglement présentait de grandes améliorations de détail, mais il laissait beaucoup à désirer sous le rapport des institutions fondamentales : il était loin de répondre aux prétentions des Corses. De nouveaux troubles ne tardèrent pas à éclater dans l'île.

Les prisonniers de Savone furent mis en liberté le 22 avril. Ils firent leur soumission devant le sénat et reçurent l'ordre de ne pas rentrer en Corse sans une autorisation spéciale. Giafferi fut nommé commandant de Savone; Ciaccaldi passa en Espagne, Raffaelli se rendit à Rome. Giafferi ne demeura pas long-temps à Savone, il se rendit à Livourne avec le piévain Aitelli, acheta des armes et passa en Corse le 27 août. Il s'y tint caché pendant plusieurs mois et sût échapper aux recherches des Génois.

Le prince de Wirtemberg et le gros des troupes allemandes avaient quitté l'île après le traité de Corte. Wachtendonk, qui était resté avec huit bataillons, partit à son tour, lorsque les Génois eurent été mis en

poursuite, et furent conduits à Corte. Le prince les fit garder à vue jusqu'à l'arrivée du commissaire-général Rivarola, auquel ils furent remis.

Il est difficile de reconnaître la vérité entre des assertions si opposées : tous les historiens ont adopté la version la plus favorable aux Corses.

possession de toutes les places que les insurgés avaient occupées. Bientôt de nouvelles ligues se formèrent. Les premiers mouvemens eurent lieu dans la piève d'Orezza, vers le milieu de janvier 1734. La fermentation s'étendit de là dans les pièves circonvoisines. Celle de Rustino donnait sur-tout de l'inquiétude. On savait que les chefs des mécontens s'étaient réunis et y tenaient des conciliabules. Le commissaire-général, Jérôme Pallavicini, fit inviter les principaux d'entre eux à se rendre à Bastia, afin de lui faire connaître les sujets des plaintes qu'ils pouvaient avoir; ils répondirent qu'ils iraient volontiers si on leur envoyait des saufs-conduits. Sur le refus que fit Pallavicini de leur donner ces garanties, ils déclarèrent rebelles tous ceux qui se seraient rendus à Bastia, pour traiter de quelque affaire que ce fût avec ce commissaire. Ainsi la première mesure prise par ces hommes qui se disaient les défenseurs de la liberté, fut un acte de tyrannie.

Pallavicini fit partir de Corte, de Bastia, d'Ajaccio et de Calvi, des détachemens qui devaient arriver au même moment dans le Rustino, et y arrêter plusieurs de ces chefs, entre autres Jean-Jacques Castineto et Hyacinthe Paoli. Le détachement de Corte parut le premier. Attaqué par les Corses, il fut obligé de mettre bas les armes. Les insurgés marchèrent ensuite au devant de celui de Bastia, qui eut le même sort. Les deux autres, instruits de ces événemens, se retirèrent. Animés par ces premiers succès, les Corses furent assiéger Corte: la garnison capitula au bout de dix jours et se retira à San-Pelegrino.

Dans une diète tenue à Corte le 12 mai 1734, les insurgés décidèrent qu'un député serait envoyé au roi d'Espagne, pour lui offrir la souveraineté de l'île. Le chanoine Orticoni fut chargé de cette mission, qui n'eut aucun succès. On voit que les Corses, jusqu'à ce moment, n'avaient point combattu pour l'indépendance nationale, puisqu'ils avaient voulu passer d'abord sous la domination du pape, ensuite sous celle de l'Espagne. Ils ne combattaient pas non plus pour l'égalité, puisqu'ils demandaient un ordre de noblesse. Quant à la liberté, nous verrons bientôt comment ils la comprenaient.

Ciaccaldi était rentré dans l'île, ainsi que Giafferi; les insurgés les avaient reconnus de nouveau pour leurs chefs. Au commencement de 1735, Giafferi convoqua une consulte générale qui s'assembla le 30 janvier à Corte: il y demanda et obtint pour collègue Hyacinthe Paoli. Sur le refus du roi d'Espagne, les Corses se décidèrent, dans

cette consulte, à former une république indépendante, et arrêtèrent leur nouvelle constitution. Par le premier article, ils plaçaient l'île sous la protection de l'immaculée conception de la vierge Marie. Le gouvernement était formé des trois généraux, nommés Primats du royaume, et d'une junte. Les primats et les membres de la junte, au nombre de six, devaient être élus par la diète générale, composée des députés des villes et des villages. Cette diète ne pouvait être convoquée que par ordre des primats; elle décidait de toutes les affaires relatives à l'impôt. Les primats avaient le titre d'Altesses royales, les membres de la junte et ceux de la diète, celui d'Excellences. Un tribunal composé de deux juges, auxquels on donnait le titre d'Illustrissimes, devait surveiller les individus qui étaient soupçonnés de trahir la patrie et pouvait leur faire leur procès secrètement et les condamner. Quiconque refusait d'obéir à la junte et à ses officiers, ou refusait les charges et emplois qui lui étaient conférés, était déclaré rebelle et condamné à mort; ses biens étaient confisqués. Il en était de même de ceux qui osaient tourner en ridicule les titres des Primats, des membres de la junte et des autres fonctionnaires.

Voilà comment les Corses de cette époque comprenaient la liberté.

Les maréchaux-de-camp Castineto, Fabiani et Luciani furent envoyés dans les provinces de Bastia et de Nebbio pour lever des contributions. Ils brûlaient les maisons de tous ceux qui se refusaient à exécuter leurs ordres, ou qui leur semblaient partisans des Génois. Deux détachemens sortis de Bastia les mirent en fuite et saccagèrent les villages qui les avaient reçus; mais ces deux corps s'étant réunis ensuite à Biguglia, les soldats s'enivrèrent presque tous. Attaqués dans cet état par les insurgés, ils furent taillés en pièces.

Pinelli fut envoyé de nouveau en Corse comme commissaire-général, dans les premiers jours de juin, en remplacement d'Octavien Grimaldi, qui avait succédé à Pallavicini. Il ne fut pas plus heureux qu'il ne l'avait été au commencement des troubles. Il commença par détruire les moissons, et se rendit par là plus odieux que jamais. Profitant de la mésintelligence qui existait entre quelques-uns des chefs corses, il réussit à faire déclarer en faveur de la république les pièves de Tavagua, de Moriani et de Campoloro; mais les troupes qu'il envoya pour soutenir ses nouveaux alliés furent battues; lui-même, sorti avec douze cents hommes pour réparer cet échec, se trouva enveloppé et

fut obligé de conclure une trève de deux mois, qui fut mal observée de part et d'autre. Son fils, bientôt après, tomba dans une embuscade et fut fait prisonnier. Pour obtenir sa liberté, il consentit à prolonger la trève jusqu'au 12 novembre : elle était absolument nécessaire aux insurgés, qui manquaient de munitions. Pinelli, accusé dans le sénat d'avoir sacrifié les intérêts de la république à son avantage particulier, fut rappelé et remplacé par Paul-Baptiste Rivarola.

L'île manquait des choses les plus nécessaires. Les chefs des insurgés, reconnaissant qu'ils ne pouvaient plus résister long-temps, envoyèrent à Gênes deux députés chargés de faire au sénat des propositions d'accommodement : ils demandaient que l'autorité du gouvernement fût bornée au commandement militaire et au jugement des causes criminelles; que toutes les affaires qui intéressaient l'île fussent décidées dans un sénat corse, indépendant de celui de Gênes; que le nombre des troupes que la république pourrait entretenir dans l'île, et les places qu'elles devraient occuper, fussent déterminées. Ces conditions ne parurent pas admissibles au sénat, qui les rejeta.

Rivarola était très-aimé des habitans de Bastia, qui firent de grandes réjouissances à son arrivée. Giafferi voulut profiter de cette circonstance pour surprendre la ville; mais il trouva la garnison sous les armes, et n'osa rien entreprendre. Le nouveau commissaire suivit un système différent de celui de ses prédécesseurs; il n'essaya point de réduire les insurgés par la force, mais il s'attacha à empêcher, au moyen des nombreuses croisières qu'il établit autour de l'île, qu'ils ne reçussent aucun secours de l'extérieur, et il défendit aux habitans des villes occupées par les troupes de la république de faire avec eux aucun commerce : ces mesures les mirent bientôt dans la plus grande détressse. Un événement singulier vint les tirer de cette situation désespérée.

LIVRE SEPTIÈME.

SOMMAIRE.

Principales circonstances de la vie de Théodore, baron de Newhoffen, jusqu'en 1736. Cet aventurier débarque à Aléria, et est élu roi de Corse par les insurgés. Il s'empare de Sartene, de Porto-Vecchio, et échoue devant Bastia. — Le commissaire génois Rivarola forme un corps composé de Corses, qu'il oppose aux insurgés. — La guerre devient de plus en plus cruelle. — Triste situation de l'île. — Les secours puissans que Théodore avait annoncés n'arrivant point, il cherche à amuser les Corses. Plusieurs chefs l'abandonnent, et forment un tiers parti. Théodore annonce qu'il va presser l'expédition des secours attendus, et quitte l'île, après avoir nommé un conseil de régence. — Les régens ayant proposé un armistice, la dureté des conditions que Rivarola veut imposer aux insurgés porte leur irritation au comble. — Cruautés exercées par les Génois à Aléria. — Luc d'Ornano saccage et met à contribution les environs des places qu'ils occupent. — Théodore est emprisonné pour dettes à Amsterdam. Les insurgés lui restent fidèles. — Traité entre l'empereur et le roi de France, par lequel ces souverains s'engagent à empêcher que la Corse ne sorte du domaine de la république. — Des troupes françaises sont envoyées dans l'île, sous le commandement de M. de Boissieux. Ce général négocie avec les chefs des insurgés. Détails de ces négociations, qui traînent en longueur. — Retour de Théodore : il ne fait que peu de séjour dans l'île, et passe à Naples, où il est arrêté. — Publication du réglement garanti par l'empereur et le roi de France. La Balagne seule l'accepte. — Les Corses attaquent un détachement de troupes françaises qui occupait Borgo. Détails et suites de cette affaire. — Naufrage de deux tartanes, chargées de troupes françaises, sur les côtes de Corse, et suites de cet événement. — M. de Boissieux meurt de maladie à Bastia. Il est remplacé par M. de Maillebois, qui reçoit de nombreux renforts et soumet entièrement l'île. — Mort de l'empereur Charles VI. — Guerre continentale. — M. de Maillebois est rappelé, et les troupes françaises quittent la Corse. — Nouveaux troubles dans l'île. Théodore essaie d'en profiter. Il débarque à l'Ile-Rousse. Accueilli froidement par ses anciens partisans, il se retire pour ne plus reparaître. — Les gouverneurs Spinola et Mari négocient successivement avec les insurgés. Concessions que leur fait Mari : ils paraissent s'en contenter. Leurs chefs, sous prétexte de

remédier aux maux que causaient les vengeances et les guerres particulières, exercent l'autorité souveraine. — Giafferi et Matra sont proclamés Protecteurs de la patrie. — L'Autriche, l'Angleterre et la Sardaigne soutiennent les insurgés. Le comte Dominique Rivarola, de Bastia, leur zélé partisan, entré depuis peu au service de la Sardaigne, débarque en Corse, rassemble un corps de nationaux et marche sur Bastia, qu'une flotte anglaise assiége. Les habitans de cette ville se révoltent : elle tombe au pouvoir de Rivarola. Dissensions entre ce chef et les Protecteurs. — Les habitans de Bastia reviennent au parti de la république, arrêtent les auteurs de la révolte et les envoient à Gênes. — Rivarola attaque de nouveau Bastia, s'empare de la ville et assiége la citadelle. — Prise de Gênes par les Allemands, qui sont bientôt après chassés de cette ville par les habitans. — La France vient au secours de Gênes, et fait passer quelques troupes à Bastia. Rivarola se retire. — Quinze cents Austro-Sardes, commandés par le chevalier de Cumiana, débarquent à Saint-Florent. — Les Corses et les Austro-Sardes investissent Bastia. Un corps de troupes françaises, commandé par M. de Cursay, débarque dans cette ville et la délivre. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Les Austro-Sardes quittent l'île.

Théodore, qui fut un instant roi de Corse, était fils d'Antoine, baron de Newhoffen, dans le comté de la Mark, en Westphalie. Antoine ayant épousé la fille d'un marchand de Visen, dans le pays de Liége, passa en France, pour éviter les reproches de sa famille, que cette mésalliance avait mécontentée. Il obtint, à la recommandation de la duchesse d'Orléans, un petit gouvernement dans le pays Messin, mourut jeune et laissa ses enfans mineurs. Théodore fut placé comme page auprès de la duchesse d'Orléans, qui lui procura une compagnie dans le régiment de la Mark. Il quitta bientôt le service, passa en Suède et s'attacha au baron de Goërtz, qui l'employa dans ses négociations avec le cardinal Alberoni. Après la mort de Charles XII, et le supplice du baron de Goërtz, Théodore obtint un régiment en Espagne : il y épousa lady Forsfield, fille de lord Kilmanock, l'abandonna en 1719, et se rendit à Paris, où il se lia avec Law. Après la chûte du systême, il parcourut les cours étrangères pour y tenter de nouveau la fortune. Se trouvant à Gênes, en 1732, il s'y lia avec quelques partisans secrets des Corses, et promit de s'intéresser à la délivrance de leurs chefs. Ceux-ci ayant obtenu peu après leur liberté, il sut leur persuader qu'ils la devaient en partie à son crédit, et leur fit entendre qu'il déterminerait facilement quelque puissance à venir

à leur secours s'il pouvait se présenter comme leur roi. Les Corses jurèrent de le couronner s'il les aidait à secouer le joug de la république.

Théodore emprunte une somme de 4,000 fr. d'un juif de Livourne, se rend à Tunis, et bientôt après, un bâtiment anglais le débarque à Aléria avec dix pièces de canon, quatre mille fusils, trois mille paires de souliers, sept cents sacs de blé (1) et quelques caisses d'argent. Les principaux chefs des insurgés vinrent lui rendre hommage et le conduisirent à Cervione. Le 15 avril 1736 il fut élu roi dans une consulte générale assemblée à Alésani. D'après l'acte d'élection, une diète composée de vingt-quatre sujets des plus qualifiés et des plus dignes (2)

(1) Brequigny et Cambiagi. — Ce dernier auteur dit que Théodore apportait dix mille sequins et une somme en demi-sequins et quarts de sequins. Germanes et Pommereuil ne le font pas aussi riche : ils ne lui donnent que deux cents fusils, autant de pistolets, quelques sabres, et un petit nombre de génovines et de sequins. D'après les Mémoires publiés par le fils de Théodore (*), connu sous le nom du colonel Frédéric, deux bâtimens de transport accompagnaient la frégate que montait son père, et portaient quatorze mille sacs de blé, six pièces de canon de bronze, douze canons de gros calibre, vingt mille fusils, quatorze mille uniformes, autant de paires de souliers et de chapeaux, et cent mille sequins. Suivant les mêmes Mémoires, c'était à Florence, où Théodore était Résident de l'empereur, qu'il avait connu beaucoup de patriotes corses. Sa position lui permit de les servir auprès du prince de Wirtemberg et à la cour de Vienne, qu'il disposa à les traiter favorablement dans l'acte de garantie. Ce fut lui qui éclaira l'empereur sur les intrigues des Génois dans l'affaire des quatre chefs, et qui les fit mettre en liberté. Les Corses reconnaissans lui envoyèrent une députation, composée des plus grands seigneurs du royaume, pour lui témoigner leur reconnaissance. Dans une conférence qu'il eut avec eux, ils lui offrirent la couronne. N'ayant pu déterminer l'empereur, la France, l'Espagne, ni les princes d'Italie, à seconder ses projets, il passa en Turquie. La guerre était alors imminente entre les Turcs et les Russes, et il était probable que l'empereur se joindrait à ces derniers. Il forma, avec son ami le prince Rakoczy et Osman Bacha, comte de Bonneval, tous deux ennemis de l'empereur, un projet gigantesque. Il ne s'agissait de rien moins que de la conquête de l'Italie par les Maures d'Alger, de Tunis et de Tripoli. Les Maures auraient ensuite pénétré en Allemagne par le Frioul, tandis qu'une armée turque y serait entrée par la Hongrie. Théodore devait tenir la Corse comme un fief de la Porte. On commençait par la conquête de cette île, qui aurait servi de place d'armes aux Maures de Tunis et d'Alger. Ce plan fut goûté par la Porte, qui lui fournit des sommes considérables, et donna l'ordre au bey de Tunis de lui procurer tout ce qui lui serait nécessaire pour l'exécution de ses projets.

(2) Aucun article de cet acte ne fait connaître par qui les membres de la diète devaient être nommés.

(*) Mémoirs of Corsica... by Frederic son of Theodore late king of Corsica. London, 1768.

formait le conseil du roi. Trois membres de cette diète devaient constamment résider auprès de lui, et il ne pouvait rien décider en matière d'impôt ni sur la paix et la guerre, sans leur consentement. L'impôt direct ne pouvait dépasser 3 liv. pour chaque chef de famille. Tous les emplois devaient être occupés par des Corses. Les biens des Génois et de leurs adhérens, y compris ceux des colons grecs, étaient confisqués.

Théodore ayant juré d'observer cette charte, fut proclamé roi de Corse. On lui plaça sur la tête une couronne de laurier, et, porté sur les bras des personnages les plus distingués, il fut montré au peuple qui le salua de ses acclamations. Il éleva ensuite aux premières dignités du royaume les chefs auxquels il devait la couronne, et créa des marquis et des comtes. Giafferi et Hyacinthe Paoli furent nommés généralissimes, l'avocat Sébastien Costa garde des sceaux et grand chambellan, et le docteur Gaffori, secrétaire d'État.

Le sénat, instruit de ces événemens, publia un édit où Théodore était représenté comme un aventurier méprisable, et qui le déclarait coupable de trahison et de lèse-majesté. Le roi répondit à cet écrit par un manifeste où il déclarait les Génois bannis de l'île, sous peine de mort. Ses premières entreprises militaires furent heureuses; il s'empara, dans le Sud de l'île, de Sartene et de Porto-Vecchio; mais il échoua ensuite devant Bastia, qu'il avait investi avec toutes les forces qu'il avait pu rassembler.

Rivarola parvint à former un corps d'environ deux mille Corses, qu'il opposa aux insurgés. La guerre devint plus cruelle encore qu'elle ne l'avait été jusque là. Ces Corses-Génois, que les patriotes nommaient *Oriondi*, portaient partout le ravage. Leurs adversaires, pour se venger, rasaient leurs maisons et dévastaient leurs possessions. Parmi les combats que se livraient chaque jour les deux partis avec des succès divers, on cite celui de l'Ile-Rousse, où les *Oriondi* éprouvèrent une perte considérable; celui de Furiani, où l'on prétend que quarante Corses arrêtèrent pendant six heures un corps de mille hommes, sorti de Bastia pour aller attaquer ce village (1); celui de

(1) Suivant Cambiagi, Théodore se trouvait à Furiani. Les troupes sorties de Bastia espéraient l'y surprendre; ces quarante Corses les arrêtèrent, et donnèrent au roi le temps de rassembler assez de monde pour prendre l'offensive et battre les Génois.

Calenzana, où les insurgés furent battus. Souvent les prisonniers, de part et d'autre, étaient pendus. On a supposé même que quelques Génois qui se trouvèrent parmi les prisonniers faits à l'Ile-Rousse furent brûlés vifs (1); mais cela est peu croyable.

L'île était menacée d'une grande disette. Une partie des terres n'avait point été ensemencée l'année précédente. Les croisières génoises empêchaient les arrivages. Les campagnes présentaient l'image de la désolation : tantôt un canton, tantôt un autre étaient ravagés. Les moulins étaient détruits, les églises et les maisons rasées, les bestiaux enlevés, les moissons, si peu abondantes, étaient incendiées, les vignes et les oliviers étaient coupés (2). Les habitans de beaucoup de villages se montraient peu disposés à continuer cette affreuse guerre; ceux du Nebbio étaient de ce nombre; Rivarola leur offrit une amnistie qu'ils acceptèrent. Il leur envoya des armes, des munitions et un détachement de quatre cents hommes pour les protéger; mais malgré ce secours ils ne purent point résister aux insurgées. Théodore entra dans la province et battit les Génois et les Nebbiens. Il ne fit aucun quartier aux vaincus. Ceux des Génois qui se rendirent furent pendus.

Cependant, les secours considérables que Théodore avait annoncés n'arrivaient point; les Corses commençaient à murmurer; il cherchait à attirer leur attention sur d'autres objets. Il fit frapper une certaine quantité de monnaie de cuivre, d'argent et d'or (3). Peu après, il institua un ordre de chevalerie qu'il nomma l'Ordre de la Délivrance. Les chevaliers, à leur réception, juraient au roi, qui était leur grand-

Selon Brequigny, les Génois, après avoir franchi le passage où ils avaient été retenus par ce petit nombre d'hommes, s'emparèrent de Furiani et le saccagèrent. Ce peu d'accord sur le résultat final de l'entreprise, permet de douter de l'exactitude des détails. Furiani est voisin de la plaine; le terrain ne peut pas offrir de grandes difficultés entre Bastia et ce village; il n'est guère possible d'admettre que mille hommes y aient été arrêtés par quarante.

(1) Cambiagi, t. 3, p. 103.

(2) *Ibid.*

(3) Les pièces de cuivre portaient d'un côté un écusson entouré de palmes, et surmonté d'une couronne royale, avec l'inscription T. R. (*Theodorus Rex*), et ces mots à l'exergue : *Pro bono publico regni Corsicæ* ; au revers était la valeur de la pièce, *cinque soldi*. Les pièces d'or et d'argent portaient d'un côté les armes de la Corse (une tête de Maure), et de l'autre l'image de la Vierge, avec cette inscription : *Monstra te esse matrem.* Ces pièces ayant excité la curiosité en Italie, on en fabriqua de semblables à Naples : celles d'or se vendirent jusqu'à six sequins.

maître, obéissance et fidélité pour eux et pour leurs descendans. Leur habitation était sacrée; ils ne pouvaient y être inquiétés pour quelque affaire civile ou criminelle que ce fût, le crime de lèse-majesté excepté. Ils étaient exempts de toute contribution, mais ils devaient payer, en entrant dans l'ordre, une somme de 1,000 écus, dont on leur promettait l'intérêt à 10 pour 0/0; le capital était assuré sur l'amirauté (qui n'existait pas encore). Nul ne pouvait être reçu chevalier s'il avait exercé quelque métier, ou si son père, son grand-père, son aïeul ou son bisaïeul en avaient exercé un (1). Celui que le roi ne jugeait pas assez riche, ne pouvait non plus être reçu. En temps de guerre, les chevaliers formaient la garde du roi, et ils devaient entretenir à leurs frais deux soldats à son service. Ils étaient obligés de réciter deux psaumes tous les matins.

Malgré ces prestiges, plusieurs des chefs les plus influens s'étaient séparés de Théodore et formaient un tiers parti, celui *des indifférens*. Ils étaient résolus à se joindre à ceux qui les premiers recevraient des secours assez puissans pour acquérir une prépondérance décisive. Hyacinthe Paoli, Aurelio Raffaelli et le piévain Aitelli, étaient à la tête de cette faction. Théodore les déclara rebelles et les fit attaquer par les troupes royales, qui furent battues. La médiation de Giafferi arrêta ces dissensions; mais elles avaient porté le dernier coup au crédit du monarque; il sentit qu'il était temps de quitter l'île. Dans une diète qu'il assembla à Sartene, il déclara qu'il allait lui-même accélérer l'envoi des secours qui lui avaient été promis, assurant qu'il reviendrait avec eux. Il forma un conseil de régence composé des trois maréchaux-généraux, les marquis Paoli, Giafferi, et Luc d'Ornano, et nomma les chefs subalternes qui devaient commander sous eux dans les provinces et dans les pièves (2). Le lendemain, il s'embarqua pour

(1) On conviendra que ces institutions du roi Théodore n'étaient pas très-libérales.

(2) Nous avons vu, p. 273, ce que c'était que la liberté corse, sous le gouvernement républicain de leurs Altesses royales Giafferi, Ciaccaldi et Paoli. L'extrait suivant de l'ordonnance que publia Luc d'Ornano, au delà des monts, après le départ de S. M. le roi Théodore, donnera une idée de ce qu'était cette liberté sous la régence des trois marquis maréchaux-généraux :

« Qu'aucune communauté ni qu'aucun particulier ne soit assez hardi pour remettre » aux Génois aucune sorte d'armes, sous peine du dernier supplice et de la destruction » de tout son bien.

» Ceux qui ne se rendront pas à notre union dans l'espace de huit jours, et qui, rete-

Livourne, sur une tartane française, avec le grand chancelier Costa et son fils, le fils de Ciaccaldi, et quatre domestiques.

Les Génois essayèrent de profiter du départ de Théodore, pour ramener les Corses à l'obéissance. Quelques pièves envoyèrent des députés à Bastia; mais Rivarola voulut leur imposer des conditions trop dures; menacées par les autres pièves, elles revinrent au parti des insurgés. Castineto, à la tête de quatre cents hommes, fit le dégât dans les environs de Bastia, et ravagea à Borgo et à Aléria les possessions des partisans des Génois. Sa troupe s'étant considérablement grossie, il revint insulter Bastia, et tailla en pièces les troupes qui sortirent de cette place pour le combattre.

La neige couvrait les montagnes, et les paysans n'osaient conduire leurs troupeaux sur les plages. Les régens se déterminèrent à proposer un armistice. Les députés qu'ils chargèrent de cette négociation rapportèrent, à leur retour, que Rivarola, après leur avoir fait attendre une audience pendant trois jours, leur avait fait répondre par un de ses domestiques, qu'avant de traiter d'aucun accommodement, les Corses devaient renoncer à la garantie de l'empereur, consigner leurs armes, dénoncer tous ceux qui refusaient de se soumettre, et donner des ôtages. Les insurgés, irrités de ce procédé et de cette réponse, jurèrent, dans une diète tenue à Corte, de verser jusqu'à la dernière goute de leur sang pour la liberté et le roi Théodore. Ils décidèrent, en même temps, que l'on ferait marcher le tiers des hommes en état de porter les armes, dans chaque piève, et que la guerre serait poussée avec la plus grande vigueur. La république, de son côté, envoya de nouvelles troupes en Corse, augmenta le nombre des galères qui croisaient autour de l'île, et mit à prix les têtes de Théodore, des deux Costa et de Michel Durazzo : deux mille génovines (160,000 fr.) furent promises à celui qui tuerait ou livrerait à la justice l'un de ces proscrits.

» nus pour quelque occupation, ne nous en donneront pas d'excuse valable dans ledit » terme, ou n'obéiront pas à nos troupes qui courent le pays pour le bien public, se» ront déclarés rebelles à la patrie, punis de mort, et leurs biens seront détruits.

» Ceux qui parleront mal de notre union, ou qui en feront des railleries publiques ou » secrètes, seront pendus par un pied à un arbre, où on les laissera mourir d'une mort douloureuse. » (Mém. de Jaussin, t. 1, p. 163.)

Les insurgés ayant reçu une lettre de Théodore, où il ne faisait aucune mention des secours tant promis, de vives discussions s'élevèrent entre eux à ce sujet. Les uns voulaient persister, les autres parlaient de se soumettre; on était sur le point d'en venir aux mains; le chanoine Orticani et Ciaccaldi parvinrent à appaiser et à réunir les deux partis; on chanta des *Te Deum*, et les opérations de la guerre furent reprises.

Mari, qui vint remplacer Rivarola à la fin de février, amena des renforts. La garnison de Calvi mit en déroute les insurgés qui bloquaient cette place, et leur enleva beaucoup de bestiaux. Des fourrageurs sortis de Bastia s'avancèrent jusqu'à Aléria, et massacrèrent, dit-on, six femmes et trois enfans qui travaillaient dans les salines que les Corses avaient rétablies. On a peine à croire à tant de cruauté. Le massacre d'Aléria, exagéré peut-être, ou même inventé (1), servit de prétexte à de nouveaux ravages. Luc d'Ornano, à la tête de six cents hommes d'élite, saccagea ou mit à contribution, dans les environs des places occupées par les Génois, tous les villages dont on supposait que les habitans étaient secrètement attachés au parti de la république.

Théodore s'était rendu de Livourne à Amsterdam. Il fut arrêté dans cette dernière ville, pour une dette de 5,000 florins. Mari reçut cette nouvelle en même temps que les insurgés, qui étaient campés près de Bastia. Il leur fit dire qu'ils pouvaient lui envoyer une députation, pour traiter de la paix. On aperçut d'abord de la ville un grand mouvement dans leur camp; des groupes nombreux s'y formèrent; les Génois espéraient; mais bientôt on entendit les cris unanimes et trois fois répétés de *vive Théodore, notre père et notre roi!* Les insurgés s'avancèrent jusque sous les murs de Bastia, renouvelèrent à grands cris leurs protestations de fidélité envers leur roi, et menacèrent de mettre tout à feu et à sang si la place ne se rendait bientôt. Le canon les ayant forcés à s'éloigner, ils se vengèrent sur les habitations et les moulins des environs, qu'ils détruisirent. Peu après, ils incendièrent Calenzana, dont les habitans étaient accusés d'entretenir des intelligences avec les Génois. Au-delà des monts, Luc d'Ornano repoussa

(1) Nous savons aujourd'hui, par une longue et triste expérience, que la calomnie n'est pas la moindre ressource des partis acharnés les uns contre les autres.

et battit un corps de seize cents hommes, qui était débarqué dans le golfe de Valinco, et ravageait les campagnes sur les côtes de ce golfe.

Théodore n'était pas demeuré long-temps en prison. Une société de marchands, qui sans doute agissait pour quelque puissance, avait payé ses dettes, et avait fait un fonds de cinq millions de livres, pour les frais d'une expédition destinée à secourir les Corses. Quatre bâtimens hollandais leur apportèrent des munitions de guerre et de bouche qu'ils échangèrent contre des productions du pays. Les ressources de la république s'épuisaient; elle avait eu recours encore une fois au funeste expédient de rappeler les bannis. La Corse était devenue, comme le dit Cambiagi, le tombeau de la Ligurie. Le sénat se détermina à demander l'appui de la France et de l'empereur. Un traité fut conclu à Versailles, entre ces deux puissances. Elles se promettaient mutuellement d'empêcher que la Corse ne sortît du domaine de la république, et garantissaient ses états contre toute attaque, tant que durerait la rébellion des insulaires, qu'elles s'engageaient à soumettre elles-mêmes, dans le cas où leurs offres ne seraient pas acceptées par le sénat. La guerre contre les Turcs ne permettant pas à l'empereur d'envoyer des troupes en Corse, le roi de France, qui avait un plus grand intérêt que son allié à ce que cette île ne tombât pas au pouvoir de quelque autre puissance, se chargea seul de prendre les mesures nécessaires pour atteindre le but du traité.

Les insurgés adressèrent au roi un mémoire où ils lui exposaient leurs griefs contre la république. Les formules exagérées de soumission n'y étaient pas épargnées. On y trouve ce passage. « Prosternés en » esprit à vos pieds royaux, nous vous conjurons et vous supplions » d'écouter avec bonté les prières que nous vous adressons avec con- » fiance. » Peu de temps après, ils reçurent une lettre de Théodore, datée d'Amsterdam, qui leur annonçait son prochain retour, et des secours qui les mettraient en état de braver toute puissance qui voudrait s'opposer à leurs desseins. Dans une diète que les régens assemblèrent à Corte, les députés déclarèrent *à tout l'univers* qu'ils conserveraient toujours une inviolable fidélité à la personne royale de Théodore Ier.; qu'ils étaient résolus de vivre et de mourir ses sujets, et de ne reconnaître jamais d'autre souverain que lui.

Le capitaine d'une felouque corse prise par les Génois à l'Ile-Rousse ayant été pendu à Bastia, ceux qui étaient intéressés à porter à son comble l'irritation des insurgés, publièrent dans leur camp que ce malheureux avait été écorché vif. Les Corses furieux firent pendre quarante de leurs prisonniers devant les murs de la place.

Le fils du grand chancelier Costa et quelques autres corses attachés à Théodore étant débarqués près d'Aléria avec des munitions de guerre, un *Te Deum* fut chanté à Corte. Le comte Antoine Colonna, confident (1) du roi, débarqua bientôt après dans le golfe de Valinco avec quatorze officiers allemands. Théodore l'avait nommé colonel. Voulant signaler son retour par une entreprise importante, il fut attaquer le fort de l'Ile-Rousse avec huit cents hommes. Après neuf heures de combat, la garnison fut obligée de se rendre à discrétion. Cambiagi rapporte qu'un officier corse s'étant trouvé au nombre des prisonniers, Colonna, auquel on avait dit qu'il était entré au service des Génois après avoir tenté d'assassiner Théodore, le fit brûler vif après lui avoir fait couper la langue et la main droite (2).

Environ trois mille hommes de troupes françaises débarquèrent en Corse au commencement de février 1738. M. de Boissieux, neveu du célèbre maréchal de Villars, les commandait. A peine ce général était-il arrivé, que le commissaire Mari le pressa d'agir hostilement contre les insurgés, d'enlever leurs huiles en Balagne, leurs troupeaux dans la plaine de Mariana, et de publier un édit qui leur enjoignît de livrer leurs chefs. M. de Boissieux n'ayant pas approuvé ces différentes propositions, et s'étant montré disposé à employer la voie de la négociation pour pacifier le pays, Mari s'efforça de le détourner de traiter avec les chefs. « Ces gens-là, disait-il (3), aveuglés par la passion de » commander et de faire fortune, se sont fait un jeu des pardons de » la république.... Ils ont séduit les peuples par mille fourberies et » suppositions..... Souvent, la plupart des pièves se sont montrées

(1) *Confidentissimo*. Cambiagi.

(2) Cambiagi est en général très-favorable aux Corses, et il fait particulièrement l'éloge du comte Antoine Colonna; mais cet auteur paraît avoir accueilli beaucoup de récits exagérés, et même des fables : il est donc permis de douter, malgré son témoignage, de ce trait de barbarie.

(3) Mémoire remis par le commissaire génois à M. de Boissieux. Jaussin, t. 2, p. 33.

» dans la résolution de se soumettre, comme ont fait celles de Nebbio, » du Cap-Corse, d'Olmi et de Lumio; mais les chefs, par des édits » portant peine de mort et ravage des biens, ont défendu au reste des » communes de la Corse l'exécution de leurs intentions.

» Ecouter les chefs et autres députés serait leur donner une telle au- » torité, qu'en quelque temps que ce fût, chacun oserait usurper le » titre de chef de parti et fomenter des soulèvemens et des révoltes. »

Mari proposait d'appeler les pères du commun (1), c'est-à-dire de traiter immédiatement avec les peuples; et peut-être ce parti eût-il été meilleur que celui que prit M. de Boissieux. Il négocia avec Paoli, Giafferi et Orticoni, par l'entremise du consul de France à Bastia, d'Angelo, et par celle du prêtre Salvini, chargé à Livourne des affaires des insurgés. Paoli et Giafferi entrèrent ensuite en correspondance avec lui. Leurs lettres étaient remplies de protestations exagérées de dévouement à la France et à son monarque, dont ils affectaient de se déclarer les sujets. « Que votre excellence, disaient ils dans la » première (2), nous fasse la grâce de représenter très-humblement » prosternés aux pieds de sa majesté ses pauvres sujets corses, qui, » ayant déjà été incorporés à la monarchie, se regardent comme mem- » bres naturels de ce très-florissant royaume.... Nous offrons à votre » excellence, nos vies, nos biens et tout ce qui nous appartient, en la » priant de vouloir bien faire usage de tous tant que nous sommes, et » de notre pays, comme de sujets membres du royaume de sa majesté » très-chrétienne, votre maîtresse souveraine et la nôtre très-chérie et » très-désirée. » Il vont plus loin dans la suivante (3) : « Nous vous sup- » plions, disent-ils, de nous présenter tous tant que nous sommes à ge- » noux prosternés aux pieds de son auguste trône. Les Corses, pour ré- » pondre aux grâces de sa majesté, sont dans une solide et sincère réso- » lution de soumettre sans réserve à son empire et à sa libre et entière » disposition, leurs vies, leur liberté, leurs biens, leur honneur, et tout » ce qui est en leur pouvoir. Notre obéissance est telle, et va jusqu'au » point d'être prêts, au moindre signal de la volonté du roi (ce qu'il

(1) Officiers municipaux électifs.

(2) Du 26 février. Jaussin, t. 2, p. 63. Ce que je rapporterai de cette correspondance, dans ce qui va suivre, est tiré du même auteur, qui l'a donnée tout entière.

(3) Du 3 mars.

» plaise à Dieu d'éloigner de son cœur) d'être prêts, disons-nous, de » fléchir de nouveau sous un joug que nous avons secoué avec tant » de justice : nous vaincrons la force de notre antipathie pour baisser » la tête sous le dernier des coups, qui est l'esclavage, contens du seul » avantage de ne donner en périssant la plus grande preuve de notre » véritable dévouement qu'au seul monarque de France.... Que le roi » donc soit le maître despotique absolu de nos personnes et de tout ce » qui est à nous. C'est le fait de sa clémence de donner audience aux » Corses, et ses droits sont de disposer d'eux à son gré. »

Ces chefs avaient espéré que la Cour de Versailles saisirait cette occasion de réunir la Corse à la France, et ce fut un grand malheur pour les deux peuples que cette réunion ne pût se faire alors : tout porte à croire qu'à cette époque l'emploi de la force, qui laisse toujours des traces si funestes, n'eût pas été nécessaire. Le chanoine Orticoni écrivait au consul d'Angelo, en apprenant le but de l'expédition des Français : « Sur les avis que j'avais reçus de M. Paolo Thomassini, notre commun ami, je me flattais que la France avait en » vue de profiter d'une occasion favorable pour faire rentrer sous sa » domination les Corses, qui, en 1559, après avoir été incorporés à » cette monarchie, en avaient été malgré elle, et à son grand regret, » abandonnés au pouvoir des Génois..... J'ai lu votre lettre aux chefs » Giafferi, Paoli et Gian-Giacomo, et non à d'autres. Ils en ont été frappés étrangement. Je les ai priés de garder là-dessus un profond silence. En effet, les peuples apprennent que l'arrivée des troupes » françaises est le signal de notre liberté et ils en tressaillent de joie, » tant est grande l'inclination et la confiance qu'ils ont au nom français. Pour moi, à qui ils font des questions sur les lettres qu'ils ont » entendu dire m'avoir été rendues, je leur réponds : courage amis! » réjouissons nous; la France a toujours été jusqu'à présent propice » à la Corse; craignez-vous qu'à présent elle ne fasse le rôle d'une ennemie? Jetons-nous à corps perdu entre les mains du roi très-chrétien, et bannissons toute crainte. » Le prêtre Salvini écrivait à M. de Boissieux le 29 mars : « Pour vous parler avec ingénuité et franchise, » je vous avouerai que je ne puis me persuader que la cour de France, si » éclairée par rapport aux affaires de la Corse, dont elle se repose avec » tant de raison sur la sage conduite de votre excellence, veuille laisser » échapper de ses mains une conjoncture aussi favorable à ses intérêts

» que lui offre, je ne sais si je dois dire l'insensée et aveugle politique » des Génois, ou plutôt la divine providence. Il me paraît incontestable » que la Corse est d'une nature à pouvoir servir à l'agrandissement et » aux avantages de la couronne, soit qu'elle voulût s'en approprier la » souveraineté, soit qu'elle en disposât en faveur du Saint-Siège qui y » a droit, par un échange avec Avignon, ou enfin en faisant passer » ce royaume à un prince dépendant de la France. » Il lui indique plus loin les moyens d'arriver à ce but. « Que les chefs et les peuples de » la Corse déclarent unanimement dans les termes les plus vifs, les » plus forts, et les plus remplis de résolution, en la présence de votre » excellence, qu'ils sont prêts de se soumettre sans réserve au pouvoir » et à la volonté du roi très-chrétien, excepté dans le seul point d'être » livrés de nouveau à l'odieux joug des Génois; et afin qu'une sem- » blable résolution ne gâte rien au dessein que la cour de France pour- » rait vouloir poursuivre en faveur de la république, sans que mon » projet pût lui causer aucune impression, on pourra faire précéder » cette déclaration d'une secrète protestation de la part des chefs de » se soumettre aux Génois malgré leur antipathie, si telle est la con- » stante volonté du roi. » M. de Boissieux rejeta ce projet, ainsi qu'il résulte d'une autre lettre de Salvini du 12 avril. Ce général ne trompa jamais les chefs sur les intentions du roi. Il écrivait le 7 avril à Paoli et à Giafferi : « Je vous répète, messieurs, que l'intention du roi, » confirmée par les derniers ordres que j'en ai reçus, est que préli- » minairement à tout, les peuples soient déterminés à rentrer sous la » domination de la république, et à mettre, sans aucune réserve, leur » sort entre les mains de sa majesté. »

Il fut convenu que les Corses enverraient à Bastia deux députés munis de procurations de la part de toutes les pièves. Ces procurations portaient : « Les anciens et le peuple de la paroisse de..... ont » élu, comme ils élisent unanimement avec les autres communautés, » M. le chanoine Dom Erasme Orticoni, personnage de sainte consi- » dération en Balagne, et M. Gian-Pietro Gaffori de Corte, tous deux » nationaux, pour, en qualité de véritables envoyés, munis de leur » procuration, être chargés et autorisés à se présenter en leurs per- » sonnes au nom de tout le royaume, à son excellence ledit seigneur » comte...... Ils chargent très-spécialement et expressément lesdits » sieurs employés et procurateurs de mettre par un acte légitime et

» irrévocable, au nom desdits peuples et communautés, à la libre disposition de sa majesté très-chrétienne, toute leur volonté sans réserve; » leurs personnes, leurs biens, leurs vies, leur liberté et leur honneur, » sûrs que sa majesté aime les Corses et ne voudra jamais les perdre; » et quand bien même encore l'intention de sa majesté serait que la » Corse retombât de nouveau sous le joug de la domination génoise, » auquel elle s'est soustraite de toute justice et nécessité, lesdits peuples » et communautés conviennent et demeurent d'accord, avec tous les » autres du royaume, malgré leur répugnance, de se soumettre au » fatal gouvernement de la république, comme à une mort certaine, » dans la seule vue et consolation d'obéir aux ordres de sa majesté » très-chrétienne, qui aura exigé de nous un tel sacrifice. »

Dans leur lettre du 3 mars, Giafferi et Paoli déclarent qu'ils se sont portés d'eux-mêmes à demander ces procurations aux peuples : « Afin, » disent-ils, que cette volonté et délibération de notre part soit et paraisse libre et légitime, nous-mêmes en faisons les avances et les » premières démarches. » Ils ajoutent qu'ils ne pourront avoir réuni tous ces actes que vers la fin du mois; mais à cette époque, ils n'en avaient encore qu'un petit nombre. Les députés se rendirent cependant à Bastia et furent parfaitement accueillis. Le chanoine Orticoni, qui avait beaucoup d'influence en Balagne, détermina cette province à se soumettre à tout ce qui lui fut demandé, jusqu'à la fin de la négociation; mais Gaffori était loin d'avoir la même autorité dans sa province, et il paraît qu'il y avait de nombreux ennemis. Il écrivait le 11 mars à Paoli et à Giafferi : « Je ferai mon possible pour n'être » pas long-temps à me rendre à Bastia, quoique j'y aille dans un danger évident d'être assassiné. En retournant à ma maison, Dieu a permis que j'évitasse les embûches qui m'étaient tendues depuis deux » jours sur deux différens chemins. Malgré cela, je m'exposerai à tout » péril. Tout mon chagrin est de mourir sans gloire et sans fruit, et » au contraire avec la réputation d'être mort en traître à la patrie, à » la vengeance de laquelle j'aurai été sacrifié, et c'est déjà le bruit » courant dans les villages : j'appréhende même déjà quelque trouble » qui puisse servir de prétexte pour brûler ma maison. »

On voit par cette lettre que Giafferi et Paoli avaient promis plus qu'ils ne pouvaient faire; et, pendant la négociation, qui traîna en longueur, ils furent traversés et débordés par mille intrigues, ourdies

soit par les chefs jaloux de leur autorité, soit par les partisans de Théodore et par les puissances dont cet aventurier était l'instrument, soit par les Génois, qui semblaient déjà prévoir que les Corses seraient un jour Français. Mari faisait tous ses efforts pour amener les pièves à traiter directement avec lui. Dans celles qu'il ne pouvait pas espérer de séduire, il faisait répandre le bruit que les Français trompaient les insurgés; qu'ils voulaient les livrer sans défense à la vengeance de la république, et que dans le nouveau réglement, on n'aurait aucun égard à leurs demandes. Les Génois commettaient chaque jour de nouvelles hostilités qui amenaient des représailles. Les montagnards de Vallerustie enlevèrent un troupeau de bœufs, dont le plus grand nombre appartenait au consul de France, d'Angelo. Les efforts réels ou simulés des deux généraux pour faire rendre ces animaux furent inutiles. Paoli écrivait le 18 juin à Gaffori: « Je mourrai de douleur, » si je ne puis punir la piève de Vallerustie. » Lorsqu'il voulut marcher contre cette piève, il ne put rassembler assez de monde. Les procurations avaient été annoncées pour la fin de mars; celles de l'Au-delà des monts ne purent être envoyées qu'à la fin de juin, quoique Luc d'Ornano parût employer toute son influence pour les obtenir. La demande que fit le ministre d'un certain nombre d'ôtages, qui devaient être conduits en France et y demeurer jusqu'à l'entière soumission de l'île, fournit un nouveau prétexte à ceux qui cherchaient à entraver la négociation. Une diète fut assemblée à Corte à cette occasion. Gaffori, qui s'y était rendu de Bastia, écrivait le 9 juillet à M. de Boissieux : « Hier s'est terminée l'assemblée, qui a été plus » nombreuse que nous n'avions espéré. Les peuples ont unanimement » résolu de satisfaire aux ordres de Sa Majesté par un acte de soumis» sion, de respect et d'obéissance, en donnant les ôtages qu'elle de» mande..... Pendant la délibération il y a eu des tumultes causés par » la crainte qu'ont les peuples de se voir livrés et exposés à la discré» tion de leurs cruels ennemis, et j'ai vu l'heure qu'il allait se com» mencer une affreuse tragédie, dont un vrai désespoir eût été le sujet. » La lettre de son éminence monseigneur le cardinal de Fleury les y » avait plongés..... »

Le retour de Théodore, avec des secours qui paraissaient considérables, vint mettre le comble à l'embarras de Giafferi et de Paoli. Le monarque était parti d'Amsterdam au mois d'avril, avec trois vais-

seaux chargés d'armes, de munitions de guerre, et de diverses marchandises. Il débarqua, le 16 septembre, dans le petit golfe de Pinarello (1). Il écrivit de là à Matra, le 19, de le venir trouver et de lui amener deux cents bêtes de charge. Il promettait de donner gratis des armes, de la poudre, du plomb et des frondes; mais il annonçait que les marchandises devraient être échangées contre les produits du pays.

A cette nouvelle, Paoli se rendit à Corte pour y tenir une diète composée des chefs les plus influens. Il écrivit, le 23 septembre, aux députés, que le peuple était entré dans l'assemblée et avait déclaré qu'il voulait se porter où l'appelait un secours et un soulagement que la cruelle avarice des Génois lui refusait opiniâtrement, en continuant de lui interdire tout commerce. « Les peuples, ajoutait-il, protestent, » malgré cela, qu'on ne doit leur imputer aucune offense envers Sa » Majesté très-chrétienne, attendu que dans l'acte de leur procuration, » ils ont déclaré que ce serait contre leur propre volonté, et comme si » on les traînait à la mort, qu'ils se soumettraient de nouveau au joug » de la république; mais que leur penchant naturel et leur vive inclina» tion les ferait passer au contraire, avec la plus grande joie, sous la » domination de la France. » C'était à peu près déclarer qu'il fallait regarder les procurations comme non avenues. « Quant à présent, con» tinuait Paoli, il m'est impossible de faire digue au torrent, ni au» cun mouvement contraire à celui dont je vous parle, sans un dan» ger évident de perdre les biens et la vie. J'ai cru, au surplus, qu'il » me serait permis de ne pas perdre de vue ces peuples effrénés, afin » de tâcher de trouver jour à leur inspirer de meilleurs sentimens; et » s'il arrive que ce pompeux étalage de force et de puissance dont » Théodore les flatte ne soit qu'imaginaire, j'espère frapper à coup » sûr, et manifester la sincérité de mes bonnes intentions......... Ne » manquez point d'écrire et de me faire des remontrances dans vos » lettres, mais ne tirez aucune conséquence des mouvemens que je » ferai, tels qu'ils soient. »

Cette conduite ne put manquer de paraître fort équivoque à M. de

(1) 7 kil. N. du golfe de Porto-Vecchio. — Le golfe de Pinarello porte, sur les anciennes cartes, le nom de Port de Sorraco, et l'îlot Roscana, situé à l'entrée de ce golfe, celui d'île de Corson.

Boissieux. Il paraissait probable que les chefs des insurgés avaient voulu l'amuser par ces longues négociations, en attendant le retour de Théodore. Il ordonna aux peuples, par sa proclamation du 31 octobre, d'arrêter et de livrer cet aventurier, déclarant que s'il était encore dans l'île huit jours après la publication de cet ordre, il renverrait le réglement qu'il venait de recevoir, et que le roi emploierait les voies militaires pour les obliger à se soumettre.

Théodore ne demeura pas long-temps en Corse; il paraît qu'il s'était brouillé avec le capitaine chargé des intérêts des armateurs de sa flotte, et que celui-ci fit voile pour Naples malgré le roi. Le consul des États-Généraux, à Naples, fit arrêter ce capitaine, et voulut l'obliger à retourner en Corse; mais bientôt après, Théodore fut arrêté lui-même et conduit à Gaëte.

Le 18 novembre, M. de Boissieux fit publier l'avis suivant :

« La copie du réglement à nous adressé par ordre du roi a été re» mise cejourd'hui à MM. le chanoine Orticoni et le docteur Gaffori, » députés des mécontens, pour le notifier à leurs commettans et re» cevoir leur acceptation dans l'espace de quinze jours, à compter du » 20 du courant; passé lequel temps, leur silence sera pris pour un » refus de s'y soumettre. »

Ce réglement était à peu près basé sur celui que l'empereur avait garanti en 1733; on y trouvait de plus :

L'établissement à Bastia d'un tribunal d'appel, composé de trois auditeurs versés dans la jurisprudence, et de nation étrangère;

La peine de mort portée contre les homicides, et la promesse de ne leur accorder jamais aucune grâce;

La défense faite aux gouverneurs de condamner *ex informatâ conscientiâ;* il leur était permis seulement de faire emprisonner les personnes suspectes, sauf à en rendre compte à la seigneurie;

La défense faite aux mêmes d'évoquer les causes civiles ou criminelles;

La défense de porter des armes à feu, et l'injonction de déposer ces armes dans les magasins de la république;

La promesse d'ajouter à ces dispositions toutes celles qui pourraient être reconnues nécessaires par la suite, pour le bien du royaume.

Ce réglement, quoiqu'il présentât d'importantes améliorations,

était bien loin de satisfaire aux demandes que les insurgés avaient adressées au roi. Parmi ces demandes, on remarque les suivantes:

« Que Sa Majesté oblige les seigneurs génois à payer non seulement ce qu'ils ont extorqué de plus qu'il ne leur était dû des Corses, mais à les indemniser de tous les dommages et torts qui leur ont été faits par les ministres de la sérénissime république, qui les a toujours choisis ignorans, impudens, avares;

« Que dans chaque famille noble le droit d'aînesse soit observé;

« Que les seigneurs des fiefs dans le royaume exercent leur juridiction sans aucune opposition ni empêchement de la part du gouverneur génois; et que, pour l'exécution de leurs sentences contre leurs vassaux, le gouvernement soit obligé, dans les cas qui le demanderont, à prêter la main de justice;

« Que le collége des douze nobles, dans l'En-deçà des monts, et des six nobles dans la partie d'Au-delà, forme comme un parlement, avec charge de veiller sur tous les priviléges et exemptions du royaume; que le même collége soit servi par un chancelier qui conservera et enregistrera tous les actes faits dans ce collége, sans que le gouverneur ni le magistrat, ni les sérénissimes colléges de Gênes, puissent tirer aucune copie ni expédition de tels actes;

« Qu'il soit permis aux douze nobles de s'assembler en tel lieu de l'île qu'ils voudront, pour traiter, séparément de tout autre officier de la république, quelque affaire que ce soit concernant le royaume;

« Que la taille soit réduite sur le pied de l'établissement fondamental de vingt sous par feu, et que l'on abolisse tous les autres impôts, qu'on voit ne pouvoir subsister;

» Qu'il ne soit permis à quelque personne que ce puisse être, de Gênes, noble ou plébéien, de faire aucuns acquêts de biens dans le royaume, sous quelque titre que ce soit;

» Qu'il soit interdit aux marchands génois qui absorbent la plus grande partie de l'argent provenant des marchandises, sur toutes les plages du royaume, d'ouvrir boutique, et que seulement il leur soit permis d'aborder et de vendre, sur leurs bâtimens, leurs marchandises en gros, sans qu'ils puissent s'ingérer de les faire entrer et de les vendre en détail pour leur compte;

« Qu'on n'ait besoin d'aucune permission ni patente, ni de payer aucune chose pour le port des armes à feu, et quelque autre sorte

» d'armes que ce soit, excepté pour les armes courtes, qui s'appellent » *mazzagati*, et les couteaux génois ;

« Qu'il soit déclaré, par un décret royal, que c'est sous de tels pac- » tes, conditions et priviléges, que passe entre les mains des Génois le » royaume de Corse, qui, de cette manière, se livre à la libre dispo- » sition de Votre Majesté ; que, de plus, elle daigne ne le point trans- » férer à d'autres que sous la condition de le reprendre sous sa do- » mination, toutes les fois que le réglement viendrait à n'être point » observé, soit en entier, soit en partie, par la sérénissime république, » supposé que Votre Majesté veuille absolument, contre la volonté des » Corses, les lui assujettir, et qu'en ce cas-là, il soit établi et entre- » tenu aux dépens de la république, à perpétuité, un personnage fran- » çais, homme intègre et d'une parfaite probité, pour résider en Corse, » et non seulement entendre et pourvoir aux prétentions ultérieures, » requêtes et besoins de la Corse, avant que la dernière main ait été » mise à l'arrangement de nos affaires, mais être encore chargé de » veiller continuellement par la suite à l'observation de ce qui sera » établi ;

» Que pareillement il réside à la cour de France un sujet corse » qui sera élu et envoyé, du nombre des Douze et des Six, aux dépens » du royaume, avec charge d'y porter nos plaintes, en cas d'inexécu- » tion. »

On voit que la plupart de ces demandes étaient injurieuses pour la république, et qu'en y accédant elle eût renoncé à la souveraineté de la Corse.

La Balagne, toujours dirigée par le chanoine Orticoni, donna encore l'exemple de la soumission. Les chefs de cette province écrivaient le 30 novembre à M. de Boissieux...... « Nous donnons avis à » votre excellence que les délibérations de la cour de France ont été » unanimement reçues et acceptées, du consentement général de la » province.

» Puisque nous ne pouvons avoir le bonheur de nous transporter en » France, pour nous y prosterner aux pieds du trône de Sa Majesté, » en actions de grâces de sa bonté à notre égard, dont les nouveaux » effets sont de nous avoir délivrés des funestes suites de la guerre, et » de nous avoir procuré cette paix si désirée, nous supplions votre ex- » cellence de vouloir bien présenter à la Cour nos plus humbles res-

» pects et obéissances, en lui protestant de notre part que nous et nos » descendans conserverons éternellement le souvenir d'un si grand » bienfait.

» Nous vous demandons aussi en grâce, de permettre à Monsieur » le chanoine Orticoni de se transporter, dans le temps que son excel- » lence le jugera le plus à propos, chez le très-excellent commissaire » le marquis Mari, pour l'assurer, au nom de cette province, de sa sou- » mission et obéissance. »

Le terme assigné pour l'acceptation du réglement était expiré. Les communes de Borgo et de Lucciana avaient donné des marques de soumission. M. de Boissieux établit, le 7 décembre, un poste de quatre cents hommes à Borgo, pour y recevoir les armes des habitans de ce canton, qui accueillirent les Français avec de grandes démonstrations de joie, et aux cris plusieurs fois répétés de *Vive le roi de France!* Ce détachement ne fut point inquiété jusqu'au 12; mais dans la nuit du 12 au 13, on vit beaucoup de feux allumés sur les hauteurs voisines, et les cornets des montagnards se firent entendre. Le commandant du poste, prévoyant qu'il serait attaqué le lendemain, envoya un exprès à M. de Boissieux. Cet homme s'étant égaré pendant la nuit, n'arriva à Bastia qu'à midi. M. de Boissieux, quoique malade, marcha sur Borgo à la tête d'environ deux mille hommes. Les insurgés, descendus des montagnes en très-grand nombre, avaient investi ce village. Ils sommèrent les Français de se rendre, promettant de les laisser retourner librement à Bastia; mais ils exigeaient qu'ils abandonnassent leurs habits avec leurs armes. Le commandant rejeta ces propositions honteuses, et tint bon jusqu'à l'arrivée de M. de Boissieux, qui, le 14 au matin, dégagea le détachement.

« On se mit en devoir de retourner à Bastia, dit Jaussin (1), en » prenant de sages mesures pour n'être pas insultés. Nous ne le fûmes » point jusqu'au milieu du bois, ou plutôt d'un terrain couvert d'une » infinité de différens arbustes, serrés les uns auprès des autres : les » rebelles s'y étaient déjà embusqués. Le chemin où nous devions » passer étant extrêmement étroit, nous n'y marchâmes que diffici- » lement. Les séditieux firent alors sur nous une décharge épouvan-

(1) Mém., t. 1, p. 304. — Jaussin était pharmacien-major de l'armée, et résidait alors à Bastia.

» table de mousqueterie. On vit que le danger devenait pressant, et » qu'il fallait doubler le pas, pour tâcher de gagner un endroit plus » large. Les mutins, qui connaissaient les moindres sentiers, nous cou- » paient à chaque instant, et faisaient toujours un grand feu; cela fut » très-fâcheux, parce qu'on ne les voyait pas : on n'apercevait que » la fumée, et les décharges de nos troupes devenaient inutiles. L'en- » nemi s'acharna à nous poursuivre; mais enfin, on eut le bonheur » de trouver un lieu spacieux où l'on se rangea : on distingua aussi » plus clairement les rebelles. Nos soldats irrités firent un feu terrible » sur eux, principalement les grenadiers. Ils osèrent encore avancer; » on les attendit de pied ferme, et ils essuyèrent alors de notre part » une nouvelle décharge qui leur tua beaucoup de monde. Un de leurs » chefs, très-accrédité parmi eux, y perdit la vie; plusieurs des nôtres » périrent aussi. Nos troupes, en continuant leur marche, se retirèrent » dans le meilleur ordre qu'on pût désirer, en sorte qu'elles arrivèrent » à Bastia à onze heures du soir, le 14 décembre, lassées et harassées, » car les mutins étaient descendus à peu de distance du pont de Bi- » guglia. En comptant nos morts et nos blessés, le nombre monta tout » au plus à cinquante hommes, et de ces derniers il n'y en avait que » dix-huit dans notre hôpital...... Voilà, dans la plus exacte vérité, » comment ce choc se passa; car des gazetiers étrangers, aussi mé- » chans que mal informés, publièrent que nous avions eu en Corse » le même sort que nos ancêtres eurent en Sicile le jour de Pâques » 1282, où en deux heures de temps, les peuples de cette île en mas- » sacrèrent plus de huit mille. C'est ce carnage barbare que tout le » monde connaît sous le nom de *Vêpres siciliennes.* »

M. Renucci attribue à ses compatriotes cette odieuse comparaison. « Les Corses, dit-il, poursuivirent M. de Boissieux, l'attaquèrent » vigoureusement, et, faisant un affreux carnage de ses troupes, le » mirent dans une déroute complète. Cette défaite fut appelée par les » nationaux *Vêpres corses.* » Si cela était vrai, les Corses se seraient calomniés eux-mêmes. Ils avaient prodigué jusque là aux Français les marques de la plus vive sympathie, et ceux-ci n'avaient commis contre eux aucun acte d'hostilité. Ils s'étaient présentés comme médiateurs; leur médiation avait été acceptée; des Vêpres corses dans cette situation réciproque eussent été un horrible attentat. Il n'y a pas le moindre

rapport entre l'embuscade de Borgo, en supposant même qu'un grand nombre de Français y ait péri, et le massacre de Sicile.

Paoli et Giafferi publièrent un manifeste, où ils cherchaient à justifier leur conduite pendant les négociations, et celle des insurgés à Borgo. Ils avançaient que les peuples, en laissant à la disposition du souverain arbitre du roi, leurs vies, leurs biens et leur honneur, avaient toujours ajouté « l'exprès refus de se soumettre de nouveau à » la domination de la république, dans ces propres paroles : *contre la* » *propre volonté; c'est comme aller à la mort.* » Nous avons vu que les procurations des pièves, ainsi que les lettres des deux généraux, portaient au contraire l'exprès consentement de se soumettre à la volonté du roi, quand bien même l'intention de Sa Majesté serait que la Corse retombât sous le joug de la république. Ils ajoutaient, il est vrai, qu'ils s'y soumettaient comme à une mort certaine; mais il y a loin de cette expression exagérée à un refus exprès. Les négociations n'eurent jamais d'autre objet que la soumission des peuples à la république, à des conditions plus ou moins avantageuses. M. de Boissieux et le cardinal de Fleuri l'avaient déclaré formellement aux deux généraux et aux députés. Dès ce moment, le devoir de ces derniers eût été de se retirer s'ils eussent interprété leur mandat comme Paoli et Giafferi le font dans leur manifeste. Loin de là : ils continuèrent à traiter; les peuples donnèrent des ôtages, et la Balagne, dirigée par le chanoine Orticoni, accepta le réglement.

Quant à l'affaire de Borgo, les deux généraux sont bien loin de la présenter comme des Vêpres corses. « La hardiesse et la frénésie de » ces mouvemens, disent-ils, ne les écarta pas du respect qu'ils de» vaient, puisqu'ils firent entendre au commandant de ces détache» mens, que s'ils étaient Français, ils leur montrassent les étendards, » devant lesquels ils s'inclineraient avec respect, et ensuite leur per» mettraient le libre et sûr retour à Bastia, parce que leur intention » n'était pas de prendre les armes contre les soldats d'un monarque » pour lequel ils faisaient profession d'amour et de respect; mais ne » voyant paraître aucune marque, ils les prirent pour des Génois. Or, » qui est-ce qui ne comprendra pas, si ce n'est quelque Génois pas» sionné, qu'un tel fait est arrivé par nécessité et non par volonté? » Il est probable, en effet, que Paoli et Giafferi furent entraînés dans ce

mouvement contre leur volonté. De là, le peu de franchise qu'ils sont obligés de mettre dans la relation des faits.

Gaffori et Orticoni furent arrêtés, et bientôt après ils furent envoyés à Livourne. Il paraît qu'ils avaient agi avec bonne foi, et qu'ils n'approuvèrent pas l'entreprise de Borgo. On peut supposer même que le dernier continua à correspondre avec les chefs des troupes françaises. M. de Contades ayant été appelé à Paris par le cardinal de Fleuri, sur la demande de M. de Boissieux, qui l'avait chargé de faire connaître au ministre la véritable situation des affaires de la Corse, et les diverses causes qui avaient amené les derniers événemens, cet officier passa à Livourne pour s'aboucher avec le chanoine Orticoni.

M. de Boissieux, depuis long-temps malade, continua de n'être pas heureux. Un convoi qui lui amenait quatre bataillons et des munitions de guerre, fut dispersé par la tempête. Deux tartanes qui en faisaient partie, vinrent échouer au milieu de la nuit à la pointe de la Paragiola, à la gauche de l'embouchure de l'Ostriconi. M. de Beuvrigny, capitaine au régiment de Cambrésis, qui montait un de ces bâtimens, parvint par son courage à sauver tous ses soldats : il eut aussi le bonheur de sauver ceux qui se trouvaient sur l'autre tartane, et dont les officiers avaient péri en voulant gagner la côte dans une chaloupe. Au point du jour il essaya de se rendre à Saint-Florent; mais trompé par de faux renseignemens, il fut bientôt enveloppé par des milliers de Corses. Il avait avec lui cent quarante hommes excédés de lassitude et de faim, et dont trente seulement étaient armés complètement. Lorsque cette petite troupe n'eut plus que cinq coups à tirer, M. de Beuvrigny capitula pour elle, et se rendit, à condition que les officiers et les sergens conserveraient leurs épées, et que les soldats ne seraient ni dépouillés ni maltraités. Ces conventions ne furent point observées : dépouillés par les Corses, tous furent conduits pieds nus, à travers les rochers, pendant la nuit, mourans de froid, de fatigue et de faim, au village de Palasca. Paoli, instruit de cet événement, accourut, parvint à retirer ces malheureux des mains de ses compatriotes, et les rendit au marquis de Villemur, qui commandait à Calvi.

M. de Boissieux mourut à Bastia, le 1er. février 1739; il fut remplacé par M. de Maillebois.

Ce nouveau général débarqua en Balagne, parcourut cette pro-

vince pour la reconnaître, y enleva quelques postes, et se rendit ensuite à Bastia, pour conférer avec le commissaire de la république.

En attendant les renforts qu'il avait demandés, il employa avec succès les négociations, et parvint à gagner plusieurs des chefs des insurgés. En même temps, pour rendre la confiance à ses troupes découragées par le mauvais succès des dernières entreprises, il les fit sortir de Bastia, passa le Golo sur des bateaux pontés, qu'il avait fait conduire par mer jusqu'à l'embouchure du fleuve, et renouvela la garnison de Furiani. Il fit aussi construire deux redoutes près du pont de Bevinco, et fortifia le village de Pieve, situé vers les sources de ce torrent, pour y établir des magasins qui devaient servir à ses opérations ultérieures. Les Corses attaquèrent plusieurs fois ces redoutes et ce village; ils furent toujours repoussés avec perte.

Lorsque M. de Maillebois eut reçu les renforts qu'il attendait, il publia l'édit du roi qui enjoignait aux insurgés de mettre bas les armes, sous peine d'être traités avec la dernière rigueur, et se prépara à agir sur une plus grande échelle. Les forces dont il pouvait disposer se composaient de deux régimens de hussards, de plusieurs compagnies d'artillerie, d'une de miquelets accoutumés à gravir les montagnes, et d'environ quinze bataillons d'infanterie. Tandis que M. Duchâtel soumettait la Balagne, et que M. de Larnage débouchait de San-Pelegrino pour contenir les pièves situées au Sud du Golo, il s'empara des postes de Lento, Bigorno et Tenda. De là, il commandait les vallées du Golo, du Bevinco, de l'Aliso, et, du côté de la Balagne, celle de l'Ostriconi. Paoli, battu à Lento, avait fait sa soumission et s'était engagé à faire rendre les armes à la piève de Rustino : les pièves de Casinca, Tavagna, Moriani et Campoloro, apprenant cette défaite et cette défection, envoyèrent des députés à M. de Larnage, et prêtèrent serment de fidélité.

M. Duchâtel ayant fait sa jonction avec M. de Maillebois, au camp de San-Nicolao, ce général se porta avec le gros de l'armée sur Corte; il campa le 16 juin à Morosaglia, patrie d'Hyacinthe Paoli. Ce chef et plusieurs autres y renouvelèrent leur soumission, et consentirent à être transportés hors de l'île. Toutes les pièves situées entre le Golo et le Fiumalto se soumirent. Le 24, l'armée arriva à Corte.

Les partisans de Théodore, soutenus par le baron de Drosth, s'étaient

réfugiés au-delà des monts. M. de Maillebois, après avoir établi un poste à Vivario, vint occuper, de l'autre côté de la chaîne, Bocognano et Bastelica, les deux villages les plus considérables de ces montagnes, et ceux dont les habitans sont le plus belliqueux. Les pièves adjacentes se soumirent. Le général fit occuper ensuite le couvent de Sainte-Marie d'Ornano, et laissa les armes à une partie des habitans, qui promirent de le servir contre ceux de Zicavo, leurs ennemis. Les pièves de la Rocca, de Carbini, de Sartène et d'Istria firent peu de résistance. Zicavo seul, situé dans une position très-forte, se disposait à se défendre : le baron de Drosth s'y était retiré. Le curé de ce village (1) animait les habitans contre les Français, par ses prédications. M. de Maillebois disposa ses forces de manière à entourer les insurgés et à empêcher qu'aucun secours ne pût leur parvenir. Le poste de Bastelica fut renforcé; un détachement commandé par M. de Vaux, alors capitaine au régiment d'Auvergne, fut envoyé à Ghisoni, dans la vallée du Fiumorbo, qui communique avec celle du Taravo, par le col de Verde. M. de Vaux occupa le couvent des récollets de ce village: il y fut attaqué par les Corses. Blessé à la main et obligé de se retirer pour se faire panser, l'officier auquel il avait confié le commandement, ne croyant pas pouvoir tenir plus long-temps, fait battre la chamade : aussitôt M. de Vaux, oubliant sa blessure, quitte le chirurgien, accourt, fait battre aux champs, reprend le commandement et prolonge assez la défense pour donner aux secours qui lui étaient envoyés le temps d'arriver.

L'attaque de Zicavo fut alors résolue : une colonne partit de Ghisoni, une autre de Bastelica, une troisième remonta le Taravo. Tout ce qui s'opposa à leur passage fut culbuté; elles arrivèrent en même temps devant le village. Les Corses demandèrent à capituler; on leur accorda vingt quatre heures, dont ils profitèrent pour gagner les parties les plus inaccessibles de la montagne de Coscione : on ne trouva dans Zicavo qu'une femme aveugle et un moine goutteux. M. de Maillebois fit entourer la montagne. Le froid et la faim obligèrent bientôt les habitans à en descendre, et à implorer la clémence du général.

(1) Cambiagi et Germanes disent le prévôt. Le curé de Zicavo avait en effet ce titre *(preposto)*, ainsi que ceux de Saint-Jean de Bastia, de Corte et de Renno : le peuple le leur a conservé. Ils étaient présidens d'un tribunal de prévôté.

Le curé était à leur tête. Sa maison fut brûlée et rasée, ainsi que celles des principaux chefs. Le couvent des récollets, dont les moines avaient excité le peuple à la révolte par leurs discours et par leur exemple, eut le même sort. Celui de ces religieux qui s'était montré le plus ardent fut pendu. Le curé fut exilé. Le baron de Drosth erra dans les montagnes jusqu'à l'année suivante. Perdant enfin tout espoir de relever le parti de Théodore, il se rendit aux Français, et fut transporté en Italie.

Lorsque les troupes que M. de Maillebois avait laissées à Zicavo, sous le commandement de M. de Larnage, furent rentrées dans leurs quartiers d'hiver, les fugitifs et les bandits qui n'avaient pu encore être atteints, s'emparèrent de nouveau de ce village. Dans les premiers jours de février 1740, une expédition fut concertée pour les y surprendre, mais elle fut mal conduite; un des détachemens qui devaient agir simultanément arriva trop tard; les bandits eurent le temps de s'échapper. Une expédition plus pacifique contribua à rétablir la tranquillité dans l'île. Sur la proposition de M. de Maillebois, des capucins français, autorisés par la cour de Rome, vinrent réformer leurs frères de Corse et les ramener aux devoirs de leur état : ceux qui s'en étaient le plus écartés furent bannis.

M. de Maillebois forma dans l'île un régiment qui prit le nom de Royal-Corse. Ce général reçut à Bastia le bâton de maréchal de France. Peu après, on apprit dans cette ville la nomination de deux nationaux à des évêchés de l'île qui se trouvaient vacans. Cet événement, attribué à la protection du roi, causa une véritable joie aux habitans, qui firent à cette occasion de grandes réjouissances.

Il avait été question d'envoyer en Corse des troupes allemandes, qui auraient occupé une partie des places de l'île : la mort de l'empereur Charles VI fit abandonner ce projet. Une guerre continentale s'alluma pour la succession à l'empire. M. de Maillebois fut rappelé, et les troupes françaises quittèrent la Corse. Le fruit de cette expédition, du sang qu'elle avait fait répandre, fut ainsi perdu : Gênes resta abandonnée à ses propres forces, ou plutôt à sa faiblesse.

Le marquis Spinola, ancien doge, respectable par ses vertus et par son grand âge, avait remplacé Mari, au mois de juillet de l'année précédente. Il avait fait publier un pardon général pour tout ce qui s'était passé depuis 1729. Né en Corse, Spinola était aimé des insu-

laires, qu'il appelait ses compatriotes : cependant, après le départ des troupes françaises, il ne put maintenir long-temps le calme. Suivant l'auteur de la *Giustificazione*, il avait été convenu que la taille ne se paierait à l'avenir qu'en décembre, et qu'elle serait perçue par les podestats, afin d'éviter aux communes la présence et la charge d'un collecteur et de cinq ou six sergens qui l'accompagnaient ordinairement. Spinola fit percevoir la taille en novembre, dans la piève d'Ampugnani, et il fit appuyer cette mesure par un gros détachement de soldats. Ce détachement (1); attaqué par les habitans, fut chassé de la piève, et tout l'En-deçà des monts se souleva. Plusieurs assemblées furent tenues à Orezza et dans la Balagne. Spinola négocia avec les mécontens; mais on ne put s'entendre.

Théodore, soutenu par les Anglais, essaya de profiter de ces nouveaux troubles. Il debarqua à l'Ile-Rousse avec des armes et des munitions; mais ses anciens partisans avaient succombé ou avaient embrassé d'autres intérêts; il n'osa rien entreprendre, se retira et ne reparut plus. De retour à Londres, ses créanciers le firent emprisonner. Délivré au moyen d'une souscription que M. Horace Valpole ouvrit en sa faveur, il mourut libre le 11 septembre 1756. Théodore fut enterré dans le cimetière de Sainte-Anne, à Westminster. L'inscription gravée sur sa tombe finissait ainsi,

Fate pour'd its lesson on his living head,
Bestow'd a kingdom, and deny'd him bread.

Depuis, les Anglais ont pu graver encore sur la tombe d'un monarque qui fut bien plus puissant et mourut moins heureux;

Fate pour'd its lesson on his living head.

Spinola étant mort en Corse, au commencement de 1743, on lui donna pour successeur le sénateur Pierre-Marie Giustiniani. Le nouveau commissaire, après d'assez longues négociations, fit aux insurgés

(1) Il est probable que quelques troubles avaient précédé l'envoi de ces troupes. Si le peuple eût été tranquille, un homme aussi modéré et aussi sage que Spinola se fût sans doute bien gardé de l'irriter par des vexations.

plusieurs concessions dont ils parurent d'abord se contenter. Il leur faisait remise de toutes les contributions arriérées, et supprimait la taxe des deux *seini*. Il permettait le port des armes à feu en payant les permis. Aucune nouvelle charge ne pouvait plus être imposée sans le consentement des Douze. Personne ne pouvait plus être emprisonné ou subir une punition quelconque sur un simple soupçon. Trois ou quatre évêchés, et tous les bénéfices simples, devaient être confiés aux nationaux.

Sous un gouvernement aussi faible, l'île ne pouvait manquer d'être désolée par la vieille plaie des haines et des vengeances héréditaires. Plusieurs chefs entreprirent de remédier eux-mêmes à ce mal; ils s'assemblèrent dans la Casinca, parvinrent à appaiser quelques inimitiés, et parcoururent l'île dans le même but. Ils avaient prévenu Giustiniani de leur projet, en le priant d'en autoriser l'exécution. Ce commissaire s'y étant refusé, ils s'assemblèrent de nouveau et mirent à la tête des affaires l'abbé Venturini, le docteur Gaffori et Alexis Matra. Le premier fut nommé Président, les deux autres, Protecteurs de la patrie. On les chargea de rétablir l'union entre les familles ennemies, de pourvoir aux besoins urgens de l'État et de punir les crimes, en s'abstenant toutefois de commettre aucune hostilité contre la république; mais c'était une grave hostilité d'usurper ainsi l'autorité souveraine, et de s'arroger le droit de vie et de mort sur ses concitoyens. Les Protecteurs firent quelques exemples d'une justice rigoureuse (1) et le nombre des rixes et des homicides diminua.

Le comte Dominique Rivarola, de Bastia, était entré dès le principe dans le parti des mécontens. Il avait été l'un des principaux appuis de Théodore, qui l'avait élevé à la dignité de secrétaire d'État (2). Lorsque les espérances du roi de Corse furent évanouies, Rivarola passa au service de la Sardaigne. Dans la guerre qui s'était allumée peu après, cette puissance, ainsi que l'Angleterre, avait embrassé les intérêts de l'archiduchesse Marie-Thérèse. Gênes, après de longues hésitations, avait été entraînée par la France et l'Espagne dans le parti du duc de Bavière. Marie-Thérèse et ses alliés se déclarèrent en

(1) « A la justice, dit Botta, se mêlèrent les partialités; on la fit servir aux haines par» ticulières, perpétuel fléau de la Corse. »

(2) Cambiagi, t. 3, p. 173. Lettre de Théodore à ses ministres et à ses généraux.

faveur des insurgés corses. Rivarola, envoyé dans l'île par la cour de Turin, rassembla un corps considérable de nationaux, et se présenta devant Bastia, qu'une flotte anglaise assiégeait. Les partisans qu'il avait dans cette ville, secondés par les bombes des Anglais, firent soulever le peuple. Le commissaire génois, Etienne Mari, qui avait succédé à Giustiniani, voyant l'impossibilité de résister à tant de forces, se retira, avec la garnison, à Calvi. Rivarola entra triomphant dans Bastia, et fut proclamé généralissime par ceux qui l'avaient suivi. Saint-Florent tomba quelques jours après en son pouvoir.

Les Protecteurs n'avaient eu aucune part à ce mouvement, et Rivarola n'avait eu aucun égard à l'autorité dont ils avaient été revêtus avant son arrivée. Ils cherchèrent tous les moyens de traverser ses entreprises. Le généralissime traita avec eux : on en vint à un accommodement, mais la réconciliation n'était pas sincère. De nouvelles dissensions ne tardèrent pas à éclater. Gaffori et Matra dominaient dans la partie de Bastia nommée Terra-Nova; Rivarola dans Terra-Vecchia. Les deux premiers se divisèrent; on eut recours aux armes; le sang commençait à couler; les habitans les plus sages s'assemblèrent et prièrent ces chefs de sortir de la ville, jusqu'à ce que leurs différends fussent appaisés, ce qui fut exécuté. Rivarola se retira à Saint-Florent.

Les habitans de Bastia, délivrés de ces fâcheux hôtes, envoyèrent des députés au commissaire Mari, pour lui témoigner leur repentir et le prier de leur pardonner. Mari les reçut avec bonté; mais il leur répondit que le sénat seul pouvait leur accorder le pardon qu'ils demandaient. Lorsque cette réponse fut connue à Bastia, on signifia à Rivarola, Gaffori et Matra, qu'ils ne devaient plus songer à rentrer dans la ville. La bannière génoise fut arborée sur les murs, et d'autres députés furent envoyés à Gênes. Ils assurèrent le sénat de la soumission des habitans et demandèrent grâce pour les coupables. Ils furent bien accueillis; des vivres et des munitions de guerre furent envoyés à Bastia : quant aux coupables, on leur promit seulement d'agir envers eux avec humanité, si la population les livrait elle-même. Ce que le sénat demandait était déjà fait. Le peuple, sans attendre le retour des députés, avait arrêté les chefs du parti de Rivarola, au nombre de vingt-six, et les avait envoyés à Gênes sans aucune condition. Le sénat, considérant la promesse qu'il avait faite comme non avenue,

fit mourir dix de ces malheureux et envoya les autres aux galères ou dans les prisons.

Rivarola fit une nouvelle tentative sur Bastia; mais Mari y avait envoyé quelques troupes : abandonné par Matra, qui s'était d'abord joint à lui, il fut obligé de renoncer à son entreprise.

Le commandant du château de Corte, informé que Gaffori et ses partisans cherchaient à faire soulever les habitans, ordonna à ces derniers de les chasser. Ils s'y refusèrent. Le commandant fit alors tirer sur la ville et particulièrement sur la maison de Gaffori, qui fut très-maltraitée. Ce chef, irrité, assiégea le château, qui se rendit au bout de quelques jours. La garnison se retira à Calvi. Les insurgés tinrent ensuite une diète à Corte, et formèrent une sorte de gouvernement. Venturini, Gaffori et Matra, conservèrent le commandement, et l'on créa, sous le nom de tribunal suprême, un conseil composé de douze membres. Quatre de ces conseillers, présidés par un des Protecteurs, devaient rendre la justice pendant quatre mois. Chaque pièvе élut un auditeur pour les causes civiles et un fiscal pour les causes criminelles. Les biens des Génois furent déclarés confisqués, comme de coutume. Dans une autre diète, tenue à Orezza, on créa un tribunal d'inquisition, un auditeur-général pour les causes civiles, un autre pour les causes criminelles, et un trésorier-général.

La Balagne, et quelques pièves des autres parties de l'île, ne reconnaissaient pas le nouveau gouvernement, et voulaient dépendre immédiatement de Rivarola. Les Protecteurs le firent prier d'aller solliciter des secours du roi de Sardaigne ; mais Rivarola découvrit facilement le piége, et leur fit répondre que ses incommodités ne lui permettaient pas d'entreprendre ce voyage. Les dissensions allaient croissant. Matra était accusé de négocier avec la république, qui lui offrait de grands avantages. Un tribunal suprême, opposé à celui des Protecteurs, fut formé par les habitans de la Balagne, du Nebbio et du Cap-Corse. Deux diètes furent convoquées en même temps par les deux partis, la première à Orezza, l'autre en Balagne, et Rivarola fut invité de se rendre à l'une et à l'autre. Il se décida, pour éviter une rupture qui aurait tout perdu, à se rendre à celle d'Orezza. Ses rivaux y firent décider qu'on l'enverrait, avec Giuliani, en députation à la cour de Turin, pour remercier Sa Majesté sarde et la prier de continuer d'aider la Corse à recouvrer son indépendance. Rivarola parut dé-

cidé à obéir : cependant il demeura en Corse. Peu après, il attaqua une troisième fois Bastia, parvint à se rendre maître de la ville et tint la citadelle assiégée; mais Mari y fit passer des troupes et vint ensuite lui-même la défendre.

Gênes était tombée au pouvoir des Autrichiens, qui abusaient de la victoire. Les habitans de cette ville, par un mouvement spontané et admirable, se levèrent et chassèrent leurs oppresseurs. La France vint à leur secours. Cinq cents hommes de la garnison de Gênes commandés par le comte de Choiseul, furent détachés et dirigés sur Bastia. Ce renfort permit à Mari de prendre l'offensive, et Rivarola se retira encore une fois à Saint-Florent. Mari vint l'y assiéger; mais il fut obligé de se retirer à son tour devant une troupe de Balagnais que le général Giuliani amenait au secours de la place.

Deux vaisseaux de guerre anglais étant venus apporter des munitions de guerre à Saint-Florent, Rivarola et Giuliani se décidèrent à s'embarquer sur l'un de ces bâtimens et se rendirent à Turin. Ils obtinrent un secours de quinze cents Austro-Sardes, qui débarquèrent le 3 mai à Saint-Florent, sous le commandement du chevalier de Cumiana. Le siége de Bastia fut résolu. Cumiana, Gaffori et Venturini marchèrent sur cette ville, avec un corps de six mille hommes, et Giuliani, avec deux mille hommes, se dirigea sur Calvi, pour opérer une diversion. Les habitans de Bastia jurèrent de défendre cette ville jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et tinrent parole. L'ennemi fut repoussé dans toutes ses attaques, et Cumiana fut obligé de lever le siége.

Deux jours après, dix-neuf cents hommes de troupes françaises et espagnoles, commandées par M. de Cursay, débarquèrent à Bastia. La garnison et les habitans firent plusieurs excursions. Nonza tomba en leur pouvoir, mais les insurgés reprirent bientôt ce village. Parmi les prisonniers qu'ils y firent, se trouvèrent quelques habitans de Bastia qu'ils auraient fait mourir, si Cumiana ne s'y était pas opposé.

La paix d'Aix-la-Chapelle vint achever de renverser les espérances des insurgés. Les Austro-Sardes quittèrent l'île le 17 novembre. Rivarola mourut bientôt après à Turin. Il avait commencé à lever en Corse un régiment pour le roi de Sardaigne. Matra se chargea de le compléter : il devait en être lieutenant-colonel. Dans un conseil tenu à Orezza, ce chef fut déclaré rebelle et condamné à payer une amende de deux mille francs, s'il ne voulait pas voir ses possessions

d'Aléria dévastées. Gaffori devint lui-même suspect aux mécontens : on supposait qu'il serait nommé colonel de ce régiment. Pour se disculper, il se chargea de faire exécuter la sentence portée contre Matra (1).

(1) Gaffori était beau-frère de Matra.

LIVRE HUITIÈME.

SOMMAIRE.

La cour de France essaie de nouveau de réconcilier les Corses avec Gênes. — Négociations de M. de Cursay et de M. de Chauvelin : leur mauvais succès. — Les Français évacuent l'île. — Les Corses nomment Gaffori leur général. Il est assassiné. Pascal Paoli, fils d'Hyacinthe, est élu à sa place. Il organise un gouvernement régulier. Forme de ce gouvernement. — Révolte d'Emmanuel Matra. Sa mort. — Des troupes françaises sont de nouveau envoyées en Corse. Elles y restent peu de temps, et n'y font rien de remarquable. — Paoli resserre Bastia et fortifie Furiani, que les Génois attaquent sans succès. — Tentative des Corses sur Saint-Florent. Ils pénètrent dans la ville, et en sont chassés. — Le pape, sur la demande des Corses, envoie dans l'île un Visiteur apostolique, que le sénat décrète de prise de corps. — La république essaie de traiter avec les Corses : ses propositions sont rejetées. — Descentes successives d'Antoine et de François Matra sur la côte de l'Est. Après quelques succès momentanés, l'un et l'autre sont battus, et obligés de se rembarquer. — Paoli favorise l'accroissement de l'Ile-Rousse, et fortifie ce village. — Les Génois attaquent de nouveau Furiani, et sont repoussés avec perte. — Tentative infructueuse de Paoli sur Ajaccio. Il établit une université à Corte. — Révolte d'Abbatucci. — Les Français reviennent en Corse, et occupent les places maritimes. — Paoli marche contre Abbatucci, qui se soumet sans combattre. — Les Français vivent en bonne intelligence avec les Corses. — Paoli établit une fabrique de monnaie. — Les Corses s'emparent du Maccinagio, que les Génois avaient évacué, et font la conquête de l'île de Caprara. — Gênes cède à la France ses droits sur la Corse. — M. de Marbeuf s'empare de plusieurs postes dans le Nebbio et au Cap-Corse. — M. de Chauvelin vient prendre le commandement des troupes françaises. Il obtient d'abord quelques succès sur les Corses, et est ensuite battu par eux. — Les Français sont chassés de Borgo et de presque tous les postes dont ils s'étaient emparés au Sud de Bastia et dans le Nebbio. — Tentative des Fabiani, partisans des Français, sur l'Ile-Rousse. — Conspiration d'Oletta. — Trahison et mort de Matheo Massesi, secrétaire de Paoli. — M. de Vaux remplace M. de Chauvelin, et soumet toute la Corse. — Paoli et

ses principaux partisans quittent l'île. Elle est réunie à la France. Première session de ses États-Généraux. — Retour de Pasqualini, l'un des émigrés qui avaient suivi Paoli. Il soulève une partie des habitans du Niolo. Malheurs qu'il attire sur ce canton. Il est obligé de quitter la Corse une seconde fois. — Situation de l'île après ces troubles. — Procès d'Abbatucci : sa condamnation et sa réhabilitation. — Caractère de M. de Marbeuf. — Mort de ce général.

Les troupes françaises n'avaient point quitté l'île. Louis XV entreprit de nouveau de réconcilier les Corses avec la république ; le projet de réglement fut repris. M. de Cursay sut gagner la confiance des insulaires, qui lui remirent les places dont ils s'étaient emparés, sur sa simple promesse de les leur rendre si le réglement n'était pas accepté. Ils lui abandonnèrent aussi l'exercice de la justice. M. de Cursay la rendit avec sévérité et intégrité ; il rétablit l'ordre et la paix, et se fit encore plus aimer que craindre. Les Génois, alarmés de l'empire qu'il prenait sur les Corses, se plaignirent à la cour de France, qui fit passer dans l'île le marquis de Chauvelin, ministre plénipotentiaire du roi auprès de la république. M. de Chauvelin contraria les vues de M. de Cursay, fit droit aux plaintes des Génois, que peut-être cet officier ne ménageait pas assez, et inspira de la défiance aux Corses. Après son départ, le gouverneur génois Grimaldi essaya d'établir son autorité dans l'intérieur de l'île ; mais il trouva tous les passages fermés. La république redoubla ses plaintes. Il avait été convenu qu'un congrès serait tenu à Toulon, où des députés génois et corses devaient travailler au réglement : Gênes refusa d'exécuter ce projet. Le roi irrité, donna ordre à M. de Cursay de retirer ses troupes de l'île. Aussitôt, le comte d'Ornano, fils de Luc d'Ornano, et capitaine au service de France, se fit élire général des Corses, et tout annonçait de nouveaux troubles ; mais la république parvint à appaiser le roi, et l'ordre que ce prince avait donné fut révoqué. M. de Chauvelin revint dans l'île. Les mécontens assemblés à Saint-Florent, et peu après à Oletta, se montrèrent disposés à se soumettre.

Cependant, les montagnards du Niolo avaient repris les armes : on fit marcher des troupes pour les punir de leur révolte. A cette nouvelle, ils envoyèrent leur soumission, et les troupes furent rappelées. Un petit corps, commandé par le comte d'Ornano, n'ayant pas reçu à temps ce contre-ordre, attaqua les Niolins et fut battu : Ornano fut

fait prisonnier; mais il fut relâché et traité avec honneur, aussitôt qu'on apprit la cause de sa méprise. Des troubles se manifestèrent dans plusieurs autres pièves; M. de Cursay parvint à les appaiser.

M. de Chauvelin était retourné à Gênes. De nouveaux différends s'élevèrent entre M. de Cursay et le gouverneur Grimaldi. La garde française du port de Bastia fut insultée par les Génois : M. de Chauvelin appaisa cette affaire, que M. de Cursay poursuivait vivement. Ce défaut d'accord, cette marche incertaine, n'échappèrent point aux mécontens, qui se montrèrent moins traitables. Lorsque le réglement leur fut présenté, ils le rejetèrent. On en fit un crime à M. de Cursay, qui avait répondu de son acceptation. Les Génois l'accusèrent d'avoir fomenté la rébellion; il fut arrêté et emprisonné à Antibes. Plus tard, son innocence fut reconnue et il reçut la récompense de ses services. Les places qu'il avait promis de rendre aux insulaires, si le réglement n'était pas accepté, furent remises aux Génois, et ce fut une tache pour la France, ou plutôt pour son gouvernement. Les Français évacuèrent ensuite l'île.

Après le départ de M. de Cursay, les insurgés, rassemblés à Orezza, élurent pour leur général Gaffori, qui s'empara de Corte et resserra les Génois dans les places maritimes. Il songeait cependant à traiter avec la république. Dans une diète tenue à Alesani, au mois de juin 1753, il fut décidé, d'après ses conseils, que l'on entamerait des négociations; mais comme on voulait soumettre à la cour de France les demandes que l'on se proposait de faire, les députés chargés de les présenter au commissaire génois Grimaldi, ne furent envoyés à Bastia qu'au mois de septembre, à la suite d'une nouvelle diète tenue à Corte. Grimaldi accueillit parfaitement les députés, et leur promit une réponse favorable. Gaffori attendait cette réponse à Corte, lorsque, le 2 octobre au soir, revenant d'un jardin qu'il avait près de la ville, accompagné d'un seul homme, il fut attaqué par six assassins et jeté à terre percé de cinq coups de fusil. Son frère Antoine-François, accusé d'avoir commis ou fait commettre ce crime, fut arrêté et roué vif secrètement dans sa prison (1). On publia qu'il avait tout avoué avant de mourir, et qu'il avait agi à l'instigation de Grimaldi, sur la promesse

(1) Manifeste publié par les chefs des insurgés le 28 janvier de l'année suivante. Voir Cambiagi, t. 3, p. 312.

d'une récompense considérable. On publia aussi que les autres assassins avaient trouvé un refuge dans les places occupées par les Génois, et que plusieurs d'entre eux avaient été employés ensuite comme officiers dans les troupes de la république. Il est bien difficile de croire que pour faire assassiner Gaffori, Grimaldi se soit adressé à son frère. Pourquoi fit-on mourir secrètement ce dernier? Pourquoi ne publia-t-on pas les lettres de Grimaldi, qu'on prétendit avoir trouvées sur lui, et qui prouvaient son crime? S'il était au nombre des assassins, pourquoi ne se sauva-t-il pas avec eux? Suivant Botta, les rigueurs que Gaffori avait exercées peu de temps avant sa mort lui avaient attiré beaucoup d'ennemis. Il avait fait arrêter le général Giuliani; il avait fait pendre les députés de quelques pièves qui s'étaient soumises à la république, et que Grimaldi lui-même, à ce qu'il paraît, avait envoyés à la diète. Une conspiration se forma contre lui dans la maison des Romei de Corte, ses ennemis déclarés (1). Botta dit aussi que son frère était au nombre des conjurés et le plus ardent de tous. Il termine ainsi son récit, qui est très-circonstancié : « Les Corses publièrent alors, et » tiennent pour certain depuis, que le frère de Gaffori se résolut à un » crime si énorme à l'instigation de Gênes, et pour une récompense » donnée et promise. Si Gênes fit cela, elle fit l'action la plus scélé- » rate; mais les Corses qui, pour une récompense, consentirent à tuer » un Corse qui avait si bien mérité de son pays, firent une action » encore plus scélérate. »

Cet événement tragique augmenta l'irritation des esprits, et les chefs des insurgés en profitèrent. Une assemblée générale fut tenue à Corte, vingt-cinq jours après la mort de Gaffori. Parmi les résolutions qui y furent prises, on remarque la création d'un conseil secret d'État, qui était chargé de punir, même du dernier supplice, ceux qui conspiraient contre la patrie et contre l'union. Clément Paoli, l'aîné des fils du général Hyacinthe, fut élu membre de ce tribunal. Il fut défendu sous peine de mort de proposer aucun accommodement avec les Génois (2).

(1) Les Romei, assassins de Gaffori, furent poursuivis par la haine nationale. Sous le gouvernement de Paoli, leur maison fut rasée, et un pilier d'infamie fut élevé à sa place.

(2) Les membres du conseil suprême disent, dans le manifeste que j'ai déjà cité,

Rien de remarquable ne se passa pendant l'année suivante. Gaffori n'avait point encore été remplacé. Les chefs des mécontens, prévoyant que l'élection d'un général amènerait entre eux des divisions funestes, convinrent d'élever à ce poste un Corse qui fût absent de l'île, et les suffrages se portèrent sur Pascal Paoli, qui était alors lieutenant au service de Naples. Lorsque son père avait quitté l'île, pendant l'expédition de M. de Maillebois, il était entré lui-même au service de cette puissance en qualité de lieutenant-colonel. Pascal, alors fort jeune, l'avait suivi et avait reçu à Naples une éducation soignée. On vantait déjà en Corse ses talens et ses belles qualités. Les services de son père parlaient aussi en sa faveur, et son frère, comme nous l'avons vu, occupait une place importante dans le gouvernement que les insurgés avaient établi. Les principaux chefs lui écrivirent pour le prévenir que la nation était disposée à l'élire pour général : ils le pressaient de passer dans l'île. Pascal prit congé de son vieux père et débarqua à Foce di Golo, le 29 avril 1755. Il se rendit dans le Rostino, son pays. Les membres du conseil suprême vinrent lui rendre hommage et lui offrir le généralat, qu'il s'excusa d'abord d'accepter; mais sa résistance, si elle était sincère, fut facilement vaincue. Il fut confirmé dans le généralat par la consulte qui s'assembla au commencement de juillet, au couvent de Saint-Antoine de Casabianca, et reçut le serment de fidélité des députés. Paoli avait alors vingt-deux ans.

Après avoir parcouru l'île et sondé le terrain sur lequel il voulait bâtir, le nouveau général assembla à Corte les députés de la nation, et donna lui-même des limites à son pouvoir, en établissant les droits du peuple, et en réglant la manière dont ces droits seraient exercés. Voici quelles étaient les principales dispositions des lois organiques qu'il proposa, et fit adopter dans cette consulte et dans les suivantes :

Chaque village élisait annuellement, à la majorité des voix, un podestat et deux autres magistrats, qui portaient le beau nom de *Pères de la commune*. Seul, le podestat pouvait juger les causes qui ne dépassaient pas dix livres; uni aux Pères de la commune, il jugeait celles qui ne dépassaient pas trente livres. Les Pères de la commune avaient

« Nous avons décidé, dans notre assemblée générale, non pas seulement de faire mou» rir, mais de massacrer *(trucidare)* quiconque osera proposer de traiter avec la ré» publique. »

la police du village, assemblaient le peuple, et le consultaient sur tout ce qui concernait ses intérêts. Dans quelques villages, les habitans leur adjoignaient douze notables auxquels ils s'en remettaient de leurs intérêts.

Chaque année les habitans nommaient un procurateur chargé de les représenter dans la consulte générale qui s'assemblait au mois de mai, à Corte. Ce représentant recevait une indemnité de vingt sous par jour, depuis son départ jusqu'à son retour.

Outre ces députés, les anciens membres du conseil suprême, et plusieurs de ceux dont les pères ou de proches parens étaient morts en combattant pour leur pays, avaient droit de siéger à la consulte. Les magistrats de chaque province y envoyaient aussi un député.

La consulte assemblée, une commission formée de deux députés de chaque province et de ceux des magistrats provinciaux, élisait le président et l'orateur. Les propositions du gouvernement étaient adressées au président; celles du peuple à l'orateur. Si une proposition du gouvernement était approuvée par la consulte, elle était immédiatement convertie en loi; mais une proposition du peuple, approuvée de même, pouvait être suspendue par le gouvernement, qui n'était obligé de faire connaître ses motifs qu'à la consulte suivante.

Le pouvoir exécutif était confié au général et au conseil suprême, qu'il présidait. Ce conseil était composé de neuf membres (un par province); en cas de partage le vote du général faisait pencher la balance. Le général commandait l'armée et la milice; son office était à vie.

Les députés de chaque province à la consulte, élisaient leur représentant dans le conseil suprême pour l'année suivante. L'un des membres de ce conseil était élu grand chancelier.

Les magistrats provinciaux étaient nommés par la consulte, sur le rapport des députés de chaque province : ils jugeaient en première instance au civil et au criminel (1).

(1) Paoli, pour ménager les seigneurs qui, en général, ayant beaucoup à perdre, voyaient la révolution avec inquiétude, les rendit indépendans des magistrats provinciaux, et maintint leur juridiction sur les paysans de leurs fiefs; mais il soumit leurs jugemens à la révision du conseil suprême et de la cour du syndicat, et leur ôta ainsi les moyens d'abuser du pouvoir qu'il leur laissait. Il aurait sans doute fait disparaître par la suite cette anomalie.

Un tribunal, nommé Rote civile, composé de trois jurisconsultes choisis par le conseil suprême, jugeait en dernier ressort.

Le syndicat, tribunal ambulant, était composé d'un nombre indéterminé de commissaires, nommés, tantôt par le général; tantôt par la consulte, quelquefois tirés du sein même du conseil suprême et députés par lui. Le syndicat parcourait les provinces, recevait les plaintes de ceux que leur pauvreté aurait empêchés d'aller demander justice à Corte, et retenait les magistrats dans les bornes de leur devoir : il fut dans quelques occasions un instrument de tyrannie. Paoli, dans ses tournées, se faisait accompagner par le syndicat.

A peine la consulte de 1755 était terminée, que Paoli dut avoir recours aux armes pour s'opposer aux entreprises de Marius Emmanuel Matra, frère de celui dont j'ai déjà parlé. Matra, riche et d'une très-ancienne maison, se voyait avec dépit obligé d'obéir à un jeune plébéien dont la famille ne jouissait pas d'une grande aisance. Pour entraîner les peuples, il parlait au nom de la liberté et accusait le général de viser à la tyrannie. Paoli ayant condamné au bannissement et à la confiscation des biens un certain Ferdinand Agostini, pour une tentative d'homicide, Thomas Santucci, d'Alesani, l'un des membres du conseil secret d'État, demanda sa grâce, qui lui fut refusée. Santucci irrité, embrassa le parti de Matra, et tous les deux levèrent l'étendard de la révolte. Paoli marcha contre eux et fut repoussé avec perte. Matra ne sut point profiter de sa victoire : son rival rassembla environ trois mille hommes, l'attaqua de nouveau et le battit dans plusieurs rencontres. Matra eut alors recours aux Génois, qui lui donnèrent des secours en argent et en munitions de guerre. Ses partisans vinrent le joindre en grand nombre. Il espérait surprendre Paoli dans la pièvre de Verde, où il se trouvait alors; mais celui-ci ayant eu avis de sa marche, se sauva en toute hâte et fut s'enfermer dans le couvent de Bozio (1); il envoya en même temps des exprès à son frère et au président Venturini, les priant de venir promptement à son secours; il n'avait avec lui que soixante hommes. Matra vint bientôt assiéger le couvent. Il était sur le point de s'en rendre maître; déjà la porte à laquelle il avait fait mettre le feu était renversée; il allait entrer, lors-

(1) Près d'Alando.

qu'il fut attaqué lui-même par plusieurs chefs du parti de Paoli, qui étaient accourus avec leurs adhérens. Blessé à un genou, il fut obligé de se retirer; les siens, croyant qu'il fuyait, se débandèrent, et il tomba entre les mains de ses ennemis, qui le tuèrent, quoique Paoli eût recommandé d'épargner sa vie.

La guerre qui s'alluma en 1756, entre l'Angleterre et la France, au sujet des limites de l'Acadie et du Canada, ramena les Français en Corse. Craignant que leurs ennemis, d'accord avec Paoli, ne s'emparassent de quelques-uns des ports de l'île, ils envoyèrent des troupes dans ces ports pour les garder. Les Français, commandés par M. de Castries, vécurent d'abord en bonne intelligence avec les Corses; mais ce général ayant été remplacé par M. de Vaux, qui traita les insulaires avec hauteur et mépris, des hostilités qui n'eurent d'autre résultat que de faire répandre du sang, furent commises de part et d'autre. M. de Vaux habitait Calvi, dont l'air est malsain; il témoigna l'intention d'aller passer quelque temps à Alsiprato. Les Corses firent occuper ce village par quelques soldats, et mandèrent au général qu'il leur était enjoint de se conformer à tous ses ordres. M. de Vaux, blessé, envoya trois cents hommes s'emparer du village, et répondit aux représentations que les magistrats lui firent à ce sujet, par un écrit sans adresse et sans signature. M. de Vaux étant retourné à Calvi au mois de mars suivant, avait laissé une garnison à Alsiprato. Le bruit se répandit parmi les Corses que l'intention des Français était de remettre cette place aux Génois; ils l'attaquèrent, s'en emparèrent et renvoyèrent à Calvi la garnison française avec ses armes. M. de Vaux fit emprisonner des Corses, tuer quelques bergers, enlever des moutons. Les Corses, par représailles, pillèrent ses équipages demeurés à Alsiprato, et qu'ils avaient respectés jusque là. Ils attaquèrent deux cent cinquante hommes qu'on envoyait relever la garnison d'Algajola. Plusieurs officiers et soldats périrent dans cette affaire, qui serait devenue générale, sans la prudence de Paoli. Aussitôt qu'il fut instruit de ce qui se passait, il envoya l'ordre de ne pas inquiéter les Français. M. de Vaux continua de tourmenter les Corses jusqu'au moment où il fut remplacé par M. de Nangis. Peu après, les troupes françaises évacuèrent l'île.

Pendant cet intervalle, Paoli avait fait peu de progrès. En 1757, il avait échoué devant San-Pelegrino. L'année suivante, son frère Clé-

ment ayant voulu s'établir dans les villages situés au Nord de Bastia, en trouva les habitans tellement prévenus contre les paolistes, qu'il crut prudent de se retirer. Pascal, pour se venger des Bastiais, aux intrigues desquels il attribuait ce mauvais accueil, défendit aux paysans de commercer avec eux, et confisqua ceux de leurs biens qui étaient situés dans les parties de l'île où il dominait. En même temps il s'empara de Furiani, le village le plus voisin de Bastia du côté du Sud, et le fit fortifier.

Les Génois, alarmés, envoyèrent en Corse Grimaldi, ancien doge, qui avait déjà gouverné l'île, et ils y firent passer six mille hommes avec de l'artillerie. Il était de la plus grande importance pour eux de reprendre Furiani : ce poste fut attaqué par des forces considérables. Les Génois, dans un assaut, pénétrèrent jusqu'au centre du village, dont leurs bombes avaient écrasé les maisons; les Corses les en chassèrent, et ils furent obligés de lever le siége.

Paoli, après avoir réparé Furiani, tenta de surprendre Saint-Florent : Jean Rocca l'attaqua par mer, pendant la nuit, tandis que Clément Paoli l'attaquait par terre. Les Corses pénétrèrent dans la ville, et s'emparèrent des magasins; mais au lieu d'assiéger de suite le château, qu'ils auraient pu emporter, ils ne songèrent qu'à piller. Rocca ayant été tué au milieu de ce désordre, la nouvelle de sa mort jeta la terreur parmi les siens : ils se débandèrent et quittèrent la ville.

Paoli parvint, à cette époque, à se procurer quelques bâtimens armés de canons, et nomma un grand-amiral de cette petite flotte : elle l'aida à s'emparer de la plupart des tours établies sur les côtes du Cap-Corse. Les Génois, désespérant de conserver celle de Saint-Pelegrino, l'abandonnèrent et la firent sauter. Aussitôt Paoli occupa ce poste, et fit réparer la tour. Il publia dans le même temps un manifeste, par lequel il proposait des lettres de marque à tous les capitaines nationaux ou étrangers qui voudraient armer en course contre les Génois.

Paoli, connaissant l'esprit du peuple qu'il avait à conduire, ne négligeait rien pour se procurer l'appui des ministres de la religion. Les évêques de Corse, nommés par le sénat de Gênes, soutenaient le parti de la république, et ne paraissaient pas dans l'intérieur du pays : le gouvernement national voulut les obliger à y résider; ils s'y refusèrent. Le gouvernement, alors, défendit aux patriotes d'avoir aucune com-

munication avec eux. Paoli députa à Rome deux ecclésiastiques qui firent sentir au pape le danger de laisser la nation sans pasteur, et le supplièrent d'envoyer en Corse un Visiteur apostolique. Le pape, malgré la vive opposition de Gênes, se rendit à leurs prières, et donna cette commission à l'évêque de Ségui, Cesare Crescenzio de Angelis, homme d'une grande piété, d'un sens droit, et d'un caractère aimable et conciliant : les Corses le reçurent avec joie, et lui prodiguèrent les témoignages d'amour et de vénération. Gênes décréta de prise de corps le Visiteur apostolique, et promit une somme d'argent considérable à ceux qui l'amèneraient prisonnier dans quelqu'une de leurs places. Le gouvernement corse condamna cet édit à être brûlé par la main du bourreau, et décréta que les dîmes des évêques seraient versées dans le trésor public. Cette dernière mesure fit murmurer le peuple, qui regardait les biens de l'église comme sacrés : le gouvernement, pour la justifier, publia un écrit où il exposa les raisons qui l'avaient déterminé. Il y rappelait que Benoît XI avait accordé à Jacques, roi d'Aragon, les dîmes pendant trois ans, pour chasser les Génois de Corse. « Le cas est le même, disait-il, et le besoin est » plus grand. Comment ce qui était permis alors serait-il défendu au» jourd'hui ?..... Les revenus de celui qui ne réside pas, qui ne sert » pas l'autel, et bien plus, qui le trahit, sont dévolus aux pauvres. » Or, qui est plus pauvre que nos soldats et que nos finances ? »

Gênes, désespérant de réduire les Corses par les armes, eut recours aux négociations : elle envoya dans l'île une grande députation, qui publia une amnistie générale, et ne fut pas avare de promesses et de concessions; mais Paoli, qui voulait garder le pouvoir, prit ses mesures pour faire rejeter toutes les propositions du sénat. Il avait assemblé une consulte dans la Casinca : Grimaldi fit maladroitement, en ce moment, une tentative pour soulever le Fiumorbo, au moyen des bannis corses que la république avait pris à son service. Paoli, s'emparant de ce prétexte, fit entourer le lieu des délibérations par quinze cents hommes distribués dans différens postes, et commandés par son frère. La liberté de suffrages étant ainsi assurée, il fit décréter qu'on n'écouterait aucune proposition jusqu'à ce que Gênes, pour préliminaire, eût reconnu l'indépendance de la Corse et le gouvernement national, et n'eût rendu les places qu'elle tenait encore dans l'île; que les Corses alors ne se refuseraient pas à entrer

en négociation sur les moyens d'indemniser la république. Il fit aussi voter, dans cette consulte, un impôt extraordinaire du millième de tous les biens meubles et immeubles, et l'établissement du papier timbré. On décida enfin que Grimaldi serait pendu en effigie, et que toutes les personnes suspectes, ou qui tiendraient des discours séditieux, seraient arrêtées.

Après la consulte de la Casinca, Paoli entreprit de nouveau le siége du Maccinagio. L'occupation de ce petit port eût été de la plus grande importance pour lui : de là ses bâtimens armés auraient pu courir sur les bâtimens de commerce génois, et rendre très-difficiles les communications entre Gênes et Bastia. Il resta inutilement pendant huit mois devant cette place, et ne fut pas même présider la consulte qui s'assembla dans cet intervalle : il confia ce soin à Barbagio, gendre de son frère. Pendant ce siége, les prisonniers détenus au château de Corte s'étant révoltés, s'emparèrent de cette forteresse : ils ne se rendirent au gouverneur qu'à condition qu'on leur donnerait la liberté. Un événement d'une nature plus alarmante força enfin Paoli à abandonner son entreprise.

Antoine Matra, cousin d'Emmanuel tué à Bozzio, officier de la république, et depuis capitaine de grenadiers dans le régiment de Buttafuoco, au service de France, était débarqué à Aléria, et s'était emparé du fort. De là il s'était avancé dans le Fiumorbo, et déjà il avait chassé Clément d'Antisanti. Paoli vint au secours de son frère, battit Matra, lui tua cent cinquante hommes, et le contraignit à se réfugier dans le fort d'Aléria.

François Matra, frère d'Emmanuel, se présenta à son tour : celui-ci, après avoir été employé en France et en Sardaigne, était alors officier général au service de la république. Débarqué à Paludella, les Corses qui gardaient la tour établie sur ce point, la lui livrèrent et se joignirent à lui. Les habitans de la piève de Tavagna embrassèrent aussi son parti; mais Paoli s'étant approché avec des forces supérieures, Matra fut obligé de se rembarquer et de gagner Bastia. Il reparut bientôt vers Aléria, dont les Génois avaient conservé le fort, s'empara du Fiumorbo, et s'avança jusqu'à Vivario; mais lorsqu'il voulut s'étendre au Nord du Fiumalto, vers Ampriani et Tallone, Paoli le battit et lui fit éprouver des pertes considérables. Il se maintint cependant pendant quatre mois : enfin manquant de vivres, il se retira sur Paludella,

où il s'embarqua, après avoir fait sauter la tour. Pendant cette guerre, les prisonniers de part et d'autre étaient impitoyablement pendus.

Paoli ne perdait aucune occasion d'étendre et de consolider son pouvoir. Il avait obtenu de la dernière consulte l'autorisation de former deux régimens de six compagnies chacun, dont le commandement fut confié à Tite Buttafuoco et à Baldasari, ancien officier au service de France et chevalier de Saint-Louis. Pour équiper, nourrir et payer cette troupe, il fallut créer de nouvelles ressources. Chaque paroisse et chaque couvent furent taxés à une livre d'argent : dans chaque église où l'on trouva plus d'argenterie qu'il n'était rigoureusement nécessaire, on en prit aussi jusqu'à une livre pesant, et l'on fabriqua à Murato, avec ces métaux, de la monnaie au coin de la nation. Enfin le tribut ordinaire, fixé à deux livres numéraires par famille, et qui se payait en denrées que le gouvernement faisait vendre, fut porté à quatre livres.

Au commencement de la campagne suivante, les Génois, conduits par François Matra, assiégèrent une seconde fois Furiani, et ne furent pas plus heureux que la première. Dans un seul assaut, ils perdirent trois cents hommes.

Après cet échec, les Génois n'osèrent plus rien entreprendre contre les patriotes. Paoli profita de cette espèce de trève pour s'occuper des améliorations qui pouvaient contribuer à la prospérité du pays. En Balagne, il favorisa l'accroissement du village de l'Ile-Rousse, qui devint, par son heureuse situation, le centre du commerce maritime de cette province, la plus fertile et la plus riche de la Corse : il s'y fit bâtir lui même une maison, et le fortifia. Il institua à Corte le tribunal de la Rote civile, dont j'ai déjà parlé, et que la consulte suivante approuva. Accompagné d'un nombreux cortège, il visita les provinces situées au-delà des monts, et organisa l'administration de la justice dans cette partie de l'île. On lui reproche ici un abus de pouvoir. Abbatucci, l'un des Corses les plus distingués par ses talens, gouvernait, comme lieutenant-général, les pièves d'Ornano, d'Istria et de Talavo. Quelques différens étant survenus entre ce chef et Jean-Baptiste d'Ornano, alors conseiller d'Etat en exercice, Paoli, qui redoutait leur influence sur les habitans de ce canton, se saisit de ce prétexte pour les faire arrêter tous les deux, et les fit enfermer au château de Corte.

Ce fut pendant cette tournée que Paoli faillit s'emparer d'Ajaccio, au moyen des intelligences qu'il s'était ménagées dans cette ville. Un de ses partisans secrets, nommé Masseria, s'étant introduit dans la citadelle avec son fils et deux autres habitans, parvint à se rendre maître des portes, à l'heure convenue où le colonel Buttafuoco devait se présenter avec une troupe de patriotes. Celui-ci ne put arriver à temps; la garnison accourue chassa Masseria; son fils fut tué; lui-même, blessé et pris, fut condamné au dernier supplice.

Paoli, rappelé à Corte pour présider la consulte, y fit décider, après de longs débats, qu'une université serait établie dans cette ville. Ce qui distingue sur-tout Paoli des chefs corses qui l'avaient précédé, c'est qu'il chercha à éclairer ses compatriotes : ce fut son plus beau titre à leur reconnaissance. Il le sentit sans doute, et le leur rappela à sa mort, en leur léguant une partie de sa fortune pour rétablir cette même université qu'il avait fondée (1). On devait y enseigner la théologie dogmatique, la théologie morale, ou morale chrétienne, le droit civil et canonique, le droit naturel et le droit des gens, la philosophie, la réthorique et les mathématiques. On déclara, dans le programme qui fut publié, que les jeunes gens qui auraient suivi les cours de l'université auraient la préférence pour tous les emplois publics; on y déclara aussi que l'on n'accorderait plus de passeports aux ecclésiastiques pour aller faire leurs études sur le continent. Les plus instruits finissaient par s'y établir; les autres en rapportaient souvent des idées peu favorables aux nouvelles institutions.

La consulte de 1764 fit plusieurs réglemens qui tendaient à rendre plus difficile l'adoption des nouvelles mesures, et à modérer l'ambition des hommes nouveaux, en réglant les conditions à remplir pour pouvoir prétendre aux emplois les plus élevés. Il fut décidé qu'aucune proposition faite à la consulte n'aurait force de loi que lorsqu'elle réunirait en sa faveur les deux tiers des suffrages; que pour être conseiller d'État, il faudrait être âgé de trente ans au moins, et avoir été président d'une des magistratures provinciales, ou podestat d'une des villes principales, et que pour être président de ces magistratures

(1) Paoli ne négligea pas non plus l'instruction élémentaire; il établit des écoles dans les villages, et le legs dont j'ai parlé comprend une somme destinée à en fonder une dans le lieu de sa naissance.

provinciales, il faudrait y avoir rempli deux fois l'office de conseiller. Cette époque fut la plus belle du gouvernement de Paoli. Tout l'intérieur du pays lui était soumis; il était parvenu à y faire régner l'ordre; il encourageait, par des établissemens utiles, l'agriculture et le commerce, répandait l'instruction, s'efforçait enfin de réparer, par tous les moyens qui étaient en sa puissance, les maux sans nombre que la longue action d'un mauvais gouvernement, la révolte, la guerre et l'anarchie, avaient causés.

Calenzana, le village le plus considérable de la Balagne, avait secoué le joug de Gênes et s'était maintenu, jusque là, indépendant du gouvernement national; il tomba au pouvoir de Paoli, par suite des divisions qui s'élevèrent parmi les habitans. Clément Paoli tenta vers le même temps de surprendre Calvi, que quelques traîtres devaient lui livrer; mais il trouva les Génois sur leurs gardes et fut obligé de se retirer en toute hâte. Une nouvelle entreprise formée par Barbaggio sur Saint-Florent, n'eut pas plus de succès que la première. Les Génois ayant abandonné le fort d'Aléria, les patriotes se disposaient à l'occuper; mais ils trouvèrent la place prise par une troupe de contumax avec lesquels ils fallut traiter; ils rendirent le fort, à condition qu'ils pourraient rentrer chez eux et y demeurer sans être inquiétés. Le conseil suprême ratifia cette capitulation.

Abbatucci avait obtenu sa liberté à la sollicitation de son frère, officier au service de Venise, mais à condition qu'il quitterait l'île. Rentré chez lui, il écrivit à Paoli que les habitans de son canton s'opposaient à son départ et le pria de révoquer l'ordre de son exil. Sur le refus du général, il se mit à la tête de ses amis, et fit prisonniers les membres de la junte de guerre envoyée pour le forcer à l'obéissance, les magistrats du canton, et leur garde. Paoli, occupé alors de soins plus importans, parut oublier Abbatucci. Les Génois, réduits à quelques places maritimes dont ils ne pouvaient plus sortir, avaient imploré le secours de la France. Cette puissance devait quelques millions à la république; il fut convenu que, pour s'acquitter, elle enverrait en Corse six bataillons qui garderaient pendant quatre ans les places que Gênes conservait encore. Paoli assembla à Corte, à la fin d'octobre 1764, un congrès composé des principaux chefs des patriotes. Il y fut décidé qu'une junte de guerre serait chargée de veiller à l'exécution de l'ordonnance de la dernière consulte générale, qui défen-

dait toute communication entre les nationaux et les garnisons des places ennemies; que bien qu'il n'y eût aucune apparence que les Français voulussent se porter à quelque hostilité contre les Corses, pour ne pas s'écarter des règles de la prudence, tout accès dans l'intérieur du pays leur serait interdit; que cependant, si des officiers de cette nation demandaient des passeports, le général pourrait leur en accorder, sauf à rendre compte à la consulte de ses motifs, ainsi que de tous les rapports qu'il pourrait être obligé d'avoir avec les Français; qu'aucune proposition de paix ne serait écoutée, tant que la république n'accorderait pas les conditions préliminaires indiquées par la consulte de 1761; qu'il serait adressé au roi de France des remontrances sur le tort que la mesure qu'il venait de prendre allait faire aux Corses, au moment où ils étaient sur le point d'être entièrement délivrés de leurs oppresseurs; qu'il en serait fait aussi sur le tort que les Français avaient déjà causé aux Corses, en remettant aux Génois l'importante place de Saint-Florent, qui leur avait été confiée sur leur promesse de la rendre, demandant pour cet objet un dédommagement convenable à Sa Majesté; que l'on inviterait les puissances amies de la Corse à interposer leur médiation auprès du roi, afin que les droits de la nation, sa liberté, son indépendance, ne reçussent aucune atteinte; enfin, qu'on veillerait à ce que personne, à l'avenir, ne pût couper du bois dans les forêts de la Corse, sans la permission du gouvernement. Boswell observe que cette dernière décision avait pour but d'empêcher que les Français n'exploitassent les forêts de l'île, et de réserver cette ressource pour la nation, *ou pour le service de quelque puissance maritime avec laquelle elle pourrait former une alliance.* Il est facile de reconnaître que cette puissance était l'Angleterre; qu'elle avait deviné les vues de la cour de France, et qu'elle ne restait pas inactive pour les traverser.

Aussitôt que Paoli eut pris les mesures qu'il jugea les plus convenables pour triompher des nouveaux obstacles que Gênes avait su opposer à l'achèvement de son entreprise, il marcha contre Abbatucci; mais celui-ci se soumit sans combattre et subit son exil. On le vit bientôt reparaître. Paoli était inquiet sur les desseins qui pouvaient l'avoir ramené, lorsqu'il se présenta tout à coup à lui pour implorer son pardon. Paoli, touché de cette noble confiance, qui les honorait tous les deux, exigea seulement de lui qu'il ne quittât pas Corte sans sa permission.

La meilleure intelligence régna d'abord entre les Français et les Corses. Le comte de Marbeuf, qui commandait les troupes françaises, convint avec Paoli que les criminels corses qui se réfugieraient dans les villes gardées par ses troupes, seraient remis au gouvernement national, et réciproquement. Des marchés furent ouverts auprès de ces mêmes villes, et les Corses y apportèrent leurs denrées. La consulte suivante, approuva ces mesures et donna des éloges à la conduite de Paoli dans ses rapports avec les Français. Dans une conférence que le général corse eut, près d'Ajaccio, avec M. de Marbeuf, il l'autorisa à se rendre à Bastia, par Corte. M. de Marbeuf, reçu dans cette dernière ville au bruit du canon, y fut fêté comme un ami. Enfin, un échange de prisonniers ayant été fait entre les Corses et la république, les uns et les autres jurèrent qu'ils ne porteraient pas les armes, pendant que les Français seraient dans l'île.

Quelques troubles, survenus à Ajaccio, faillirent détruire ce bon accord. Les partisans que les patriotes avaient dans cette ville chantaient dans les rues des chansons en l'honneur de la liberté. Le commandant français empêcha d'abord qu'on ne sévît contre eux, mais il défendit ces chants, sous peine de mort. Les Corses continuèrent à chanter; trois d'entre eux ayant été arrêtés, un Corse cria au secours patriotes! Saisi sur-le-champ, et conduit devant la prevôté, il fut pendu quelques heures après. Cet homme avait à Bocognano des parens qui résolurent de venger sa mort sur quelque Français. Ils s'armèrent, vinrent au marché établi près d'Ajaccio, et tuèrent un malheureux commis, fort innocent de tout ce qui s'était passé. Les Français étaient indignés : le conseil suprême fit cesser leurs plaintes en condamnant les coupables à mort; leur tête fut mise à prix, et leurs maisons à Bocognano furent rasées.

Bonifacio n'était gardé que par des Génois. Paoli, pendant la tournée qu'il fit au-delà des monts, fit faire sur cette place, par les habitans de la Rocca, une tentative qui n'eut pas de succès. Une entreprise semblable, qu'il avait faite sur Bastia avant l'arrivée des Français, ne lui avait pas mieux réussi; ainsi, il avait échoué successivement devant toutes les places considérables que Gênes possédait sur la côte. Il établit, à cette époque, un moulin à poudre à Cervione, et fit transférer sa fabrique de monnaie de Murato à Corte. Barbaggio en avait la direction. Les plus fortes pièces qu'elle émit avaient une valeur

nominale de vingt sols; on les nomma pour cela vinglines. La matière de ces pièces avait été fournie, en grande partie, par les églises : le clergé, quoiqu'attaché au parti national, ne s'était soumis qu'avec peine au tribut qui lui avait été imposé. Une mesure que Paoli méditait, et dont il eut connaissance, l'indisposa encore davantage. Le clergé corse n'était jugé au civil et au criminel que d'après le droit canon; il jouissait de diverses franchises (1). Paoli entreprit de le soumettre à la loi commune. Le Visiteur apostolique lui adressa à ce sujet les représentations les plus vives : il sentit que le moment n'était pas encore venu d'espérer une pareille réforme, et retira le réglement qu'il avait déjà adressé dans ce but aux magistrats.

Les Français n'ayant pas voulu se charger de garder le Maccinagio, les Génois l'avaient évacué : la possession de ce petit port facilita aux Corses la conquête de Caprara. Paoli ayant eu avis que cette île était gardée avec peu de soin, conçut le projet de s'en emparer. Il chargea de cette entreprise Murati, commandant d'Erbalonga, et Ristori, commandant de Furiani, qui partirent du Maccinagio le 14 février 1767, avec deux cents hommes et deux pièces de canon. Plusieurs jeunes gens des principales familles du Cap-Corse et du Nebbio se joignirent à l'expédition comme volontaires. Le débarquement s'effectua sans opposition, dans une petite anse nommée le Ceppo. Les habitans de Caprara, auxquels le gouverneur génois, qui s'attendait à être attaqué, avait distribué des armes, se joignirent aux Corses. La tour qui défend l'entrée du port tomba d'abord en leur pouvoir. Un renfort de trois cents hommes leur étant arrivé, ils tentèrent l'escalade du château et furent repoussés. Une flotille génoise portant des troupes et des munitions parut bientôt : il était trop tard; le colonel Antoine Matra osa cependant aborder avec une cinquantaine de soldats : ils furent tous tués ou pris; lui seul regagna la flotte à la nage. Une seconde flotte joignit inutilement la première; elles n'osèrent rien entreprendre, et le château se rendit le 29 mai. Les Corses y trouvèrent beaucoup de munitions et treize canons de bronze, que Paoli fit conduire à l'Ile-Rousse. Cette conquête fit le plus grand honneur aux Corses,

(1) Le droit d'asile dans les églises existait encore, et ne fut aboli que par les Français.

et augmenta le mépris qu'ils avaient déjà pour la puissance de leurs anciens maîtres.

Caprara, hérissée de rochers, peut avoir cinq lieues de circonférence: on porte à quinze cents le nombre de ses habitans; réunis dans un seul village au-dessus du seul hâvre que présente l'île, tous sont marins, et passent pour les plus hardis et les plus expérimentés de ces parages. On peut penser qu'une grande égalité règne entre ces hommes pauvres. Le tiers des terres susceptibles de culture est ensemencé chaque année; ce tiers est partagé entre les différentes familles, proportionnellement au nombre d'individus qui les composent, et si quelqu'un a dans son lot une portion de terre de peu de produit, on a soin de l'en dédommager l'année suivante. Les vignes seules sont considérées comme la propriété de celui qui les a plantées; encore ne peut-il les vendre : les femmes sont ordinairement chargées de leur culture. Au temps de la conquête de Paoli, un commissaire génois remplissait les fonctions de gouverneur; un président et quatre conseillers, choisis parmi les insulaires les plus âgés, jugeaient les différends ordinaires; les affaires importantes étaient soumises à la décision du sénat de Gênes. La république ne retirait aucun impôt de l'île : sa possession était cependant importante pour elle, sur-tout dans le moment où elle la perdit : elle pouvait de là inquiéter le commerce que les Corses faisaient avec Livourne par le port du Maccinagio, et protéger ses bâtimens contre les corsaires sortis du même port.

Paoli avait envoyé, en 1766, à la cour de France, un projet de conciliation avec Gênes, basé sur la décision de la consulte de 1761. Il établissait que la Corse, de l'aveu des Génois, ne rapportait à la république, tous frais prélevés, que 32,000 livres, argent de France, 56,000 livres, suivant ceux qui avaient porté ce produit le plus haut. Les Corses, d'après ce projet, se seraient engagés à payer cette somme aux Génois, comme redevance de l'inféodation qu'ils leur feraient de l'île de Caprara : ils auraient aussi tenu Bonifacio à titre de fief. Un traité de commerce dont le roi aurait dicté les conditions, et un traité d'alliance perpétuelle, auraient achevé de conserver à la république les avantages qu'elle avait tirés jusque là de cette possession.

Paoli assembla, en 1767, le grand conseil, pour lui faire part de la réponse qu'il avait reçue de Versailles. Ce corps, composé de tous les conseillers d'État sortis d'exercice depuis la consulte de 1761, n'é-

tait constitué par aucune loi. Dans cette assemblée, Paoli était assis sur un fauteuil élevé que l'on compara à un trône. Les armes de Corse, surmontées d'une couronne, étaient brodées en or sur le dossier, et tellement disposées que la couronne seule paraissait au-dessus de la tête du général. Ces formes royales déplurent; il le sentit et ne les employa plus. Ses détracteurs ont supposé qu'il avait ambitionné le titre de roi. On ne voit pas bien, en effet, pourquoi, s'il n'avait eu de semblables vues, il eût conservé à la Corse le nom de royaume : le chef à vie du gouvernement d'un royaume n'est-il pas un roi?

Les Génois faillirent alors se brouiller avec la cour de France, pour une action généreuse. Ils donnèrent asile, dans leurs villes de Corse, aux jésuites que le roi d'Espagne avait chassés de ses états. Louis XV ordonna aussitôt à ses troupes d'évacuer ces villes. Paoli, profitant de cette circonstance, se saisit d'Algajola avant que les Génois eussent pu y remplacer la garnison française. Gaffori s'empara de la ville d'Ajaccio de la même manière; mais le roi ayant fait savoir à Paoli que son intention était que les villes qu'il avait promis de faire garder pendant quatre ans, fussent respectées jusqu'à ce terme, quoiqu'il en eût retiré ses troupes, les Corses abandonnèrent Ajaccio. Algajola leur resta. Gênes appaisa bientôt la cour de France, en renvoyant les jésuites qu'elle avait accueillis en Corse.

Paoli, dans la consulte de 1768, rendit compte des négociations qu'il avait entamées avec la république, par l'intermédiaire de la cour de France, au sujet du projet de conciliation. Le ministre de France, en lui renvoyant le premier projet, en avait, dit-il, proposé un second, par lequel le titre de roi de Corse serait resté au sénat. Le gouvernement national lui aurait rendu un hommage pour ce royaume, et il aurait conservé quelques places dans l'île. Le grand conseil avait souscrit aux deux premiers articles, et modifié le troisième; le roi de France avait approuvé ce nouveau plan, lorsque l'incident relatif aux jésuites avait tout suspendu. Depuis, des bruits s'étaient répandus que la république avait fait à la France une cession temporaire de la Corse, et l'arrivée de nouvelles troupes françaises dans l'île semblait confirmer ces bruits : « C'est à cette assemblée, dit » Paoli en finissant, à prendre les précautions indispensables qu'exi- » gent le maintien de la liberté et de l'indépendance nationale. »

La consulte ordonna que tout le monde se tint prêt à marcher au

premier signal. Le général publia une ordonnance militaire, d'après laquelle tous les hommes en état de porter les armes, dans chaque paroisse, étaient divisés par tiers : chaque tiers devait marcher à son tour, et ceux qui n'avaient pas d'armes devaient faire le service de conducteurs des équipages. « Pour les punir de leur lâcheté et de leur » peu de zèle pour la patrie, ils feront ce vil métier, disait l'ordon- » nance, jusqu'à ce qu'ils achètent un fusil, et demandent à être en- » rôlés. » On augmenta les impôts; le clergé offrit volontairement 80 livres par couvent et une dîme des biens de toute l'église en Corse.

La république avait, en effet, cédé à la France tous ses droits sur la Corse, se réservant d'y rentrer un jour, en dédommageant cette puissance des frais qu'elle aurait pu faire jusque là pour l'île. Les droits de Gênes ne pouvaient être fondés que sur la conquête ou sur le libre consentement des peuples. Le droit de conquête n'est que celui du plus fort; elle l'avait perdu puisqu'elle était devenue la plus faible, et si le consentement des peuples est nécessaire pour rendre légitime le pouvoir du souverain, il ne l'est pas moins pour l'autoriser à transmettre ce pouvoir à un autre.

Paoli reçut, à cette époque, une ambassade dont le motif faisait honneur à son caractère, et qui contribua à donner aux Corses de la confiance, en leur faisant espérer qu'ils ne resteraient pas sans alliés dans la guerre qu'ils allaient soutenir. Un bâtiment tunisien avait fait naufrage sur les côtes de l'île; les Corses avaient pillé la cargaison et enlevé l'équipage : Paoli fit tout rendre; le bâtiment fut réparé et renvoyé au bey. L'ambassadeur était chargé de remercier Paoli, et de lui présenter, de la part de son maître, un cheval richement caparaçonné, deux autruches et un tigre.

Les quatre années pendant lesquelles les Français devaient garder les villes génoises expiraient le 4 août. Vers la fin de juillet, M. de Marbeuf, suivant les ordres qu'il avait reçus, fit sommer Paoli de retirer ses troupes de la communication de Bastia à Saint-Florent, et sans attendre sa réponse, il attaqua et enleva, les 31 juillet et 1er. août, les postes de Barbaggio et Patrimonio. C'était passer bien brusquement du rôle de médiateur à celui d'ennemi déclaré. M. de Marbeuf s'était fait aimer des Corses. Si on l'eût chargé, avant ces premières hostilités, de négocier avec eux, peut-être se fussent-ils soumis volontairement, et l'on eût évité ainsi de répandre bien du

sang : combien n'aurait-on pas dû veiller à l'épargner, puisque les Corses allaient devenir des Français !

Après avoir établi la communication entre Bastia et Saint-Florent, M. de Marbeuf l'assura, du côté du Cap-Corse, en s'emparant de la tour de Farinole, sur la côte de l'Ouest, et d'Erbalonga, sur celle de l'Est. Il marcha ensuite sur Nonza, où les Corses, chassés de Barbaggio et de Patrimonio, s'étaient retirés. Les habitans de ce village se soumirent; Barbaggio, neveu de Paoli, y fut fait prisonnier avec la plupart des siens.

M. de Chauvelin vint prendre le commandement en chef vers la fin d'août. Le 28, il publia l'édit du roi, touchant la cession de la Corse, et deux ordonnances qui enjoignaient à ses habitans de se reconnaître sujets de la France. Dans les premiers jours de septembre, sans attendre les renforts qu'il avait demandés, ce général fit agir à la fois toutes ses troupes. Une de ses divisions s'empara, dans le Nebbio, de Poggio d'Oletta, d'Olmeta et des tours de Fornali et de la Mortella. L'autre, s'avançant vers la Casinca, chassa les Corses de Furiani, de Biguglia et de Borgo, et occupa Penta et Loreto; mais ces succès mêmes l'affaiblissaient; il avait trop peu de troupes pour garder tous ces villages; les Corses, déjà supérieurs en nombre, pouvaient porter à volonté toutes leurs forces sur un seul point. Ils reprirent Penta le 11 septembre et attaquèrent, le 13, mais sans succès, le camp de Loreto : ils revinrent quinze fois à la charge, et montrèrent le plus grand courage. L'usage antique et touchant d'emporter leurs morts et leurs blessés, à moins d'une déroute complète, accrut encore les pertes qu'ils avaient faites dans ces différens assauts. Dans le Nebbio, M. de Grandmaison, qui occupait le camp de San-Nicolao, y fut investi, et bientôt attaqué avec fureur. Murato, qui servait de communication avec la division Marbeuf, avait été repris par les Corses, ainsi qu'Olmeta. M. de Grandmaison, après avoir épuisé toutes ses munitions et manquant de vivres, fut contraint de se replier sur Oletta, abandonnant les équipages et l'hôpital ambulant : il avait même ordonné d'abandonner l'artillerie; M. de Nadal, qui la commandait, parvint à la sauver.

M. de Chauvelin reconnut alors la faute qu'il avait faite, de diviser et d'étendre trop le peu de troupes dont il pouvait disposer. Les villages que l'on occupait dans la Casinca furent abandonnés; Borgo fut,

de ce côté, le poste le plus éloigné que l'on conserva, et l'on résolut de se tenir sur la défensive, jusqu'à l'arrivée des renforts que l'on attendait. M. de Ludre occupait Borgo avec cinq cents hommes. Il y fut bientôt attaqué par les Corses et les repoussa; mais peu de jours après ceux-ci revinrent en plus grand nombre et investirent de toutes parts le village. M. d'Arcambal, envoyé avec huit compagnies de grenadiers, pour dégager M. de Ludres, trouva les assiégeans si bien retranchés, qu'il revint sans avoir osé les attaquer. M. de Chauvelin s'avança alors avec toutes ses forces. Il emporta facilement les positions que les Corses occupaient autour de Borgo; mais déjà ils s'étaient emparés d'une partie du village. Les Français y pénétrèrent plusieurs fois; les feux croisés qui partaient de toutes les maisons les obligeaient bientôt à se retirer; M. de Chauvelin ordonna la retraite, et M. de Ludre se rendit. On ne songea plus qu'à établir les troupes dans leurs quartiers d'hiver. Biguglia devint le poste le plus avancé des Français, du côté de la Casinca; Oletta, du côté de Saint-Florent: plusieurs postes retranchés assuraient la communication de cette dernière place avec Bastia. Trois régimens arrivèrent de France le 18 septembre. Les Corses inquiétèrent souvent les Français dans leurs quartiers, mais sans succès.

M. de Chauvelin essaya, pendant cet intervalle de repos, de négocier avec Paoli. Celui-ci répondit aux envoyés de ce général, qu'il traiterait volontiers, lorsque les Français auraient rendu aux Corses tous les postes dont ils s'étaient emparés depuis le commencement des hostilités.

Plusieurs Corses, mécontens, conspirèrent à cette époque contre Paoli. Les Fabiani tentèrent de s'emparer de l'Ile-Rousse, où commandait un de leurs parens; mais ce commandant, resté fidèle, les repoussa lorsqu'ils se présentèrent. L'abbé Fabiani, qui dirigeait cette expédition, se noya en essayant de regagner les embarcations qui l'avaient amené. Le comte Peres quitta aussi le parti de Paoli; ses partisans, réunis à deux cents Grecs, commençaient à se rendre redoutables dans les environs d'Ajaccio: Paoli parvint à les dissiper.

M. de Chauvelin étant repassé en France à la fin de décembre, Paoli voulut profiter de ce moment pour attaquer les quartiers français en avant d'Oletta. La tour d'Arcambal fut sur le point de tomber en son pouvoir. Le comte de Tessoni, sous-lieutenant de Royal-Italien,

qui défendait ce poste, était blessé et n'avait plus que six hommes, à chacun desquels il ne restait qu'un coup à tirer, lorsqu'il fut secouru par M. Dubalay, lieutenant des grenadiers de la marine, qui parvint jusqu'à lui, après avoir perdu la moitié de ses soldats. M. de Marbeuf parut bientôt avec un corps de troupes, au col Saint-Antoine, et les Corses se retirèrent.

Le prêtre Fabiani avait conspiré contre Paoli; un autre prêtre, Saliceti, conspira contre les Français : ils devaient, dit-on, être tous massacrés dans leurs quartiers, la même nuit, à la même heure. Ce complot fut découvert par une fille d'Oletta, qui en fit part à un Français, son amant. Cela n'empêcha pas cependant les Corses de surprendre Barbaggio. Soixante soldats ou officiers, dispersés dans les maisons du village, furent faits prisonniers : un seul, qui se disposait à se défendre, fut tué; le coup de fusil qui fut tiré sur lui donna l'alarme. M. d'Hazeur, capitaine des grenadiers, parvint à rassembler une partie de ses soldats et se jeta dans l'église, où il fut obligé de capituler; on lui permit de se retirer à Saint-Florent. Les Corses n'ayant point massacré leurs prisonniers de Barbaggio, il est douteux que le but de la conspiration ait été aussi atroce qu'on l'a supposé.

Les Corses emportaient en même temps la redoute de Teghime, et menaçaient Bastia. M. de Marbeuf et M. de Campene, qui étaient cantonnés dans le Cap-Corse, marchèrent contre eux. M. de Campene reprit Barbaggio, malgré les efforts que fit Clément Paoli pour le secourir. Les troupes rentrèrent ensuite dans leurs quartiers ordinaires. Un officier français, que tous ses compatriotes blâmèrent, séduisit à cette époque le jeune Matheo Massesi, fils du grand chancelier, et secrétaire de Paoli. Matheo s'engagea à livrer ce général aux Français (1). La trame ayant été découverte, il fut arrêté et enfermé au château de Corte. Paoli, qui aimait ce jeune homme, promit d'abord à sa malheureuse mère de ne pas le faire mourir; mais craignant ensuite que l'exemple de l'impunité ne devînt la source de nouveaux complots, il se détermina à l'abandonner à la rigueur des lois. Matheo, condamné

(1) Germanes. — Suivant M. Renucci, Matheo devait empoisonner Paoli, s'il ne pouvait le livrer. Il n'est pas probable qu'un officier français ait conseillé un pareil crime; il n'est pas probable non plus que Matheo se fût chargé de l'exécuter : il n'avait aucun motif de haine contre Paoli, qui ne lui avait fait que du bien.

par la junte à être étranglé, fut exécuté dans la cour du château. Les sceaux furent retirés à son père.

M. de Vaux vint prendre, en avril, le commandement de l'armée, forte de plus de vingt-deux mille hommes. Dans les premiers jours de mai, il rassembla ses principales forces à Oletta. Les Corses occupaient les villages situés au pied des monts Tenda, et sur le contre-fort qui sépare la vallée de l'Aliso de celle du Bevinco : au-delà du Bevinco, ils s'étendaient jusqu'à Borgo. Paoli avait son quartier général à Murato, au centre de cette position. Le 4 mai l'armée française se mit en mouvement, et le 5 tous les postes des Corses furent emportés. Paoli et son frère, obligés de quitter précipitamment Murato, se retirèrent au-delà du Golo. Le 7, M. de Vaux avait son quartier général à Lento. Les Corses furent chassés le même jour du col de Tenda, débouché important qu'ils défendirent avec opiniâtreté. Tandis qu'ils s'efforçaient de le reprendre, Paoli faisait, à Ponte-Novo, repasser le Golo à 2,000 hommes, qui gravirent les montagnes, à l'Ouest de Canavagia et de Lento. Ils seraient arrivés ainsi au col de Tenda et auraient séparé les Français qui le défendaient du gros de l'armée; mais ce mouvement fut prévenu à temps : les Corses, battus, se précipitèrent vers le pont, qui est fort long et fort étroit. Les Français occupaient déjà les hauteurs sur la rive gauche et les écrasaient par un feu plongeant. Sur la rive droite, Gentili avait fait barrer l'entrée du pont, par un corps de déserteurs allemands qui tirait sur les fuyards, pour les forcer de retourner au combat (1). Attaqués alors de plain-pied par des

(1) Germanes. — Suivant M. Renucci (*), « Paoli avait fait construire un fortin sur » la rive droite, vers l'extrémité du pont, et y avait placé une forte compagnie de Prus- » siens, commandée par un Corse. Des ordres avaient été donnés de défendre le pas- » sage du pont; mais *quelque* secret partisan de la France ajouta, à l'insu de Paoli, » l'ordre barbare de tirer sur les amis comme sur les ennemis qui voudraient forcer » le passage. » M. Renucci paraît être le seul auteur qui ait parlé de ce partisan secret de la France. Cambiagi, d'accord avec Germanes, dit que « Gentili, accouru avec sa » compagnie d'Allemands, crut bien faire d'empêcher les Corses de repasser le pont, » pour les obliger à tenir ferme. » Suivant Pommereuil, l'ordre de tirer sur les fuyards aurait été donné par Paoli lui-même. Botta suppose que ce général vint en personne défendre le passage du pont contre les Français. Ainsi, voilà quatre versions pour cinq auteurs : celle que j'ai adoptée a seule l'avantage de s'appuyer sur deux témoignages.

(*) Hist. de Corse, t. 1, p. 89.

forces supérieures, la plupart de ces malheureux furent tués ou se noyèrent dans le fleuve, en voulant le traverser à la nage.

Ce mouvement du principal corps d'armée avait été appuyé par M. de Marbeuf, qui s'était emparé de Borgo. M. de Narbonne, au-delà des monts, et MM. de Luker et de Geoffre, en Balagne, empêchaient les milices de ces parties de l'île de se porter au secours de Paoli. Ce chef, depuis le combat de Ponte-Novo, parut découragé, et n'opposa plus qu'une faible résistance. Cinq mille hommes se portèrent, par le col de Tenda, sur Pietralba, que les Corses abandonnèrent; les pièves environnantes se soumirent. L'armée passa le Golo sur un pont de chevalets qui fut construit au-dessous de Ponte-Novo, et s'avança jusqu'à Morosaglia, dont les approches furent faiblement défendues. M. de Marbeuf, après s'être emparé de Ponte-Golo, vint camper sur la montagne de Sant-Angolo, et une communication sûre s'établit entre l'armée et Bastia, par Casabianca, Loreto et Vescovato. M. de Vaux se porta alors par Omessa sur Corte. Les Corses parurent vouloir défendre la gorge qu'il fallait traverser pour passer de la vallée du Golo dans celle du Tavignano; mais ils l'abandonnèrent à l'approche des Français. Le 21, l'armée campa sous Corte. Paoli s'était retiré la veille sous Vivario, et n'avait laissé dans le château qu'une garnison de trente hommes, qui se rendit le 22. En Balagne M. d'Arcambal s'empara de l'Ile-Rousse, et la province tout entière se soumit.

M. de Vaux, après avoir fait, à Corte, les préparatifs nécessaires pour assurer le succès de ses opérations ultérieures, se porta le 4 juin sur Vivario. Les Corses essayèrent inutilement de défendre le passage du Vecchio. Paoli quitta Vivario, et l'armée y campa le 6. Une colonne s'était portée sur Ghisoni et s'était emparée de ce village; une autre avait soumis Prunelli, Isolaccio et Ventiseri. M. de Vaux passa alors les monts, et M. de Narbonne, qui avait battu les Corses à la Mezzana, vint le joindre à Bocognano. Paoli fit de vains efforts pour animer le zèle des habitans des provinces ultramontaines; la plupart des pièves se soumirent immédiatement. Ils se retira alors à Porto-Vecchio, et à l'approche des troupes dirigées sur ce point, il s'embarqua avec son frère et ses principaux partisans, sur deux bâtimens anglais qui les conduisirent à Livourne.

M. de Vaux ne rencontra plus ensuite aucun obstacle. Il ordonna

et fit exécuter un désarmement général (1). Après avoir organisé l'administration de la justice (2), et rétabli l'ordre, il quitta la Corse avec la majeure partie des troupes françaises et laissa le commandement à M. de Marbeuf. Il ne restait à soumettre que quelques partisans et quelques bandits, qui furent poursuivis à outrance. Parmi les premiers, le curé de Guagno, Dominique Leca, se fit distinguer par sa résistance opiniâtre. Il avait refusé de prêter le serment de fidélité au roi, et s'était réfugié dans les hautes montagnes avec une troupe de ses adhérens, qui fut enfin dissipée.

La Corse, réunie à la France, reçut ou conserva des institutions que les anciennes provinces de ce royaume durent lui envier. Elle eut des États formés d'un égal nombre de députés des trois ordres. A l'exception des cinq évêques de l'île, qui faisaient de droit partie de la députation du clergé, ces représentans étaient élus dans les assemblées provinciales, composées des députés des pièves. Tout chef de famille était électeur dans les assemblées des pièves. Les États de Corse, comme ceux des anciennes provinces de France qui jouissaient du même privilége, s'occupaient de tout ce qui pouvait intéresser le pays et accroître sa prospérité; mais leurs résolutions devaient être soumises à l'approbation du roi. Une commission intermédiaire, composée de douze des députés de la noblesse (3), était chargée, dans l'intervalle

(1) D'après l'ordonnance du 23 août 1769, tout individu qui était trouvé portant sur lui des armes à feu, s'il n'était muni d'une permission de M. de Vaux, était saisi, jugé prevôtalement et sans appel, et puni de mort.

(2) La Corse fut divisée en neuf juridictions, qui eurent chacune un tribunal de première instance, et l'on établit à Bastia une cour d'appel, sous le nom de Conseil supérieur. Les tribunaux de première instance étaient composés d'un juge, d'un procureur du roi et d'un greffier. Le Conseil supérieur avait un premier et un second président, dix conseillers, dont six Français et quatre Corses; un procureur-général, un substitut, un greffier en chef et un secrétaire-interprète. Plus tard, on fit disparaître la différence qu'on avait établie d'abord entre le nombre des conseillers français et celui des conseillers corses.

En 1789, tous les tribunaux de la Corse coûtaient, non compris les frais de justice, 138,940 liv.; ils coûtent aujourd'hui 209,172 fr.

(3) Cette disposition n'est pas en harmonie avec l'ensemble des institutions que reçut la Corse à cette époque : peut-être fut-on trompé par le titre de l'ancienne commission *des Douze nobles*, qu'on avait sans doute voulu remplacer: mais les Douze, malgré ce titre, pouvaient être plébéiens; on pourrait même dire qu'ils devaient l'être, car cette antique institution avait pris naissance sur la Terre-des-communes, où il n'y avait point de nob es.

des sessions, de suivre l'exécution de ce qui avait été arrêté dans la dernière, et de préparer les matières qui devaient être mises en délibération dans la suivante. Deux membres de cette commission devaient toujours résider à Bastia, auprès des commissaires du roi.

Un podestat et deux Pères du commun, élus annuellement dans chaque commune, par les chefs de famille, remplissaient en même temps les fonctions municipales, et celles de juges de première instance, pour les causes personnelles qui ne dépassaient pas 50 fr. Ils étaient aussi chargés de la perception de l'impôt. Le dernier élu des Pères du commun remplissait de plus les fonctions de trésorier de la commune. En sortant de charge, il devait lire ses comptes dans l'assemblée générale des chefs de famille. Aucune dépense ne lui était allouée, si elle n'avait été autorisée par une délibération de cette assemblée. Un podestat-major, élu dans chaque piève, inspectait l'administration des podestats particuliers et des Pères du commun, et correspondait avec l'inspecteur de la province. Ce dernier, qui devait être noble, recevait et transmettait aux podestats-majors les ordres du commandant de l'île et de l'intendant. Il correspondait aussi avec la commission intermédiaire des États, pour tout ce qui pouvait intéresser la province.

Les impôts étaient modérés et également répartis; les biens de la noblesse et du clergé n'en étaient point exempts. La Corse se trouvait encore en cela plus avancée que le reste de la France. La taille avait été remplacée par un impôt foncier, nommé subvention, que le roi avait fixé à 120,000 liv. Les États faisaient la répartition de cette somme entre les provinces. Dans chaque commune, le podestat, les Pères du commun et le curé, dressaient un tableau détaillé de tous les produits agricoles que les propriétaires ou les fermiers avaient recueillis pendant l'année. Ces tableaux, vérifiés par les podestats-majors, servaient de base à la répartition que chaque assemblée provinciale faisait par piève, par commune et par individu, de la partie de la subvention que devait payer la province (1). La nation avait à payer, en outre,

(1) Sur la demande des États, la subvention, à partir de 1779, se paya en nature. Elle était fixée au dixième du produit net des terres, et affermée au plus offrant. La partie du revenu de cette ferme qui excédait 120,000 liv., était employée à l'acquittement des charges du pays et des dépenses d'utilité publique, sur les délibérations des États, ap-

une taxe dont le produit était affecté aux dépenses du casernement des troupes; cette taxe était du dixième du loyer de toutes les maisons.

La première construction des routes royales s'exécutait aux frais du roi; leur réparation était à la charge de la nation. Cette dernière dépense était répartie sur tous les contribuables, au marc la livre de la subvention. L'entretien de ces routes se faisait par corvée, comme dans le reste de la France. La première construction des routes provinciales devait être à la charge de chaque province, à partir de 1782. Jusque là, le roi devait en payer le quart, la nation un autre quart, et la province la moitié. La réparation et l'entretien de ces routes étaient à la charge de la province. Les communes payaient toutes les dépenses relatives aux chemins communaux.

La première session des États s'ouvrit le 15 septembre 1770. Les représentans de la nation jurèrent sur l'évangile « d'être sincèrement » et fidèlement soumis à Sa Majesté très-chrétienne, de laquelle ils se » reconnaissaient les vrais et légitimes sujets; de ne jamais porter les » armes contre son service, pour quelque cause et dans quelque oc- » casion que ce fût; de ne recevoir ni dons ni pensions des autres » princes ou potentats ennemis de Sa Majesté; de faire connaître ce » qui pourrait arriver à leur connaissance de contraire au bien de son » service; d'obéir au gouverneur, à l'intendant, et à tous autres aux- » quels il plairait à Sa Majesté de confier le commandement et l'ad- » ministration de l'île; enfin, de faire tout ce à quoi sont tenus les » bons et fidèles sujets de Sa Majesté. »

La législation particulière à la Corse, la juridiction ecclésiastique, la juridiction des podestats, la confirmation des jugemens rendus pendant les troubles, la fixation de la valeur légale de la monnaie de Paoli, du prix du sel et de l'intérêt de l'argent, les droits d'entrée et de sortie, la construction des routes, le réglement relatif à la répartition et à la perception de la subvention, et beaucoup d'autres objets d'un haut intérêt pour l'île, furent traités dans cette session. Toutes les demandes des provinces, des pièves, des communes et des corporations furent examinées.

Les députés refusèrent généreusement, pour eux et pour leurs suc-

prouvées par le roi. De 1785 à 1788, le montant annuel du bail fut de 250,263 liv.; de 1788 à 1791, il fut de 244,161 liv.

cesseurs, de recevoir aucune indemnité, afin de ne pas grever l'île de cette charge, dans l'état de détresse où elle avait été réduite par tant de malheurs.

L'assemblée décida, avant de se séparer, qu'une médaille, destinée à perpétuer la mémoire de l'époque fortunée de la réunion de la Corse à la France, serait frappée, et qu'elle serait présentée au roi par une députation des États. L'évêque de Sagone, Stefanini, Antoine Massei, et Laurent Giubega, furent choisis pour remplir cette mission. Ces députés, fêtés à Paris par les ministres et par les généraux qui avaient fait la guerre en Corse, furent reçus par le roi dans une audience solennelle. Dans le discours que l'évêque de Sagone lui adressa, et qu'il prononça en italien, on remarque le passage suivant:

« La nation corse a donné, dans les siècles passés, des preuves » éclatantes de constance et de valeur; elle se fera une gloire, dans » les siècles à venir, de consacrer ces deux belles qualités au service » de son bien-aimé souverain et de la nation la plus grande, la plus » brave et la plus polie de l'univers : tel fut toujours le désir de nos » pères, et les annales de votre monarchie le prouvent d'une manière » incontestable (1). »

Aucun événement remarquable n'eut lieu dans l'île pendant les années suivantes. Le roi, par son édit du 15 août 1772, accorda

(1) M. Renucci (Hist. de Corse, t. 1, p. 121) rapporte l'anecdote suivante :
« Dans un dîner donné aux députés, pendant que le ministre de la guerre discourait » sur les grands avantages que la Corse devait retirer de son association à la France, » Laurent Giubega le regardait fixement, sans donner aucun signe d'approbation. Le » ministre étonné lui dit : — Comment, monsieur Giubega, vous ne semblez pas per- » suadé de ce que je dis? — Je le suis parfaitement, répondit le député : mais, Excel- » lence, nous perdons le plus grand de tous les avantages. — Et lequel? — Celui d'être » une nation indépendante. » Il est peu vraisemblable que cette réponse ait été faite par un membre de la députation qui venait présenter au roi la médaille destinée à perpétuer la mémoire de *l'époque fortunée* de la réunion de la Corse à la France; réunion qui, suivant l'orateur de cette députation, avait toujours fait le désir des Corses. Il est d'ailleurs évidemment faux que le plus grand avantage pour un pays dont le territoire est peu étendu, et la population peu nombreuse, soit de former un état indépendant. Il n'y a pas un département de la France qui ne perdît immensément à se séparer de ce royaume, pour former une petite nation. Le malheur de l'Italie est d'avoir été ainsi morcelée. Les peuples, au contraire, doivent tendre sans cesse à se réunir. La facilité et la rapidité toujours croissantes des communications, qui permettent de donner aux Etats une plus grande étendue, et les progrès des lumières qui font disparaître les vieilles antipathies nationales, rendront chaque jour ces réunions plus faciles et plus avantageuses.

une amnistie aux fugitifs qui, depuis la soumission totale de la Corse, ne s'étaient rendus coupables d'aucun crime capital. Les auteurs de la conspiration d'Oletta étaient seuls exceptés (1).

Le même édit établissait quatre juntes, qui devaient siéger à Orezza, Caccia, Quenza et Guagno (2). Chaque junte était composée de six commissaires corses, choisis par les représentans de la nation. Le but de cette institution était de prévenir les crimes et d'empêcher le nombre des fugitifs et des bandits de s'accroître. Il était enjoint aux juntes « de prévenir dès leur naissance les querelles et discussions ; » d'empêcher les excès et voies de fait qui pourraient s'ensuivre ; de » réconcilier entre eux les contendans ; de leur faire donner des pa- » roles d'honneur, en fournir les cautionnemens qu'elles jugeraient » à propros, et de punir d'amende, jusqu'à 100 liv., ou même de » prison, jusqu'à trente jours, par forme de correction, ceux qui, » étant cités pardevant elles, refuseraient de s'y rendre, et quiconque » aurait manqué à la parole donnée. »

Il était défendu aux habitans d'une commune, les ecclésiastiques, les nobles et les employés exceptés, de s'absenter sans la permission du podestat.

Après huit jours d'absence sans congé, les meubles et les effets de l'absent étaient mis sous le scellé par le podestat et les Pères du commun, qui envoyaient à la junte l'état de ses biens et son signalement. La junte rendait un décret portant que l'absent serait assigné et sommé publiquement de se rendre à son domicile dans le délai d'un mois. Ce décret était lu par l'huissier de la commune, assisté de deux témoins, trois dimanches consécutifs, au peuple assemblé devant la principale porte de l'église paroissiale, à l'issue de la grand'messe, et copie en était placardée chaque fois à la porte du dernier domicile de l'absent, qui, huit jours après ces trois proclamations, était réputé fugitif et déclaré tel par un jugement de la junte. Il lui était ordonné, par ce même jugement, de se présenter incessamment, sous peine, après un délai de six mois, d'être poursuivi comme félon et rebelle. De nouvelles sommations lui étaient faites, en observant

(1) Ils furent amnistiés en 1778, et leurs biens leur furent rendus.

(2) Le siége de la junte de Guagno fut transféré ensuite à la Mezzana, et celui de la Junte de Quenza à Tallano.

les mêmes formalités que pour les premières. S'il était pris pendant ces six mois, il était condamné par la junte, sans autre forme de procès, en autant d'années de détention, dans une maison de force, et en autant de 100 liv. d'amende, qu'il avait été de mois fugitif. Ses biens restaient confisqués pendant sa détention. Le délai de six mois expiré, le fugitif était réputé félon et déclaré tel par jugement de la junte. Dès lors il tombait dans la juridiction du tribunal de prevôté. S'il était pris et qu'il ne fût prévenu ni d'infraction au ban de port-d'armes, ni d'aucun autre crime, il était condamné par jugement prevôtal au banissement perpétuel. S'il était infracteur du ban de port-d'armes, il était puni de mort.

D'après le même édit, les fugitifs ou bandits prévenus de violence publique, d'attroupement avec port-d'armes ou d'assassinats, depuis leur absence de leur commune, étaient sujets à la juridiction prevôtale. L'assassinat prémédité et de guet-à-pens était puni du supplice de la roue. Lorsque l'assassinat était commis par vengeance de querelles de famille et haine transmise, la maison du coupable était rasée, et sa postérité était déclarée incapable de remplir jamais aucune fonction publique.

Cette justice lente et paternelle envers les hommes égarés, prompte et rigoureuse envers les criminels, fit goûter aux gens de bien une sécurité dont ils n'avaient pas joui depuis long-temps. Les améliorations de tous genres commençaient à se faire sentir, lorsque Nicodème Pasqualini, l'un des Corses qui s'étaient attachés à la fortune de Paoli, ramena dans l'île le trouble et la guerre.

Pasqualini, débarqué secrètement en Corse, gagna le Niolo et parvint à soulever une partie des habitans de cette vallée. Les mécontens et les bandits des différentes parties de l'île vinrent bientôt l'y joindre; mais ce mouvement n'était point national : quelques pièves qui y avaient pris part se soumirent aussitôt que M. de Marbeuf parut. Ce général avait d'abord établi son camp dans le Rustino, où Paoli et Castineto avaient de nombreux partisans (1). Il marcha ensuite sur le Niolo, qui fut bientôt réduit. On fit soixante-douze prisonniers; douze

(1) Paoli était de Morosaglia, et Pasqualini de Castineta. Ces deux villages sont situés dans l'ancienne piève de Rustino, aujourd'hui canton de Morosaglia.

des plus coupables furent pendus (1). Pasqualini, qui s'était sauvé avec ses principaux adhérens, s'empara du fort d'Aléria. M. de Marbeuf étant venu l'y assiéger, il parvint à s'échapper pendant la nuit. On dit que des officiers du régiment provincial favorisèrent sa fuite, en lui donnant un uniforme de ce corps et le mot d'ordre. Un habitant de Luri, au Cap-Corse, chez lequel il demeura quelque temps caché, lui procura les moyens de passer à Livourne.

M. de Marbeuf étant parti pour Paris, et ayant laissé momentanément le commandement à M. de Narbonne, ce général fit parcourir l'île dans tous les sens par des corps de troupe qui achevèrent de désarmer les habitans, et purgèrent le pays des bandits qui l'infestaient encore. Cette mesure violente ne put manquer d'entraîner dans ses détails des vexations déplorables, mais ces maux étaient passagers et partiels, et le bien qui les suivit fut général et de longue durée. Quinze ans de calme et de prospérité succédèrent à ces derniers orages. L'agriculture encouragée fit des progrès; de grands travaux d'utilité pu-

(1) Germanes. — Suivant M. Renucci, les Niolins, qui auraient pu exterminer les troupes envoyées contre eux, au passage nommé *Scala di Santa Regina*, se soumirent volontairement. M. de Sionville, une fois entré dans la piève, fit arrêter les premiers venus, et en fit pendre onze, soit à la porte de leurs maisons, soit à des arbres, indiquant lui-même au bourreau les branches auxquelles il devait les attacher.

Je ferai observer d'abord qu'une part seulement des habitans du Niolo avait pris part à la révolte, et que le passage de la Scala n'est pas le seul par lequel on puisse pénétrer dans cette vallée; elle communique par plusieurs cols à celles du Tavignano, du Porto et de l'Asco : il y a donc de l'exagération à dire que les Niolins auraient pu exterminer les troupes françaises et corses envoyées contre eux au passage de la Scala. Il eût été facile de les tourner, et il paraît que c'est ce que l'on fit, d'après ce que dit Germanes. « Entre les Niolins, ceux qui s'étaient déclarés contre nous, plus obstinés et se » prévalant de leurs montagnes, tinrent à leur aveuglement. Quatre-vingts nationaux, » indignés de leur défection, et voulant eux-mêmes marquer hautement leur fidélité au » prince, s'offrirent de pénétrer les premiers sur les hauteurs. Le comte de Marbeuf, qui » avait déjà fait les plus sages dispositions, mit en œuvre leur bonne volonté. Ces braves » volontaires avaient à leur tête M. de Sionville et M. Gaffori, colonel du régiment pro- » vincial; on dit encore Abbatucci et Aquaviva. Le succès couronna leur courage; ils » parvinrent aux sommités des montagnes, et le Niolo fut bientôt entièrement réduit. » Si les Niolins s'étaient soumis volontairement, comme le suppose M. Renucci, si les passages eussent été libres, il eût été inutile de faire gravir les montagnes à ces quatre-vingts volontaires. Il résulte d'un autre passage de Germanes que les prisonniers qui furent pendus ne furent pas condamnés sans examen : « L'un d'eux, dit cet historien, » excepté de la commune destinée, *et remis à un plus ample informé*, coupa sa corde » avec un couteau que sa femme lui avait mis dans un pain, et, renversant la garde, » s'enfuit par des endroits escarpés. »

blique furent exécutés (1). La belle opération du cadastre, commencée en 1770, fut poursuivie avec persévérance; des sommes considérables, versées chaque année dans l'île, pour suppléer à l'insuffisance du produit des contributions, augmentèrent l'aisance d'un grand nombre de familles, et favorisèrent le commerce et l'industrie (2); de jeunes Corses furent élevés dans les écoles militaires, dans les collèges et dans les séminaires de France. Des évêques aussi recommandables par leurs vertus que par leurs talens, ramenèrent le clergé de l'île dans la voie paisible et sainte dont les révolutions et la guerre l'avaient long-temps écarté. Les mœurs s'adoucirent et la population s'accrut rapidement.

Cependant la Corse était gouvernée au nom d'un roi absolu; les députés de la nation n'avaient aucune part à la puissance législative; l'autorité du commandant de l'île était presque sans bornes; les formes étaient celles du despotisme; aucune opposition n'était permise (3);

(1) L'arrêt du Conseil d'Etat, du 26 juillet 1784, exemptait de toute imposition, pendant vingt ans, les terrains incultes qui seraient cultivés en chenevières ou linières: il exemptait aussi du droit de sortie les produits de ces cultures. — L'arrêt du 18 décembre, même année, exemptait pendant vingt-cinq ans, de toute imposition, même de la dîme ecclésiastique, les marais desséchés et mis en culture, et les terres converties en prairies; il en exemptait, pendant quinze ans, les makis défrichés et mis en culture de grain, vignes, mûriers ou arbres fruitiers. — L'arrêt du 23 mars 1785 accordait une prime de 10 sous par pied pour l'importation, dans l'île, des mûriers, des oliviers et des citronniers greffés, et pour la greffe des oliviers sauvages. Plus tard, des pépinières de mûriers furent établies à l'Arena, domaine peu éloigné de Bastia, à Ajaccio et à Calvi. En deux ans, plus de cinquante mille de ces arbres furent distribués, et même transportés, la plupart gratuitement, chez tous les propriétaires qui en demandèrent. Un très-grand nombre d'arbres fruitiers furent aussi délivrés à des prix fort au-dessous de leur valeur. «On vit alors, dit M. Renucci, les marchés remplis des fruits les plus » rares et les plus exquis, presque tous inconnus jusque là dans l'île.»

(2) Le commerce maritime n'eut plus à craindre les corsaires barbaresques, et le roi fit racheter les marins corses qui étaient esclaves à Alger. L'industrie reçut plusieurs encouragemens directs, particulièrement la fabrication de la toile et celle de la poterie. D'après l'arrêt du 26 juillet 1784, des métiers devaient être délivrés aux premiers tisserands qui s'établiraient dans les chefs-lieux des diocèses et dans les villes de Corte et de Bonifacio; ils devaient en outre être logés gratuitement pendant deux ans. Les terrains appartenant au roi, propres à la fabrication de la faïence, de la poterie, des tuiles et des briques, devaient être concédés gratuitement, pour quinze ans, aux fabricans qui les demanderaient. Les produits de cette industrie étaient exempts des droits de sortie, et une prime du vingtième de leur valeur était accordée pour leur exportation à l'étranger.

(3) Aucune opposition n'était permise non plus sous Paoli. Son gouvernement, revêtu des formes de la liberté, fut cependant tyrannique comme celui des chefs corses ses pré-

on reproche même à M. de Marbœuf d'avoir sacrifié à son ressentiment tous ceux qui osèrent critiquer ses actes; on va jusqu'à dire qu'il en fit accuser plusieurs de crimes imaginaires et qu'il les fit condamner, par l'influence qu'il avait sur les juges du conseil supérieur. En voici un exemple cité par M. Renucci :

M. de Marbeuf et l'intendant de Boucheporn soupçonnaient le lieutenant colonel Abbatucci, l'un des hommes les plus considérés et les plus estimés de l'île, d'être l'auteur d'une lettre anonyme qui avait été adressée aux États-Généraux de 1777, et où l'on s'élevait contre leur despotisme : dès ce moment, dit M. Renucci, Marbeuf jura sa perte. Un nommé Sanvito, de Guitera, ayant été accusé de complicité d'homicide, Abbatucci fut chargé par le général Beaumanoir, qui commandait à Ajaccio, de prendre des renseignemens sur cette affaire. Il indiqua, d'après le curé de Cozzano, deux témoins qui affirmèrent la culpabilité de Sanvito et se rétractèrent ensuite. Ces hommes furent arrêtés comme faux témoins, par ordre du Conseil supérieur, qui chargea deux conseillers (2) et l'assesseur de la prevôté, de prendre

décesseurs. Le droit de faire arrêter les personnes suspectes, tant reproché aux gouverneurs génois, avait été donné, par la consulte de 1761, aux commissaires, aux capitaines d'armes et autres officiers publics de la nation. Le Conseil d'Etat, dont Paoli était le président, jugeait sans appel les crimes et les délits politiques; le droit de vie et de mort était conféré à des juntes, à des conseillers d'État envoyés dans les provinces, quelquefois même à des officiers de Paoli. Ce général, pendant sa lutte contre les Matra, donna à Serpentini, l'un de ses capitaines, en le nommant commandant de la piève de Verde, le droit de punir de mort ceux des habitans de cette piève qui n'obéiraient pas à ses ordres (*). Il n'y a pas de liberté possible pendant les révolutions, et quelquefois longtemps après.

(2) Massesi, l'ancien grand-chancelier du royaume, sous Paoli, était un de ces conseillers. Selon M. Renucci, Massesi était l'ennemi de tous ceux qui aimaient la patrie et il haïssait particulièrement Abbatucci, qu'il soupçonnait d'avoir influé sur le jugement qui avait condamné son fils à la peine de mort. On ne voit pas sur quel fondement Massesi, qui n'eut aucune part au crime de son fils, et qui servit si long-temps, et dans un poste si éminent, les patriotes corses, peut être accusé d'avoir été l'ennemi de tous ceux qui aimaient la patrie. On ne voit pas non plus comment Abbatucci aurait pu influer sur le jugement de la junte qui condamna le jeune Massesi à mort. Suivant M. de Pommereuil, Abbatucci, après l'affaire de Borgo, où il se distingua, se retira chez lui. L'affaire de Borgo eut lieu en octobre 1777, et Matheo Massesi ne fut condamné qu'au commencement de 1778 : Abbatucci n'était donc plus à Corte, où il ne devait d'ailleurs avoir aucune influence, puisqu'il y était détenu sur sa parole, pour s'être révolté contre Paoli.

(*) Cambiagi, t. 4, p. 67.

sur les lieux de plus amples informations. « Dévoués à Marbeuf et à » l'intendant, ces commissaires partirent de Bastia pour Ajaccio par » mer, emmenant avec eux Sanvito et les deux jeunes témoins qui » s'étaient rétractés, afin que le premier, malicieux par nature, et » endoctriné par les conspirateurs, portât les deux autres à déclarer » qu'Abbatucci les avait subornés. L'attente de la commission ne fut » pas trompée. Les deux témoins prisonniers, arrivés à Ajaccio, dépo- » sèrent qu'ils avaient été subornés par le lieutenant-colonel Abbatucci » contre Sanvito. Aucun autre témoin, ni à Ajaccio, ni à Zicavo, » ne déposèrent contre Abbatucci. Les commissaires alors s'avilirent » jusqu'à écrire la déposition de madame Colonna Bozzi, dans un » sens opposé à celui qu'elle lui avait donné; de sorte que le secrétaire » interprète refusa de signer, circonstance qui le fit suspendre de ses » fonctions pendant la durée de ce procès (1). »

Abbatucci fut condamné aux galères et à être marqué. Les États, qui se trouvaient assemblés, demandèrent inutilement, par une députation, que l'exécution de la sentence fût suspendue, pour donner le temps d'en appeler à la clémence du souverain. Plus tard, le jugement du Conseil supérieur fut cassé par le Conseil d'État, et l'affaire fut renvoyée au parlement d'Aix. Les deux témoins se rétractèrent encore, et déclarèrent que le curé de Guitera, et autres, les avaient portés à accuser Abbatucci. Ils furent pendus; le curé de Guitera prit la fuite, et parvint à se soustraire aux poursuites de la justice. Abbatucci fut réhabilité et parvint au grade de lieutenant-général (2).

Les mêmes raisons qui parlaient en 1779, en faveur d'Abbatucci, ne parlent-elles pas ici en faveur de M. de Marbeuf? Est-il probable qu'un vieux guerrier, connu par tant d'actions honorables, ait souillé les dernières années de sa vie par un crime aussi lâche et aussi noir? N'était-il pas naturel que le curé de Guitera, homme pervers (3), et son neveu Sanvito, irrités contre Abbatucci, qui avait indiqué les

(1) Hist. de Corse, t. 1, p. 163.

(2) Le fils d'Abbatucci, sorti en 1790 de l'école militaire de Metz, mourut en 1796 général de brigade, à l'âge de vingt-six ans.

(3) *Uomo facinoroso* (scélérat), suivant M. Renucci, p. 162.

deux témoins, le fissent accuser par eux, après les avoir fait se rétracter? Leur dernière déposition dit-elle autre chose (1)? Ils étaient donc séduits avant leur départ d'Ajaccio, puisqu'ils ne virent pas le curé depuis. Le secrétaire-interprète, suspendu de ses fonctions, ne peut-il pas avoir calomnié les commissaires? Et quand ceux-ci se seraient rendus coupables, qui prouve qu'ils aient agi par l'impulsion de M. de Marbeuf? Aucun fait, dans le récit de M. Renucci, ne vient à l'appui de cette supposition, et le caractère connu de M. de Marbeuf la repousse (2). Ce général mourut à Bastia, presque octogénaire, le 20 septembre 1786.

(1) On leur fait dire : « Le curé de Guitera *et autres;* » mais ces derniers mots, qui d'ailleurs ne prouvent rien, pourraient bien avoir été ajoutés par la malignité (*). Le tribunal aurait-il admis une déposition aussi vague? N'aurait-il pas forcé les deux faux témoins à s'expliquer plus clairement?

(2) Ecoutons l'anglais Boswell, dont le témoignage ici ne peut être suspect : « Je » trouvai, dit-il, M. de Marbeuf un digne Français, *au cœur ouvert* (**). »

« Sans rien ôter à sa dignité, dit l'abbé Gaudin (***), M. de Marbeuf sut conserver » dans le commandement, des mœurs simples, une vie éloignée de tout luxe et de toute » ostentation, une facilité d'accès que peut-être jamais homme en place ne porta au » même degré : *c'était l'indice de la bonté de son âme;* les Corses en étaient également » étonnés et attendris.

....

» Il reçut le prix le plus noble de ses travaux et de ses services. Son nom, écrit dans » toutes les pages de la réduction de cette île, le fut pareillement dans le cœur de tous » les habitans. De son vivant, ils s'étaient empressés de lui en donner des marques. Elles » ont encore plus éclaté à sa mort, et rien de plus touchant que le spectacle de la dou- » leur universelle que la nation a montrée après l'avoir perdu. Ce sentiment ne l'honore » pas moins que celui qui en était l'objet, et présente le plus bel encouragement à » ceux qui doivent courir la même carrière. »

M. Renucci a loué lui-même M. de Marbeuf sous presque tous les rapports. Ce général avait le pouvoir de suspendre l'exécution des jugemens criminels; il n'en usa jamais : « Tant était grand, dit M. Renucci, le respect qu'il professait pour la dignité de la ma- » gistrature (****)! » Comment concilier cet éloge avec l'accusation de dicter à des juges serviles la condamnation d'un innocent?

(*) Je suis loin de croire que le respectable M. Renucci ait rien ajouté aux faits qu'il rapporte; mais ces faits peuvent avoir été altérés avant de lui parvenir.

(**) Relation de la Corse, p. 386.

(***) Voyage en Corse. Discours préliminaire, p. xxxx.

(****) P. 175.

LIVRE NEUVIÈME.

SOMMAIRE.

M. de Barrin remplace M. de Marbeuf. — Révolution française. — Troubles à Bastia, à l'occasion de l'organisation de la garde nationale. — La Corse est déclarée partie intégrante du royaume. — Rappel des Corses qui avaient combattu pour l'indépendance de leur pays. — Troubles à Bastia, causés par la conduite imprudente de M. de Rully, colonel du régiment du Maine. Cet officier est tué. — Retour de Paoli en Corse. Honneurs que lui rendent ses compatriotes. Il est élu président de l'administration départementale, et commandant-général des gardes nationales de l'île. — Troubles à Bastia, excités par les prêtres et les moines. Protestation des habitans contre la constitution civile du clergé. Deux membres de l'administration départementale sont arrachés de leur demeure, et déportés. Autres excès commis par le peuple. Paoli marche sur Bastia avec un grand nombre de gardes nationales, et fait arrêter les auteurs de ces désordres. — Expédition de Sardaigne. La Corse fournit une partie des troupes de terre qui doivent y être employées. La flotte française relâche à Ajaccio. Insubordination et férocité des soldats provençaux qui débarquent dans cette ville. Mauvais succès de l'expédition. — Paoli, dénoncé à la Convention nationale, est appelé à la barre, et des commissaires sont envoyés en Corse pour examiner sa conduite. Il assemble une consulte générale à Corte, et prend des mesures pour résister aux commissaires de la Convention. Sur leur rapport, il est mis hors la loi. Il appelle les Anglais à son secours, négocie avec l'amiral Hood, et resserre Bastia, Calvi et Saint-Florent, où les Français, commandés par Lacombe-Saint-Michel, s'étaient retirés. — Les Anglais débarquent en Corse. Aidés par leurs flottes et par les Paolistes, ils chassent les Français de l'île. — Les Corses se soumettent à l'Angleterre. — Constitution anglo-corse. — Sir Gilbert Elliot gouverne l'île en qualité de vice-roi. — Les Français, vainqueurs en Italie, chassent, à leur tour, les Anglais de la Corse. — Situation de l'île sous le Directoire et sous l'empire. — Révolutions de 1814 et 1815. — Murat en Corse. — Troubles dans le Fiumorbo. Expédition du marquis de Rivière contre les habitans de ce canton, qui le repoussent. — Le général Villot remplace M. de Rivière, et pacifie le Fiumorbo. — L'île demeure calme depuis cette époque jusqu'à la révolution de 1830, qui n'y cause que de légères secousses.

M. de Marbeuf eut pour successeur M. de Barrin, homme d'un caractère doux et conciliant, qui maintint le calme en Corse jusqu'à la

révolution française. Les premiers événemens de cette révolution n'y causèrent aucuns troubles; mais lorsqu'il fut question d'organiser les gardes nationales, cette opération étant contraire à la loi spéciale qui défendait le port-d'armes dans l'île, M. de Barrin se trouva dans une position très embarrassante. Il consulta le gouvernement, qui ne répondit point, et il ne sut prendre un parti de lui-même. Les gardes nationales s'organisèrent dans plusieurs villes, et particulièrement à Ajaccio, sans qu'il parût s'y opposer. Bastia semblait seule exceptée; l'ancienne administration y existait encore, et le régiment du Maine y tenait garnison. Ce régiment était commandé par M. de Rully, homme d'un caractère violent, qui se montrait entièrement contraire au nouvel ordre de choses. D'un autre côté, plusieurs habitans notables, le podestat lui-même, engageaient M. de Barrin à s'opposer à l'exécution d'une mesure qui, selon eux, devait entraîner les plus grands inconvéniens. Le 5 novembre, la masse des habitans s'assemble; ceux qui entourent M. de Barrin exagèrent le danger : il donne l'ordre de battre la générale; M. de Rully s'avance avec une partie de son régiment; le peuple court aux armes; le commandant, mieux informé, donne un contre-ordre; il était trop tard. Le sang avait coulé; des citoyens armés s'étaient opposés au passage de la troupe; un capitaine et plusieurs soldats avaient été blessés (1); deux enfans avaient reçu, dit-on, des coups de baïonnettes de la part des militaires (2); l'irritation du peuple était extrême; cependant, tout s'appaisa lorsque la troupe fut rentrée dans ses quartiers, et la garde nationale s'organisa paisiblement.

Les députés de la Corse à l'Assemblée nationale, profitèrent de cette circonstance pour demander que l'île fût déclarée partie intégrante du royaume, et que ses habitans fussent régis par la même constitution et par les mêmes lois que les autres Français. Cette proposition fut adoptée, ainsi que celle que fit Mirabeau, de rappeler les Corses qui s'étaient expatriés après avoir combattu pour la défense de la liberté. Lorsque cette nouvelle parvint en Corse, on y fit de grandes réjouissances; mais le roi tarda beaucoup à sanctionner le

(1) M. Renucci. — Suivant d'autres, M. de Rully reçut lui-même plusieurs balles.

(2) Ce fut sans doute au milieu du tumulte et involontairement.

décret de l'Assemblée nationale (1). Les députés de l'île s'étant plaints de ce retard, le gouvernement présenta une protestation de la république de Gênes, qui prétendait n'avoir jamais cédé la souveraineté de la Corse, et cela était vrai, d'après les termes du singulier traité de 1768. L'Assemblée nationale décréta qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur le mémoire de la Sérénissime république.

Une assemblée générale des députés des pièves fut convoquée à Bastia pour le 22 février 1790 : elle devait s'occuper principalement d'un réglement relatif à la nomination des municipalités et des moyens d'assurer la tranquillité publique, jusqu'à l'organisation de l'administration départementale. On observa qu'Ajaccio et la plupart des pièves de l'Au-delà des monts, n'avaient point envoyé de députés; ce qui n'empêcha pas la diète de continuer ses opérations (2). Elle arrêta qu'une députation serait envoyée à Londres, pour complimenter Pascal Paoli et pour l'inviter à rentrer dans sa patrie. On remarque dans la lettre qui devait lui être remise au nom de l'assemblée le passage suivant : « Quand l'heureuse constitution française n'aurait pas fermé » tout accès à l'ambition, nous ne craindrions pas l'influence de vos » talens. Ce n'est pas pour nous qu'Athènes a donné au monde l'exem- » ple de l'ostracisme. Nous savons qui vous êtes, et vous n'ignorez » pas que le plus cher de nos intérêts est celui d'exterminer les pro- » moteurs des factions, les dictateurs perpétuels et les despotes de » toute sorte » (3). Quoique cet avis fût couvert sous des éloges, il dut cependant paraître un peu dur à Paoli.

L'assemblée de Bastia, avant de se séparer, nomma les membres d'un comité supérieur, chargé de veiller au maintien de l'ordre public

(1) On supposa que le parti aristocratique avait voulu faire de la Corse le point de ralliement de l'émigration. Suivant M. Renucci, le comte de Buttafuoco, député de la noblesse corse à l'Assemblée nationale, dut dire, à son retour de l'émigration, qu'il avait fait tous ses efforts pour faire adopter ce plan.

(2) Cette espèce de scission était une suite de l'ancienne rivalité des deux parties de l'île. Il est probable que, pendant les dernières révolutions de la Corse, qui prirent toutes naissance en-deçà des monts, les diètes furent souvent composées des seuls députés cismontains, ou, du moins, que les ultramontains s'y trouvaient en si petit nombre, qu'ils ne pouvaient avoir aucune influence sur les délibérations. Ces diètes étaient toutes tenues en-deçà des monts, et les chefs qu'on y élisait étaient tous de cette partie de l'île, à la vérité la plus étendue, la plus riche et la plus populeuse.

(3) Renucci, t. 1, p. 243.

jusqu'à l'organisation des administrations départementales et de district. Le comité supérieur eut à s'occuper d'abord des moyens de réprimer l'esprit de parti, qui commençait à faire des progrès. Il invita la municipalité d'Ajaccio à envoyer des députés à Orezza, où il devait s'assembler pour cet objet. Cette invitation excita de grands débats dans le conseil municipal. Le plus grand nombre prétendait qu'on ne devait pas y déférer. « Il y a, s'écriaient-ils, un Conseil supérieur; » la moitié des conseillers sont Corses. Combien en comptez-vous de » cette partie de l'île? Il y a un régiment provincial; le tiers au moins » des officiers aurait dû être pris parmi vous : cependant, le colonel, » le lieutenant-colonel, le major, tous sont de l'En-deçà des monts. » Et l'on osera encore proposer de se réunir à cette province » (1)! Joseph Bonaparte, depuis roi de Naples et d'Espagne, et Charles-André Pozzo di Borgo, aujourd'hui ambassadeur de Russie près la cour de France, s'efforcèrent en vain de faire prévaloir l'opinion contraire : l'assemblée décida qu'on n'enverrait pas de députés à Orezza; mais dès le soir l'effervescence était calmée. Une réunion eut lieu dans la maison Bonaparte : on y revint à des sentimens plus modérés (2), et le lendemain matin la décision hostile fut rapportée.

Le 18 avril, de nouvelles scènes de désordre eurent lieu à Bastia. Le colonel de Rully, qui était passé sur le continent après les troubles du mois de novembre précédent, arriva à Saint-Florent avec plusieurs bâtimens de transport. A peine débarqué, il se rend à pied à Bastia, escorté de cinq soldats et armé d'un sabre et de deux pistolets, franchit la porte, malgré la sentinelle de la garde nationale, et se transporte à la citadelle. Là, entouré de ses soldats, il leur annonce qu'ils partent le lendemain. « Nous verrons, leur dit-il, si les Bastiais nous feront la loi (3). » Il se rend ensuite avec une partie de ses officiers chez le commandant, qui lui fait sentir l'imprudence de sa conduite,

(1) Renucci, t. 1, p. 247.

(2) Suivant M. Renucci, le jeune Napoléon, récemment arrivé de France, contribua beaucoup, par ses observations sages et justes, à ramener les esprits.

(3) M. Renucci fait dire à M. de Rully : « *J'ai apporté de bonne poudre et de meilleur » plomb*; nous verrons si les Bastiais nous feront la loi. » Il n'est pas vraisemblable qu'il ait tenu ce propos : puisqu'il était venu de Saint-Florent à pied, accompagné seulement de cinq soldats, il ne pouvait avoir apporté ni poudre ni plomb pour son régiment.

lui déclare que son régiment ne quittera pas Bastia sans un nouvel ordre du roi, et lui conseille de se retirer au plus tôt. Mais M. de Rully, levant les épaules, répond au bon commandant qu'il ne le reconnaît plus pour son chef, et qu'il n'est fait que pour être général des capucins. La nouvelle de son arrivée, sa conduite extravagante et les propos qu'on lui prêtait, avaient jeté l'alarme dans Bastia. La garde nationale s'était assemblée, et, sur un ordre du major de la place, elle s'était emparée des portes de la citadelle. Lorsque le colonel, sortant de chez le commandant, voulut y rentrer, on lui cria de loin de ne pas avancer. Forcé d'obéir, il se retirait le pistolet à la main : un de ses officiers l'aborde et lui fait quelques représentations, auxquelles il répond avec insolence; la discussion s'échauffe; le colonel furieux tire un coup de pistolet sur son adversaire; celui-ci l'évite, et la balle va blesser mortellement une malheureuse femme qui traversait la rue dans ce moment.

Cet événement tragique et inattendu avait calmé la fougue de M. de Rully; ses officiers s'étaient dispersés; lui-même avait fui et s'était caché. La nuit était venue; le peuple exaspéré remplissait les rues et cherchait le malheureux colonel. Ses perquisitions furent long-temps inutiles. Enfin une femme déclare qu'elle l'a vu entrer dans la caserne des grenadiers. Aussitôt la foule se porte sur ce bâtiment et le cerne de toutes parts. Au point du jour, une grêle de balles en crible les portes et les fenêtres. M. de Rully demande, de l'intérieur, à parler au colonel de la garde nationale, Petriconi, qui avait de l'influence sur le peuple, et aurait pu calmer son effervescence; malheureusement il était absent. Alors, cet officier, plus brave que sage, fait ouvrir la porte et se présente la poitrine découverte. Il veut parler; à peine a-t-il ouvert la bouche, que deux coups de fusil, partis de la foule, l'étendent mort.

Après cette seconde catastrophe, le peuple se retira honteux de sa victoire. La municipalité avait proclamé la loi martiale; des détachemens de la garde nationale et du régiment provincial s'avançaient vers le lieu de la scène : il n'était plus temps. La Corse avait vu le pouvoir trop fort; elle commençait à le voir trop faible; il ne pouvait plus empêcher le désordre.

Paoli avait quitté l'Angleterre et allait rentrer dans sa patrie. A Paris, il fut accueilli avec enthousiasme par tous les amis de la liberté.

Présenté à l'Assemblée nationale, il y prêta le serment de fidélité à la France et au roi, après avoir prononcé un discours plein de noblesse, qui se terminait ainsi : « Ma vie entière, j'ose le dire, a été » un serment continuel à la liberté ; je l'ai donc, en quelque sorte, déjà » prêté à la constitution que vous formez ; mais il me reste à le prêter » à la nation qui m'adopte et au monarque que je reconnais. Telle est » la faveur que je demande à cette auguste assemblée. » Paoli fut aussi présenté à la Société des Amis de la Constitution, dont Robespierre était alors le président, et enfin à Louis XVI, qui le reçut avec une grande bonté. M. Renucci cite, à cette occasion, un mot touchant de ce malheureux prince. On lui parlait des troubles qui éclataient dans ce moment sur divers points de la France ; il se tourna vers les députés de l'île qui accompagnaient Paoli, et leur dit : « Et la » Corse ? — La Corse, lui répondirent-ils, est tranquille et obéit avec » calme aux décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par Votre » Majesté. — Mes derniers enfans, reprit le monarque, sont les plus » sages et les plus fidèles. »

Quelques cantons de l'île étaient cependant agités par l'esprit de faction. A La Porta, deux partis qui divisaient cette commune, avaient nommé chacun un maire. Le colonel Petriconi, dont j'ai déjà parlé, parvint à les réunir. Le vénérable évêque d'Aléria, M. de Guernes, appaisa aussi les dissensions de cette nature qui s'étaient manifestées dans son diocèse, particulièrement dans les pièves d'Orezza, d'Alesani, de Serra et de Verde. Telle est la puissance de la raison et de la vertu, qui doit remplacer partout un jour celle des baïonnettes.

Les habitans d'Ajaccio avaient envoyé à Marseille, au-devant de Paoli, une députation dont Joseph et Napoléon Bonaparte faisaient partie. Cet ancien général des Corses débarqua à Bastia le 17 juillet 1790 ; il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Sans doute elles étaient sincères. Les Bastiais avaient oublié que Paoli les avait autrefois traités en ennemis : il ne tarda pas à le leur rappeler.

Napoléon, dit M. Renucci, accompagnait partout Paoli, et celui-ci découvrit le grand homme dans le jeune officier qu'il aimait à entretenir. « Va mon fils ! lui dit-il un jour, tu seras un homme de Plu» tarque. » Quelques années après, Paoli persécuta Napoléon. L'homme de Plutarque était Français.

Paoli, élu président de l'assemblée primaire tenue à Orezza, pour la

nomination des membres de l'administration départementale, prononça un long discours où il parlait de sa fidélité à la France, de sa reconnaissance envers le roi d'Angleterre, et de la bienfaisance désintéressée de ce grand monarque. On s'occupa d'abord, dans cette assemblée, du choix du chef-lieu de l'île : ceux-ci proposaient Bastia, ceux-là Ajaccio, d'autres, Corte. Quelques-uns, pour concilier tous les intérêts, demandaient que le chef-lieu fût successivement établi dans chacune de ces villes. On arrêta que, pour cette fois, l'administration départementale s'assemblerait où elle voudrait. La décision définitive de cette question épineuse fut ainsi renvoyée à l'assemblée suivante.

Paoli fut élu président de l'administration départementale et commandant-général des gardes nationales de la Corse. L'assemblée arrêta, en outre, qu'une somme annuelle de 50,000 fr. serait mise à sa disposition, et que sa statue serait élevée aux frais du public, dans le chef-lieu de l'île. « Ne prodiguez pas, disait Paoli, les revenus publics, » pour donner des marques de la commune vénération à des citoyens » dont la carrière n'est pas encore achevée. Qui vous assure que les » dernières périodes de ma vie n'exciteront pas en vous des sentimens » bien différens de ceux que vous me témoignez dans ce moment. » Ces observations prophétiques (1) furent inutiles.

Charles-André Pozzo di Borgo et Panattieri, dénoncèrent à l'assemblée d'Orezza les deux députés de la noblesse et du clergé (2), comme ennemis de la liberté, et partisans de l'aristocratie. Le premier fut chargé, avec Antoine Gentili, d'aller les dénoncer à l'Assemblée nationale elle-même, ce qu'ils firent bientôt après (3).

(1) Barthélemy Arena, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à faire prendre ces décisions dans l'assemblée d'Orezza, écrivait de Paris, en 1793, dans une lettre adressée à ses compatriotes, et qui fut imprimée : « Oui, c'est moi qui ai dénoncé Paoli de Rustino à la Convention nationale, au Conseil exécutif et aux sociétés populaires de » France. »

(2) Le comte Buttafuoco et l'abbé Peretti.

(3) Dans la séance du 6 novembre 1790. — Cette séance fut extrêmement orageuse. M. Pozzo di Borgo portait la parole : « Deux de nos députés, dit-il, sont demeurés fidèles » au vœu de leurs commettans ; nous les trouvons toujours dans le chemin de l'hon» neur et sur la ligne des meilleurs patriotes ; mais les deux autres..,... » (Une partie du côté droit interrompt l'orateur, quitte ses siéges, et demande que les députés corses soient chassés de la salle. Le côté gauche répond par des applaudissemens.) — Après de

Des cinq évêques de l'île, un seul fut conservé par la constitution civile du clergé; ils émigrèrent tous. Les électeurs nommèrent évêque François Guasco, chanoine de la cathédrale de Bastia, ancien vicaire-général de Mariana (1). La plupart des curés prêtèrent le serment; ceux qui le refusèrent ne furent point inquiétés. Le peuple, dans l'intérieur de l'île, ne voyait pas de bon œil ces innovations; mais il obéissait. A Bastia, les prêtres et les moines, qui étaient très-nombreux dans cette ville, prêchaient publiquement contre la constitution du clergé, et appelaient à la pénitence ceux qui l'avaient acceptée ou qui s'y étaient soumis. Ils organisèrent, pour les Rogations, une procession générale, où les hommes et les femmes de tout âge parurent les pieds nuds et la corde au cou. Le 5 juin, les habitans, appelés par la cloche, s'assemblèrent dans l'église Saint-Jean. Ils procédèrent d'abord avec ordre, annoncèrent qu'ils voulaient seulement adresser des remontrances à l'Assemblée nationale, et envoyèrent une députation au directoire du département, pour le prier de venir les diriger. Le directoire remercia l'assemblée de cette marque de confiance, et observa que la loi ne lui permettait pas d'assister à de semblables réunions. Arena, qui remplissait les fonctions de procureur-général syndic, et Panattieri, secrétaire, se permirent, dit-on, contre les prêtres, et même contre la religion, quelques propos imprudens qui irritèrent le peuple. Cependant, l'ordre ne fut point encore troublé. L'assemblée, « après avoir déclaré que les habitans de Bastia re-» gardaient comme le premier et le plus grand des biens d'être Fran-» çais et libres, et après avoir protesté de son entière adhésion aux » décrets de l'Assemblée constituante et de sa fidélité à la nation et au

longs et scandaleux débats, l'orateur put enfin reprendre son discours. On y remarque le passage suivant : « L'un de ces députés vous a dit dans cette tribune que le général » Paoli était un despote, comme s'il avait oublié que c'est sous ses ordres que nous avons » versé notre sang pour la liberté. Il a ajouté qu'il était à la tête d'un parti qui devait » livrer la Corse entre les mains d'une puissance étrangère. Peut-on ainsi méconnaître » nos sentimens? A-t-on pu croire que nous trahissions nos sermens, notre bonheur?» (Histoire parlementaire de la révolution française, t. 8, 15ᵉ. livraison, p. 9 et suivantes.)

M. Renucci (t. 1, p. 319) fait dire aussi à M. Pozzo di Borgo : « Quand les étrangers » eux-mêmes, fatigués du joug de leurs tyrans, soupirent après vos lois, devez-vous » craindre d'être trahis par vos enfans? »

(1) Parmi les vicaires-généraux que nomma le nouvel évêque, on remarque Joseph Fesch, aujourd'hui cardinal, oncle de Napoléon.

» roi, délibéra qu'elle voulait conserver intacte la religion catholique et
» l'obéissance due au Saint-Siége; qu'en conséquence, on ne devait
» rien innover dans les affaires ecclésiastiques, et que tout devait rester
» dans l'état où il était avant la convocation des États-Généraux; qu'on
» enverrait des députés pour inviter M. de Verclos (l'ancien évêque),
» à revenir à Bastia, et que le florentin Buonarotti, rédacteur d'une
» feuille patriotique, serait chassé de la ville (1). »

Le directoire du département et le général Rossi, qui avait succédé à M. de Barrin, firent fermer les portes de la citadelle, et tourner quelques canons contre la ville. Le soir, le peuple, que ces mesures avaient exaspéré davantage, enfonça les portes, arracha violemment Arena et Panattieri de leur habitation, et les fit embarquer pour le continent d'Italie. Buonarotti, que l'on ne put trouver que le lendemain, eut le même sort et fut plus maltraité. Les autres membres du directoire du département sortirent de la ville et se retirèrent à Corte. Le jour suivant, une foule de femmes de tout rang marchèrent sur le palais épiscopal, brisèrent quelques meubles, et cherchèrent inutilement le nouvel évêque; il était, heureusement pour lui, parti peu de jours avant pour Ajaccio. Les dévotes se portèrent ensuite sur la loge des francs-maçons, dévastèrent tout, s'emparèrent des registres, des papiers et des instrumens symboliques, et en firent un feu de joie sur le bord de la mer.

A la nouvelle de ces troubles, Paoli, qui se trouvait alors à Ajaccio, se rendit en toute hâte à Corte; Arena et Panattieri, qui étaient rentrés de suite dans l'île, vinrent le joindre, et l'on s'occupa des moyens de punir les habitans de Bastia des désordres qu'ils avaient commis, ou laissé commettre. On arrêta que le siége de l'administration départementale serait établi à Corte, et que le général, à la tête de la force publique, marcherait, avec quatre commissaires, sur l'ancienne capitale, pour la réduire à l'obéissance.

Le 24 juin, Paoli et les commissaires entrèrent à Bastia avec plusieurs milliers de gardes nationales, et firent un grand nombre d'arrestations. Il arrivait chaque jour de nouvelles milices des villages de l'intérieur. Tout ce monde était nourri chez les habitans. C'était une bonne fortune pour les montagnards, qui donnèrent à cette espèce

(1) Renucci, t. 1, p. 380.

d'invasion le nom de *Cocagne de Bastia* : elle dura près d'un mois. » On accusa Paoli, dit M. Renucci, d'avoir agi ainsi par suite d'un an- » cien ressentiment contre Bastia, qui, au temps du gouvernement » national, s'était toujours montré fidèle à Gênes et aux Français. »

L'Assemblée nationale était arrivée au terme de ses travaux ; le roi avait accepté la constitution ; une nouvelle assemblée, qui prit le nom de Législative, fut convoquée ; les électeurs de la Corse, réunis à Corte, nommèrent de nouveaux députés, et des juges pour la haute-cour nationale d'Orléans. Charles-André Pozzo di Borgo et Barthélemi Arena furent élus députés (1). Tous les deux marchaient alors sur la même ligne ; ils ne tardèrent pas à se séparer. Arena, qui commençait à se défier de Paoli, répandit à Paris des bruits peu avantageux sur son compte ; on le sut en Corse ; les partisans du général furent brûler à l'Ile-Rousse la maison du député, et détruisirent entièrement son vaste et beau jardin. Paoli se montra très-affligé de ces violences ; cependant elles demeurèrent impunies.

La vieille monarchie française s'écroulait. Je n'ai point à retracer ici les scènes sanglantes, les crimes détestables, qui accompagnèrent sa chûte et la naissance de la République. La Corse se ressentit peu des maux que le reste de la France eut à souffrir à cette époque de triste et honteuse mémoire. Le mouvement révolutionnaire ne rencontrait dans l'île aucun obstacle. Les nobles, en très-petit nombre, n'avaient aucune influence. Le clergé n'avait pas de grands biens à défendre, et il s'était toujours montré patriote. Le peuple avait peu de chose à envier aux classes supérieures : il resta calme ; mais il ne jouit pas long-temps de cet avantage.

Le gouvernement républicain ayant déclaré la guerre au roi de Sardaigne, une expédition formidable fut préparée contre l'île de ce nom. La Corse devait fournir une partie des troupes de débarquement. Paoli, auquel le Conseil exécutif montrait beaucoup de confiance, et qu'il avait nommé lieutenant-général et commandant en chef de l'île, fut chargé de rassembler et d'organiser ces milices. Il en donna le commandement à Colonna Cesari Rocca, l'un de ses plus zélés partisans, et lui recommanda, dit-on, secrètement, de faire échouer

(1) La Corse avait six députés : les quatre autres étaient Félix-Antoine Leonetti, neveu de Paoli ; François-Marie Pietri, Pierre Boerio, et Mario Peraldi.

l'entreprise (1). Napoléon commandait en second le bataillon d'Ajaccio. L'escadre française, sous les ordres de l'amiral Truguet, partie de Toulon vers la fin de décembre, relâcha à Ajaccio. L'insubordination des troupes de terre qu'elle portait était extrême; elles étaient en partie composées de provençaux, parmi lesquels il y avait un grand nombre de ces hommes féroces qui répandaient alors la terreur sur la France. Ceux qui débarquèrent à Ajaccio pendirent un artisan de cette ville et un propriétaire de Sartene, qu'on leur avait sans doute dénoncés comme aristocrates. Le chanoine Antoine Peraldi, procureur de la commune, qui voulut s'opposer à ces atroces exécutions, aurait subi le même sort, si des soldats du régiment de Vermandois, depuis long-temps en garnison à Ajaccio, ne fussent venus à son secours, et n'eussent coupé avec leurs sabres la corde fatale à laquelle il allait être suspendu.

L'expédition de Sardaigne n'eut aucun succès. Les provençaux, à leur retour à Toulon, dénoncèrent Paoli au club de cette ville, comme modéré. Lucien Bonaparte le dénonça au club de Marseille; Arena, qui avait été chargé de surveiller l'expédition comme commissaire du Conseil exécutif, le dénonça également au Comité de salut public; la Convention décréta, le 2 avril 1793, qu'il serait appelé à la barre, ainsi que le procureur-général syndic du département, Pozzo di Borgo, et qu'il serait nommé trois commissaires qui se transporteraient en Corse pour examiner leur conduite. Ces commissaires furent Saliceti, Lacombe-Saint-Michel et Delcher.

Paoli, à cette nouvelle, écrivit à la Convention, pour se justifier. Sa lettre était noble et simple; il y montrait des sentimens honorables, protestait de sa fidélité à la France sans cacher sa reconnaissance pour l'Angleterre, et finissait par offrir de quitter une seconde fois sa patrie, si ce sacrifice était jugé nécessaire. La Convention suspendit l'exécution du décret qui l'appelait à la barre; mais les commissaires

(1) Suivant M. Renucci (*), Cesari racontait lui-même à ses amis que Paoli lui avait dit, à cette occasion : « Souviens-toi, Cesari, que la Sardaigne est l'alliée naturelle de » notre île; que, dans toutes les occasions, elle nous a secourus de vivres et de muni- » tions, et que le roi de Piémont a toujours été l'ami des Corses et de leur cause : fais » donc en sorte que cette malheureuse expédition s'en aille en fumée. »

(*) T. 1, p. 359.

étaient déjà arrivés dans l'île. Soit qu'il craignît quelque perfidie, soit que sa conduite ne fût pas réellement sans reproche, ou qu'il se fût décidé, depuis sa lettre écrite, à enlever la Corse à la France, il fit convoquer à Corte, par l'administration départementale, une consulte générale des députés des communes. Une pareille démarche équivalait à une rupture. Saliceti, qui avait été son ami, et qui était du même canton que lui, vint le trouver à Corte, et fit d'inutiles efforts pour le ramener. Napoléon se trouvait alors dans cette ville, chez les Arrighi, ses parens. Paoli pensa qu'il l'attirerait facilement dans son parti et lui laissa entrevoir ses desseins. Napoléon osa lui déclarer qu'il ne se séparerait jamais de la France, et quitta de suite Corte. Il se garda d'entrer à Ajaccio, dont le commandant était dans les intérêts de Paoli, mais il trouva un asile sûr, dans les montagnes voisines de cette ville, près d'un berger de Bocognano, nommé Bagalino, qui avait gardé long-temps les troupeaux de sa famille, et qui lui était entièrement dévoué (1). Il fit de là passer un avis à sa mère, qui se réfugia à Calvi, où il fut la joindre bientôt après. Les Paolistes ne pouvant atteindre les Bonaparte saccagèrent leurs biens.

La consulte de Corte, à laquelle se rendirent plus de mille députés, approuva sur tous les points la conduite de Paoli, qui continuait toujours à parler de son attachement à la France. Il peignait les commissaires de la Convention comme ses ennemis particuliers. L'assemblée défendit, par un décret, aux autorités constituées, aux citoyens et aux troupes, de leur obéir : ce décret et plusieurs autres de même nature devaient être exécutés, jusqu'à ce que la Conven-

(1) J'ai beaucoup connu le vieux Bagalino, pendant mon séjour à Ajaccio. Les travaux dont j'étais chargé, en 1809, étaient voisins de sa cabane et de celles de ses enfans et petits-enfans, près des sources de l'Annonciade et du Canetto. Il venait me voir à la ville, et me parlait toujours avec feu de son attachement pour Napoléon, qu'il avait, disait-il, porté souvent dans ses bras, dans son enfance. Bagalino était alors fort pauvre. Il prit la résolution d'écrire à l'empereur, et vint me prier de lui servir de secrétaire. J'adressai sa lettre à Paris, à un de mes amis, qui connaissait plusieurs grands personnages; mais aucun d'eux ne voulut se charger de remettre à Napoléon la pétition du vieux berger. En 1814, la fortune avait changé; elle avait rapproché les distances : Napoléon était à l'île d'Elbe. Bagalino voulait l'aller trouver; il lui manquait plusieurs choses pour faire ce voyage; il eut encore recours à moi : je l'aidai autant que cela me fut possible, et il partit. Je ne le revis plus depuis. On dit que Napoléon lui donna 1,000 fr. Napoléon avait aussi donné aux Bagalini, pendant le séjour qu'il fit à Ajaccio, à son retour d'Egypte, quelques terres voisines de l'Annonciade.

tion nationale en eût autrement ordonné. Dans sa dernière séance, l'assemblée déclara que bien que Barthélemy Arena se fût rendu coupable de félonie, et que les frères Bonaparte eussent appuyé ses impostures, et se fussent réunis aux commissaires qui menaçaient de vendre la Corse aux Génois, il n'était pas de la dignité du peuple corse de s'occuper de ces deux familles, qu'il abandonnait à leurs remords et à l'infamie. Enfin on ouvrit, pour subvenir aux besoins publics, une souscription qui s'éleva, dit-on, le jour même, dans l'assemblée, à 30,400 fr.

Saliceti et Delcher étaient partis pour Paris. La Convention, sur leurs rapports, déclara Paoli traître à la patrie et le mit hors la loi; elle décréta en outre qu'il y avait lieu à accusation contre Pozzo di Borgo, procureur-général syndic, contre les membres du directoire et du Conseil général du département, et contre Colonna Leca, commandant de la citadelle d'Ajaccio.

Beaucoup de Corses, qui s'étaient montrés jusque là dévoués à Paoli, l'abandonnèrent lorsqu'ils virent qu'il fallait choisir entre lui et la France. Le colonel Antoine Gentili lui-même, l'ami de sa jeunesse, le compagnon de son exil, qui ne l'avait pas quitté depuis vingt ans, se sépara de lui (1). Les commandans d'Ajaccio, de Bonifacio et de

(1) Je signalerai ici (*) à la reconnaissance de la France, les noms des principales familles qui lui demeurèrent fidèles à cette époque, et souffrirent pour elle.

Les Abbatucci.
Arena, de l'Ile-Rousse.
Arena, de Patrimonio.
Arrighi, de Corte.
Battaglini, d'Omessa.
Benedetti, de Piedicorte.
Biagini.
Bizzo.
Bonaparte.
Bonelli, de Bocognano.
Bozio.
Canavaggia.
Casabianca.
Casalta.
Cauro.
Ceccaldi, d'Evisa.
Cecconi.
Cervoni.

Les Cesari, de Saint-Florent.
Coti.
Cristinacce, de Vico.
Degiovanni.
Degola.
Emanuelli, de Piazzole.
Ferri.
Flach.
Galeazzini.
Gentile, de Nonza.
Gentili, de Saint-Florent.
Giammarchi.
Giordani.
Giubega.
Giudicelli, de Giussani.
Giuliani.
Grandi, de Monticello.
Grimaldi, de Barbaggio.

(*) D'après M. Renucci, t. 1, p. 389.

Calvi lui obéissaient; mais ce dernier fut arrêté par les habitans de Calvi, qui l'envoyèrent en France. Ce fut alors que Paoli écrivit à l'amiral Hood, qui bloquait Toulon, pour lui demander des secours. Il resserra, en attendant, Bastia, Saint-Florent et Calvi. Lacombe se retira dans cette dernière ville, comme la plus forte. Il fit par mer une tentative sur Ajaccio, mais il n'avait que deux frégates; le commandant de la citadelle, qui lui avait fait quelques promesses vagues, et qui se serait peut-être rendu s'il eût été attaqué par des forces plus considérables, lui opposa une vigoureuse résistance : il fut obligé de se retirer.

Le colonel Catelan qui commandait à Bastia, ne fut pas plus heureux devant Biguglia, qu'occupaient les Paolistes, et où se trouvaient en dépôt les blés de la plaine de Mariana, dont il eût été important de s'emparer. Les Paolistes avaient été chassés du village; mais quelques maisons tenaient encore : l'ennemi étant revenu en force, les Français, saisis dit-on d'une terreur panique, se retirèrent en désordre et perdirent beaucoup de monde dans leur retraite.

Les habitans de Bastia, qui souffraient beaucoup, se plaignirent de ce que Lacombe les abandonnât et accumulât toutes les ressources à Calvi. Le club de Bastia le dénonça au Comité de salut public, et il fut obligé de revenir dans cette ville; mais il se vengea des habitans par un emprunt forcé de 200,000 fr., et du club, en faisant embarquer et conduire sur le continent le président et les secrétaires de cette société. Il s'était rendu d'abord de Calvi à Saint-Florent, et avait chassé les Paolistes de Farinole, village peu éloigné de cette place.

Les Leca.
Leoni, de Belgodere.
Lepidi, de Tallone.
Levie.
Maraninchi.
Mattei, de Gavignano.
Monti.
Moroni.
Nobili, de Nonza.
Orticoni, de Monticello.
Paravisini.
Peraldi, de Cerrano.
Pinelli, de Sallce.
Poli, de Cervione.
Pompei.

Les Ramolino.
Roccaserra.
Saliceti.
Salvini.
Santelli.
Santucci, de Ciammanaccie.
Sari.
Saturnini.
Sebastiani.
Segni.
Subrini.
Ucciani.
Viale.
Viterbi.

L'amiral Hood, instruit des desseins de Paoli, envoya, pendant l'automne de 1793, le lieutenant-colonel Moora et le major Kœhler, pour conférer avec lui sur le plan d'opérations qu'il convenait de suivre. Pendant cette négociation, Nelson croisait sur les côtes de l'île, et s'opposait à ce qu'aucun secours pût y arriver de France. Au commencement de 1794, cinq régimens anglais, commandés par le général Dundas, débarquèrent près de Saint-Florent et formèrent le siége de cette place. Après six jours d'une vive résistance, la garnison, composée d'une poignée de Français, n'espérant pas pouvoir tenir plus long-temps, se retira à Calvi. Bastia, assiégé par une armée de Corses, et bombardé par la flotte de l'amiral Hood, se défendit avec succès pendant plus d'un mois; enfin, la garnison manquant de vivres, capitula le 21 mai (1), obtint les honneurs de la guerre, et fut conduite à Toulon, où beaucoup de familles corses, demeurées fidèles à la France, la suivirent. Calvi fut la dernière place qui arrêta les Anglais; elle ne se rendit qu'au commencement d'août, après un siége très-meurtrier, où les habitans et la garnison rivalisèrent de dévoûment et de courage. Trois mille bombes, lancées par la flotte anglaise, avaient écrasé la ville; la plupart des maisons étaient endommagées: toutes les ressources étaient épuisées; on ne se nourrissait plus que de chair de cheval, ou de celle des animaux les plus immondes; la garnison, réduite à deux cent-soixante hommes, presque tous malades, obtint, comme celle de Bastia, les honneurs de la guerre, et fut de même conduite à Toulon, avec ceux des habitans qui voulurent la suivre.

Après la reddition de Calvi, et l'émigration des familles les plus attachées à la France, Paoli convoqua une assemblée de la nation à Corte (2);

(1) Lacombe-Saint-Michel avait quitté Bastia et la Corse à la fin d'avril.

(2) Ce fut sans doute dans cette assemblée que la guerre contre la république de Gênes fut arrêtée. Paoli, dans le manifeste qu'il publia à ce sujet, exhortait ses compatriotes à armer en course et à s'emparer des marchandises génoises, même sur les bâtimens neutres. Cent écus de récompense étaient promis pour chaque prisonnier génois qui serait amené à Bastia, et ces prisonniers, considérés comme esclaves, devaient être employés à labourer la terre. L'Angleterre, dit Botta (*), avait ainsi transporté Alger en Corse.

(*) Hist. d'Italie, 1789 à 1814, t. 1, p. 230.

on y rédigea un projet de constitution qui fut accepté au nom de Georges III, par sir Gilbert Elliot, son plénipotentiaire. Cette constitution avait une grande analogie avec celle que l'Assemblée nationale avait donnée à la France; elle était beaucoup plus démocratique que celle de l'Angleterre; en voici les principales dispositions :

L'assemblée des représentans de la nation, portant le nom de Chambre du parlement, proposait les lois. Le roi donnait ou refusait sa sanction.

Chaque piève nommait deux représentans au parlement; les villes dont la population excédait trois mille âmes, en nommaient le même nombre. Les évêques étaient membres du parlement.

Tout citoyen âgé de vingt-cinq ans, et propriétaire de biens fonds, était électeur.

Tout citoyen âgé de vingt-cinq ans, né d'un père corse, et possédant 6,000 liv. en biens-fonds, était éligible; seulement ceux qui recevaient des pensions du gouvernement, à moins qu'elles ne fussent à vie, les employés des contributions indirectes, les receveurs et collecteurs des taxes, et les prêtres, ne pouvaient être élus.

Aucune taxe ne pouvait être imposée sans le consentement de la Chambre.

Le roi pouvait dissoudre le parlement; mais dans ce cas il devait en convoquer un nouveau, dans les quarante jours.

La Chambre élisait son président; elle pouvait censurer, arrêter et emprisonner un de ses membres durant la session. Aucun membre du parlement ne pouvait être recherché par les agens du roi, ni par aucune autre autorité, pour les opinions qu'il avait émises dans la Chambre.

Le peuple avait le droit de pétition.

Le roi nommait à tous les emplois. Les emplois ordinaires de judicature et de finances ne pouvaient être conférés qu'à des Corses.

La justice était rendue au nom du roi. L'île était partagée en neuf juridictions, qui avaient chacune un tribunal de première instance. Un tribunal suprême siégeait à Bastia.

Chaque piève avait un podestat, et chaque commune des officiers municipaux nommés par le peuple.

Les délits qui entraînaient une peine afflictive ne pouvaient être jugés sans l'intervention du jury.

Un tribunal extraordinaire, composé de cinq juges nommés par le roi, jugeait ceux que la Chambre ou le roi pouvaient accuser de prévarication ou de haute trahison, mais toujours avec l'intervention du jury.

Tout individu arrêté devait être conduit dans les vingt-quatre heures devant le tribunal compétent.

La presse était libre, sauf à répondre de ses abus.

La religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine, dans toute sa pureté évangélique, était déclarée la seule nationale en Corse; toutes les autres religions étaient tolérées.

Dans l'acte d'acceptation, le roi jurait de maintenir la liberté du peuple corse, selon la constitution et la loi. Ce serment devait être renouvelé par ses successeurs, à leur avénement.

Chaque membre de l'assemblée prêta en retour le serment suivant :

« Je jure, pour moi, et au nom du peuple corse que je représente, » de reconnaître pour mon souverain et roi, sa majesté Georges III, » roi de la Grande-Bretagne, de lui prêter foi et hommage selon la » constitution et les lois de la Corse, et de maintenir cette constitution » et ces lois. »

Sir Gilbert Elliot gouverna l'île en qualité de vice-roi.

La bonne intelligence entre les Anglais et les naturels ne fut pas de longue durée : le flegme et l'orgueil britanniques ne pouvaient sympathiser avec le caractère ardent et les habitudes d'égalité des montagnards corses. La grande différence des langues, celle des religions, s'opposaient aussi à la fusion des deux peuples. La France conservait dans l'île de nombreux partisans, qui ne restaient pas inactifs. Les amis et les admirateurs de Paoli furent bientôt eux-mêmes au nombre des mécontens. La grande influence que cet homme célèbre conservait sur ses compatriotes, inspirait des inquiétudes au gouvernement anglais; les premiers mouvemens qui eurent lieu lui furent attribués, et cependant il paraît qu'il avait mis tous ses soins à les prévenir. Les mutins accusaient Colonna, aide-de-camp du vice-roi, et Pozzo di Borgo, président du Conseil d'État, d'avoir mis en pièces le buste de Paoli et d'avoir brûlé la tête de Maure, symbole du royaume de Corse. Les plus ardens criaient qu'il ne fallait pas payer les impôts votés par le parlement. Les magasins à sel furent assaillis. Paoli publia une adresse à ses compatriotes où il les invitait à rentrer dans l'ordre, et où il té-

moignait le désir de vivre en repos loin des partis. Le roi d'Angleterre lui écrivit que sa présence en Corse rendait ses amis trop turbulens; il l'engageait à venir respirer à Londres un air plus tranquille, l'assurant qu'il récompenserait sa fidélité et le considérerait comme membre de sa famille. Paoli, cédant à cette invitation, qui pouvait être considérée comme un ordre, quitta encore un fois la Corse, qu'il ne devait plus revoir. Il reçut à Londres le prix de ses services et de sa condescendance; on pourrait dire le prix de sa gloire. Une pension de 2,000 liv. sterl. (49,440 fr.) lui fut payée jusqu'à sa mort.

L'exil de Paoli, loin d'appaiser les troubles, augmenta l'exaspération des esprits. Le désordre était extrême. Ici les maisons des amis de la France, là celles des partisans de l'Angleterre, étaient envahies et pillées. Les Anglais étaient assassinés en détail. Les compagnies corses qu'ils avaient formées se soulevaient contre eux. Un détachement de quatre cents hommes, envoyé contre les Bocognanais, qui refusaient de payer les contributions, fut enveloppé et désarmé par une troupe nombreuse de paysans insurgés. Ajaccio était menacé. Le vice-roi ayant reçu des renforts, au printemps de 1796, parvint à arrêter les progrès de la rébellion; mais elle acquit bientôt de nouvelles forces. Les Français triomphaient en Italie, et c'était un Corse qui les conduisait. Ils s'emparèrent de Livourne et se mirent de là en communication avec les mécontens. Les Anglais, chassés de ce port, prirent la résolution de s'emparer de l'île d'Elbe, afin de rester maîtres de la mer de Toscane. Cette entreprise les obligea à dégarnir la Corse de troupes. Une expédition se préparait à Livourne; le général Gentili, aimé des insulaires, devait la commander. La position des Anglais devenait chaque jour plus critique. Déjà ils avaient été obligés de retirer leurs garnisons de l'intérieur. Ils commençaient à manquer de vivres. Le vice-roi annonça la résolution qu'il avait prise de quitter l'île. Alors les Corses de tous les partis se déclarèrent pour la France. Bastia et plusieurs pièves de l'En-deçà des monts envoyèrent des députés à Livourne. L'Au-delà des monts ne tarda pas à suivre cet exemple. Ils demandaient une amnistie générale, l'assurance que la religion ne souffrirait aucun changement, et la garantie des propriétés. Les commissaires du gouvernement, Salicetti et Garrau, promirent tout.

Le défaut de bâtimens ayant retardé le départ des troupes que le général Gentil i devait conduire en Corse, il fit prendre les devans au

général Casalta, avec un corps de gendarmerie, qui fut bientôt joint par un grand nombre de patriotes insurgés. Le 21 octobre, le général Casalta se présenta devant Bastia, qu'il somma de se rendre dans une heure. Les Anglais se retirèrent sur leurs vaisseaux. Ils n'avaient pas encore achevé de s'embarquer, lorsque les Français et les Corses pénétrèrent dans la ville, où ils firent sept à huit cents prisonniers.

Le lendemain, le général Casalta se porta sur Saint-Florent, que les Anglais évacuèrent de même avec précipitation. Une partie de la garnison, qui ne put s'embarquer à temps, fut faite prisonnière. Le vice-roi et les troupes échappées de Bastia et de Saint-Florent passèrent à Porto-Ferrajo sur la flotte anglaise.

Bonifacio fut occupé aussi, le 22 octobre, par les Français, qui firent prisonnière la garnison de cette place. Peu de jours après, les Anglais abandonnèrent Ajaccio, à l'approche du général Gentili, et, de ce moment, toute l'île redevint française; ou plutôt, ce fut seulement à partir de cette époque qu'elle le devint réellement. Bonaparte et ceux de ses compatriotes qui s'attachèrent à sa fortune et s'élevèrent avec lui, établirent une sorte de communauté de gloire entre la Corse et la France. Une foule de Corses servirent avec distinction dans les armées françaises; le sang versé dans les mêmes rangs et pour la même cause, cimenta l'union des deux peuples.

M. Miot, ministre de la république près la cour de Toscane, fut envoyé en Corse en qualité de commissaire du pouvoir exécutif. Il replaça l'île sous l'empire des lois françaises, et prévint les réactions par la sagesse de ses mesures. Dans la proclamation qu'il publia immédiatement après son arrivée, il annonça que l'amnistie ne pouvait s'étendre aux spoliations arbitraires et aux autres délits de cette nature qui avaient eu lieu pendant l'occupation des Anglais, mais que c'était à l'abri des lois que ces torts devaient être réparés, et qu'elles seules prononceraient. « Je déclare, disait-il, que je cesse de regarder comme » républicains, tous ceux qui se permettront un attentat privé, et que » je serai d'autant plus inflexible à en poursuivre la punition, qu'il » aura été commis ou tenté à la faveur de ce titre respectable. »

Cependant la Corse ne demeura pas long-temps tranquille. La crise de fructidor an 6 s'y fit vivement sentir, particulièrement dans le département du Liamone; quelques émigrés rentrés soulevèrent plusieurs cantons de ce département; des bandes se formèrent; elles intercep-

tèrent les chemins et dévastèrent les biens des républicains. Les insurgés avaient pris le titre de *catholiques royaux*. Ils vinrent, au nombre de deux cents environ, établir un camp à Stiletto, près d'Ajaccio. L'administration départementale fit arrêter vingt-neuf personnes qu'elle accusait d'être les auteurs de ces troubles. Elle demandait qu'ils fussent jugés par une commission militaire : le général Vaubois, qui commandait alors dans l'île, ne crut pas devoir adopter cette mesure. La nouvelle de la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797), ranima les républicains à Ajaccio. Ils se mirent en campagne au nombre de sept à huit cents, chassèrent les insurgés de leur camp, et parcoururent les cantons qui s'étaient déclarés pour eux. De nouvelles arrestations furent faites; mais les tribunaux ordinaires ne suffisaient point à la vengeance du parti vainqueur. L'administration centrale du Liamone, en rendant compte de ces événemens au ministre de l'intérieur, demandait que la Corse fût mise en état de siége pendant un certain temps, et qu'une commission militaire fût établie pour juger les détenus et autres prévenus de la dernière conspiration. « Il est dans » ce département, disait-elle, des hommes tellement affectionnés à la » cause impie du royalisme, que rien ne semble pouvoir les dissuader » d'en soutenir les intérêts contre ceux du régime républicain. Ils » comptent beaucoup trop sur la corruption des tribunaux pour devoir » redouter leur juste sévérité. Le jury, cette institution sublime, sans » laquelle il ne saurait exister de gouvernement libre, le jury est de» venu le garant de l'impunité des pervers. »

L'administration centrale du Golo réclamait les mêmes mesures que celle du Liamone : elle observait que les formes constitutionnelles de la justice ordinaire étaient trop lentes pour réprimer les entreprises des factieux.

Peu après, une autre insurrection éclata dans le Golo. Le général Casalta, comptant sur l'influence qu'il avait dans le canton d'Ampugnani, l'un de ceux qui s'étaient soulevés, s'y rendit avec deux cents hommes seulement. Les chefs des révoltés, ayant eu avis de sa marche, assemblèrent les habitans des cantons voisins, et enveloppèrent sa petite troupe. Le commissaire Arena, que le général Vaubois avait envoyé à son secours avec les volontaires de la Balagne, le tira de cette situation critique. Le général Vaubois fut bientôt obligé de marcher lui-même contre les insurgés. Il sortit de Bastia avec environ mille hommes

de troupes de ligne, et un corps nombreux de volontaires corses. Les rebelles s'étaient retranchés dans des maisons près du pont du Golo. Il les en délogea et les poursuivit jusqu'à l'Olmo, sur les hauteurs qui dominent le torrent. Il descendit ensuite sur Vescovato, et les chassa du couvent voisin de ce village et de celui de Saint-Antoine de la Casabianca, où ils s'étaient fortifiés. Le brigadier Giafferi, général au service de Naples, vieillard octogénaire, qu'ils avaient choisi pour chef, fut pris et fusillé à Bastia.

Ces troubles étaient excités par les émigrés corses, réfugiés en Toscane et à Naples. Le gouvernement de la république chargea ses ambassadeurs de demander leur expulsion de ces pays : il en signalait plusieurs; entre autres MM. Pozzo di Borgo, Colonna Cesari et Petriconi, que j'ai déjà eu occasion de nommer dans le cours de cette histoire.

Bonaparte, à son retour d'Égypte, voulut revoir la terre natale : il débarqua à Ajaccio et y passa quelques jours. Il s'attacha à réunir les partis qui divisaient son pays. Beaucoup de citoyens, accusés d'avoir pris part aux derniers troubles, gémissaient dans les prisons; il demanda et obtint la liberté de plusieurs d'entre eux. Ce n'était pas sans doute à ses yeux un grand crime, d'avoir conspiré contre le gouvernement qu'il allait renverser.

La révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), qui semblait assurer à la Corse l'avenir le plus heureux et le plus brillant, vint achever d'attacher la grande majorité de ses habitans à la France. Cependant, les émigrés de Toscane, aidés par les étrangers, y causèrent encore des troubles graves. Il était question d'une seconde expédition en Sardaigne. Les troupes qui devaient en faire partie se rassemblaient à Ajaccio. Le consul de Russie à Livourne, pour détourner les Français de cette entreprise, fit débarquer dans le Fiumorbo une troupe de Corses qui soulevèrent ce canton. Les insurgés passèrent les monts, et vinrent attaquer Sartene, qu'ils ne purent emporter. Repoussés bientôt après, ils se retirèrent dans leurs montagnes (1).

(1) M. Siméon (*) raconte l'anecdote suivante, qui peint bien l'état du pays à l'é-

(*) M. Siméon, ancien militaire, a habité la Corse pendant long-temps. Il commanda successivement au fort de Vizzavona, à Corte et à Bonifacio. Mis en retraite en 1814, il se retira à Corte, où il s'était marié. Nommé maire de cette ville en 1820, il écrivit en 1821 le Mémoire d'où cette anecdote est tirée. Ce Mémoire, écrit avec beaucoup de simplicité et d'impartialité, est inédit; il a pour titre : OBSERVATIONS SUR QUELQUES ÉVÉNEMENS SURVENUS EN CORSE DEPUIS TRENTE-TROIS ANS, SUR LES MŒURS DES HABITANS DE CETTE ILE, etc.

Un décret du Corps-Législatif suspendit, à cette époque, l'empire de la constitution, en Corse, jusqu'à la paix maritime. Bientôt après, M. Miot fut envoyé une seconde fois dans l'île, avec le titre d'administrateur-général et avec les pouvoirs d'un vice-roi. Une de ses pre-

poque dont il s'agit, et montre combien la modération et l'impartialité sont nécessaires, en Corse, aux dépositaires de l'autorité : «Un officier qui commandait dans l'arrondissement de Bocognano, composé des cantons de Calavo, Sampiero et Cruzini, ayant été désigné pour faire partie de l'expédition de Sardaigne, s'était rendu à Ajaccio. A la nouvelle de l'insurrection du Fiumorbo, le général Ambert, qui commandait dans l'île, lui donna l'ordre de retourner à son poste. Il partit d'Ajaccio le 6 floréal; mais, au lieu d'aller directement à Bocognano, il se rendit à Affa (*), où il fit réunir Antoine Ferri, Octave Orsoni, Colomboni, Jean-Joseph Serpaggi et André Morelli, tous les cinq de Bocognano, portés sur la liste des émigrés, quoiqu'ils n'eussent jamais quitté le pays. Cet officier, qui ne les avait jamais vus ni fait persécuter, leur dit : — Parlez-moi franchement : voulez-vous prendre part à la révolte, ou rester tranquilles comme vous avez fait jusqu'à présent? — Par le Dieu saint! s'écrièrent-ils, le moment est venu.... — Après avoir écouté long-temps leurs plaintes et leurs menaces contre leurs ennemis, l'officier reprit : — Quand vous aurez fait tout ce que vous dites, vous aurez achevé votre ruine et celle de vos parens et amis, car il faut bien vous mettre dans la tête que la Corse ne peut influer en rien sur le sort de l'Europe. Si les Anglais l'emportent sur le continent, ils l'emporteront ici : ainsi, suivez mes conseils, restez tranquilles; jamais vous n'aurez une pareille occasion de démentir vos ennemis. — Mais, dit Antoine Ferri, quand même nous resterions tranquilles, nos ennemis ne manqueraient pas de nous accuser, nous et nos parens, d'avoir agi ou d'avoir parlé, et nous n'en serions pas moins persécutés. — Si cela arrivait, reprit l'officier, faites-moi tirer un coup de fusil pour ne l'avoir point empêché. — Les cinq proscrits, rassurés, promirent de ne prendre aucune part à la révolte. L'officier continua seul sa route, et arriva le soir à Bocognano.

Le 11 floréal, à neuf heures du soir, il entendit frapper à sa porte. C'était André Morelli, qui lui dit : — Je viens vous prévenir, monsieur le commandant, que quatre hommes du Fiumorbo sont venus aujourd'hui nous engager à désarmer la garnison de Bocognano. Tout le département du Liamone, ont-ils dit, achèverait alors de se soulever. Ils ont ajouté qu'ils attendent les hommes de Carbini, de Scopamene et de Porto-Vecchio, et que la colonne que l'on a envoyée du côté de Zicavo est déjà cernée. Nous leur avons répondu que non seulement nous ne voulions pas contribuer à désarmer la garnison, mais qu'on ne le ferait qu'après nous avoir sacrifiés, nous, nos parens et nos adhérens. Ils se sont retirés fort mécontens. — L'officier rendit compte sur-le-champ au général Ambert, qui se trouvait à Corte, de ce qu'il venait d'apprendre : il lui écrivit que la colonne cernée devait être celle du commandant Fischer; qu'il pouvait disposer des quarante gendarmes qui étaient à Bocognano, et de deux compagnies de grenadiers de la 8ᵉ. demi-brigade, qui se trouvaient à Vivario; qu'il n'avait pas besoin de troupes à Bocognano, et que les habitans lui suffisaient. Sur cet avis, le général fit donner ordre aux grenadiers et aux gendarmes de marcher au secours de cette colonne, les uns par Ghisoni, les autres par Bastelica. Non seulement ils dégagèrent le commandant Fischer, mais ils se réunirent à lui et traversèrent le Fiumorbo. »

(*) Territoire appartenant à la commune de Bocognano, 8 kil. N. 3 degr. E. d'Ajaccio.

mières opérations fut de suspendre les tribunaux criminels des deux départemens, et de les remplacer par un tribunal extraordinaire, composé du président du tribunal d'appel, de deux citoyens ayant les qualités nécessaires pour être juges, de trois militaires, ayant au moins le rang de capitaine, de deux juges choisis parmi ceux des tribunaux de l'île, d'un commissaire du gouvernement, de son substitut, et d'un greffier. Ce tribunal, ou plutôt cette commission mixte, jugeait sans appel les crimes et délits emportant peine afflictive et infamante. Un pareil système offrait bien peu de garantie contre l'abus du pouvoir; mais le temps des persécutions était passé; le pouvoir, alors, cherchait à réunir tous les partis; il était modéré, et ne voulait réprimer que les excès; sa force était protectrice: on craignait peu, sur-tout en Corse, qu'il en abusât. Le chef de l'État était corse, et l'on savait qu'il aimait son pays. L'ordre, ce premier besoin des sociétés, fut bientôt rétabli. Déjà le général Muller était parvenu à pacifier les cantons insurgés; l'administrateur-général n'eut qu'à confirmer les conventions qu'il avait faites et l'amnistie qu'il avait promise.

M. Miot aimait les sciences et les lettres; il chercha à les faire fleurir en Corse. Les bibliothèques d'Ajaccio et de Bastia furent enrichies, à cette époque, d'un grand nombre de livres. On tenta de naturaliser, au jardin des plantes d'Ajaccio, beaucoup de végétaux étrangers, qui furent envoyés du muséum de Paris avec des jardiniers. Un habile botaniste fut chargé de diriger ces essais. Ces soins bienfaisans et pacifiques convenaient mieux au caractère de M. Miot, que les luttes et les intrigues de l'ambition. Il défendit mal son autorité contre les attaques réunies des deux préfets et des commandans militaires, et fut rappelé. La Corse fut replacée en même temps sous l'empire de la constitution; mais bientôt après, les fonctions du jury furent suspendues dans l'île, et le général commandant la division fut revêtu de pouvoirs assez mal définis, que l'on nomma haute police. Il était chargé de veiller à l'exécution des lois et réglemens relatifs à la police; de faire arrêter et traduire devant les tribunaux, ceux qui contreviendraient à ces lois et réglemens; d'ordonner et de faire exécuter le désarmement des communes ou des familles qui étaient prévenues d'assassinats ou d'autres délits contre l'ordre public. Les plaintes et toutes les pièces relatives aux délits de police correctionnelle et à ceux

qui sont dans les attributions des tribunaux criminels ou spéciaux, devaient lui être communiquées. Il en était de même des projets des travaux publics, sur lesquels il donnait son avis. Le général, enfin, touchait à tout, excepté cependant aux caisses civiles et militaires.

Le général Morand, qui commandait alors dans l'île, abusa quelquefois de ces pouvoirs (1); mais le plus souvent il en fit un bon usage. Le premier besoin des montagnards corses est une justice prompte, économique, et immédiatement appuyée par la force. Entre des hommes d'un caractère ardent, toujours armés, soumis à l'influence d'un préjugé barbare, qui fait presque une vertu de la vengeance, il est évident que les plus légers différends, s'ils ne sont jugés de suite,

(1) Voici un des coups d'autorité qui ont été le plus reprochés au général Morand :

Au printemps de 1808, ce général fut informé que les Anglais recrutaient dans le Fiumorbo. Se fiant peu au chef de bataillon Sabini, qui commandait dans ce canton, il chargea l'officier de gendarmerie Emigli de surveiller ses démarches. Sabini, voulant forcer Emigli à quitter le pays, s'entendit avec Dom Giulio Martinetti, d'Isolaccio, qui attaqua pendant la nuit cet officier et ses gendarmes, à Prunelli, avec une troupe de paysans. Emigli, retranché dans une maison du village, tint ferme, et Martinetti fut obligé de renoncer à son entreprise. Emigli découvrit facilement tous les fils de cette trame, et fit son rapport au général Morand. Il agit avec tant de finesse, que Sabini, qu'il feignait de ne pas soupçonner, fit venir lui-même Martinetti chez lui pour se justifier. Emigli l'y arrêta, et fit voir l'ordre du général Morand qui l'y autorisait : mais il déclara à Sabini, qui se montrait fort irrité de cet affront, qu'il le reconnaissait toujours pour son chef, et que s'il lui donnait l'ordre de relâcher son prisonnier, il le mettrait en liberté. Sabini donna cet ordre, qui fut exécuté. Le général Morand fit partir alors d'Ajaccio le commandant Poli, avec cent cinquante hommes, et l'envoya à Prunelli, le chargeant de prendre des informations exactes sur toute cette affaire. Poli s'assura, dit-il (*), et manda au général, que dix-sept déserteurs avaient seuls suivi Martinetti : mais le général, se fiant davantage au rapport d'Emigli, qui, à ce qu'il paraît, accusait en masse les habitans d'Isolaccio (**), dirigea, de plusieurs points de l'île, des troupes sur le Fiumorbo, et se rendit lui-même à Vivario, où il manda Sabini, ainsi que le juge de paix et les maires de ce canton. Ils y vinrent tous, et Sabini fut seul arrêté; mais le juge de paix, le maire et cent cinquante-huit habitans d'Isolaccio furent ensuite saisis dans l'église de ce village, où le chef de bataillon Bonelli, nouveau commandant du Fiumorbo, les avait attirés, sous prétexte d'un appel nominal. Il avait annoncé que les absens seuls devaient être poursuivis comme ayant eu part à l'attaque de Prunelli, et ce fut le contraire. Tous ces malheureux furent conduits à Corte, et de là à Bastia. Sabini, jugé à Corte par une commission militaire, fut condamné à mort, et fusillé dans cette ville. Le juge de paix et huit des habitans d'Isolaccio furent jugés et fusillés à Bastia. Les autres furent envoyés au château d'Embrun, et la plupart y périrent.

(*) Dans une relation manuscrite que j'ai sous les yeux.

(**) Alors chef-lieu du canton du Fiumorbo.

doivent conduire à des crimes. Le général Morand s'établit en quelque sorte le juge de paix de toute l'île. Des officiers subalternes distribués dans les villages les plus populeux, et décorés du titre de commandans de place, prenaient connaissance des moindres affaires et lui en rendaient compte; il en arrangeait un grand nombre; la plupart des paysans se soumettaient à ses décisions et se présentaient d'eux-mêmes à son tribunal : c'était là le beau côté de son systême; mais s'il rencontrait quelque résistance, le juge de paix se changeait en pacha; il fallait obéir, au risque d'être enlevé, transporté en France et enfermé à la tour de Toulon. En même temps, ce général faisait une guerre active aux contumaces réfugiés dans les montagnes. Des bataillons de Corses, qu'il organisa, lui furent d'une grande utilité dans ces expéditions. Enfin, il parvint à ramener dans l'île la paix et la sécurité. Une conspiration qu'il prétendit avoir découverte à Ajaccio, en 1810, le brouilla avec les parens de Napoléon. Rappelé peu de temps après, il alla mourir au champ d'honneur.

César Berthier, qui succéda au général Morand, suivit à peu près le même systême que lui; mais avec moins de vigueur. Les temps, d'ailleurs, étaient changés; ce qui était facile à l'époque de la plus grande puissance de Napoléon, devint impossible au temps de ses revers. On peut bien penser qu'en 1812 et 1813, l'empereur n'avait pas laissé ses meilleures troupes en Corse. Au printemps de 1814, les garnisons de l'île étaient presque entièrement composées d'Italiens et de Croates, peu attachés à la France. Les Anglais occupaient la mer, et depuis plusieurs mois, on ne reçevait plus de Toulon ni argent, ni vivres. Les contributions de l'île, de tous temps insuffisantes pour faire face aux dépenses ordinaires, étaient fort arriérées. Les troupes n'étaient plus payées, et l'on se voyait au moment d'être forcé de cesser de les nourrir. Réduit à cette extrémité, le général Berthier assembla les principaux fonctionnaires corses (1). Divers partis furent proposés; on s'arrêta au suivant, qui fut adopté à l'unanimité. Les plus riches habitans devaient être invités à verser dans les caisses publiques, pour eux, leurs familles et leurs cliens, le montant du restant dû des contributions directes; on leur eût délivré quittance au nom de chacun

(1) On peut citer entre autres le premier président Castelli, de Calvi; le président Suzzoni, de Cervione, et le conseiller Farinole, de Bastia.

des contribuables pour lesquels ils eussent fait cette avance, et aussitôt que les circonstances l'eussent permis, s'ils n'avaient pas encore été remboursés par eux, ils l'eussent été par l'État (1). Cette mesure reçut un commencement d'exécution à Ajaccio et à Calvi (2); mais à Bastia elle servit de prétexte à quelques ambitieux, pour entraîner le peuple à la révolte et livrer la Corse aux Anglais. La citadelle de cette ville fut surprise; les Croates se joignirent aux insurgés; une junte provisoire de gouvernement, après avoir fait embarquer le général Delaunay pour Livourne, et vendu tout ce qui existait dans les magasins de l'État, envoya une députation à lord Bentinck, pour l'inviter à faire occuper les forts de Bastia par les troupes de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne *et de la Corse* (3). Lord Bentinck accéda de suite à cette demande, et les Anglais prirent possession de cette partie de l'île.

Les montagnards ne virent dans cette révolution qu'une occasion de faire du butin; ils s'armèrent de toutes parts; tous les magasins du gouvernement furent pillés, les bâtimens dévastés; on ne sauva que ceux d'Ajaccio, de Calvi et de Bonifacio. Les paysans de Vico et des communes environnantes, saisirent ce moment pour renouveler leurs vieilles prétentions à la propriété des terres occupées par les

(1) Je tiens ce détail d'une des personnes qui assistèrent à l'assemblée. On voit que le général Berthier ne frappa point l'île d'une contribution extraordinaire, comme on l'a prétendu. Cette mesure, qu'on a présentée comme violente et tyrannique, et qui força, dit-on, les habitans de Bastia à se jeter entre les bras des Anglais, porte, au contraire, tous les caractères de la faiblesse. Les troupes manquent de vivres; elles menacent de s'emparer de ceux des habitans (*), et l'on prend un moyen détourné pour obtenir ce qu'on avait le droit d'exiger des contribuables. On a dit qu'à Bastia le général Delaunay avait ordonné et menacé, au lieu d'inviter : cela paraît peu probable, quand on fait attention au reste de la conduite de ce général. Ce prétendu tyran demeure sans défiance et sans défense au milieu de ceux qu'il opprime. Une conspiration s'organise, elle est découverte; un des conjurés conduit devant le maire avoue tout; un autre ose déclarer au maire et au sous-préfet qu'ils ne sont plus rien, et sort ensuite tranquillement pour aller achever son entreprise. Le peuple s'empare de la citadelle sans tirer ou essuyer un seul coup de fusil, et *avant que le général ait mis ses bottes pour aller à son secours* (**). Vit-on jamais des tyrans plus débonnaires?

(2) Les sommes que les habitans de ces villes avancèrent furent remboursées à l'arrivée du commissaire du roi, le général Millet de Mureau.

(3) *Observations sur la Corse*, par M. de Beaumont. Note, p. 90.

(*) Voir Lettres sur la Corse, par M. Simonot, note 5, p. 179.

(**) Même ouvrage, même note, p. 181.

Grecs de Cargese. Pour ne pas interrompre le récit des événemens généraux, j'ai passé sous silence, ou j'ai seulement indiqué, ce qui concernait particulièrement ces colons; j'en rendrai compte ici sommairement avant de parler de leurs derniers malheurs.

Nous avons vu qu'après avoir été chassés de leurs établissemens par les patriotes corses, en 1731, ils se réfugièrent à Ajaccio. Les Génois en formèrent trois compagnies qui combattirent pour eux pendant le reste de la guerre et se distinguèrent dans différentes rencontres. Ils furent d'une grande utilité à M. de Maillebois, pendant la campagne de 1739, par la connaissance qu'ils avaient du pays et de la manière de combattre des insulaires. Mais tel était le malheur de leur position, que plus ils montraient de courage, plus ils s'attiraient la haine du peuple au milieu duquel ils étaient destinés à vivre.

Lorsque l'île eut été réunie à la France, un nouvel établissement fut formé pour eux, à Cargese, ainsi que je l'ai dit. Leurs anciennes possessions leur furent rendues. M. de Marbeuf, qui succéda à M. de Vaux, s'intéressait vivement à eux. En 1778, Louis XVI les mit sous la protection spéciale de ce général, en lui concédant, à titre de fief, les terres qu'ils occupaient; mais l'acte qui établit cette concession fut rédigé avec une telle obscurité, que dans les débats qui eurent lieu plus tard entre les Grecs et leurs voisins, il était cité par ces derniers pour appuyer leurs prétentions, et par les autres pour les détruire (1). M. de Marbeuf fit bâtir un château près de Cargese et visitait souvent ses nouveaux vassaux. La colonie continua à prospérer jusqu'à la révolution française, et même pendant les premières années de cette révolution; mais au mois d'octobre 1793, pendant les troubles qui précédèrent l'occupation de l'île par les Anglais, les vieux ennemis des Grecs vinrent assiéger leur village. Les colons se défendirent d'abord avec vigueur; mais n'espérant aucun secours, et manquant de vivres, ils furent obligés de capituler. On leur donna trois jours pour évacuer le pays. Ils se retirèrent encore une fois à Ajaccio, sur des

(1) L'art. 5 portait : « Les habitans des communautés voisines, qui ont coutume » de cultiver quelque portion dudit domaine, ou d'y faire pacager leurs bestiaux, en » payant les droits de *terratico* et d'*erbatico* ou autres, auront la préférence, jusqu'à la » concurrence de dix arpens de terres cultivables par famille, dans la distribution qui sera faite desdits territoires.... » Les habitans des communes réclamaient ces dix arpens par famille, et cette condition remplie, il ne restait rien aux Grecs.

barques qui leur furent envoyées de cette ville. Ils avaient vu ravager leurs terres, enlever leurs troupeaux; ils virent, de la mer, leurs maisons en flammes.

Oubliés sous la domination anglaise, les Grecs, au retour des Français, furent de nouveau relevés par eux. En janvier 1797, le général Casabianca, qui commandait à Ajaccio, les fit reconduire à Cargese par une escorte nombreuse de garde nationale; mais sans cesse menacés par leurs ennemis, quelques-uns d'entre eux se laissèrent entraîner à signer au nom de tous, le 2 mai de la même année, un acte par lequel ils renonçaient au territoire de Paomia, et ne se réservaient que les terrains qui environnent Cargese : c'était signer la ruine de la colonie. A ce prix, on leur assurait paix, et protection. Ils réclamèrent bientôt contre cette transaction; mais les communes continuèrent à jouir. Les droits des Grecs étaient reconnus par l'administration, qui prit plusieurs arrêtés en leur faveur; mais ces arrêtés n'avaient jamais pu être mis à exécution. Au mois d'août 1811, le général Berthier se décida à rétablir militairement la colonie dans la possession du territoire de Paomia.

On voit de quelles dispositions envers les Grecs devaient être animées, au commencement de 1814, les communes expulsées en 1811.

M. de Valence, qui commandait à Vico lorsque les troubles éclatèrent, négocia pendant quelques jours avec les chefs de ces communes. Il paraît, d'après la lettre qu'il écrivit aux Grecs, le 26 avril, que ces chefs promettaient de maintenir l'ordre, et même de s'opposer aux entreprises des insurgés d'En-deçà des monts, si les colons consentaient à abandonner aux communes la moitié des territoires contestés (1). M. de Valence obtint des malheureux Grecs le sacrifice qu'on exigeait d'eux, en leur présentant leur ruine comme certaine, s'ils ne cédaient momentanément à l'orage; mais cette faiblesse ne fit qu'augmenter l'audace des paysans : ils se portèrent en foule sur les établissemens de Sagone (2). Une compagnie d'artillerie, qui défendait

(1) « Ce désintéressement, disait-il dans cette lettre, assurera votre repos, et vous » mettra à même de prendre les armes pour une meilleure cause, *dans laquelle vous » serez secondés par ceux qui, au contraire, ne respirent que votre destruction totale.* »

(2) Destinés à protéger les bâtimens de l'Etat qui venaient embarquer les bois provenant de la forêt du Libio.

la tour, fut obligée de capituler, et se retira sans armes à Ajaccio. Après avoir pillé le magasin à poudre, détruit tout ce qui pouvait contenir du fer, pour en arracher ce métal, brisé les mortiers pour en emporter les morceaux, les insurgés se dirigèrent sur le couvent de Vico (1), où une centaine de soldats italiens étaient casernés. Ces militaires ne firent aucune résistance, et furent désarmés comme les artilleurs de Sagone. Au milieu de ce désordre M. de Valence, resserré dans sa maison, à Vico, eut l'imprudence de faire feu de sa fenêtre sur la populace ameutée, tua un homme et en blessa dangereusement un autre. Cependant il parvint à s'échapper. Si les montagnards corses se montrèrent avides de pillage pendant ces troubles, on ne peut pas les accuser de s'être montrés sanguinaires. Ils n'en voulaient point aux hommes armés, mais à leurs armes; ils n'en voulaient point non plus au gouvernement impérial, et ils le montrèrent assez l'année suivante; seulement ils s'emparaient des ruines d'un édifice qui s'écroulait (2).

Heureusement, la nouvelle de l'événement qui pouvait seul alors sauver la France, vint mettre fin à ces désordres. La citadelle d'Ajaccio arbora le pavillon blanc. Les Anglais alors ne purent plus se présenter que comme alliés. A Ajaccio, par une espèce de capitulation, les troupes françaises restèrent maîtresses de la citadelle, où le pavillon blanc continua de flotter, et le pavillon anglais fut arboré sur le clocher de la cathédrale. Le général Montresor s'intitulait *gouverneur provisoire de l'île de Corse pour Sa Majesté britannique.* Quoiqu'il sût bien que son ouvrage serait presque aussitôt renversé qu'élevé, voulant montrer aux amis de l'Angleterre ce qu'il aurait fait pour eux

(1) Le magasin des instrumens destinés aux travaux de la route forestière d'Aitone, situé dans ce couvent, fut pillé. A la même époque, un atelier de forçats napolitains était employé aux travaux de la route forestière de Vizzavona. Une troupe de paysans vint la nuit les chasser de leur baraque, la démolit, en emporta les planches, et s'empara du pain et des souliers des galériens. Les ouvriers employés au transport des mâtures furent également attaqués et dispersés. Les lourdes voitures qui servaient à ce transport furent brûlées, afin d'obtenir plus promptement le fer et le bronze dont elles étaient armées.

(2) Lorsque les Anglais se retirèrent quelques mois après, ils les pillèrent avec la même impartialité. La caisse militaire des troupes qui avaient tenu garnison à Ajaccio était transportée par terre à Bastia : des paysans de Boccognano s'embusquèrent dans la forêt de Vizzavona, qu'elle devait traverser, et s'en emparèrent.

sans le traité de Paris, il réorganisa entièrement les tribunaux et l'administration, et leur distribua les premiers emplois. On pense bien qu'aucun Français du continent ne fut conservé. Le général Millet de Mureau, commissaire du roi, arriva bientôt avec quelques troupes françaises; les alliés se retirèrent (1), et chacun fut remis à sa place: seulement le général Berthier fut remplacé par le général Bruslard, et le préfet Arrighi par M. de Montureux.

Tout paraissait tranquille, mais c'était ce calme sombre qui précède l'orage. Les chefs cachaient mal leur inquiétude, le peuple ses regrets et ses espérances. Tous les yeux étaient fixés sur l'île voisine, où une force immense était, peut-être à dessein, faiblement comprimée. L'explosion ne se fit pas long-temps attendre.

A peine Napoléon avait-il quitté l'île d'Elbe, que tout l'intérieur de la Corse fut en armes. Une junte nationale et un comité d'insurrection organisèrent la révolte : partout, les faibles détachemens de troupes de ligne et de gendarmerie répandus dans l'île, furent désarmés: dans quelques villages, les soldats furent dépouillés avant d'être renvoyés. La petite garnison de Sartene, forte de soixante hommes, attaquée par une multitude de paysans, dans un édifice public de cette ville, où elle s'était retirée sans pain, sans eau, et presque sans munitions, obtint, après plusieurs jours de siége, la faculté de se rendre à Bonifacio : elle dut son salut à la bravoure et à la prudence de l'officier qui la commandait (2). Un chasseur fut tué dans cette attaque, et deux furent blessés.

Bientôt, les villes maritimes elles-mêmes furent investies. Un camp s'était formé près de Bastia; plusieurs habitans notables de cette ville s'y étaient rendus; les chefs écrivirent au maire, le 30 mars, une lettre qui commençait ainsi : « Nous avons pris les armes pour épargner à » notre pays une guerre civile, et pour empêcher qu'il ne soit vendu » de nouveau à l'Angleterre.... » Ils déclaraient qu'ils voulaient être Français, quel que fut le souverain qui régît la France, et qu'ils ne croyaient pas pouvoir obtenir cet heureux résultat, tant que le che-

(1) Si, comme le dit l'anglais Benson *(Skatches of Corsica)*, ses compatriotes furent accueillis avec transport à Bastia à leur arrivée, ce ne fut qu'à leur départ qu'ils parent, à Ajaccio, remarquer des signes de joie.

(2) Le capitaine Méant, du 14e. léger.

valier de Bruslart gouvernerait la Corse. Ils demandaient, en conséquence, qu'on arrêtât ce général, et que le commandement fût remis en des mains plus sûres. Le maire assembla les autorités civiles, les chefs militaires et les principaux habitans, et il leur fit part de cette lettre. L'assemblée arrêta que le chevalier de Bruslart serait invité, au nom de la tranquillité publique, à remettre le commandement au maréchal-de-camp Simon, inspecteur d'infanterie, qui se trouvait alors à Bastia. Cette délibération fut portée au général par une députation. M. de Bruslart promit de s'embarquer aussitôt que cela lui serait possible, déclarant qu'il ne cédait qu'à la force, et protestant, par tout ce qu'il y a de plus sacré, contre les insinuations qui tendaient à faire croire qu'il avait voulu introduire en Corse une puissance étrangère. Il s'embarqua en effet sur une gabare qui se trouvait mouillée devant Bastia. Le canot qui le conduisait à ce bâtiment fut vivement poursuivi par une barque que montaient quelques partisans ardens de Napoléon; mais il ne put être atteint. Le trente-cinquième régiment de ligne, qui était en garnison à Bastia, adhéra à cette petite révolution.

Un bataillon du quatorzième léger, enfermé dans le château de Corte, se défendit quelque temps; mais manquant de vivres, et n'ayant aucun espoir d'être secouru, il fut enfin obligé de céder. Les insurgés des deux parties de l'île purent alors se réunir et presser plus vivement Ajaccio.

Les montagnards qui assiégeaient cette ville, avaient établi leur camp près des seuls moulins qui existassent alors dans ses environs. La citadelle était bien approvisionnée; mais les habitans souffraient. Le peuple faisait des vœux pour Napoléon, et pouvait être considéré comme la première ligne des assiégeans; mais il était tenu en respect par le canon de la forteresse. La garnison, forte de huit cents hommes, ne chercha point à inquiéter les insurgés dans la position qu'ils avaient choisie, mais elle les repoussa toutes les fois qu'ils voulurent en sortir pour former quelque entreprise hostile. Dans les premiers jours d'avril, un bataillon fut chargé d'aller enlever les canons des batteries d'Aspretto, situées au fond du golfe, en face d'Ajaccio, et dont les insurgés auraient pu s'emparer. Ils voulurent s'opposer à ce mouvement, mais ils furent mis en déroute. La nuit, ils faisaient des incursions dans les campagnes voisines d'Ajaccio, et dévastaient les propriétés de ceux des habitans qui s'étaient montrés le plus con-

traires à la cause qu'ils avaient embrassée. Dans la nuit du 4 au 5 avril, ils brûlèrent la maison de campagne du nouveau maire. Le général Bruny, par représailles, fit aussitôt raser à Ajaccio la maison de celui qui passait pour avoir présidé à cette exécution. Cette rigueur lui parut nécessaire pour empêcher de pareils excès de se reproduire. Elle fut sans doute utile sous ce rapport; mais elle n'était pas juste; outre qu'aucune forme judiciaire n'avait été observée dans cette condamnation, elle frappait l'innocent encore plus que le coupable. Cet homme était père de famille (1). Les insurgés, dont le nombre allait toujours croissant, enhardis par l'inaction dans laquelle restait la garnison, osèrent enfin venir s'établir derrière la crête de la montagne qui domine Ajaccio, et planter sur cette crête le drapeau tricolore. Quinze cents hommes environ étaient réunis sur ce point. La garnison et les compagnies de paysans royalistes, sortirent pendant la nuit, et marchèrent sur plusieurs colonnes et par différentes routes, de manière à tomber vers le point du jour sur les rebelles. La plupart étaient assis tranquillement autour de leurs feux, lorsque les colonnes arrivèrent. Cependant, une décharge générale ne leur tua qu'un seul homme. Ils se sauvèrent dans le plus grand désordre, et regagnèrent leur ancien camp. Les fuyards, poursuivis par la garnison, eurent encore à essuyer le feu d'une pièce de canon qu'on avait placée sur la tour dite des Génois, située au-dessus du faubourg d'Ajaccio, et celui du brick le Zéphir, stationné au fond du golfe. Ils perdirent en tout huit à dix hommes.

La nouvelle de la rentrée de Napoléon à Paris vint mettre fin à la résistance des assiégés. Le 22 avril, la citadelle d'Ajaccio arbora le pavillon tricolore. Les paysans entrèrent en triomphe et en assez bon ordre dans la ville, et furent chanter un *Te Deum* à l'église. Le peuple chanta et dansa, ce qui ne lui arrive pas souvent. Il cassa même quelques vitres, ce qui heureusement était aussi pour lui un extraordinaire. Les paysans furent logés par vingtaines chez les royalistes, ou anglo-royalistes, qui durent les nourrir pendant leur séjour; ce fut à cela que se borna la réaction.

Le peuple lui-même commençait à se lasser de ses hôtes, qui ne se

(1) Plus tard, cette maison fut rebâtie au moyen d'une souscription. Les ouvriers d'Ajaccio, employés à sa reconstruction, ne voulurent accepter aucun salaire.

pressaient pas de retourner dans leurs montagnes, quoiqu'ils y eussent été invités par leur chef, qu'ils appelaient *le Grand Commissaire*. Le colonel Stieler, auquel le général Bruny avait remis le commandement, et qui s'était conduit pendant le siége avec autant de sagesse que de courage, sortit à la tête d'un de ses bataillons, et parcourut lentement les rues d'Ajaccio. Les rangs en occupaient toute la largeur; des carabiniers entraient dans les maisons et en faisaient sortir les traîneurs. Les montagnards étonnés et pris au dépourvu, sentant d'ailleurs que le peuple n'eût pas appuyé leur résistance, se laissèrent ainsi reconduire jusqu'à l'extrémité du faubourg. Arrivés là, plusieurs d'entre eux jetèrent, dit-on, leur cocarde, et crièrent vive le Roi! Ils avaient changé de rôle avec leurs adversaires.

Les autres places avaient suivi l'exemple d'Ajaccio (1). La junte n'éprouvait plus d'opposition; elle continuait cependant à prendre des mesures révolutionnaires; heureusement Napoléon ne l'avait point oubliée: arrivé à Paris, il envoya de suite en Corse un auditeur au Conseil d'État, chargé de la dissoudre, et le duc de Padoue vint prendre le commandement de l'île. Tout alors rentra dans l'ordre. Ceux qui avaient montré le plus de zèle pour la cause qui triomphait, furent récompensés: mais les royalistes ne furent point inquiétés. Ces derniers se relevèrent bientôt; les nouvelles qui arrivaient de France et d'Italie leur étaient favorables; un mouvement se préparait dans la Balagne; le duc Arrighi voulut faire arrêter, à Bastia, un individu qu'on accusait d'être l'un des chefs de cette conspiration: la maison qu'il habitait fut investie; il s'y défendit avec courage; on ne put l'avoir que mort. Cet événement fut d'autant plus déplorable, que

(1) A Bonifacio, dès le 13 avril, le peuple avait placé le pavillon tricolore sur le clocher de l'église; mais il fut enlevé sans opposition par la troupe. Le 19, les paysans attaquèrent le poste de la marine, et s'avancèrent jusqu'à portée de fusil de la place. Le canon les obligea de s'éloigner. Le 22, le peuple rétablit le pavillon sur le clocher. La gendarmerie s'étant avancée pour l'enlever, fut repoussée. Les principaux habitans s'interposèrent auprès du commandant, qui déclara que si dans deux heures le pavillon n'était point abattu, il ferait tirer sur la ville. Pendant ce temps, le peuple prenait d'assaut plusieurs bastions, dont il tourna les canons contre la citadelle. Après cinq quarts-d'heure de siége, le commandant consentit à ce que le pavillon fût arboré, non sur le clocher, mais sur la maison du curé. Le peuple se contenta de cette concession, et rendit les prisonniers qu'il avait faits. Le lendemain, la nouvelle officielle du retour de Napoléon à Paris arriva, et le 24, le pavillon tricolore flottait sur la citadelle.

l'entreprise à laquelle on accusait ce malheureux d'avoir participé, nommée alors trahison, devait être regardée, quelques jours plus tard, comme un acte de fidélité digne de récompense. Le duc, et le préfet Giubega, marchèrent ensuite sur la Balagne, où ils n'éprouvèrent aucune résistance. Le sang ne coula point, mais les habitans des villages qui s'étaient montrés disposés à la révolte, eurent à supporter bien des vexations. Cette expédition, qui laissa dans le pays des semences de haine toujours si fécondes en Corse, a été vivement reprochée à ceux qui la conduisirent; cependant, elle ne fut peut-être pas sans utilité, si elle prévint une insurrection (1), et permit à l'autorité de présider elle-même au nouveau changement qui suivit: il s'opéra sans secousse et sans opposition. Le roi était rentré à Paris; le duc Arrighi fit arborer le pavillon blanc, comme le général Bruny avait fait arborer, quelques mois avant, le pavillon tricolore.

Le calme commençait à se rétablir, lorsque Murat, proscrit en Provence, vint chercher un asile en Corse. Abordé à Bastia, après avoir échappé à mille dangers, et apprenant que le général Franceschetti, qui avait servi long-temps dans sa garde, et dont il avait été le bienfaiteur, habitait Vescovato, il se dirigea sur ce village. Je laisse le général peindre lui-même son étonnement et sa douleur à la vue de l'illustre proscrit.

« Un homme se présente enveloppé dans une capote, la tête enfon-
» cée dans un bonnet de soie noire, la barbe épaisse, en pantalon, en
» guêtres et en souliers de simple soldat; il était exténué de fatigue. —
» Quelle fut ma surprise, lorsque, sous cette enveloppe grossière, je
» reconnus le roi Joachim, ce prince naguère si magnifique! Un cri
» échappe de ma bouche, et je tombe à ses genoux. »

Le colonel Verrière, qui résidait à Bastia et commandait provisoirement en Corse, apprenant que Murat était à Vescovato (2), y envoya trente gendarmes, avec ordre de l'arrêter. Les trente gendarmes furent bien reçus; mais l'officier qui les commandait reconnut bientôt qu'il n'était point en état d'exécuter sa mission. On négocia, et il fut convenu que Murat pourrait s'embarquer librement à Bastia.

(1) On a vu quels furent les résultats de celle de 1814.

(2) M. Colonna Ceccaldi, maire de Vescovato, beau-père du général, et chez lequel celui-ci logeait, écrivit lui-même au colonel pour le prévenir de l'arrivée de Joachim dans son village, et ne lui cacha point qu'il lui avait donné l'hospitalité.

Tandis qu'on faisait dans cette ville les préparatifs de son départ, une foule d'officiers corses qui avaient été employés à Naples, vinrent lui présenter leurs hommages et lui faire offre de services; chacun d'eux exagéra sans doute l'influence qu'il pouvait avoir sur ses compatriotes. Celui qui avait été si long-temps le favori de la fortune, crut qu'elle revenait à lui : c'était un piége qu'elle lui tendait, pour le plonger plus avant dans l'abîme du malheur. Il ne paraît pas cependant que Murat ait jamais songé à se rendre maître de la Corse, comme quelques personnes l'ont supposé : il n'ignorait pas que sa conduite, en 1814, l'avait rendu odieux aux parens et à la plupart des partisans de Napoléon, et qu'il ne pouvait point espérer de se maintenir en Corse sans leur appui. Un projet plus brillant, mais non moins insensé, occupait son imagination.

Le colonel Verrière, auquel la réunion de Vescovato commençait à donner de vives inquiétudes, changea tout-à-coup de système. Il fit d'abord mettre l'embargo sur le port de Bastia, et saisit tous les navires nolisés par Joachim; puis, après avoir fait rentrer la garnison dans la citadelle, il publia une proclamation par laquelle il invitait tous les vrais royalistes à marcher contre ce rassemblement, s'il tardait à se dissoudre. Murat se décida alors à quitter Vescovato (1), et se dirigea sur Ajaccio. Son escorte était peu nombreuse. Arrivé à Bocognano, il fit prendre le devant au général Franceschetti, qui devait préparer son logement, et noliser des bâtimens pour son départ. Le général eut une entrevue avec les parens de Napoléon, qui se montrèrent fort mal disposés pour Murat, refusèrent de le secourir et même de le recevoir : il dut loger dans une auberge. La plupart des employés du gouvernement quittèrent Ajaccio à son approche. Le peuple qui

(1) Le 17 septembre. Il déjeûna, le 20, chez le bon et respectable curé de Vivario, Pantalacci, qui, pendant quarante ans, avait vu se succéder en Corse tant de puissances éphémères. Il avait donné l'hospitalité à tous, aux Anglais et aux Français, aux vainqueurs et aux vaincus; à Napoléon aussi, au temps de ses premiers malheurs, lorsqu'il était poursuivi par Paoli. Murat fut un de ses derniers hôtes. Joachim lui demanda ce qu'il pensait du succès de son entreprise. Le bon vieillard lui répondit qu'il n'était qu'un pauvre curé, et n'entendait rien, dieu merci, à la guerre; mais qu'il lui semblait impossible qu'il pût, dans les circonstances où il se trouvait, ressaisir un trône qu'il n'avait pu conserver lorsqu'il était à la tête de son armée. Murat dit vivement au curé qu'il était aussi sûr de reconquérir son royaume, que de tenir le mouchoir qu'il avait à la main.

ne se souvenait que de son ancienne gloire, le reçut avec transport. Tout cependant resta parfaitement tranquille pendant son séjour. Le commandant de la place déclara la ville en état de rebellion, et la citadelle en état de siége; mais la garnison étant composée de Corses, la plupart parens ou alliés de ceux qu'il aurait eus à combattre, il n'osa rien entreprendre pour forcer Murat à quitter la ville, et se tint sur la défensive.

Le 28 septembre tout était prêt pour le départ, qui devait avoir lieu dans la nuit. Un officier anglais (1), qui avait été au service de Joachim, et avait conservé pour lui un véritable attachement, arriva ce jour même, avec des passeports qu'il avait obtenus pour lui; ils étaient signés par sir Charles Stuart, le prince de Schwartzemberg et le prince Metternich. L'empereur d'Autriche s'engageait à lui accorder un asile dans ses états : on exigeait seulement de lui qu'il prît un nom de particulier, qu'il se fixât en Bohême ou dans la haute Autriche, et qu'il donnât sa parole de n'en pas sortir sans le consentement de l'empereur. Il accepta ces passeports, et feignit de vouloir s'en servir; mais cet incident ne changea rien à la résolution qu'il avait prise : il partit à minuit. Six barques composaient sa flottille, qui portait deux cents cinquante hommes, tant militaires que marins. On sait quelle fut la malheureuse issue de cette folle entreprise. Une des barques avait tiré un coup de canon, comme signal de départ. Le commandant de la place assembla le conseil de défense, et il fut décidé qu'on tirerait à boulet sur la flotille. Pendant ce temps, elle s'éloignait. Quelques coups de canon furent cependant tirés : ils ne firent de mal à personne, et mirent la responsabilité du commandant à couvert.

Peu de temps après le départ de Murat, M. le marquis de Rivière vint commander en Corse. Assiégé par ceux qui prétendaient avoir servi avec le plus de zèle la cause royale, pendant les troubles, et qui, pour faire valoir leurs services, exagéraient les fautes de leurs adversaires et les dangers de la clémence, il se trouva entraîné à persécuter les chefs du parti vaincu. Plusieurs furent arrêtés, transportés à Toulon, et renfermés au fort La Malgue. L'alarme fut générale; tous ceux qui se crurent menacés gagnèrent la campagne. Pour se procu-

(1) M. Maceroni.

rer des moyens d'existence, ils étaient obligés de rançonner ceux qui tombaient entre leurs mains. A Ajaccio sur-tout, à cent pas de la ville, il n'y eut plus de sûreté pour les personnes aisées, de quelque opinion qu'elles fussent : entraînées dans les montagnes, on les y gardait jusqu'à ce que leurs parens ou leurs amis eussent payé la somme exigée pour leur délivrance.

Murat avait laissé quelques gages pour les sommes qu'on lui avait prêtées; le marquis voulut s'en emparer, et persécuta ceux qu'il en croyait détenteurs (1). Le chef de bataillon Poli, poursuivi pour la même cause, et pour la conduite qu'il avait tenue pendant les troubles (2), se réfugia à Sari, dans le Fiumorbo, son pays. Le marquis voulut le forcer dans cette retraite. Les habitans du Fiumorbo avaient donné les premiers l'exemple de la révolte, lorsque Napoléon avait quitté l'île d'Elbe; ils avaient suivi en grand nombre le commandant Poli dans la dernière expédition contre la Balagne; il fut facile à cet officier de leur persuader qu'ils allaient être en butte à de cruelles persécutions; ils firent cause commune avec lui, et repoussèrent les détachemens qui furent envoyés pour l'arrêter. M. de Rivière employa d'abord la voie de la négociation, et parvint à une pacification apparente; mais comme il s'obstinait à excepter Poli de l'amnistie, celui-ci fit bientôt rompre une paix si dangereuse pour lui. Une faible garnison avait été envoyée à Prunelli; elle fut attaquée et désarmée par les habitans d'Isolaccio. Au commencement d'avril, M. de Rivière s'avança avec des troupes pour punir cette rebellion. Attaqué au passage du torrent du Fiumorbo, il franchit cet obstacle, chassa les Polistes de la plaine et marcha sur Prunelli; mais il ne put arriver jusqu'à ce village. Obligé de rétrograder et vivement poursuivi, il repassa le torrent (3), et retourna à Bastia. Bientôt après il se mit de nouveau en

(1) La femme du général Franceschetti, dit cet officier dans ses mémoires, fut dépouillée jusqu'à la chemise, pour s'assurer si elle n'avait pas sur elle les diamans que l'on cherchait.

(2) Cet officier avait épousé la petite-fille de la nourrice de Napoléon. En 1814, il commandait la place de Gavi, qu'il défendit avec courage, et qu'il ne voulut rendre qu'après avoir reçu de Porto-Ferrajo les instructions de Napoléon lui-même. Il fut ensuite le rejoindre, et passa en Corse lorsque l'empereur quitta l'île d'Elbe.

(3) Les Fiumorbais étaient convenus avec les habitans de Ghisoni, pour s'assurer de leur neutralité, que ni les uns ni les autres ne passeraient le Fiumorbo.

campagne avec des forces plus considérables. Le général Delaunay et le préfet, M. de Saint-Genest, conduisaient une colonne qui devait pénétrer par les montagnes jusqu'à Isolaccio, tandis que le principal corps, parti d'Aléria, se dirigeait sur le même point, par la plaine et par Prunelli. En même temps, un détachement parti de Porto-Vecchio, sous les ordres du commandant Galloni, devait se porter sur Sari, tandis qu'un autre détachement devait débarquer à Solenzara. M. de Rivière passa le Fiumorbo sans obstacle et battit les Polistes devant Prunelli, dont les habitans ne demandaient que la paix. Le lendemain il marcha sur Isolaccio, sans attendre la coopération de la colonne du général Delaunay : repoussé avec perte, il rentra le soir à Prunelli. Les jours suivans, il revint plusieurs fois à la charge et ne fut pas plus heureux. Il prit alors le parti de se retirer encore une fois. Harcelé pendant sa retraite par les Polistes, il courut risque d'être tué au passage du Fiumorbo : son valet de chambre fut blessé à côté de lui (1).

La colonne du général Delaunay, composée en grande partie d'habitans de la Balagne, qui venaient rendre aux Fiumorbais la visite qu'ils leur avaient faite l'année précédente, parvint jusqu'à Poggio di Nazza, et s'y établit : elle fit de là quelques excursions, et livra quelques petits combats qui n'eurent aucun résultat (2). Peu de jours après son arrivée, elle reçut avis de la retraite du marquis, et se retira elle-même.

Le détachement commandé par Galloni, attaqué à Conca, retourna à Porto-Vecchio. Celui qui débarqua à Solenzara, fut également repoussé.

(1) Le commandant Poli, dans une relation manuscrite de cette petite guerre, dit que M. de Rivière traversa le torrent sur les épaules de son maître d'hôtel, et que celui-ci ayant été blessé, ils tombèrent tous les deux dans l'eau. Dans la marche du marquis sur Isolaccio, il place sur les montagnes des femmes habillées en hommes, qui roulent des blocs de rochers sur les troupes royales. Il est probable que le commandant Poli aura voulu amuser ses compatriotes aux dépens de ses adversaires. J'ai suivi de préférence, sur plusieurs points, deux autres relations fort simples, écrites, l'une par un gendarme corse qui faisait partie de l'escorte de M. de Rivière, l'autre par un habitant de Corte, qui se trouvait dans la colonne commandée par le général Delaunay.

(1) M. Gaffori de Corte, sous-inspecteur des eaux et forêts, fut grièvement blessé dans une de ces escarmouches. Dans une autre, M. Sabini de Poggio di Nazza, fils de l'officier de ce nom, qu'une commission militaire fit fusiller en 1808, fut aussi blessé.

M. de Rivière ayant été envoyé, peu de temps après, en ambassade à Constantinople, il fut remplacé par le général Villot, qui parvint à rétablir la paix au moyen de quelques concessions. Depuis cette époque jusqu'en 1830, la Corse ne fut agitée par aucuns troubles. La révolution de 1830 n'a causé dans l'île que de légères secousses, qui ne se sont fait sentir que dans quelques communes, et qui tenaient plus à d'anciennes rivalités des principales familles, qu'aux opinions politiques (1). Puisse cette révolution être la dernière ; puisse la Corse jouir pendant des siècles, sous un gouvernement fort et juste, du calme et de la sécurité qui lui sont nécessaires, pour atteindre l'état florissant que lui réserve l'avenir !....

(1) Voir l'article *Mœurs* et les exemples réunis à la fin de cet article.

QUATRIÈME PARTIE.

Etat actuel.

QUATRIÈME PARTIE.

ÉTAT ACTUEL.

MŒURS.

La description physique de l'île et son histoire, nous ont fait connaître les causes extérieures sous l'influence desquelles les mœurs des Corses se sont formées, le climat, la nature et la configuration du sol, les institutions, les grands événemens politiques. Nous pouvons donc déjà nous faire une idée de ces mœurs. Avant de parler de leur état actuel, je rapporterai ce que les deux historiens corses *Petrus Cyrnæus* et Filippini ont dit de celles de leur temps. Le premier écrivait à la fin du XVe. siècle, le second, à la fin du XVIe.

« Les Corses, dit *Cyrnæus* aiment les factions et ont soif de la victoire. Avides de vengeance, s'ils ne peuvent l'exercer ouvertement, ils emploient les embûches, la ruse et tous les genres d'artifices pour arriver à leur but; blessure pour blessure, homicide pour homicide. Celui qui ne se venge pas est réputé infâme. Désireux de changement, ils préfèrent la guerre au repos et la cherchent chez eux s'ils ne la trouvent pas au dehors. Ils s'agitent à l'envi, au milieu des troubles intérieurs, et ne cherchent d'autre prix de la victoire, que la gloire d'avoir vaincu. Dans la vie privée, ils observent les lois de la justice et de l'humanité, plus que les autres hommes. Si quelque contestation s'élève entre eux, ils choisissent pour arbitre un homme de probité, et ils obéissent à sa sentence comme si elle avait été rendue par les magistrats. Le bon droit n'a pas moins de force à leurs yeux par sa nature que par les lois.

26

» Quelques-uns s'adonnent à l'agriculture; d'autres sont pasteurs; d'autres marins; le plus grand nombre embrasse le métier des armes, soit dans l'île, soit au dehors. Le nombre de ceux qui se livrent au commerce est très-petit, cette profession étant réputée vile et abjecte.

» L'usage de l'or et de l'argent est presque nul parmi eux. Même chez les premiers de la nation, la femme prépare le repas du mari. Dans leur maison, aucun luxe, aucun ornement. Les plus religieux des mortels, ils ont un tel respect pour les temples, que, même pendant la guerre, ils ne toucheraient pas aux biens que leurs ennemis y auraient déposés.

» Lorsque des navigateurs, poussés par la tempête ou poursuivis par les pirates, viennent chercher un refuge sur les côtes de l'île, les Corses volent à leur secours. Les inimitiés sont alors oubliées, les hostilités suspendues. Si vous implorez leur assistance et vous confiez à leur foi, ils seront promptement à vous, ne vous eussent-ils jamais vus. Celui qui aperçoit le premier un navire poursuivi se réfugier sur le rivage, ou voit une rixe s'élever entre des citoyens, s'écrie avec force : O gens de bien, secourez vos frères ! Il indique ensuite le lieu où l'on doit se rendre et qui l'on doit secourir. Ce cri retentit bientôt dans tout le canton. Armés ou sans armes, oubliant leurs propres affaires, ils volent au secours de ceux qui combattent. A défaut d'autres traits, ils se servent de pierres. Les femmes accourent aussi; elles secourent leurs époux, leurs frères, leurs parens, leur apportent des armes, leur fournissent des traits pendant le combat. On en voit même souvent, ainsi que des prêtres, prendre part à l'action.

» L'usage, sur-tout dans les festins, veut que les femmes soient séparées des hommes. Presque aucun Corse n'a de domestique. L'épouse ou les filles vont chercher l'eau à la fontaine. Nobles ou plébéiennes, toutes font dans la maison les ouvrages de femmes. Elles sont laborieuses et vertueuses. Lorsqu'elles vont à la fontaine, vous les verriez un vase sur la tête, un cheval attaché au bras, filer leur quenouille. »

Filippini fait l'éloge de l'humanité, de la courtoisie, de l'hospitalité des Corses, sur-tout de ceux de l'intérieur. « Quand un étranger, dit-il, arrive dans un village, chacun cherche à l'avoir dans sa maison, et prend soin qu'il soit bien traité. » Il vante, comme *Cyrnæus*, la vertu des femmes corses, et vient ensuite au mauvais côté; *cose di male*. Il se plaint de la grande ignorance des prêtres, des moines et

des notaires. « Pour ce qui est, dit-il, de la paresse des insulaires dans » la culture des terres, elle est au-dessus de toute expression. Celui qui » a un *carlino* dans sa bourse, croit qu'il ne peut plus rien lui man- » quer. De là vient l'extrême pauvreté de l'île; pauvreté d'argent, » d'édifices, de vêtemens, de nourriture. Une telle misère fait com- » mettre chaque jour des vols aux paysans. Envieux des biens qui leur » manquent, ils font, pour les acquérir, les choses les plus blâmables, » et beaucoup d'entre eux font peu de cas du parjure et des faux ser- » mens. Leurs inimitiés et leurs haines sont presque perpétuelles. Ainsi » se vérifie ce proverbe, qui dit que le Corse ne pardonne jamais. »

Filippini attribue principalement l'état déplorable où se trouvait l'île, de son temps, à la grande quantité d'arquebuses à rouet, que les Français avaient introduites dans le pays, et à la passion de ses compatriotes pour ces armes, qui jusque là avaient été fort rares en Corse. On comptait alors plus de sept mille autorisations de port-d'armes, et la plupart des paysans, sur-tout dans les montagnes, étaient armés sans autorisation. Chaque gouverneur, à son arrivée, annulait les permissions données par son prédécesseur et en vendait de nouvelles. Mais cette contribution n'était rien, en comparaison de la dépense que faisaient les plus pauvres, pour se procurer des armes et des munitions. « Il n'y en a aucun, dit Filippini, quelque pauvre qu'il soit, » qui n'ait son arquebuse, de la valeur de cinq ou six écus au moins, » et celui qui n'en a pas, vend sa vigne ou ses châtaigniers pour s'en » procurer une. La plupart n'ont pas sur le corps pour la valeur d'un » demi-écu de vêtemens, n'ont rien à manger chez eux, et rougiraient » de n'avoir pas une arquebuse comme les autres. De là vient que les » vignes et les champs restent incultes, et que les paysans sont con- » traints par la nécessité de se livrer au brigandage. Où l'occasion » n'existe pas, ils la font naître, pour pouvoir ensuite enlever le bœuf » ou la vache de celui qui est occupé à ses travaux, pour nourrir sa » pauvre famille......... Et le mal ne s'arrête pas là. Chaque jour on » apprend que des homicides ont été commis, tantôt dans un pays, » tantôt dans un autre, par la facilité que donnent les arquebuses de » faire le mal. Autrefois, lorsque des ennemis *de sang* se rencontraient » sur les routes, si l'un des partis n'était inférieur en nombre que » de trois ou quatre hommes, l'autre ordinairement ne l'attaquait pas ; » aujourd'hui, un individu qui en voudra à un homme qu'avec d'au-

» tres armes il n'aurait pas osé regarder en face, se cachera au coin » d'un bois, et, comme s'il tirait sur un animal, il le tuera, sans » que jamais ensuite personne en sache rien, et que la justice puisse » faire son devoir. »

Quelques parties de ces tableaux semblent avoir été tracées hier, quoique l'original ait vieilli de plusieurs siècles; mais elles ne peuvent s'appliquer aux habitans des villes maritimes, dont les mœurs ont toujours été bien différentes de celles des montagnards. Nous avons vu que la plupart de ces villes avaient été fondées ou relevées par les Génois. Leurs habitans, loin de prendre part aux divers soulèvemens des Corses de l'intérieur, se joignirent souvent aux troupes de la république pour repousser leurs attaques, et furent traités par eux en ennemis. L'antipathie qui existait autrefois entre ces deux parties de la population (1), est à peu près effacée; de nouvelles familles, originaires des villages de l'intérieur, viennent chaque jour s'établir dans les villes maritimes; mais ces nouveaux habitans prennent bientôt les mœurs des anciens : ces mœurs sont d'ailleurs modifiées par le commerce avec les étrangers, tandis que celles des montagnards demeurent à peu près stationnaires.

Les individus des premières classes de la société, nobles ou riches bourgeois, sont désignés vulgairement, dans les villes maritimes corses, sous le nom de *signori*. Leur fortune les élève peu au-dessus des autres classes (2). Leurs mœurs sont simples et décentes. Ceux qui ne sont pas retenus à la ville par des fonctions publiques ou par leur profession, s'occupent de la culture de leurs terres, et emploient une partie de leurs capitaux en améliorations agricoles. Quelques-uns ont, dans les villages, de nombreux clients, qu'ils protégent habituellement, et qui les protégent à leur tour dans les temps de troubles; ces paysans accourent alors en armes, et tiennent garnison dans la maison de leur patron, s'il a quelque sujet de crainte; ils l'escortent aussi dans ses voyages, autant pour lui faire honneur que pour le dé-

(1) Jusqu'en 1516, Bonifacio avait fait partie de l'évêché d'Ajaccio. Les habitans de cette ville, ne voulant rien avoir de commun avec les Corses, même pour le spirituel, demandèrent à cette époque, et obtinrent de Léon X, de dépendre immédiatement de l'archevêché de Gênes. Ils en dépendaient encore lorsque la Corse fut réunie à la France.

(2) En 1828, il n'y avait en Corse que trente-six électeurs; cinq seulement payaient plus de 400 fr. de contributions; un seul payait plus de 500 fr. (573 fr. 58 c.)

fendre contre toute attaque. Les jeunes gens de ces classes vont ordinairement achever leurs études sur le continent. Le duel commence à prévaloir chez eux sur les vengeances corses (*vendette*) (1), qui ont toujours été rares dans les villes maritimes (2). Il règne une grande union dans l'intérieur des familles des *signori*. Ces familles se voient entre elles; mais elles se réunissent rarement et reçoivent plus rarement encore les étrangers (3).

(1) Le duel, qui doit son origine aux combats judiciaires, est une coutume digne des temps barbares, puisqu'il substitue à la raison et à la justice, la force, l'adresse et le courage, qualités qui peuvent appartenir à un brigand et manquer à un honnête homme; mais ses inconvéniens pour la société, ne sauraient être comparés à ceux des *vendette*. Les témoins du duel réussissent souvent à empêcher qu'il n'ait lieu, ou à l'arrêter avant qu'il n'ait eu des suites graves. Quel que soit le résultat du combat, la querelle est terminée. Les parens des deux adversaires n'ont pas cessé de vivre en paix et de vaquer à leurs affaires. En Corse, la mort est continuellement suspendue sur la tête de tous les parens de l'offenseur et de l'offensé, jusqu'à ce que les deux familles aient fait la paix. M. Pompei (*État actuel de la Corse*, p. 204) suppose que le duel fait autant de victimes sur le continent, que les *vendette* en Corse. Je n'ai pas de données assez exactes pour prouver rigoureusement le contraire; mais les aperçus suivans suffiront, je crois, pour faire rejeter cette assertion. — Dans la seule Corse, il y a eu, en 1829 et 1830, près de trois fois plus d'assassinats suivis de mort qu'il n'y a eu dans toute la France de duels suivis de mort portés à la connaissance du ministère public. — Pendant les mêmes années, pour les assassinats commis en Corse, soixante sur cent ont été suivis de mort. Pour les duels portés en France à la connaissance du ministère public, trente-six seulement, sur cent, ont été suivis de mort. Il est probable que ce rapport est plus faible encore pour les autres duels. — La population de la ville que j'habite (Rennes) est de trente-deux mille deux cent vingt-six âmes, la banlieue comprise. La force moyenne de la garnison de cette ville est de deux mille hommes: ce serait, en tout, plus du sixième de la population de la Corse. Il y a eu dans cette même ville, d'après les registres de la police, depuis le commencement d'août 1830, jusqu'à la fin de septembre 1832, trois duels suivis de mort, ce qui répondrait à dix-huit, pour une population égale à celle de la Corse, et pour deux ans. Le nombre des assassinats suivis de mort a été, en Corse, pendant les deux années 1829 et 1830, de quatre-vingt-dix-sept. Si l'on trouve cette énorme différence en établissant la comparaison sur une ville de garnison, que serait-ce, si elle portait sur toute la France continentale?

(2) Elles sont également rares dans les villages du Cap-Corse, situés à peu de distance de la côte, et dont les habitans sont presque tous adonnés à la culture de la vigne ou au commerce maritime. Pendant les six années 1825 — 1830, aucune accusation d'assassinat, de meurtre ou de tentative de ces crimes, n'a été dirigée contre un habitant du Cap-Corse (*). La population des cinq cantons qui composent cette ancienne province, et celle des villes maritimes, forment à peu près le cinquième de la population totale de l'île

(3) Je dois prévenir que je ne parle point ici d'après ma propre expérience. Ma mauvaise santé et mes occupations ne m'ont jamais permis, en Corse, de voir la société. Je n'ai point fait à Ajaccio, où je résidais, les avances nécessaires à un étranger

(*) Voir la carte LII et le tableau LIII.

Les négocians et les marchands sont actifs, économes et prudens ; ils ne se livrent point à des spéculations hasardeuses ; leur commerce est sûr. Cette classe se recrutait autrefois à Gênes et en France ; elle se recrute aujourd'hui dans le pays, et sur-tout parmi les marins. Les mœurs des anciennes familles de marchands sont généralement douces ; les nouvelles se ressentent pendant quelque temps de leur origine (1).

Excepté les cordonniers, les tailleurs et les ouvriers employés à la construction des bâtimens, les artisans sont peu nombreux, parce qu'on fait encore venir du continent la plupart des produits de l'industrie qui se consomment dans l'île. A Ajaccio, il y a, dans cette classe, beaucoup d'hommes turbulens et querelleurs, toujours prêts à faire intervenir, dans les plus légers différends, le stylet ou le pistolet qu'ils ont en poche. A Bastia, les artisans, comme les autres classes du peuple, paraissent être plus tranquilles (2).

Les marins aiment le tumulte ; mais ils s'appaisent aussi facilement qu'ils s'émeuvent. Comme les artisans, ils ont souvent recours aux armes dans les moindres querelles ; cependant les suites de leurs petits combats sont rarement graves. Lorsqu'ils ne sont pas occupés, pour le commerce ou la pêche, ils sont employés par les propriétaires à la culture des vignes, qu'ils entendent très-bien. Ils sont meilleurs ouvriers et moins tristes que les paysans. Quelques-uns sont aussi bûcherons et vont avec leurs femmes couper du bois sur la côte, pour le vendre à la ville ou pour l'exportation. La plupart se livrent à la contrebande. Les plus sages ou les plus heureux parviennent à faire une petite fortune : les autres sont généralement très-pauvres.

On trouve, dans les villes maritimes corses, une classe que l'on ne

pour être admis dans l'intérieur des familles ; mais dans les rapports que j'ai eus, pendant neuf ans, avec les habitans de toutes les classes, j'ai rencontré une bienveillance amicale, dont je serai toujours reconnaissant.

(1) Voir le tableau LVI, p. 3, Ajaccio, 5 décembre.

(2) Il résulte du tableau LVI, qu'en 1832, il y a eu, à Ajaccio ou sur le territoire de cette ville, quatre personnes de tuées et vingt de blessées par suite d'assassinats ou de rixes, tandis qu'à Bastia, il n'y a eu, pendant la même année, ni tués ni blessés. — En 1833 et pendant les six premiers mois de 1834, deux personnes ont été tuées à Ajaccio, et vingt-six ont été blessées. A Bastia, pendant le même temps, un seul homme a été tué et trois ont été blessés.

rencontre point dans celles du continent, et qui leur donne un aspect particulier. Comme il n'existe point, dans la campagne, de bâtimens d'exploitation, tous les laboureurs des terres circonvoisines demeurent à la ville : ils sont plus graves, plus sages, plus Corses que les marins, et leurs mœurs sont plus douces que celles des montagnards.

L'éducation littéraire des femmes, même dans les premières classes, avait été, jusqu'à ces derniers temps, très-négligée dans ces villes; elle l'est moins maintenant. Leur éducation morale est excellente; elles ont toutes les qualités des bonnes mères de famille. Les femmes de la classe moyenne, uniquement occupées du soin de leur ménage, y apportent la plus grande économie (1). Celles des marins pauvres font chez les riches les ouvrages de peine, ou travaillent à la journée dans la campagne. Malgré le malheur de leur situation, comme elles sont, ainsi que toutes les autres femmes corses, laborieuses, sobres, et imbues de principes religieux, on ne les voit jamais tomber dans cet excès de dépravation et d'abrutissement dont nos villes du continent offrent de si tristes exemples.

On a donné à plusieurs bourgs de l'intérieur le nom de villes; Corte m'a paru seul le mériter sous quelques rapports. Nous avons vu que Corte était autrefois le chef-lieu d'une province, et que Paoli y avait établi le siége de son gouvernement. Cette petite ville est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement de sous-préfecture; le château qui la domine est toujours occupé par une garnison plus ou moins nombreuse : elle est donc la résidence obligée d'un certain nombre d'hommes éclairés, magistrats, administrateurs ou militaires. Située entre Bastia et Ajaccio, elle est un lieu de passage et de repos pour les voyageurs qui se rendent d'une de ces villes à l'autre; ses principaux habitans ont de fréquentes occasions d'exercer l'hospitalité, et ils s'en acquittent avec noblesse et générosité. Ils sont en général instruits; la plupart ont voyagé; plusieurs ont vécu long-temps sur le continent et y ont occupé des postes honorables; la civilisation a adouci leurs mœurs sans les corrompre; on trouve dans cette classe des hommes d'un mérite distingué et de beaux caractères. Les marchands sont peu nombreux et paisibles. Le reste de la population se

(1) Elles font elles-mêmes la cuisine et presque tous les ouvrages que l'on fait faire ailleurs à des tailleuses ou à des couturières.

compose d'artisans, de laboureurs et de bergers, dont les mœurs diffèrent peu de celles des habitans des villages. Les scènes sanglantes dont Corte et ses environs ont été le théâtre dans ces dernières années, prouvent que le mauvais côté des anciennes mœurs corses a perdu peu de terrain dans cette classe, et même dans une partie de la première (1).

Les familles corses les plus considérables et les plus anciennes, continuent à habiter les villages; mais elles ont dans les villes de nombreux représentans, soit dans l'administration, soit dans la magistrature. C'est autour de ces familles et de quelques autres qui se sont élevées successivement, que les partis se forment. Les chefs de ces factions cherchent ordinairement à circonvenir l'autorité, à la mettre dans leur dépendance pour les affaires du canton, à dominer dans leur petite sphère, et leurs rivalités ont quelquefois les suites les plus funestes. C'est un reste des anciennes mœurs des Caporaux; mais ce mal diminue chaque jour et ne se montre plus guère avec quelque force, que dans les temps de troubles.

Presque tous les montagnards corses sont propriétaires. Les paysans agriculteurs aisés, sont logés chez eux; ils ont ordinairement un cheval, une chèvre ou deux, autant de cochons, un petit enclos à quelque distance du village, et, près de la maison, un petit jardin potager. Ils ont, de plus, leur part des biens communaux, qui se divisent chaque année entre toutes les familles, du moins les terres labourables. Ils font travailler ces terres par des étrangers ou par des laboureurs du pays, lorsqu'ils le peuvent; et lorsqu'ils les cultivent eux-mêmes, le genre d'agriculture qu'ils ont adopté et qui ne peut changer qu'avec leurs mœurs, leur laisse beaucoup de loisirs (2). J'ai sous les yeux une lettre de l'excellent curé de Vivario, feu Pantalacci, où il me priait d'employer ses paroissiens, qu'il nommait *son peuple*, aux travaux de la route d'Ajaccio à Bastia, dans l'intervalle de leurs travaux agricoles, qui ne les occupaient, me disait-il, que de la mi-juin

(1) Voir le tableau LIII et les exemples réunis à la fin de cet article.

(2) Leurs terres à blé sont ordinairement situées dans les plaines du littoral, à une grande distance de leurs villages. Ces terres labourées et ensemencées, ils reviennent au village, et ne retournent plus à la plaine que pour faire la récolte. Les habitans de quelques villages commencent à avoir dans leurs établissemens de la plaine des vignes et des oliviers, ce qui les oblige à y demeurer beaucoup plus long-temps.

à la mi-août, et de la mi-octobre à la fin de janvier (1); en tout, cinq mois et demi. Le produit de ce travail suffit ordinairement à leurs besoins; cependant, ils se trouvent quelquefois fort embarrassés, et la nécessité oblige les plus pauvres à avoir recours à des emprunts forcés. Plusieurs des paroissiens du bon curé étaient dans ce cas, lorsqu'il m'écrivit la lettre dont je viens de parler. « Il faut, me disait-il, » qu'ils volent par extrême nécessité, comme cela est arrivé cette se- » maine (18 avril 1827). Ils ont pris des chèvres et d'autres animaux, » puis se sont présentés aux propriétaires, leur disant qu'ils offraient » maison, châtaigniers et terrains; mais que la misère et la mort les » obligeaient à faire ce dont ils ne se seraient jamais crus capables. »

Ce défaut d'occupation, chez des hommes d'un esprit actif, produit l'ennui, la tristesse, le besoin d'événemens nouveaux, qu'on a remarqués chez les paysans corses. Il doit aussi favoriser cette susceptibilité et ce long ressentiment qu'on leur a reprochés. Un homme qu'aucune occupation ne vient distraire, se fait de tout une affaire importante, et l'idée qui l'a frappé une fois le poursuit sans cesse.

La passion de la vengeance paraît être encore aujourd'hui, comme au temps de *Petrus Cyrnœus* et de Filippini, un des traits les plus prononcés des mœurs des paysans corses (2). Leur caractère originel, ou le climat de l'île (3), ont pu contribuer à rendre plus irrésistible chez

(1) Leurs terres sont situées dans la plaine d'Aléria, à plus de cinq lieues de Vivario. Il y a long-temps qu'ils en ont fait le partage. Ils y ont une église; les plus riches y ont fait bâtir des maisons et planter des vignes. Il y a peu de villages en Corse dont les habitans soient plus tranquilles, et je suis porté à croire qu'ils le doivent en partie aux vertus de leur ancien curé.

(2) Nous avons vu que Limperani fait descendre les Corses des Arabes par les Phéniciens, et la plupart des auteurs supposent que les Sarrasins ont long-temps possédé l'île. On remarque une conformité parfaite entre les vengeances arabes et les *vendette* corses. « Le meurtrier n'est pas seul poursuivi, mais encore ses proches parens. Quand » une famille a de pareilles vengeances à exercer envers une autre, on dit *qu'il y a du* » *sang entre elles :* elles sont forcées de se séparer, et vivent dans un état de guerre qui » se continue quelquefois pendant plusieurs générations. La mort même du meurtrier » ne ramène point le calme; et si l'un de ses parens périt pour lui, les haines s'accrois- » sent au lieu de diminuer. » (Depping, *Description de l'Egypte; Annales des Voyages*, t. 22, p. 373.) Du reste, on retrouve aussi ces vengeances héréditaires chez les Albanais, les Druses, les Circassiens et autres peuples dont la civilisation est peu avancée.

(3) On peut dire, je crois, de tous les peuples méridionaux, ce que Fontenelle a dit des Italiens : « Qu'ils conservent le souvenir des bienfaits et celui des offenses plus pro-

eux un penchant que la nature a placé dans le cœur de tous les hommes, comme une garantie contre les offenses de leurs semblables. La vengeance est la justice des temps barbares, où la société n'existait pas encore, et celle des temps d'anarchie, où la société n'existe plus (1). Quel pays fut plus souvent en proie à l'anarchie que la Corse? Dans les intervalles de calme politique, si le gouvernement génois n'excita pas lui-même à dessein l'esprit de vengeance comme on l'en a accusé (2), il l'entretint du moins par sa faiblesse, qui assurait l'impunité des crimes (3). D'un autre côté, cette impunité était favorisée par des causes puissantes qui subsistent encore, et dont quelques-unes existe-

» fondément que d'autres peuples qui ne sont susceptibles que d'impressions plus le» gères. »

(1) Les guerres privées qui désolèrent long-temps toute l'Europe, et que l'on a comparées aux *vendette* corses, ne disparurent entièrement, en France, que lorsque le pouvoir monarchique eut dompté l'anarchie féodale; mais on sait qu'elles furent successivement assujetties à certaines règles qui les avaient rendues moins désastreuses. D'abord elles avaient sur les *vendette* le grand avantage d'être un privilége; elles ne pouvaient avoir lieu qu'entre les seigneurs de fiefs; les bourgeois et les roturiers avaient recours aux juges ordinaires. — Les actes d'hostilité ne pouvaient commencer que trois jours après la déclaration de guerre. — Si l'une des parties ne voulait pas entrer en guerre, ou voulait en sortir, elle requérait le seigneur dominant de lui donner *assurement*, s'en rapportant à ce qui serait décidé en justice réglée. L'adversaire, dans ce cas, était obligé d'obéir à son seigneur, et de faire observer l'assurement par ses parens, ses amis et ses alliés. — Le seigneur pouvait contraindre ses vassaux à faire la paix ou une trêve. — Souvent les chefs de la guerre, pour épargner le sang de leurs parens, demandaient à leur seigneur dominant la permission de se battre en champ clos. Si le seigneur accordait le duel, celui qui succombait était puni de mort et la guerre était terminée. — Lorsque l'église réduisit, du septième au quatrième, le degré de parenté qui empêchait le mariage, le même changement eut lieu relativement aux parens qui étaient obligés de prendre part aux guerres privées. — Sous Saint-Louis, une trêve de quarante jours fut accordée aux parens absens qui auraient pu être surpris.

Autrefois, en Corse, la guerre ne commençait non plus qu'après qu'elle avait été officiellement déclarée. Cette déclaration faisait connaître jusqu'à quel degré de parenté les hostilités devaient s'étendre. Le plus souvent, des personnes jouissant de l'estime des deux familles, se portaient comme médiatrices : si elles obtenaient la promesse de cesser les hostilités (ce qui devenait plus facile lorsque le nombre des morts était égal de part et d'autre), cette promesse était religieusement observée, et l'on traitait des conditions de la paix. — Aujourd'hui les vengeances ne paraissent plus assujetties à aucune règle, ou du moins, s'il en existe encore quelques-unes, leur observation est devenue une exception.

(2) Voir l'Histoire, p. 000.

(3) L'homicide, dit l'auteur de la *Giustificazione* (p. 282), est devenu si familier aux Corses, par suite de l'impunité dont ce crime a toujours joui, qu'ils le commettent pour le plus léger motif.

ront toujours. Presque toutes les campagnes sont encore désertes, incultes, ou cultivées seulement après de longs intervalles de repos, couvertes en partie de fourrés impénétrables (makis); le voyageur et le laboureur, isolés, y sont à la merci de leur ennemi. Le crime commis, le meurtrier peut gagner en quelques heures les parties les plus inaccessibles des hautes montagnes, et s'y maintenir long-temps avec avantage contre les agens de la force publique (1). S'il veut quitter momentanément le pays, la frontière est partout à peu de distance; les côtes sont inhabitées; un jour lui suffit pour passer sur le continent ou dans les îles voisines. C'est à ces causes, autant qu'aux restes des anciennes mœurs, qu'il faut attribuer le grand nombre d'assassinats qui se commettent encore aujourd'hui en Corse. Le mal est évidemment dans la facilité qu'ont les malfaiteurs de se soustraire à l'action du pouvoir social; le remède, dans les mesures qui peuvent rendre cette action plus forte et plus prompte. Si ces mesures ne s'accordaient pas avec la loi commune, je reconnais qu'elles ne pourraient être prises avec justice que sur la demande des Corses, ou de leur consentement; mais je crois que loin de les repousser comme contraires à la liberté, ils devraient les réclamer en son nom même (2). Qui peut se dire libre, dans un pays où quelques hommes audacieux

(1) Le contumace condamné à mort, Giammarchi, arrêté le 13 avril 1828, tenait la campagne depuis seize ans. Camille Ornano, tué le 13 juin 1829, avait été quatorze ans la terreur des cantons de Zicavo et de Sainte-Marie. Pascal Gambini et Joseph Automarchi, dit Gallochio, condamnés à mort le 22 juin 1833, ont bravé dix-sept fois la même condamnation depuis le 2 octobre 1820. En 1823, l'autorité militaire traita secrètement avec ces deux contumaces, et avec quatre de leurs compagnons, par l'intermédiaire de leurs parens; les poursuites furent suspendues à leur égard; ils promirent de quitter l'île, et restèrent. Depuis, ils sont passés, dit-on, en Grèce. Le frère de Gallochio ayant été assassiné le 4 avril de l'année dernière, on suppose que ce bandit est rentré dans l'île pour le venger. En effet, le frère de l'individu qu'on accuse de ce crime, et qui est détenu dans les prisons de Bastia, a été tué le 7 mars dernier.

Du 21 décembre 1820 au 1er. novembre 1823, trente-un gendarmes ont été tués, et vingt et un ont été blessés en combattant les contumaces ou les prévenus, qui n'ont eu dans ces rencontres que quinze hommes tués et sept blessés. A la vérité, cette époque paraît être celle où la gendarmerie a le plus souffert en Corse.

(2) Des lois exceptionnelles pourraient, comme les lois générales, ne rien laisser à l'arbitraire; mais s'il fallait choisir entre l'arbitraire du pouvoir et celui des bandits, qui pourrait hésiter? Sous Ceccaldi et Giafferi, plusieurs assassins furent jugés militairement; cet exemple suffit pour empêcher un grand nombre de crimes; toute la Corse applaudit : « *La causa fu trattata e spedita more militari,* CON SODISFAZIONE E

et féroces disposent de la vie et de la fortune de leurs concitoyens (1) ?

On a dit avec raison qu'en Corse, l'exagération et une fausse direction du point d'honneur poussent souvent au crime des hommes dont la vie avait été jusque là sans reproche; mais il est impossible d'attribuer au point d'honneur les assassinats et les brigandages de la plupart des bandits corses, ainsi que la protection qu'ils trouvent trop souvent dans les villages, et qu'ils ne doivent sans doute qu'à la terreur qu'ils inspirent, et à l'intérêt de famille et de parti (2).

Le systême des *vendette* fait de chaque famille une puissance indépendante, que ses chefs s'efforcent d'étendre et de fortifier; les parens les plus éloignés sont recherchés et protégés. Les familles se groupent ensuite dans un intérêt de parti, et les hommes puissans de chaque parti protégent tous leurs adhérens. Quand ils ne le feraient pas, leurs adversaires ne pourraient croire à leur impartialité. On ne peut nier que ce patronage n'ait un beau côté; il resserre les liens de famille, rapproche le pauvre du riche, et assure au faible l'appui de l'homme puissant; mais à mesure que l'état social se perfectionne, le citoyen, le membre de la grande famille a moins besoin de ces appuis particuliers.

PIACERE DEL REGNO (*). » Le gouvernement de Paoli, admiré des Corses, eut des juntes de guerre qui parcouraient l'île avec de forts détachemens de troupes, et qui étaient munies d'une autorité supérieure aux lois (**). Ce général faisait arrêter les familles des bandits qu'il ne pouvait atteindre (***). Corses et Français du continent, tous s'accordent à dire que, pendant les quinze années qui précédèrent la révolution française, la Corse fut heureuse: que la sécurité régnait partout dans l'île (****). Cette sécurité, ce bonheur furent préparés par des lois exceptionnelles très-sévères, et conservés par l'édit de 1772, dont j'ai donné l'analyse page 336. Cet édit, que M. Renucci nomme *un monument précieux de l'amour des Bourbons pour les Corses* (*****), est lui-même, dans toutes ses parties, une loi exceptionnelle.

(1) Voir les exemples réunis à la fin de cet article.

(2) Si ces hommes n'étaient pas coupables aux yeux des Corses, trouverait-on dans l'île des juges pour les condamner, et des soldats pour les poursuivre et les livrer à la justice ?

(*) Giustificazione, p. 94.

(**) Pommereuil, t. 2, p. 200, et Germanes, t. 3, p. 13.

(***) Lettre de Paoli au Magistrat d'Istria, Ornano et Talavo, 2 novembre 1765.

(****) Abbé Gaudin, VOYAGE EN CORSE, disc. prél., p. xvij. — Général Sébastiani, Moniteur, 4 juillet 1822. — Pompei, ETAT ACTUEL DE LA CORSE, p. 124.

(*****) Mémoire cité, p. 9, note 3.

Le paysan corse n'est point un homme grossier; ses loisirs, dont nous avons vu les inconvéniens, lui permettent de donner beaucoup de temps à la réflexion et à la conversation, et comme il a une intelligence vive, qu'il se trouve très-rapproché, par sa condition, des principaux habitans de son village; qu'il est ordinairement recherché de quelques-uns d'entre eux, ainsi que je l'ai dit, et n'est dépendant de personne, il a beaucoup plus d'idées que nos paysans du continent, et il les énonce avec facilité et liberté, souvent même avec une sorte d'éloquence qui a fait dire que tous les Corses étaient nés avocats. Malheureusement, on pourrait dire aussi, peut-être, qu'ils sont nés plaideurs et même juges; car les paysans corses sont, en général, portés à élever de grandes prétentions sur les fondemens les plus légers et à se faire justice eux-mêmes. Cependant, les plus sages soumettent encore leurs différends à la décision de l'homme qu'ils considèrent le plus, comme au temps de *Petrus Cyrnæus* (1).

L'état de guerre entre les familles étant toujours imminent, l'esprit militaire est entretenu avec soin. On trouve donc, dans le paysan corse, les vertus et les défauts que cet esprit fait naître et développe. Parmi les vertus, on remarque sur-tout le dévouement dans les amitiés, l'horreur de la trahison, la force d'âme; parmi les défauts, la présomption, le penchant à résoudre toutes les questions par la force, le goût des expéditions où il y a des dangers à courir et du butin à faire, un éloignement prononcé pour les travaux manuels (2).

(1) On lit ce qui suit dans l'oraison funèbre de Paul-François Peraldi, d'Ajaccio, 1827 : « On avait recours à lui, de toutes les parties de l'île, pour éclaircir les doutes, arranger les procès, décider les questions épineuses ; et tous se soumettaient à son arbitrage avec autant de respect qu'ils en auraient montré pour les sentences d'un tribunal. » Déduction faite de l'exagération sur laquelle on peut compter dans une oraison funèbre, il en restera encore assez pour appuyer ce que j'ai avancé.

(2) Le caractère des Corses a été peint avec impartialité, quoique par une main amie, dans la *Revue de la Corse* du 19 février de cette année. Je donnerai ici quelques passages de cet article :

« Le Corse est religieux jusqu'à la superstition, lorsqu'il est dans son état ordinaire; athée lorsqu'il est agité de passions haineuses..... Ses yeux étincèlent de fureur et de haine au moindre outrage qu'il reçoit en public, dût-il alors succomber à l'instant même qu'il vous enfonce son stylet dans le cœur; et il sera modéré, peut-être même endurant, s'il est insulté dans un lieu solitaire où sa réputation d'homme courageux n'est pas compromise..... Il est orgueilleux, ambitieux, avide d'honneurs, de pouvoir et de richesses, envieux de la fortune de ses égaux qu'il voit s'élever au-dessus de lui:

De cette situation et de ces habitudes des hommes, résultent nécessairement pour les femmes une grande infériorité et une grande dépendance. Les enfans mâles seuls peuvent accroître la force et la puissance de la famille; tous les soins, toute la considération sont donc pour eux. D'un autre côté, si les femmes jouissaient en Corse de la même liberté que dans le reste de la France, les rivalités, les jalousies, les petites intrigues qui en résulteraient, augmenteraient beaucoup le nombre des querelles, et par suite, celui des crimes et des vengeances: il est donc naturel qu'on les tienne dans une plus grande dépendance. Enfin, dans un pays où personne ne veut servir et où tous les hommes veulent vivre noblement, tous les travaux que font ailleurs les domestiques, doivent retomber sur les femmes de la maison. Cependant, on a beaucoup exagéré ce que le sort des paysannes corses paraît avoir de triste. Naturellement laborieuses, elles se livrent volontairement à ces travaux auxquels elles semblent condamnées. Respectées, malgré l'infériorité de leur rôle (1), si la gaîté et les plaisirs se montrent ra-

cependant respectueux pour certains noms, et soumis à certaines familles dont il a accepté le patronage.... Il a une grande idée de lui-même et de sa supériorité sur les autres. Sa dignité d'homme, telle qu'il la conçoit, lui fait détester, non seulement l'esclavage, mais encore tout métier servile..... Il lie difficilement amitié avec l'étranger, mais il le respecte et l'honore. Il est hospitalier, généreux dans sa maison, avare hors de chez lui; paresseux, si le travail ne peut le relever de son état de médiocrité; infatigable, s'il a des chances à la fortune. Il est sobre, ennemi de l'ivrognerie; obligeant, serviable, mais en même temps d'une exigence sans bornes; rude avec sa femme, austère pour ses filles, faible pour ses garçons; naturellement porté vers la justice, mais lorsqu'elle frappe au dehors de sa famille; fort de raison et de logique lorsqu'il est désintéressé dans ses jugemens; sophiste lorsqu'il s'agit de son propre intérêt; d'une grande pénétration d'esprit; curieux comme femme des affaires des autres: extrêmement secret sur ce qui le concerne. Il abhorre le mensonge, et souvent n'aime pas à dire toute la vérité: ce qui le rend parfois contraint et embarrassé en société. Il est taciturne par caractère, réservé par prudence, soupçonneux et méfiant en public, expansif au sein de l'amitié. »

(1) Si elles ne paraissent point à table dans les repas donnés aux étrangers, ou même lorsque la famille est seule, ce n'est point, comme on l'a supposé, parce qu'elles en sont exclues par l'orgueil des hommes, mais parce que, n'ayant point de domestiques, elles doivent préparer et servir les mets en même temps qu'elles ont soin des enfans. On a prétendu que, dans ses voyages, le paysan corse, à cheval, chaussé de bons souliers, se fait accompagner par sa femme, qui le suit nu-pieds, chargée d'un lourd fardeau. Cela n'est pas exact. Autrefois l'usage des souliers était absolument inconnu aux femmes des paysans pauvres; aujourd'hui elles commencent à jouir de cette commodité. La femme ne suit le mari, dans ses voyages, que lorsque toute la famille descend à la plaine ou revient au village; elle est alors, en effet, chargée d'un fardeau, et le plus souvent nu-

rement dans leurs ménages, elles en sont dédommagées par la décence et la paix qui y règnent habituellement (1).

Une partie plus ou moins considérable de la population des communes rurales, se compose de bergers (2). Dans quelques cantons, comme ceux du Niolo et de Porto-Vecchio, presque tous les habitans

pieds; mais le mari n'est point à cheval : il guide les bêtes de somme qui portent les gros bagages et les petits enfans; il est ordinairement chargé lui-même de sacs, et n'a que de mauvais souliers (*scammaroni*), qu'il raccommode toutes les fois que cela est nécessaire.

(1) « Façonnées au joug par une longue habitude, dit l'abbé Gaudin (*Voyage en* » *Corse*, p. 174), elles ne songent pas même à s'en plaindre. La paix habite dans le do- » mestique; je n'ai jamais aperçu aucune de ces rixes de ménage si communes dans » nos villes, et le contentement même se montre sur leur visage, autant qu'il peut » s'allier avec l'ennui. »

(2) D'après le cadastre de l'île, sur trois cent quatre-vingts communes, il y en avait, en 1794, de pasteurs

en 1794, de pasteurs		6
De pasteurs et de cultivateurs		289
De pasteurs, cultivateurs et industriels		40
		335
De cultivateurs	30	
De cultivateurs et d'industriels	14	45
D'industriels et de commerçans	1	
		380

La population de presque toutes les communes rurales se compose donc de cultivateurs et de pasteurs; mais on ne connaît pas la proportion du nombre d'individus de chacune de ces professions. D'après les listes du contingent des années 1829, 1830 et 1831 (tableau XL), le nombre de laboureurs serait un peu plus que double de celui des bergers (2,06). Je crois ce rapport trop faible. En l'admettant, il résulterait du tableau LIV que le nombre relatif d'accusations qui ont porté sur des bergers pendant les six années 1825—1830, serait, pour les assassinats, les meurtres et les tentatives de ces crimes 42

Pour les blessures et coups 56

Pour les vols 82

Le nombre correspondant pour les laboureurs, et pour chaque espèce de crime, étant 100

Dans la même hypothèse, il résulterait du tableau LIX que le nombre relatif de bergers condamnés à des peines infamantes, du 1er. janvier 1831 au 30 juin 1833, serait, pour les assassinats et les meurtres 10

Pour les vols 137

Le nombre correspondant, pour les laboureurs, étant toujours 100

On peut conclure, je crois, de cet aperçu que les bergers commettent, proportionnellement à leur population, moins d'assassinats et de meurtres, et plus de vols que les laboureurs.

sont pasteurs, mais la plupart sont en même temps agriculteurs (1). Les bergers du Niolo habitent des villages; mais dans l'hiver, il ne reste guère dans le pays que les femmes et les enfans. Les hommes, après avoir ensemencé les terres, conduisent leurs troupeaux dans différentes parties du littoral de l'île, où ils afferment des pâturages, soit des communes, soit des particuliers. Il est rare qu'ils se construisent des cabanes; ils passent la nuit en plein air, enveloppés dans leur *pelone*, manteau à capuchon d'un drap grossier et épais, tissu de poil de chèvre. Au mois de mars, ils regagnent leur canton. Isolés dans leur vallée entourée de toutes parts de montagnes désertes qui n'offrent que quelques passages difficiles, plus isolés encore dans leurs incursions sur les plages, ils ne peuvent guère participer aux progrès de la civilisation; leurs mœurs et leur langage ont conservé leur ancienne rudesse; mais ils sont francs, braves, hospitaliers, attachés à leur pays. Malgré la facilité qu'ont chez eux les malfaiteurs d'échapper aux poursuites de la justice, leur canton n'est pas celui qui en fournit le plus grand nombre (2).

Les femmes du Niolo sont les plus laborieuses et les plus industrieuses de la Corse. Dans l'hiver, restées seules au milieu des neiges, elles travaillent avec activité. Le drap et la toile de lin qu'elles fabriquent sont recherchés dans l'intérieur de l'île. Leur habillement, que l'on croit fort ancien, est entièrement différent de celui des autres paysannes corses (3).

Les pasteurs du canton de Porto-Vecchio n'habitent point des villages; il n'en existe même pas dans leurs communes. Chaque propriétaire a bâti sur son terrain; de sorte que les habitations sont sou-

(1) Nous avons vu que l'agriculture en Corse, du moins la culture des céréales, n'occupe les paysans qui s'y livrent que pendant cinq mois de l'année.

(2) Dans le classement des soixante cantons, d'après le nombre relatif d'accusations des principaux crimes qui ont été dirigés contre leurs habitans, pendant les six années 1825—1830 (tableau LIII), le canton de Calenzana (ancien Niolo) est le quarante-troisième, le n°. 60 répondant au plus grand nombre relatif d'accusations.

(3) Leur robe est une espèce de soutane de drap du pays, ouverte seulement sur la poitrine, et sous laquelle elles portent un corset ou gilet de drap étranger. Elles n'ont point de mouchoir au cou; mais le collet de leur chemise, boutonné exactement, remonte jusqu'au menton. Une petite coiffe en drap, ordinairement de couleur bleue, aplatie à sa partie supérieure, échancrée par derrière, et dont les bords saillent un peu au-dessus des oreilles, laisse voir leurs cheveux qui, séparés en deux tresses, sont roulés autour de la tête.

vent situées à de grandes distances les unes des autres. Les bergers, comme dans toutes les communes de l'île qui ont de nombreux troupeaux, passent une partie de l'année sur les plages et l'autre sur les hautes montagnes ; ils y habitent des baraques qu'ils construisent eux-mêmes (1). Ils n'emmènent leurs familles à la montagne que lorsque, n'étant pas propriétaires de leurs troupeaux, ils doivent changer de maître ou de territoire à leur retour à la plaine.

Les bergers de Bastelica, qui conduisent, dans l'hiver, leurs troupeaux sur les plages voisines d'Ajaccio, passent la nuit en plein air, comme ceux du Niolo. Lorsque le troupeau commence à produire, ils construisent des baraques pour leur famille, qu'ils font venir du village, et pour y placer les fromages qu'ils fabriquent.

CLERGÉ.

Nous avons vu que Filippini se plaignait, au XVIe. siècle, de l'igno-

(1) Ces baraques ont généralement la forme rectangulaire. Leur longueur, à l'intérieur, varie de 3 à 5m.; leur largeur, de 1m. 60 à 4m. Les plus grandes offrent quelquefois un petit cabinet carré de 1m. 50 à 1m. 70 de côté, construit dans leur prolongement, et dans lequel on dépose les fromages. Les murs de celles qui doivent servir pendant un certain nombre d'années, sont ordinairement construits en pierre sèche, que l'on trouve presque partout à la surface du sol. Lorsque ces matériaux sont trop éloignés, on se contente de faire en pierre les deux murs latéraux, ou seulement celui contre lequel le foyer doit être placé : les autres côtés sont construits en pieux entrelacés de branches d'arbres; le tout recouvert de joncs, lorsqu'il s'en trouve à proximité, ou de branches de myrte, d'arbousier et autres arbustes. (Makis.) Les murs des plus petites baraques, lorsqu'ils sont égaux en hauteur, sont élevés de 1m. environ au-dessus du sol; ceux des plus grandes, de 2m. La hauteur des pignons, lorsque le toit est à deux versans, ou celle du côté le plus élevé, lorsque le toit est à un seul versant, varie de 2m. 25 à 3m. 50 : il est rare que ces parties soient en pierre. Au-dessus du foyer, qui est ordinairement placé près de la porte (seule ouverture que présentent ces petits édifices), de longues pierres, encastrées dans le mur et placées en encorbellement, forment une saillie d'environ 0m. 30, et garantissent le toit, couvert en joncs ou en makis, serrés entre deux treillages en perches. Dans le voisinage des forêts, les baraques sont souvent couvertes en bardeau ou en liége. Dans quelques parties de l'ancien département du Golo, lorsque les murs sont en pierre, la couverture est formée par un plancher recouvert de terre glaise battue. Aux environs de Bonifacio, on trouve, dans presque toutes les propriétés un peu considérables, des baraques coniques entièrement en pierre, qui servent d'abri aux colons pendant la saison des travaux. Entre Bonifacio et Sartene, de petites baraques temporaires, dites *capanici*, destinées au même usage, ont aussi la forme conique. Celles-ci sont construites en pieux réunis à leur sommet, et couverts en joncs ou en makis : elles peuvent recevoir quatre ou cinq personnes.

rance du clergé corse (1). Jaussin lui faisait le même reproche au milieu du XVIII[e]. « C'était une chose monstrueuse, dit-il (2), que le désordre et la crasse ignorance où étaient plongés la plupart des ecclésiastiques. » Ce témoignage est confirmé par M. Renucci, qui dit (3), en parlant des prêtres corses de cette époque : « Abandonnés à eux-mêmes, ils pensaient à tout autre chose qu'aux devoirs de leur ministère. L'ignorance, la superstition, l'esprit de parti, et aussi l'exercice des armes, étaient leur apanage ordinaire. Ceux qui avaient fait de bonnes études sur le continent, se faisaient remarquer par leur sage conduite et par de hautes connaissances, mais on les comptait. » Le Visiteur apostolique que le pape envoya dans l'île, sous Paoli, apporta quelque remède à ce mal; des écoles de langue latine et de théologie furent établies dans quelques communautés, particulièrement à Corte; l'ordre, dans la hiérarchie ecclésiastique, fut rétabli; le clergé séculier et régulier se rendit plus respectable et fut plus respecté. Nous avons vu que cette amélioration se continua après la réunion de l'île à la France; plusieurs séminaires furent institués; les évêques français et corses rivalisèrent de zèle pour réformer les mœurs et accroître l'instruction de leur clergé. « On peut assurer, en général, dit M. Renucci (4), que le petit nombre de bons curés qui existent encore, sont ceux qui reçurent l'éducation ecclésiastique au temps des évêques Duverdier, de Guernac, Santini et Guasco. »

Suivant l'abbé Gaudin (5), qui écrivait peu d'années avant la révolution française, ce corps était alors très-nombreux, très-pauvre et très-ignorant : il y avait peu de familles qui ne comptassent plusieurs prêtres; la plupart n'avaient d'autre fonction que celle de dire leur messe; on voyait souvent ces prêtres, désœuvrés et corrompus, à la

(1) Filippini rapporte (p. 418, an. 1561 à 1563) un fait qui ne donne pas une bonne idée des mœurs du clergé corse de son temps : « Bartholomée de la Torre, vicaire de Mariana (faisant fonctions d'évêque), avait privé le prêtre Priano de Rustino du bénéfice de Sainte-Reparate de Rischiamone, auquel était joint un canonicat de l'église de Mariana, parce qu'il n'avait pas obéi à l'ordre qui lui avait été donné de se séparer de sa concubine. Bartholomée étant en visite dans le diocèse, fut tué d'un coup d'arquebuse par Luc Antoine, fils de ce prêtre Priano, au-dessus d'Ortiporio.

(2) Mém., t. 1[er]., p. 542.

(3) Hist., t. 1[er]., p. 184.

(4) *Ibid*, p. 190.

(5) Voyage en Corse, p. 62, 63. L'abbé Gaudin était vicaire-général de Nebbio.

tête des partis qui divisaient les villages : les curés, au contraire, donnaient l'exemple des plus rares vertus.

On trouve aujourd'hui dans l'île, sur-tout dans les villes, beaucoup d'ecclésiastiques d'un vrai mérite; la plupart ont fait ou achevé leurs études dans les universités d'Italie; mais il y a encore, dans les villages, un grand nombre de prêtres sans emploi, peu instruits et désœuvrés; de sorte que le clergé n'est pas aussi respecté du peuple qu'il devrait l'être (1).

En 1827, le nombre des ecclésiastiques employés était, en Corse, relativement à la population (2), plus que double (2,23) du nombre correspondant pour le continent français (3). Suivant M. de Beaumont, il y avait, en 1824, dans l'arrondissement de Calvi, pour une population d'environ vingt mille âmes, deux cent trente-cinq prêtres (4), et soixante-neuf ecclésiastiques étudians : sans compter ces derniers, ce serait quatre à cinq fois plus qu'il n'y en avait d'employés. Si tous ces ministres de l'évangile remplissaient avec zèle les devoirs de leur état, si tous prêchaient la charité et le pardon des injures, et s'efforçaient de rétablir la paix entre les familles que d'anciennes inimitiés divisent, on verrait bientôt l'île changer d'aspect. Que de bien ils pourraient faire à leur pays! Que de crimes ils pourraient empêcher! Les Corses sont religieux, et cependant la coutume la plus diamétralement opposée à la morale chrétienne subsiste encore parmi eux : c'est que, dans leur pays comme ailleurs, et peut-être

(1) Différentes tentatives d'assassinat ou de meurtre ont été faites dans ces dernières années contre des prêtres. On a vu figurer des abbés dans plusieurs rixes. Voir le tableau LVI, p. 1, Tavaco, Sant-Antonino, Bisiachi et Valle; p. 3, Porto-Vecchio; p. 4, Murato. Dans la nuit du 17 au 18 janvier de cette année, un coup de fusil a été tiré par des inconnus sur le desservant de La Monaccia, arrondissement de Sartene. Dans la nuit du 14 au 15 février suivant, des inconnus ont tenté d'incendier l'habitation du desservant de Sant-Antonino. Le 30 mars, à Campile, une rixe s'étant élevée entre un abbé et un autre habitant, leurs adhérens ont pris part à la querelle; une soixantaine d'hommes du parti de l'abbé ont assiégé son adversaire dans sa maison; on s'est tiré des coups de fusil pendant plus d'une heure; personne heureusement n'a été atteint.

On lit ce qui suit dans la Revue de la Corse, du 5 mars dernier : « Il n'est pas de » cantons où l'on ne trouve des prêtres sans crédit sur le peuple pour le remettre dans » les bonnes voies; et, ne craignons pas de le dire, comment en auraient-ils, ne conformant pas leur propre conduite à leurs paroles, et leurs paroles même n'étant pas toujours dans l'esprit des saines doctrines? »

(2) Vingt-cinq pour dix mille.

(3) Onze pour dix mille.

(4) Cent dix-sept pour dix mille.

plus qu'ailleurs, le peuple, mal dirigé, s'est plus attaché aux pratiques de la religion qu'à sa partie essentielle (1), à cette morale sublime dont les principes, révélés à la conscience de tous les hommes, n'ont besoin que d'être rappelés, développés et dégagés des erreurs qui tendent à en altérer la pureté.

CONFRÉRIES.

On voit en Corse, comme dans le midi de la France, un grand nombre de confréries de pénitens (2). Au temps de l'abbé Gaudin, il n'y avait pas de village qui n'eût la sienne, qui n'eût une église bâtie exprès et décorée avec un luxe qui épuisait les moyens de chaque communauté. Il y en avait jusqu'à six à Bastia. En 1828, il y en avait quatre à Ajaccio (3). De riches bannières, de pompeux enterremens, et d'autres dépenses de cette nature, absorbent toutes les ressources des confrères, qui n'ont rien pour secourir l'indigence et soulager le malheur. On regrette que deux mobiles, qui pourraient contribuer si puissamment aux progrès de la civilisation matérielle et de la civilisation morale, l'esprit d'association et l'esprit religieux, soient aussi mal dirigés.

SUPERSTITIONS.

Je ne pense pas que les Corses soient plus superstitieux que les au-

(1) Nous verrons plus loin que les affaires et les pratiques religieuses ont fourni trois meurtres du 1er. janvier 1832 au 30 juin 1834. Le 7 avril 1833, le maire de Bonifacio a été insulté et frappé dans l'église, et deux gendarmes ont été grièvement blessés à l'occasion de l'enterrement du curé. Le 26 février de cette année, une rixe s'est élevée dans l'église de Canale, pour un *requiem*; quatre personnes ont été blessées de coups de stylet.

(2) M. Simonot observe qu'elles sont beaucoup plus tranquilles en Corse que dans le pays de Gênes et dans le midi de la France, où elles donnent lieu souvent à des scènes, les unes tragiques, les autres scandaleuses. (Lettres sur la Corse, p. 198).

(3) En ne comptant que pour une celles *de la Miséricorde et de Saint-Erasme*, qui se composent des mêmes individus, changeant seulement d'habit ou de sac, suivant qu'ils représentent l'une ou l'autre association. Comme confrères de la Miséricorde, ils accompagnent au supplice les condamnés à la peine de mort, et les portent à la sépulture. Ils prennent alors l'habit noir. Celui de Saint-Erasme est blanc. Le jeudi saint, ils vont visiter processionnellement les églises, d'abord en blanc, puis en noir. Il y a dans chaque confrérie deux sortes d'associés : les premiers s'obligent à assister à toutes les cérémonies; les autres peuvent s'en dispenser; mais on ne fait dire, à leur mort, qu'un petit nombre de messes basses, tandis que ceux de la première classe en ont jusqu'à vingt, plus une grand'messe.

tres peuples ; je suis même porté à croire que les paysans corses le sont moins que ceux de quelques parties de la France continentale, parce qu'ils sont bien moins ignorans et moins crédules. Filippini (p. 383 et 476) parle de certains prophètes de village, qui, de son temps, lisaient l'avenir en regardant le soleil à travers l'os de l'épaule d'un chevreau, et il dit que beaucoup de paysans, sur-tout dans les montagnes, ajoutaient foi à leurs prédictions. S'il faut en croire Jaussin (1), les Corses de son temps racontaient des merveilles d'une pierre ferrugineuse nommée *pietra quadrata*, à cause de sa forme cubique, et qui se trouvait au lieu dit Oreglia, au Cap-Corse, à peu de distance de la tour de Sénèque. Lorsqu'on se mettait en voyage, si l'on avait soin de s'attacher une de ces pierres au-dessous du genou de la jambe gauche, on était sûr de ne pas se fatiguer. Les différentes confréries de pénitens des villages de Tavagna se rendaient annuellement autrefois à un calvaire situé au-dessus du couvent de Saint-François de ce canton, pour appeler les bénédictions du ciel sur les productions de la terre. « Le prêtre bénissait une quantité de petites » pierres métalliques, dont la montagne abonde, et les pélerins les » ramassaient soigneusement pour les emporter ensuite dans leurs mai» sons, ou les jeter dans les champs, comme douées d'une vertu mi» raculeuse (2). » Je crois que les paysans corses se moqueraient aujourd'hui de ces superstitions. Il n'y a plus guère que de vieilles femmes qui croient aux *strie*, sorcières très-cruelles qui suçaient le sang des petits enfans (3). Voici quelques-unes des anciennes erreurs qui paraissent avoir conservé quelque crédit dans l'île :

Beaucoup de femmes croient encore au *mauvais œil*. Elles supposent que le regard et les éloges de certaines personnes ont une influence funeste, particulièrement sur les enfans, qu'ils frappent su-

(1) Mém., t. 2, p. 508.

(2) M. Renucci, Mémoire cité p. 9, note 3.

(3) Un pauvre pêcheur d'Ajaccio dormait la nuit dans sa barque. Six sorcières arrivent, et, sans l'apercevoir, passent en Barbarie sur l'esquif, en moins d'une demi-heure. Le pêcheur, qui s'était réveillé en route, descend à terre, cueille une branche de dattier et retourne à sa place. Les sorcières ne tardent pas à revenir; la barque part, et ces dames se racontent réciproquement leurs exploits. La première avait sucé le fils d'un Bey, la seconde un jeune enfant près de sa mère ; ainsi des autres. Le lendemain matin, le pêcheur montre sa branche de dattier, et dit qu'il a fait en moins d'une

bitement de maladies mortelles. (1) Celui qui a fait le mal peut le guérir, en crachant sur l'enfant qu'il a loué. On peut aussi neutraliser le maléfice, en parfumant cet enfant avec la fumée des branches d'olivier ou de palmier, qui ont été bénites le jour des Rameaux. Quelques épreuves également superstitieuses, font connaître s'il est réellement atteint du mauvais œil. L'enfant qui porte sur lui du corail en est préservé.

On conserve, dit-on, dans beaucoup de maisons, des œufs pondus le jour de l'Ascension. Jetés dans la mer, ils calment la tempête.

Les tailleurs évitent avec soin de terminer leur ouvrage le vendredi.

On se garde de choisir pour marraine une femme enceinte.

EMPLOIS.

Dans un pays où l'agriculture est peu avancée et l'industrie presque nulle, où, les villes maritimes exceptées, il n'y a guère qu'une seule classe, celle des petits propriétaires; où les inimitiés et les rivalités qui existent entre les familles, font sentir à tous le besoin d'acquérir de l'influence et de participer au pouvoir, on peut prévoir que les emplois seront recherchés plus vivement que partout ailleurs : c'est en effet ce qui a lieu en Corse. Il n'y a peut-être pas non plus de pays où le nombre des employés soit plus grand, relativement à la population (2), et où la somme absorbée par les appointemens de ces em-

heure le voyage de Barbarie; mais une des sorcières se hâte de le venir trouver, et lui donne une grosse somme d'argent pour l'engager à se taire. Tel est le fond d'un des contes populaires qui entretenaient cette superstition.

Les sorcières qui voulaient entreprendre une expédition lointaine, s'enduisaient de graisse d'enfant, et disaient : *Que je sois ici dans tel temps.* Quand elles auraient été au bout du monde, elles faisaient le voyage dans le temps qu'elles avaient indiqué. Souvent elles prenaient la forme d'un chat. Toutes avaient une queue. Pour les tuer, il fallait avoir soin de ne leur donner qu'un seul coup de poignard; un second coup les aurait guéries.

(1) Cette superstition existe aussi parmi les Grecs, qui redoutent beaucoup le mauvais œil.

(2) Nous avons vu que le nombre relatif des ecclésiastiques employés était plus que double, en Corse, de ce qu'il est moyennement sur le continent français; il en est de même pour les juges des tribunaux de première instance et d'appel (*). Ce nombre est plus que triple pour les juges de paix (**).

(*) Sur le continent, neuf juges pour cent mille habitans; en Corse, dix-neuf.

(**) Sur le continent, neuf juges de paix pour cent mille habitans; en Corse, trente-trois.

ployés soit plus considérable, relativement au produit des contributions (1). Les Corses voudraient tous être employés dans leur pays, et cela est bien naturel; ils ne voient pas, en général, avec plaisir, que des Français du continent viennent y occuper des places auxquelles ils pourraient prétendre. Cependant, le nombre de ces employés étrangers à l'île, ne paraît pas être plus grand qu'il ne l'est communément dans les autres départemens (2). Les Français du continent ont assez prouvé qu'ils ne faisaient aucune différence entre les habitans des deux pays : il est inutile ici de citer les exemples. Pour rendre plus complète encore la fusion des deux peuples, il serait utile que beaucoup de Corses fussent élevés et employés sur le continent. Il est à regretter que l'île n'ait pu fournir jusqu'à présent qu'un si petit nombre de sujets à l'École polytechnique. Il conviendrait que le gouvernement et le département donnassent aux jeunes gens toutes les facilités possibles pour arriver à cette école, soit en envoyant dans l'île d'habiles professeurs de mathématiques, auxquels on ferait des avantages proportionnés au nombre d'élèves qu'ils feraient recevoir, soit en entretenant à Paris, dans les écoles préparatoires, les jeunes élèves des colléges corses, qui auraient montré le plus de dispositions pour les sciences exactes; et enfin, en entretenant à l'École polytechnique même, les élèves reçus, dont les parens n'auraient pas de fortune. On conçoit combien des officiers du génie militaire, du génie maritime ou de l'artillerie, des ingénieurs des ponts et chaussées ou des mines, employés ou retirés dans leur pays, pourraient lui rendre de services. Ils y répandraient le goût des sciences, et donneraient un noble et inépuisable aliment à l'esprit actif de leurs compatriotes. Les sciences occupent, attachent encore plus que les lettres, et elles sont bien plus paisibles.

Il est inutile de dire que ce sont sur-tout les emplois de la magis-

(1) En 1827, les appointemens, remises ou frais fixes des seuls employés civils (prêtres, magistrats, administrateurs ou agens de l'administration), s'élevaient à plus de 1,100,000 fr., et absorbaient, à peu de chose près, le produit des impôts de toute nature.

(2) Depuis la création des préfets, il n'y a eu dans l'Ille et Vilaine qu'un seul préfet du département : la Corse en a eu trois. Aujourd'hui, dans l'Ille et Vilaine, parmi les principaux fonctionnaires, il n'y a que le payeur et le directeur des domaines qui soient du département : en Corse, le premier président de la cour royale, l'évêque et le payeur sont du département.

trature et de l'administration que les Corses recherchent et se disputent. On conçoit combien il doit être difficile à ceux qui les obtiennent, de résister toujours aux sollicitations de leurs nombreux parens (1), de leurs alliés, de leurs amis, de leurs cliens. Cet inconvénient se fait sentir partout (2); mais il est bien plus grave dans un pays où beaucoup de familles sont dans un état d'hostilité permanent. C'est ce qui avait obligé plusieurs petites républiques d'Italie, Gênes elle-même (3), à confier l'administration de la justice à des étrangers. En Corse, les magistrats et les administrateurs du pays sont, à chaque instant, accusés de favoriser leurs adhérens coupables, ou de persécuter leurs adversaires innocens. Ces préventions, ces accusations, sont sans doute le plus souvent injustes; mais elles entretiennent les haines et servent quelquefois de prétextes à des crimes.

Dans les tableaux XLII—LI, j'ai comparé la Corse au continent français, sous le rapport des crimes et des délits qui se commettent dans les deux pays, d'après les comptes de l'administration de la justice qui ont été publiés depuis 1825. J'indiquerai ici les principaux résultats que présente cette partie de mon travail.

(1) D'après M. de Beaumont, on ne comptait, en 1824, dans les communes rurales de l'arrondissement de Calvi, sur une population de dix-sept mille cinq cent cinquante-six habitans, que quatre cent quatre-vingt-dix-neuf noms patronimiques; ce qui suppose, dit-il, terme moyen, des familles de trente-cinq individus. M. de Beaumont n'a pas fait attention que le même nom peut appartenir à plusieurs familles. Cependant, on peut se faire une idée, d'après cette donnée, du nombre de parens et d'alliés qu'un maire doit avoir dans sa commune, ou un juge de paix dans son canton.

(2) « On avait senti, même dans le Bas-Empire, que l'intégrité d'un juge pouvait » être corrompue par son intérêt ou par ses liaisons, et les réglemens les plus sévères » excluaient de l'administration de la justice, pour la province où l'on était né..... En » Angleterre, un statut de Richard II, confirmé par Henri VIII, ne permet à aucun » juge ou magistrat d'exercer sa commission dans le district de sa naissance ou de son » habitation; il leur était également défendu d'y siéger aux assises, et pour les causes » civiles. On n'a dérogé à cet usage, sous Georges II, que pour les affaires criminelles, » où leur influence se fait moins sentir. »

(Deyraud, *Administration de la Justice*, t. 2, p. 137 et 216.)

(3) En 1216. — A la même époque, le podestat, le premier magistrat de la république, devait être aussi un étranger.

(Brequigny, *Révolutions de Gênes*, t. 1, p. 29 et 39.)

TRIBUNAUX CRIMINELS.

Condamnés jugés contradictoirement, pendant les années 1826 — 1831 (1). (Tableau XLII).

Le nombre des condamnés pour crimes contre les personnes, n'a pas été, sur le continent français, le cinquième du nombre total des condamnés; il en a été les sept dixièmes en Corse.

En ayant égard à la population des deux pays, le nombre des condamnés a été, en Corse, année moyenne des six :

Pour crimes contre les personnes, neuf fois plus grand (9,61) que sur le continent français;

(1) Dans le compte de l'administration de la justice criminelle pour 1825 (le premier qui ait été publié), on avait confondu les condamnés jugés par contumace et les condamnés jugés contradictoirement. Dans les comptes suivans, on les a distingués les uns des autres; mais on n'a pas donné le détail des crimes commis par les premiers. On ne peut donc établir la comparaison, d'après ces derniers comptes, pour les différentes espèces de crimes, qu'entre les condamnés qui ont été jugés contradictoirement, et nous avons vu qu'un grand nombre de criminels échappaient, en Corse, aux poursuites des agens de la force publique. On ne peut pas même comparer, d'après ces comptes, le nombre de condamnés jugés par contumace, pour des crimes quelconques, en Corse et sur le continent français, attendu que l'on a changé plusieurs fois de système, en Corse, relativement aux accusés que la justice ne peut atteindre. A une certaine époque, on a cessé entièrement de les juger; plus tard, on en a jugé seulement un petit nombre, sur la demande de leurs parens, lorsque leur condamnation ne paraissait pas devoir entraîner des vengeances. Ce n'est que depuis le 15 août 1829 qu'on a recommencé à les juger tous; aussi, on trouve, en 1829, plus de condamnés à mort (jugés soit contradictoirement, soit par contumace), que pendant les quatre années précédentes réunies.

D'après les renseignemens adressés à la préfecture par la gendarmerie et les autorités locales, il y aurait eu en Corse, pendant les six années 1826—1831, six cent quatre-vingt-huit assassinats, meurtres ou tentatives de ces crimes. Si l'on prend pour terme de comparaison le nombre d'accusations de ces mêmes crimes qui ont donné lieu, pendant ces quatre années, à des jugemens contradictoires, en y comprenant même celles qui concernent des blessures et coups, on n'en trouve que deux cent soixante-dix-neuf : plus des six dixièmes resteraient donc impunis.

D'après ces renseignemens adressés à la préfecture, il aurait été commis dans le département, du 1er janvier 1821 au 31 décembre 1832, quinze cent vingt et un homicides ou tentatives d'homicide, cent vingt-sept par an environ. Cela est heureusement bien loin déjà de ce qui avait lieu au commencement du siècle dernier. Sur ces quinze cent vingt et un crimes, plus de la moitié (0,54) auraient été commis avec préméditation; les quatre dixièmes auraient causé la mort : cinquante hommes périraient donc chaque année, dans l'île, des mains de leurs semblables.

Pour crimes contre les propriétés, à peu près égal (0,98);
Pour crimes de toute nature, plus que double (2,63);
Pour rebellion, treize fois plus grand (13,19);
Pour meurtre, trente et une fois plus grand (31,53);
Pour assassinat, treize fois plus grand (13,32);
Pour blessures et coups ordinaires, cinq fois plus grand (5,33);
Pour blessures et coups envers un ascendant, plus faible de près d'un tiers (0,68);
Pour vol dans les églises, trois fois plus grand (3,33);
Pour vol domestique (1), plus petit de moitié (0,48);
Pour vol sur un chemin public (2), plus petit des sept dixièmes (0,29);
Pour autres vols, à peu près égal (1,12).

Le nombre relatif des condamnés à mort a été cinq fois plus grand dans l'île (5,51).

Pendant les six années, il y a pas eu un seul condamné pour empoisonnement (3), pour mendicité avec violence, ni pour banqueroute frauduleuse.

Accusés jugés contradictoirement et rapport de leur nombre à celui des condamnés. (Tableaux XLIII et XLIV).

Le nombre relatif des accusés en Corse, pendant les six années, a été plus faible que celui des condamnés, pour les crimes contre les

(1) Le nombre relatif des domestiques est très-petit en Corse.

(2) Les armes d'un voyageur corse sont ordinairement la partie la plus précieuse de son bagage. Les principaux habitans et les principaux employés sont presque toujours escortés, dans leurs voyages, par des hommes armés. D'un autre côté, le bandit corse descend rarement au vol ordinaire : il fait des prisonniers, et les met à rançon.

(3) Le nombre des empoisonnemens, sur le continent français, pendant les six années, a été de quatre-vingt-un, ce qui ne répond pas à un pour la Corse : il en faudrait cent soixante-huit (*). On peut faire la même observation pour la mendicité avec violence : le nombre des crimes de cette nature n'a été, sur le continent français, que de quarante-neuf. Celui des banqueroutes frauduleuses a été de deux cent vingt-deux : il y a donc ici un avantage bien décidé pour l'île ; mais cela peut tenir en partie à ce que le nombre relatif des commerçans y est moins grand que sur le continent.

(*) Rapport moyen entre ceux qui résultent des recensemens de 1826 et de 1831.

personnes, et plus fort pour les crimes contre les propriétés : la sévérité a donc été plus grande pour les premiers crimes, et moindre pour les seconds, dans l'île que sur le continent français.

Dans le tableau XLIV, j'ai distingué l'année 1831, la première depuis le rétablissement du jury en Corse, des cinq années précédentes. Il résulterait de ce tableau que, sous l'empire du jury, la sévérité a diminué pour les crimes contre les personnes, et augmenté pour les crimes contre les propriétés; mais l'expérience d'une année ne suffit pas pour établir ce fait d'une manière certaine (1).

Age des accusés. (Tableau XLV).

La période de vingt et un ans à vingt-cinq ans est celle qui, pendant les six années 1826—1831, a fourni le plus grand nombre d'accusés de crimes, en Corse (les 0,216 de la totalité). Pour le reste de la France, c'est la période de vingt-cinq à trente, et la proportion avec le nombre total est moins forte (les 0,183).

La proportion du nombre d'accusés de moins de seize ans a été deux fois plus forte en Corse (0,034), que sur le continent français (0,017).

Sexe des accusés. (Tableau XLVI).

Pendant les quatre années 1828—1831 (2), le nombre de femmes accusées de crimes n'a été, en Corse, que les 0,065 du nombre total des accusés; la proportion a été presque triple sur le continent français (0,188).

(1) Le nombre d'assassinats, de meurtres ou de tentatives de ces crimes, qui avait beaucoup diminué en Corse, de 1830 à 1831, a été en augmentant depuis 1831. Ce nombre a été en 1830 de 151.
— 1831 — 90.
— 1832 — 130.
— 1833 — 145.
— 1834 — 100 pour les six premiers mois.
Cet accroissement ne serait-il pas la suite de la trop grande indulgence du jury ?

(2) Les seules pour lesquelles les comptes présentent ce détail.

Si l'on compare le nombre de femmes accusées en Corse, au nombre de femmes accusées sur le continent français, on trouve que le premier est, relativement, plus petit d'un dixième (1).

Etat intellectuel des accusés. (Tableau XLVII).

La proportion du nombre d'accusés ne sachant ni lire ni écrire est plus faible d'un quart en Corse que sur le continent français. Celle du nombre d'accusés sachant bien lire et écrire est plus que double en Corse; et celle du nombre d'accusés ayant reçu une instruction supérieure est plus que triple.

Instrumens employés pour commettre les crimes. (Tableau XLVIII).

La proportion du nombre d'assassinats ou de meurtres commis avec le fusil, au nombre total de ces crimes, est de deux à trois fois plus grande en Corse que sur le continent français. Pour le pistolet elle est de trois fois plus grande; et pour le stylet, le poignard et autres armes prohibées, elle est huit fois plus grande.

Le nombre relatif d'assassinats ou de meurtres commis avec le fusil est quarante-neuf fois plus grand en Corse que sur le continent français. Pour le pistolet, il est cinquante-trois fois plus grand, et pour le stylet et autres armes prohibées, il est cent quarante-six fois plus grand.

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

(Tableaux XLIX et L).

Comparativement au continent français, le nombre relatif de condamnés a été, dans l'île, année moyenne des sept 1825—1831:

Pour les délits forestiers, vingt fois plus petit (2);

(1) D'après les relevés que j'ai faits à la chancellerie, sur vingt-six femmes accusées de vol, blessures et coups, meurtre ou tentative de meurtre, pendant les six années 1825—1830, vingt et une étaient des domestiques ou ménagères, classe peu nombreuse en Corse, même dans les villes, et, parmi ces femmes, il y en a beaucoup d'étrangères: leurs crimes, qui sont presque tous des vols, ne peuvent donc détruire ce que j'ai dit des vertus des femmes corses en général.

(2) Il paraît certain que ce résultat est dû plutôt à l'impuissance de la justice pour réprimer en Corse les délits de cette nature, qu'à leur rareté.

Pour les autres délits, presque double (1,93);

Pour les blessures et coups, six fois plus grand (6,35); (1).

Pour l'usure, plus grand des six dixièmes;

Pour le vol, plus petit de la moitié;

Pour l'escroquerie, plus petit des quatre dixièmes;

Pour le vagabondage, quinze fois plus petit;

Pour la mendicité, trente fois plus petit.

Il n'y a eu, en Corse, aucun condamné pour banqueroute simple, pendant les sept années.

Si l'on compare le nombre relatif de condamnés dans chaque arrondissement, au nombre relatif de condamnés dans le reste de l'île, on trouve, à l'exception de l'arrondissement de Calvi, que le rapport du premier nombre au second est d'autant plus grand, que la population du chef-lieu de l'arrondissement est plus considérable. Ce rapport est, pour l'arrondissement de Sartene, 0,74, et pour celui de Bastia, 1,09. On trouve, pour l'arrondissement de Calvi, 1,33 (2) : il semblerait donc que les habitans des villages seraient plus turbulens dans cet arrondissement que dans les autres. Cela pourrait venir aussi de ce qu'étant moins pauvres, et leurs terres étant plus précieuses, ils ont plus d'intérêts à débattre.

TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

(Tableau LI).

Toujours comparativement au continent français, le nombre relatif a été en Corse, année moyenne des sept 1825—1831 :

Pour les condamnés à l'amende, trois fois plus grand (3,34);

Pour les condamnés à la prison, plus grand de la moitié environ (1,48).

Les comptes des cinq dernières années font connaître le nombre de

(1) On voit que, pour les délits comme pour les crimes, ce sont ceux contre les personnes, pour lesquels le nombre relatif de condamnés est le plus grand.

(2) Population de Sartene 2,715.
— de Bastia 9,531, suivant le recensement de 1831.
12,091, d'après un dénombrement fait en 1834.
— de Calvi 1,381.

condamnés, pour quelques-uns des délits les plus nombreux. On y voit, par exemple, que le nombre relatif des condamnés est beaucoup plus grand en Corse que sur le continent français, pour les injures verbales, et beaucoup plus petit pour les bruits et tapages nocturnes.

Après avoir comparé la Corse au continent français, j'ai essayé de comparer entre elles les différentes parties de l'île. J'ai classé les soixante cantons d'après le nombre relatif des accusations d'assassinat, de meurtres et de tentative de ces crimes, qui ont été dirigées contre leurs habitans pendant les six années 1825—1830. Le tableau LIII fait connaître la place qu'occupe chaque canton dans ce classement, dont la carte LII représente les principales divisions par des teintes différentes. On remarque neuf cantons dont les habitans n'ont été sous le coup d'aucune accusation pendant les six années : huit d'entre eux font partie de l'arrondissement de Bastia (1) : le canton de Calvi est le neuvième. Bastia vient immédiatement après ces cantons privilégiés, et Ajaccio n'est séparé de Bastia que par un seul canton (2).

Sept des cantons qui portent les dix derniers numéros, appartiennent à l'arrondissement de Corte (3), deux à l'arrondissement de Bastia (4), un à l'arrondissement d'Ajaccio (5).

Si l'on compare entre eux les arrondissemens sous le même rapport, celui de Bastia occupe le premier rang (qui répond au plus petit nombre relatif d'accusations); celui de Calvi le second; celui de Sartene le troisième; celui d'Ajaccio le quatrième, et celui de Corte le dernier.

J'aurais voulu aussi comparer entre elles les différentes professions; mais ne connaissant point le nombre d'individus qui les exercent, je n'ai pu donner, pour chacune d'elles, que le nombre absolu des accusations, et sa proportion au nombre total. (Tableau LIV). Pour l'assassinat, le meurtre et les tentatives de ces crimes, ainsi que pour les blessures et coups, le plus grand nombre d'accusations appartient aux laboureurs; les propriétaires viennent ensuite, puis les ber-

(1) Rogliano, Luri, Nonza, Brando, San-Martino, San-Nicolao, Murato et Lama.

(2) Le canton de Petreto, arrondissement de Sartene.

(3) Corte, n°. 51; Prunelli, 52; Piedicroce, 53; Valle, 56; Serra, 57; Moita, 58; Pietra, 60.

(4) Cervione, 54; Pero, 59.

(5) Zicavo, 55.

gers, etc. Pour les vols l'ordre est différent : le plus grand nombre d'accusations appartient toujours aux laboureurs; mais ce sont les domestiques et ménagères qui viennent ensuite, puis les bergers, les propriétaires, etc.

Le tableau LV fait connaître le nombre d'assassinats, de meurtres ou de tentatives de ces crimes qui ont été commis en Corse pendant les douze années 1821—1832. Ce nombre s'est élevé, année moyenne, à 127 (1). Le nombre des personnes qui ont péri par suite de ces crimes a été, aussi année moyenne, de 52. Si le continent français faisait chaque année une perte proportionnée à celle-là, elle équivaudrait à celle que pourrait causer une grande bataille; elle serait de plus de 8,700 hommes.

Le petit tableau suivant présente le nombre absolu, et le nombre relatif d'assassinats, de meurtres et de tentatives de ces crimes, commis dans chaque arrondissement pendant les douze années 1822—1833 (2).

NOMS des arrondissemens.	NOMBRE de crimes.	POUR DIX MILLE habitans.
Ajaccio	362	80
Bastia	341	59
Calvi	153	75
Corte	448	94
Sartene	225	93
TOUTE L'ILE...	1,529 (3)	78

On voit que l'arrondissement de Bastia est celui où il s'est commis, proportionnellement, le moins de crimes de cette nature, et que les arrondissemens de Sartene et de Corte sont ceux où il s'en est commis le plus.

(1) Quoique le nombre de ces crimes ait été beaucoup plus grand en 1830 que les années précédentes, en Corse, si l'on compare les six dernières années aux six premières, on trouve une diminution d'un vingtième. Malheureusement, cette amélioration ne paraît pas devoir se continuer. (Voir p. 411, note 1).

(2) J'ai dressé ce tableau d'après un autre plus détaillé, que M. Bellaire a bien voulu me faire parvenir dernièrement. J'ai ajouté seulement le nombre relatif, qui permet de comparer les arrondissemens entre eux.

(3) Dans ce nombre sont compris dix-huit infanticides.

Le tableau LVI fait connaître le nombre absolu, le nombre relatif, la nature et les principales circonstances des crimes et des délits les plus graves, qui ont été commis en 1832, dans chaque canton, ainsi que le nombre d'individus qui ont été tués ou blessés par suite de ces crimes et délits (1). Les détails que ce tableau contient, et que je ne puis reproduire ici, donneront, je crois, une idée plus exacte du mauvais côté de l'état moral de l'île, que tout ce qu'on a pu écrire jusqu'ici à ce sujet.

Il résulte du tableau LVII, qui est une récapitulation, par arrondissement, des deux premières parties du précédent, 1°. que l'arrondissement de Bastia est celui où le nombre relatif d'assassinats et de tentatives de ce crime a été le plus petit en 1832, et que l'arrondissement de Corte est celui où il a été le plus grand; 2°. que l'arrondissement de Bastia est aussi celui où le nombre relatif de meurtres et de blessures et coups a été le plus petit pendant la même année, et que l'arrondissement d'Ajaccio est celui où ce nombre a été le plus grand.

J'ai donné, dans le tableau LVIII, le nombre absolu et le nombre relatif des individus nés et domiciliés dans chaque arrondissement, qui ont été condamnés à des peines afflictives et infamantes, pour assassinat ou meurtres, et pour vol, du 1er. janvier 1831 au 30 juin 1833.

Pour l'assassinat et le meurtre, le plus petit nombre relatif de condamnés appartient encore à l'arrondissement de Bastia; le plus grand appartient à l'arrondissement de Sartene.

Pour le vol, le plus petit nombre relatif appartient à l'arrondissement de Corte; le plus grand appartient aux arrondissemens d'Ajaccio et de Calvi; il est le même pour ces deux arrondissemens.

(1) Il a été commis plusieurs erreurs, dans l'exécution de ce tableau, au commencement de sa troisième page. Entre les colonnes huit et neuf, au lieu d'une accolade qui embrasse les nombres relatifs aux cantons d'Ajaccio et de Bastelica, il en aurait fallu deux. La première devait embrasser le report 19 de la huitième colonne et les trois nombres suivans, qui appartiennent au canton d'Ajaccio. La seconde devait embrasser les trois nombres et le signe qui appartiennent au canton de Bastelica. A la première accolade devaient répondre, dans la neuvième colonne, le nombre 258, et dans la dixième, le nombre 24; à la seconde devaient répondre, dans la neuvième colonne, le nombre 23, et dans la dixième, le nombre 21, que l'on a placés dans ces colonnes devant l'accolade unique.

Le nombre total de condamnés, en Corse, pour assassinat ou meurtre, nés et domiciliés dans l'île, a été de trente-deux, dont dix-sept contumaces. Dans les départemens du ressort de la Cour royale de Rennes, pour une population treize fois plus grande que celle de la Corse, le nombre de condamnés pour ces crimes a été de quinze, dont deux par contumace. On trouve, d'après ces données, que le nombre relatif de condamnés en Corse, pour assassinat ou meurtre, a été vingt-huit fois plus grand que dans le ressort de la Cour royale de Rennes, et que le nombre de contumaces, assassins ou meurtriers, y a été cent douze fois plus grand.

Le nombre de condamnés pour vol, en Corse, nés et domiciliés dans l'île, a été de quatorze, dont cinq contumaces. Dans le ressort de la Cour royale de Rennes, ce nombre a été de soixante-trois, dont onze contumaces. Le nombre relatif de condamnés pour vol, en Corse, serait, d'après cela, environ trois fois plus grand (2,92), que dans le ressort de la Cour royale de Rennes, et celui des contumaces voleurs serait six fois plus grand (5,99).

Le tableau LIX donne le nombre de condamnés de chaque profession, pendant ces deux années et demie. Pour l'assassinat et le meurtre, les laboureurs font les soixante-trois centièmes de la totalité, et les propriétaires, les vingt-cinq centièmes. Pour le vol, les laboureurs ne font que les vingt-deux centièmes, les propriétaires les vingt-deux centièmes, les bergers les quatorze centièmes, les domestiques à gages les quatorze centièmes, etc.

J'ai indiqué par des croix, sur la carte LX, le nombre d'individus qui ont été tués dans chaque canton, pendant les deux années 1832 et 1833 (1). Cette carte présente un spectacle affligeant. On y remarque les cantons de Cervione et de Pietra, qui se touchent, et qui ont ensemble quinze croix. Les cantons d'Ajaccio et de Bastelica en ont chacun six. J'ai indiqué par une palme d'olivier les cantons où il

(1) J'ai dressé cette carte d'après des extraits des tableaux mensuels, envoyés par le préfet au ministre de l'intérieur. Je n'ai trouvé et je n'ai porté que cent vingt-cinq personnes tuées ou blessées mortellement. D'après les états généraux que j'ai reçus depuis, ce nombre serait de cent quarante et une. Je suis donc sûr de n'avoir rien exagéré. Cette différence vient sans doute de ce qu'un certain nombre de personnes qui n'avaient pas été portées comme blessées mortellement, dans les premiers rapports, sont mortes depuis de leurs blessures.

n'y a eu ni assassinats, ni meurtres, ni tentatives de ces crimes, ni blessures et coups, pendant les deux années. On n'en compte que six; cinq appartiennent à l'arrondissement de Bastia (Rogliano, Nonza, San-Martino, San-Pietro et Borgo); le sixième (Zicavo), appartient à l'arrondissement d'Ajaccio.

Les résultats que présente le tableau D (supplément à l'atlas), ne sont pas moins affligeans. Il fait connaître les principales circonstances des crimes ou délits par suite desquels des femmes ont été tuées ou blessées en Corse, en 1833, et pendant les six premiers mois de 1834.

A Tavera, une femme est blessée de deux coups de stylet, par un propriétaire de cette commune, pour avoir détourné l'eau qui devait passer dans son enclos.

A Lama, une femme était sur sa porte; un inconnu lui tire un coup de fusil qui lui casse une jambe.

Sur le territoire de Grosseto, une bergère de Bastelica est blessée de deux coups de stylet dans le dos, par son cousin-germain, en voulant reprendre une de ses brebis que celui-ci avait saisie dans son enclos.

A Occana, un coup de fusil est tiré sur une femme, par un individu embusqué près de la route qu'elle suivait. Elle a eu le bras traversé par une balle.

Je demande si ces crimes peuvent être rapportés au point d'hônneur, ou au désir d'acquérir ou de conserver la réputation d'homme courageux?

Huit femmes ont été tuées pendant ces dix-huit mois, et quatorze ont été blessées.

Le tableau E (supplément à l'atlas), fait connaître les causes des homicides qui ont été commis en Corse, du 1er. janvier 1832 au 30 juin 1834. Celles de cinquante-deux de ces crimes, sur cent cinquante-huit, n'ont pu être indiquées, du moins dans les rapports faits à la préfecture. Vingt-deux homicides ont eu lieu par suite de rixes dont les causes n'ont pu, non plus, être indiquées. Quinze sont dus à des inimitiés déclarées, quinze aux partis, sept aux dégâts causés par des animaux dans des propriétés, huit à des discussions pour des intérêts agricoles souvent fort légers (par exemple, pour une haie en litige, pour un partage de glands, pour la propriété d'un coq); cinq

ont été la suite de discussions au jeu. Les affaires ou cérémonies religieuses ont fourni trois homicides; les élections municipales en ont fourni quatre. Un procureur du roi a été assassiné par des contumaces contre lesquels il avait fait des poursuites. Trois hommes ont été tués, par suite de témoignages rendus contre des accusés; un autre, pour avoir servi de guide à la gendarmerie. Cinq contumaces ou prévenus et un gendarme, ont été tués par suite de rebellion.

J'ai placé, à la suite de cet article, un certain nombre d'exemples à l'appui de quelques-uns des faits que j'y ai avancés, particulièrement sur les maux que causent à l'île les vengeances, les partis et les crimes des bandits. Presque tous ces exemples sont tirés d'actes d'accusation ou de la correspondance officielle du colonel de la gendarmerie. Les plus récents sont extraits des tableaux mensuels adressés par le préfet au ministre de l'intérieur.

EXEMPLES A L'APPUI DE QUELQUES PASSAGES DE L'ARTICLE MŒURS.

Brigandages des Bandits.

*Juille t*1821. — Le Milliacciaio est un vaste territoire situé dans la plaine du Fiumorbo, sur la rive droite de ce torrent. Possédé, à titre domanial, par le gouvernement génois, il passa ensuite entre les mains des Fieschi et des Spinola. Plus tard, MM. Morelli et Frediani, de Bastia, en firent l'acquisition. Les habitans des communes voisines ont toujours conservé des prétentions sur ce domaine. Dans les temps de troubles, ils s'en emparent de vive force et en font entre eux le partage. Lorsque l'ordre est rétabli, les propriétaires et les colons rentrent dans leurs droits.

En 1821, l'île n'était agitée par aucuns troubles; mais la crainte d'en faire naître rendait l'autorité timide. Un assez grand nombre de contumaces étaient rassemblés dans ce canton; on les supposait protégés par quelques fonctionnaires du pays, dont ils étaient ou les parens ou

les cliens. Ils ne se cachaient en aucune manière, et finirent par agir en maîtres. Au moment de la récolte, ils descendirent à la plaine, pour recevoir de chaque colon de Milliacciaio, la part qui devait revenir aux propriétaires ou à leurs fermiers. Ces colons étaient menacés de mort, s'ils refusaient d'obéir. Voici la lettre que l'un d'eux reçut :

« Les Bandits du Fiumorbo a M. Brami.

« Notre position nous oblige à chercher les moyens de pourvoir à » notre subsistance. Nous savons que vous avez à payer une redevance » en blé, pour la portion du domaine de MM. Morelli et Frediani que » vous cultivez ; nous vous invitons à la remettre à la personne que » nous vous enverrons, et qui la recevra telle que vous déclarerez par » serment la devoir.

» Nous vous prévenons que, si le moindre obstacle est mis à l'exé- » cution de cette mesure, par la force publique ou particulière, vous » et votre famille en répondrez sur votre personne et sur vos biens. » Nous vous prions de faire une sérieuse attention à cet avertissement, » dont vous reconnaîtriez bientôt l'exactitude, si vous n'y aviez pas » égard (1).

» Vos compatriotes,

» Lesdits Bandits. »

Les sous-fermiers observèrent en vain qu'ils avaient déjà payé une partie du prix de leur bail au fermier-général, M. Manera de Corte, et que s'ils ne recevaient pas la redevance des colons, ils allaient éprouver une perte considérable. L'un d'eux, qui avait essayé de faire intervenir la gendarmerie, fut obligé de se cacher ; un autre fut conduit sur les aires, et obligé, le stylet sur la gorge, de ratifier sa propre

(1) Parmi ces contumaces, se trouvaient les dix individus qui, l'année précédente, avaient, à Ampriani, envahi et spolié la maison de M. Giaccobini, et avaient frappé ce propriétaire de trente coups de stylet.

spoliation. Cependant, sur quelques aires, les bandits trouvèrent les ouvriers armés et décidés à la résistance; ils n'osèrent rien enlever.

Du reste, ils n'exigeaient nulle part que la quantité de blé qui devait revenir aux propriétaires ou aux fermiers. La part des colons était respectée; et s'ils pouvaient prouver qu'ils avaient payé la redevance, il ne leur était rien demandé.

Après avoir perçu également les redevances dues au propriétaire d'une zône de terrain, qui avait fait autrefois partie de Milliacciaio, ils se rendirent à sa maison de campagne, qu'on avait barricadée, s'y introduisirent par escalade, et enlevèrent tout le blé qui s'y trouvait.

Chez M. Manera, qui s'était établi au hameau de la Casa-Bianca, ils enlevèrent toutes les réserves de grains; ils s'emparèrent aussi de l'orge qu'il faisait charger sur une gondole mouillée dans le petit port de Calzarello, et du cheval qu'il employait à ce transport. Enfin, trois d'entre eux sommèrent ce fermier de leur remettre tous les titres des créances qu'il pouvait avoir sur des habitans du Fiumorbo. M. Manera, leur ayant assuré que tous ces titres étaient entre les mains de MM. Frediani et Morelli, ils se retirèrent en proférant des menaces et des invectives.

19 *juillet* 1822. — M. de Heel, capitaine de vaisseau, à qui l'on doit les belles cartes des côtes de Corse, se trouvant à terre pour ses opérations, entre la marine de Prunetta et la Padulella, n'ayant avec lui qu'un marin, et séparé de son canot, qu'il avait envoyé porter un ordre à une petite distance de là, fut assailli par trois hommes dont il en reconnut deux pour les avoir vus en Fiumorbo. Ces bandits lui dirent que là, tout près, il y avait encore six hommes qui paraîtraient s'il faisait résistance. Après quelques instans de pourparler dans lesquels ils annoncèrent leurs intentions, ils se mirent en devoir de faire usage de leurs armes, et M. de Heel, le poignard sur la gorge, pour se sauver et se faire rendre ses instrumens dont ces hommes s'étaient emparés, consentit au paiement d'une somme qu'il parvint, malgré le désavantage de sa position, à fixer à 250 fr. au lieu de 1,800 qu'ils lui avaient demandés.

Lorsque les clauses de la rançon furent fixées, et un marin expédié pour en aller chercher le montant à bord, M. de Heel fut conduit dans les makis pour y rester en ôtage. Dès ce moment cet officier n'eut plus à se plaindre d'aucun mauvais traitement de la part des hommes

qui l'avaient arrêté, et lors de l'arrivée de la rançon, après quatre heures d'attente, ils furent fidèles à leurs engagemens. M. de Heel reçut sa liberté, et les bandits disparurent.

21 *et* 22 *juillet* 1822. — Le 21 juillet 1822, les deux Gambini, Sarocchi, Gallochio, Théodore et autres contumaces redoutables, s'étant rendus à la montagne de Rusio, s'emparèrent de la récolte de grains de Frederici, dont ils avaient pillé la maison peu de mois auparavant. Ces grains furent transportés chez Sarocchi, gendre et ennemi mortel de Frederici.

Le lendemain, la bande se trouvait sur le bord du Golo, près de Canavaggia, où elle dévalisa et maltraita deux colporteurs. Après cette expédition, elle se dirigea sur Piedigriggio, où elle arriva pendant la nuit. Colonna, né à Piedigriggio et allié des Gambini, accompagnait les contumaces.

Après avoir établi des postes aux différentes issues du village, ils cernèrent la maison du curé, et demandèrent à entrer en qualité d'agens de la force publique. Le curé reconnut de suite le piége et appela à grands cris ses voisins. Quelques-uns accoururent, mais reçus à coups de fusil, et entendant les bandits crier de leur côté en français : « Au large ! au large ! attention brigadier, que personne n'approche, » ils se retirèrent promptement. Alors plusieurs des assaillans escaladèrent la maison, entrèrent par une fenêtre et ouvrirent à leurs camarades.

Le curé et sa nièce furent enfermés séparément, et menacés de mort s'ils osaient élever la voix. On procéda ensuite au pillage de la maison, qui fut complet. On eut soin sur-tout de ne pas oublier plusieurs obligations souscrites par Colonna. L'opération terminée, les bandits se retirèrent en prescrivant au curé de quitter la commune.

Colonna, quelques années auparavant, avait été emprisonné pour dettes; il eut recours au curé de Piedigriggio, qui lui prêta généreusement la somme dont il avait besoin pour se libérer. Il montra pendant quelque temps de la reconnaissance pour son bienfaiteur : toutes les fois qu'il se rendait à Piedigriggio, c'était chez lui qu'il descendait. Un jour le curé parla de remboursement : dès ce moment il ne trouva plus en Colonna qu'un ennemi, qui bientôt s'associa aux contumaces connus sous le nom de bandits de Corte, et dirigea l'expédition dont nous venons de rendre compte.

29 *juillet* 1822. — M. Pozzo di Borgo, payeur de la Corse, se trouvant aux eaux de Guagno, reçut plusieurs messages du fameux bandit Brusco, qui lui demandait des secours pécuniaires. Les prières n'ayant pu réussir, les menaces furent mises en œuvre, et n'eurent pas plus de succès. M. Pozzo di Borgo, en quittant les eaux, se rendit à Vico : il était accompagné d'une nombreuse escorte. Au milieu de la route un coup de fusil est tiré sur la petite troupe; deux individus sortent des makis, gagnent un mamelon et tirent trois autres coups de fusil. L'un de ces hommes était Brusco, que plusieurs personnes de l'escorte reconnurent parfaitement. Il paraît que les bandits essayèrent, par un autre avis, de faire tomber le payeur et ses amis dans une autre embuscade plus dangereuse que la première : ils virent de loin, au point où on avait voulu les faire passer, quatre ou cinq hommes qui leur crièrent : « Pourquoi fuyez-vous? Venez ici si vous » l'osez ! »

Avril 1823. — En avril 1823, Théodore et d'autres contumaces firent sommer les deux prêtres Massimi, desservans, l'un de Poggiolo, l'autre d'Orto, de leur fournir une somme de 300 fr. Cette somme n'ayant pas été payée à l'époque déterminée, ces ecclésiastiques reçurent la lettre suivante :

« Aussitôt que vous recevrez la présente, nous vous ordonnons de » venir avec celui qui vous la remettra, et d'apporter la somme de » 600 livres, au lieu dit la Serriciola, territoire d'Orto. Nous vous » prévenons que si vous ne versez pas cette somme aujourd'hui, con- » formément à l'avis que nous vous avons déjà donné, votre vie en » répond ainsi que vos biens, les animaux comme les choses inani- » mées. Nous exterminerons tout sans aucun égard. Peine de mort » pour quiconque ira chercher des subsistances pour les deux curés.

» Nous vous saluons, et vous tiendrons parole. Le temps expire au- » jourd'hui. »

7 *mai* 1823. — François Fieschi devait une somme de 100 fr. au père de Théodore. Ce contumax et Brusco rencontrent sur la route de Vico à Ajaccio le fils de Fieschi, et s'emparent de son fusil et de son cheval. A cette nouvelle, les parens du jeune homme, entre autres les Arrighi de Letia, se mettent en campagne et contraignent les deux bandits à rendre les objets volés. Peu de jours après, les Arrighi reçoivent de Poli une lettre où il les somme de payer 100 fr. dans un

délai déterminé, sous peine de mort. Ils obéissent et reçoivent bientôt l'ordre verbal de rendre cette lettre, toujours sous peine de mort.

24 *janvier* 1824. — Le bourreau et son aide avaient été chasser près de l'étang de Biguglia: vers le soir ils furent accostés par un homme qui leur demanda s'ils avaient fait bonne chasse. Sur leur réponse affirmative, le même individu leur demanda de la poudre. Tandis qu'ils lui en donnaient, il tira un stylet et leur dit qu'il les arrêtait. Deux autres hommes armés parurent, se saisirent des chasseurs et les emmenèrent; chemin faisant, le bourreau parvint à s'échapper; on lui tira deux coups de fusil qui ne l'atteignirent pas. L'aide fut moins heureux : sa rançon ayant été fixée à 1,800 fr., un des affidés des bandits, qui s'était chargé d'aller toucher la somme, fut arrêté par la gendarmerie après l'avoir reçue. Les bandits furieux égorgèrent leur prisonnier.

7 *février* 1825. — Le 7 février 1825, l'abbé Leca, desservant de Pastricciola, reçut une lettre par laquelle Théodore le sommait de remettre 20 fr. à son messager. L'abbé, épuisé par plusieurs rançons, ne put donner que 10 fr., et s'excusa par un billet. Il reçut bientôt un second message; l'envoyé de Théodore lui fit observer qu'il était vu avec défaveur par *les seigneurs de la campagne* (1), et qu'il pourrait lui arriver quelque malheur. Le pauvre desservant se résigna, emprunta 10 fr. et les envoya au bandit, en renouvelant ses excuses.

Juillet 1825. — Dans les premiers jours de juillet 1825, Xavier Leca reçut aussi de Théodore une lettre par laquelle il lui enjoignait de lui faire remettre 70 fr. N'ayant pas obéi à cette sommation, il fut arrêté quelques jours après par Théodore et Gaffori, qui le menacèrent de lui ôter la vie, et le gardèrent pendant deux jours. Il ne fut relâché qu'à la prière du frère de Théodore, contre lequel les parens de Leca menaçaient d'exercer des représailles.

1er. *juin* 1826. — Né de parens pauvres, Gaffori, qui fut pendant quelque temps le compagnon de Théodore, ne se bornait pas à exiger ce qui lui était nécessaire; il profitait de la terreur qu'il inspirait, pour procurer à sa mère et à sa sœur les choses dont elles manquaient. Quelquefois elles allaient elles-mêmes percevoir ces rançons. L'un

(1) C'était le titre que prenaient Théodore Poli et Jean Gaffori, son collègue.

était sommé de fournir du drap, un autre de l'orge et des châtaignes, un troisième des chemises et de la toile. L'argent n'était pas oublié. Gaffori rencontre, le 1er. juin 1826, le fils de Ceruti, qui gardait son troupeau; il enlève cet enfant, l'emporte dans un lieu isolé et l'y tient garotté, jusqu'à ce que son père lui ait fait parvenir la rançon qu'il exige. Il avait d'abord fixé cette rançon à 50 écus de 6 liv.; il voulut bien ensuite se contenter de 34.

24 *mars* 1831. — M. Giobergia, conducteur des ponts et chaussées, se rendait de Vivario à Ajaccio, accompagné de M. Ronchetti, entrepreneur du pont du Vecchio, et de deux hommes armés. A un quart de lieue environ de Bocognano, du côté de Vizzavona, deux bandits embusqués derrière un châtaignier, le tenant en joue, obligèrent les hommes de son escorte à mettre bas les armes, et le conduisirent dans un makis où ils lui déclarèrent que s'il ne voulait mourir, il fallait qu'il leur donnât 12,000 fr. M. Giobergia leur demanda, en riant, s'ils croyaient réellement qu'il pût disposer de cette somme. « Nous savons, répondirent-ils, que vous avez beaucoup d'argent; nous le tenons de quelqu'un qui vous connaît personnellement. » Cependant les deux hommes qui avaient escorté M. Giobergia les rejoignirent et refusèrent de s'éloigner. Les bandits, alors, commencèrent à traiter avec eux, et après avoir marchandé pendant deux heures, on arriva enfin à la somme de 600 fr., que M. Giobergia s'engagea à leur faire tenir au lieu qu'ils indiquèrent à ces hommes. Arrivé à Ajaccio, M. Giobergia remit à ceux-ci la somme promise, et huit jours après, ils lui rapportèrent 100 fr. C'était un nouveau rabais qu'ils avaient obtenu.

14 *mars* 1833. — Une bombarde et une tartane génoises ayant été forcées par le mauvais temps de relâcher au port de Provenzale, dans le golfe de Sagone, les équipages de ces deux bâtimens prirent terre pour faire du bois. A peine les marins de la bombarde étaient-ils débarqués, qu'ils furent surpris par cinq hommes armés qui les sommèrent de payer 100 écus de 6 liv. Le capitaine n'ayant pu compter que 100 fr., l'équipage fut entièrement dépouillé. Les marins de la tartane parvinrent à s'échapper, malgré les coups de fusil que leur tirèrent ces malfaiteurs.

INIMITIÉS.

8 *septembre* 1815. (Moniteur *du* 11 *avril* 1817.) — Un misérable motif d'intérêt avait produit une haine d'autant plus violente entre les deux familles les plus distinguées de la Corse, celles de Casale et de Campo-Casso, qu'elles étaient unies par les liens du sang : des démolitions de clôtures, des enlèvemens de récoltes, des attaques à force ouverte, des meurtres réciproques, avaient porté à la plus haute exaltation la fureur des deux partis.

Le 8 septembre 1815, la maison d'Achille Campo-Casso, à Oletta, est assiégée dans les formes par les Casale et leurs adhérens : outre plusieurs blessés, deux hommes sont tués, l'un du côté des assiégés, l'autre du côté des assiégeans. Ces derniers, ne pouvant pénétrer dans la maison, en forment le blocus. Cependant Achille et Bernard Campo-Casso parviennent à s'échapper dans la nuit du 11 au 12, et se réfugient à Bastia. Le 12, Bernard assassine, dans cette ville, l'avocat Casale; arrêté par le peuple, il s'échappe de prison : Achille, accusé d'avoir favorisé son évasion, est arrêté à son tour, et poursuivi par le père de Casale, comme complice de Bernard.

Près de quatre-vingts témoins furent entendus dans cette affaire: presque tous étaient suspects à l'une ou à l'autre des parties; ceux des Casale avaient été choisis parmi les ennemis déclarés des Campo-Casso, parmi ceux même qui les avaient assiégés dans leur maison : les débats donnèrent lieu à l'arrestation de plusieurs de ces témoins. Bernard fut condamné à mort, et Achille acquitté.

Pendant la procédure, Philippe, frère de Bernard, fut assassiné publiquement dans les rues de Bastia.

12 *juin* 1821.—Pascal Gambini, et deux autres contumaces de Corte, apprennent qu'un de leurs ennemis, Jacques-François Arrighi, est, depuis quelques jours, à la montagne de la Restonica, et qu'il se retire, la nuit, dans une cabane dont ils connaissent la situation. Ils arrivent dans ce lieu à la pointe du jour. Arrighi sortait pour aller traire ses brebis; il aperçoit ces trois hommes qui se dirigeaient vers sa cabane, les reconnait, rentre précipitamment, et se barricade. L'un des compagnons de Gambini monte sur le toit, y pratique un trou, et

blesse Arrighi d'un coup de fusil. On l'engage alors à sortir, et on lui promet de ne plus lui faire aucun mal; le malheureux ouvre, reçoit trois coups de fusil, et tombe : il respirait encore, Gambini l'achève à coups de poignard. Le fils d'Arrighi, un enfant de dix ans, a été témoin de cette horrible scène.

23 *mars* 1823. — La famille Pasqualini, une des plus considérables de Bastelica, ne protégeait pas Gasparini et ses adhérens. Le 23 mars 1823, M. François Pasqualini, vieillard respectable, allait surveiller des travaux qu'il faisait exécuter dans ses propriétés; un coup de fusil, tiré sur lui, le blesse grièvement : il reconnaît Noël Gasparini, et essaie de fuir. Deux femmes, accourues à ses cris, se placent entre lui et l'assassin; mais celui-ci les repousse, et le vieillard, qui demandait un seul instant pour recommander son âme à Dieu, tombe, frappé de trois autres coups de feu.

Il expira dans les bras d'une de ces femmes, que la fureur et les menaces de Gasparini ne purent déterminer à l'abandonner (1).

Nuit du 10 *au* 11 *avril* 1824. — Pascal Peloni, de Bastelica, voltigeur corse, apprend que le prévenu Michel Gasparini, du même village, et son ennemi, doit passer la nuit dans une cabane isolée; il prend avec lui six autres voltigeurs, ses parens ou ses amis, arrive au lieu qui lui avait été indiqué, et parvient à s'emparer du prévenu. Le détachement se dirige sur Ajaccio, avec son prisonnier. Plusieurs des voltigeurs qui le composaient étaient, comme Peloni, les ennemis mortels des Gasparini, sous les coups desquels ils avaient failli tomber, quelques mois auparavant. Au milieu de la route, Michel fut tué par un de ces militaires (2) : ils supposèrent qu'ils avaient été attaqués par des malfaiteurs qui avaient voulu leur enlever leur prisonnier; mais tout porte à croire que ce meurtre odieux fut prémédité.

29 *novembre* 1824. — Les frères Joseph et Ambroise Franceschini, parens des Casanova, et liés d'amitié avec M. Pasqualini, avaient, à cheptel, un troupeau appartenant à ce dernier : c'étaient trop de titres à la haine des Gasparini. Dans la soirée du 29 novembre 1824, Joseph et Ambroise, réunis à d'autres bergers, assis autour d'un grand feu,

(1) Rose Martininghi; elle mérite d'être nommée.

(2) Vincent Casanova, qui, l'année suivante, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

causaient, et faisaient cuire leur souper : un coup de fusil, tiré à cinq ou six pas de distance, vint frapper Joseph à la tête. Son frère se lève, et aperçoit, au clair de la lune, l'assassin, qui se retirait lentement : « Pourquoi en agis-tu ainsi, lui crie-t-il? Nous ne te devons ni sang, ni eau... » Il avait reconnu Noël Gasparini à sa haute stature.

28 *mars* 1834. — Les frères Nicolai, et plusieurs autres bandits, ayant rencontré, près de Tox, quatre habitans de cette commune avec lesquels les Nicolai étaient en inimitié, en tuent trois, les nommés Antomarchi, Ferri et Luccioni, et blessent le quatrième : ils coupent la gorge à Antomarchi, et arrachent un œil à Luccioni.

22 *juillet* 1834. — Le bandit Graziani, de Saint-André-d'Orcino, ayant été rencontré par ses ennemis, près de Calcatogio, l'un de ces hommes et le bandit font feu l'un sur l'autre : tous les deux sont atteints, et meurent quelques instans après.

ENFANS EN INIMITIÉ.

10 *avril* 1834. — Un enfant-trouvé était à la fenêtre du dépôt d'Ajaccio; le jeune Louis Coli, de cette ville, âgé de treize ans, lui tire un coup de fusil chargé à petit plomb, et le blesse à l'œil : on suppose qu'il l'a pris pour un autre enfant-trouvé, avec lequel un de ses camarades avait eu dispute quelques jours auparavant.

PARTIS DANS LES VILLAGES ET DANS LES PETITES VILLES.

Rivalités des principales Familles.

6 *juin* 1830 *et* 18 *mai* 1831. — La commune de Fozzano est divisée, depuis long-temps, en deux partis, dont le moindre événement suffit pour réveiller l'animosité. A la tête de l'un de ces partis sont les Carabelli, les Bartoli, les Bernardini; l'autre a pour chefs les Grimaldi, les Paoli et les Durazzo. En 1830, un léger différend s'étant élevé entre Paul et Pierre-Paul Paoli, le premier s'éloigna peu à peu du parti qu'il avait appuyé jusqu'alors, et finit par s'attacher à l'autre : cette espèce de désertion le rendit odieux à ses anciens amis. Le 6 juin

1830, jour de la fête patronale de Fozzano, après les vêpres. Paul et son frère retournaient au village, situé à quelque distance de l'église. Pierre-Paul, son fils et son neveu, qui les suivaient, les ayant dépassés, le premier se retourna pour les regarder. « Pourquoi me regardes-tu, lui dit Paul? » Aussitôt ils s'attaquent : l'un est armé d'un stylet, l'autre d'une canne à épée. Amis et ennemis accourent : Pierre-Paul est tué, ses deux fils et son neveu sont blessés; de l'autre côté, Paul le transfuge et Jean-Baptiste Bernardini sont tués.

Le 17 mai suivant, Michel-Ange Paoli, celui qui avait porté le coup mortel à Jean-Baptiste Bernardini, fut acquitté par la Cour royale de Bastia. Le lendemain, à dix heures du soir, il se rendait, avec son frère et son neveu, à l'hôtel où il était logé; trois coups de pistolet furent tirés sur eux, et ne les atteignirent pas; un des assassins se précipita sur le frère de Michel-Ange, et le blessa d'un coup de stylet : c'était Antoine Bernardini, voltigeur corse, frère de Jean-Baptiste.

Entre ces deux événemens, un des Carabelli se rendant de Sartene à Fozzano, avec une escorte nombreuse, tomba dans une embuscade, et fut tué : ses compagnons de voyage blessèrent et prirent un des assassins. Fozzano présentait l'aspect le plus sombre : les maisons en étaient crénelées et barricadées; personne n'osait se montrer au dehors (1).

30 *décembre* 1833. — Michel Durazzo se rendait de Fozzano à ses propriétés, situées à peu de distance du village; il était accompagné de ses deux fils, Jean-Paul et Ignace, de deux de ses neveux, François et Baptiste, et de plusieurs ouvriers lucquois. Les ennemis de Durazzo, embusqués, firent feu sur eux : Baptiste et Ignace tombèrent morts, Jean-Paul fut blessé; ceux qui restaient ripostèrent, et tuèrent François Bartoli et Michel Bernardini.

16 *septembre* 1830. — A Sartene, comme à Fozzano, il existe deux partis, celui des Roccaserra et celui des Ortoli. Les familles dont se compose le parti Roccaserra, les plus riches et les plus puissantes du pays, habitent le quartier de Sant'Anna, ce qui leur a fait donner le nom de Sant'anninchi. En juillet 1830, les Sant'anninchi étaient en possession de l'autorité municipale; on supposait même qu'ils avaient une grande influence sur le sous-préfet : la révolution de juillet fut

(1) Acte d'accusation du 11 octobre 1831.

donc, abstraction faite des opinions politiques, un triomphe pour le parti contraire. Le sous-préfet était absent : un Ortoli fut chargé de l'intérim. La garde nationale s'organisa. Le maire s'était, dit-on, montré contraire à cette mesure : tout se fit sans lui à la sous-préfecture. Les Sant'anninchi se tinrent sur la défensive, et se constituèrent en quelque sorte en état de siége. Le 16 septembre, des montagnards armés descendent à Sartene ; la plupart se rendent à Propriano pour accompagner le sous-préfet, qui devait arriver ce jour-là; ceux qui restent garnissent les maisons du quartier Sant'Anna. La nouvelle garde nationale prend la résolution de faire une patrouille, et de traverser ce quartier, malgré la vive opposition manifestée par ceux qui l'habitent. Cette patrouille s'avance : elle était composée de trente à quarante gardes nationaux, auxquels on avait adjoint huit gendarmes; une foule d'enfans l'accompagnait; un jeune homme du parti Ortoli la commandait. Elle pénètre, sans difficultés, sur la place Sant'Anna; mais, lorsqu'elle est arrivée au milieu de cette place, un coup de fusil, parti d'une des maisons qui l'environnent, vient frapper le malheureux commandant (1) : il tombe mort. Aussitôt toutes les autres maisons répondent à ce signal par une vive fusillade : un des gardes nationaux est blessé mortellement, plusieurs autres reçoivent des blessures graves; deux gendarmes sont également blessés. La troupe riposte en vain : elle n'atteint que des murailles, et bientôt elle est obligée de chercher son salut dans la fuite.

Corte a été, en 1833, le théâtre de plusieurs scènes sanglantes qui paraissent avoir été la suite de l'ancienne rivalité de quelques-unes des

(1) Sébastien Pietri.

Le 20 février 1833, Camille et Alexandre Pietri, frères de Sébastien, attaqués dans la plaine de Rizzancze, près de Sartene, par cinq Sant'anninchi, sont restés sur la place, criblés de balles, après avoir blessé grièvement un de leurs ennemis.

Le 20 janvier 1834, Jean-Baptiste Susini et Antoine Casella, du même parti que Sébastien, Camille et Alexandre Pietri, ont été attaqués à Propriano par quatre Sant'anninchi : Susini a été tué, et Casella blessé dangereusement.

Un mémoire sur l'affaire de Sartene, en 1830, signé Pietri (Paul-Alexandre), Ortoli (Jacques-André) et Ortoli (Paul-François), se terminait ainsi :

« Ils sont allés rejoindre les mânes infortunés de Frédéric Susini et de Pierre Susini, » leurs parens, assassinés comme eux par les familles de nos ennemis, et jusqu'à ce » jour demeurés sans vengeurs. Irons-nous les rejoindre nous-mêmes ? Jurés de la » Corse, vous nous répondrez. » Tous les accusés furent acquittés.

principales familles de cette ville, ranimée par la diversité des opinions politiques, et sur-tout par le nouveau partage des emplois et de l'autorité qu'a amené la révolution de 1830. Le 13 janvier, les deux partis en vinrent aux mains : un habitant fut tué, et trois furent blessés. Le 3 mai, un second engagement eut lieu à l'occasion de l'arrivée du préfet : deux hommes furent tués, un autre fut grièvement blessé. Les enfans eux-mêmes prenaient part à ces querelles. Le 21 avril, ceux du sous-préfet, du maire et du juge de paix, qu'une femme conduisait à la promenade, furent assaillis à coups de pierres par les enfans du parti contraire : un autre enfant qui les accompagnait, et la femme qui les conduisait, furent blessés.

En juillet 1833, un grand nombre d'habitans de Bastelica, divisés en deux partis par d'anciennes inimitiés, se tirèrent des coups de fusil pendant plusieurs jours : plus de cinq cents hommes, dit-on, prirent part à la querelle. La gendarmerie, qui essaya d'abord de rétablir l'ordre, fut obligée de se retirer dans sa caserne. Cependant il n'y eut personne de tué. Un homme et une femme furent blessés.

PRÉTENTIONS, FONDÉES OU NON,

SOUTENUES IMMÉDIATEMENT PAR LES ARMES.

24 juillet 1821. — *Origine de tous les crimes de François Sarocchi.* Colombani faisait la moisson pour Frederici, beau-père de Sarocchi, dans un enclos près du village de Rusio. Daria, fille de Frederici et belle-sœur de Sarrocchi, travaillait avec Colombani, et le fils de Daria gardait les bestiaux à l'extrémité de l'enclos. Sarocchi battait sa récolte dans un champ voisin. A l'heure du repos, il ordonne à son enfant de mener les bœufs dans l'enclos de Frederici. Daria et Colombani s'y opposent. Sarocchi soutient qu'il a le droit de faire paître ses bœufs sur le chaume de l'enclos de son beau-père. La querelle s'échauffe; Colombani et Sarocchi courent au village, chercher leurs armes; ils font feu l'un sur l'autre, et Colombani est blessé à la cuisse. Sarocchi prend la fuite; il rencontre son beau-père; une nouvelle querelle s'élève; Sarocchi fait feu sur le vieillard désarmé, qui heureusement n'est pas atteint, puis il poursuit sa route. Peu de temps après, il tue Daria, sa belle-sœur, d'un coup de fusil, et témoigne le regret de

ne pas l'avoir fait mourir à coups de stylet. Sa vie n'a été depuis qu'un tissu de crimes.

Décembre 1824. — Une contestation s'étant élevée pour un droit de passage, entre Martin et Gaffori, habitans de Pastricciola, Gaffori blesse son adversaire de deux coups de stylet dans le dos. Quelques jours après, le juge de paix se rend sur les lieux et charge un parent de Martin, qui avait été témoin de l'affaire, et qui avait donné du secours au blessé, d'aller chercher l'adjoint du maire, qui demeurait dans un hameau voisin. Gaffori, embusqué dans les makis, sur le bord du chemin que cet homme doit suivre, lui tire deux coups de fusil, dont les balles viennent siffler à ses oreilles, mais ne l'atteignent pas.

Gaffori a commis depuis beaucoup d'autres crimes.

GUERRE DES CONTUMACES

CONTRE LES AGENS DE LA FORCE PUBLIQUE.

14 *février* 1820. — *Premier crime de Théodore.* — Théodore Poli, conscrit retardataire de la classe de 1819, fut arrêté et conduit à Ajaccio, par le brigadier de Guagno, qu'il croyait son ami. Dans la soirée du 14 février 1820, ce militaire était entré dans une maison du village, et en avait laissé la porte entr'ouverte. Un coup de fusil tiré du dehors, le blesse mortellement. Théodore s'était échappé du dépôt.

21 *et* 22 *novembre* 1821. — Dans la soirée du 21 novembre 1821, la gendarmerie de Corte, instruite que Christophe Arrighi, les deux Gambini, Pelegrini, dit Brusco, et Théodore Poli, rôdaient dans les montagnes voisines, se mit à leur poursuite, guidée par trois habitans de cette ville. Après quelques heures de marche, elle se trouva en présence de ces contumaces. On échangea long-temps des coups de fusil sans résultat. Enfin, Christophe Arrighi fut blessé mortellement et ses compagnons disparurent. La nuit étant déjà avancée, les gendarmes et les guides portèrent Arrighi dans une grotte voisine, et lui donnèrent les secours que leur situation et la sienne comportaient. Ils eurent l'imprudence de ne pas se garder. Bientôt, plusieurs coups de fusil furent tirés de l'extérieur, et deux des leurs, un gendarme et l'un des guides, Mathieu Ferracci, furent tués.

Le lendemain matin, la nouvelle de cette scène tragique s'étant répandue dans Corte, les parens de Ferracci s'arment et prennent la résolution de venger sa mort. Laurent Arrighi, vieillard septuagénaire, et son fils, labouraient un champ près de la ville. Les Ferracci vont les trouver. A leur approche, le jeune Arrighi prend la fuite; ils le poursuivent, l'appellent et l'assurent qu'il n'a rien à craindre: le malheureux s'arrête et les attend; ils le font mettre à genoux et le fusillent. Quelques instans après, le vieillard tombe aussi sous leurs coups.

D'autres parens de Ferracci se rendent en armes à la maison de Jean-Baptiste Gambini, et, le voyant à l'une de ses croisées, ils lui tirent plusieurs coups de fusils qui ne l'atteignent pas. La force armée arrive, deux factionnaires sont mis à la porte de Gambini; quelques heures se passent dans le calme; mais vers le soir, au moment où la gendarmerie rentrait, avec les cadavres des trois hommes qui avaient été tués dans l'engagement de la nuit précédente, la maison de Jean-Baptiste Gambini est de nouveau assaillie; les deux soldats en défendent l'entrée et font feu; des coups de fusil sont aussi tirés de l'intérieur de la maison, et l'un des parens de Ferracci, François Brandolacci, tombe mort.

4 *janvier* 1822. — Huit gendarmes étaient cachés depuis plusieurs jours à Rusio, dans une maison voisine de celle du bandit Sarocchi. Il arrive enfin, avec les deux Antomarchi, autres contumaces couverts de crimes. Les gendarmes sortent. Sarocchi, favorisé par les habitans qui encombrent la place, entre chez lui, s'y retranche, met deux gendarmes hors de combat et parvient à s'échapper. Joseph Antomarchi (Gallochio), s'échappe aussi; son frère est tué; l'un des gendarmes meurt de ses blessures.

5 *mars* 1822. — Trois gendarmes et un brigadier des brigades de Piedicroce, revenant de la Porta, sont attaqués par les deux Gambini, Gallochio, Sarocchi et autres contumaces retranchés derrière un mur. Les trois gendarmes sont tués et dépouillés. Le brigadier seul, la cuisse percée d'une balle, et n'ayant plus de munitions, empêche cependant qu'on ne l'approche et conserve ses armes.

19 *octobre* 1822. — Théodore Poli, Gallochio, Xavier et Joseph Moltedo, Brusco et Sabini, attaquent, à dix heures du matin, la caserne de la gendarmerie, à Casaglione, tuent un gendarme malade, qui s'y trouvait seul, et se mettent en devoir d'emporter tous les effets. Le

29

maire appelle les habitans aux armes; deux braves osent seuls se joindre à lui. D'une des fenêtres de la maison du curé, située en face de la caserne, ils font feu sur les contumaces, qui ripostent. Brusco est blessé dans ce combat. La bande alors renonce à son entreprise et se retire. Sabini est tué d'un dernier coup de fusil tiré par le maire.

Théodore Poli, qui conduisait cette expédition, était déguisé en gendarme.

30 *novembre* 1822. — Le brave gendarme à cheval Maréchal, revenant à Corte, du poste de la Caporalina, au-dessous d'Omessa, où il avait été envoyé, tombe dans une embuscade de bandits; il est criblé de balles, mais son cheval n'ayant pas été touché, il retourne à la Caporalina, remet ses armes à ses camarades et meurt.

17 *juillet* 1823. — Un détachement de gendarmes et de voltigeurs, faisant une battue dans les montagnes, entre la Restonica et le Tavignano, se trouvent, à trois heures du matin, en présence de plusieurs bandits, qui font feu les premiers, et sont poursuivis de rochers en rochers. L'engagement se termine par la mort de Jean-André Gambini, l'un des contumaces les plus redoutables et les plus cruels de cette époque.

19 *au* 20 *septembre* 1823. — Les brigades de Vescovato, instruites que les Agostini, dits bandits de Prunelli, devaient se trouver dans une maison de ce village qu'on leur avait indiquée, s'y rendent pendant la nuit et investissent cette maison. Un coup de fusil est tiré du troisième étage. Le maréchal-des-logis qui commande cette expédition croit prudent d'envoyer avertir les brigades de Volpajola, qui arrivent vers trois heures du matin. A la pointe du jour, on somme le maître de la maison d'ouvrir; il refuse, et un second coup de fusil est tiré, toujours du troisième étage. Alors, deux brigadiers et deux gendarmes montent sur le toit, le découvrent, entrent dans le grenier, et s'y trouvant enfermés, en brisent le plancher. Ils poursuivent ainsi d'étage en étage, l'individu qu'ils avaient délogé du troisième, et qui continue à faire feu. Enfin, réfugié dans la cave, la voûte en étant enfoncée et le canon de son fusil étant brisé, il se rend. C'était Capracieta, l'un des Agostini. Ce contumace avait détruit, en 1820, la famille entière des Filippi, à l'exception d'un seul enfant. Depuis, lui et son frère avaient donné la mort à un malheureux auquel ils n'avaient d'autre reproche à faire que d'être locataire d'une maison appartenant à l'une de leurs victimes.

1824. — Deux voltigeurs corses escortaient, de Vico à Orto, leur résidence, un muletier qui transportait dans ce village des vivres destinés à la troupe. Un jeune paysan de Poggiolo, qui les avait rencontrés, faisait route avec eux. Théodore Poli et Brusco font feu sur ce groupe. Un des voltigeurs tombe mort, et le jeune paysan est blessé mortellement. Ce dernier était neveu de Théodore, et avait toujours conservé avec lui des relations amicales. Théodore ne l'avait pas reconnu, et témoigna une vive douleur, lorsque le muletier, qu'il appela et qu'il interrogea, lui apprit quelles étaient ses victimes. Il n'avait voulu attaquer, lui dit-il, que les agens de la force publique.

1er. *juillet* 1826. — Un détachement de voltigeurs avait passé la nuit en embuscade dans des makis de la commune de Salice. Le matin de bonne heure, ils aperçoivent de loin un homme armé; c'était Gaffori. Ils le reconnaissent à l'aide d'une longue-vue; alors ils se mettent en marche pour arriver jusqu'à lui sans être vus. Arrivés à une portée de fusil, ils le somment de s'arrêter. Il s'arrête en effet, mais pour tirer sur eux un coup de fusil, puis il s'enfuit. Poursuivi, il prend position derrière un rocher et soutient le feu des voltigeurs; enfin, ayant été blessé au bras, et ne pouvant plus se défendre, il est pris.

5 *février* 1827. — Depuis quelque temps, les deux contumaces Théodore et Mathieu Poli étaient poursuivis avec activité par les voltigeurs corses de la troisième compagnie; on les savait aux environs d'Ambiegna. Trois voltigeurs, Fornari, Graziani et Colonna, s'offrirent pour aller à la découverte. Après avoir rôdé pendant douze jours, ils aperçoivent de loin les deux bandits près des cabanes des Moriola. Mathieu descend vers le Liamone, et Théodore entre dans une cabane. Les voltigeurs s'avancent alors avec précaution à travers les makis; mais un chien de berger met, par ses aboiemens, Théodore sur ses gardes. Le combat s'engage : après plusieurs coups de fusil échangés sans résultat, Graziani est blessé à la main, et Fornari, qui ne s'était pas pressé de tirer, blesse Théodore mortellement. Le bandit tombe, se relève un instant, décharge son pistolet sur Fornari, qu'il blesse en deux endroits, puis il retombe et il expire.

Théodore tenait la campagne depuis huit ans, et il s'en disait le *commandant*. On trouva sur lui un ordre écrit de la veille, où il prenait ce titre, et faisait connaître sa volonté à une famille qui était en

procès avec un de ses protégés. On trouva aussi sur lui un demi-gros de précipité rouge, qui lui eût sans doute servi à se détruire, s'il eût été pris vivant.

17 *au* 20 *novembre* 1830. — Ribetti, Michelini et Girolmini, entrent à sept heures du matin dans le hameau de Casevecchie, et tuent Nicolini, âgé de soixante-cinq ans, dont Ribetti était l'ennemi. Les enfans de ce vieillard accourent. Les assassins s'étaient jetés dans un enclos hors du village ; ils les attaquent et essuient leur feu. L'aîné est renversé du premier coup ; le plus jeune, âgé de douze ans seulement, est blessé, mais il tue Girolmini.

La brigade de Poggio et Mezzana, et celle de Castellare, informées de cet événement, se mettent à la poursuite de Ribetti et de Michelini ; elles les forcent à se réfugier dans un maison de campagne, où ils se maintiennent deux jours et deux nuits contre les gendarmes et les voltigeurs corses, qui s'étaient dirigés de toutes parts sur ce point. Enfin, après avoir tué un gendarme et blessé deux voltigeurs, ces bandits finissent par succomber.

Plusieurs habitans de Vescovato, qui s'étaient joints, dans cette expédition, à la force armée, se firent remarquer par leur conduite courageuse et exemplaire. (1)

Protection que les malfaiteurs et les conscrits réfractaires trouvent dans les villages et dans les bergeries.

Voir le tableau LVI, p. 4. *Rébellion ;* San-Gavino, Speloncato, Sant-Antonino, Morosaglia et Pietroso.

---

13 *février* 1834. — L'escouade de voltigeurs corses, stationnée à Sollacaro, informée que le bandit Bartoli, de Ciammanaccie, se trouvait aux bergeries de Carbonaccio, territoire de Pila et Canale, s'y rendit. A son approche, un individu armé sortit d'une des bergeries, et prit la fuite. Les voltigeurs se disposaient à le poursuivre, lorsque neuf hommes armés de fusils sortirent des diverses cabanes, se mi-

(1) MM. Ciatoni, Ceccaldi, Gonsalvi, Giammarchi, Bernardi, Morellil et Simoni.

rent en embuscade, couchèrent en joue ces militaires, et les sommèrent de s'arrêter. Pendant ce temps, les femmes, sorties aussi des cabanes, leur lançaient des pierres et excitaient leurs chiens contre eux. Les voltigeurs furent obligés de se retirer.

15 *février* 1823. — Les brigades de Calacuccia et de Calenzana, s'étant rendues aux bergeries de Balla di Veta, dans la plaine de Filosorma, où se trouvaient plusieurs insoumis et quelques malfaiteurs, furent attaquées par une soixantaine d'hommes armés, avec lesquels elles échangèrent quelques coups de fusil, et qui les obligèrent de se retirer.

17 *février* 1834. — La brigade de gendarmerie de Porto-Vecchio avait cerné une maison voisine du hameau de San-Martino, où se trouvait un prévenu de vol. Le maréchal-des-logis s'était présenté à la porte avec un gendarme, qu'un coup de fusil, tiré de l'intérieur, avait étendu mort. — Le sous-officier avait envoyé chercher du renfort à Bonifacio. Vers sept heures du soir, la brigade fut attaquée par les habitans de San-Martino. Pendant que les gendarmes étaient occupés à se défendre, le prévenu s'échappa.

Passage des Vendette corses au duel dans les villes.

2 *et* 3 *septembre* 1828. — Dans la soirée du 2, une rixe s'étant élevée dans un café de Bastia entre François Poli, jeune avocat, et Joseph Podesta, fils d'un marchand de cette ville, au sujet de quelques propos que Thomas Podesta, frère de Joseph, avait dû tenir, deux soufflets furent échangés : les stylets furent ensuite tirés, mais les témoins de cette scène étant intervenus, il n'y eut pas d'effusion de sang.

Le lendemain matin, Poli envoya un cartel à Joseph Podesta, qui l'accepta. Le rendez-vous était donné pour deux heures; mais dans la matinée, Thomas ayant déclaré que c'était à lui de se battre puisqu'il était l'auteur de la querelle, un message verbal fut adressé à Poli, et la réponse fut rendue devant M. Podesta père. La police intervint, et l'adjoint du maire, faisant fonctions d'officier de police, enjoignit aux deux jeunes gens de ne pas sortir de leur magasin.

Sur ces entrefaites, Poli, son frère et ses amis, armés de bâtons, viennent promener sous les fenêtres de Podesta. On s'injurie, on se menace; enfin les Poli et leurs amis se précipitent vers la porte du

magasin qui donne sur une autre rue. Les Podesta s'efforcent en vain d'en défendre l'entrée; les vitres sont brisées à coups de bâton; des coups de pistolet sont tirés; les assaillans pénètrent dans l'intérieur. Thomas Podesta est blessé mortellement. Son frère était parvenu à sortir de la maison; poursuivi dans la rue, il reçoit plusieurs coups de stylet; mais François Poli avait payé ce triomphe de sa vie, et l'un de ses amis mourut quelques jours après de ses blessures.

Trois morts, un blessé, des hommes dont la vie avait été jusque là honorable et utile, poursuivis comme assassins, et des haines implacables léguées à l'avenir : que l'on compare ces résultats à ceux qu'aurait pu avoir le duel projeté.

Dangers que courent les juges, les témoins et ceux qui peuvent donner aux agens de la force publique les renseignemens nécessaires pour procurer l'arrestation des malfaiteurs.

28 *septembre* 1820. — M. Colonna, juge d'instruction à Ajaccio, s'étant rendu à Bastelica, pour informer sur un meurtre commis sur la personne de Nonce Gasparini, logea chez M. Pasqualini, ancien commissaire des guerres, qui passait pour n'être pas favorable aux Gasparini, et qu'on supposait même l'ami des Casanova, leurs ennemis. M. Colonna, après avoir terminé ses opérations, retournait le 28 septembre à Ajaccio. Il était accompagné du substitut du procureur du roi, du commis-greffier, et de plusieurs gendarmes. A une lieue de Bastelica, il fut blessé mortellement de deux coups de fusil, que tirèrent sur lui des bandits embusqués, et il expira quelques minutes après. Les gendarmes, qui coururent sur le point d'où le coup était parti, ne purent atteindre, ni même apercevoir les assassins. On rétrograda vers Bastelica, et on y transporta le cadavre. Un paysan, que l'on rencontra sur la route, lui adressa ces paroles : « Où vas-tu » maintenant? Tu vas peut-être retourner chez M. Pasqualini, pour » manger ce que tu y as laissé; il n'y a plus rien pour toi...... »

9 *août* 1828. — M. le conseiller Arena se rendait de Bastia à Ajaccio, accompagné de M. Juchereau de Saint-Denis, substitut du procureur du roi, et de M. Marchi, commis-greffier : un gendarme les escortait. Dans la forêt de Vizzavona, le bandit Poli, condamné aux

travaux forcés à perpétuité, échappé des prisons de Bastia, se présente à eux armé de toutes pièces, et leur demande lequel d'entre eux est le conseiller Arena. M. Arena s'étant nommé, Poli témoigne une grande joie, et lui déclare qu'il l'attend depuis trois jours pour l'immoler à sa vengeance, comme l'un des juges qui l'ont condamné. A ces mots, les compagnons de M. Arena et le gendarme d'escorte prennent la fuite, croyant sans doute qu'il les suivait. Le bandit s'avance sur lui, le stylet à la main, et va l'en frapper. M. Arena l'assure qu'il est dans l'erreur, qu'il n'a pris aucune part à l'arrêt dont il se plaint; il donne sa bourse et n'épargne pas les promesses. Alors Poli, reconnaissant l'innocence de son prisonnier, le laisse continuer sa route et l'accompagne, tenant toujours la bride de son cheval d'une main et le stylet de l'autre. Il l'assure toutefois qu'il n'a plus rien à craindre, et qu'il le défendrait même au besoin, au péril de sa vie. Il lui demande des nouvelles de l'expédition de Morée, lui fait part du projet qu'il a de passer en Grèce pour y défendre la cause de la liberté, s'informe de ses opinions politiques, et arrive ainsi à une petite distance du fort de Vizzavona, où il y a une garnison. M. Arena lui fait observer qu'il ne serait peut-être pas prudent qu'il l'accompagnât plus loin. Poli, avant de le quitter, veut lui rendre sa bourse; on pourrait croire, dit-il, s'il la gardait, qu'il ne l'avait pas attendu pour le tuer, mais pour le voler. Cependant M. Arena parvient à lever ses scrupules et à se débarrasser de lui.

Poli fut tué dix jours après, par un détachement de voltigeurs contre lequel il se défendit jusqu'au dernier moment.

4 mai 1832. — L'un des frères Ortoli, d'Olmicia, inculpé d'une tentative de meurtre, avait d'abord été renvoyé en police correctionnelle, pour simples blessures. M. Susini, procureur du roi à Sartene, forma opposition à l'ordonnance de la chambre du conseil, et la Cour mit le prévenu en accusation. Le même individu et son frère avaient été mis en prévention pour un assassinat et une double tentative de ce crime. Ils avaient fait des menaces à M. Susini, qui ne sortait plus qu'avec de certaines précautions. Ce magistrat venait d'être nommé substitut du procureur général près la Cour royale de Bastia, et allait échapper à la vengeance des Ortoli. Ils pénétrèrent, le 4 mai, dans un enclos situé en face de sa maison. M. Susini était sorti le soir, pour promener sur une des places de la ville; au moment où il

rentrait chez lui, il fut atteint d'un coup de feu sur le seuil de sa porte, tomba percé de quatre balles et expira quelques instans après. Les frères Ortoli ont été condamnés à mort par contumace, pour ce crime et pour plusieurs tentatives d'assassinat, le 22 décembre 1832.

27 *avril* 1834. — M. Giorgi, juge de paix du canton de Piedicorte, après avoir tenu ses audiences dans ce village, retournait chez lui, à Giuncaggio, accompagné du greffier, de l'huissier de la justice de paix, et d'une autre personne. Les nommés Alessandri et Mattei, postés derrière un mur près du chemin qu'ils suivaient, les couchant en joue, ordonnèrent au juge de paix de descendre de cheval, et aux autres de continuer leur route. M. Giorgi, resté seul, fut aussitôt assailli par Alessandri, contre lequel il avait rendu un jugement peu de temps auparavant, et qui lui rompit l'avant-bras gauche d'un coup de bâton : il chercha à fuir, mais son assassin l'atteignit bientôt et lui porta un second coup qui lui fit une forte contusion au bras droit. Alors Mattei, qui, jusque là, n'avait point quitté son poste, afin de tenir en respect les compagnons de voyage du juge de paix, s'avança vers Alessandri, et le pria de lui laisser la vie.

9 *mars* 1822. — Boschetti avait succombé dans une rencontre avec la gendarmerie; Luccioni de Carcheto est soupçonné par les compagnons de ce contumax d'avoir, dans cette occasion, donné aux gendarmes des renseignemens qui avaient favorisé leur opération. Sa mort est résolue : il ne tarde pas à la recevoir. Albertini, l'un de ses assassins, ayant rencontré le même jour un habitant de Carcheto, lui dit : « Va annoncer à la femme de Luccioni, que c'est moi qui ai » ôté la vie à son mari. Lorsqu'elle apprit la mort de Boschetti, elle » s'en réjouit, et fit manger des lasagnes aux gendarmes (1); elle peut » maintenant leur préparer des beignets. »

5 *septembre* 1822. — Michel Vero est massacré près de la chapelle Saint-Sébastien, chemin d'Ajaccio à Vico, par les contumaces Moltedo frères et Casanova, qui lui reprochent d'avoir servi de témoin contre eux en justice. (*Moniteur du* 29 *décembre* 1822).

16 *juillet* 1825. — Filippi de Rosazia revenait, vers le coucher du soleil, de travailler dans un enclos; il était accompagné de deux autres

(1) Espèce de vermicelle.

habitans du même village. Tous les trois sont arrêtés par Théodore et par Gaffori. Théodore reproche à Filippi d'avoir servi d'espion contre lui, et malgré ses dénégations et ses prières, après lui avoir ordonné de faire un acte de contrition, lui et Gaffori le fusillent.

Le lendemain on trouva au même endroit un écrit adressé au maire de Rosazia, où il était dit que Théodore et Gaffori avaient condamné à mort Filippi, pour avoir servi d'espion contre eux.

12 *juillet* 1827. — Joseph Luchini de Corra était accusé d'avoir répandu de fausses pièces de 5 fr. 80, de concert avec l'individu qui les fabriquait. Alexis Peraldi, maire de Corra, entendu comme témoin dans cette affaire, dut déclarer tout ce qui était venu à sa connaissance. Il apprit bientôt que Luchini, qui s'était soustrait à l'exécution des mandats lancés contre lui, menaçait de se venger. Pendant plusieurs mois, il ne sortit pas de chez lui; ses frères, eux-mêmes, ne sortaient qu'avec beaucoup de précautions. Quant à lui, il avait entièrement abandonné ses affaires. Dans les premiers jours de juillet 1827, le frère de Luchini le vint trouver, et lui donna sa parole d'honneur qu'il n'avait plus rien à craindre. Peraldi, trop confiant, se hasarda à sortir. Le 12, il tomba sous les coups de son ennemi. Un coup de fusil l'avait jeté à terre; Luchini l'acheva avec son stylet, lui fendit la bouche et lui coupa les lèvres.

21 *février* 1833.— Dominique Borelli, d'Albitreccia, a été tué d'un coup de fusil. La voix publique accuse de cet assassinat le frère d'un individu contre lequel Borelli, appelé en témoignage, avait déposé, et qui fut condamné à dix ans de réclusion.

9 *avril* 1834. — Pierre Pinzuti de Peri a été tué d'un coup de fusil, et son fils Mathieu a été blessé de deux coups de stylet par un habitant de la même commune, dont le frère avait été assassiné quelque temps auparavant, et qui accusait les Pinzuti, appelés en témoignage dans cette affaire, d'avoir fait une fausse déposition.

28 *juin* 1834. — Jules Vincentelli, propriétaire de Serra de Scopamene, a été assassiné par trois prévenus de complicité dans la rébellion qui a eu lieu le 18 février, au hameau de San-Martino (1). Ces hommes étaient ennemis de Vincentelli, parce qu'il avait servi de guide à la gendarmerie.

(1) Voir p. 437.

Chasteté des paysannes corses.

Décembre 1823 *et* 12 *avril* 1824. — Morelli, laboureur du village de San-Pietro-de-Tenda, fréquentait depuis environ six mois la maison de Costa, avec lequel il avait des affaires d'intérêt à débattre; il avait eu souvent occasion de voir Marie, femme de ce dernier, et il en était devenu éperdument amoureux. Repoussé avec indignation, il ne se rebuta point. Un jour Marie était seule et enfermée; Morelli entre par la fenêtre et renouvelle ses persécutions. Ne pouvant rien obtenir, il se frappe d'un coup de stylet et tombe baigné dans son sang. Sa blessure n'était pas dangereuse; Marie le relève, le panse, et parvient à lui persuader de retourner chez lui.

Cependant Morelli n'avait pas renoncé à ses projets; Marie avait chaque jour à repousser quelque nouvelle tentative de la part de ce forcené. Aux prières et aux larmes succédèrent d'effrayantes menaces; Marie crut alors devoir prévenir son mari de ce qui se passait. Costa fut trouver le maire, et comme Morelli avait été condamné correctionnellement à six mois de prison, ce magistrat se décida à le faire arrêter. Mais une affaire l'ayant appelé hors de sa commune, l'exécution de cette mesure fut différée.

Sur ces entrefaites, Marie fut obligée d'aller cueillir des olives dans un champ peu éloigné du village. Elle se fit accompagner par Claire, sa belle-mère. A peine avaient-elles commencé leur travail, qu'elles virent arriver Morelli. Il se plaça à peu de distance des deux femmes, et resta là pendant plusieurs heures, tantôt assis, tantôt couché, sans manifester aucune mauvaise intention, puis il se mit à couper des balles dont il fit du plomb carré, et il chargea son fusil. Enfin Marie et Claire étant descendues de dessus les oliviers pour prendre leur repas, il les aborda. Après quelques propos indifférens, il reprocha à Claire de lui avoir imputé un vol, et sur ses dénégations il la coucha en joue, et lui déclara qu'elle était morte, si elle ne lui faisait pas connaître la personne qui avait répandu ce bruit calomnieux. Marie, qui s'était éloignée, accourut au secours de sa belle-mère. Alors Morelli dirigea contre elle son arme et fit feu, mais comme elle marchait très-vite, son corset seul fut effleuré. Il se préparait à charger de nouveau son fusil; Marie se précipite sur lui et le renverse. Dans cette lutte, il lui mord le visage avec violence, la mutile et lui porte dix coups de cou-

teau. Parvenu à se dégager, il se relève et la frappe avec tant de force avec la crosse de son fusil qu'il brise son arme. Le canon lui restait; il se précipite sur Claire, l'en frappe à coups redoublés et lui porte un coup de couteau dans la gorge. Marie, recueillant ses forces, vient se jeter aux pieds de ce furieux et lui demande la vie. « Non, répond-il, » il faut que tu meures ! » puis tout à coup changeant de langage, il ajoute : « Tu as pansé mes blessures, je veux panser les tiennes... , » et il essaie de la traîner dans un lieu écarté. Mais en ce moment, plusieurs habitans du village, que le coup de feu et les cris des deux femmes avaient fait accourir, arrivent sur le lieu de la scène, et Morelli prend la fuite. Marie n'est pas morte de ses blessures, mais elle est restée défigurée.

USAGES.

Coutume et manière de vivre des paysans, amusemens, spectacles populaires, dialectes et chant des montagnards, cérémonies du mariage et des funérailles.

J'ai décrit le costume particulier aux femmes du Niolo (1). L'habillement des hommes de ce canton diffère aussi de celui des autres paysans corses. Ceux d'un certain âge portent une grande jacquette qui descend au-dessous du genou. Leur bonnet est une espèce de calotte en drap, sans aucune garniture. Tous portent des culottes courtes, et des guêtres en drap de Pelone, ou plutôt de larges bas terminés en guêtres, qui s'attachent sur la culotte avec des agraffes, ou au-dessous du genou avec des cordons en laine.

Le bonnet pointu, qui était encore en usage il y a vingt ans dans toute l'île, sur-tout dans les montagnes, commence à passer de mode. On dit qu'autrefois il n'y avait que les nobles et les Caporaux qui eussent le droit de le porter. Il est ordinairement en velours noir ou brun, et est orné d'une espèce de retroussis de même étoffe et de même couleur, découpé, et brodé ou galonné sur les bords. Sa hauteur est celle des bonnets de prêtres. Il paraît que ce bonnet est une imitation d'un casque de même forme, que portaient autrefois les

(1) Depuis quelques années, les jeunes filles ne veulent plus porter cet ancien costume; celles qui songent à se marier s'habillent *à la mode du département*.

Corses. « Les uns, dit *Petrus Cyrnæus*, portent en tête des casques » élevés en pointe, et impénétrables, qu'ils appellent *Cerbelleras*, les » autres des casques ronds. » C'était en effet l'origine que les Corses lui attribuaient au temps de Paoli (1).

Le reste de l'habillement du paysan corse n'a rien de particulier. Il porte ordinairement une veste de chasse en drap brun du pays, un gilet et un pantalon de même étoffe; quelquefois des culottes courtes et des guêtres de drap ou de cuir qui montent jusqu'au genou. Il sort rarement sans son fusil, et porte une ceinture de cuir à laquelle est attachée par devant une giberne nommée *carchera*, où il met, outre ses munitions de guerre, tout ce qui est nécessaire pour raccommoder au besoin sa chaussure et ses vêtemens. Exposé à se trouver souvent isolé, il prend ses précautions pour pouvoir se suffire à lui-même. Lorsque son armure est complète, il a un long pistolet au côté gauche et un stylet à la ceinture ou dans la poche. A cheval, il tient son fusil devant lui à droite : la crosse repose dans une espèce de sabot, attaché à la selle par une courroie. En voyage, il porte en bandoulière une gourde plus souvent remplie d'eau que de vin, et un sac de cuir nommé *zanio*, formé d'une peau entière de chèvre ou de mouton, où sont placés ses provisions et son bagage (2).

L'habillement des paysannes, autres que celles du Niolo, n'a rien non plus de particulier; seulement, les femmes mariées portent une jupe de dessus nommée *faldetta*, en étoffe légère, ordinairement de couleur bleu-foncé, dont elles relèvent la partie postérieure jusque sur la tête (3) : c'est le grand costume, celui qu'elles portent lorsqu'elles vont à l'église. Leur coiffure ordinaire consiste en un mouchoir noué sous le menton, sans apprêt, recouvert quelquefois d'un second qui n'est pas attaché. Les paysannes peu aisées ne portent point la *faldetta*. Elles ont les jambes et souvent les pieds nus. Si elles vont à la ville, elles ne mettent leurs souliers qu'en arrivant.

(1) Lettre de Paoli à Boswell.

(2) Les paysans préparent eux-mêmes ces peaux : ils laissent ordinairement les quatre pattes jusqu'au jarret, et y attachent les cordons qui servent à suspendre le sac.

(3) La *faldetta* est aussi en usage dans les villes, parmi les femmes du peuple, et même parmi celles de la classe moyenne. Autrefois les dames portaient un réseau en soie à l'espagnole, nommé *crispina* : elles ont adopté, aujourd'hui, les modes françaises.

Dans les villages, le paysan corse est généralement mieux logé que ceux du continent français. Toutes les maisons sont en pierre; la plupart ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée; elles sont ordinairement couvertes en tuiles. Souvent, une des chambres, au milieu de laquelle est placé le foyer, présente, à une certaine hauteur, un plancher à claire-voie, qui forme une espèce d'entre-sol, et au-dessus duquel on place les châtaignes que l'on veut faire sécher. Il est encore rare que les fenêtres soient garnies de vitres. Il existe à Bocognano, et dans beaucoup d'autres villages, un usage qui prouve que, hors le cas d'inimitié, les paysans corses sont serviables entre eux. Lorsque quelqu'un des habitans se fait bâtir une maison, les dimanches, au sortir de la messe, chacun lui porte sa charge de pierre.

Dans leurs établissemens de la plaine, les paysans agriculteurs habitent le plus souvent des baraques semblables à celles des bergers, dont j'ai parlé dans l'article précédent (1). Les plus aisés ont des maisons assez bien construites, mais moins spacieuses et moins commodes que celles des villages. L'ameublement de ces habitations temporaires, apporté de la montagne, et qu'il faut y reporter ensuite, est toujours réduit au strict nécessaire. Souvent une simple paillasse forme le lit du chef de famille, de sa femme et de ses enfans en bas âge; les autres couchent à terre, les pieds contre le foyer, enveloppés dans leur pelone.

La nourriture des paysans corses est extrêmement simple; elle consiste principalement en pain d'orge, en châtaignes ou farine de châtaigne, et en fromage, un peu de viande de porc ou de chèvre, et rarement un peu de vin.

Les femmes étant constamment séparées des hommes, ceux-ci étant presque toujours armés et prêts à venger la moindre offense par un coup de fusil ou de stylet, on conçoit qu'il doit y avoir peu d'amusemens dans les villages, et qu'il doit y régner bien peu de gaîté. Les jeux qui sont le plus en usage sont les quilles, les cartes et le loto, nommé en Corse *la china*. Dans le temps du carnaval, on nomme, dans chaque village, un roi dont les prérogatives varient suivant les cantons; mais il paraît que partout il a le droit de rançonner ses sujets, et même les étrangers qui passent dans ses états. Assis sur son trône,

(1) Page 401.

au milieu de la place publique, et revêtu du costume le plus brillant que l'on puisse trouver dans le village, il condamne tous ceux que ses gardes amènent devant lui, à payer du vin, des liqueurs, des figues sèches et autres friandises. Comme ce roi est toujours un bon prince, sans souci, d'un caractère jovial, il est ordinairement réélu pendant nombre d'années. On en cite un qui vécut quatre-vingt-quinze ans, et qui conserva le pouvoir depuis l'âge de vingt-cinq ans jusqu'à sa mort (1).

L'abbé Gaudin a donné (2) la description d'un spectacle qui est devenu rare aujourd'hui en Corse, et qui paraît avoir été autrefois un des amusemens favoris des insulaires. On lui a donné le nom de mauresque, parce qu'il représente toujours des combats entre les Chrétiens et les Maures. Celui dont l'abbé Gaudin a été témoin se donnait à Vescovato. Le nombre des acteurs était de cent soixante. Ils étaient partagés en deux troupes égales, qui formaient l'armée des Maures et celle des Chrétiens. L'habillement de l'un et de l'autre était le même. C'était le costume romain, tel qu'on le représente sur nos théâtres, plus un manteau de soie attaché sur l'épaule avec une agraffe. Les deux partis se distinguaient par la diversité des couleurs. Chaque combattant avait pour armes offensives deux épées très-courtes et assez semblables à des poignards.

Le sujet était la prise de Mariana, par Hugues Colonna. Cette ville était figurée par un village et par un simulacre de fortifications. Un astrologue sort d'abord des murs, fait des conjurations, examine les astres, et, comme on pense bien, n'aperçoit que des malheurs. A peine est-il rentré, qu'on voit accourir un Maure; il vient annoncer la prise d'Aléria et de Corte. L'armée chrétienne ne tarde pas à se montrer; elle établit son camp à l'autre extrémité de la place. On envoie ensuite sommer la ville de se rendre et, sur son refus, on se prépare au combat.

« Le général maure en donne le signal en sortant des murs; il rencontre le général chrétien; chaque armée défile à la suite de son chef, et, jusqu'à ce qu'elles se soient mêlées, ils marchent tous avec ordre, chacun ayant son ennemi en tête, les armes croisées, avec une atti-

(1) Nicolo Paoletti, de Nocario, canton de Piedicroce, mort en 1809.

(2) *Voyage en Corse*, p. 200.

tude fière et menaçante : leur marche est réglée par le son d'un instrument qui, en changeant de mesure, donne le signal du combat. Alors, le mouvement devient plus précipité; tous les rangs paraissent se confondre; cependant l'ordre est tel, que quoique les combattans changent à chaque instant d'adversaire, il n'y a jamais de méprise, te c'est toujours un Maure qui est opposé à un Chrétien. Leurs combats ne consistent qu'à heurter leurs épées, qu'ils tiennent dans chaque main, contre celle de leur ennemi. L'instrument qui avait réglé tous les mouvemens de la marche et du combat, en annonce pareillement la fin : alors les deux armées défilent dans le même ordre où elles s'étaient présentées, et rentrent, les Maures dans leur ville et les Chrétiens dans leur camp. »

Il y a douze combats dont les figures ont toutes leur variété, et qui sont ordinairement précédés par des défis particuliers. « Un Chrétien et un Maure, sortant de leur enceinte, se rencontrent dans le camp et exaltent leur valeur en termes magnifiques : ce sont de vrais Matamores.

« Le dernier combat porte le nom de *Resa,* parce que c'est celui où les Maures vaincus rendent les armes. La figure est plus longue, plus compliquée que dans les précédens. Les acteurs forment différens cercles concentriques qui se rétrécissent insensiblement, à mesure que les Maures sont supposés perdre le courage et les forces. Le centre paraît d'abord vaincu, ou ne combat plus que nonchalamment, lorsqu'on aperçoit encore la plus grande ardeur à la circonférence où se tiennent les généraux : les mouvemens même sont plus précipités, et la mesure plus vive que dans les combats précédens. Les Maures et les Chrétiens, dans une action continuelle, changent à chaque instant de poste, enveloppant et enveloppés tour à tour. Cependant, peu à peu les premiers se ralentissent; cette dégradation est bien amenée et bien soutenue. Parmi le bruit des armes, on entend les cris lugubres des vaincus, les sons sourds et inarticulés du général maure, qui, répétés souvent, pour encourager les siens, n'expriment que son désespoir, et sont les avant-coureurs de sa défaite. L'illusion est parfaite, le cœur est ému, et l'on croit assister à un véritable combat. Il se termine, lorsque le général maure, se trouvant vis-à-vis le général chrétien, lui rend les armes. Dans le même instant, et toujours suivant les lois de la mesure, toute sa troupe rend pareillement les siennes.

Alors la scène change; les vaincus suivent les vainqueurs dans le même ordre où ils s'étaient présentés au combat; mais les attitudes de la crainte, de l'abattement, du désespoir, se font remarquer dans tous les gestes, et plus elles sont variées, plus elles animent le spectacle, lorsqu'à côté d'eux les Chrétiens font éclater leur joie par des démonstrations qui n'ont pas moins d'énergie. C'est ainsi qu'ils sont conduits en triomphe dans la ville de Mariana, qui leur ouvre ses portes, et alors le spectale est fini.

» Toute cette danse s'exécute au son d'un seul violon. Les airs ne sont point notés; ils se sont transmis par la tradition, ainsi que la danse. Ils sont simples, mais la cadence en est fortement prononcée, telle qu'il la faut pour agir sur une multitude d'hommes rassemblés, et les faire mouvoir uniformément. »

On donnait aussi autrefois, dans quelques villages de l'En-deçà des monts, des représentations de la Passion, qui attiraient un grand concours de spectateurs. On dit que huit à dix mille personnes assistèrent à celle qui eut lieu à Orezza, en 1808. Le théâtre, de cinquante mètres environ de longueur, sur dix de largeur, avait été construit dans une châtaigneraie, en face d'une colline en amphithéâtre, où les spectateurs étaient placés; il était supporté par des arbres que l'on avait sciés à la hauteur convenable. Des pavillons figuraient les maisons de Caïphe, d'Hérode et de Pilate. Les anges présens aux souffrances de Jésus, étaient placés sous un dais. Les diables sortaient de dessous le théâtre, par une trappe que le maire, en écharpe, allait ouvrir et fermer au besoin. La femme de Pilate était un jeune homme de 23 ans, à barbe noire. Le commandant des gardes portait un uniforme de garde nationale, avec deux épaulettes de colonel, l'une en or, l'autre en argent. Le second commandant portait un uniforme d'infanterie légère. Tous deux étaient décorés de l'aigle de la légion d'honneur. Judas était représenté par le curé de Carcheto. Il y eut beaucoup de désordre parmi les spectateurs, qui se jetèrent des pierres. L'acteur qui représentait Jésus voulut se retirer; mais il fut ramené par deux gendarmes (1).

Les paysans corses aiment la poésie et la musique. Il n'est pas rare,

(1) Je tiens ces détails de l'un des spectateurs.

dit-on, de rencontrer des bergers qui savent par cœur des chants entiers du Tasse. Leur dialecte s'écarte moins de l'italien que le langage des paysans de beaucoup des contrées de l'Italie. On y trouve cependant un assez grand nombre de mots qui paraissent tout à fait étrangers à cette langue. Je donnerai ceux de ce genre que j'ai pu recueillir.

A

Albe. Volets de fenêtre.
Amazzare. Tuer.
Ammurciato. Fâché.
Appulare. Se coucher (pour le soleil).
Argia. Aire.
Arrembarsi. S'approcher, se serrer contre.

B

Baschera vecchia. Vieux meuble.
Batalare. Criailler.
Bavello. Menton.
Bazzamu. Mouillé.
Bichiane. Veillée.
Bollachese. Celui qui accompagne la mariée au village de l'époux.
Bracanata. De plusieurs couleurs; (en parlant des animaux).
Bunella. Poche.
Branu. Printemps.

C

Caraboni. Creux d'arbre.
Carafugliole. Miettes.
Carchera. Giberne que les Corses portent à la ceinture.
Carri. Viande.
Cavizzali. Coussin.

C

Cherciula. Toit à porcs.
Chiappelli. Briques.
Circatoggio. Qui gueuse. Mendiant.
Carasciu. Cadavre.
Carasciale. Carnaval.
Chiuculellu. Petit.
Civa. Tripe.
Coggia. Couenne,
Corciu. Pauvre malheureux.
Crassera. Demain soir (de *cras*, latin, et de *sera*, italien).
Cutuggieggiare. Pousser.

D

Derdame ou *Verdame.* Le dernier.

E

Erniu; Erniacciu. Lâche.

F

Falare. Descendre.
Fallochie. Petits paniers de joncs.
Fera. Bœuf, ou bête de somme.
Fidiare. Regarder.
Frajanarsi. Se battre.
Friscetti. Rubans.
Fucone. Chemin.
Furzia. Coffre.

J

Jacaro, ou *Giacaro*. Chien de paysan.
Inafantato. En étourdi.
Infrisciulata. Ornée de fleurs.
Ingarzelito. Amoureux.

L

Lamaggia. Épines. Ronces.
Lelmo. Droit de mouture.

M

Mandile. Mouchoir.
Marzina. Habit.
Mertinu. Agneau.
Minucci. Boyaux d'animal.
Misse. Prêtre.
Mori. Beaucoup.
Murru. Museau.

N

Nice. *In nice*. Sous prétexte.
Nimu. Personne (de *nemo*.)
Nunda. Rien.

P

Parpena. *Una parpena*. Bien peu.
Pentone. Pierre dure. Bloc de rocher.
Picagliuli. Jarretières.
Piola. Coignée.
Pruenda. L'orge ou le son que l'on donne aux chevaux.

Q

Qumio. Coude.

S

Scambaroni, ou *Scammaroni*. Vieux souliers.
Scarabucchiolato. Dévoré. Escamoté.
Sciabulone. Fanfaron.
Sciotta ou *Giotta*. Chêvre.
Soca. Apparemment.
Spanticatu. Perdu. Achevé de perdre.
Spertu. Généreux.
Stagnaminatu. Accablé de coups.
Stentini. Boyaux d'animal.
Stigiulu. Mince. Allongé.
Stizza. Colère.
Strazzio. Indigent,
Strumboni. Ronces ou esquilles de bois pointu.
Stuppone. Pomme sauvage.

T

Teppa. Rocher. Montée.
Tintu. Pauvre malheureux.
Tisuri, ou *Tresore*. Ciseaux.
Tombare. Tuer.
Trighillatu. Bariolé.
Trischie. Fagots. Broussailles.

U
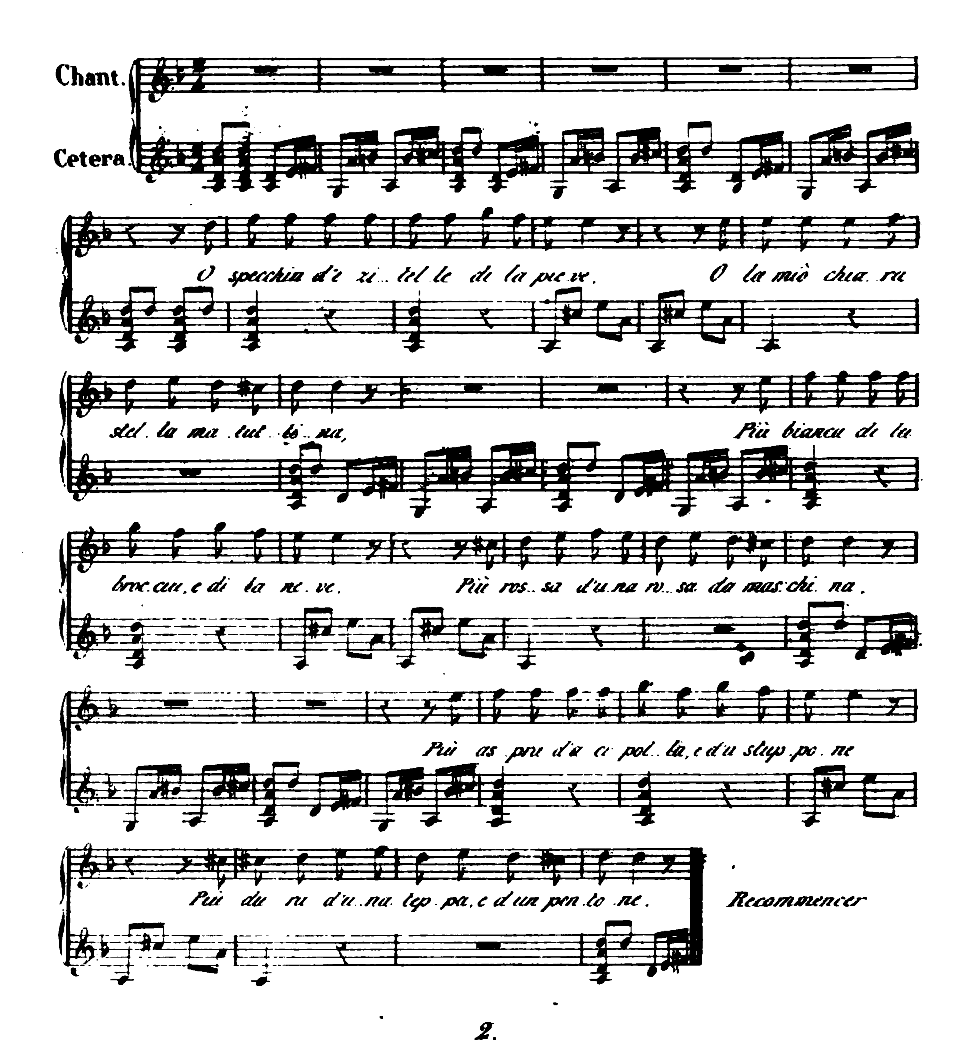
Ugnicola. Un peu.

V

Valdo. Forêt.

Z

Zanio. Sac de peau que les paysans portent en voyage.
Zerga. Colère.
Ziglia. Foyer.



2.

Tu m' hai strigalu; e o struchiu a pocu a pocu,
Sò spitiltatu, e au core achiu gran pena.
A notte un dormu, e achiu lu sangue in focu,
Cume manghiassi u piverone a cena;
Lasciu andà le miò sciotte a gueru intornu,
E un tessu mancu tre fattochie au jornu.

Le chant des montagnards corses n'est pas agréable. C'est une espèce de psalmodie, tantôt prononcée à voix basse, tantôt criée; peut-être pour imiter l'écho des montagnes, ou deux voix qui se répondent à de grandes distances. La chanson placée en regard de cette page pourra donner une idée de cette musique. Les paroles, en dialecte corse, sont tirées du petit poème de la *Dionomachia* (1). J'en ai donné seulement deux couplets, dont voici la traduction littérale :

1.

O miroir des filles de la piève,
O ma brillante étoile du matin,
Plus blanche que le fromage et que la neige,
Plus vermeille qu'une rose de Damas,
Plus âpre que l'ognon et que la pomme sauvage,
Plus dure qu'un rocher et qu'un bloc de granite.

2.

Tu m'as ensorcelé : je dépéris peu à peu,
Je suis sans appétit et j'ai au cœur une grande peine.
La nuit je ne dors point et j'ai le sang en feu,
Comme si j'avais mangé du poivre à souper.
Je laisse aller mes chèvres à l'abandon aux environs,
Et je ne fais pas trois paniers par jour.

Les cérémonies du mariage et des funérailles, dans l'intérieur de la Corse, ont quelqu eanalogie avec celles qui étaient en usage chez les Romains.

Dans les mariages, si l'épouse est d'un autre village, elle est conduite à celui de son mari par une nombreuse cavalcade composée des parens des deux côtés. Dans quelques cantons, le cortége est arrêté à la sortie du village, sous un arc de triomphe en verdure où l'on a tendu un ruban (2). Un jeune garçon complimente la mariée, lui témoigne le regret qu'on a de la perdre, et lui présente le ruban avec un bouquet. Elle lui remet un présent en argent pour la commune, et continue sa route. Le cavalier le mieux monté devance le cortége, va

(1) Déjà cité page 16, note 1.

(2) Cette barrière en ruban se nomme *travata*. La mariée en trouve une semblable à l'entrée du village du mari. Dans le canton d'Olmi et Capella, la *travata* est placée à l'entrée de l'église. Après le compliment d'usage, la mariée y reçoit une fleur et la clef de la maison.

prendre, à la maison du mari, une fleur, symbole de la clef, et l'apporte à l'épouse, qu'un nouveau compliment attend à l'entrée du village qu'elle va habiter : là, on lui offre une branche d'olivier ornée de rubans, et, des fenêtres, on fait pleuvoir sur sa tête du blé, du riz, et d'autres grains en signe de paix, d'abondance et de fécondité.

En entrant dans sa nouvelle demeure, on lui met sur les bras un enfant emmailloté qu'elle embrasse et caresse, et auquel elle fait un petit présent. Elle en fait ensuite de plus considérables aux parens de l'époux, et donne une pièce de monnaie au plus proche allié (1). Lorsqu'elle se rend à l'église, les femmes du village lui jettent encore de leurs fenêtres, du froment et du riz, et lui crient *Buona ventura e figli maschi;* du bonheur et des garçons. A son retour, on lui offre une quenouille avec du lin (2).

Lorsque quelqu'un expire, on éteint le feu, on ferme les volets de toutes les fenêtres, les femmes poussent des cris lamentables, se déchirent le visage et s'arrachent les cheveux, ou feignent de se les arracher. Le corps du défunt est lavé, on le revêt de ses meilleurs habits ou de l'habit de pénitent, et on le pose à terre ou sur une table (3). Les parens arrivent. Les femmes répètent, à chaque nouvelle visite, leurs lamentations bruyantes et les signes exagérés de leur douleur. Une improvisatrice, ordinairement payée, prononce l'oraison funèbre du défunt (4). Au cimetière, les scènes de désespoir des femmes se

(1) On répand aussi, dans ces occasions, beaucoup de noix. Chez les Romains, le mari en jetait aux enfans, pour marquer qu'il renonçait aux amusemens du jeune âge.

(2) Dans les cérémonies du mariage, chez les Romains, on portait derrière l'épouse une quenouille garnie de laine, avec un fuseau.

(3) Autrefois, en Corse, les morts étaient enterrés à visage découvert, et les parens donnaient le dernier baiser au défunt en sortant de l'église.

(4) L'auteur des *Lettres sur la Corse*, insérées dans *le Globe*, a imité ainsi les principaux traits du discours d'une de ces improvisatrices :

. . . . Ami, pourquoi mourir ?
Nous n'étions pas encor lassés de te chérir.
Epoux, pourquoi quitter ta fidèle compagne ?
Chasseur, le sanglier court encor la montagne !
Faucheur, pourquoi dormir à côté du sillon ?
Ne reviendras-tu pas pour cueillir la moisson ?
Ami, pourquoi mourir ? . . . .

IVe. Lettre ; Globe, 28 décembre 1826.

Chez les Romains, des pleureuses gagées chantaient les louanges du défunt. Cet usage

renouvellent. Au retour, on donne à manger aux parens et amis qui sont venus à l'enterrement. On reste trois jours sans faire de feu, sans ouvrir les fenêtres et sans préparer à manger, dans la maison du défunt. On a soin d'apporter à sa femme et à ses enfans, des mets apprêtés dans le voisinage.

Dans quelques cantons, les habitans envoient leurs femmes visiter le mort, et lui porter des présens qui consistent en vin, châtaignes, tabac, etc. Après s'être lamentées auprès du corps, elles lui demandent pourquoi il veut quitter sa famille et son village; elles lui rappellent tous les biens dont il jouissait et qu'il abandonne : « Manquais-tu, lui disent-elles, de pain, de vin, de châtaignes? Nous t'en apportons. N'avais-tu pas une belle femme, de beaux enfans qui te ressemblent? Regarde comme ils pleurent de ce que tu veux les quitter. »

Il existe, dit-on, dans beaucoup de villages des montagnes, un usage antique et touchant qui mérite mieux que tous ceux qui précèdent d'être rapporté ici. Les dimanches et les jours de fêtes, après la messe, les parens et les amis des veuves et des orphelins, se rassemblent et vont cultiver les terres de ces infortunés. Comment concilier des vertus si douces avec les crimes dont j'ai dû présenter le tableau dans l'article précédent? Sont-ce donc les mêmes hommes qui secourent leurs semblables avec tant de bonté, et qui les poursuivent de leur implacable vengeance et les immolent avec férocité pour la moindre offense? On a peine à le croire. Les premiers sont les vrais Corses, les vrais chrétiens, les autres sont des Maures mal convertis.

POPULATION.

Diodore est peut-être le seul des auteurs anciens qui ait parlé de la population de la Corse. Il porte le nombre des habitans de cette île à trente mille. Limperani veut qu'on lise trois cent mille. « Dans » les manuscrits grecs de la bibliothèque royale, dit M. de Beau-

existe encore dans la Grèce asiatique : dans les autres parties de la Grèce, ce sont les parentes elles-mêmes qui chantent successivement ces oraisons funèbres, nommées myriologues. (Voir le *Voyage de Pouqueville*, et le discours préliminaire des *Chants populaires de la Grèce moderne*, par M. Fauriel.)

» mont (1), il y a υπαρχουσιν υπερ τους τρισμυριους (ils sont au-delà de » trois dizaines de mille). Toutes les copies imprimées, toutes les tra- » ductions latines que possède cet établissement, sont conformes à » ce texte. L'abbé Terrasson dit aussi *trente mille* : on lit également » *trenta mila* dans diverses traductions italiennes; mais il existe une » édition de 1547, imprimée à Venise, par Gabriel Giolito, dans la- » quelle on trouve ce passage : *Discosto à questa stadii CCC è l'isola* » *da Græci detta Cirnos, dalli romani Corsica, di piu CCC milia* » *anime.* » Tous les Corses étaient alors pasteurs, suivant l'historien grec, et l'on sait que dans cet état de la société, la population relative reste faible et atteint promptement ses limites. Tout paraît donc se réunir pour prouver que l'éditeur de cette traduction italienne, imprimée à Venise, s'est écarté du texte original, croyant peut-être le rétablir.

Suivant *Petrus Cyrnæus,* qui écrivait en 1490, d'après un recensement qui fut fait à cette époque, sur cent mille familles qui existaient en Corse, vingt-deux mille payaient la taxe de vingt sous par feu aux Génois : le reste dépendait de seigneurs particuliers ou était exempt de tout tribut. Il y a lieu de croire que ce nombre rond de cent mille, n'était qu'une supposition fort exagérée de *Cyrnæus,* et qu'il ne faut regarder comme exact que ce qui concerne les vingt-deux mille familles payant la taxe. En effet, un siècle après, Filippini (2), qui était à portée de bien connaître les affaires et la situation de son pays, et dont le livre est écrit avec une grande bonne foi, ne porte qu'à trente mille feux la population entière de l'île. D'après le recensement de 1740, le nombre moyen d'individus par feu était alors

de..	4, 477
Ce nombre était dans le Golo, en l'an IX (3), de......	4, 325
et, en l'an XII, de.................................	4, 413
	13, 215
Moyenne..........	4, 405

(1) *Observations sur la Corse*, page 13. — Paris, Pelissier, 1824.

(2) *Histoire de Corse*, page 38.

(3) D'après un état de la population à ces époques. Statistique de ce département, par M. Pietri.

Cette moyenne donnerait, pour trente mille feux, cent trente-deux mille cent cinquante âmes.

Le recensement de 1740 donna seulement cent vingt mille six cent soixante onze âmes (1). Cambiagi pense que ce nombre est trop faible de dix à douze mille (2). En les ajoutant, on trouverait encore environ cent trente-deux mille âmes, comme au temps de Filippini.

Un état, joint à la carte de la Corse, publié à Gênes, en 1769, par le capitaine du génie Policardi, porte à 34,735 le nombre des hommes de dix-sept ans à soixante, ce qui suppose une population totale de 123,480 âmes (3). On l'évaluait, en 1770 à 119,120 (4)
en 1779 à 122,000 (5)
en 1785 à 136,844 (6)
en 1787 à 148,172 (7)
en 1794 à 150,658 (8)
en 1811 à 174,572 (9)
en 1821 à 180,348 (10)
en 1826 à 184,979 (11)
en 1831 à 195,407 (12)

(1) Le total de l'état rapporté par Cambiagi n'est que de 120,389 : l'addition des détails donne 120,671. D'après un autre état, que l'on m'a procuré depuis l'impression du tableau XXXIII, et qui est tiré d'une *Histoire de Corse* imprimée à Nanci en 1749, il faudrait porter, pour Bonifacio, 2,200, au lieu de 2,500, et pour la piève du Niolo, 2,930, au lieu de 2,920 : ce qui donnerait, pour le total, une différence, en moins, de 290, et le réduirait à 120,381.

(2) Voir la note jointe à l'état XXXIII.

(3) Il est probable que les prêtres et les moines n'étaient pas compris dans cet état, dont le but était de faire connaître le nombre d'hommes en état de porter les armes existant en Corse.

(4) *Almanach de la Corse*, 1786.

(5) Pommereuil, *Histoire de Corse*, tome 1, page 80.

(6) *Almanach de la Corse*, 1786.

(7) *Ibid.*, 1788.

(8) D'après le cadastre de l'île.

(9) *Moniteur*, 12 avril 1811.

(10) (11) (12) Résultats des recensemens faits à ces époques. Voir le tableau XXX.

On voit que la population de l'île a toujours été en croissant depuis sa réunion à la France.

J'ai comparé entre eux, dans le tableau XXX, les résultats des trois derniers recensemens, et j'ai donné, pour chaque commune, le rapport dans lequel sa population s'est accrue ou a diminué, de 1821 à 1826, et de 1826 à 1831.

Pendant la première période, sur trois cent cinquante-cinq communes, la population de deux cent trente-cinq a augmenté. Le nombre des communes pour lesquelles l'accroissement a surpassé un dixième a été de cinquante-quatre.

De 1826 à 1831, la population de deux cent vingt-sept communes a augmenté. Le nombre des communes pour lesquelles l'accroissement a surpassé un dixième, a été de quatre-vingt-dix-neuf.

Pendant l'une et l'autre période, la population de toutes les villes a augmenté.

Le tableau XXX présente aussi, pour chaque commune, la superficie de son territoire, le montant de ses contributions directes, en 1828, et le rapport de ces mêmes contributions à sa population. Des numéros de classement permettent de comparer les communes entre elles, sous le rapport de l'accroissement de leur population, et sous le rapport de leur richesse.

Le tableau XXI offre les mêmes renseignemens pour les cantons. On y trouve, de plus, leur population en 1794, et le rapport dans lequel elle s'est accrue de 1794 à 1831; leur population par myriamètre carré, en 1831; leur contribution foncière en 1828, et le rapport de cette contribution à la superficie de leur territoire.

De 1821 à 1826, sur soixante cantons, la population de quarante sept a augmenté. Il n'y en a eu que quatre pour lesquels l'accroissement ait surpassé un dixième.

De 1826 à 1831, le nombre des cantons dont la population a augmenté, a été aussi de quarante sept, et il y en a eu seize pour lesquels l'accroissement a surpassé un dixième.

De 1794 à 1831, il n'y a eu que deux cantons dont la population ait diminué, ceux de Bonifacio et de Piedicroce. Il y en a eu treize pour lesquels l'accroissement a été de plus de la moitié de la popu-

lation primitive (1) : six de ces derniers appartiennent à l'arrondissement de Bastia, cinq à l'arrondissement d'Ajaccio.

Les cantons ruraux (2) dont la population relative est la plus considérable, sont aussi, à quelques exceptions près, ceux dont le territoire est le plus riche, d'après la contribution foncière par hectare; et cela devait être ainsi, puisque la fertilité du sol permet à la population de s'accroître, et que, d'un autre côté, le travail, qui enrichit la terre, croît avec la population. Mais, parmi les cantons les plus peuplés, il y en a beaucoup qui ne se trouvent pas au nombre de ceux dont les habitans sont le plus riches, d'après les contributions directes par tête. On sait en effet qu'au-delà de certaines limites, l'accroissement de la population fait décroître la richesse moyenne. Si l'on prend, dans ces trois séries, les cantons ruraux qui portent les dix premiers numéros (3), on trouve, pour la population relative, comme pour la richesse du territoire, que les sept dixièmes de ces cantons privilégiés, appartiennent à l'arrondissement de Bastia. Pour la richesse des habitans, la proportion est des six dixièmes. Quatre cantons seulement, ceux de l'Ile-Rousse, d'Algajola, de Vescovato et de Pero, figurent aux premiers rangs dans les trois séries. Les deux premiers appartiennent à l'arrondissement de Calvi (ancienne Balagne), les deux autres appartiennent à l'arrondissement de Bastia. Si l'on prend, à l'autre extrémité de l'échelle, les dix cantons ruraux

(1) Cervione, Corte, Ajaccio, Sallce, Evisa, Murato, Oletta, Piana, Borgo, Soccia, Porto-Vecchio, Campile et Valle.

(2) J'ai considéré comme cantons ruraux ceux qui sont formés de plusieurs communes, même lorsque le chef-lieu porte le nom de ville.

(3) *Cantons les plus peuplés.*	(3) *Cantons dont le territoire est le plus riche.*	(3) *Cantons dont les habitans sont le plus riches.*
Ile-Rousse.	Ile-Rousse.	San-Martino.
Piedicroce.	Algajola.	Olmeto.
Porta.	Pero.	Moita.
Campile.	San-Martino.	Algajola.
Algajola.	Porta.	San-Nicolao.
Pero.	Vescovato.	Pero.
Valle.	San-Nicolao.	Ile Rousse.
Cervione.	Piedicroce.	Murato.
Vescovato.	Valle.	Vescavoto.
Rogliano.	Cervione.	Borgo.

qui, dans les trois séries, portent les derniers numéros (1), on n'en trouve que deux de l'arrondissement de Bastia; San-Pietro, parmi les cantons les moins peuplés, et Rogliano, parmi ceux dont les habitans sont le moins riches. Parmi ces derniers, on en compte six de l'arrondissement d'Ajaccio.

Le tableau XXXII présente des renseignemens analogues pour les cinq arrondissemens. J'y ai ajouté la population en 1811, et j'ai donné, pour chaque période, outre le rapport de l'accroissement absolu de population, le quotient de la progression annuelle qui produirait cet accroissement. L'arrondissement d'Ajaccio est celui dont la population a augmenté dans la plus grande proportion, de 1794 à 1831 : l'accroissement a été de plus du tiers. L'arrondissement de Bastia est cependant encore le plus peuplé, et celui dont le territoire est le plus riche, d'après la contribution foncière par hectare. L'arrondissement de Calvi est celui dont les habitans sont le plus riches, d'après les contributions directes par tête. J'ai donné également ces différens rapports pour l'île entière. L'accroissement de sa population, de 1794 à 1831, a été des trois dixièmes environ (0, 2904); s'il continuait dans la même proportion, cette population serait doublée dans un siècle (98 ans, 6128) (2). J'avais comparé aussi, dans le tableau XXXII,

(1) *Cantons les moins peuplés.*	(1) *Cantons dont le territoire est le moins riche.*	(1) *Cantons dont les habitans sont le moins riches.*
Olmi.	Omessa.	Bastelica.
Sainte-Marie.	Bastelica.	Bocognano.
Salice.	Calenzana.	Evisa.
Piana.	Serragio.	Salice.
Vezzani.	Levie.	Soccia.
Castifao.	Piana.	Zicavo.
Levie.	Salice.	Rogliano.
San-Pietro.	Vezzani.	Omessa.
Calenzana.	Prunelli.	Serragio.
Porto-Vecchio.	Porto-Vecchio.	Saint-Laurent.

(2) Le département du Nord, d'après Cordier, a 538,908 hectares de terres cultivables. La Corse, d'après le cadastre de l'île, en a 505,603, 5787 hectares La population du département du Nord, en 1831, était de 989,938 âmes. La Corse, peuplée dans la même proportion, relativement à ses terres cultivables, aurait 928,760 habitans.

En prenant pour point de comparaison le département de l'Aude, plus rapproché de la Corse par le climat et par la nature du sol, on trouve que l'île, peuplée dans la même

l'accroissement de la population d'Ajaccio, de 1794 à 1831, à celui de la population de Bastia pendant la même période; mais un nouveau recensement, fait en 1833 pour cette dernière ville, a prouvé que les nombres donnés depuis plusieurs années pour sa population légale, étaient faux. Cette population, qu'on n'avait portée qu'à neuf mille cinq cent trente et une âmes, en 1831, a été trouvée de douze mille quatre-vingt-onze en août 1833. En supposant que celle d'Ajaccio eût continué à croître, de 1831 à 1833, dans la même proportion que de 1794 à 1831, elle devait être, en 1833, de neuf mille deux cent trente-quatre âmes. On trouve, dans cette hypothèse, que si l'accroissement de la population de ces deux villes, de 1794 à 1833, se continuait dans la même proportion, Ajaccio atteindrait Bastia dans quarante ans (39, 5), et que leur population s'élèverait après ce temps à dix-huit mille âmes (18295); celle d'Ajaccio se trouverait une seconde fois à peu près doublée, comme elle l'a été de 1794 à 1831.

Le tableau XXXIII présente la comparaison de la population des anciennes pièves et provinces en 1741 (d'après le recensement qui fut fait à cette époque par ordre de M. Maillebois), à leur population en 1831. Les pièves de Cruzini, de Sevidentro et Sevinfuori; de Mezzana, de Viggiano et Sartene, de Carbini et d'Ajaccio, toutes situées au-delà des monts, sont celles dont la population s'est le plus accrue pendant ces quatre-vingt-dix ans; elle a été plus que doublée pour chacune de ces pièves.

Les provinces de Vico, de Sartene et de Bonifacio, situées aussi au-delà des monts, sont celles pour lesquelles l'accroissement a été le plus considérable. Celles de Corte et de Bastia viennent ensuite.

On voit, avec plaisir, que la partie de l'île la moins peuplée est celle dont la population a fait le plus de progrès depuis un siècle.

proportion que ce département, relativement à ses terres cultivables, aurait 293,830 habitans (*). Ce dernier nombre sera, je crois, facilement atteint; l'autre ne pourrait l'être que dans les circonstances les plus favorables, et après une longue prospérité, qui dès lors commencerait probablement à décroître : on sait tous les maux qu'entraine pour un pays l'excès de sa population.

(*) Le département de l'Aude a 464,799 hectares de terres cultivables (Trouvé, Stat., t. 2, p. 568) : sa population, en 1831, était de 270,125 âmes.

J'ai extrait des annuaires du bureau des longitudes les élémens du tableau XXXIV, qui présente le mouvement de la population de l'île, de 1818 à 1831 inclusivement. J'indiquerai ici les principaux résultats de ce tableau.

Année moyenne :

1°. Le rapport des enfans naturels à la population, a été de 0,0013. Pour la France entière, il a été de 0,0022.

2°. Le rapport des naissances à la population a été de 0,0315; un peu plus fort que pour la France entière (0,0311).

3°. Le rapport des décès à la population a été comme pour la France entière, 0,025.

4°. Celui des mariages à la population a été de 0,0077; à très-peu près le même que pour la France entière (0,0076).

5°. Le rapport de l'accroissement annuel de la population à cette population, a été moyennement de 0,0065. Pour la France entière, il n'a été que de 0,0059.

Il résulte du petit tableau XXXV, que le rapport du nombre d'enfans naturels à la totalité des naissances a été (année moyenne sur quatorze), pour l'île, de 0,040, et pour la France entière, de 0,070. Il a été pour Paris, en 1831, de 0,351.

Le tableau XXXVI a été dressé d'après les états détaillés du mouvement de la population de l'île, pour les cinq années 1827—1831. Il présente la mortalité à différens âges, et la vie moyenne pour Bastia, pour Ajaccio, pour l'arrondissement d'Ajaccio, non compris la ville, pour les cinq arrondissemens et pour l'île entière. Le tableau XXXVII est un résumé du précédent. Le XXXVIII offre la comparaison de la mortalité à Ajaccio et dans toute l'île, à la mortalité en Europe, en France et à Paris, d'après M. Benoiston de Châteauneuf.

Les principaux résultats que présentent ces tableaux sont les suivans :

Année moyenne :

1°. La mortalité, dans la ville d'Ajaccio, est beaucoup plus considérable que dans le reste de l'arrondissement dont cette ville est le chef-lieu, ainsi qu'on pouvait le prévoir. De la naissance à un an, elle a été de 0,241 dans la ville, et de 0,099 seulement, dans le reste de l'arrondissement. Comparée à la mortalité dans Paris pendant la même période, on trouve qu'elle dépasse celle du douzième arrondissement

de cette ville (0,25), celui où il y a le plus de pauvres; mais qu'elle est moins forte que dans la rue Moufetard (0,32), où les pauvres sont en plus grand nombre que dans la plupart des autres rues du même arrondissement.

2°. La mortalité est encore plus grande à Bastia qu'à Ajaccio, de zéro à un an (1); mais elle est moindre de zéro à dix, de zéro à cinquante et de zéro à soixante.

3°. La mortalité, dans l'arrondissement de Sartene, est moindre de zéro à un an, de zéro à dix, de zéro à cinquante et de zéro à soixante, que celle qui a lieu pendant ces périodes dans tous les autres arrondissemens. C'est celui de Calvi qui occupe le second rang pour les deux périodes de zéro à cinquante et de zéro à soixante. Ce dernier résultat s'accorde avec un renseignement fourni par M. Arman, sous-préfet de Calvi, et publié par le journal de la Corse. M. Arman y cite plusieurs individus, morts dans un âge très-avancé, dans différens villages de cet arrondissement; l'un entre autres, mort à cent quinze ans.

4°. La mortalité, de zéro à un an, dans toute l'île (0,137), est beaucoup plus faible qu'elle ne le serait dans la France entière, d'après la table de l'annuaire du bureau des longitudes. Dans les périodes suivantes, les rapports se rapprochent de plus en plus, mais la Corse conserve toujours son avantage.

5°. L'arrondissement de Sartene est celui où la vie moyenne est la plus longue (40,10), et l'arrondissement d'Ajaccio, celui où elle l'est le moins (31,25). Elle n'est à Bastia que de 25,13, et à Ajaccio, que de 21,94. Pour toute l'île, elle est de 33,45. D'après l'annuaire du bureau des longitudes, elle ne serait, pour toute la France, que de 28,75.

Le rapport des décès des femmes à ceux des hommes, pendant les cinq années 1827—1831, a été de 0,923 pour toute l'île, et de 0,818 seulement, pour l'arrondissement de Corte. Ces rapports sont plus faibles que celui des naissances des filles aux naissances des garçons (0,975). Il doit donc rester proportionnellement plus de femmes que d'hommes (2). Cependant la vie moyenne des femmes est moins lon-

(1) Ce résultat paraît accidentel et dû aux ravages que la petite vérole a faits à Bastia pendant quelques-unes des années que l'on a prises pour exemple, particulièrement en 1829.

(2) Les assassinats et les meurtres doivent influer beaucoup sur ce résultat. Pendant les

gue que celle des hommes. D'après les décès aux différens âges pendant les cinq années, elle serait pour toute l'île de....... 32, 96
Et pour l'arrondissement de Corte de................ 31, 53
Celle des hommes serait pour toute l'île de...... ..... 33, 91
Et pour l'arrondissement de Corte, de............... 33, 23

J'ai donné dans le tableau XXXIX, pour Ajaccio, les cinq arrondissemens, et l'île entière, le rapport du nombre de décès de chaque mois à leur nombre total, pour les individus de zéro à un an, d'un an à dix, de dix à cinquante, de cinquante à soixante, pour ceux qui ont dépassé soixante et pour ceux de tout âge.

Il paraît résulter de ce tableau que les mois où la mortalité est la plus grande en Corse sont, pour les individus de zéro à un an, janvier et août, pour ceux qui ont dépassé dix ans, et pour les individus de tout âge, janvier, février, mars et décembre, sur-tout janvier.

Pour Ajaccio, et pour les individus de tout âge, les mois où la mortalité paraît être la plus grande, sont ceux d'août, de septembre et d'octobre.

On remarque pour l'arrondissement de Corte, dont beaucoup de villages ont leurs terres communales sur des plages insalubres, que, pour les individus de dix à cinquante, la mortalité croît pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, et que c'est pendant ces mois qu'elle est la plus forte.

La population de la Corse est mal distribuée. Les agriculteurs sont groupés dans des villages, sur les montagnes ou dans les hautes vallées, la plupart à de grandes distances des côtes où sont situées leurs meilleures terres. La majeure partie du littoral est déserte, ou n'est habitée que pendant une partie de l'année. Les cultivateurs y sont plutôt campés que logés. Les invasions des étrangers, dans les temps anciens, plus tard les incursions des barbaresques, les guerres civiles et l'anarchie, ont produit cet état de choses. Aujourd'hui, les marais qui se sont formés sur les côtes abandonnées, et qui en rendent l'air insalubre, les dépenses nécessaires pour former de nouveaux établis-

cinq années, il est mort quatre mille huit cent soixante-un hommes de quinze à soixante ans, et il a été tué deux cent soixante-huit personnes qui devaient appartenir presque toutes à cette classe : ce serait un sur dix-huit.

semens, une longue habitude, et le défaut de sécurité (1), empêchent encore les agriculteurs de se fixer sur les terres qu'ils cultivent. Cependant la population croissante des villages de l'intérieur tend à refluer vers les côtes; quelques établissemens nouveaux se sont formés dans ces derniers temps, et les anciens ont fait des progrès sensibles : je donnerai les détails que j'ai pu me procurer sur ceux dont il serait le plus important de favoriser l'accroissement.

Le pays situé entre Calvi et le golfe de Porto, depuis long-temps désert, se divise en plusieurs territoires, nommés Paratella, Marzolino, Galeria, Filosorma et Sia (2). La pième d'Olmi (3), les Niolins, et les communes d'Evisa et d'Otta, prétendaient à la propriété de ces terrains et ne s'accordaient point sur leurs limites. Le gouvernement génois s'empara, en 1606, de Paratella, de Marzolino et de Galeria, que les Niolins et la pième d'Olmi se disputaient. En 1704, il les concéda à M. Louis Sauli, et les reprit ensuite. Le 23 avril 1717, il les concéda aux Niolins, et le 12 juin de la même année, son commissaire en Corse reconnaissait les droits de la pième d'Olmi sur Paratella. La confusion ne fut pas moins grande sous le gouvernement français. En 1776, ce gouvernement concéda Paratella à M. Murat de Sestrière, qui ne put se maintenir contre les entreprises de la pième d'Olmi. En 1785 Galeria fut concédé à une compagnie qui y forma des établissemens considérables. En 1790, le conseil supérieur de la Corse reconnut les droits des Niolins sur ce territoire. En 1791, une loi annula toutes les anciennes concessions, et les Niolins furent dépossédés. En 1793, le Conseil général du département reconnut les

(1) M. Siméon, maire de Corte en 1821, écrivait à cette époque, dans le mémoire que j'ai cité page 336, note 1 : «Aujourd'hui, il n'y a pas un homme de bien qui puisse dire : Je vais à ma vigne, et à midi je reviendrai manger la soupe.» Au mois d'août de cette année (1834), M. Bodoi, un des habitans d'Ajaccio les plus riches et les plus estimés, a été assassiné à sa vigne, en plein jour, au milieu de sa famille. La même chose est arrivée, en 1831, à M. Luvini, riche marchand, président du tribunal de commerce d'Ajaccio.

(2) Paratella est situé à 8 kil. S. 9° E. de Calvi. Marzolino est la partie supérieure de la vallée de la Sposata, affluent du Fango, rive droite. Galeria est la partie inférieure de la vallée du Fango, qui comprend le littoral du golfe de Galeria. Filosorma est la partie supérieure de la même vallée, qui se prolonge jusqu'aux montagnes du Niolo. Sia se compose des vallées qui versent leurs eaux sur la côte nord du golfe de Porto et dans le golfe de Girolata.

(3) Les communes de Calenzana te de Moncale.

droits de la piève d'Olmi sur Paratella. Les Niolins s'étaient emparés de Galeria en 1792, après avoir dévasté les établissemens des anciens concessionnaires. En 1808, une commission fut chargée d'examiner les droits des communes et ceux du domaine : elle les examina pendant trois ans. Le résultat de son travail, auquel il ne manquait que les conclusions, fut envoyé, après ce temps, au ministre des finances, qui, deux ans après, le renvoya au conseil de préfecture. Le directeur général de l'enregistrement et des domaines proposait de terminer par des moyens de conciliation, *ce qu'il paraissait impossible de décider*, disait-il, *d'après les titres et pièces produits*. Ces pièces restèrent dans les cartons de la préfecture jusqu'en 1827. A cette époque, un projet de transaction fut arrêté entre les communes et les sous-préfets d'Ajaccio, de Calvi et de Corte. Ce projet vient enfin d'être converti en loi. Les communes restent en possession des terrains qu'elles occupaient déjà. Le domaine conserve le littoral du golfe de Galeria, où se trouvent les restes des constructions élevées par les anciens concessionnaires, et une petite colonie de Niolins, que leurs compatriotes nomades inquiétaient souvent (1).

Il existe encore sur ce point une fort belle maison à trois étages, les restes du quartier des soldats et de l'hopital militaire, et les murs d'un corps de caserne de huit croisées de face, élevés jusqu'au premier étage. On y voit aussi les restes d'un aqueduc en maçonnerie de chaux et pouzolane, qui portait à Galeria les eaux du Tavolaggio, prises à deux milles environ de distance, ouvrage qu'on pourrait rétablir à peu de frais. « L'on arrosait tous les coteaux que l'aqueduc » domine, et de belles plantations d'oliviers et autres arbres les cou» vraient déjà. On n'y voit aujourd'hui que des makis et quelques » champs labourés. D'autres plantations en mûriers avaient été faites » du côté de la tour et du marais de la Sposata (2). »

Le hameau de Galeria porte le nom de Cafone (3). Le nombre de ses habitans, en 1824, était de cent dix. Six autres petits hameaux, situés à peu de distance de Cafone, offraient une population de cent cinquante-sept âmes. Ces colons retournent au Niolo au mois d'août,

(1) Le domaine conserve aussi le littoral du golfe de Girolata.

(2) Extrait d'un rapport fait en 1824 par M. Arman, sous-préfet de Calvi.

(3) 1, 2 kil. S. 26° O. de la tour de Galeria.

et reviennent en octobre. Ils sont presque tous de la commune d'Albertacce, éloignée de Galeria de 25 kil.

Les habitans des communes d'Evisa et d'Otta ont rétabli plusieurs hameaux abandonnés dans la vallée de la Bussagia, et entre cette vallée et le golfe de Girolata : ils ont aussi un hameau à Girolata, près de la tour et du port. Curzo, situé à 2 kil. 5 de la mer, est le centre de ces établissemens. On y a placé un adjoint et une succursale.

Ceux des communes de Marignana et de Cristinaccie ont des établissemens sur l'ancien territoire de Revida (1), dans les vallons qui aboutissent au petit golfe de Chioni : ils y ont construit une chapelle où le vicaire de Cristinaccie va dire la messe tous les dimanches et les jours de fêtes.

La colonie de Maniotes de Cargese se maintient, malgré les malheurs qu'elle a éprouvés (2). Sa population est à peu près la même qu'elle était à son arrivée dans l'île. Les colons se sont alliés aux familles corses, et trouvent aujourd'hui de l'appui parmi les naturels; ils sont moins isolés, moins étrangers.

Bocognano, l'un des villages les plus considérables de l'île, est éloigné de 36 kil. de la mer et de 25 kil. d'Affa, où ses habitans ont leurs meilleures terres. Les communes de Tavera, d'Alata, d'Appietto, de Sarrola et de Valle, ont aussi des terres à Affa, à des distances plus ou moins considérables de leurs villages. Il y a, sur ce point, cent quatre maisons et huit cabanes, formant quatorze petits hameaux habités par cent vingt-sept familles, qui retournent presque toutes à la montagne dans l'été, à cause du mauvais air et de la mauvaise qualité des eaux. Près du hameau principal, on a planté environ trois hectares de vignes, mais cette culture, loin de faire des progrès, paraît décroître. Un propriétaire de Bocognano avait planté quelques oliviers, qui n'ont pas réussi faute de soins. Le conseil général avait voulu former à Affa une nouvelle commune; ce projet a été repoussé par toutes les communes qui y possèdent des territoires : on s'est borné à y placer un adjoint et une succursale.

Il existe deux établissemens intéressans sur la côte du beau golfe

(1) Cristinaccie est situé à environ 20 k. de ce point.

(2) On voit, par le tableau LXXXVIII, qu'en 1827, Cargese a exporté du blé et de l'orge.

de Valinco, au-dessus des mouillages de Porto-Pollo et de Propriano. Le premier a été formé par les habitans des communes de Zicavo, Zevaco, Tasso et Frasseto (1), qui y possèdent des terres. Il se compose de vingt-cinq maisons et environ cent soixante cabanes. Ces terres, autrefois communales, ont été partagées il y a quatre ans; on y a déjà planté des vignes et des arbres fruitiers. La distance de Zicavo à Porto-Pollo est de 30 kil. Il y a à Propriano sept ou huit maisons et quelques cabanes. Presque tous les habitans sont commerçans. Ce port est le débouché des blés de la partie la mieux cultivée de l'arrondissement de Sartene (2).

Les communes d'Aullene et de Zerubia possédaient, sur la côte du Sud-Ouest, un vaste territoire, compris entre la pointe de Roccapina et le golfe de Figari, à 30 kil. environ de leurs villages. Elles y avaient formé plusieurs établissemens. Le plus considérable était La Monaccia, dépendant d'Aullene. Ce territoire a été partagé (3). La population se porte aujourd'hui sur deux hameaux voisins du golfe de Figari, et dépendant de Zerubia, nommés le Caldarello et Pianattoli. On compte à Caldarello treize maisons, dix cabanes et trente-cinq familles; à Pianattoli, une trentaine d'habitations, maisons ou cabanes, et soixante-quatorze familles.

Le territoire de Figari, dont on a formé une commune, dans les premières années de la révolution, dépendait de Levie, qui en est éloigné de 25 kil. La population y est disséminée dans divers petits hameaux. La plupart des habitans retournent dans l'été à Levie. Il en est de même de ceux de la commune de Porto-Vecchio, qui retournent à Quenza dans cette saison.

Les communes de Serra et de Sorbollano, situées aux sources du Rizzanese, ont leurs meilleures terres dans la vallée de la Guardiena, à l'Ouest de Porto-Vecchio, à environ 30 kil. et au Sud-Ouest de leurs villages : elles y ont formé plusieurs établissemens et y ont construit une église. La plupart des habitans de ces deux communes sont

(1) Les trois premières communes appartiennent au canton de Zicavo, la quatrième au canton de Sainte-Marie.

(2) Voir les tableaux XCII et XCIV.

(3) Lors du partage, on a eu soin de laisser à chaque famille un emplacement pour bâtir une maison, et de désigner une section de terrain pour la plantation des vignes, ce qui prouve l'intention de se fixer.

pasteurs, mais ils deviennent peu à peu agriculteurs : ils descendent dans cette vallée, avec leurs troupeaux, à la fin de l'automne, et retournent à la montagne pendant l'été.

Les habitans de San-Gavino et de Zonza ont leurs territoires dans les vallées de l'Oso et de la rivière de Sainte-Lucie, et, sur le littoral, entre l'embouchure de ces deux rivières, à 15 ou 20 kil. de leurs villages. Ceux d'Isolaccio, de Prunelli et de Ghisoni ont les leurs dans la plaine du Fiumorbo, à peu près à la même distance. A Ghisoni, un tiers environ de la population est disséminé à une distance de 3 à 6 kil. du village. Ces familles élèvent des chèvres, des porcs et des vaches. Un autre tiers ne demeure au village que pendant les mois de juillet, d'août et partie de septembre, et passe le reste de l'année à la plage; ceux-là élèvent des brebis, des vaches et des chevaux, et sont en même temps agriculteurs. Le dernier tiers, composé de propriétaires, d'artisans et de marchands, est sédentaire. La proportion des bergers aux laboureurs était, en 1829, dans cette commune, de 536 à 219 (2,45) (1).

J'ai parlé des établissemens des habitans de Vivario dans la plaine d'Aléria. D'après les renseignemens qui m'ont été fournis dernièrement, ils y ont aujourd'hui 845 hectares 75 centièmes de terres labourables, 817 hectares 30 centièmes de makis, 1 hectare 83 centièmes de vignes, une centaine d'oliviers, 63 maisons et 30 cabanes. Une partie de leur territoire a été comprise dans la commune d'Aléria, créée en 1824. En 1826, cette nouvelle commune n'avait encore que 22 habitans sédentaires : on en comptait 97 en 1831.

Les habitans de beaucoup de communes de l'arrondissement de Corte, possèdent des terres dans la plaine d'Aléria, et ceux qui n'en possèdent pas, y vont travailler pour les autres. Ces derniers y sont ordinairement mal logés, dans des cabanes, respirent un air insalubre, boivent de mauvaise eau, et rapportent dans leurs villages le germe de maladies souvent mortelles. Quel bienfait pour cette partie malheureuse de la population, si l'on construisait des villages dans cette plaine ou dans son voisinage, si l'on y amenait de bonnes eaux, si l'on desséchait les marais! Le roi qui ferait cela serait un dieu pour la Corse.

(1) Lettre du maire de Ghisoni au sous-préfet de Corte, 1829.

Parmi les moyens que l'on pourrait employer pour favoriser l'accroissement des établissement déjà formés dont j'ai parlé, j'indiquerai les suivans :

1°. Construire sur ces points des casernes fortifiées et y placer de petites garnisons, en augmentant celle de l'île. Permettre aux soldats, particulièrement à ceux qui auraient été laboureurs, de travailler pour les habitans. Favoriser le mariage des meilleurs sujets avec des filles du pays. Cette troupe maintiendrait l'ordre, augmenterait la sécurité, encouragerait la production par sa consommation, et contribuerait à accroître le travail, les moyens d'existence et la population (1).

2°. Construire des aqueducs qui serviraient aux irrigations, en même temps qu'ils amèneraient des eaux salubres à la garnison et aux habitans.

3°. Encourager par de fortes primes, et par l'exemption de toute contribution pendant un certain nombre d'années, la plantation des vignes. Cette culture aurait le triple avantage d'obliger ceux qui s'y livreraient à demeurer plus long-temps à la plaine, d'enrichir les propriétaires, et de permettre l'usage du vin aux habitans les plus pauvres (2).

4°. Encourager de même la construction des maisons, et, au besoin, en construire où l'on pourrait loger gratuitement les familles les plus recommandables parmi les plus pauvres.

5°. Faciliter les échanges des biens de la montagne, contre ceux de la plaine, en les affranchissant des droits de mutation.

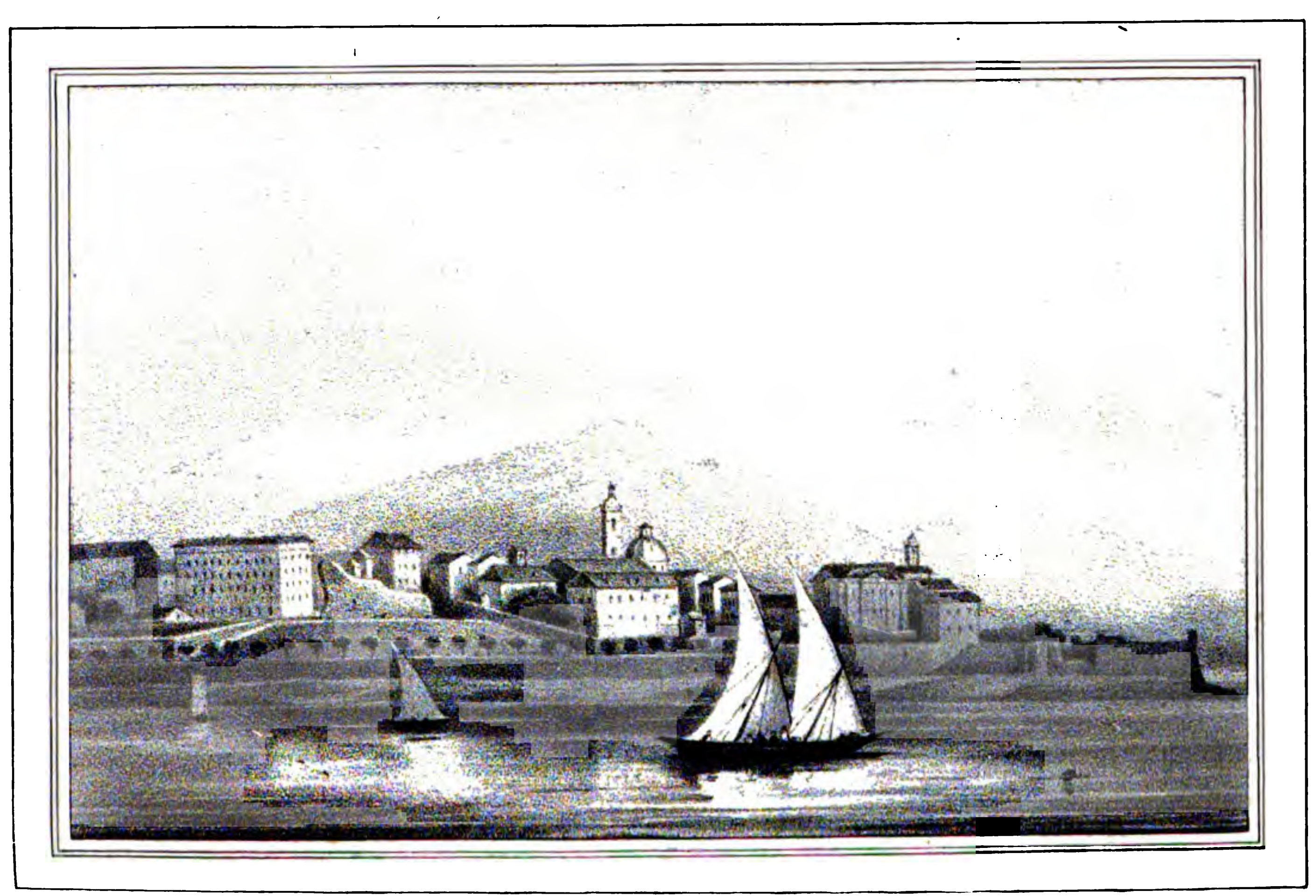
6°. Donner pour patron, à chacun de ces établissemens, un homme éclairé, riche et vertueux, qui veillerait à tout ce qui pourrait contribuer à accroître sa prospérité.

On pourrait aussi créer, sur quelques-uns de ces points, en y achetant des terres, des écoles des pauvres, telles que celle d'Hofwyl (3),

(1) Le maire de Prunelli écrivait au sous-préfet de Corte, en 1829 : « La population de cette commune diminuait tous les ans avant que la garnison y fût établie...... Aujourd'hui, au contraire, non seulement les habitans qui avaient quitté le pays reviennent, mais différentes familles étrangères d'artisans et de spéculateurs sont venues s'y établir, de sorte que la population augmente tous les jours..... Depuis six ans environ que la garnison a été placée à Prunelli, quinze nouvelles maisons y ont été construites. »

(2) On a remarqué à Affa, que les habitans aisés, qui peuvent faire usage du vin, sont bien moins sujets que les autres aux maladies attribuées à l'insalubrité de l'air.

(3) Voir les Annales de Roville, troisième livraison, 1826, page 190.



Lith. de Lemercier

destinées à former des laboureurs. Le dépôt des enfans trouvés d'Ajaccio en fournirait les élèves.

Le défaut de moyens des petits propriétaires de quelques arpens de terre provenant du partage des biens communaux, étant un obstacle aux améliorations de tous genres dont ces établissemens sont susceptibles, il conviendrait d'engager ceux dont les terrains se touchent, à se réunir et à les affermer pour vingt ou trente ans, à des entrepreneurs en état de faire les dépenses nécessaires pour en tirer le meilleur parti possible, et qui leur payeraient, soit en argent, soit en nature, plus qu'ils ne peuvent en retirer eux-mêmes.

VILLES.

Je donnerai ici une courte description des villes de l'île. Le tableau XXIX et la carte IV, feront connaître leur situation géographique. Je parlerai plus loin des ports et du commerce des villes maritimes.

Ajaccio.

Ajaccio, chef-lieu du département, est bâti sur une langue de terre, vers le fond et au Nord du golfe de ce nom, à l'entrée d'une baie qui offre d'excellens mouillages (1). Sa citadelle occupe l'extrémité de ce cap. Cette ville, qui a toujours été regardée comme la plus jolie de la Corse, s'est beaucoup embellie dans ces derniers temps. On évalue à environ quatre millions les maisons particulières et les édifices publics qui y ont été construits depuis 1800 (2). Ses principales rues sont larges et droites, et leurs pentes sont très-douces; elle a deux belles

(1) Voir, pour son ancienne situation, page 10, note 3.

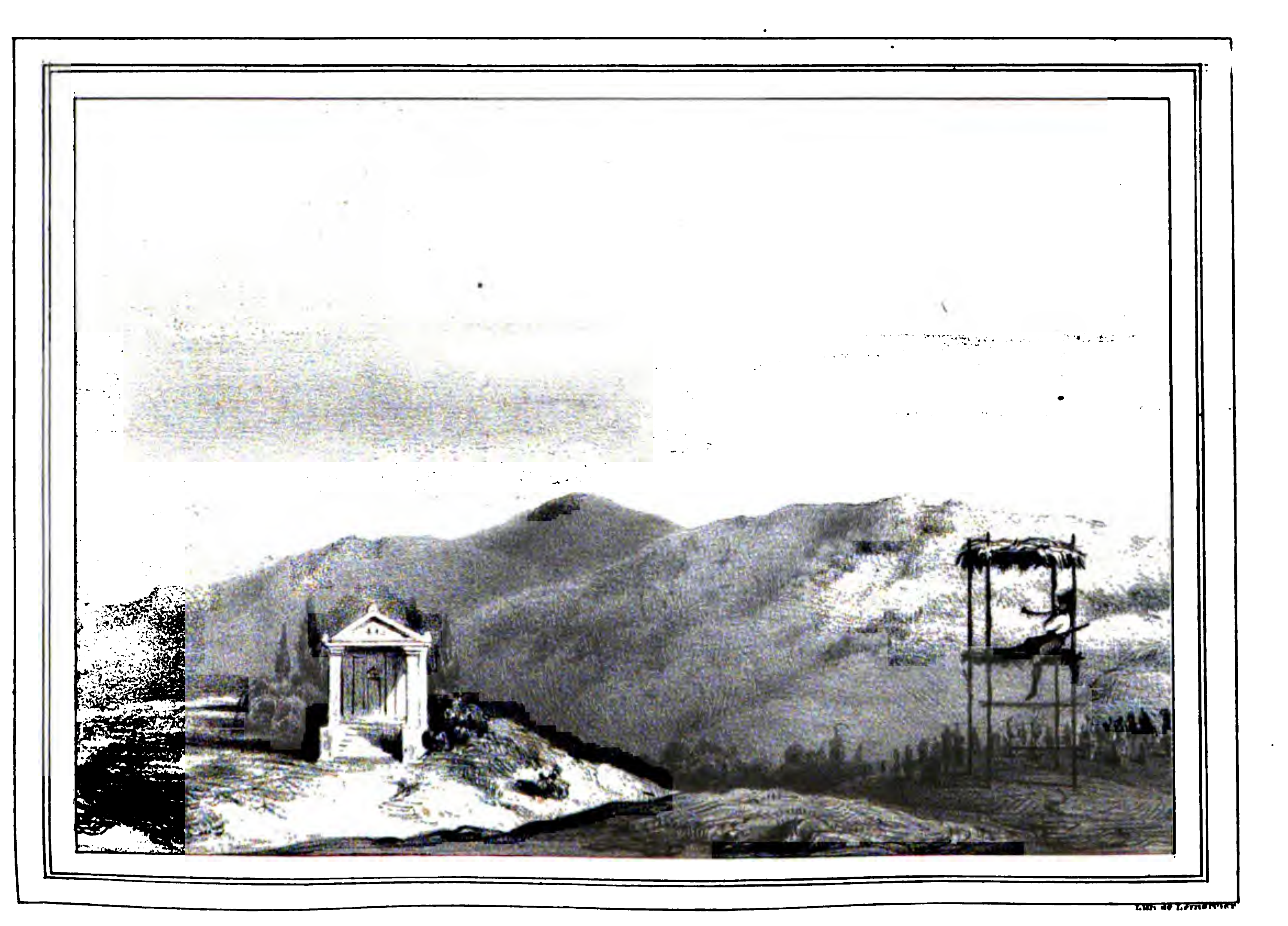
(2) Le nombre des maisons particulières est de quarante-cinq. Plusieurs sont évaluées à plus de 100,000 fr.; celle de M. Pozzo di Borgo, neveu de l'ambassadeur de Russie, est évaluée à 200,000 fr. Les édifices publics sont : une préfecture, un hôtel-de-ville, un théâtre, des halles, un quai, des fontaines, un dépôt d'enfans-trouvés, un dépôt d'étalons. Plusieurs de ces édifices ne sont pas encore achevés : il en est de même d'un vaste bâtiment que le cardinal Fesch fait construire, et que l'on dit destiné à l'éducation religieuse.

places et un cours de 20 mètres de largeur, qui a été ouvert en partie dans le granit, sur le prolongement de la route de Bastia. Cette route, qui longe la côte jusqu'au fond de l'anse, et le chemin qui conduit à la chapelle des Grecs, en suivant aussi le bord de la mer, servent de promenade aux habitans. Le soir, la route de Bastia offre l'aspect le plus animé. Les propriétaires, les laboureurs, les marins, les vignerons, les femmes du peuple, reviennent tous par cette seule route des campagnes environnantes; les premiers à cheval, armés et graves, les autres contens d'avoir fini leur journée pénible et d'approcher du gîte. Le paysage a de la grandeur. On a à droite le fond du golfe et des bâtimens à l'ancre, quelquefois des vaisseaux de guerre; à gauche des vignobles et des bouquets d'oliviers; au fond, plusieurs plans de montagnes sévères et le ciel de l'Italie. Du côté de la chapelle des Grecs, le tableau est entièrement différent. On découvre une assez grande étendue de mer, les montagnes qui se prolongent au Sud-Ouest jusqu'au cap di Muro, les îles Sanguinaires, les barques des pêcheurs qui retournent au port, et quelquefois, à l'horizon, les bâtimens qui passent lentement devant le golfe. Ajaccio, vue le soir, de la chapelle des Grecs, et les montagnes sur lesquelles cette jolie ville se dessine, forment un tableau charmant. Les collines qui bordent ce chemin sont arides, excepté près de la ville, où l'on a construit depuis quelques années des maisons de campagne et formé des jardins. L'ancienne maison de campagne des Jésuites, nommée le Casone, appartenant aujourd'hui à la famille Bonaparte (1), est située dans cette partie. On a projeté de construire une promenade qui partirait du quai d'Ajaccio et aboutirait à ce point élevé où l'on placerait la statue de Napoléon. (2)

(1) On a supposé que Napoléon avait habité cette campagne dans sa première jeunesse, et s'était reposé souvent dans la grotte que l'on y remarque : il paraît que c'est une erreur, et que le Casone n'a été acheté par le cardinal Fesch, comme bien national, que depuis la révolution.

(2) Dans le premier projet de distribution des eaux du Canetto, qui fut approuvé en 1812, par le conseil général des ponts et chaussées, j'avais proposé de placer une statue de Napoléon sur la principale fontaine. Dernièrement, le peuple d'Ajaccio a voulu exécuter mon projet. Une statue de Ganimède, donnée, par la famille Bonaparte, à feu M. Ramolino, allait être embarquée pour Bastia ; le peuple, supposant que c'était une statue de Napoléon, s'en empara de force, et voulut la placer sur cette fontaine. Une souscription a été ouverte, à la fin de l'année dernière, pour élever, à Ajaccio, un monument à la mémoire du grand homme : le montant des sommes offertes est, aujourd'hui, de 35,000 fr. environ : le roi a souscrit pour 6,000 fr.





On remarque, sur les collines voisines d'Ajaccio, de petites chapelles où les familles des principaux habitans ont leurs tombeaux. Les plus petits propriétaires ont aussi leurs tombeaux et ceux de leurs amis dans leur vigne. Le nombre et le luxe de ces monumens funéraires va croissant. Les chapelles construites dernièrement par les familles Peraldi et Pugliesi sont de petits temples. Le sentiment qui les a fait élever est respectable; cependant, on regrette de voir des morts si bien logés, quand tant de vivans le sont si mal.

On voit aussi sur les collines voisines d'Ajaccio, au milieu des vignobles, d'autres petits monumens pittoresques, qui achèvent de donner à la campagne un aspect particulier : ce sont les guérites des gardiens des vignes, nommées *pargoliti*. Placées ordinairement sur le sommet d'un tertre, elles sont formées par quatre jeunes pins, réunis par deux plateformes en clayonnage. Le gardien se tient assis sur la première, élevée de deux à trois mètres au-dessus du sol. La seconde, qui forme le toit, est couverte en feuillages. Le gardien, nommé dans le pays *barone* (baron), armé d'un fusil, est muni d'une conque, qu'il embouche de temps en temps, pour avertir les maraudeurs de sa présence.

Bastia.

Il n'existait au XIVe. siècle, au point où est construit Bastia, que quelques magasins qui dépendaient du village de Cardo (1), et portaient le nom de Porto-Cardo. En 1380, le gouverneur génois, Leonello Lomellino, fit construire un château sur la colline qui domine le port au Sud. De nouveaux établissemens s'y formèrent bientôt et reçurent le nom de *Terra-Nova* (nouvelle ville). Les habitations et les magasins de Porto-Cardo furent nommés *Terra-Vecchia* (vieille ville). Nous avons vu (2) que de 1480 à 1482, Thomassin Fregose fit entourer Terra-Nova de murs (3), et que Terra-Vecchia n'avait encore

(1) 1,5 kil. O. N. O. de Bastia.

(2) Page 153.

(3) Il est probable que ce fut à cette époque que le nom de *Bastia* (bastion, rempart, boulevard) fut donné à Terra-Nova : suivant M. Renucci, ce nom viendrait d'un bastion qui, dès l'origine, défendait l'entrée de l'anse.

à cette époque que quelques maisons. Ces noms se sont conservés : on appelle toujours Terra-Nova la haute ville, renfermée en partie dans la citadelle, et Terra-Vecchia, la basse ville, qui avoisine le port. D'après le nouveau recensement fait en 1833, Terra-Nova a 5,962 habitans, et Terra-Vecchia 6,129.

Bastia, qui fut long-temps la capitale de l'île, sous les Génois (1), est bâtie, comme Gênes, en amphithéâtre autour de son port. La plupart de ses rues sont étroites et sinueuses, et leur pente est rapide (2). On en a ouvert quelques-unes dans ces dernières années, qui n'ont pas ces inconvéniens. Les principaux édifices de cette ville sont : Les églises Saint-Jean et Sainte-Marie, et d'anciens couvens qui, depuis la révolution, ont été affectés aux différens services publics (3). La salle de spectacle est petite, et ne s'annonce par aucune décoration extérieure. Quelques-unes des nouvelles maisons sont fort belles : les an-

(1) Bastia, ainsi que nous l'avons vu, continua à jouir de cet avantage après la réunion de l'île à la France, et pendant l'occupation des Anglais, jusqu'en 1797; elle fut ensuite le chef-lieu du département du Golo jusqu'en 1811, époque à laquelle les deux départemens furent réunis : Ajaccio devint alors, et est resté depuis, le chef-lieu de l'île.

(2) La différence de niveau entre le petit môle de débarquement situé au fond du port, et l'entrée de la citadelle, est de 32 m. 58.

(3) Bastia, qui ne comptait, en 1741, que cinq mille quatre cents habitans, avait six couvens d'hommes et quatre de femmes. Celui des Missionnaires ou Lazaristes, situé au Nord de la ville, près de la mer, est un vaste bâtiment carré à deux étages : il n'était habité que par cinq religieux. En 1769, on en affecta une partie au logement du gouverneur. Depuis la révolution, il a toujours été occupé par les administrations ou par les tribunaux : la Cour royale occupe aujourd'hui le premier étage.

Le couvent de Saint-François, situé hors de Bastia, au Nord-Ouest, sur une colline, est aussi un vaste et beau bâtiment : il a été transformé en hôpital militaire.

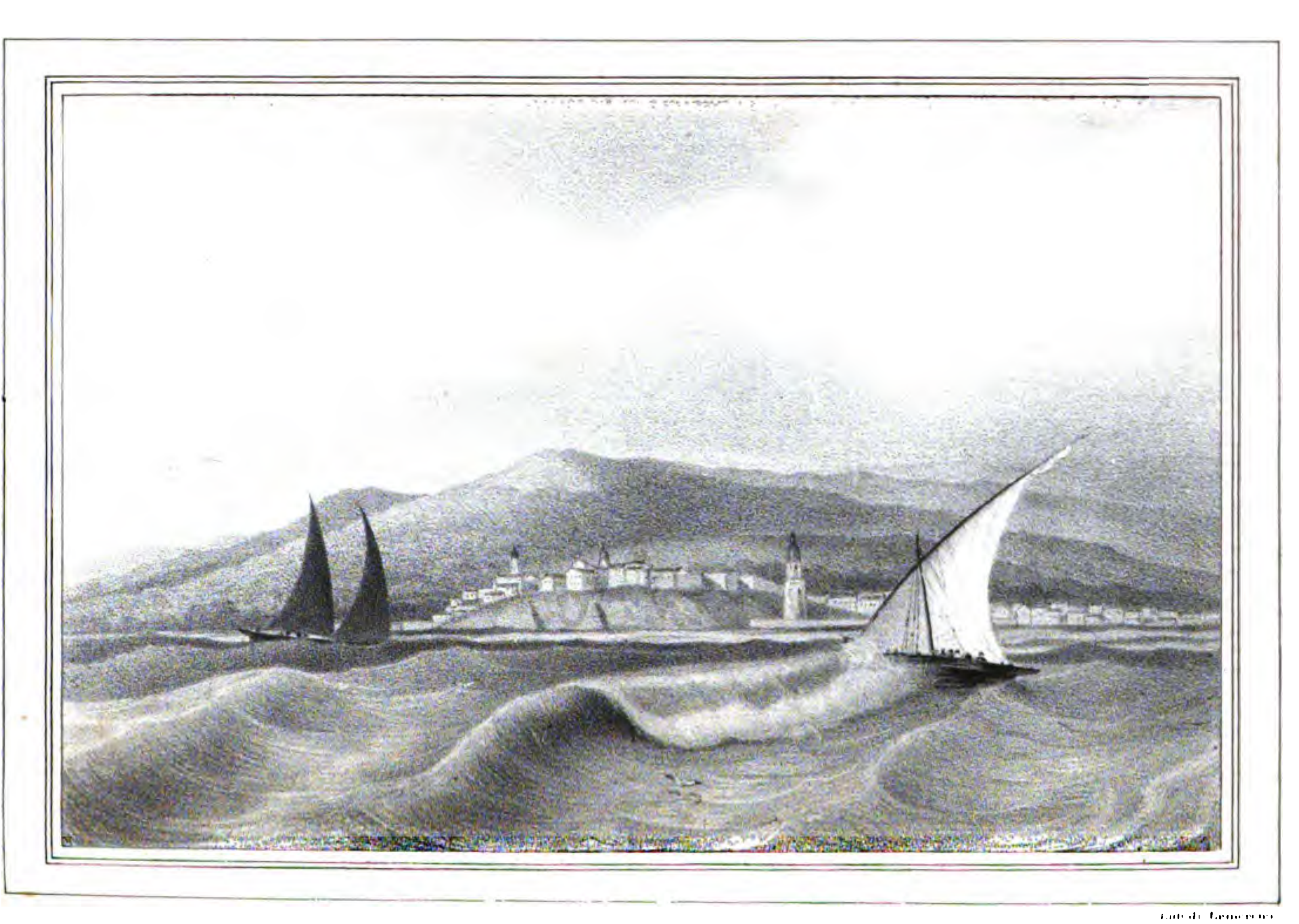
Le couvent des Jésuites, situé à l'Ouest de la ville, dans une position charmante, est occupé par le tribunal de première instance, l'administration municipale et le collége. Ce bâtiment, auquel est joint un très-beau jardin, dépend de la sénatorerie de l'île.

On a fait une caserne du couvent de Sant-Angelo, situé du même côté, au Sud de celui des Jésuites, et à peu près à la même hauteur.

Le couvent des Capucins est situé aussi à l'Ouest, à 500 m. environ de la ville, qu'il domine : il y existait encore, en 1822, quelques-uns des anciens moines, qui vivaient d'aumônes. On jouit, de ce point, de la vue la plus étendue.

Le couvent de Saint-Joseph est situé à l'extrémité du faubourg de ce nom. Les bâtimens ont été vendus à des particuliers; l'église a été cédée à une compagnie de pénitens.

Le couvent de femmes dit des Turquines, et celui de Sainte-Claire, sont renfermés dans la citadelle : on a fait du premier une caserne, et du second une prison. Celui de Sainte-Elisabeth, situé près de la citadelle, est occupé par les frères de la doctrine chrétienne. Celui de Sainte-Ursule, situé près des Jésuites, est occupé par la gendarmerie.



ciennes sont bien bâties, mais sans aucun luxe. Plusieurs fontaines fournissent en abondance des eaux excellentes, amenées de la montagne : cependant, pour en avoir de plus fraîche dans l'été, on la fait venir de Cardo.

La citadelle domine au Sud l'entrée du port, et est dominée ellemême par des collines escarpées, sur lesquelles on a construit plusieurs forts (1). Son donjon peut recevoir huit cents hommes. Sa population bourgeoise est évaluée à neuf cents âmes. Elle est défendue par un simple rempart sans fossé, élevé, du côté de la mer, sur des rochers à pic, qui le rendent inaccessible dans cette partie.

Bastia, quoique privée de l'avantage dont elle jouit long-temps, d'être le siége du gouvernement de la Corse, conserve sa supériorité sur les autres villes de l'île : elle est toujours la plus peuplée, la plus riche, celle dont le commerce est le plus considérable et le plus étendu. Bastia compte parmi ses citoyens des hommes distingués dans la littérature et dans les sciences (2); elle a plusieurs sociétés littéraires; elle avait, il y a quelques années, une société d'Instruction publique, dont les travaux auraient pu exercer une heureuse influence sur les esprits dans le reste de l'île (3); il est à regretter que cette institution n'ait pas eu une plus longue existence.

Les environs de Bastia son bien cultivés, du moins les parties qui peuvent l'être. Du côté du Nord, les collines sont arides et pierreuses; mais on découvre dans les petits vallons qui les séparent, des potagers bien arrosés et bien travaillés. Un bois d'oliviers borde le chemin qui longe la côte, et qui sert de promenade aux habitans (4). Au Sud, la route

	Élévation au-dessus de la mer.
(1) Le fort La Croix	147 m.
——— Staforello	155
——— Monserralo	159
——— Saint-Gaëtan	212

(2) On peut nommer, entre autres, M. Renucci, que j'ai eu occasion de citer souvent dans le cours de cet ouvrage; M. Gregori, qui a donné dernièrement une nouvelle édition de Filippini, avec des notes intéressantes; M. Viale, auteur du poème de *la Dionomachia*, et de plusieurs imitations, en vers italiens, des poésies de lord Byron; le docteur Prela, l'un des plus savans médecins de Rome.

(3) Les procès-verbaux de ses séances, du 8 octobre 1818 au 30 novembre 1823, ont été imprimés à Bastia; 1824.

(4) On construit, dans ce moment, une route départementale qui remplacera ce chemin, et qui aboutira au Maccinagio.

d'Ajaccio descend, de la citadelle, par le faubourg Saint-Joseph, dans la riche plaine de Biguglia, qui borde l'étang de ce nom et s'étend jusqu'aux ruines de Mariana et au Golo. A l'Ouest, le terrain s'élève rapidement jusqu'à la Serra de Pigno (1), qui domine le golfe de Saint-Florent. A l'Est, on aperçoit les îles de la mer de Toscane, la côte de Gênes, et, lorsque le temps est favorable, les montagnes de la Romagne. Bastia, son phare, sa citadelle, ses forts, ses anciens couvens, presque tous situés sur des éminences, offrent, de la mer, un aspect très-pittoresque, sur-tout en venant du Cap-Corse. Cette ville est le siége de la Cour royale, et le chef-lieu de la dix-septième division militaire.

Bonifacio.

Bonifacio, ainsi que nous l'avons vu dans la description physique, est situé sur un rocher calcaire, à couches horizontales, qui présente une haute falaise du côté de la mer, et qui couvre le port au Sud. La ville est renfermée dans la même enceinte que le château. Son élévation au-dessus du niveau de la mer, est d'environ 60 mètres (2). Ses principaux édifices sont : le palais (la maison qu'habitait le commissaire génois), les casernes, qui peuvent recevoir à peu près trois cents hommes, l'hôpital Sainte-Croix et les magasins publics. Les maisons particulières sont bien bâties, et annoncent l'aisance. Bonifacio n'a que des eaux de citerne ; mais une source abondante, située à peu de distance de la ville, fournit aux besoins des habitans. Le faubourg est bâti au fond et au Sud du port, qui forme un long canal dirigé de l'Ouest à l'Est ; on monte du faubourg à la ville, par une rampe très-rapide.

Suivant Marzolino, Bonifacio avait, en 1528, 5,000 habitans. La peste, qui ravagea l'île à cette époque (3), réduisit la population de cette ville à 700 âmes ; elle en comptait 3,064 en 1794. Ce nombre, qui s'était beaucoup abaissé de 1794 à 1821 (2,479), est remonté depuis à peu près au même point. Il était de 2,944 en 1831.

(1) 1,110 m. au-dessus du niveau de la mer. (Voir le tableau V.)

(2) La tour de Bonifacio est élevée de 85 m. 76 au-dessus du niveau de la mer.

(3) Page 70.

Lith. de Lemercier

VUE DE BONIFACIO.

Les Bonifaciens sont actifs, laborieux et braves. Nous avons vu de quels priviléges ils jouissaient sous le gouvernement génois. Leur attachement à la république de Gênes était tellement reconnu, qu'en 1453, les Protecteurs de Saint-Georges recommandèrent au gouverneur de ne confier qu'à eux le commandement des places fortes de l'île. Ils sont aujourd'hui bons Corses et excellens Français.

Calvi.

Calvi présente la même disposition que Bonifacio. La ville, ou citadelle, est construite sur un rocher qui couvre le port au Nord-Ouest. Le faubourg est bâti au bord de la mer. Calvi a beaucoup perdu par l'accroissement de l'Ile-Rousse, qui est devenu le centre du commerce de la Balagne. Les marais qui l'avoisinent y causent souvent des maladies dans l'été (1); cependant sa population a été toujours en croissant depuis un siècle : elle était, en 1741, de 1,060 âmes, et en 1831, de 1,382. Lorsque les vastes territoires dont j'ai parlé, et que l'on nomme aujourd'hui la Balagne déserte, seront peuplés et cultivés comme ils pourraient l'être, Calvi, placée entre les deux Balagnes, à proximité de la France, prendra sans doute un accroissement plus rapide.

Nous avons vu que la fidélité et l'attachement des habitans de Calvi à la république de Gênes ne se démentit jamais; le gouvernement génois avait fait placer par récompense, sur la porte de la citadelle, l'inscription suivante :

Civitas Calvi
Semper fidelis.

Nous avons vu aussi, qu'en 1794, Calvi ne s'était pas montrée moins fidèle à la France qu'elle ne l'avait été à Gênes.

L'Ile-Rousse.

Il n'existait en 1760 à l'Ile-Rousse qu'une tour (2), que le gouvernement génois y avait fait construire à la fin du XVI[e]. siècle. Paoli di-

(1) Voir l'article *Marais.*

(2) J'ai dit, par erreur, page 318, qu'il y existait, à cette époque, un village.

rigea sur ce point le commerce de la Balagne, et y plaça un bureau de douanes : on y construisit quelques maisons et des magasins. Cet établissement s'accrut rapidement et devint une petite ville, dont la population est aujourd'hui de 1,046 âmes. L'Ile-Rousse est entourée de murs. Les habitans ont obtenu dernièrement l'autorisation, qu'ils demandaient depuis long-temps, de reculer cette enceinte, devenue trop étroite.

Saint-Florent et Porto-Vecchio.

Saint-Florent, qui n'a que 391 habitans, ne mérite pas le nom de ville. Ce bourg, situé au bord de la mer, au fond du golfe auquel il a donné son nom, est entouré de murs et dominé par un donjon, reste des fortifications que le maréchal de Thermes fit construire en 1553. Porto-Vecchio est aussi un bourg fortifié, au fond du beau golfe de ce nom. Ces deux places pourront acquérir par la suite une grande importance. (Voir *Marais* et *Ports*).

Corte.

Corte, située sur la rive gauche du Tavignagno, au point où ce torrent sort des hautes montagnes et reçoit la Restonica, est bâtie sur la pente orientale d'un monticule très-escarpé du côté de l'Ouest, à 434 m. au-dessus du niveau de la mer. Après la réunion de la Corse à la France, le gouvernement français fit fortifier la partie haute de la ville, au Sud de laquelle s'élève l'ancien château, et y fit construire de belles casernes. C'est cette partie que l'on nomme aujourd'hui la citadelle (1); elle portait autrefois le nom de *Castellacie.* Cette place, dominée par les montagnes voisines, ne pourrait pas opposer une longue résistance à un ennemi pourvu d'artillerie. Comme on ne s'est assujetti à aucun ordre, à aucun alignement, dans la construction des anciennes maisons de Corte, on pourrait presque dire que cette ville n'a pas de rues. Un aqueduc de 4000 m. de longueur y amène des eaux limpides, fraîches et abondantes. La population

(1) Le terre-plein de la citadelle, près des casernes, est élevé de 72 m. au-dessus du confluent du Tavignano et de la Restonica : le terre-plein du château est élevé de 111 m. 50 au-dessus du même point.

de Corte, qui était demeurée stationnaire de 1741 à 1794, a presque doublé depuis cette dernière époque : elle est aujourd'hui de 3,282 âmes. Beaucoup d'étrangers ou d'habitans des cantons voisins, particulièrement du Niolo, sont venus s'établir dans cette ville depuis trente ans. Corte fut autrefois, dit-on, la capitale de l'île. Nous avons vu que Paoli y avait placé le siége de son gouvernement; qu'il y avait établi une université, et qu'il avait laissé, par son testament, une somme assez considérable, destinée à en fonder une nouvelle dans cette ville. Toutes les difficultés qui s'étaient opposées jusqu'ici à ce que ses intentions patriotiques et bienfaisantes fussent remplies, paraissent être levées (1). L'université de Corte, placée comme un phare au centre de l'île, répandra bientôt dans les montagnes les lumières de la civilisation : elles adouciront les mœurs et détruiront les habitudes funestes que des siècles de guerre et de désordre avaient enracinées.

Sartene.

Sartene est située dans la vallée de Valinco, sur le chaînon qui sépare cette vallée de celle de l'Ortolo, à 216 m. au-dessus du niveau de la mer. Dans le XVIe. siècle, l'Office de Saint-Georges fit entourer cette petite ville de murs, dont il ne reste que les ruines. Le quartier Sant'Anna, habité, comme je l'ai dit, par les familles les plus riches du pays, est bien bâti; la plupart des maisons sont modernes. Sartene exporte une assez grande quantité de blés par Propriano, dont elle est éloignée d'environ un myriamètre : cependant aucune grande route n'aboutit encore à ce chef-lieu d'arrondissement. Nous avons vu que quelques-uns de ses principaux habitans en sont encore aux guerres privées du moyen-âge; mais, par compensation, elle en a d'autres qui sont de leur siècle et qui l'honorent : j'ai eu occasion de citer plusieurs fois, dans le cours de cet ouvrage, M. Pietri, ancien préfet du Golo, l'un des hommes les plus éclairés et les plus respectables de la Corse. La population de Sartene, qui n'était en 1821, que de deux mille deux cents âmes, s'est accrue depuis d'environ un cinquième; elle était de 2,715 âmes en 1831.

(1) Voir l'article *Instruction publique.*

AGRICULTURE.

L'accroissement de la population agricole prouve que l'agriculture a fait des progrès, ou du moins qu'elle a fait des conquêtes; qu'elle s'est étendue, malgré les nombreux obstacles qu'elle a à vaincre. Les établissemens des montagnards dans la plaine ont pris de l'accroissement, ainsi que je l'ai dit; l'aisance des petits propriétaires a augmenté; on a fait beaucoup de défrichemens et de clôtures depuis trente ans. Je n'ai pu me procurer, sur l'étendue des différentes cultures, que des renseignemens déjà un peu anciens, ceux qui résultent du cadastre de l'île, et qu'on peut rapporter à 1791. Je les ai donnés pour chaque canton, pour chaque arrondissement et pour l'île entière, dans le tableau LXI. J'ai substitué aux superficies absolues, leur rapport en dix millièmes à la superficie totale, qui permet de comparer tous ces nombres entre eux, et de classer les cantons et les arrondissemens, suivant la plus ou moins grande étendue de la portion de leur territoire consacrée à chaque espèce de culture. Il résulte de ce tableau, auquel je suis forcé de renvoyer pour les détails, que les terrains cultivés n'occupaient, en 1791, que les trois dixièmes de la surface de l'île, et nous verrons plus loin qu'une grande partie de ces terres ne sont ensemencées qu'après de longs intervalles de repos. Il restait à peu près autant de terrains cultivables à mettre en culture (les 0,2782). Le rapport des terres cultivées ou cultivables, à celles qui n'étaient pas susceptibles de culture, était et doit être encore de 578 à 422, ou de 100 à 73 (1).

Terres labourables.

Les dix cantons qui avaient la plus grande superficie relative de terrains cultivés en grains, en 1791, étaient ceux de l'Ile-Rousse, d'Algajola, de Sermano, de Sainte-Lucie, d'Oletta, de Belgodere, de Moita, de Campitello, de Morosaglia et d'Olmi (2). L'arrondisse-

(1) Le défrichement des montagnes à pentes rapides, en permettant aux eaux des pluies d'entraîner les terres qui recouvrent le rocher, peut avoir diminué un peu la proportion des terres cultivables.

(2) Voir, pour le reste de la série, et pour les superficies relatives, le tableau LXI.

ment de Calvi occupait le premier rang sous le même rapport; celui de Bastia venait ensuite, puis ceux de Corte, de Sartene et d'Ajaccio. Le premier avait près du quart de son territoire cultivé en grains (0,2395), le dernier n'en avait que les huit centièmes (0,0806).

Le tableau LXIII présente l'état des récoltes en grains et autres farineux, pour les six années 1828—1833. Il résulte de ce tableau, que la superficie des terres ensemencées a été en augmentant pendant les six années. Cette superficie a été, année moyenne, de 30,793 hectares; les 0,0352 de la superficie totale de l'île; environ les six centièmes des terres cultivables.

La superficie employée à la culture des pommes de terre, a été aussi en augmentant, de 1829 à 1832; elle s'est abaissée en 1833 : la moyenne a été de 1600 hectares.

Le froment aurait produit, année moyenne, neuf fois la semence, le seigle et l'orge, douze à treize fois, le maïs trente-neuf fois, les pommes de terre vingt fois.

L'excédant du produit sur la consommation, aurait été, année moyenne, pour les grains et les légumes secs, des vingt et un centièmes, et pour les pommes de terre des vingt-trois centièmes (1).

La superficie moyenne des terres ensemencées pendant les six années, n'est guère que le cinquième de celle qui était cultivée en grains en 1791, et cette dernière a dû augmenter depuis : il faudrait donc supposer que les terres labourables cultivées se reposent moyennement, en Corse, au moins quatre années sur cinq. Dans les environs de Bastia, elles se reposent deux années sur trois; dans la plaine de Campo di Loro près d'Ajaccio, elles sont ensemencées pendant trois années consécutives, soit en froment, soit en orge, et la première de ces trois années, on y sème, en avril, du millet, du maïs, ou des haricots, dont la récolte se fait en août. La terre reste ensuite en jachère pendant trois autres années. Sur les hautes collines, les terres sont ensemencées deux ou trois années, et abandonnées ensuite pendant dix, douze et quatorze ans. Lorsqu'on veut les ensemencer de nouveau, on coupe les arbustes (makis), dont leur surface est couverte, et on les brûle. Les cendres tiennent lieu d'engrais, dont on ne fait pas usage.

(1) J'avoue que je ne crois pas que l'on puisse compter sur l'exactitude de ces résultats.

Dans la plaine de Campo di Loro, pour la culture du millet, on donne un premier labour léger, au commencement d'avril, et un second plus profond, au commencement de mai; en ensemençant, on arrose au moyen des irrigations.

Pour le froment, on donne un premier labour profond vers le commencement de septembre, et un autre au moment de semer; on attend pour cela les premières pluies (de vingt à trente-cinq jours). En février, ou dans les premiers jours de mars, on fait sarcler par des femmes. La moisson se fait du 15 au 25 juin.

La planche 70 représente l'araire corse.

Les bœufs employés au labourage, sont de petite taille et faibles. L'araire corse leur convient parfaitement. M. Paléologue, habile agriculteur, qui était passé en Corse, pour diriger l'établissement que M. le comte Pozzo di Borgo forme dans son domaine de Pruno, près d'Ajaccio, avait apporté de Roville deux charrues perfectionnées. La faiblesse des bœufs du pays ne lui permit pas d'en faire usage : il dut avoir recours à l'araire corse, qui convient aussi parfaitement, par sa légèreté, à des laboureurs obligés de parcourir de grandes distances pour se rendre à leurs travaux. La troisième année de culture, après la récolte, la terre est entourée d'une palissade, et louée aux laboureurs, qui mettent leurs bœufs dans cet enclos pendant la nuit, et paient 12 à 15 fr. pour chaque couple, et pour le temps que durent leurs travaux.

Avant le jour, le laboureur vient prendre ses bœufs et leur donne un sac de paille, puis il les mène boire; et enfin se met au travail vers dix heures. A midi, pendant une demi-heure que le laboureur mange, les bœufs reposent sans être dételés. Le travail est ensuite repris jusqu'au soir (1).

Le blé se coupe à peu de distance des épis (2). M. Paléologue compare les gerbes corses à des paquets de céleri. Ces gerbes étendues

(1) M. Paléologue (*Ann. de Roville*, 5e. liv., page 457) dit que le laboureur quitte le travail deux heures avant le soir : mais celui dont il parle était à la journée, et ceux de la plaine de Campo di Loro sont des fermiers ou des sous-traitans, qui travaillent pour leur compte.

(2) M. Paléologue pense que cela vient de ce que les Corses n'aiment pas le travail qui les oblige à se courber vers la terre. Il est certain que cette position n'est pas naturelle à l'homme, sur-tout à l'homme libre et fier; mais cette coutume ne pourrait-elle

sur l'aire, on y fait marcher des bœufs ou des chevaux. La paille est ensuite enlevée avec des fourches, et l'on rassemble le blé qu'on vanne plus tard, en le jetant en l'air avec des pelles, par un grand vent. M. Paléologue ayant fait battre un peu d'avoine avec des fléaux, par deux paysans lorrains, qu'il avait amenés avec lui, un paysan corse, témoin de l'opération, lui demanda pourquoi il fatiguait ainsi ces pauvres gens, quand les bœufs auraient fort bien pu faire le travail pénible auquel il les employait. M. Paléologue essaya de lui faire comprendre les avantages de cette méthode. — « Tout cela est bon, répondit le » montagnard, après une courte pause; mais cela est trop fatigant. » Voilà bien le paysan corse, petit propriétaire, dont j'ai essayé de faire connaître les mœurs. Je ne puis m'empêcher de croire que cet homme était plus heureux que les Lorrains de M. Paléologue.

Le propriétaire de terres d'une grande étendue, les loue ordinairement à prix d'argent à un fermier, qui les sous-loue par portions à des laboureurs.

La propriété nommée la Confina, dans la plaine de Campo di Loro, près d'Ajaccio, était affermée, en 1826, pour 5,000 fr. et cent mezins de blé (environ cinquante-cinq hectolitres). On évalue sa superficie à cent quarante-cinq hectares. Ce serait, par hectare, 34 fr. 50 en argent, et 0,60 hectolitre de blé.

Les laboureurs donnent, pour les bonnes terres de cette plaine, deux fois et demie la semence, et pour celles des collines, l'équivalent de la semence seulement. Pour les bonnes terres dont le sol est bien net, si le propriétaire fournit la semence, il reçoit la moitié de la récolte (1). Si, outre la semence, il fournit les bœufs, il reçoit pour chaque couple, neuf mezins de blé (7,67 hect.).

Les laboureurs de la plaine de Campo di Loro prétendent qu'ils paient

pas se justifier d'une autre manière? La paille restée sur le champ, ainsi que l'observe M. Paléologue lui-même, est le seul engrais que reçoive la terre : on laisse donc plus d'engrais en laissant plus de paille. Comme on parque ensuite les bœufs sur ces terres pendant les trois années de jachère, il n'est pas tout à fait exact de dire qu'elles ne reçoivent jamais de fumier.

(1) La comparaison de cet usage avec le précédent prouve, ce me semble, que ces terres produisent généralement plus de six pour un; car le propriétaire qui fournit la semence doit recevoir, pour prix de cette avance, quelque chose de plus que celui qui ne fournit que la terre, et il recevrait moins, si la récolte n'était que de six.

aujourd'hui, aux propriétaires de ces terres, dix fois plus qu'ils ne payaient à la commune ou au domaine, à qui elles appartenaient autrefois.

En 1824, la commune d'Ajaccio a vendu une partie des terres qu'elle possédait dans cette plaine, à raison de 1,800 fr. l'hectare, pour les terres de bonne qualité, et de 1,200 fr. pour celles de médiocre qualité. En supposant que les terres de la Confina, dont on a parlé plus haut, soient de même qualité que celles-ci, et en portant à 20 fr. seulement la valeur de l'hectolitre de blé, on trouve que la valeur locative des terres, dans la plaine de Campo di Loro, est les 0,031 de leur valeur vénale. D'après Cordier, dans le département du Nord, ce rapport n'est que de 0,025, pour les terres labourables de toute qualité. Les capitaux placés en terres labourables, seraient donc plus productifs à Ajaccio que dans le département du Nord.

Dans les environs de Bastia, la valeur vénale moyenne des bonnes terres est de 500 fr. l'arpent (1,184 fr. 50 l'hectare). Le laboureur se charge de tout, et donne au propriétaire le quart du revenu brut (1). L'usage est d'ensemencer ces terres une année sur trois. Elles donnent dix à quinze pour un (2).

Les meilleures terres de la plaine de Campo di Loro donnent, dit-on, douze pour un. Cependant, d'après un laboureur d'Ajaccio, leur produit n'irait jamais au-delà de neuf, et quelquefois on ne retire pas même la semence.

D'après un tableau que donne M. de Beaumont (p. 134 de ses *Observations sur la Corse*), la quantité de grains semés dans l'arrondissement de Calvi, en 1811, 1817, 1818 et 1819 (3), a été de 39,890 hectolitres, et les récoltes des années suivantes ont produit 214,234 hectolitres : ce ne serait que 5,37 pour un. M. de Beaumont fait remarquer que la Balagne est un des bons cantons de l'île, mais

(1) C'est aussi ce qui se pratique, dans les environs d'Ajaccio, pour les terres des hautes collines, qui ne se cultivent qu'après un long intervalle de repos.

(2) Renseignemens donnés par M. le comte Rivarola. M. Jucherau de Saint-Denis, dans un mémoire que j'ai déjà eu occasion de citer, dit que les terres situées entre l'étang de Biguglia et le Golo rendent douze à quatorze pour un.

(3) Le même état fait connaître la semence et la récolte pour plusieurs autres années : mais, comme ces années ne se suivent pas, les quantités semées et récoltées ne sont pas comparables.

ses terres à blé n'ont jamais été citées parmi les plus fertiles. Celles des plaines de Mariana, d'Aléria, du Fiumorbo, du Valinco et du Taravo, passent pour les meilleures.

Dans la haute plaine d'Aléria et dans celle du Fiumorbo, la redevance que paient les laboureurs aux propriétaires des terres qu'ils afferment (*terratico*), est égale à la quantité de semence; à Aléria même, elle est d'une fois et demie la semence. Quant aux terres incultes, le propriétaire les cède pour six ans à ceux qui veulent en entreprendre le défrichement. On laisse reposer ces terres la quatrième année, de sorte que l'entrepreneur fait cinq récoltes. Un habitant de Vivario a défriché, il y a trois ans, sur le territoire de cette commune, dans la haute plaine d'Aléria, vingt bacinates (1) de makis. Il a dépensé :

1re. année.	Pour défrichement................	600 fr.
	Pour ensemencement..............	30
	Vingt bacins de blé................	40
	Frais de récolte....................	60
2e.........	Ensemencement, semence et frais de récolte........................	130
		860

Il a recueilli :

1re. année,	54 mezins	(324 bacins).
2e.......	40 ———	(240 ———).
	94	

Les 94 mezins ont été vendus à raison de 10 fr. 75 c. l'un..	1,010, 50
	150, 50

On voit qu'il a recueilli seize pour un la première année, douze la

(1) A Vivario, on évalue la bacinate à un patto et demi. Le patto est égal à 10,000 pans carrés. Le pan linéaire est égal à 0,24760. Il résulte de ces données que la bacinate, à Vivario, est de 920 m. carrés : les 20 équivaudraient donc à 1,84 hectolitres. Le poids du bacin de blé est évalué, dans la même commune, à 30 liv. de Gênes, 9 kil. 7944 : le poids de l'hectolitre étant de 75 kil., le bacin contiendrait 13 lit. 06. Le mezin est égal à 6 bacins : son poids est donc de 58 kil. 7664, et son volume de 78 lit. 36.

seconde, et que ses frais ont été couverts et au-delà par ces deux récoltes. Le prix des terres en friche, dans ce canton, est de 6 à 12 fr. la bacinate, 65 à 130 fr. l'hectare.

Vignes.

Les dix cantons qui avaient la plus grande superficie relative de terrains plantés en vignes, en 1791, étaient ceux de Bastia, de Rogliano, de San-Martino, de Luri, de San-Nicolao, de Cervione, de Pero, de Porta, d'Ajaccio et de l'Ile-Rousse (1). Les arrondissemens comparés entre eux sous le même rapport étaient placés dans l'ordre suivant : Bastia, Calvi, Ajaccio, Sartene et Corte. Le premier avait les 0,0425 de son territoire plantés en vignes; le dernier n'en avait que les 0,0048.

Il résulterait du tableau LXII (2) que la culture de la vigne se serait beaucoup étendue, depuis 1791, dans les cantons où elle l'était déjà le plus à cette époque, particulièrement dans ceux de Rogliano, de Bastia, de Luri et de Cervione. Elle a fait aussi des progrès dans les cantons de l'intérieur et dans les établissemens de la plaine dont j'ai parlé. Les nouvelles vignes y sont souvent plantées aux conditions suivantes. Le propriétaire du terrain le cède pour dix ans à un entrepreneur, qui se charge de cette plantation. Les dix années expirées, ce terrain est partagé également entre le propriétaire et le planteur, ou bien ce dernier s'engage à donner, à perpétuité, le quart du produit de la vigne au propriétaire.

La vigne étant principalement cultivée auprès des villes et près des villages peu éloignés de la côte, où la sécurité est plus grande, la civilisation plus avancée, sa culture devait naturellement faire plus de progrès que celle des céréales. Elle exige d'ailleurs des avances dont on ne retire le fruit que plusieurs années après les avoir faites,

(1) Voir, pour le reste de la série, et pour les superficies relatives, le tableau LXI.

(2) Ce tableau présente la superficie relative des terrains qui étaient employés à différens genres de cultures, en 1829, dans les cantons des arrondissemens de Bastia, de Calvi et de Sartene : il a été dressé d'après d'autres tableaux envoyés, à la fin de cette année, au préfet de la Corse, par les sous-préfets de ces arrondissemens. J'ai substitué aux superficies absolues les superficies relatives, qui permettent de comparer les cantons entre eux. Ce travail ne peut être considéré que comme une approximation grossière.

ce qui suppose un certain degré d'aisance de la part des propriétaires, et les lumières croissent avec l'aisance. Aussi cette culture est-elle à peu près aussi avancée en Corse que sur le continent (1). Je vais donner un aperçu des méthodes employées aux environs d'Ajaccio : elles sont à peu près les mêmes dans toute la Corse.

Dans un terrain neuf, un ou deux ans avant la plantation (quelquefois cependant immédiatement avant), on creuse, sur toute la longueur de l'enclos, des tranchées parallèles, éloignées entre elles de 2 m. 50 d'un bord à l'autre. La largeur de ces tranchées est de 0 m. 75, lorsqu'elles ne doivent recevoir qu'un seul rang de ceps, et 1 m. 25 lorsqu'elles doivent en recevoir deux. On leur donne dans les plaines 1 m. de profondeur, et 1 m. 75 sur les collines. On plante dans ces tranchées, à 0 m. 20 de distance l'un de l'autre, des ceps longs de 1 m. 50 à 3 m., coupés sur le bois de l'année précédente. Le tronc seulement, long de 5 à 6 pouces, a deux ans. On comble ensuite la tranchée, au-dessus de laquelle la terre s'élève d'environ 0 m. 20. Le tiers, la moitié ou les deux tiers de ces ceps réussissent.

La deuxième année, de novembre en mars, on coupe les nouveaux ceps au niveau du sol, après avoir enlevé les terres jusqu'à 0 m. 10 ou 0 m. 15 au-dessous de ce niveau.

La troisième année, à la même époque, on coupe toutes les pousses, à l'exception d'une seule, à laquelle on laisse un œil ou deux, suivant sa force.

La quatrième ou la cinquième année, on couche les ceps les plus vigoureux à droite et à gauche des tranchées, dans des fosses carrées de 1 m. à 1 m. 50 de côté et de profondeur, et on les couvre de 0 m. 70 à 0 m. 80 de terre. Les deux années suivantes, on achève de combler ces fosses. La même opération est répétée sur les nouveaux plants, jusqu'à ce que les ceps se trouvent à une distance convenable dans tout l'enclos.

La vigne commence à produire du fruit imparfait et en petite quantité dès l'année où les ceps sont couchés dans les premières fosses carrées. Au bout de dix à douze ans, elle est en plein rapport.

(1) « La culture des vignes, dit M. Paléologue (*Ann. de Rov.*, 5ᵉ. liv., page 465), est la » plus avancée ici : aux environs d'Ajaccio sur-tout, et au Cap-Corse, on s'y entend très- » bien. La vigne se multiplie par bouture, et l'on en change les mauvaises qualités en bons » raisins par la greffe. »

La culture annuelle se fait ainsi qu'il suit :

En novembre et jusqu'à la fin de mars, on arrache les échalas, et jusqu'à ce que les cep aient quatre ou cinq ans, on coupe tous les rejetons, à l'exception d'un seul auquel on laisse deux yeux. Si le cep a beaucoup de force, on conserve un second rejeton auquel on ne laisse qu'un œil. Si le même cep continue à acquérir de la force, on lui laisse l'année suivante un troisième rejeton semblable au second, et ainsi de suite, jusqu'à sept et neuf. Ces ceps ne sont pas communs et ne se trouvent que dans les meilleurs sols.

De décembre en mars, on pioche la vigne à la houe, à la profondeur de 0 m 20. On enlève les mauvaises herbes; on coupe les racines qui se trouvent à cette profondeur, et l'on plante les échalas, ordinairement au nombre de trois, formant trépied, pour deux souches.

En mai, on arrache les jeunes pousses qui ne promettent pas de fruit. On pioche de nouveau, sur-tout au pied des souches, et on enlève les mauvaises herbes. On réunit ensuite et on attache aux échalas, avec des joncs, les pousses que l'on a conservées.

Dans les années pluvieuses et dans les terrains bas et humides, six à huit jours avant les vendanges, qui se font ordinairement du 20 septembre au 10 octobre, on éclaircit les pampres, de manière cependant à ne pas laisser les grappes trop découvertes, car le soleil alors resserre les grains, sur-tout ceux des raisins noirs, dont le jus acquiert une aigreur si forte, qu'il gâte le vin. Aussi se garde-t-on bien de mêler ces raisins aux autres.

Lors de la taille de la vigne, on laisse intacts les vieux pieds que l'on veut renouveler, et les jeunes que l'on veut multiplier : ce qui se fait au moyen de nouvelles excavations carrées, de la manière indiquée plus haut. On provigne une seule branche des vieux pieds et deux ou trois des jeunes. La terre de ces fosses, qui n'est pas employée à recouvrir les nouveaux plants, est répandue dans la vigne, et on a remarqué qu'elle faisait l'office d'engrais : du moins les années où ces fosses sont creusées, on a ordinairement une meilleure récolte. Lorsqu'on creuse ensuite de nouvelles fosses pour le même objet, on achève, avec les terres qui en proviennent, de combler les anciennes. Ces plants produisent du fruit dès la première année, et quelquefois en abondance, et dès qu'ils ont quatre à six ans, ce sont des ceps parfaits.

Depuis environ quinze ans on commence à employer le fumier lors de la première plantation des ceps, ou lorsqu'on les provigne : on le met au-dessus de la terre dont on recouvre les ceps. Le produit est plus considérable, mais il paraît que la qualité n'est pas aussi bonne. Quelques propriétaires, qui avaient adopté cette méthode, et dont le vin s'est gâté pendant les chaleurs, ont attribué cette altération au fumier. Ceux mêmes qui soutiennent les avantages de la nouvelle méthode, et qui continuent à l'employer, conviennent, dit-on, que le vin est plus léger.

La valeur vénale moyenne des terres plantées de vignes, aux envirivons de Bastia et d'Ajaccio, est de 1,000 fr. l'arpent (2,369 fr. l'hectare). Un propriétaire d'Ajaccio a bien voulu me donner les détails des frais de culture, et du produit d'une petite vigne qu'il possède près de cette ville, et dont la contenance est de 0 hect. 7441, savoir :

Vigne âgée de 5 ans	0,1386
——— de 15	0,1190
——— Vieille	0,4865
	0,7441

Dépense en 1817.

Frais de culture.

Curage des fossés	10 f.	»
Enlèvement des échalas, trois journées de femmes, à 0 f. 90.	2	70
Taille de la vigne, six journées, à 1 f. 80	10	80
Labour à la houe, cinquante-quatre journées, à 1 f. 60..	86	40
Vingt charges d'échalas, rendues au bord de la mer, à 1 f. 10	22	»
Transport à la vigne, à 0 f. 15 la charge	3	»
Mise en place des échalas, quatre journées, à 1 f. 80...	7	20
Jonc pour liens, à 0 fr. 20 par journée	0	80
Labour du mois de mai, vingt journées, à 1 f. 50	30	»
Pour arracher les branches gourmandes, quatre journées de femme	4	»
Pour lier la vigne, trois journées de femme, à 0 f. 90..	2	70
Pour enlever les herbes	2	70
	182	30

Report..............			182 f.	30

Frais de vendange et de fabrication du vin.

Transport des raisins à la ville, trois voyages de deux hommes et de quatre chevaux........	10 f.			
Une journée de quatre femmes, à 0 f. 80.....	3	20		
Pour écraser les raisins..................	0	90		
Loyer du pressoir......................	1	20		
Pour transvaser le vin, demi-journée........	1	»		
Pour le transvaser de nouveau, une journée de manœuvre..........................	1	50		
	17	80	17	80

Dépenses diverses.

Garde champêtre......................	12	60		
Octroi..............................	8	»		
Contributions.........................	3	»		
Frais de vente du vin..................	8	»		
	31	60	31	60
Dépense totale......			231	70

Recette.

Quatre mezins de vin, de cent soixante-huit litres, à 0 f. 50 le litre........................	336	»
Produit net......	104	30

Le même propriétaire m'a envoyé depuis la note de ses dépenses et de ses recettes, pour les huit années 1823—1825 et 1829—1833. En les réunissant à celles de 1817, on trouve :

		Dépense.		Recette.		Produit net.
1817	—	232f	—	336f	—	104f
1823	—	239	—	294	—	55
1824	—	232	—	252	—	20
1825	—	215	—	403	—	188
						367

	Dépense.	Recette.	Produit net.
	Report..........		367
1829 —	259 —	403 —	144
1830 —	247 —	302 —	55
1831 —	293 —	588 —	295
1832 —	270 —	420 —	150
1833 —	256 —	284 —	28
			1039

Produit net moyen, pour 0 hect. 7441...... 115 44
Pour un hectare........................ 155

Cette vigne étant située à peu de distance de la ville, et en très-bon état (1), le propriétaire pense qu'il la vendrait facilement 3,500 f. : ce serait à raison de 4,704 f. l'hectare; le double du prix moyen. Le revenu net ne serait alors que de 3,30 pour cent de la valeur vénale, et ce revenu paraît devoir s'abaisser encore, car le prix du vin à Ajaccio a été en diminuant depuis 1829 (2).

Le vin se fabrique de la manière suivante :

On place sur une cuve une caisse carrée dont le fond et les côtés, jusqu'au tiers de leur hauteur, sont percés de trous. Cette caisse remplie de raisins, un homme les foule avec les pieds; les raisins étant exprimés, on verse le marc dans une autre cuve, et l'on remplit de nouveau la caisse. Lorsque toute la vendange a été foulée, on met le vin et le marc dans des tonneaux posés sur leur fond, et on laisse fermenter pendant huit à trente jours, suivant les dimensions des tonneaux; puis on soutire et l'on verse dans d'autres tonneaux. On renouvelle cette dernière opération au mois de novembre; après quoi on ne touche plus au vin que pour le vendre ou le boire.

Avec le marc, on fait de la piquette pour les ouvriers, ainsi que cela se pratique sur le continent.

(1) Les vignes se vendent ordinairement, à Ajaccio, à la journée. La journée est la superficie qui contient le nombre de ceps qu'un vigneron peut tailler en un jour : cette superficie diminue, par conséquent, ou augmente, selon que la vigne est plus ou moins bien garnie. Le prix de la journée varie suivant le nombre de voyages que peuvent faire les mulets qui portent le moût à la ville. Pour donner une idée de la valeur d'une vigne, on dit qu'elle est de tant de journées et de tant de voyages.

(2) Il s'est vendu à 6 sous le litre en 1829, à 5 en 1831, à 4 et à 3 en 1833 : cette diminution est attribuée à ce que la garnison est beaucoup plus faible qu'elle ne l'était en 1829.

M. Barral, dans un mémoire sur la Corse, inséré dans le Journal des mines, n°. 65, fait l'éloge des vins de Corse, et particulièrement de ceux du Cap-Corse. Ces vins sont, dit-il, légers, spiritueux, et se conservent. Le vin cuit du Cap-Corse se fabrique en faisant réduire à moitié, et mêlant avec deux parties de vin sortant de la cuve. Les négocians de Livourne le faisaient passer dans le Nord, comme vin de Livourne. Depuis, suivant M. Barral, le commerce du Cap-Corse s'est porté sur Marseille, où ce vin cuit sert à la fabrication de tous les vins de liqueur. M. Besson, dans des observations qu'il a ajoutées au mémoire de M. Barral, dit qu'ayant envoyé à M. de Choiseul de vieux vin cuit du Cap-Corse, le ministre le fit servir à une nombreuse compagnie, et qu'il passa pour un excellent vin d'Espagne.

Boswell (p. 214), compare le vin cuit du Cap-Corse au Malaga; le vin ordinaire de cette partie de l'île au Frontignan; le vin de Furiani au Syracuse; celui de quelques villages dont il n'indique pas le nom, au Tokai, et celui de Vescovato au Bourgogne.

En général, tous les vins de Corse, faits avec soin, sont excellens; et comme presque tout le littoral de cette île est propre à la culture de la vigne, cette branche de son agriculture peut devenir pour elle, un jour, la source d'une haute prospérité.

Oliviers.

Les dix cantons qui avaient, en 1791, la plus grande superficie relative de terrains plantés en oliviers, étaient ceux de San-Martino, de Bastia, de l'Ile-Rousse, de Vescovato, de Rogliano, de Cervione, de Brando, de Pero, de San-Nicolao et de Campile (1).

Pour les arrondissemens, Bastia occupait le premier rang, sous le même rapport; Calvi le second, Sartene le troisième, Corte le quatrième, et Ajaccio le dernier. L'arrondissement de Bastia avait les 0,0144 de son territoire plantés en oliviers; celui d'Ajaccio n'en avait que les 0,0002.

(2) Voir, pour le reste de la série, et pour les superficies relatives, le tableau LXI.

L'olivier croît naturellement sur presque toute la surface de l'île. Les noyaux des olives, transportés par les oiseaux à de grandes distances des points où ils ont été pris, donnent naissance à d'innombrables sauvageons. L'administration entreprit, en 1820, d'en faire le recensement : on en compta, dit-on, plus de douze millions (1); mais on sait combien les renseignemens de ce genre méritent peu de confiance (2).

Des primes ont été accordées, en 1824, 1825 et 1826, pour la plantation de nouveaux oliviers et pour la greffe de ces sauvageons dans les terres closes. Il résulte des états publiés par la préfecture, que, pendant ces trois années, sept mille trois cent quinze plantations et vingt-neuf mille cinquante-quatre greffes ont mérité la prime. On verra, par le tableau suivant, que les arrondissemens de Sartene et d'Ajaccio sont ceux où les plantations et les greffes ont été les plus nombreuses. C'est sur-tout dans l'arrondissement de Sartene, le plus méridional, que les sauvageons sont en grand nombre; aussi, pendant les trois années, il en a été greffé, dans cet arrondissement, presque autant que dans les quatre autres réunis.

ARRONDISSEMENS.	PLANTATIONS.				GREFFES.			
	1824.	2825.	1826.	Totaux.	1824.	1325.	1826.	Totaux.
Ajaccio......	369	1,269	201	1,839	876	1,541	3,750	6,167
Bastia........	299	646	846	1,791	848	1,782	2,772	5,402
Calvi.........	»	»	»	»	745	1,442	1,271	3,458
Corte.........	773	261	462	1,496	455	20	442	917
Sartene......	645	1.070	474	2,189	2,893	3,149	7,068	13,110
TOTAUX...	2,086	3,246	1,983	7,315	5,817	7,934	15,303	29,054

Les parties de l'île où la culture de l'olivier est aujourd'hui la plus étendue, sont la Balagne, le Nebbio et les environs de Bonifacio.

(1) Arrêté de M. de Suleau, en date du 10 octobre 1823, concernant les primes accordées pour la plantation et la greffe des oliviers.

(2) L'auteur d'un article sur l'olivier, inséré dans le *Journal des Maires*, partant de ces douze millions de sauvageons, promet à la Corse un revenu de 60,000,000 de francs, en huile.

D'après le tableau LXI, la superficie des terrains propres à cette culture serait, pour toute l'île, de dix mille sept cent cinquante-neuf hectares (1).

En 1813, dans le département de l'Aude, d'après Trouvé (*Stat.*, tom. 2, page 568), neuf cent vingt-cinq hectares plantés en oliviers ont produit cinq mille cent hectolitres d'huile. Le produit de dix mille sept cent cinquante-neuf hectares serait, d'après cette base, de cinquante-neuf mille trois cent trente hectolitres. En ne portant le prix de l'hectolitre qu'à 100 fr., le produit en argent serait de 5,932,000 fr.

L'abbé Gaudin évaluait, en 1787, les huiles exportées annuellement de la Balagne, pour Marseille et Gênes, à 750,000 fr. M. de Beaumont portait, en 1824, le montant de ces exportations à 1,000,000 fr., et à 1,500,000 fr. le produit moyen de la récolte de cette partie de l'île. En 1823, M. Arman, qui avait remplacé M. de Beaumont comme sous-préfet de l'arrondissement de Calvi, n'évaluait, dans un rapport au conseil de cet arrondissement, qu'à 195,000 kil., et à 300,000 fr. (2), la récolte de 1822. Les exportations par Calvi et l'Ile-Rousse, d'octobre 1822 à la fin de mai 1823, avaient été de 143,429 kil. A la vérité, plusieurs circonstances défavorables avaient contribué à affaiblir le produit de la récolte de 1822 : le ver qui ronge la pulpe des olives, lorsque l'été s'est passé sans pluie, ou lorsque le mois d'octobre a été trop chaud, avait fait beaucoup de ravages.

Autrefois, dans les environs d'Ajaccio comme dans toute la Corse, l'olivier ne recevait absolument aucune culture. Aujourd'hui on coupe les branches mortes, et on bèche le terrain autour du pied. On a éprouvé les bons effets de cette pratique. Les oliviers, qui ne donnaient ordinairement du fruit que tous les trois ou quatre ans, produisent aujourd'hui tous les deux ans une récolte assez abondante. Quelques propriétaires commencent à employer le fumier. Ceux-là, dit-on, obtiennent, sur deux années, une récolte médiocre et l'autre abondante.

(1) Il est probable qu'une grande partie des terrains portés, dans le travail du cadastre, comme cultivés ou cultivables en grains, pourraient être employés plus avantageusement à la culture de l'olivier, particulièrement sur les côtes de l'Ouest et du Sud-Ouest, où il n'y a aucune plaine considérable.

(2) Ce serait à raison de 1 fr. 54 le kilogramme, ou 1 fr. 41 le litre : ce prix serait aujourd'hui trop élevé. (Voir les tableaux CXVIII et CXIX.)

On ne cueille les olives que lorsqu'elles tombent d'elles-mêmes (1). On les dépose dans une salle aérée, et tous les trois ou quatre jours on les mêle, afin de les faire sécher. Quand leur peau commence à se vider, on les purge de la terre et des ordures qu'elles peuvent contenir, et on les porte au pressoir. La première pression donne l'huile la plus fine. On laisse fermenter le résidu pendant cinq jours, et on le soumet à une seconde pression, quelquefois à une troisième, après le même intervalle.

Vingt-deux livres d'olives donnent moyennement cinq livres d'huile. Cette huile est versée dans des jarres, où on la laisse déposer jusqu'au mois de mai. A cette époque on la transvase. Elle est alors très-claire et de bonne qualité, lorsqu'on n'a pas laissé les olives trop long-temps en magasin, et qu'on ne les a pas amoncelées en trop grande quantité. Dans le cas contraire, elles se moisissent et donnent un mauvais goût à l'huile.

Autrefois on jetait le marc, que l'on croyait épuisé, ou on le vendait à vil prix aux patrons des bâtimens provençaux (2). Dans ces dernières années, dans la Balagne et au Cap-Corse, on a converti beaucoup de moulins à blé en moulins à noyaux d'olives, nommés en Provence *recenses* ou *ressenses*. On a aussi construit à neuf plusieurs usines semblables (3). On trouve leur description dans le *Nouveau Dictionnaire d'Agriculture* (4). Suivant l'auteur de cet article, cent soixante-dix livres de marc fournissent huit à dix livres d'huile. Dix-sept livres peuvent donc fournir environ 0, liv. 9. Nous avons vu que vingt-deux livres d'olives donnaient à Ajaccio cinq livres d'huile : il reste donc pour le marc précisément dix-sept livres. Par conséquent, ce marc contient encore près du cinquième de la quantité d'huile obtenue par le procédé ordinaire. Cette huile de marc est employée avec avantage à la fabrication du savon.

(1) Dans les environs d'Aix, on les cueille avant qu'elles soient parvenues à leur complète maturité.

(2) Dans quelques cantons, on en employait une partie à chauffer les fours.

(3) En 1825 seulement, dans la Balagne, treize moulins à farine ont été convertis en recenses, et sept recenses ont été construites à neuf.

(4) *Moulins de recense.*

Mûriers.

Le mûrier réussit très-bien en Corse; mais cette culture dépend d'une branche d'industrie dont les progrès ne suivraient peut-être pas les siens. Il faut que le propriétaire qui plante des mûriers, se détermine en même temps à élever des vers à soie. Il n'a aucune expérience à cet égard, et il ne voit pas bien quel serait le fruit qu'il pourrait retirer de ses avances. On a fait des essais qui ont très-bien réussi; la soie qu'on a obtenu a été trouvée de qualité supérieure; on l'a très-bien vendue; mais cela ne suffit pas. Si ce produit a coûté plus encore qu'il ne se vend, la spéculation est mauvaise. Or, dans les renseignemens qui ont été publiés, on n'a jamais fait mention de la dépense. Il n'est donc pas étonnant que les efforts de l'administration pour encourager cette culture et cette industrie, n'aient eu jusqu'ici que peu de succès. Des pépinières ont été formées à Ajaccio, à Calvi et à Sartene; elles contiennent plus de cent mille mûriers qu'on délivre aux propriétaires moyennant une faible rétribution de o fr. o5 par pied. Il en a été délivré trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux, de la pépinière d'Ajaccio, de la fin de 1828 au mois de décembre 1833 (1); mais ces arbres une fois plantés sont négligés, et il en périt un grand nombre. Il serait à désirer que le département formât quelques établissemens pour l'éducation des vers à soie, et pour la filature de la soie, sur les points où il existe déjà assez de mûriers pour entretenir cette industrie (2). On offrirait ainsi aux propriétaires des débouchés

(1) Outre ces mûriers, il a été délivré, de la pépinière d'Ajaccio, dans le même espace de temps :

5,838 arbres fruitiers greffés;
4,664 plants de vignes de différentes variétés:
1,386 arbres d'ombrage.
3,000 arbrisseaux, arbustes et plantes d'ornement;
Une grande quantité de graines potagères et de graines de plantes à fleurs d'agrément.

(2) Deux magnanières (*) doivent être construites dans le nouveau bâtiment du dépôt des enfans-trouvés, à Ajaccio.

En Languedoc, les magnanières de dimension moyenne ont 12 m. environ de longueur, sur 8 m. de largeur. La partie inférieure est voûtée, et sert de magasin pour

(*) On nomme magnanières, en Languedoc, les bâtimens ordinairement isolés où l'on élève les vers à soie.

et des exemples; on pourrait ensuite, lorsque les mûriers se seraient multipliés, accorder des primes pour la formation d'établissemens semblables.

Feu M. le colonel Pozzo di Borgo, qui dirigeait l'établissement agricole formé par son oncle, près d'Ajaccio, et dont j'ai déjà parlé, avait fait venir d'Italie plusieurs centaines de mûriers greffés, qu'il avait fait planter dans ce domaine; mais la plantation avait été mal faite, les terres n'étaient point closes; tous ces arbres périrent par la sécheresse ou par la dent des chèvres. M. Paléologue, qui succéda au colonel, dans la direction de l'établissement, a formé un enclos, et après y avoir amené les eaux de plusieurs sources qu'il avait découvertes, il y a planté deux mille mûriers qui ont parfaitement réussi (1). M. Paléologue a proposé à M. le comte Pozzo di Borgo de planter le même nombre de mûriers pendant deux autres années, de construire un local pour l'éducation des vers à soie, et de faire venir ensuite du Dauphiné des fileuses qui pourraient former des élèves. Il est à regretter que cet habile agriculteur n'ait pu rester en Corse; mais qu'aurait-il pu faire lui-même, sans sécurité? (2)

Châtaigniers.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur la Corse ont fait la guerre aux châtaigniers, qui permettent aux paysans de cette île de vivre

la feuille de mûrier. La partie supérieure, de 4 à 5 m. d'élévation, a vingt petites fenêtres; elle est couverte en planches et tuiles, et n'a point de plafond. Un petit fourneau est placé à chacun des angles. On établit autour de cette pièce des claies en roseaux, éloignées de 0 m. 50 les unes des autres, et l'on pose sur ces claies la bruyère sur laquelle le ver monte et s'établit pour faire son travail. Une magnanière de cette dimension coûte, en Languedoc, 3,600 fr. On peut y faire éclore six à huit onces de graine. Les vers qui en proviennent consomment vingt quintaux de feuilles, et donnent environ quatre-vingts livres de cocons. Le quintal de feuilles coûte 4 fr., et la livre de cocons peut se vendre 1 fr. 80 c. Souvent le propriétaire fournit la feuille, et reçoit les trois cinquièmes de la récolte. Le travail se fait ordinairement par les femmes et les enfans; il commence le 15 avril, et finit le 15 juin; le reste de l'année, le bâtiment peut être employé à d'autres usages.

(1) On m'assure que cette plantation est aujourd'hui négligée, et qu'elle a beaucoup souffert.

(2) Quoiqu'il ne se connût point d'ennemis dans un pays où il n'avait fait que du bien, on a coupé des arbres qu'il avait plantés, on a mis le feu à du bois qu'il avait approvisionné, on lui a tiré un coup de fusil, à travers sa fenêtre, pendant la nuit.

avec peu de travail. Suivant M. de Beaumont (1), un ouragan qui les détruirait tous, produirait par la suite un grand bien. M. de Beaumont a fait abstraction des malheurs par lesquels il faudrait acheter cet avenir, qui ne serait peut-être pas aussi beau qu'il le suppose. La perte serait énorme, et elle ne pourrait être réparée que fort lentement. Une partie des terrains occupés par les châtaigniers, dans les montagnes élevées et à pentes rapides, ne serait pas susceptible de cultures plus productives. Celles de l'olivier, de la vigne et du mûrier, exigent des avances considérables, et ne donnent un revenu qu'après un certain nombre d'années. Une foule de petits propriétaires, forcés de vendre leurs terrains à vil prix, passeraient dans la classe pauvre, dont la misère augmente à mesure qu'elle devient plus nombreuse. Ils travailleraient davantage, mais ce ne serait plus pour eux (2). La masse des richesses s'accroîtrait, mais elles seraient concentrées dans les mains de quelques familles. Ce n'est pas là le but que doit se proposer la véritable civilisation. Il n'y a pas en Corse assez de travail relativement à la population; mais on peut en obtenir davantage sans faire des pauvres.

Un arrêt du Conseil, du 22 juin 1771, avait défendu de planter des châtaigniers dans aucun terrain de l'île susceptible d'être ensemencé de blés ou autres grains, ou d'être converti en prairies naturelles ou artificielles, ou planté de vignes, d'oliviers ou de mûriers. Deux ans après, cet arrêt fut révoqué par un autre, où l'on reconnaissait que les châtaigniers étaient, pour les habitans de certains cantons, un moyen d'existence nécessaire dans les temps de disette, et, dans tous les temps, un objet de commerce avantageux. Ce dernier arrêt fut rendu sur le rapport du célèbre économiste M. Turgot.

Les dix cantons qui avaient une plus grande superficie relative de

(1) *Observations sur la Corse*, p. 136.

(2) Le maire de Valle-d'Alesani écrivait, en 1829, au sous-préfet de Corte : « Le tiers » des habitans de cette commune, les plus pauvres, se rendent sur divers points de la » plage, dans les mois de novembre, décembre et janvier, pour cultiver les terres des » autres, afin de se procurer ce qui est nécessaire pour leur subsistance. Dans les mois » de juillet et d'août, ils y retournent pour la moisson, et en rapportent des maladies » qui se développent à leur retour au village; et souvent ceux qui ne sont pas habitués » à y aller tous les ans y perdent la vie. » Tel serait le sort des petits propriétaires ruinés par l'ouragan qui détruirait tous les châtaigniers.

terrains plantés en châtaigniers en 1791, étaient ceux de Valle, de Porta, de Piedicroce, de San-Nicolao, de Pero, de Campile, de Vescovato, de Saint-Laurent, de Morosaglia et de Cervione (1). En comparant les arrondissemens entre eux, sous le même rapport, on trouve que Bastia occupait le premier rang, Corte le second, Ajaccio le troisième, Sartene le quatrième, et Calvi le dernier.

D'après le tableau LIII, la récolte des châtaigniers aurait produit, année moyenne des six 1828 — 1833, 135,827 hectolitres, à peu près le sixième du produit total des récoltes. L'excédant moyen du produit sur la consommation aurait été de 12,509 hectolitres, les neuf centièmes du produit.

Pour sécher les châtaignes, on les place sur un plancher à claire-voie, où elles reçoivent la fumée du foyer, situé ordinairement, comme je l'ai dit, au milieu de la chambre destinée à cet usage. On les porte ensuite à l'étage supérieur, où on les retourne souvent jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches. Pour en enlever la peau, on les met dans un sac de cuir que l'on bat, ou dans un pétrin, où on les foule avec les pieds. On les passe ensuite au crible; enfin on les met au four. On peut alors moudre celles qu'on destine à faire de la farine. Cette farine se prépare de différentes manières. On en fait du pain, des *pisticine* (pain sans levain), des *frascajoli* (pain très-mou), de la *polenta* (bouillie dure), de la *granajola* (bouillie très-liquide), etc.

Lorsqu'un habitant du canton d'Alesani marie une de ses filles, il fait, dit-on, servir à ses convives, le jour des noces, vingt-deux mets différens, tous préparés avec de la farine de châtaigne. Le montagnard corse se met rarement en marche sans se munir de châtaignes sèches. Avec cette petite provision et sa gourde toujours pleine (2), il ne serait pas embarrassé de traverser l'île.

(1) Voir, pour le reste de la série, et pour les superficies relatives, le tableau LXI.
Ces dix premiers cantons, situés entre le Golo, l'Alesani, la Casaluna et la mer, formaient, à l'exception de Saint-Laurent et de Cervione, ce qu'on appelait *la Castagniccia* (le pays des châtaignes). Six d'entre eux appartiennent à l'arrondissement de Bastia : on les retrouve encore aux premiers rangs dans le tableau LXII, qui fait connaître approximativement l'étendue relative des terrains occupés par différentes cultures, en 1829, dans les cantons des arrondissemens de Bastia, de Calvi et de Sartene.

(2) Si elle est pleine de vin au départ, ce vin devient plus léger à chaque halte, le vide étant immédiatement rempli avec de l'eau.

Lin et Chanvre.

Le lin et le chanvre sont cultivés, mais en trop petite quantité pour fournir aux besoins de l'île, qui tire une grande partie de ses toiles de Gênes et de Livourne. Dans des expériences qui furent faites avant la révolution, à l'ancienne ferme de Vadina, sur la culture du chanvre, cette plante avait acquis quatorze à quinze pieds de hauteur, et quatre à cinq lignes d'épaisseur (1).

Tabac.

On cultive en Corse l'espèce de tabac nommé par les botanistes, *Nicotiana rustica*, qui ne donne qu'une petite quantité de feuilles, dont la saveur et l'odeur sont peu agréables (2). L'administration cherche à encourager la culture de la grande espèce. L'exemple de la Sardaigne prouve que le succès ne serait pas douteux. La fabrique de Sassari, dit M. Mimaut (3), jouit d'une grande réputation. Ses tabacs se rapprochent, pour la saveur et la qualité, de ceux d'Espagne.

Oranger et Citronnier.

L'oranger et le citronnier réussissent très-bien dans les petites vallées qui avoisinent la côte; mais ce n'est guère qu'auprès des villes, qu'on peut se livrer à cette culture: elle paraît faire des progrès dans l'arrondissement de Bastia, qui a exporté dans ces dernières années une assez grande quantité de citrons.

Arbres fruitiers ordinaires.

M. Castelli, député de l'île en 1818, disait à cette époque, dans des notes remises au ministre de l'intérieur, en demandant le rétablissement de la pépinière de l'Arena, et l'envoi, dans le pays, de pépiniéristes du continent, « on ignore en Corse l'art d'élever, d'entretenir

(1) Mémoire de M. Jucherot de Saint-Denis, déjà cité. — Vadina, domaine considérable situé à deux lieues au Sud du Tavignano, aujourd'hui entièrement négligé.

(2) *Journal de la Corse*, 30 octobre 1828.

(3) *Hist. de Sard.*, tom. 2, page 645.

» et de tailler les arbres. » Tous les arbres fruitiers sont en plein vent; on ne connaît pas l'usage des espaliers (1); de sorte qu'on pourrait dire encore des fruits de ceux de ces arbres qui exigent des soins, ce qu'en disait Filippini il y a plus de deux siècles, *tutti hanno del salvatico*, ils ont tous quelque chose de sauvage (2). L'établissement des pépinières dont j'ai parlé, et qui sont dirigées par un habile horticulteur, contribuera à introduire de meilleures espèces et à former de bons jardiniers.

Coton.

Lors de l'évacuation de l'île de Malte par les Français, un grand nombre d'habitans de cette île furent obligés de s'expatrier. Le gouvernement français leur donna un asile et des secours. Une partie de ces réfugiés furent envoyés en Corse. Ils tentèrent d'y introduire la culture du coton. Je dois à un de leurs compatriotes, M. Mallia (3), les détails suivans, sur les essais qui furent faits à cette époque:

« L'avocat Feucels, maltais, avait fait semer, en l'an XII, une petite » quantité de graines de coton. Elles poussèrent très-bien; ces plantes » végétèrent à merveille, et elles produisirent d'excellent coton, qui » fut manufacturé par des Maltaises, et dont on fit des bas et des gants.

» En 1807, M. Muscat, maltais, fit semer dans le jardin du cardinal » Fesch, une certaine quantité de ces graines. On recueillit plus de » deux cents livres de coton, qui fut en grande partie envoyé à Paris; » mais comme il avait fallu pour ainsi dire défricher le terrain où cette » culture avait eu lieu, et que l'on payait 100 francs par mois à M. Muscat pour en avoir soin, on trouva que la dépense faite pour cet essai » était très-forte, en comparaison de la quantité de coton récoltée.

» Quelque temps après, M. Bosc, français, fit semer aussi, dans » son jardin, une assez grande quantité de graines de coton, qui réus-

(1) Les jardins sont rarement entourés de murs en maçonnerie de chaux et de sable d'une certaine élévation; ils sont clos seulement par de petits murs en pierre sèche, d'environ un mètre et demi de hauteur, faciles à franchir, et par des haies en cactus.

(2) Les figues sont excellentes et en abondance, ainsi que les amandes.

(3) Lorsque j'ai quitté la Corse, en 1819, M. Mallia était secrétaire de la commune d'Ajaccio.

» sirent prodigieusement. Les plantes ont produit du coton d'une très-
» bonne qualité, dont il a vendu une partie. »

De nouveaux essais, faits en 1828 dans l'arrondissement de Sartene, par M. Susini, ont également bien réussi (1). Tout porte donc à croire que cette culture pourrait être entreprise en grand avec avantage; mais comment espérer qu'elle le soit, tant que les propriétaires ne pourront pas construire sur leurs terres des bâtimens d'exploitation et y établir des fermiers expérimentés, ayant un grand intérêt à augmenter les produits de ces terres? Attendons qu'ils aient pu faire ce premier pas, pour leur proposer de sortir du cercle étroit où ils sont condamnés à se mouvoir.

On a fait aussi des essais sur la culture de la garance, près d'Ajaccio. Deux propriétaires de cette ville s'étaient associés avec un Français du continent, qui connaissait parfaitement cette culture. La garance a très-bien réussi, et l'entreprise très-mal; il y a eu une perte de 7 à 8,000 fr., dont 5 à 6 pour l'associé du continent, qui dit-on s'est suicidé.

Plantes exotiques et cochenille, au jardin botanique d'Ajaccio.

Le jardin botanique d'Ajaccio, destiné principalement à acclimater les plantes exotiques dont on peut espérer d'introduire la culture en France (2), a été réuni, en 1832, à la pépinière départementale dite des Salines (3), dans une situation beaucoup plus favorable que celle qu'il occupait d'abord. M. Le Fort, directeur de ce bel établissement, a bien voulu m'envoyer la liste suivante des plantes étrangères qu'il contient, et qui y prospèrent en pleine terre sans aucun abri :

(1) *Journal de la Corse*, 6 novembre 1828.

(2) Dès l'an IX, le Muséum y envoya beaucoup de végétaux étrangers. En 1815, pendant le petit siége d'Ajaccio dont j'ai parlé, le général Bruni fit abattre les murs de cet établissement, qui fut dévasté.

(3) A 2 kil. 5 d'Ajaccio, sur la route de Bastia, près de la mer. Ce terrain a été conquis sur un marais dont on achève le dessèchement. L'eau nécessaire aux arrosages y abonde. On y a placé aussi le dépôt d'étalons.

RANUNCULACEÆ. *Dec.*

PÆONIA Moutan, *Bot. mag.*

MAGNOLIEÆ. *Juss.*

MAGNOLIA Grandiflora, Lin. — Purpurea, *Bot. mag.*

PITTOSPOREÆ. *R. Brown.*

PITTOSPORUM Undulatum, Vent. H. Cels.

MALVACEÆ. *Brown.*

HIBISCUS Speciosus, H. Kew. — Mutabilis, Cuv. Diss. — Rosa-Sinensis, Lin.

BYTNERIACEÆ. *Brown.*

STERCULIA Platanifolia, L. F. Supp.

TILIACEÆ. *Juss.*

SPARMANNIA Africana, L. F. Supp.

CAMELIEÆ. *Dec. Prod.*

CAMELIA Japonica. Lin.

MELIACEÆ. *Juss.*

MELIA Azedarac, Lin. — Croît spontanément dans le midi de la France.

GERANIACEÆ.

PELARGONIUM. — 15; sp. et var.

RUTACEÆ. *Juss.*

DIOSMA Ericoïdes. Thumb.
MELIANTHUS Major, Mill.

TEREBINTHACEÆ. *Juss.*

SCHINUS Molle, Lin.

LEGUMINOSEÆ. *Dec. Prod.*

LOTUS Jacobeus, Lin.
SUTHERLANDIA Frutescens, H. Kew. (colutea frut., Lin).
MIMOSA Lophanta, Vent. (Acacia Lophanta; Wild.)
ACACIA Eburnea, Wild. — Farnesiana, Wild. — Jolibrissin, Wild. — Botrycephala, Vent. H. Cels.
MIMOSA Pudica, Lin.
CASSIA Corymbosa, Lam. Encycl. — Tomentosa, Lam. Encycl.

ROSACEÆ. *Juss.*

ROSA Multiflora, Red. et Thor. — Banksiæ, H. Kew.
ERISBOTHRYA Japonica, Lind. (Mespilus Japonica, Lam.)

MYRTACEÆ. *Juss.*

METROSIDEROS Lophanta, Vent. H. Cels.

CRASSULACEÆ. *Juss.*

COTYLEDON Orbiculata, Lin.

CACTEÆ, *Dec. Prod.*

CEREUS Peruvianus, Dec. Prod. (Cactus Peruv., Lin). — Monstruosus, Dec. Prod. Cactus Monstruosus, Lin). — Grandiflorus, Dec. Prod. (Cactus grandiflorus, Lin). — Speciosissimus, Dec. Prod. (Cactus speciosissimus, Desf.). — Triangularis, Dec. Prod. (Cactus triangularis, Lin.) — Phyllanthoïdes, Dec. (Cactus speciosus, Bompland).
OPUNTIA cylindrica, Dec. Prod. (Cactus cylindricus, Lin.) — Cochinillifera, Dec. Prod. (Cactus cochinilifer, Lin.)

FICOIDEÆ. *Juss.*

MESEMBRYANTHEMUM Splendens, Lin.

SAXIFRAGEÆ. *Juss.*

HYDRANGEA Hortensis, W. sp. (Hortensia opuloïdes, Lam. Encycl.)

RUBIACEÆ. *Juss.*

COFFEA Arabica, Lin.

COMPOSITÆ. *Juss.*

ERYGERON Glutinosum. H. P. (Conyza glutinosa, Lin.)
CINERARIA Petasites, Bot. mag.

JASMINEÆ. *Juss.*

JASMINUM Azoricum, Lin. — Odoratissimum, Vahl.
MOGORIUM Sambac, Lam. Encycl. (Nyctantes sambac, Lin.)

APOCINEÆ. *Juss.*

VINCA Rosea, Lin.
NERIUM Odorum, H. Kew. — Grandiflorum, H. P. (Nerium splendens Hortul.)

BORRAGINEÆ. *Juss.*

HELIOTROPIUM Peruvianum, Lin. — Grandiflorum, H. P. (Corymbosum, Bot. mag.)

SOLANEÆ. *Juss.*

DATURA Arborea, H. P. (Dat. Suaveolens, Wild.)
SOLANUM Bonariense, Lin. — Igneum, Lin.
CESTRUM Diurnum, Lin.

LABIATEÆ. *Juss.*

PHLOMIS Fruticosa, Lin.
LEUCAS Leonurus, Desf. (Phlomis leonurus, Lin.)

VERBENACEÆ. *Juss.*

VOLKAMERIA Japonica, Thumb.
LANTANA Cinerea, Lam. — Camara, Lam.
VERBENA Triphylla, l'Hérit.

ACANTHEÆ. *Juss.*

JUSTICIA Adhatoda, Lin.

PLUMBAGINEÆ. *Juss.*

PLUMBAGO Zeylanica, Lin. — Auriculata, Lam. dict.

CANNÆ. *Juss.*

CANNA Indica, Lin. — Angustifolia, Lin.

AMARYLLIDEÆ. *R. Brown.*

AMARYLLIS Zeylanica. — Formosissima, Lin. — BELLADONA, l'Hérith.

LILIACEÆ. *Juss.*

YUCCA Aloïfolia, Lin.
ALOE Fruticosa, Lam. encycl. — Vulgaris, Dec. pl. gr. — Humilis, Dec. pl. gr. — Variegata, Lin.
PHORMIUM Tenax, Forst.
ORNITHOGALUM Arabicum, Lin. — Umbellatum, Lin.
POLYANTHES Tuberosa, Lin.
HEMEROCALLIS Cærulea, Red. lil. — Japonica, Thumb.
AGAPANTHUS Umbellatus, l'Hérit.

BROMELIACEÆ. *Juss.*

AGAVE Americana, Lin. — Variegata, Lin. — Fætida, Lin.

PALMÆ. *Juss.*

RICHARDIA Africana, Kunth. (Calla æthiopica, Lin.)

GRAMINEÆ. *Juss.*

SACCHARUM Officinarum, Lin.

NOTA. On a mis les nouveaux noms et genres des plantes, en indiquant, entre parenthèses, la synonymie.

Ce jardin contient en outre une belle plantation de nopals, sur laquelle on a naturalisé la cochenille du Mexique. On peut espérer qu'elle réussira également sur toute la côte, puisque les mêmes espèces de cactus sur lesquelles elle multiplie à Ajaccio, y croissent naturellement.

Il serait à désirer que le jardin des plantes d'Ajaccio fût considéré comme une annexe de celui de Paris, et mis sous la direction immédiate des professeurs administrateurs du Muséum (1). Il serait à dé-

(1) L'art. 9 d'un décret de Napoléon, du 1er. novembre 1807, relatif à différens travaux à exécuter à Ajaccio et aux divers établissemens de cette ville, portait :

« Le jardin de botanique établi au couvent de Saint-François sera sous l'inspection

sirer aussi que le département, aidé par le gouvernement, pût établir aux Salines une ferme-modèle, et une école d'agriculture et d'horticulture (1).

Abeilles.

Les paysans corses prennent, en général, peu de soin des abeilles. « Les ruches, dit M. Paléologue, sont en bois, grossièrement confec» tionnées (2), et abandonnées dans le coin d'un bois, où elles restent

du Muséum de Paris, et considéré comme une succursale de cet établissement, pour faire les expériences et les essais que favorise la différence du climat. »

(1) Il est à regretter qu'un établissement semblable n'ait pas été formé au domaine de l'Arena. Ce domaine, situé à 2 myr. S. de Bastia, entre le Golo et Venzolasca, appartenait, en 1777, à M. Sanolet, capitaine du génie : il fut acheté, à cette époque, 100,000 fr. pour le compte du roi, et affermé pour la somme de 5,000 fr. Le fermier devait y entretenir une pépinière de mûriers qui étaient distribués gratuitement aux propriétaires, et qui lui étaient payés à des prix convenus. En 1798, l'Arena fut affermé à peu près aux mêmes conditions à M. Etienne Petriguani, de Venzolasca. En l'an 8, il fut affermé à M. Santelli, de Bastia, pour la somme de 1,270 fr., à la charge de délivrer gratuitement aux cultivateurs environ six mille mûriers tous les ans. En 1817, il fut affermé à M. Totti, lucquois, qui fut obligé de l'abandonner en 1819, se trouvant sous une condamnation infamante. Ce domaine fut mis alors en régie. Le régisseur, M. Rocquette de Kerguidec, habile agriculteur, proposa au ministre un plan de culture d'après lequel l'Arena eût offert aux habitans de cette partie de l'île l'exemple d'une grande ferme, cultivée d'après les principes d'une agriculture perfectionnée (*). Ce plan avait été adopté; une somme de 16,000 fr. avait été allouée pour son exécution, lorsque M. Rocquette fut attaqué d'une fièvre maligne à laquelle il succomba. Depuis, l'Arena a été affermé à M. de Maignan, pour une somme de 2,000 fr. qu'il n'a pu payer. Enfin, il a été affermé dernièrement à M. Etienne Petriguani, de Venzolasca (**), pour une somme de 1,000 fr. et pour neuf ans. L'administration s'est engagée à acquérir, à l'expiration du bail, tous les mûriers que le fermier aura plantés, pourvu que le nombre ne dépasse pas quatre mille, qu'ils aient au moins 0 m. 21 de circonférence, à 1 m. de hauteur au-dessus du sol, et qu'ils soient vigoureux et bien couronnés.

L'étendue de ce domaine est de 84 hect. 96. En 1825, il y avait en bonne culture 51 hect. 67, dont 3 hect. 48 de vignes et 36 ares de jardins. 33 hect. 29 étaient encore en friche et en makis. On y comptait deux cent sept mûriers, quatre-vingt-deux châtaigniers, deux cent dix-huit arbres fruitiers, cent soixante-deux orangers et citronniers, etc. Il y a à l'Arena une maison de maître, deux autres maisons et tous les bâtimens d'exploitation nécessaires.

(1) Le fond et les deux grands côtés verticaux, lorsqu'ils n'appartiennent pas à un tronc d'arbre dans lequel on a creusé un canal rectangulaire découvert, sont formés par trois planches. Une quatrième planche en liège forme le toit. Lorsqu'on veut prendre le miel, on chasse les abeilles avec la fumée du bois de genevrier, et on détache avec un instrument tranchant la partie des rayons qu'on veut emporter.

(*) Rapport de M. le préfet Eymard au conseil général, session de 1820.

(**) Sans doute le même propriétaire qui l'avait affermé en 1798.

» pendant toutes les saisons. On les visite deux ou trois fois dans l'été, » pour prendre le miel par le moyen de la fumée. On en trouve peu, » sur-tout à l'automne, car les grandes sécheresses de l'été, qui brû- » lent tout, ne permettent pas aux abeilles de travailler; très-souvent, » il en meurt même une grande quantité. L'arbousier, ou fraise en » arbre, qui fleurit ici en automne, est la plante qui procure aux » abeilles de quoi emmagasiner à l'arrière-saison. Le miel fait au prin- » temps est bon, mais celui de l'automne est amer (1). »

M. Paléologue préfère le moyen employé par les paysans corses pour faire les essaims, au procédé ordinaire. « L'homme qui garde les » ruches pendant le temps où partent les essaims, tient, dit-il, sur son » épaule une petite ruche vide, dont le fond et les bords de l'ouver- » ture sont frottés avec l'écorce du citron; il l'approche de l'essaim et » l'asperge avec le jus du citron, dont il remplit sa bouche. L'odeur » attire les abeilles, et il suffit qu'une seule entre dans la ruche pour » que toutes les autres la suivent. »

Bestiaux.

Je n'ai pu me procurer de renseignemens complets sur la population des bestiaux dans chaque canton, à une époque quelconque. J'ai donné dans les tableaux LXIV, LXV et LXVII, les résultats des recensemens faits en 1798, dans les cantons de l'ancien département du Golo; en 1809, dans ceux de l'ancien département du Liamone, et en 1829, dans ceux des arrondissemens de Bastia, de Calvi et de Sartene.

D'après le tableau LXIV, les six cantons de l'ancien département du Golo qui avaient, en 1798, le plus grand nombre relatif de bestiaux, étaient :

(1) Le miel corse et ceul de Sardaigne étaient décriés chez les anciens, à cause de leur amertume. En Sardaigne comme en Corse, le miel du printemps est fort doux. L'amertume du miel d'automne est due principalement aux fleurs de l'arbousier, que les abeilles aiment avec passion. Ce miel amer est très-sain, et il est aujourd'hui très-recherché des Sardes. Pour l'obtenir sans mélange, on a soin, au mois de juin, de retirer le miel doux des ruches, et de n'en laisser aux abeilles qu'une très-petite provision. (Voir Mimaut, *Hist. de Sard.*, tom. 2, page 620.)

Pour les bœufs et vaches, l'Ile-Rousse, Cervione, Murato, Oletta, Algajola et Omessa;

Pour les moutons et brebis, Campitello, l'Ile-Rousse, Oletta, Calvi, Bastia et Saint-Florent;

Pour les chevaux et jumens, Murato, Cervione, Algajola, l'Ile-Rousse, Oletta et Bastia (*).

D'après le tableau LXV, les six cantons de l'ancien département du Liamone, qui avaient, en 1809, le plus grand nombre relatif de bestiaux, étaient :

Pour les taureaux, bœufs et vaches, Olmeto, Sainte-Lucie, Evisa, Vico, Calacuccia, et Petreto;

Pour les béliers, moutons et brebis, Calacuccia, Bocognano, Olmeto, Petreto, Sainte-Lucie, Zicavo;

Pour les chevaux et jumens, Sainte-Lucie, Olmeto, Petreto, Ajaccio, Vico et Sarrola (*).

D'après le tableau LXVII, les six cantons des arrondissemens de Bastia, de Calvi et de Sartene, qui avaient, en 1829, le plus grand nombre relatif de bestiaux, étaient :

Pour les bœufs et vaches, Murato, Campitello, Saint-Florent, l'Ile-Rousse, Lama et Algajola;

Pour les moutons et brebis, Campitello, l'Ile-Rousse, Porta, Algajola, Oletta et Vescovato;

Pour les chevaux et jumens, San-Martino, Sainte Lucie, Murato, Oletta, Olmeto, Campitello (*).

Les arrondissemens de Bastia et de Calvi figurent dans le tableau LXIV et dans le tableau LXVII; on trouve aux premiers rangs, dans l'un et dans l'autre, parmi les cantons de ces arrondissemens, pour les bœufs et vaches, Murato, l'Ile-Rousse et Algajola; pour les moutons et brebis, Campitello, l'Ile-Rousse et Algajola; pour les chevaux, Murato et Oletta.

L'arrondissement de Sartene figure dans le tableau LXV et dans le tableau LXVII. On trouve aux premiers rangs, dans l'un et dans l'autre, parmi les cantons de cet arrondissement, pour les chevaux seulement, Sainte-Lucie et Olmeto.

(*) Voir le tableau, pour le reste des trois séries et pour tous les autres résultats.

D'après le tableau LXVIII, au 1er. janvier 1830, les cinq arrondissemens devaient être classés dans l'ordre suivant, sous le rapport du nombre relatif de bestiaux qu'ils avaient à cette époque; savoir :

Pour l'espèce bovine, Ajaccio, Bastia, Sartene, Calvi et Corte;

Pour les béliers, moutons, brebis et agneaux, comme pour les boucs, chèvres et chevreaux, Ajaccio, Bastia, Corte, Calvi et Sartene.

D'après le même tableau, il y avait dans l'île, à cette époque, par mille hectares, soixante-cinq bœufs, vaches ou veaux (1), trois cent quarante béliers, brebis, moutons ou agneaux, et deux cent seize boucs, chèvres ou chevreaux.

Je ne crois pas qu'on puisse avoir une grande confiance dans les résultats que présente le tableau LXVIII : on y a supposé que l'île avait 7,698 hectares de prairies; les auteurs du cadastre ne lui en donnaient pas 500 en 1791 : on en a donné 7,000 au seul arrondissement de Sartene. On n'a donné à l'île que 121,743 hectares de pâturages autres que les prairies : les auteurs du cadastre en trouvaient 208,626 en 1791. De plus, ce tableau, ainsi que je l'ai fait remarquer dans une note qui le précède, ne s'accorde point, pour le nombre de bestiaux, avec les états qui ont été fournis au préfet à la fin de 1829, par les sous-préfets des arrondissemens de Bastia, de Calvi et de Sartene.

D'après le tableau LXVI, qui présente les résultats du recensement des chevaux, fait en 1825, l'île en avait à cette époque douze mille deux cent douze, ou quatorze par 1,000 hectares. L'arrondissement de Bastia était celui qui en avait le plus, relativement à la superficie de son territoire; ceux d'Ajaccio et de Sartene venaient ensuite sur le même rang, puis celui de Calvi et celui de Corte. Le premier en avait dix-huit par 1,000 hectares, le dernier dix.

Nous avons vu qu'il n'y avait aucun bâtiment d'exploitation en pleine campagne. Les chevaux des paysans (à l'exception cependant de ceux des plus riches), ainsi que le gros et le menu bétail, sont exposés dans toutes les saisons aux rigueurs de l'air (2).

(1) Il y en avait, en 1812, d'après Cordier, 124 par mille hectares, dans toute la France, et 477 dans le département du Nord; le canton de l'Ile-Rousse en avait 133 en 1798; le canton de Murato en avait 119 en 1829.

(2) « Vos champs sont encombrés de pierres, disait un jour M. Paléologue à des paysans

On sait que les chevaux corses sont de petite taille. Il y a longtemps qu'ils ont cette réputation. Procope les a comparés à des brebis. Leur petite stature doit tenir au défaut de gîte et à la sobriété à laquelle ils sont condamnés. Il suffirait probablement de changer leur régime pour changer aussi leur taille. Buffon, en parlant des cerfs de montagnes, et particulièrement du cerf de Corse, qu'il nomme le basset des cerfs, dit qu'il en a élevé un chez lui, et que l'ayant nourri largement pendant quatre ans, il était à cet âge beaucoup plus gros, plus étoffé que les plus vieux cerfs de ses bois, qui cependant étaient de la belle taille. M. Mimaut, en parlant de la petitesse et de la maigreur des bœufs sardes, dit qu'ils n'ont dégénéré que parce qu'ils ont manqué des soins nécessaires; et il fait observer que dans le *Campidano* (1), les bœufs de labour, qui sont logés en des lieux clos, où on les nourrit pendant l'hiver de son, de fèves et de menus grains, paraissent être d'une autre race, tant ils diffèrent, et sont aussi forts et aussi beaux que partout ailleurs. Il est probable qu'il en est des chevaux, comme des bœufs et des cerfs.

On a eu recours aux croisemens pour perfectionner la race corse. Un haras a été établi à Ajaccio. Quatre étalons de race arabe y furent envoyés en 1822. Ce nombre fut successivement augmenté : de 1828 à 1831, il a été de dix; il est aujourd'hui de sept, trois arabes, deux sardes, un limousin, et un corse. Le tableau LXIX présente les résultats et le produit des montes des années 1824—1831 : e nombre des rejetons, pendant les huit années, a été de 485.

Les mulets, employés à tous les transports, étant les instrumens d'une industrie lucrative, sont généralement mieux soignés que les chevaux : ils sont aussi plus grands et plus forts. Les ânes sont très-petits. Les uns et les autres sont beaucoup plus nombreux, en-deçà

» corses : que ne les débarrassez-vous, pour en construire une petite étable, qui ne vous » coûterait que quelques dizaines de francs, si vous y mettiez la main vous-mêmes? — » Nous prenez-vous pour des ambassadeurs? lui répondirent-ils. » La main d'œuvre est fort chère en Corse. L'étable la plus modeste coûterait un assez bon nombre de dizaines de francs. Lorsqu'elle serait construite, il faudrait du fourrage pour y nourrir les animaux pendant l'hiver, et, pour avoir ce fourrage, il faudrait des prairies, et il faudrait y amener des eaux, afin de remédier aux sécheresses de l'été. Il est certain que tout cela ne serait pas chose facile pour un paysan corse.

(1) L'arrondissement de Cagliari.

des monts qu'au-delà. Il résulte des tableaux LXIV et LXV, qu'en 1798, dans l'ancien département du Golo (1), il y avait, pour cent chevaux, cinquante-deux mulets et quatre-vingts ânes, et qu'en 1809, dans l'ancien département du Liamone, il n'y avait, pour le même nombre de chevaux, que quinze mulets et quinze ânes.

Les bœufs sont de petite taille et faibles, comparativement à ceux du continent (2). Ainsi que je l'ai dit, leur chair est sèche et dure. Ils sont, du reste, en petit nombre, ainsi que les vaches. Le sol et le climat de la Corse ne conviennent guère au gros bétail, auquel il faut de gras pâturages. Les plaines sont réservées pour la culture du blé, et, sur les montagnes, l'herbe est rare et courte. Une partie de ce bétail est importé de Sardaigne.

Les moutons sont presque tous d'un brun noirâtre; leur laine, grossière et pendante à l'apparence du poil. Leur chair est excellente.

Lorsque M. Paléologue prit la direction de l'établissement agricole de Pruno (3), il y trouva un troupeau de mérinos, le seul qui existât en Corse. Il y avait deux ans qu'on l'avait fait venir d'Italie : il était dans l'état le plus misérable. Les agneaux avaient péri faute des soins convenables. Les fleurs glutineuses des cistes qui croissent sur les collines où on les faisait paître, et la fange de l'étable où on les avait laissés sans litière tout l'hiver, avaient tellement gâté les toisons, que

(1) L'En-deçà des monts, moins le canton de Calacuccia (Niolo).

(2) Au Cap-Corse, où l'on a construit quelques abris pour les bœufs, et où l'on forme des approvisionnemens de fourrage, ces animaux sont plus grands et plus vigoureux que dans les autres parties de l'île.

(3) Je donnerai ici quelques détails sur cet établissement.

La superficie du domaine est de plus de mille hectares; mais la partie sur laquelle on a opéré jusqu'ici n'est que de deux cents hectares, dont vingt, environ, en plaine et mi-côtes (*); le reste en grands coteaux et en montagnes plus ou moins escarpées, couvertes de broussailles. Lorsque M. Paléologue prit la direction de l'établissement, en juillet 1828, il trouva une maison d'habitation que le colonel Pozzo di Borgo avait fait construire, et deux grands bâtimens commencés. Ces bâtimens ont, l'un et l'autre, 25 m. de longueur, 7 m. de largeur, et 10 m. de hauteur; ils sont divisés en deux étages par des voûtes en briques : leur partie inférieure est destinée à la bergerie, aux étables et à l'écurie; l'étage supérieur doit servir de greniers, et pourra recevoir 2,000 quintaux de foin. Ce domaine présente peu de prairies, et le transport du foin qu'elles peuvent fournir est difficile. M. Paléologue, ayant découvert quatre sources, en a destiné

(*) Cette partie contient une vigne considérable et beaucoup d'oliviers.

la laine, envoyée à Paris, ne put payer les frais de transport. Ce troupeau était menacé d'une destruction totale. M. Paléologue, à force de soins, est parvenu à le rétablir, et l'a laissé dans un état prospère. Plusieurs brebis qui avaient mis bas, n'ayant pu nourrir leurs agneaux, il y suppléa par du lait de vache. Il fallut pour cela les tromper. En mettant l'index dans le vase de lait qu'on leur présentait, ils le tétaient comme ils auraient pu faire du pis de leur mère. M. Paléologue eut beaucoup de peine à amener son berger à adopter des méthodes si nouvelles pour lui. Le succès seul put le convaincre. Un curieux étant entré dans l'étable, fut fort scandalisé de voir donner à ces agneaux étrangers le lait dont on privait les veaux corses. « Ces animaux, dit-il à M. Paléologue, ne seront jamais d'aucune utilité à » notre pays; il nous faut à nous des moutons et des chèvres corses » qui nous donnent du lait et du fromage. » Le troupeau était de cent bêtes à l'arrivée de M. Paléologne. Sur quarante-quatre agneaux nés pendant son séjour, il en a laissé quarante-deux bien portans. Il a eu beaucoup de peine à opérer le croisement des deux races. Ayant mis un bélier espagnol avec quinze brebis indigènes, elles restèrent constamment indifférentes à ses provocations. Le berger ne voulant pas laisser ses brebis stériles, les fit couvrir par un bélier du pays, à l'insu de M. Paléologue. Celui-ci les réunit alors au grand troupeau, afin de les accoutumer peu à peu à la société de la race étrangère. Elles restèrent ainsi pendant un an, vivant toujours un peu séparées. Enfin, elles s'apprivoisèrent.

deux à l'irrigation de ces prairies, qui pourront fournir, par ce moyen, deux récoltes. En y ajoutant une dizaine d'hectares en luzerne et en trèfle, on pourra entretenir trente vaches, six bœufs, deux chevaux et deux cent cinquante moutons. Les caux des deux autres sources ont été conduites d'abord à une fontaine construite sur la nouvelle route d'Ajaccio aux bains de Guagno, qui traverse le domaine, et de là à la ferme; elles descendent ensuite dans les pièces d'eau du jardin, dont le trop-plein va arroser la plantation de mûriers.

Les autres travaux exécutés sous la direction de M. Paléologue sont les suivans :

Défrichement et clôture d'un grand espace de terres incultes ;

Dessèchement d'une partie marécageuse de trois hectares environ de superficie;

Plantation de deux mille mûriers et de mille pieds d'autres arbres de différentes espèces, châtaigniers, noyers, amandiers et oliviers;

Etablissement d'un jardin et d'une pépinière.

En mars 1830, le montant des dépenses faites jusqu'à cette époque était évalué approximativement à 86,000 fr., et le produit annuel n'était encore que de 2,500 fr. environ.

Les chèvres sont le fléau de l'agriculture corse. Elles sont en grand nombre (1), et les clôtures en usage dans le pays (2), ne peuvent les arrêter. Le mal qu'elles produisent ne se borne pas au dégât qu'elles peuvent faire : elles causent des querelles qui ont quelquefois les suites les plus funestes. Je citerai à ce sujet une petite scène qui s'est passée dans l'établissement de M. Pozzo di Borgo, et qui pourra donner une idée de toutes celles du même genre. Un garde-champêtre avait pris une chèvre dans un des enclos du domaine, et l'avait attachée dans la cour de la ferme, où se trouvaient plus de quarante ouvriers. Le berger, le fusil sur l'épaule et le pistolet au côté, entre et va droit à sa chèvre pour la détacher. On lui observe que l'animal a fait du dégât dans un champ bien clos. « Est-ce ma faute, répondit-il, si » Dieu a fait la chèvre assez légère pour franchir les murailles ? — Mais » si une de nos bêtes vous avait causé un pareil dommage, lui auriez » vous pardonné ? — Je ne sais pas tant raisonner : je vous dirai seu» lement de prendre garde que ma chèvre ne meure de faim, car vous » me la paieriez cher. — Nous lui ferons donner du foin. — Du foin ! » croyez-vous donc que c'est une française ? » On peut juger de la tournure qu'aurait pris ce dialogue, si l'interlocuteur de notre berger eût été un propriétaire corse, jaloux à l'excès de ses droits, comme ils le sont tous, et prompt à les soutenir par la force (3).

Du reste, il ne faut pas accuser les pauvres chèvres seules de tout le mal; il est juste de dire que les autres animaux corses sont souvent pris dans les enclos de leurs voisins. Leur vie demi-sauvage augmente leur agilité, et sur-tout leur appétit. « Les clôtures, dit M. Paléologue, » sont trop faibles pour les animaux de ce pays, qui les franchissent

(1) D'après le tableau LXVIII, leur nombre serait à celui des brebis à peu près comme trois est à cinq.

(2) Ce sont ordinairement, comme je l'ai dit, de petits murs en pierre sèche de trois à quatre pieds de hauteur, dans lesquels il est facile de pratiquer des brèches.

(3) En 1822, M. Arman, alors sous-préfet d'Ajaccio, prouva, dans un excellent mémoire, que les lois existantes, combinées avec les usages du pays, suffisaient pour autoriser les conseils municipaux à déterminer le nombre de chèvres que chaque propriétaire pourrait conserver, et à reléguer ces animaux dans les terrains incultes. M. de Suleau prit, en 1823, un arrêté basé sur ce travail, et les chèvres continuèrent leurs ravages. La partie la plus difficile du problème restait à résoudre : donner aux juges de paix, aux maires, aux conseils municipaux et aux gardes champêtres, la volonté et le courage de mettre cet arrêté à exécution.

» comme les chèvres, lorsqu'ils aperçoivent de l'herbe dans un en» clos (1). »

Les chèvres sont des animaux utiles qu'il ne faut pas proscrire; leur lait et leur chair nourrissent le paysan corse, leur poil lui fournit une partie de son habillement, et leur duvet peut devenir pour lui, par la suite, une source de richesses. Quatre boucs-cachemires ayant été envoyés en Corse, en 1822, l'un de ces animaux fut confié à M. Pozzo di Borgo et placé au Pruno : les chèvres provenues du croisement des deux races fournissent aujourd'hui, année moyenne, trois quintaux métriques de duvet, qui se vend, brut, 150 fr. le quintal (2). Les chèvres indigènes ont elles-mêmes sur le cou et sur les parties laté rales antérieures un duvet très-fin. Il en est de même des mouflons. M. le préfet Eymard envoya, en 1820, au ministre de l'intérieur, une certaine quantité de ce duvet provenant d'un jeune mouflon de dix-huit mois : examiné par une commission composée de gens de l'art, il fut trouvé d'une grande beauté (3).

Les porcs sont de petite taille. La plupart sont demi-sauvages, et s'accouplent souvent, dit-on, dans les forêts, avec les sangliers. On en élève un grand nombre dans le canton de Valle d'Alesani, où ils sont un objet de commerce. Les habitans de ce canton vont vendre les jeunes dans les autres parties de l'île, particulièrement au Cap-Corse et en Balagne. On en élève aussi beaucoup, comme nous l'avons vu, à Ghisoni. Dans les villages, chaque famille en engraisse un ou deux; ceux là sont appelés *casarecci* (domestiques). Les porcs, comme les chèvres, causent souvent de grands dommages dans les terres cultivées.

Ouvriers étrangers.

Je dirai un mot de ces bons ouvriers lucquois et parmesans, qui viennent tous les ans exécuter dans l'île une partie des travaux de l'agriculture. Ils arrivent ordinairement vers le 15 novembre, et re-

(1) *Ann. de Rov.*, 5e. liv., p. 550.

(2) Suivant M. Berthen, négociant à Ajaccio, que M. Pozzo di Borgo a chargé de l'exportation de ce duvet.

(3) Rapport de M. Eymard au conseil général, session de 1820.

partent vers le 15 avril. On les emploie particulièrement aux défrichemens (1), aux clôtures et aux travaux des vignes. Comme leur dépense est peu considérable (2), un faible à-compte, qu'on leur donne au commencement de la saison, leur suffit; le reste leur est payé à leur départ. « Ces gens, dit M. Paléologue (3), sont paisibles, » obéissans et laborieux. Ils se lèvent au point du jour, et ils travail- » lent jusqu'à onze heures. Le chef de l'escouade (ils sont par com- » pagnies de cinq à dix personnes), qui porte le titre de *caporal*, » quitte alors l'ouvrage et va faire la *polenta*, qui est composée de fa- » rine de maïs ou de châtaignes. Après un quart-d'heure, il appelle » ses camarades pour dîner. Avant midi ils reviennent à leur ouvrage, » qu'ils continuent jusqu'à la nuit. »

L'état suivant fait connaître le nombre de ceux de ces ouvriers, qui sont venus travailler en Corse pendant les onze années 1822—1832.

Années.	Nombre d'ouvriers.
1822	1,226.
1823	1,347.
1824	1,202.
1825	1,272.
1826	1,485.
1827	1,456.
1828	1,644.
1829	2,350.
1830	2,258.
1831	1,305.
1832	1,855.
Total.....................	17,400.
Moyenne................	1,582.

(1) Le défrichement d'un *patto* (6 ares 135) leur est payé de 9 à 15 fr. (146 fr. 70 à 244 fr. 50 l'hectare), suivant la nature du terrain.

(2) Leur dépense, par jour, est évaluée à huit ou dix sous.

(3) *Ann. de Rov.*, 5e. liv., page 454.

Si l'on compare la première moitié de cette période à la seconde, on trouve que le nombre d'ouvriers étrangers a été de 7,260 pendant la première, et de 10,140 pendant la seconde. Cette partie du travail agricole qui se fait en Corse a donc augmenté, comme celle qui se fait par les ouvriers du pays. Le nombre moyen, pour toute la période, est de 1,582. On évalue de 100 à 110 fr. la somme que chacun de ces ouvriers peut épargner chaque année : la somme totale qu'ils emportent serait donc, année moyenne, d'environ 166,000 fr. Il est à regretter que cette somme sorte de l'île et de la France ; mais puisqu'elle achète du travail agricole, elle ne saurait être mieux employée. D'un autre côté, ce recours aux étrangers prouve qu'il y a en Corse plus de travail que la classe pauvre n'en peut faire, et qu'elle souffre moins qu'ailleurs. Enfin, une partie de ces bons ouvriers finissent par se fixer dans l'île. Cette exportation de numéraire n'est donc pas sans compensation.

Principaux obstacles aux progrès de l'agriculture.

Le défaut de sécurité est le plus grand de tous les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'agriculture en Corse. Nous avons vu le laboureur massacré sur son sillon, le propriétaire dans sa vigne, en plein jour, au milieu de sa famille. Ce n'est pas tout : les animaux nécessaires à l'agriculture sont aussi massacrés (1). Les murs de

(1) 1832. Voir le tableau LVI, page 4, *Destruction de propriétés*, Bastelica, Occana et Casanova.

1833. Du 4 au 5 mai, à Tomino, une jument et un mulet sont tués à coups de stylet.

Du 27 au 28 juillet, à Sollacaro, un cheval est tué et une jument est blessée.

1834. Du 17 au 18 mars, à Olmeto, un bœuf est tué, trois autres sont grièvement blessés.

Du 23 au 24 mars, à Sollacaro, trois bœufs et une vache sont tués à coups de fusil.

Du 25 au 26 mars, à Sainte-Lucie de Tallano, deux bœufs sont tués à coups de fusil.

Le 24 mai, à Guagno, un cheval est blessé d'un coup de stylet.

Du 23 au 24 août, à Olmeto, deux bœufs sont tués à coups de fusil.

Du 22 au 23 septembre, à Olmeta, trois bœufs sont tués à coups de fusil.

Les domestiques et les ouvriers des individus poursuivis par la vengeance de quelque

clôture sont démolis (1), les vignes coupées (2), les champs ravagés (3), les bois incendiés (4). Quel capitaliste, dans un pareil état de choses, osera placer ses fonds dans une entreprise agricole? quels encouragemens pourraient déterminer les propriétaires à construire sur leurs biens, loin des villes et des villages, les bâtimens nécessaires pour les mettre en valeur, et quels fermiers oseraient s'y établir avec leur famille et leurs bestiaux? C'est donc sur-tout à faire régner la sécurité dans les campagnes qu'il faut s'attacher : ce point obtenu, l'agriculture corse marchera seule et marchera vite; elle ne manquera plus ni de capitaux ni de bras; ils se portent naturellement partout où il y a de gros bénéfices à faire et peu de risques à courir.

Le défaut de fixité de la propriété s'oppose aussi, en Corse, aux progrès de l'agriculture. Beaucoup de bonnes terres sont encore communes; celui qui les cultive une année n'en jouira plus l'année sui-

bandit sont également exposés à être tués. Les frères Multedo, ne pouvant atteindre M. Gentili, juge de paix du canton de Sari, dont ils s'étaient déclarés les ennemis, avaient défendu, sous peine de mort, à qui que ce fût, de labourer les terres de ce propriétaire. Louis Terne, ouvrier lucquois, et Constantino, laboureur de Ghisoni, furent tués à coups de fusil, le premier le 5 décembre 1822, le second le 23 mars 1824, pour n'avoir pas eu égard à cette défense. Dominique Casanova, laboureur de Calcatoggio, eut une oreille coupée, pour la même cause, le 8 avril 1823. Le 2 septembre dernier, on a trouvé, à Canale, l'avis suivant, affiché à la porte de l'église : « La commune de Canale est prévenue que, sous peine de mort, quiconque ira travailler sur les terres des Giovacchini sera considéré comme leur ami, et comme l'ennemi de Charles-Dominique Prosperi et de Silvestre Pietri, qui se trouvent aujourd'hui domiciliés à la campagne. Il est défendu aussi aux femmes d'aller puiser de l'eau pour eux, faire leur vendange, cueillir leurs châtaignes, ou faire pour eux quelque service que ce soit..... »

(1) 1832. Voir le tableau LVI, page 4, *Destruction de propriétés*, Bastelica et Zigliara.
1834. Du 30 au 31 août, à Levie, les murs de deux enclos sont démolis.

(2) 1832. Voir le tableau LVI, *Destruction de propriétés*, Barbaggio.
1833. Du 1er au 2 mai, à Tomino, deux cents pieds de vigne sont coupés.
Du 11 au 12 juin, à Ajaccio, un grand nombre de pieds de vigne sont coupés.
Du 14 au 15 juin, à Ajaccio, soixante pieds de vigne et des arbres fruitiers sont coupés.
Du 27 au 28 octobre, à Evisa, trente-deux châtaigniers sont coupés.

(3) 1834. Le 23 juin, à Carbuccia, une partie des habitans de Peri, en armes, ravagent un champ d'orge.

(4) 1832. Voir le tableau LVI, page 4, *Destruction de propriétés*, Corte.
1834. Du 17 au 18 août, la forêt de Tartagine est incendiée; une scie à eau, cinq cents douzaines de planches et un millier de troncs d'arbres équarris, appartenant à l'entrepreneur d'une coupe de bois, sont la proie des flammes.

vante; il est impossible qu'il cherche à les améliorer; il ne peut songer à les clore, à y faire des plantations, à s'y établir à demeure. D'un autre côté, une partie de ces terres ont été usurpées par des particuliers qui en jouissent sans aucuns titres : ceux-là non plus ne sauraient songer à améliorer un bien dont ils peuvent être dépossédés d'un moment à l'autre. Les communes elles-mêmes ont usurpé les unes sur les autres ou sur le domaine. Il serait urgent de faire cesser cette confusion. On avait proposé, en 1822, d'établir, pour juger toutes les questions de cette nature, des commissions arbitraies dont les décisions auraient été rendues exécutoires par le président du tribunal civil de l'arrondissement : l'appel de ces mêmes décisions eût été porté devant la Cour royale (1). Il ne paraît pas qu'on ait donné suite à cette proposition. La délimitation des biens domaniaux et communaux, et celle des propriétés particulières en litige, serait, en Corse, un objet de la plus grande utilité. On s'occupe en ce moment de la délimitation des forêts royales; des géomètres ont été envoyés à cet effet dans l'île.

Nous connaissons déjà l'obstacle qui résulte de la grande distance à laquelle les paysans agriculteurs se trouvent de leurs terres des plaines. Je parlerai, dans l'article suivant, de l'insalubrité de l'air de ces plaines, qui contribue à empêcher les montagnards de s'y établir.

On a mis encore au nombre des causes qui s'opposent le plus puissamment aux progrès de l'agriculteur corse, le défaut de communications. Je crois que c'est une erreur. Dans l'état actuel, il y a peu de routes qui soient nécessaires sous ce rapport (2). Il suffirait d'améliorer les chemins existans, d'en faire disparaître les mauvais pas, et de construire des ponts sur les torrens qu'ils traversent, ainsi qu'on l'a déjà fait dans plusieurs communes que le département a aidées. Quand on couvrirait, dans ce moment, la Corse de grandes routes, les transports ne s'en feraient pas moins, pendant long-temps encore, à dos de mulet, ainsi que cela a lieu sur la route d'Ajaccio à Bastia, et sur celle de Bastia à Saint-Florent. Les terres les plus fertiles sont

(1) Rapport de M. le préfet de Suleau au conseil général, session de 1822.

(2) Celles de Sartene à Propriano et d'Aléria à Corte me paraîtraient les plus utiles dans ce moment. Nous avons vu que Sartene exporte des blés par Propriano, et Corte tire presque tous les siens d'Aléria.

situées à peu de distance de la côte ; une grande partie de leurs produits se transporte par mer dans les villes maritimes; le reste est transporté et consommé dans les villages, par les propriétaires-cultivateurs eux-mêmes. Cette dernière partie satisfait à des besoins à peu près constans; quand son transport serait plus facile, cela ne pourrait pas augmenter beaucoup les débouchés de l'agriculture. Cela ne doit pas empêcher cependant de multiplier autant que possible les communications : elles seront utiles plus tard à l'agriculture, et elles le seront de suite aux progrès de la civilisation.

MARAIS. AIR INSALUBRE. (*ARIA CATTIVA*).

Nous avons vu que les alluvions formées par les torrens, à leur embouchure, avaient donné naissance à de nombreux amas d'eaux stagnantes, principalement sur la côte de l'est. Les vapeurs qui s'en exhalent rendent très-insalubre l'air des plaines où ils sont situés (1).

(1) L'analyse endiométrique n'a pu faire découvrir jusqu'ici, dans l'air des marais, d'autres principes que ceux qui constituent l'air atmosphérique le plus pur. Il n'en est pas de même de la rosée des marais : Vauquelin, Moscati, Julia, y ont trouvé une matière animale (*). Il paraît donc que c'est principalement dans l'humidité de l'air que réside le principe morbifique : c'est en effet au moment où cette humidité se précipite, qu'il est le plus dangereux de séjourner dans le voisinage des marais.

On a supposé, avec beaucoup de vraisemblance, que cette matière animale qui existe dans la rosée des marais, était une partie même des substances putréfiées que les eaux de ces marais contiennent, et qui doivent provenir des animaux et des végétaux qui n'ont pu vivre dans leur sein. Le mélange des eaux de la mer aux eaux douces paraît augmenter beaucoup cette destruction d'animaux et de végétaux, et par suite l'insalubrité de l'air, et il a suffi quelquefois, pour l'assainir, d'empêcher ce mélange. Les villages de l'arrondissement de Viaregio, dans la principauté de Lucques, étaient désolés tous les ans par des maladies qui menaçaient leur population d'une destruction totale. Aussitôt que l'on fut parvenu à empêcher, par des écluses, les eaux de la mer de pénétrer dans les étangs voisins de ces villages, les maladies cessèrent, et la population s'accrut avec une telle rapidité, que le doublement s'effectuait en trente-six ans. Viaregio, qui ne comptait plus, en 1733, que trois cent trente habitans, en avait quatre mille deux cent soixante-sept en 1823. Plusieurs fois, dans cet intervalle, l'entretien ou la réparation des écluses ayant été négligés, les maladies se renouvelèrent; elles disparaissaient dès que ces ouvrages avaient été rétablis dans leur état primitif. (*)

Cependant, on sait que les eaux douces stagnantes peuvent causer seules l'insalubrité de l'air. On a trouvé dans la rosée des rivières du Piémont, comme dans celle des marais où l'eau de la mer pénètre, une matière animale.

(*) Vauquelin y a trouvé, de plus, de l'ammoniaque, du muriate de soude et du carbonate de soude.

(**) Mémoire de M. Giorgini, Ann. de chim. et de phys., tom. 29, page 228.

Les montagnards qui possèdent des terres dans ces plaines, et qui, le plus souvent, n'y ont pas d'habitations, obligés cependant d'y passer une partie de l'année, y contractent des maladies auxquelles les plus faibles succombent, et qui ruinent le tempérament des plus robustes (1). Les habitans, et sur-tout les garnisons des places voisines de ces eaux stagnantes, ont aussi beaucoup à souffrir de leur funeste influence.

L'étang de Biguglia, le plus considérable de ceux qui bordent la côte de l'Est (2), est situé dans la plaine de Mariana, entre Bastia et l'embouchure du Golo. Il n'est séparé de la mer que par une barre de sable fort longue et de peu de largeur, et n'a de communication avec elle que par une embouchure très-étroite, située à son extrémité Nord. Il reçoit les eaux du Bevinco et celles de plusieurs ruisseaux. Dans la saison des pluies, ou lorsque les vagues, franchissant la barre, entrent dans l'étang, ses eaux gonflées se répandent sur les terres environnantes, et lorsqu'elles se retirent ensuite, celles qui couvrent les parties les plus basses ne pouvant s'écouler, forment des marécages infects. Peu d'années après la réunion de la Corse à la France, le Gouvernement s'occupa du dessèchement de ces marécages; des travaux considérables furent entrepris, mais il paraît que le projet n'en avait pas été bien étudié, et qu'ils ne furent pas dirigés avec toute l'habi-

(1) D'après un mémoire de M. Petrucci, on comptait, en 1780, dans un des villages du canton de Serra, quatre-vingt-dix veuves dont les maris avaient été victimes du mauvais air de la plaine d'Aléria. C'est ordinairement quelques jours après le retour au village, que ces maladies se déclarent; le passage d'un air chaud et dense à l'air frais et rare des montagnes, et celui de l'activité au repos, paraissent contribuer puissamment à en développer le germe.

(2) Sa longueur, en y comprenant celle du canal qui le termine au Nord, est de 6000 m.; sa plus grande largeur de 1400 m., et sa plus grande profondeur de 3 m. 50. Il paraît qu'anciennement, des bâtimens d'une certaine grosseur pouvaient y entrer et y mouiller. On trouve dans un portulan de la Méditerranée, imprimé à Marseille en 1703, que cet étang offrait autrefois un très-bon mouillage, mais qu'il n'y pouvait plus entrer que de petits bâtimens. En 1559, suivant Merello, les Génois s'étant fortifiés dans un îlot situé au milieu de l'étang, les Français vinrent par mer les y attaquer. Ils ne trouvèrent pas assez d'eau à l'embouchure pour y faire entrer les galères; mais ils y pénétrèrent sur de plus petits bâtimens, que Merello nomme frégates. Bastiano Filippini, habile architecte, mort en 1528, avait proposé, dit l'historien de ce nom, de conduire le Golo dans l'étang, et d'en faire un grand port (*un nobil porto*), en même temps qu'il aurait assaini l'air de la plaine de Mariana. Il est possible que l'étang de Biguglia ait été, au temps des Romains, le port de Mariana, comme l'étang de Diane paraît avoir été celui d'Aléria.

leté possible (1). On changea plusieurs fois de système pendant leur exécution, qui ne fut point achevée. Cependant, d'après un mémoire adressé en 1780 à M. Necker, par les directeurs du terrier de l'île, ces ouvrages, quoiqu'imparfaits, avaient déjà produit les plus heureux résultats. La mortalité avait diminué des deux tiers à Furiani, de plus de la moitié à Biguglia, du cinquième à Borgo, village plus éloigné de l'étang que les deux autres (2), et le terrain anciennement marécageux avait été mis en culture sur deux tiers de lieue de longueur. Il n'a été fait depuis que des projets vagues pour la reprise de ces travaux.

Les étangs de Diane et d'Urbino, moins étendus, mais plus profonds que l'étang de Biguglia, communiquent ainsi que lui à la mer. Les ruisseaux qui s'y rendent forment à leur embouchure des marécages, qu'une bonne culture et quelques ouvrages peu dispendieux pourraient faire disparaître, et qui contribuent à l'insalubrité de l'air de la belle plaine d'Aléria; mais c'est sur-tout aux marais del Sale et de Casa Bianda qu'est due cette insalubrité. Le marais del Sale était autrefois une saline, ainsi que son nom l'indique (3). Alimenté par les débordemens du Tavignano et par les eaux de plusieurs ruisseaux, il est séparé de la mer par une barre de sable d'environ 200 m. de longueur, que les vagues franchissent, lorsque le vent du Sud-Est souffle avec violence, et à travers laquelle les eaux de l'intérieur s'ouvrent un passage dans leurs crues. A l'exception d'un petit espace, voisin de cette barre, il ne reste dans l'été, sur toute la surface du marais,

(1) Plusieurs canaux furent ouverts dans la barre de l'étang : on en ouvrit un autre qui partait de son extrémité Sud-Est, et allait aboutir au Golo, à 800 m. environ de l'embouchure de ce torrent. Ces canaux furent bientôt comblés, les premiers par les sables que les vagues du Sud-Est y apportaient, l'autre par les dépôts que le défaut de pente y occasiona.

(2) De 1794 à 1831, la population de Borgo a doublé; celle de Furiani s'est accrue de près d'un tiers; celle de Biguglia, qui avait augmenté d'environ un cinquième de 1794 à 1821, a été en diminuant de 1821 à 1831, et est redescendue à peu près au même point où elle était en 1794.

	1794.	1821.	1826.	1831.
Borgo...........	289.	430.	591.	589.
Furiani.........	310.	339.	401.	408.
Biguglia........	254.	313.	288.	264.

(3) Les Génois la détruisirent et y conduisirent les eaux du Tavignano par un canal dont on voit encore les traces.

que 16 à 32 centimètres d'eau. Le marais de Casa Bianda (1), l'un des plus infects de la Corse, est traversé par le Tagnone, affluent du Tavignano. Sa superficie est couverte d'arbres, de forts impénétrables, et de joncs. Le Tagnone ayant une pente plus forte depuis ce point jusqu'à son confluent, on pense que le desséchement du marais n'offrirait pas de grandes difficultés.

Les barres qui se sont formées à l'embouchure des torrens de la Guardiana et du Lago Niello et le peu de pente que présente le lit de ces torrens dans la plaine, ont donné naissance aux marais de Porto-Vecchio, situés au Sud, au Sud-Est et au Nord du bourg de ce nom.

« Porto-Vecchio n'est habitable que depuis le mois de novembre » jusqu'au mois de juin.... Pendant l'été, les habitans sont obligés de » se retirer dans les montagnes de l'intérieur, vers Queora, à environ » 5 myr. des bords de la mer. Les malheureux qui sont obligés de » passer à Porto-Vecchio le temps des chaleurs, ne tardent pas à être » atteints de fièvres tierces et double tierces, qui les enlèvent en peu » de temps. Les exhalaisons méphitiques provenant des marais qui en- » tourent Porto-Vecchio, sont la principale cause de ces maladies. Cet » inconvénient a jusqu'ici empêché de tirer parti d'un vaste terrain, » sur lequel, d'après les expériences qui y ont été faites, on pourrait » naturaliser la plus grande partie des arbres et des plantes qui croissent » dans les deux Indes... On abandonne actuellement à la pâture de quel- » ques misérables troupeaux, un territoire susceptible de nourrir plus » de cinquante mille âmes, d'être affecté à de précieuses cultures, et » qui confine à l'un des meilleurs ports de la Méditerranée, le seul » d'ailleurs que présente la côte occidentale de la Corse (2).

Les marais de Ventiligne, de Figari et autres, nuisent à la salubrité de l'air, sur les plages de la côte du Sud-Ouest; leur desséchement contribuerait à fixer sur ces plages les habitans des villages de l'intérieur qui y ont des établissemens. (3).

(1) 1500 m. S. O. du fort d'Aléria.

(9) Extrait d'une notice jointe au rapport de M. de Vignoles au conseil général de la Corse, session de 1819.

(3) Quelques parties de la plaine de Figari et de celle de Ventilegne, sont situées au-dessous du niveau de la mer, qui y reflue jusqu'à une distance d'environ 1500 m. Le passage à gué de ces lagunes, que traverse le chemin d'Ajaccio à Bonifacio, est, sinon dangereux, du moins fort incommode. Il serait donc doublement utile d'en opérer le desséchement.

Le marais du clos del Bodicione, quoique peu considérable (1), vicie l'air de la plaine de Campo di Loro, où sont situées les meilleures terres du canton d'Ajaccio. Ce marais reçoit les eaux d'une partie de la plaine, et en verse le trop-plein dans le petit étang del l'Inferno, où débouche aussi le torrent de Prunelli. Une ligne de rochers qui forme barrage à l'embouchure de l'étang, en soutient les eaux à environ 40 cent. au-dessus du niveau de la mer. En faisant sauter ces rochers, on faciliterait beaucoup le desséchement de l'étang.

Le marais des Salines, situé au fond de la baie d'Ajaccio, causait presque chaque année des maladies épidémiques dans cette ville. Il a été en grande partie comblé. Le terrain conquis est aujourd'hui occupé, ainsi que je l'ai dit, par une riche pépinière de mûriers et d'arbres fruitiers, et les maladies ont à peu près disparu.

Les marais situés au Sud et au Sud-Est de Calvi, doivent leur origine aux ensablemens des ruisseaux qui se jetaient dans le golfe, entre la ville et l'embouchure de la Ficarella. Les plus considérables portent les noms de Lo Stagnone et la Pagliassa. Le desséchement du premier, qui touche presque au faubourg de Calvi, et que la mer remplit dans les gros temps, fut entrepris en 1775, d'après un projet des géomètres de l'intendance. Les ouvrages à exécuter furent adjugés pour la somme de 8,000 fr., et la propriété du terrain. L'adjudicataire (2) parvint à dessécher 250 ares environ; il avait déjà dépensé plus qu'il n'avait reçu; les travaux furent abandonnés et n'ont point été repris depuis.

La place de Calvi, qui protège le port de l'île le plus voisin des côtes de France, devient d'une grande importance en temps de guerre. En 1793, un an avant le siége qu'elle soutint contre les Anglais, dans un temps où elle était encore bien approvisionnée, il y périt pendant l'été sept à huit cents soldats et une cinquantaine d'habitans. Le desséchement des marais qui avoisinent cette ville, doit donc être considéré comme un objet d'utilité générale, et quand il n'intéresserait que Calvi, l'État devrait encore s'en charger; il acquitterait ainsi la dette

(1) D'après un plan levé dernièrement par M. le conducteur des ponts et chaussées Hucherot, ce marais présente une superficie de 16 hect. 2835.

(2) M. Giubega, père de celui qui a été sous-préfet de Calvi et préfet de la Corse.

de la patrie envers une ville qui a beaucoup souffert pour la défense commune (1).

Les marais de Saint-Florent sont alimentés par les eaux de la mer, qui s'y élèvent de 1 m. à 1 m. 50 dans les gros temps, et par les débordemens des torrens de Foyé et d'Aliso, entre lesquels ils sont situés.

La position de Saint-Florent est une des plus belles et des plus avantageuses qu'il soit possible d'imaginer; la population et la prospérité de ce bourg croîtraient sans doute rapidement si ces marais étaient desséchés (2). D'un autre côté, son importance comme point militaire oblige d'y entretenir, en temps de guerre, une garnison plus ou moins nombreuse, qui ne peut manquer de souffrir beaucoup d'un pareil voisinage (3). On peut donc dire pour les marais de Saint-Florent, comme pour ceux de Calvi, que leur dessèchement doit être placé au premier rang parmi les objets d'utilité générale (4). Le mot *utilité* paraîtra même bien faible, lorsqu'il s'agit de la santé et de la vie de soldats français.

Les plaines marécageuses du littoral de la Corse, ne sont pas les seuls points de cette île où l'air ait été reconnu insalubre. Le fond de plusieurs vallées de l'intérieur est regardé comme inhabitable. Il est possible que les vapeurs qui s'exhalent des marais remontent ces vallées. Les parties où elles se ressèrent, où leur direction éprouve un changement brusque, où leur pente devient plus rapide, paraissent être les plus malsaines. Ces différentes dispositions du terrain doivent en

(1) Voir l'Histoire, page 237.

(2) Saint-Florent est bâti près des ruines de l'ancienne ville de *Nebium*, que l'on croit avoir été considérable.

(3) La plupart des soldats qui composent la garnison ordinaire du fort tombent malades, et le quart environ de ceux qui sont attaqués succombent. La mortalité est beaucoup moins grande parmi les habitans, ainsi que cela a lieu dans tous les pays marécageux; cependant la population de Saint-Florent a fait peu de progrès depuis 1794. Elle avait diminué de près du quart de 1821 à 1826; elle s'est relevée de 1826 à 1831.

1794	350.
1821	410.
1826	316.
1831	391.

(4) Deux projets de ce dessèchement ont été rédigés et présentés, en 1827, par M. le capitaine du génie Demesnil-Adelée. Ces projets, très-détaillés, ont été adressés au ministre de la guerre, qui les avait demandés. Il ne paraît pas qu'aucune décision ait encore été prise relativement à l'exécution de l'un ou de l'autre. La dépense à faire s'élèverait, d'après le premier, à 234,000 fr., et d'après le second, à 335,000 fr.

effet contribuer à arrêter les vapeurs marécageuses (1), et à les rendre stagnantes. Ponte Novo regardé comme un des lieux les plus malsains de la Corse, est situé dans une position semblable, au-dessous du point où la vallée du Golo est presque fermée par le prolongement des montagnes de Tenda et par le rameau de la chaîne du San-Pietro, qui borne à l'Est la vallée de la Casa Luna. Là doivent s'arrêter les vapeurs parties des marais de Biguglia. On a remarqué dans ces vallées, comme dans le voisinage des marais, que c'était sur-tout avant le lever du soleil et après son coucher qu'il était dangereux d'y séjourner. Quelle que soit la part que l'air marécageux puisse avoir à leur insalubrité, d'autres causes paraissent devoir y contribuer beaucoup. Entourés de hautes montagnes, le soleil s'y montre tard, et disparaît de bonne heure; il y développe vers le milieu du jour une chaleur excessive; dès qu'il a quitté l'horizon, et même avant ce moment, un courant d'air froid descend des montagnes, et l'humidité devient sensible. M. Barral a attribué l'insalubrité de quelques petites plaines situées le long du Golo, à l'inconstance de la température qui y règne pendant l'été. Voici ce qu'il dit à ce sujet, dans le mémoire que j'ai cité page 35 : « Ces petites plaines, assez bien cultivées, sans » marécages, et entourées de montagnes, ne sont point habitables pen- » dant les mois de juin, juillet, août, septembre, et une partie d'octobre, » quand il ne pleut pas. La cause de cette insalubrité provient de l'in- » termittence du froid et du chaud dans le courant de la journée. La » chaleur va jusqu'à 27 et 28 degrés; pendant cette période, il n'y a » pas le moindre zéphir, et il s'exhale de la terre des vapeurs qui for- » ment une atmosphère brûlante, dans laquelle on a peine à respirer et » à supporter le moindre vêtement. Il succède à cela un petit vent frais » qui fait baisser le thermomètre de huit à dix degrés. Les corps qui » se trouvent alors en dilatation se ressèrent, l'intranspiration, les » maux de tête en résultent, et enfin les fièvres inflammatoires et » putrides. »

Si les variations subites et considérables de température étaient les seules causes de ces maladies, il serait facile de s'en garantir, en ayant soin de se munir de vêtemens chauds dont on se couvrirait au

(1) Il serait intéressant de comparer la rosée recueillie sur ces points à celle des marais, et d'examiner si, comme cette dernière, elle contient une matière animale.

besoin, et en redoublant d'activité lorsque le froid commencerait à se faire sentir; mais il est probable qu'ici, comme dans le voisinage des marais, l'air est vicié par un principe particulier, peut-être par ces vapeurs brûlantes qui s'exhalent de la terre. Ces petites plaines, situées au pied de hautes montagnes, forment le fond d'un bassin et doivent présenter, à peu de profondeur, des couches fortement imprégnées d'eau. Cette eau, réduite en vapeur par l'extrême chaleur du sol, entraînant avec elle les parties les plus subtiles des substances qu'elle tient en dissolution, ne pourrait-elle pas causer l'insalubrité de l'air auquel elle se mêle? Dans cette hypothèse, il semble que des plantations bien dirigées remédieraient au mal, en absorbant l'humidité du sol par leurs racines et en diminuant l'évaporation par leur ombrage. En supposant même que les variations atmosphériques fussent la seule cause des maladies observées, ces plantations seraient encore utiles, puisqu'elles maintiendraient une température plus égale, en interceptant en partie les rayons du soleil, et en s'opposant à l'action du vent froid qui succède à l'extrême chaleur. Il serait donc à désirer que ces petites plaines, si bien abritées et toujours voisines du torrent, fussent couvertes d'arbres fruitiers.

Ce n'est pas ici le lieu d'indiquer les nombreuses précautions que l'on recommande de prendre, pour se préserver de l'influence pernicieuse de l'air marécageux (1). La plupart, d'ailleurs, ne sont point à l'usage des paysans corses (2).

FORÊTS.

La plupart des auteurs anciens qui ont parlé de la Corse, font men-

(1) Le feu et la fumée paraissent être les préservatifs les plus simples et les plus efficaces. Julia cite un homme qui, employé depuis long-temps à faire de la tourbe aux marais Pontins, s'était garanti en rentrant dans sa cabane au coucher du soleil, et en y faisant constamment du feu. Pendant le jour, il ne quittait jamais ses fourneaux.

L'abbé Gaudin fait observer que la ville de Bastia, située à peu de distance des marais de Biguglia, jouit cependant d'une assez grande salubrité, ce qu'il attribue principalement aux feux entretenus par une nombreuse population.

(2) En Sardaigne, dit M. Mimaut, on publie tous les ans, contre les maladies causées par l'*aria cattiva*, des prescriptions diététiques, qui sont une espèce de tableau d'hygiène locale appropriée au mal et aux individus. Il serait à souhaiter que cet usage philantropique s'introduisît en Corse.

tion de ses vastes forêts (1). Il est probable que leur étendue a toujours été en diminuant, et que celles qui étaient les plus voisines de la mer ont été détruites successivement par des exploitations, des défrichemens ou des incendies. Les plus belles occupent aujourd'hui les parties les plus élevées des hautes vallées, de part et d'autre des cols de la grande chaîne. Le tableau LVI fait connaître, pour les forêts royales, le nom des communes sur le territoire desquelles elles sont situées, leur contenance, l'essence dominante des arbres dont elles sont peuplées, et le nombre d'arbres de 1 m. 61 de diamètre qui s'y trouvaient en 1811. Ce nombre était de 2,418,121. La superficie totale des forêts royales serait, d'après ce tableau, de 21,682 hectares. Celle de tous les terrains cultivés en bois était, en 1791, d'après les auteurs du cadastre, de 77,065 hectares : la superficie des forêts appartenant aux communes et aux particuliers serait donc plus que double de celle des forêts royales.

Les plus belles forêts de l'île sont principalement peuplées de pins larix. On a prétendu long temps que ces arbres n'étaient pas propres à la mâture des vaisseaux; on leur reprochait d'être trop pesans et de manquer d'élasticité. Il paraît que les expériences sur lesquelles cette opinion était fondée avaient été faites sur des pièces fraîchement coupées. Le pin de Corse, conservé un certain nombre d'années sous des hangars, ou sous l'eau, devient aussi léger et aussi élastique que les pins du Nord. Des expériences faites à Toulon, en 1818, ont prouvé aussi que les hêtres de Corse ne le cèdent en rien, pour la qualité, aux hêtres d'Italie et des Pyrénées.

Les forêts royales qui ont été exploitées depuis la réunion de l'île à la France, sont celles de Parma (2), de Loma (3), de Tretore (4),

(1) Théophraste, Polybe, Diodore, Denys Periégete.

(2) Sur le rameau qui sépare la vallée du Fango de celles du Porto et de la Bussaggia.

(3) Rive gauche de la vallée de la Lonca, bassin du Porto.

(4) Dans la vallée du Grosso, sur le rameau qui sépare cette vallée de celle du Cruzini. La forêt de Tretore a été exploitée de 1783 à 1789. A cette dernière époque, des paysans armés dévastèrent les établissemens de l'entrepreneur, pour s'en approprier le fer. Cette exploitation a produit de deux cents à deux cent cinquante mille pieds cubes de bois.

du Libio (1), d'Aitone (2), de Vizzavona (3) et de Pietro-Piano (4). Les trois premières et la dernière furent exploitées successivement pour le service de la marine, de 1773 à 1794 : elles ne fournirent que des baux et des plançons; les travaux préparatoires qu'eût exigés le transport des mâtures eussent été trop dispendieux, comparativement aux ressources que ces forêts présentaient.

Les Anglais, maîtres de l'île en 1794 et 1795, continuèrent à exploiter la forêt de Pietro-Piano, peu éloignée de la mer. Au retour des Français, l'exploitation de la forêt du Libio fut entreprise; elle dura jusqu'en 1814, et ne fournit non plus à nos arsenaux que des baux et des plançons.

En 1809, le besoin de bois de mâture se faisant de plus en plus sentir au port de Toulon, l'exploitation de la forêt d'Aitone fut résolue. Cette forêt, l'une des plus belles de la Corse, est éloignée du golfe de Porto d'environ 15 kil. Le torrent de la Sea, qui la traverse, se rend dans ce golfe. M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées Dupeirat, proposait d'y faire aboutir aussi la nouvelle route d'exploitation. Le terrain offrait de grandes difficultés, mais en l'étudiant bien, on serait probablement parvenu à les vaincre. On prétendait que le golfe de Porto n'offrait point un mouillage sûr pour les gabares employées au transport des bois. M. Dupeirat opposait l'expérience à cette objection : la forêt de Lonca avait été exploitée pendant sept ans par une route qui aboutit à ce golfe. M. l'officier du génie maritime Vincent, qui avait été envoyé en Corse pour cet objet, donnait la préférence à l'ancien chemin ouvert par les Génois pour la même exploitation (5), quoiqu'il offrît un développement beau-

(1) Dans la vallée du Grosso, sur le rameau qui sépare cette vallée de celle du Cruzini, au pied du mont Cervello.

(2) Dans la vallée de la Sea, bassin du Porto.

(3) De part et d'autre du col de ce nom, qui communique de la vallée de la Gravona dans celle du Vecchio, affluent du Tavignano.

(4) Ou Pietra-Piana. Au-dessous et à l'Est de la Serra del Prato, sur le chaînon qui sépare le Varogno du Saltaruccio (deux affluens du Fiumorbo inférieur).

(5) L'exploitation de la forêt d'Aitone par les Génois paraît avoir duré au moins cinquante ans. Il existe à Coggia un registre où les dimensions des bois ronds, transportés d'Aitone à Sagone, en 1668, 1669 et 1670, sont indiquées : on y remarque une pièce de quatre-vingt-quatorze pieds de longueur sur trente et un pouces six lignes de diamètre

coup plus considérable. Ce chemin, dont on s'est peu écarté dans le tracé de la nouvelle route (1), passait comme elle à l'Est d'Evisa, traversait le village de Cristinaccie et le torrent de Porto, montait au col de Sevi, situé sur le rameau qui sépare la vallée du Porto de celle du Liamone, allait gagner la chapelle Saint-Antoine, au-dessus de Vico, entrait alors dans la vallée de la Sagone, et suivait la rive gauche de cette rivière jusqu'au golfe de même nom, éloigné de la forêt de 31 kil. Lorsque M. Dupeirat reçut l'ordre de suivre cette direction, on s'occupait d'un tracé qui devait aboutir également au golfe de Sagone, mais qui passait immédiatement de la vallée du Porto dans celle de la Sagone, par le col Mamuccia, beaucoup moins élevé que celui de Sevi. Les rampes, pour arriver au premier, du côté de Cristinaccie, eussent été beaucoup plus douces, et l'on eût évité par là le principal inconvénient de la route actuelle, celui de monter rapidement, et sans interruption, sur une longueur de plus de 5 kilomètres.

Les travaux de la route d'Aitone marchant trop lentement, on songea à tirer des mâtures de la forêt de Vizzavona, malgré son éloignement de la mer. La route d'Ajaccio à Bastia, qui traverse cette forêt (2), n'était encore qu'ébauchée entre Ajaccio et Vizzavona. Plusieurs parties ouvertes dans le rocher étaient très-étroites; les coudes sur-tout n'offraient point le développement nécessaire pour de pareils transports, ni même pour le passage d'aucune voiture. L'élargissement de ces parties fut exécuté avec rapidité. Les premières pièces de mâtures que les forêts de la Corse aient fournies à la marine française, arrivèrent à Ajaccio en juin et juillet 1812. La plus forte de ces pièces

(sans doute au milieu). Le tableau CXVI des dépenses de la république de Gênes en Corse, en 1704 et 1705, fait mention de cette exploitation. On voyait encore en 1818, au lieu dit lo Catognono, espace découvert au centre de la forêt (*), plusieurs troncs de pins d'une grande dimension, à demi-pourris, qui en provenaient sans doute : l'un d'eux avait 3 m. 80 de circonférence. La partie de la forêt que traverse la route des Génois a été à peu près épuisée; les beaux arbres se trouvent presque tous dans les cantons élevés, particulièrement au-dessous et au Nord-Ouest du col del Vergio Soltano, au lieu dit la Salana a l'Inchricche.

(1) Voir la carte IV, le n°. 4 des profils VII et le tableau V.

(2) Voir la carte IV, le n°. 1 des profils VII, et le tableau V.

(*) 1134 m. au-dessus du niveau de la mer.

avait 29 m. 232 de longueur, 0 m. 761 de diamètre au gros bout, et 0 m. 430 au petit bout; son cube était de 8 m. 362 c. Quatre cent vingt pièces semblables furent fournies en 1813. Leur cube moyen était de 5 m. 882 c. Le mètre cube, rendu à la mer, revenait à environ 150 fr. A mesure que la route s'est perfectionnée, le prix du transport s'est abaissé.

L'exploitation de la forêt d'Aitone ne fut commencée qu'en 1819 : elle a duré jusqu'en 1824, époque à laquelle le ministre de la marine renonça à tirer des bois de la Corse, et donna la préférence à ceux du Nord, qu'on peut avoir à plus bas prix pendant la paix (1). On réserve, dit-on, les forêts de la Corse, pour le temps de guerre. Ces forêts pourraient, je crois, suffire aux besoins de la marine, du moins pour nos ports de la Méditerranée, pendant la paix comme pendant la guerre, et peut-être vaudrait-il mieux dépenser deux millions en Corse, que d'en payer un à l'étranger. Une partie de ces deux millions rentrerait bientôt par Marseille; une autre serait employée à défricher des terres incultes, à bâtir des maisons, et rentrerait plus tard par les contributions. La route d'Aitone a coûté plus de 700,000 fr. (2); elle demeure inutile, en attendant la guerre, et il faut continuer à l'entretenir. Les forêts, à peu près abandonnées, s'encombrent de chablis (3);

(1) Les bois de la forêt d'Aitone seraient probablement revenus à l'État à des prix moins élevés, dans la suite, par le perfectionnement successif des moyens de transport. Ces prix avaient été calculés en supposant que les timonelles seraient tirées à bras d'homme, comme elles l'avaient toujours été sur la route de Vizzavona : l'entrepreneur les fit traîner par des bœufs qu'il avait fait venir de Sardaigne. Ces mêmes prix eussent été bien moins élevés encore, si l'on eût fait aboutir la route d'exploitation au golfe de Porto.

(2) Voir le tableau CXVIII.

(3) Un inspecteur extraordinaire des forêts, M. Hanet-Cléry, qui fut envoyé en Corse en 1815, proposait de déblayer les forêts de l'île des chablis qui les encombrent et facilitent les incendies, en fabriquant des planches avec ceux qui sont encore sains, et du goudron avec les autres. Dans un mémoire qui paraît avoir été rédigé en 1816, M. Hanet, pour prouver que l'on pourrait tirer un parti avantageux des planches provenant de ces chablis, dit que, pendant les troubles, des paysans abattirent un certain nombre d'arbres dans la forêt de Calenzana, et les firent débiter en planches qui furent transportées à Calvi. Ces planches, rendues à la mer, leur revenaient à 4 fr. la douzaine, et leur étaient payées 8 fr. Quant au goudron, s'il ne pouvait se vendre avantageusement dans les ports de l'île, il serait envoyé à Toulon. Pendant les années 1812, 1813 et 1814, lorsque l'administration des forêts, en Corse, était dans les attributions du ministère de la marine, on en a fabriqué, pour le compte de ce département, plus de trois mille quintaux métriques, avec des bois résineux morts et gisant sur place.

elles sont dévastées, et souvent incendiées (1); les gardes, en trop petit nombre, ne pourraient, quand ils le voudraient, exercer une surveillance assez active pour empêcher ces délits ou ces crimes (2). Il serait donc bien à désirer que le ministre accueillît favorablement le vote du conseil général, qui demande que l'exploitation des forêts de la Corse soit reprise, et que le nombre des gardes-forestiers soit augmenté.

On pourra, par la suite, rattacher à l'exploitation de la forêt d'Aitone, celle des forêts de l'Indinosa et de Valdoniello. La première pourrait être considérée comme une branche de la forêt d'Aitone, puisque le torrent qui coule au fond de la gorge où elle est située se rend dans la Sea. Il existe d'ailleurs, sur le chaînon qui les sépare, un col nommé Bocca del Salto, que traverse le chemin du Niolo à Galeria, et par lequel on pourrait faire passer l'embranchement de la route d'Aitone qui servirait à l'exploitation de la forêt de l'Indinosa (3). La longueur de cet embranchement, entre la route et le col, serait de

(1) Pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre 1832, il y a eu cinq incendies dans les forêts royales de Vizzavona, d'Aitone, de l'Indinosa et de Melaja, et deux dans les forêts communales d'Evisa et de Rosazza.

(2) La Corse est peut-être la partie de la France où il se commet le plus de délits forestiers, et nous avons vu que le nombre relatif des condamnés dans l'île, pour ces sortes de délits, est vingt fois plus petit que sur le continent français. L'extrait suivant du rapport de M. le préfet Eymard au conseil général, session de 1820, pourra donner une idée de la manière dont les forêts de la Corse sont gardées et conservées : « Il est » à votre connaissance comme à la mienne que, soit par malveillance, ou seulement » par imprudence, des incendies ne cessent de menacer ces propriétés de l'État; que » des dégâts considérables s'y commettent presque journellement et avec impunité.... » J'ai acquis la conviction que, poussés par une basse cupidité, des habitans mettent » eux-mêmes le feu aux forêts, notamment à celles qui appartiennent aux communes, » afin de hâter et rendre plus abondante la végétation des herbes qui nourrissent leurs » bestiaux.

» Les gardes sont aussi trop peu nombreux, et hors de proportion avec leurs chefs et » les bois qu'ils doivent surveiller; les lieux de leur résidence sont mal déterminés; leur » incapacité et leur insouciance font un devoir à l'administration de provoquer auprès » du gouvernement l'adoption de moyens de surveillance et de conservation plus efficaces..... Tel garde veille à la conservation de quinze cents à dix-huits cents hectares » de bois; tel autre est éloigné de la forêt confiée à ses soins de plus de cinq à six lieues. »

(3) M. l'officier du génie maritime Vincent ne pensait pas que cela fût possible. Voici ce qu'il dit de la forêt de l'Indinosa, dans son mémoire du 7 février 1810 :

« L'Indinosa, qui a quatre à cinq cents hectares, ne renferme que du pin larix, du » pin pinea et du sapin. L'espèce dominante est le larix : cet arbre y vient très-beau et » de la meilleure qualité; il est presque sans nœuds, d'un grain très-fin, et rempli d'une

5,000 m. Ses pentes seraient très-fortes; et il devrait être ouvert en partie dans le rocher; mais on pourrait éviter ces inconvéniens en établissant un glissoir au-dessous du col. Les chemins de débouchage dans la forêt n'offriraient aucune difficulté.

On passe du bassin du Porto dans celui du Golo par deux cols nommés le Vergio sottano et le Vergio soprano. Le premier répond à la vallée de la Sea et à la forêt d'Aitone; le second répond à la vallée du Porto; la belle forêt de Valdoniello est située au-dessous de ce dernier, au sommet de la vallée du Golo. On avait songé à faire passer la route d'exploitation de cette forêt par le Vergio Sottano, pour la rattacher à la route d'Aitone, et l'on n'eût pas eu d'autre parti à prendre, si cette dernière eût dû aboutir au golfe de Porto; mais, dans l'état actuel, il serait bien préférable de faire passer cet embranchement par le Vergio soprano. Il suivrait le rameau qui sépare la vallée du Porto de celle du Liamone, et irait rejoindre la route d'Aitone au col de Sevi; sa longueur à partir du Vergio soprano serait de 8,900 m. Les pentes, jusqu'au plateau nommé Bocca-Sambucca, sur 3,500 m. de longueur, n'excéderaient pas 0 m. 08; du plateau au col de Sevi, elles n'excéderaient pas 0 m. 025. On descendrait toujours; on aurait à traverser sur plusieurs points des rochers escarpés; mais, sur l'autre direction, le développement, pour arriver au col de Sevi, serait triple, et nous avons vu que l'on monte rapidement, sur 5,000 m. de longueur, à partir de Cristinaccie. Cet embranchement ouvert, le transport des bois de la forêt de Valdoniello à Sagone, serait moins coûteux que celui des bois de la forêt d'Aitone. La forêt de Valdoniello n'a jamais été exploitée; elle contient des arbres de la plus grande beauté; j'en ai mesuré plusieurs qui avaient de 4 m. 80 à 5 m. de circonférence, à 1 m. 50 au-dessus du sol. Le vieux pin que les paysans nommaient *le roi des arbres*, et qui est indiqué sous ce nom sur la carte du dépôt de la guerre, a 6 m. 20 de circonférence à la même hauteur; on pour-

» résine abondante. L'Indinosa renferme huit mille pieds d'arbres exploitables en mâ» tures, baux, planÇons et bordages. Il se trouverait, dans le nombre, mille à onze cents » arbres propres à la mâture, dont cent cinquante à cent soixante mâts de hune de toute » beauté.

» Malheureusement, quoique contiguë à celle d'Aitone, elle en est tellement séparée » par la forme du terrain, que jamais on ne pourra exploiter ces deux forêts par le même » chemin. »

rait l'appeler *le feu roi*, car il est mort. On en cite un autre dans le *Journal libre de la Corse*, du 1er. mars de cette année, qui mérite d'hériter de son titre, celui-ci a, dit-on, huit mètres de circonférence à un mètre du sol : « à 14 m. 20 d'élévation, cette circonférence est » encore de 6 m. 60; longueur, 45 m. Ses branches, qui n'existent qu'à » la cime la plus élevée, et qui se déploient en immense éventail, ont » trente mètres de largeur. » Malheureusement, parmi ces beaux arbres, il y en a beaucoup qui ont atteint l'âge de la caducité. M. Barral proposait, pour en tirer parti, de les couper par tronçons de deux à trois mètres, qu'on mettrait à flot, lors des hautes eaux du Golo, et que l'on conduirait ainsi sans peine à la mer. Lorsque je visitai cette forêt en 1816, j'observai que le pied des plus beaux pins était charbonné; des bergers ou des bandits y avaient fait leur feu.

Quelques années avant la révolution, l'exploitation de la forêt de Rospa (1), la plus belle qui existe dans la partie orientale de l'île (2), avait été résolue. Deux ingénieurs de marine, MM. Leroy et Molinard, furent successivement envoyés dans l'île pour cet objet. Un traité fut passé avec M. Viale de Bastia, le 15 octobre 1789; mais il ne fut pas mis à exécution. En 1793, le gouvernement se décida à faire exploiter cette forêt par économie, sous la direction de M. Molinard. Cet ingénieur était déjà passé dans l'île, avec les agens qui devaient être employés à l'ouverture de la route d'exploitation, lorsque la révolte de Paoli obligea d'abandonner cette entreprise. En 1821, il fut question de nouveau de cette exploitation. D'après un avant-projet de la route à ouvrir, elle fut estimée 800.000 fr. (3). Cette dépense effraya le mi-

(1) Au sommet de la vallée du Tagnone, sur le versant septentrional du chaînon qui sépare cette vallée de celle du Fiumorbo.

(2) On lit dans une note sur la forêt de Rospa, intitulée : *Observations de l'ingénieur-directeur qui a levé le plan de cette partie de l'île :*

« Ce bois est très-beau ; on a estimé qu'il pourrait avoir deux mille pieds d'arbres de » quatorze à quinze pieds de circonférence, et de cent vingt à cent cinquante pieds de » hauteur. Ils sont très-gros, la qualité très-précieuse pour les belles mâtures : ils seront » beaucoup meilleurs que ceux de la forêt de Lugo di Nazza (Pietra-Piana). Ces bois » méritent d'être exploités ; car, outre les deux mille pieds d'arbres choisis, il y en aura » au moins quatre mille encore propres à des bordages de trente-six pieds de longueur » sur dix-huit pouces de largeur. On pourrait aussi profiter de beaux arbres de chênes » blancs qui se trouvent à la sommité de la montagne. » Cette note, qui paraît extraite du cadastre de l'île, est certifiée par M. Molinard, à Vezzani, le 1er. août 1793.

(3) Cette route passerait au-dessus de Vezzani, sortirait de la vallée du Tagnone, et

nistre et l'on renonça encore une fois à l'exploitation de la forêt de Rospa.

Plusieurs forêts particulières ont été exploitées dans ces dernières années. Les petites forêts de Sainte-Lucie (1) et de Piro (2), au Sud-Est de l'île, ont fourni en 1829 une grande quantité de planches et de bordages qui étaient exportés à Livourne. On peut voir, par les tableaux LXXVII et CIX, que l'exportation des bois de construction a été assez considérable pendant les années 1827, 1828 et 1829 : celle des planches avait été en augmentant pendant ces trois années ; elle a diminué rapidement pendant les trois suivantes. L'ouverture de quelques chemins bien tracés, qui partiraient des villages voisins des forêts communales ou particulières, et aboutiraient aux villes maritimes ou aux routes qui y conduisent, favoriserait ce commerce et pourrait lui donner plus d'extension. Il existe, par exemple, dans la commune de Bastelica de beaux bois de chêne (3), que l'on pourrait exploiter au moyen d'un chemin de 13 kil. environ de longueur, qui viendrait joindre la route d'Ajaccio à Bastia, au-dessous d'Ucciani. Ce chemin, dont l'ouverture n'offrirait pas de grandes difficultés, serait très-utile, sous d'autres rapports, aux habitans de Bastelica, le village le plus considérable de la Corse (4).

entrerait dans celle du Tavignano, au point dit Punta-Corso (*), suivrait le versant septentrional du chaînon qui sépare les deux vallées, jusqu'au-dessous d'Antisanti, et aboutirait au Tavignano, au point où ce torrent entre dans la plaine, et devient flottable. L'élévation de la forêt au-dessus de ce dernier point a été trouvée de 1,092 m. 52. La longueur de la route et de ses embranchemens dans la forêt serait de 32,000 m.; celle de la route d'Aitone est de 37,680 m. Quelques parties de cette dernière ont été ouvertes dans le granite le plus dur, et elle a été traitée partout avec une sorte de luxe : sa construction et son entretien depuis vingt ans n'ont pas coûté 800,000 fr.; je crois donc l'évaluation qui fut faite, en 1821, de la route d'exploitation de la forêt de Rospa, beaucoup trop forte.

(1) Dans la vallée du torrent de ce nom, qui se jette dans la mer au Nord du port de Pinarello.

(2) Dans la vallée de l'Oso, torrent qui a son embouchure dans le golfe de Porto-Vecchio.

(3) Ces bois peuvent contenir trois mille pieds de chênes de cinquante à quatre-vingts centimètres de diamètre.

(4) La population de Bastelica est de deux mille trois cent quatorze âmes.

(*) Voir la Carte du Dépôt de la Guerre.

Un autre genre d'exploitation des forêts particulières s'est introduit dans le Sud de l'île depuis quelques années. Des entrepreneurs étrangers y achètent à vil prix les chênes-liége, en enlèvent l'écorce (1), et brûlent ensuite les arbres pour faire de la potasse. L'écorce est envoyée à Livourne et passe de là en Angleterre, où elle est employée dans les tanneries et les teintureries. La potasse est envoyée à Marseille. On a calculé que dans tout autre pays, chacun de ces arbres, que les propriétaires corses livrent pour un franc environ, pourrait donner un revenu annuel de 3 fr. Un article du *Journal libre de la Corse*, du 10 mai 1834, où l'on s'élève avec raison contre cette espèce de vandalisme, se termine ainsi « Nous ne connaissons pas, direz-» vous, la manière d'extraire le liége et d'en tirer parti. Ce que vous » ignorez aujourd'hui, vous le saurez demain si vous voulez l'ap-» prendre. Demain, ce que l'on fait dans le Var, dans les Pyrénées, » en Espagne, en Sicile, en Sardaigne; on viendra le faire chez vous, » si vous le voulez bien, si vous voulez ce qu'il faut vouloir, et faire » ce qu'il faut faire pour attirer chez vous des capitaux productifs, » c'est-à-dire, si vous déposez vos armes homicides et si, frères, vous » vivez en frères. »

INDUSTRIE.

La grande manufacture, pour toutes les nations, c'est l'agriculture, et celle-là absorbera pendant long-temps encore presque tous les capitaux dont la Corse pourra disposer. Il ne faut donc point s'étonner de ce que les Corses tirent du dehors la plupart des objets qu'ils consomment : dans un pays où la main-d'œuvre est fort chère et l'intérêt de l'argent fort élevé (2), il serait bien difficile qu'une entreprise in-

(1) Il en a été exporté en	1828	16,468 kilogrammes.
	1829	436,617
	1830	3,080,171
	1831	1,411,615
	1832	1,870,919

(2) A Ajaccio, l'intérêt des sommes empruntées pour le commerce maritime se paie par voyage du bâtiment employé à ce commerce. Pour Marseille, il est de huit pour cent; pour Livourne, il est de sept; pour la côte d'Afrique, c'est-à-dire pour le temps que dure, chaque année, la pêche du corail (de cinq à sept mois), il est de vingt pour cent.

dustrielle pût réussir. D'ailleurs, l'industrie a besoin de sécurité, plus encore peut-être que l'agriculture, et nous avons vu combien la Corse était arriérée sous ce rapport.

Le tableau XL fait connaître pour Ajaccio, Bastia, Rennes, la Corse et le département d'Ille et Vilaine, le nombre absolu et le nombre proportionnel de jeunes gens des différentes professions compris dans les listes du contingent des années 1829, 1830 et 1831. Il résulte de ce tableau que pour les arts les plus nécessaires, les seuls qui y soient dénommés, la proportion des artisans au total est,

pour Ajaccio......	0, 1373
— Bastia........	0, 2154
— Rennes.......	0, 1572
— la Corse.....	0, 0442
— l'Ille et Vilaine,	0, 1341

Il y aurait donc pour ces arts plus d'ouvriers à Bastia qu'à Rennes, proportionnellement à la population, et beaucoup moins en Corse que dans le département d'Ille et Vilaine. En effet, les arts les plus simples manquent encore dans beaucoup de villages de l'île, et les habitans de ces villages sont obligés de se pourvoir dans les villes, des objets qui leur sont nécessaires. Cependant, les campagnes ont beaucoup gagné sous ce rapport depuis cinquante ans; on ne pourrait plus dire avec l'abbé Gaudin : «Aucun village ne possède aucun des arts de première » nécessité; on n'y trouve ni forgerons, ni maréchaux, ni charpentiers, » ni aucun de ces ateliers qui s'offrent dans toutes nos campagnes. » On peut voir par le tableau CXIV, que l'on trouve aujourd'hui dans

Souvent les propriétaires et les entrepreneurs ne trouvent d'argent qu'à ces conditions ruineuses : celui qu'ils empruntent est considéré comme placé sur un bâtiment qui part pour Marseille ou pour Livourne, et l'intérêt est de huit ou de sept pour cent pour le temps que dure son voyage (quinze à vingt jours dans la belle saison, trente à quarante dans l'hiver).

On m'assure qu'à Corte, les laboureurs qui ont besoin d'argent sont obligés de donner quatre mezins de blé (2,19 hectolitres, en supposant le bacin de 9 litres 145, comme à Ajaccio; voir le tableau CXXII) pour l'intérêt annuel de vingt écus de six livres; 41 fr. 61 pour 116 fr., environ trente-six pour cent. Le maire d'une commune de l'arrondissement, dont cette ville est le chef-lieu, écrivait, en 1829 : « Aujourd'hui, presque » tous les habitans de la commune sont chargés de dettes, et sont à peine capables de » payer les intérêts excessifs des sommes qu'ils ont empruntées à MM. les marchands de » Corte. »

beaucoup de villages de l'intérieur, les artisans les plus nécessaires (1), particulièrement des forgerons, et que l'on y trouve même des marchands. D'après ce tableau, le nombre relatif d'artisans et de marchands serait, pour les sept cantons ruraux que j'ai pris pour exemple, de treize sur mille; il varierait d'un canton à l'autre, de neuf à dix-sept. Les Corses, dit-on, méprisent les travaux manuels. Ils s'y livrent peu; mais ils ne les méprisent pas. J'ai remarqué, dans les villages, que les ouvriers d'art du pays, étaient considérés et recherchés, et qu'on y favorisait l'établissement des ouvriers étrangers (2).

Le tableau CXV, qui présente pour chaque canton le rapport de la contribution des patentes à la population, peut donner une idée de la situation relative de l'industrie dans les différentes parties de l'île. Les dix cantons ruraux (3) où elle aurait pris le plus d'extension d'après cette base, seraient ceux de l'Ile-Rousse, Cervione, Sartene, Rogliano, Olmeto, Luri, Sarrola, Brando, Vico et Petreto. A l'autre extrémité de l'échelle, on trouve les cantons de Moita, Olmi, Calenzana, San-Nicolao, Prunelli, Campile, Pietra, Valle, Soccia et Pero (4).

Les principales villes devraient être classées dans l'ordre suivant sous le même rapport : Bastia, Ajaccio, Calvi, Corte et Bonifacio.

On compte à Bastia huit tanneries qui emploient ensemble quarante ouvriers et préparent moyennement, chaque année, mille peaux de bœuf étrangères, dites de Buénos-Ayres, et quatre mille du pays,

(1) Excepté les forgerons, la plupart de ces ouvriers vont travailler dans les communes voisines de celle qu'ils habitent.

On donne aux menuisiers, aux maçons et aux tailleurs 30 sous par jour, si on les nourrit, et 50 sous, si on ne les nourrit pas.

On s'abonne avec le forgeron, qui ne fournit que son travail. Celui qui n'a qu'une pioche lui donne un bacin de blé par an (*); celui qui a une pioche, un cheval et une paire de bœufs, lui donne six bacins par an.

On donne au barbier un bacin par an, pour se faire raser une fois par semaine.

(2) Sur les trois cent vingt-quatre artisans ou marchands portés au tableau CXIV, il y en a quarante-quatre d'étrangers, environ quatorze pour cent.

(3) Voir la note 2, p. 457.

(4) Voir le tableau pour le reste de la série et pour la contribution des patentes par tête.

(*) La capacité du bacin varie selon les localités : j'ai trouvé pour celui d'Ajaccio 9, lit. 145.

cinq cents peaux de veau et six mille peaux de mouton. Ces établissemens prospèrent.

On trouve dans la même ville quatre petites fabriques de pâtes, qui emploient quatre à six ouvriers, non compris leurs propriétaires. Le bénéfice est peu considérable ; cependant, elles se soutiennent malgré la grande quantité de pâtes qu'on importe du continent. Elles tirent d'Italie le blé qu'elles emploient et qu'on nomme *gran-duro* (grain-dur). Il est probable que cette sorte de blé réussirait en Corse, et qu'on pourrait alors, en établissant la fabrication des pates sur une plus grande échelle, affranchir l'île du tribut considérable qu'elle paie à l'Italie, pour cette partie de sa consommation.

Il existe aussi à Bastia deux fabriques de savon, mais elles font peu de chose : il est difficile que leurs produits puissent soutenir la concurrence avec les savons de Marseille. L'introduction des moulins de recense dont j'ai parlé, et la culture de la soude, qu'on pourrait probablement introduire aussi dans l'île, donneront peut-être par la suite les moyens d'étendre cette branche d'industrie.

Une verrerie avait été établie dans la même ville ; elle se soutint pendant la guerre. Une partie de ses produits passaient en Sardaigne ; le commerce de cette île avec le continent était alors très-difficile, mais, à la paix, ses demandes cessèrent et la verrerie tomba, après avoir causé à son propriétaire une perte d'environ 20,000 fr.

Une distillerie qui avait été aussi établie à Bastia, a eu le même sort que la verrerie (1).

Ajaccio a deux petites tanneries qui emploient chacune deux ouvriers. L'une d'elles ne travaille que quelques mois de l'année faute de fonds ; l'autre est souvent arrêtée par le même motif. Elles préparent des peaux de bœuf et de mouton du pays : leurs cuirs sont moins estimés que ceux du continent et se vendent 0 fr. 20 de moins par kilog. ; on évalue cependant leur bénéfice, pour les peaux de bœuf,

(1) Il existait au 31 décembre 1833, dans l'arrondissement de Bastia, d'après le *Journal libre de la Corse* (15 février 1834), trois forges en activité, treize tanneries, deux savonneries, trente-six moulins à huile, trois cent cinquante-cinq moulins à farine, deux cent quarante-quatre métiers pour cette espèce de toile qu'on ne vend que dans l'intérieur de l'île, cent douze métiers pour fabriquer le drap corse, et sept distilleries de liqueurs.

à trente pour cent. Cette fabrication traitée plus en grand pourrait prospérer à Ajaccio comme à Bastia.

On a établi, en 1832, une distillerie à 3 kilom. d'Ajaccio, sur la nouvelle route départementale des bains de Guagno, au lieu dit Molino-Bianco.

On fabrique près de cette ville, entre la chapelle des Grecs et les Sanguinaires, des briques assez bonnes pour les usages ordinaires, mais on est obligé de faire venir du continent celles qui sont employées aux voûtes, ainsi que les carreaux et les tuiles (1). Des essais faits par M. Paléologue à l'établissement de Pruno ont prouvé qu'avec un peu de soin, on pourrait fabriquer à Ajaccio des briques aussi légères que celles de Livourne, et qui coûteraient bien moins cher.

Cervione a des distilleries et des moulins à huile (2).

Les moulins à farine, en Corse, sont semblables à ceux qui sont en usage dans la Provence, et que Bélidor a décrits dans son Architecture hydraulique (3). Une roue horizontale à cuillère reçoit le choc de l'eau et fait tourner la meule supérieure, à laquelle elle est réunie par un arbre vertical. Cette meule, en granite, a 1 m 15 de diamètre. Le produit, en farine, est de 40 à 45 kilog. par heure. Le meûnier en retient ordinairement le vingtième. A Ajaccio, pour une mesure de blé du poids de vingt livres, le meûnier rend dix-huit livres de fa-

(1) On fabrique dans ces briqueteries trois sortes de briques.

Les premières, dites *salomoni*, ont vingt et un centimètres de longueur, sur douze de largeur et six d'épaisseur : elles pèsent sept livres deux onces.

Les secondes, *mezzane*, ont vingt-quatre centimètres de longueur, quatorze de largeur et vingt-cinq millimètres d'épaisseur : elles pèsent trois livres douze onces. Les *mezzane* de Livourne, de mêmes dimensions, ne pèsent que trois livres sept onces.

Les troisièmes, *matonetti*, ont vingt-sept centimètres de longueur, cent cinq millimètres de largeur et trois centimètres d'épaisseur : elles pèsent trois livres sept onces.

Le prix des *salomoni* rendus à Ajaccio, est de 20 fr. le mille ; celui des *mezzane* et des *matonetti* est de 18 fr. Le prix des *mezzane* de Livourne est de 44 fr. le mille.

Les fours sont carrés. Les plus grands ont quatre mètres de côté et trois mètres vingt-cinq centimètres de hauteur. Ils ne sont pas couverts. Leur partie postérieure est ordinairement logée dans un tertre. Ils sont chauffés avec des fascines. On y cuit treize mille *salomoni* en trente heures, ou vingt mille *mezzane* en vingt-six heures.

Il existe des briqueteries et des tuileries sur divers points de l'intérieur de l'île.

(2) Il existe aussi des moulins à huile à Bastia, à Murato, à Sorio, à Poggio-d'Oletta, et dans tous les cantons de la Balagne. (Voir la note de la page précédente.) J'ai déjà parlé des moulins à noyaux d'olives, dits recenses, qui ont été établis dans ces dernières années, particulièrement dans les environs de Bastia et dans la Balagne.

(3) Tom. 1, page 301.

rine. Le tableau suivant fait connaître le nombre de moulins à blé qui existaient en 1829 dans chaque arrondissement, leurs dépenses et leurs produits annuels, et le nombre d'hommes qu'ils employaient.

NOMS des arrondissemens.	NOMBRE de moulins.	MONTANT		NOMBRE D'HOMMES employés.
		des dépenses annuelles.	des produits annuels.	
Ajaccio.......	329 (1)	24,809 fr.	63,371 fr.	540
Bastia	331 (2)	17,719	59,977	397
Calvi..........	83 (3)	14,945	33,094	85
Corte.........	323	17,701	50,291	418
Sartene......	160	9,289	32,173	312
TOTAL....	1,226	84,463	238,906	1,752

On fabrique dans les villages du canton de Piedicroce (ancien canton d'Orezza) des chaises, des selles, des cuillers et des fourchettes de bois, des faucilles, des stylets, des platines et des ornemens de fusils de chasse et de pistolets (4). Les habitans de ce canton, les plus industrieux de la Corse, vont vendre ces ouvrages, ceux de leurs femmes et le fer des forges voisines, dans les autres parties de l'île.

Les habitans d'Asco fabriquent du goudron qu'ils vont vendre à Calvi et à Bastia.

Dans presque tous les villages, les femmes font de la toile et les étoffes grossières nommées drap corse et drap de Pelone (5). Le meil-

(1) Un de ces moulins est à vent.

(2) Quatre de ces moulins sont à vent.

(3) Un de ces moulins est à vent.

(4) On trouve aussi, dans ces villages, quelques petites tanneries où les habitans préparent, pour leur usage, des peaux du pays.

(5) La toile corse a cinquante-cinq centimètres de largeur, et pèse deux cent soixante-trois grammes le mètre. Prise chez le fabricant, elle coûte, prix moyen, 90 centimes la mazza (un mètre vingt-quatre centimètres).

Le drap corse a quarante-cinq à cinquante centimètres de largeur, et coûte 2 fr. la mazza.

Le drap de Pelone a quarante à quarante-cinq centimètres de largeur, et coûte 1 fr. 85 centimes la mazza.

leur drap corse se fabrique à Sisco, à Pietra-Corbara, au Niolo, à Corte, à Venaco et à Bocognano.

Tous les bergers fabriquent des fromages. Celui qu'ils nomment *Bruccio*, et qui se mange ordinairement frais, est excellent(1). Le fromage de la montagne de Coscione et celui de Venaco, sont les plus estimés.

Il a existé en Corse onze usines pour la fabrication du fer (2). Toutes étaient situées dans l'arrondissement de Bastia, ou à peu de distance des limites de cet arrondissement. Dans les ouvrages et dans les mémoires où l'on a parlé de ces usines, on les a désignées tantôt par le nom d'un village ou d'un lieu voisin, tantôt par celui du torrent sur lequel elles sont établies, tantôt par un nom particulier. Les indications que j'ai données dans le tableau ci-dessous feront connaître exactement leur position.

NOMS donnés aux usines.	TORRENS sur lesquels elles sont établies.	SITUATION relativement à des points connus.
Casacconi.	Casacconi, affluent du Golo, rive droite.	1,500 m. E. de Campile.
Murato.	Bevinco.	2,000 m. E. N. E. de Murato.
San-Pelegrino ou Fiumalto.	Fiumalto.	2,600 m. de l'embouchure du Fiumalto.

(1) Sur onze litres de lait, on en emploie neuf à faire le fromage ordinaire, et l'on en réserve deux pour le bruccio. Le fromage étant fait, on place le petit-lait bien purgé sur un feu doux, et l'on y fait dissoudre une cuillerée de sel. Lorsqu'il est chaud au point de ne pas pouvoir y tenir le doigt, on y joint les deux litres de lait réservés, et l'on agite doucement le fond avec un morceau de bois. Le bruccio se forme et nage dans le liquide : on l'ôte alors de dessus le feu, on le laisse reposer environ quatre minutes, puis on le prend avec une grande cuiller, et on le verse dans un panier de jonc. Un quart-d'heure après, on le change de panier, et l'opération est terminée. Les onze litres de lait donnent ordinairement quatre livres et demie de fromage et trois livres et demie de bruccio. Le lait de brebis donne de meilleur fromage, et le lait de chèvre de bien meilleur bruccio.

(2) M. Garella, aspirant ingénieur des mines, dans un mémoire sur ces usines, en date du 15 novembre 1832, en a indiqué une douzième, située dans la commune de Venzolasca, sur le Quarciolo.

NOMS donnés aux usines.	TORRENS sur lesquels elles sont établies.	SITUATION relativement à des points connus.
Casalta.	Fiumalto.	2,000 m. S. E. de Casalta.
Orezza.	*Idem.*	2,000 m. E. de Verdese.
Padulella ou Distendino.	Petrignano.	2,000 m. de l'embouchure du Petrignano, située à 7,000 m. S. de celle du Fiumalto.
Bucatojo.	Bucatojo.	2,000 m. de l'embouchure du Bucatojo, située à 9,000 m. S. de celle du Fiumalto.
Saint-Blaise.	*Idem.*	4,000 m. de l'embouchure du Bucatojo.
Chiatra.	Alesani.	800 m. N. de Chiatra.
Alesani ou Perelli.	*Idem.*	1,000 m. N. E. de Perelli.
Moita.	Bravona.	2,500 m. S. S. E. de Moita.

Nota. Toutes ces usines sont indiquées sur la carte du Dépôt de la guerre par le mot *fucina* (forge).

Six de ces usines étaient encore roulantes, lorsque M. Gueymard visita l'île en 1820, savoir : celles de San-Pelegrino, de Casalta, d'Orezza, de Padulella, de Bucatojo et de Saint-Blaise. Celle de Casacconi était suspendue depuis plus de cinquante ans; celles de Chiatra, d'Alezani et de Moita, depuis environ dix ans. Un haut-fourneau avait été établi à Murato en 1788; il fut détruit pendant la révolution. Toutes les autres usines étaient de petites forges où l'on employait le procédé que Tronçon Ducoudray a fait connaître le premier, dans un ouvrage imprimé en 1775 (1). Depuis, M. Muthuon, ingénieur en chef des mines, l'a décrit dans son Traité des forges à la catalane (2). En 1828, M. Sagey a donné à ce sujet de nouveaux détails dans les Annales des mines (3). M. Gueymard, dans le mémoire que j'ai déjà cité, a décrit aussi ce procédé fort en détail; mais ce mémoire n'a pas été publié.

(1) Upsal, et, à Paris, chez Ruaut, rue de la Harpe.

(2) Turin, 1808.

(3) 2e. série, tom. 4, page 121.

Dans les forges corses, comme dans les forges à la catalane, le fer est obtenu immédiatement, sans passer par l'état de fonte; mais le procédé corse est bien plus imparfait, et la dépense de combustible est beaucoup plus grande; elle va, suivant M. Sagey, au double, presque au triple de celle qui a lieu dans les bonnes forges des Pyrénées. M. Gueymard pense qu'en substituant la méthode catalane à la méthode corse, vu le bas prix du charbon, on pourrait exporter au dehors, et rivaliser avec les plus grands établissemens de ce genre.

En 1828, il n'y avait plus que quatre de ces usines en activité (1). Elles travaillent pendant sept mois de l'année, du commencement de novembre à la fin de juin. Chacune d'elles produit moyennement pendant ce temps deux cent soixante quintaux métriques de fer. Les ouvriers, au nombre de quatre pour chaque forge, sont des Lucquois ou des Toscans.

Tout le minerai employé par ces usines est tiré de l'Ile-d'Elbe; il donne 38,66 pour cent de fer (2). Ce fer, dit M. Sagey, est excel-
» lent; sans être malléable comme celui de Suède, il est ductile et
» très-nerveux; il se forge très-bien à chaud et à froid, et se laisse
» percer sans se gercer; employé pour le ferrage des chevaux, il dure
» au moins deux fois autant que le fer qui vient du dehors de l'île. On
» le préfère aussi pour les outils d'agriculture, mais il est peu propre
» aux ouvrages de serrurerie; il est en grosses barres, et aurait be-

(1) Il y en avait encore quatre en activité en 1832, celles de Casacconi, de Fiumalto, de Chiatra et de Venzolasca; elles ont produit, pendant la même année, d'après M. Garella (*), 1,215 quintaux métriques de fer, qui se vendait 52 fr. le quintal, pris à l'usine. Quoique ce produit soit fort au-dessous de la consommation, il en restait le cinquième en magasin à la fin de l'année. Ce résultat est attribué, d'abord, à ce que, pour favoriser l'agriculture, on a réduit de moitié, pour la Corse, les droits que les fers étrangers paient à leur entrée en France; ensuite, et sur-tout, à l'énorme quantité de fer introduite dans l'île en contrebande : on a évalué cette quantité, pour 1832, à 33,000 quintaux métriques, ce qui paraît exagéré. Il en a été importé, pendant la même année :

Du continent français..........................	896 quint. mét.
De l'étranger..................................	1,614
Total.............	2,510

(2) Suivant M. Garella, le minerai de l'île d'Elbe contient moyennement 63 pour cent de fer, et l'on n'en retire que 36 par le procédé corse.

(* Mémoire cité page 538, note 2.

» soin d'être retravaillé au martinet, pour satisfaire aux diverses de-
» mandes de l'industrie. »

Au commencement de 1811, le gouvernement parut avoir l'intention d'établir en Corse des fonderies pour le service de la marine. M. Coconcelli, ingénieur des ponts-et chaussées, et le commissaire de la marine à Ajaccio, visitèrent ensemble tous les points qu'on supposait être les plus favorables pour l'établissement de ces usines. Ils indiquèrent Murato et San-Pelegrino, sur la côte de l'Est, Galeria et Porto, sur celle de l'Ouest. Ces derniers points sur-tout leur parurent de beaucoup préférables à tous les autres, à cause de l'abondance des eaux et du voisinage des grandes forêts, et aussi à cause des nombreux mouillages que présente la côte de l'Ouest. Les grands événemens qui eurent lieu peu de temps après, firent oublier ce projet. Il a été reproduit plusieurs fois depuis. En 1816, M. Hanet Clery, inspecteur des forêts, dont j'ai déjà parlé, présenta un projet détaillé de forges qu'il conseillait d'établir à Galeria. M. Garella a fait la même proposition en 1833, dans un beau mémoire où il détermine les prix auxquels reviendrait le quintal métrique de fer, soit en exploitant la mine de Farinole, soit en tirant le minerai de l'Ile-d'Elbe, et suivant la méthode que l'on emploierait pour traiter ce minerai. M. Garella arrive aux résultats suivans par des calculs approximatifs, en supposant que l'on fabriquât annuellement 10,800 quintaux de fer. Ce produit pourrait être obtenu avec deux hauts-fourneaux et six feux d'affinerie, dont

la construction coûterait	400,000 f.	
Ou par six foyers catalans qui coûteraient........	250,000	
Dans le premier cas, le quintal métrique de fer reviendrait, avec le minerai de Farinole, à.......		38 f. 13 c.
Avec le minerai de l'Ile-d'Elbe, à		44 35
Dans le second cas, il reviendrait, avec le minerai de Farinole, à..............................		34 15
Avec celui de l'Ile-d'Elbe, à....................		39 10

L'avantage reste donc aux foyers catalans et au minerai de Farinole.

M. Garella fait observer que le prix de la fabrication du quintal métrique de fer est de 58 f. 13 c. dans les forges des Pyrénées, et de 61 f. 81 c. dans les forges à hauts-fourneaux allant au charbon de bois. Dans la Haute-Saône, le fer fabriqué à la houille pourrait seul lutter

pour le prix avec celui de Galeria, mais la qualité de ce dernier serait bien supérieure.

L'exécution de ce projet affranchirait la Corse du tribut qu'elle paie à l'étranger, pour les fers qu'elle en reçoit, offrirait un bon modèle aux maîtres de forge qui voudraient perfectionner leurs usines, et favoriserait l'accroissement de la colonie de Niolins dont j'ai parlé, ainsi que celui des autres établissemens que le gouvernement pourra former sur le littoral du golfe de Galeria, qui appartient aujourd'hui définitivement au domaine.

Il existe, au fond du beau golfe de Porto-Vecchio, au Sud et au Nord-Est du bourg de ce nom, des salines qui furent établies en 1795, par M. Jean-Paul Roccasera, l'un des plus riches propriétaires de cette partie de l'île. J'emprunterai à M. Gueymard quelques-uns des détails qu'il a donnés sur cet établissement, dans le mémoire que j'ai déjà cité plusieurs fois.

« Les eaux du golfe se rendent, par l'effet de la marée, dans un premier réservoir longitudinal. On a établi des vannes pour y introduire les eaux lors de la marée montante, et pour les retenir lors de la marée descendante. Cette marée, souvent nulle, s'élève quelquefois jusqu'à la hauteur de trois pieds.

» Les eaux du bassin longitudinal se distribuent dans les premiers réservoirs, puis successivement dans les seconds et troisièmes, au fur et à mesure de l'évaporation spontanée. C'est dans la série des troisièmes réservoirs où se fait le sel.

» On ouvre la campagne dans le mois de mars; on nétoie les réservoirs ou caselles; on bat la terre quand elle n'est pas ferme. On introduit les eaux de la mer vers le 15 avril, et la dernière récolte se fait en septembre, quelquefois en octobre. La série des trois réservoirs donne souvent trois récoltes de sel : la première est la plus blanche, la seconde la meilleure pour les usages domestiques, et la dernière la moins estimée. On les mélange quelquefois, pour n'avoir qu'une seule qualité. »

Les salines de Porto-Vecchio prospérèrent sous l'Empire; on y faisait, dit-on, à cette époque, jusqu'à 10,000 quintaux métriques de sel. L'importation de cette matière en Corse était alors défendue. Depuis, la contrebande, la concurrence des sels du continent et les droits de douane, ont à peine permis à cet établissement de se soutenir. Situé

sur un point où il serait si important d'attirer et de fixer la population, il mérite, sous tous les rapports, d'être favorisé. Dans l'état actuel, il occupe douze à quinze ouvriers pendant huit mois de l'année. La quantité de sel provenant de ces salines, vendue pendant les cinq années 1829—1833, a été,

	Quint. mét.
A l'exportation, de	1,427
A la consommation, de	13,097
Total pour les cinq années	14,524
Année moyenne	2,905

On estime la consommation annuelle de l'île à 30,000 quintaux métriques. Les salines de Porto-Vecchio, avec quelques augmentations, pourraient les fournir.

Quelques gondoles d'Ajaccio et de Bastia, ou du Cap-Corse, font, chaque année, la pêche des anchois et de la sardine dans les golfes de Sagone, d'Ajaccio et de Valinco. Cette pêche commence en février et finit à la mi-août. Chaque gondole est montée par six hommes. Toutes les avances de l'armateur prélevées, le bénéfice se partage par moitié. Cette année, le produit de la pêche de deux gondoles d'Ajaccio a été de cent barils d'anchois et de quinze barils de sardines. Chaque baril pèse 7 rubes ou 57 kilog. Le prix moyen du rube est de 10 fr. : le produit brut en argent, pour les deux gondoles, peut donc être évalué à 8,000 fr.

Deux Français du continent avaient établi, avant la révolution, une pêcherie de thon ou madrague à Ventiligne, près Bonifacio, et une autre en face des Sanguinaires, dans le golfe d'Ajaccio. On attribue la ruine de ces établissemens, qui d'abord avaient prospéré, à l'infidélité des patrons directeurs, qui se laissèrent, dit-on, corrompre par les entrepreneurs des madragues de Sardaigne. Une autre madrague, qui fut établie à peu près à la même époque, dans le golfe de Saint-Florent, n'eut pas plus de succès (1). Les madragues sont des enceintes fixes distribuées en plusieurs chambres dans lesquelles on fait passer successivement les thons, jusqu'à celle où on les prend lors-

(1) Un habitant de Marseille, M. Simon Olive, a obtenu dernièrement, du ministre de a marine, l'autorisation d'en établir une dans le golfe de Ventiligne.

qu'ils y sont accumulés, et qu'on nomme chambre de mort. Tous les filets de ces parcs sont flottés, lestés et retenus en place par des cordes attachées à des ancres : leur développement est de cinq cents à mille brasses (1). On établit en 1814, dans le golfe de Calvi, des pêcheries beaucoup moins dispendieuses, auxquelles on a donné aussi le nom de madragues : ce sont des enceintes formées près du rivage et dont les filets sont aussi lestés et flottés, mais qui s'enlèvent facilement lorsque la mer devient orageuse. Les premières furent placées sous les remparts de Calvi et à la pointe de Spano. La pêche ayant été heureuse, le nombre de ces petites madragues s'accrut successivement; on en établit sur plusieurs points du rivage entre Calvi et Porto. En 1820, on en comptait vingt-deux; elles prirent, cette année, deux cent quarante thons à la pêche du printemps; six seulement firent la pêche d'automne, ordinairement moins abondante, et prirent vingt thons. Le poids total de ces scombres était de 8,350 kilog., ce qui donne pour leur poids moyen 32 kilog. Ce produit, déjà bien faible, alla en diminuant les années suivantes, et cette pêche fut à peu près abandonnée. En 1828, une seule madrague fut établie dans le golfe de Calvi, et ne prit que trois petits thons. Au printemps de cette année, des pêcheurs d'Ajaccio ont été plus heureux; ils ont pris, sans le vouloir, dans le golfe de Sagone, avec leurs filets ordinaires, une quarantaine de thons du poids de 15 à 20 kilog.

Les pêcheries des étangs de Biguglia, d'Urbino, de Diane et del Sale, rapportent annuellement une somme d'environ 38,000 fr.

La pêche du corail, sur les côtes d'Afrique, était, avant la révolution, la principale ressource des marins d'Ajaccio. Cette pêche, qui faisait partie des priviléges de la Compagnie d'Afrique, se fait depuis le Cap-Bon jusqu'à la baie de Bugie. Les parages de l'île de Galite, du Cap-Roux et de la Calle, sont les plus riches. La Compagnie avait établi son comptoir à la Calle. Elle employa, pour la première fois, les corailleurs corses en 1772, et accrut progressivement leur nombre; mais bientôt la plupart des armemens se firent sans sa partici-

(1) On a confondu souvent les madragues avec les thonaires, qui sont des enceintes formées rapidement pour arrêter une bande de thons dont on a observé la marche. On fait passer les thons de la première enceinte dans une seconde, plus étroite et plus rapprochée du rivage, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il devienne facile de les prendre.

pation. En 1793, il y en eut jusqu'à cent vingt qui firent la pêche sans aucune autorisation. Pendant l'occupation des Anglais, les armemens continuèrent à être nombreux; mais, au retour des Français, beaucoup de marins ayant été levés pour le service de l'armée navale, et d'autres étant passés sur des corsaires, la pêche du corail fut négligée. Le gouvernement consulaire songea un instant à l'encourager. Un arrêté du 27 nivôse an IX (17 janvier 1801), portait qu'une compagnie pour cette pêche, et une manufacture de corail, seraient établies à Ajaccio : les dispositions de cet arrêté ne furent jamais mises à exécution. A la restauration, les armemens recommencèrent. En 1816, il partit, des ports de la Corse, cinquante-six gondoles, dont cinquante d'Ajaccio. Le 23 mai de la même année, les Barbaresques attaquèrent inopinément, et sans distinction de pavillon, les bateaux corailleurs qui faisaient la pêche devant Bone; plusieurs furent pris et pillés; les autres furent dispersés; quelques marins d'Ajaccio furent tués. Ce désastre découragea les armateurs. Pendant les cinq années 1817—1821, le nombre moyen des armemens ne fut que de vingt-cinq; il était réduit à douze en 1826; il n'a pas été de six pendant les quatre années 1821—1824 (1).

La pêche du corail se fait aussi sur les côtes de la Corse et de la Sardaigne. Les parages les plus riches, pour la Corse, sont situés entre le détroit de Bonifacio et la pointe de Campo-Moro, sur la côte du Sud-Ouest, particulièrement vers Tizzano. Les coraux sont plus abondans sur la côte d'Afrique, mais ceux des côtes de Corse sont d'une qualité supérieure. Les Corses abandonnent ces richesses aux étrangers. En 1826, quatre-vingt-sept bateaux génois, toscans et napolitains, pêchèrent sur les côtes de l'île, 11,801 kil. de corail, évalué 664,645 fr., ce qui donne 7,640 fr. par bateau. En 1827, le nombre de bateaux étrangers a été de quarante-deux, et le produit par bateau de 8,336 fr. Depuis, les pêcheurs étrangers se sont portés sur les côtes de la Sardaigne, de préférence à celles de la Corse (2).

L'éloignement que les armateurs corses montrent pour la pêche

(1) En 1831, 6; en 1832, 5; en 1833, 7; en 1834, 4.

(2) En 1833, aucun bâtiment étranger n'a fait cette pêche sur les côtes de la Corse. Trois gondoles génoises l'ont faite en 1834; le produit de leur pêche a été de 157 kilogrammes.

qu'ils pourraient faire faire sur les côtes de l'île, vient, dit-on, de ce qu'ils sont persuadés qu'on ne pourrait retenir à bord des marins si voisins de leurs familles. Les marins eux-mêmes préfèrent la pêche d'Afrique, parce qu'ils en rapportent des laines et d'autres marchandises qu'ils introduisent le plus souvent en contrebande, et qu'ils vendent avec avantage à Ajaccio. L'équipage de chaque bateau est composé, ordinairement, de dix marins, y compris le mousse. L'armateur, fournit les vivres et les filets et fait quelques avances aux marins, pour leur donner les moyens de faire subsister leurs familles pendant leur absence. Chaque matelot a une part dans l'entreprise; le mousse une demi-part; le patron une part et demie; le propriétaire du bateau deux parts. L'armateur a autant de parts que la somme qu'il a avancée contient de fois 900 fr.; cette somme est prélevée avant tout, et le bénéfice se partage dans la proportion que je viens d'indiquer (1).

On attribue le décroissement progressif de cette branche d'industrie aux droits excessifs que les corailleurs avaient à payer sur la côte d'Afrique (2) et à Livourne (3), à l'abaissement du prix du corail, à la nonchalance que les marins corses mettent, dit-on, dans leur travail, et qui leur donne une infériorité marquée dans la concurrence

(1) Depuis quelques années, à Ajaccio, il n'y a plus d'armateur pour la pêche du corail; les marins de l'équipage de chaque barque s'associent; chacun d'eux apporte 200 fr., qu'il emprunte ordinairement à 20 pour cent d'intérêt, comme je l'ai dit; de sorte que le capital de l'entreprise est de 1,800 fr. à 2,000 fr., tandis qu'il était autrefois d'environ 3,000 fr : aussi la campagne, qui était de sept à huit mois, n'est plus que de cinq. En 1831, trois gondoles d'Ajaccio firent cette pêche; le bénéfice net fut, pour chacun des marins de la première, de 290 fr.; pour ceux de la seconde, de 285 fr., et pour ceux de a troisième, de 200 fr. (*) Il serait à désirer qu'il se formât une banque philantropique dont le but serait d'encourager ces petites entreprises, et qui procurerait aux marins qui voudraient s'y livrer, les sommes qui leur seraient nécessaires, à un modique intérêt, lorsqu'ils présenteraient des garanties morales suffisantes.

(2) Autrefois, la redevance, par gondole, n'était que de six livres de corail; au commencement de la révolution, elle fut fixée à 300 fr. En 1798, le ministre de l'intérieur décida qu'elle serait du dixième des produits de première et de deuxième qualité, et du cinquième des produits de qualité inférieure; à la restauration, elle fut portée à 210 piastres fortes.

(3) En 1822, on prélevait, au port de Livourne, 25 pour cent du produit total de la pêche.

(*) La confrérie de Saint-Erasme a un quart de part sur toutes les barques.

qu'ils ont à soutenir contre les pêcheurs napolitains (1). Ces deniers sont toujours accompagnés de leur armateur, qui les surveille et les excite; les autres, au contraire, sont abandonnés à eux-mêmes. D'un autre côté, l'accroissement de la population et de la richesse publique ont dû faire prendre aux capitaux une direction nouvelle; il a fallu cultiver une plus grande étendue de terres; la consommation des objets importés a augmenté. On a construit à Ajaccio beaucoup de maisons et plusieurs édifices publics. Au lieu d'envoyer les marins pêcher du corail en Afrique, on les a envoyés chercher du plâtre à Nice, des briques à Livourne, des meubles à Marseille : ce que l'on serait tenté de regarder comme un signe de décadence, pourrait donc bien, au contraire, être la suite naturelle d'un accroissement de prospérité.

COMMERCE ET PORTS DE COMMERCE.

Si l'on en jugeait par le poids des marchandises, on pourrait croire que la valeur des exportations de la Corse dépasse de beaucoup celle de ses importations. Il résulte des tableaux LXXIII et LXXIV, que le poids des marchandises que l'île a reçues des ports de Marseille, Toulon et Cette, de 1822 à 1826, a été, année moyenne, de 3,323,558 kil., et que celui des marchandises expédiées de l'île pour ces ports, a été aussi année moyenne, de 4,216,680 kil. Mais la valeur ne répond pas au poids; la Corse exporte du bois de chauffage, des planches et des chataignes, et reçoit du drap et des soieries. Aussi le petit port de Girolata, où l'on ne trouve pas même un village, et où n'aboutit aucune route, envoyait à Marseille, en 1825 un plus grand poids de marchandises que Bastia et qu'Ajaccio.

Pour les marchandises importées de Marseille à cette époque, sur 1,000 kil., Bastia en recevait 392, et Ajaccio 249 (2).

(1) Les pêcheurs napolitains sont engagés pour la saison; ils reçoivent en partant 150 à 200 fr. Ces hommes vivent fort mal; ils ne mangent que du biscuit et ne boivent que de l'eau; ils n'ont point d'heures réglées pour de pareils repas; celui qui a faim prend un biscuit et mange sans quitter son travail. Les pêcheurs des autres nations se traitent bien mieux. Le matin, avant d'aller à l'ouvrage, ils commencent par tendre leurs filets (chaque barque a le sien); le soir, une des barques quitte le travail avant les autres, et son équipage va tirer les filets et préparer le poisson pour le souper commun, où le vin n'est pas oublié.

(2) Voir les tableaux pour les quantités absolues et pour les autres ports de l'île.

Sur 1,000 kil. des marchandises expédiées de l'île pour Marseille, Bastia en fournissait seulement 92 et Ajaccio 79.

Sur 1,000 kil. expédiés pour Toulon, Bastia en fournissait 829 et Ajaccio 36 (1).

Sur 1,000 kil. expédiés pour Cette, Bastia en fournissait 439, Ajaccio ne fournissait rien.

D'après le tableau LXXV, la valeur des marchandises importées en Corse, du continent français, pendant les années 1821—1827, a été, année moyenne, de 2,955,100 fr. La principalité de Bastia (2) a reçu les 53 centièmes de cette valeur, celle d'Ajaccio les 30 centièmes, celle de l'Ile-Rousse les 16 centièmes, et celle de Bonifacio 1 centième (3).

La valeur des marchandises expédiées de l'île pour le continent français, pendant la même période, a été, année moyenne, de 848,045 fr. La principalité de Bastia a fourni les 24 centièmes de cette valeur, celle d'Ajaccio, les 20 centièmes, celle de l'Ile-Rousse les 53 centièmes, et celle de Bonifacio les 3 centièmes.

(1) Les quantités absolues étaient, pour Bastia, 127,477 kilogrammes, et, pour Ajaccio, 5,464. A cette époque, le service de la poste, entre le continent français et la Corse, se faisait par des barques dirigées de Toulon sur Bastia. Dans la mauvaise saison, il se passait, à Ajaccio, des mois entiers entre l'arrivée de deux courriers de France. Aujourd'hui, ce service est fait par deux paquebots à vapeur, qui partent chaque semaine de Toulon, et dont l'un est dirigé sur Bastia, l'autre sur Ajaccio. Du 17 juin 1830 au 25 juillet 1834, sur 192 voyages, il y en a eu 25 où le paquebot d'Ajaccio a été en retard. Le plus grand retard a été de neuf jours; il y en a eu un de cinq jours, six de trois jours, deux de deux jours, et quinze d'un jour. Le temps moyen entre l'arrivée de deux courriers directs, au lieu d'être de sept jours, a été de 7 j. 14 h. 33′ 24″. Dans l'intervalle de l'arrivée de deux courriers directs, Ajaccio reçoit, par terre, celui qu'a apporté le paquebot de Bastia, et réciproquement. Ces paquebots portant des marchandises, les relations commerciales de Bastia et d'Ajaccio avec Toulon se sont beaucoup accrues depuis leur établissement. D'après le *Journal libre de la Corse*, Bastia a expédié pour Toulon, par cette voie, en 1833, 721,190 kilogrammes de marchandises, et Ajaccio, 144,928 kilogrammes, dont 113,061 en grains : ce serait, pour le premier port, six fois plus qu'en 1825, et, pour le second, vingt fois plus. Le nombre de passagers embarqués à Bastia pour Toulon, pendant la même année, a été de 665, non compris les militaires, les marins et les enfans; à Ajaccio, ce nombre a été de 498.

(2) L'administration des douanes a donné le nom de principalité à l'arrondissement d'un bureau principal.

(3) Voir pour les limites des principalités la carte LXXII. La principalité de Bonifacio a été réunie, en 1829, à celle d'Ajaccio.

La valeur des exportations a été, pour toute l'île et pour les sept années, les 29 centièmes des importations (1).

Les tableaux LXXVI et LXXVII font connaître, fort en détail, les importations et les exportations de 1827, pour ce qui concerne le commerce avec l'étranger. Les élémens de ces tableaux ont été tirés des états de trimestre des quatre principalités, déposés aux archives de l'administration générale des douanes, états dont on a bien voulu me donner communication. J'ai calculé la valeur des marchandises, d'après les prix indiqués dans le tableau général du commerce de la France, publié par l'administration des douanes, à l'exception de quelques articles auxquels ces prix ne pouvaient être appliqués sans erreur évidente. J'ai eu recours pour ces articles, à des renseignemens particuliers.

Les principaux résultats que présentent ces tableaux, sont les suivans :

Le montant total des valeurs reçues de l'étranger, en 1827, a été de 1,405,715 fr.

La principalité de Bastia a reçu les 596 millièmes de ces valeurs, celle d'Ajaccio les 278 millièmes, celle de l'Ile-Rousse les 75 millièmes, et celle de Bonifacio les 51 millièmes.

Le royaume de Sardaigne a fourni les 534 millièmes de ces mêmes valeurs, la Toscane et les États-Romains les 422 millièmes; le reste provenait de Naples, de la côte d'Afrique, de diverses puissances, par l'entrepôt de Marseille, de sauvetage et de saisies.

Les principaux articles d'importation ont été :

Articles dont la valeur a surpassé 100,000 *fr.* Les pâtes d'Italie, le tabac en feuilles, les tissus de fleuret, les toiles;

De 50,000 *fr. à* 100,000 *fr.* Le fromage, le riz;

De 10,000 *fr. à* 50,000 *fr.* Les bestiaux, les briques et tuiles, le café, le chanvre, les cordages, l'orge, les peaux brutes, le sucre, le tabac fabriqué, la viande de porc.

La principalité de Bastia a fourni les 410 millièmes des valeurs expédiées pour l'étranger, celle d'Ajaccio les 138 millièmes, celle de l'Ile-Rousse les 33 millièmes, et celle de Bonifacio les 419 millièmes.

(1) Le commerce de l'île avec le continent français étant considéré comme cabotage, l'administration des douanes n'a pu trouver encore les moyens de déterminer avec exactitude la valeur des marchandises qui font l'objet de ce commerce. Les renseignemens que présente le tableau LXXV ne doivent donc être considérés que comme des approximations, quoiqu'ils aient été fournis par la direction des douanes de Bastia.

Le royaume de Sardaigne a reçu les 693 millièmes des valeurs exportées, la Toscane et les États romains les 300 millièmes, Naples et Sicile les 4 millièmes, et la côte d'Afrique les 3 millièmes.

Les principaux articles d'exportation ont été :

Article dont la valeur a surpassé 100,000 *fr.* Le corail brut.

De 50,000 *fr. à* 100,000 *fr.* Le bois de construction, les citrons et oranges, les vins.

De 10,000 *fr. à* 50,000 *fr.* Le bois de chauffage, les feuilles de myrte, l'huile d'olive, les légumes secs, les lichens tinctoriaux, les peaux tannées et corroyées (1).

Le tableau CIX fait connaître, pour une partie de ces principaux articles, les quantités importées ou exportées pendant les années 1828 — 1832. On voit par ce tableau que les quantités importées ont diminué, à partir de 1830, particulièrement pour le sucre, le café, le tabac en feuilles et les tissus de fleuret. Ce résultat doit être attribué principalement à la grande quantité de marchandises étrangères que l'on introduisit ouvertement et sans payer aucun droit, pendant l'intervalle d'anarchie qui suivit en Corse la révolution de 1830 (2), et à l'audace avec laquelle la contrebande s'est faite depuis cette époque (3).

(1) Il est probable que ces peaux sont importées du continent français. En effet, on voit, par le tableau LVII, qu'il en a été exporté par la principalité d'Ajaccio et par celle de Bonifacio. Nous avons vu que les premières ne peuvent provenir des tanneries d'Ajaccio, et la principalité de Bonifacio n'a point de tanneries.

(2) Aussitôt que les événemens de juillet furent connus en Corse, tous les bâtimens disponibles dans les différens ports furent envoyés à Livourne. Il y eut une telle concurrence, que les marchandises augmentèrent de prix dans ce port : ce qui diminua les bénéfices des armateurs corses. Tous ces bâtimens débarquèrent leur chargement sans payer de droits, sous la protection d'attroupemens armés. Les préposés durent se borner à dresser des procès-verbaux de rébellion : aucun d'eux ne fut maltraité. Trente-six de ces procès-verbaux furent dressés dans la seule principalité de Bastia ; l'administration des douanes donna l'ordre d'arrêter les poursuites auxquelles ils devaient donner lieu, à l'exception de deux, qui présentaient des circonstances beaucoup plus graves que les autres.

(3) Le 8 février 1833, vers dix heures du soir, un préposé des douanes se trouvant de service sur le cours Sainte-Lucie, à Ajaccio, deux marins contrebandiers se présentent et le somment de se retirer : sur son refus, une lutte s'engage entre eux ; tous les trois sont blessés ; un des contrebandiers meurt de ses blessures.

Dans la nuit du 25 août 1834, un marin de la douane, de service sur la plage du faubourg d'Ajaccio, est tué d'un coup de pistolet, en voulant empêcher le débarquement de marchandises prohibées.

Voir le tableau LVI, page 4, *Rébellion*, Calenzana.

Les quantités exportées ont beaucoup varié de 1827 à 1832 ; celle des bois de sciage, qui avait augmenté de 1827 à 1829, a été en diminuant de 1829 à 1832. Pour les vins, la quantité exportée a dû dépendre de l'abondance des récoltes : le maximum, 1,301,320 litres, répond à 1829, et le minimum, 237,376, à 1831.

Les états CX, CXI et CXII présentent les valeurs des marchandises importées ou exportées en 1828 et 1829, soit pour le commerce avec l'étranger, soit pour le commerce avec le continent français (1), et la comparaison de ces valeurs entre elles sous les différens rapports.

Parmi les résultats qu'offrent ces tableaux, je ferai remarquer les suivans :

Les principalités d'Ajaccio (2) et de l'Ile-Rousse ont tiré, en 1828 et 1829, une bien plus grande partie de leurs importations du continent français, et ont dirigé une bien plus grande partie de leurs exportations sur le continent français, que la principalité de Bastia (3).

Pour le commerce avec l'étranger, la principalité de Bastia est celle dont les exportations ont approché le plus des importations (4).

Pour le commerce avec le continent français, comme pour les deux sortes de commerce réunies, c'est la principalité de l'Ile-Rousse dont les exportations ont approché le plus des importations (5).

En réunissant le commerce avec l'étranger au commerce avec le continent français, la principalité de Bastia a reçu plus de la moitié (0,54) des valeurs importées dans toute l'île, et a fourni près des deux tiers (0,63) des valeurs exportées. Les valeurs exportées par l'île entière ont été les trois dixièmes des valeurs importées.

(1) Voir, pour le commerce avec le continent français, la note de la page 549.

(2) Les principalités d'Ajaccio et de Bonifacio réunies.

(3) Les importations provenant de l'étranger étant représentées par 100 pour chaque principalité, les importations provenant du continent français sont représentées par 192 pour la principalité de Bastia, par 368 pour celle d'Ajaccio, et par 310 pour celle de l'Ile-Rousse.

Les exportations à l'étranger étant aussi représentées par 100 pour chaque principalité, les exportations pour le continent français sont représentées par 54 pour la principalité de Bastia, par 118 pour celle d'Ajaccio, et par 642 pour celle de l'Ile-Rousse.

(4) Ses exportations ont été les 67 centièmes de ses importations.

(5) Ses exportations ont été les 47 centièmes de ses importations pour le commerce avec le continent français, et les 41 centièmes pour les deux sortes de commerce réunies.

Le tableau CXIII fait connaître le montant des droits de douanes perçus à l'importation et à l'exportation pendant les années 1827—1832, dans les différentes principalités. Il résulte de ce tableau qu'à l'importation, la principalité de Bastia a payé les 69 centièmes des sommes perçues dans toute l'île pendant les six années; la principalité d'Ajaccio en a payé les 21 centièmes, et celle de l'Ile-Rousse les 10 centièmes. A l'exportation, la principalité de Bastia a payé les 54 centièmes, celle d'Ajaccio les 45 centièmes, et celle de l'Ile-Rousse 1 centième. Les sommes perçues à l'importation ont diminué considérablement de 1830 à 1832; ce qui s'accorde avec ce que j'ai dit plus haut, pour les principaux articles d'importation. Ces sommes se sont élevées à 187,818 fr. en 1830, et à 101,234 fr. seulement en 1832 (1).

Les détails que j'ai donnés dans les tableaux LXXVIII—CVII, sur le commerce particulier des différens ports de l'île, en 1827, sont tirés des états tenus par les officiers ou maîtres de port. Ces états ne peuvent fournir qu'un aperçu grossier, quant à la quantité absolue des marchandises, mais ils font voir, à l'importation, d'où elles arrivent et dans quelle proportion, et comment elles se distribuent à l'exportation. Comme il n'y a d'officiers ou maîtres de ports qu'à Bastia, Ajaccio, l'Ile-Rousse, Bonifacio, Calvi, le Maccinagio et Saint-Florent, je n'ai pu donner ces détails que pour le commerce de ces seuls ports; mais ce commerce comprend à peu près tout celui des autres points de la côte. On voit, par exemple, par le tableau LXXX, que plus de la moitié du blé que Bastia a reçu en 1825, a été tiré de Propriano; qu'il en a reçu aussi de Sagone, de Foce di Golo, d'Aléria, de Fiumorbo, de Favone, de Porto-Vecchio, de Mortola. On voit également qu'il a reçu du vin de Pino, de Centuri, d'Ersa, de Meria, de Luri, de Cagnano, de Pietra-Corbara, de Sisco, de Cervione; des planches de Venzolasca, de San-Pelegrino, de Ficareto, de Padulella et de Cervione, etc.

(1) En 1827, les droits de douanes, de navigation et de consommation des sels ont produit, en Corse, en y comprenant les amendes et confiscations............ 339,000 fr.
Les frais de toutes sortes se sont élevés à.............................. 224,000

Reste net.............. 114,800

Le trésor n'a donc reçu que les 3 dixièmes de ce qu'ont payé les contribuables, et les préposés étaient en trop petit nombre pour empêcher la contrebande.

Pour chacun des sept ports, à l'importation comme à l'exportation, une récapitulation particulière fait connaître le rapport des nombres qui représentent le tonnage total des bâtimens de chaque classe (français du continent, italiens et corses), à la somme de ces nombres.

Enfin, une récapitulation générale, aussi à l'importation comme à l'exportation, donne ces rapports pour les trois classes de bâtimens comparées entre elles, et pour les septs ports corses comparés entre eux.

Il résulterait de la récapitulation générale des importations (tableau CVI), qu'en 1827, 1,003 bâtimens chargés, représentant 21,588 tonneaux, sont entrés dans les sept ports. Les 0,443 de ce tonnage appartiennent aux bâtimens français du continent, les 0,226 aux bâtimens italiens, les 0,331 aux bâtimens corses. Les 0,435 de ce même tonnage appartiennent aux bâtimens entrés à Bastia, les 0,209 aux bâtimens entrés à Ajaccio, les 0,106 aux bâtimens entrés à l'Ile-Rousse (1).

Il résulterait de la récapitulation générale des exportations (tableau CVII), que pendant la même année, 652 bâtimens chargés, représentant 14,573 tonneaux, sont sortis des sept ports. Les 0,472 de ce tonnage appartiennent aux bâtimens français du continent, les 0,194 aux bâtimens italiens, les 0,334 aux bâtimens corses. Les 0,281 du même tonnage appartiennent aux bâtimens sortis de Bastia, les 0,146 aux bâtimens sortis d'Ajaccio, les 0,143 aux bâtimens sortis de l'Ile-Rousse (2).

Le tableau CVIII fait connaître le nombre et le tonnage des bâtimens qui appartenaient en 1826, aux sept ports dont il vient d'être question. Je vais donner sur chacun de ces mêmes ports quelques détails qui serviront de supplément à la partie de la description générale de la côte qui les concerne.

Le port de Bastia est formé par une petite anse d'environ 250 m. de profondeur et de 110 à 140 m. de largeur. Un ancien môle qui part de l'extrémité Nord de cette anse et se dirige vers le Sud, la couvre en partie. Ce môle, dont la longueur est de 150 m., laisse seulement un

(1) Voir le tableau pour les autres ports.

(2) *Idem.*

passage de 70 m. entre sa pointe et un rocher nommé le Lion, situé au Sud de l'entrée de l'anse. Le vent de Sud-Est, qui souffle le plus habituellement sur cette côte, ainsi que nous l'avons vu, traverse le port et y cause une telle agitation, que les bâtimens de plus de 50 tonneaux y courent risque de talonner et de rompre leurs amarres. On a coutume, dans les gros temps, de tirer sur la plage ceux d'un moindre tonnage. Un nouveau môle qui couvrirait l'entrée actuelle, et le curage du port, dont le fond s'est exhaussé sensiblement depuis quarante ans, le rendraient plus spacieux et plus sûr, et permettraient au commerce de Bastia d'employer des bâtimens d'un tonnage plus considérable.

Le port d'Ajaccio n'est point fermé; il n'est pas susceptible de l'être. Cette ville, ainsi que je l'ai dit, est située vers le fond du beau golfe auquel elle a donné son nom; sur un petit promontoire, à l'Est de l'entrée d'une baie spacieuse ouverte au Sud. M. Hell (1) a signalé le mouillage dit des Cannes, situé au fond de cette baie, non seulement comme le meilleur de tout le golfe (qui en présente d'excellens), mais encore de toute l'île. La baie elle-même offre plusieurs autres bons mouillages, où les bâtimens trouvent un abri sûr contre la plupart des vents, mais qui ne sont pas tenables lorsque la mer du Sud-Ouest se fait sentir. Le mouillage du quai est de ce nombre. Les vagues, amenées par le vent du Sud-Ouest et réfléchies par la côte opposée, viennent battre le quai avec violence, et donnent une idée des difficultés qu'a dû présenter la construction de ce bel ouvrage (2). Tous les bâtimens alors se réfugient au mouillage des Cannes. Excepté dans cette circonstance, les plus forts navires de commerce peuvent aborder le quai et y effectuer leur chargement. M. Hell, prévoyant le haut degré de prospérité que doit atteindre un jour le commerce

(1) M. Hell, capitaine de vaisseau, chargé, en 1824, de lever les plans des côtes de la Corse. Cet habile officier a remis au conseil général du département un mémoire auquel il a donné le titre suivant: *Renseignemens sur quelques-uns des ports de la Corse, avec un aperçu des améliorations qu'il serait nécessaire d'y apporter.* On a bien voulu me faire parvenir une copie de ce mémoire. J'ai consulté aussi un autre mémoire fort intéressant, rédigé en 1811, et adressé au ministre de la marine, par M. Dupeirat, pour les ports du département du Liamone, et par M. Pradal, pour ceux du département du Golo.

(2) Cette construction a été dirigée par M. Dupeirat, mon prédécesseur.

d'Ajaccio, propose, pour cette époque, l'établissement d'une darse au mouillage des Cannes. Elle serait protégée par un môle fondé sur les écueils du Margonajo. J'avais aussi proposé l'exécution de ce môle dans un mémoire que j'adressai à M. le directeur général des ponts et chaussées, à la fin de 1819, et auquel j'avais joint les profils des écueils dont parle M. de Hell.

Un groupe d'îlots, situés au Nord Nord-Ouest, et à 400 m. de la petite ville de l'Ile-Rousse, forme, avec le rivage qui s'avance vers le Nord dans cette partie, une anse d'environ 300 m. de profondeur, ouverte à l'Est. Les navires trouvent un assez bon mouillage à l'entrée de cette anse; mais ils courraient risque d'être jetés à la côte, s'ils y étaient surpris par un vent violent d'Est ou de Nord-Est. Aussi, nous voyons, par le tableau CVIII, que l'Ile-Rousse n'a qu'un très-petit nombre de bâtimens, et, dans l'hiver, on est obligé de les envoyer s'abriter dans le golfe de Saint-Florent. On a proposé, il y a longtemps, de couvrir ce mouillage par un môle qui partirait de l'extrémité Est des îlots. L'Ile-Rousse et la Balagne auraient alors un port digne de leur commerce. Il serait bien à désirer que ce projet s'exécutât. On ne saurait trop favoriser les progrès de cette belle partie de la Corse; l'exemple de sa prospérité croissante serait pour le reste de l'île le plus puissant des encouragemens.

Il n'existe à l'Ile-Rousse d'autre ouvrage d'art, qu'un petit môle de débarquement, qu'on a prolongé en 1810; sa longueur, qui n'était alors que de 27 m., fut portée à 50 m. Il est situé à l'Est de la ville. La hauteur d'eau, à l'extrémité de cet ouvrage, est de 3 m. 50; elle décroît à peu près uniformément jusqu'au rivage.

Le port de Bonifacio présente un long canal creusé par la nature dans un banc de roche calcaire. La presqu'île sur laquelle la ville est bâtie, lui sert de môle. Sa première partie, de 500 m. de longueur, est ouverte au Sud-Ouest; sur le reste de sa longueur (environ 1,400 m.), son axe est dirigé de l'Ouest à l'Est. Sa largeur moyenne est de 150 m. Sur sa rive du Nord, et à peu de distance de l'origine de sa seconde partie, il présente deux enfoncemens; le premier, de 200 m. de longueur, et de 60 m. de largeur, le second, de 300 m. de longueur, et 80 m. de largeur, qui peuvent recevoir de petits bâtimens. On a réparé et amélioré, en 1810, un petit môle de débarquement situé à l'extrémité de la rampe qui conduit du port à la ville. Le commerce

de Bonifacio deviendra d'une grande importance lorsque les deux îles de Corse et de Sardaigne auront acquis le degré de prospérité qui leur est destiné (1).

Calvi est bâti sur la pointe du cap qui sépare les deux grandes anses de la côte Sud-Ouest du golfe de ce nom. Ce cap, en s'avançant vers le Nord-Est, couvre le port, ou plutôt le mouillage, qui offre un bon abri contre les vents du Nord-Ouest au Sud-Est ; mais pour ceux du Nord-Ouest au Nord-Est, les gros bâtimens, obligés de se tenir plus au large que ceux d'un moindre tonnage, n'y sont point en sûreté. M. Hell fait observer que le danger deviendrait beaucoup plus grand pour eux s'ils y étaient en grand nombre. Un seul bâtiment peut encore choisir sa place de manière à ne pas souffrir beaucoup; il n'en serait pas ainsi dans le cas où une flotte serait surprise à ce mouillage par un vent violent du Nord, et ce cas pourrait se présenter si la Corse était attaquée. La ville de Calvi deviendrait alors d'une haute importance, et comme place forte, et comme le point de l'île le plus rapproché de la France. M. Hell rappelle à ce sujet, et recommande un ancien projet qui tendait à faire disparaître ces graves inconvéniens. On proposait de construire un môle qui, partant de la pointe Sud-Est de la citadelle, se fût prolongé dans cette direction (S.-E.), sur une longueur de 150 à 200 m.

J'ai déjà dit, en parlant de Calvi, que cette ville avait perdu son ancienne importance commerciale, et qu'elle pouvait espérer de la recouvrer un jour.

Le port du Maccinagio est situé à l'extrémité Sud de l'anse de même nom, sur la côte orientale du Cap Corse. Un môle de 100 m. de lon-

(1) Le commerce de Bonifacio était florissant avant la révolution. Une grande partie de celui de la Sardaigne avec Gênes, la Toscane et Naples, se faisait sur des bâtimens bonifaciens, à cause de l'avantage qu'ils avaient d'être respectés par les Barbaresques, toujours en guerre avec ces petites puissances. Les communes de l'intérieur de cette partie de l'île s'approvisionnaient à Bonifacio. Une garnison nombreuse, un hôpital militaire, un tribunal, contribuaient à enrichir cette ville. Pendant la guerre, son commerce fut ruiné, ses bâtimens pourirent dans le port, quelques-uns furent pris, d'autres furent vendus. Depuis, le défaut de fonds, la paix que les Barbaresques avaient faite avec les puissances italiennes, les droits de douanes beaucoup plus élevés qu'autrefois, la perte des établissemens publics dont j'ai parlé, l'accroissement de Sartene, et d'autres circonstances contraires, ont empêché le commerce de Bonifacio de se relever.

gueur le met à l'abri des vents d'Est et de Sud-Est. Une ancienne digue en charpente et en pierre le couvrait au Nord et arrêtait les algues et le sable que les vagues du Sud-Est, réfléchies par le rivage Nord de l'anse, y auraient amenés : cet ouvrage était détruit en 1820, et le port était menacé d'être entièrement comblé. De 1820 à 1830, une jetée en gros blocs, dont la pointe s'avance jusqu'à 70 m. du môle, a été construite pour remplacer l'ancienne digue, et le curage du port a été fait sur les points où cette opération était le plus nécessaire, particulièrement derrière le môle, où l'on trouve aujourd'hui partout 3 m. de profondeur. Malgré ces améliorations importantes, le port du Maccinagio ne répond point aux besoins du commerce du Cap-Corse, qui se fait presque tout par ce port. On avait projeté, avant la révolution, de l'agrandir du côté du rivage, et l'on s'était assuré par des sondes qu'on ne rencontrerait point de rochers. On a proposé aussi, et M. Hell recommande ce dernier projet, de placer le port à l'autre extrémité de l'anse, où l'on trouverait plus d'espace et une plus grande hauteur d'eau.

Saint-Florent, situé au fond d'un vaste golfe, à l'entrée d'une riche vallée, et l'un des points de l'île les plus rapprochés de la France, est destiné à devenir une ville florissante (1), mais n'est aujourd'hui qu'une misérable bourgade décorée du nom de ville. Son port ne peut recevoir que des barques de pêcheurs; il est abrité par le cap peu prononcé sur lequel la ville et le fort sont bâtis. On y trouve un petit môle de débarquement, qui fut réparé et prolongé en l'an XIII. Sa longueur, qui n'était alors que de 8 m., fut portée à 17 m. La hauteur d'eau à l'extrémité de cet ouvrage est de 1 m. 35.

Le véritable port de Saint-Florent, ainsi que l'observe M. Hell, est l'anse de Fornali, située sur la côte opposée, au Nord-Ouest de la ville. C'est là que les bâtimens des marines de la côte de l'Ouest du Cap-Corse vont hiverner. Cette anse a besoin d'être curée.

(1) « Saint-Florent, disait au docteur Antomarchi le prisonnier de Saint-Hélène, est » une des situations les plus heureuses que je connaisse. C'est la plus favorable au com- » merce. Elle touche à la France; elle confine à l'Italie; ses attérages sont sûrs, com- » modes, peuvent recevoir des flottes considérables. J'eusse fait une ville grande, belle, » qui eût servi de capitale, je l'eusse déclarée place forte : elle eût eu constamment des » vaisseaux en station. »

Le mouillage pour les vaissaux est situé entre la ville et l'anse de Fornali (1).

Parmi les autres ports ou mouillages que l'on rencontre sur les côtes de la Corse, les plus sûrs et les plus fréquentés sont ceux de Girolata (2), de Sagone (3), de Propriano (4), de Figari (5), de Ventiligne (6), de Santa-Manza (7), et de Porto-Vecchio (8). On trouvera dans la description générale de la côte, leur position exacte, ainsi que la profondeur d'eau et la nature du fond qu'on y rencontre. On pourrait même, au besoin, d'après cette description, construire pour chacun de ces mouillages une carte approximative qui ferait connaître

(1) Voir la description générale de la côte, tableau XIV, pour la situation exacte de ces divers points.

(2) Au fond du petit golfe de ce nom, sur la côte de l'Ouest. Le port de Girolata, situé à l'entrée du golfe de Porto, où les navires ne trouvent aucun abri, a été, en partie, comblé par le lest des bâtimens qui vont y charger du bois de chauffage. Ce petit port, défendu par une tour, a servi souvent de refuge, pendant la guerre, aux bâtimens de commerce poursuivis par l'ennemi, quelquefois même à des bâtimens de l'État. La plage de Girolata appartient aujourd'hui, sans contestation, au domaine, comme celle de Galeria. Nous avons vu qu'il y existe déjà des établissemens qui tendent à s'accroître, et le gouvernement pourra en former de nouveaux : il serait donc extrêmement utile de rendre à ce port la profondeur qu'il avait autrefois.

(3) Vers le fond, et sur la côte N. E. du golfe de ce nom, à l'Ouest de l'île.

(4) Le port de Propriano, situé au fond du beau golfe de Valinco, sur la côte de l'Ouest, est, comme je l'ai dit, le débouché des cantons les plus fertiles de l'arrondissement de Sartene. J'ai dit aussi que les habitans de Propriano sont tous commerçans. On ne saurait trop favoriser cet établissement. Les chargemens se font par des embarcations que l'on pousse aussi près de terre qu'il est possible. Il conviendrait de construire un petit môle qui permît aux bâtimens de 50 à 60 tonneaux de recevoir leur chargement sans cet intermédiaire. Il conviendrait aussi de fermer la ligne de rochers qui forme le port actuel, et le couvre à l'Ouest : on le rendrait, par ce moyen, beaucoup plus sûr.

(5) Dans le petit golfe du même nom, sur la côte du Sud-Ouest.

(6) Dans le petit golfe de ce nom, même côte.

(7) Dans le golfe de ce nom, vers l'extrémité S. de la côte de l'Est.

(8) Dans le golfe de ce nom, situé au Nord du précédent. La partie la plus enfoncée du golfe de Porto-Vecchio est abritée de toute part : la mer ne peut jamais s'y faire sentir. Cette partie présente de bons mouillages pour les vaisseaux et les frégates ; mais la route que ces bâtimens doivent suivre pour y arriver est resserrée, à l'entrée, par un banc de sable, et, dans l'intérieur, par plusieurs hauts-fonds qui ne leur permettraient que difficilement de louvoyer, si le vent ne leur était pas favorable. Ces inconvéniens disparaissent pour les bâtimens de moyenne grandeur, tels que sont ceux du commerce : le fond du golfe de Porto-Vecchio leur offre un port vaste et sûr. Les mouillages les plus fréquentés par ces derniers bâtimens se sont détériorés par le lest qu'ils y ont jeté : il serait nécessaire de les curer. M. Hell conseillait, en 1824, d'envoyer de Toulon, en Corse, pour le service des ports de l'île, deux machines à curer : rien, je crois, ne serait plus utile.

la manière dont il est abrité, et le degré de sûreté qu'il présente par les différens vents.

Le commerce intérieur est encore bien peu de chose. Les paysans corses ont à peu près chez eux tout ce qui leur est nécessaire, et ils n'ont guère que cela. Cependant, l'aisance générale et les besoins qu'elle amène commencent à s'accroître. On trouve, comme je l'ai dit, dans les principaux villages, de petits marchands qui y sont établis; d'autres sont ambulans et colportent leur pacotille sur des mulets. Différentes communes, aidées par le département, ouvrent des chemins, qui, partant de leur village, vont joindre les principales communications (1), et qui pourront être parcourus par des voitures. Plusieurs routes départementales sont en construction (2); une diligence a été établie il y a environ deux ans, sur la route d'Ajaccio à Bastia (3). Cette route, autrefois déserte entre les villages et la ville qu'elle traverse, est semée aujourd'hui de petites auberges (4); les progrès du commerce intérieur sont partout sensibles et partout favorisés, mais ils sont encore lents; ils suivent ceux de l'agriculture et de l'industrie.

CONTRIBUTIONS. — DÉPENSES PUBLIQUES. — RICHESSE.

Il résulte du tableau CXVI, que la république de Gênes tirait de la Corse, en 1704 et 1705, année moyenne, 314,469 liv. de Gênes, qui peuvent être représentées aujourd'hui par 437,461 fr. (5), et qu'elle y

(1) On cite la petite commune d'Alata, patrie de M. le comte Pozzo di Borgo, qui a construit un chemin semblable entre son village et la nouvelle route d'Ajaccio aux bains de Guagno; la commune de Piedicorte-de-Gaggio, qui en construit un entre son village et Corte; celles d'Ucciani et de Sarrola, qui construisent aussi des chemins qui iront s'embrancher sur la route d'Ajaccio à Bastia; et la commune de Vescovato, dont le conseil municipal a voté une somme de 3,000 fr. pour la construction d'une route carrossable qui ira joindre celle de Bastia à Cervione.

(2) Voir *Travaux publics*.

(3) Cette voiture, tirée par trois chevaux, peut contenir quatre voyageurs dans l'intérieur, et deux sur le devant: elle part une fois par semaine d'Ajaccio, et une fois de Bastia, et met deux jours et demi à trois jours pour aller d'une de ces villes à l'autre. Le prix des places est de 27 fr. dans l'intérieur, et de 20 fr. sur le devant. Le port des marchandises est de 19 fr. le quintal métrique. Cette entreprise, tout-à-fait nouvelle pour la Corse, a été favorisée par une prime d'encouragement.

(4) Voir le tableau CXXI.

(5) Voir la note 1, p. 257.

dépensait 253,431 liv., aujourd'hui 352,550 fr. On voit, par le tableau CXVII, que les recettes effectuées dans l'île sur les revenus publics, en 1831, se sont élevées à 1,144,640 fr., et que les paiemens effectués sur les dépenses publiques, pendant la même année, se sont élevées à 4,941,164. La Corse produit donc aujourd'hui de deux à trois fois plus qu'elle ne produisait sous le gouvernement génois, au commencement du siècle dernier, et la France dépense quatorze fois plus dans l'île, que Gênes n'y dépensait.

Les dépenses de la guerre, en 1704 et 1705, s'élevaient annuellement à 281,755 fr. Elles se sont élevées, en 1831, à 2,782,767 fr., environ dix fois plus haut. La force employée à la poursuite des malfaiteurs coûtait 54,181 fr. (1). La gendarmerie coûte aujourd'hui.. 360,479 fr.

Le bataillon de voltigeurs corses, qui fait le même service que la gendarmerie, coûte........... 273,632

En tout....... 634,111 fr. (2);

plus de la moitié de ce que produisent toutes les contributions de la Corse, et nous avons vu qu'un grand nombre de malfaiteurs échappent encore aux poursuites de la justice.

Il résulte du tableau CXVII, qu'en 1831, la contribution foncière par tête n'était guère, en Corse, que le cinquième (0, 21) de ce qu'elle était, sur le continent français.

Ce rapport était, pour la contribution personnelle et mobilière et pour celle des patentes, des 27 centièmes, et pour la totalité des contributions directes, des 23 centièmes; moins du quart.

Pour les recettes effectuées en 1831 sur les revenus publics, le

(1) Voir le tableau CXVI pour les autres détails.

(2) Il y a dans les départemens d'Ille et Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère, cinq gendarmes pour dix mille habitans (*) : il devrait y en avoir en Corse, dans la même proportion, en tout quatre-vingt-dix-huit, qui ne coûteraient pas 100,000 fr. Il dépendrait donc des Corses d'épargner chaque année, sur cet article de dépense, un demi-million qui pourrait être employé dans leur pays en améliorations de tous les genres.

(*) Il y avait en Corse, en 1833, quarante-neuf gendarmes ou voltigeurs corses pour dix mille habitans.

rapport (1) a été des 16 centièmes. Pour les paiemens effectués sur les dépenses publiques il a été des 66 centièmes. Les sommes payées ont donc été, proportionnellement à la population, moins fortes d'un tiers en Corse que sur le continent français. Cela vient principalement de la dette publique, dont une très-petite partie se paie en Corse; des frais de régie des contributions indirectes, contributions dont la Corse est exempte; des dépenses des administrations centrales et de celles de la marine, dépenses qui sont faites pour la Corse comme pour le reste de la France, à Paris et dans les grands ports du royaume. Malgré cela, le rapport des paiemens est, comme on le voit, quatre fois plus grand que celui des recettes.

Les dépenses relatives aux Cours royales, aux Cours d'assises et aux justices de paix, ont été, proportionnellement à la population, de trois à quatre fois plus grandes en Corse que sur le continent français.

Les frais de justice ont été six fois plus considérables (2).

Les dépenses des ponts et chaussées ont été plus faibles d'environ un tiers (3).

Il serait bien à souhaiter que ces deux derniers rapports fussent inverses; que les frais de justice fussent plus faibles et les dépenses des ponts et chaussées plus grandes.

Si la richesse publique est plus faible en Corse, elle est mieux répartie; on voit peu de grandes fortunes dans cette île; mais aussi il y existe proportionnellement moins de pauvres que dans les parties du continent français réputées les plus riches. Les tableaux publiés en 1828, qui font connaître, pour chaque département, le nombre de cotes de la contribution foncière, viennent à l'appui de cette assertion. J'ai calculé, d'après ces tableaux, et d'après un état particulier fourni par la direction des contributions directes de l'île, le rapport du nombre de cotes à la population pour la France continentale, la Corse, les

(1) Rapport des recettes effectuées en Corse aux recettes effectuées sur le continent français, en ayant égard à la population des deux pays.

(2) Cette grande proportion des frais de justice n'est pas due uniquement au grand nombre et à la nature des affaires criminelles; elle tient aussi à ce que le siége de la Cour royale est placé fort loin du centre de l'île : il devrait être placé à Corte.

(3) Voir le tableau pour les autres détails.

différens arrondissemens de cette île et les départemens du Nord, de la Seine et de la Seine-Inférieure (1). Le tableau suivant présente le résultat de ce calcul.

	POPULATION en 1826.	NOMBRE de cotes.	RAPPORT.
France continentale........	31,660,449	10,241,335	0,32
Corse	184,979	55,450	0,30
Arrondissement d'Ajaccio..	43,882	10,777	0,25
———————— de Bastia..	56,375	17,953	0,32
———————— de Calvi...	19,805	5,620	0,28
———————— de Corte...	43,704	15,528	0,36
———————— de Sartene.	21,123	5,572	0,26
Département du Nord.......	962,648	221,552	0,23
———————— de la Seine....	1,013,373	64,304	0,06
———————— de la Seine-Inf.	688,295	moins de 200,000	moins de 0,29

On voit par ce tableau que le rapport du nombre de cotes à la population n'est pas beaucoup plus faible pour la Corse que pour le continent français; et si l'on fait attention qu'un grand nombre de cotes, en Corse, représentent chacune plusieurs centaines de propriétaires, puisque chaque commune ne figure sur les rôles des contributions que comme un seul, on reconnaîtra que le nombre de propriétaires doit être plus grand dans cette île que sur le continent français. Ce qui est digne de remarque, c'est que l'arrondissement de Corte, situé au centre de l'île, celui qui représente le mieux la Corse, est aussi celui où ce rapport est le plus grand. Il est plus faible dans le département du Nord que dans aucun arrondissement de la Corse; il est plus faible dans la Seine-Inférieure qu'en Corse; il est plus faible à Paris que dans toute autre partie de la France.

(1) N'ayant à ma disposition que des extraits des tableaux publiés, je n'ai pu établir le nombre de cotes du département de la Seine, qu'en déduisant d'un total où ces cotes sont comprises, un autre total où elles ne le sont pas; et pour le département de la Seine-Inférieure, j'ai pu voir seulement qu'il n'était pas au nombre de ceux dont le nombre de cotes surpasse deux cent mille.

TRAVAUX PUBLICS.

Travaux exécutés sur les fonds des ponts et chaussées.

Il n'existe en Corse que trois routes royales, celle d'Ajaccio à Bastia, celle de Bastia à Saint-Florent, et la route forestière d'Aitone (1).

La première suit la vallée de la Gravona, jusqu'au col et à la forêt de Vizzavona, où elle traverse les monts, descend dans la vallée du Vecchio, affluent du Tavignano, passe dans celle du Tavignano à Saint-Pierre-de-Venaco, et arrive à Corte. De Corte, elle va gagner le col de San-Quilico, sur l'arète qui sépare la vallée du Tavignano de celle du Golo, descend dans cette dernière vallée, suit les bords du torrent jusqu'à la plaine de Mariana, puis, se tenant au pied des montagnes, elle longe cette plaine et l'étang de Biguglia jusqu'à la côte de Bastia (2).

(1) Voir pour ces trois routes la carte IV et les profils VII. Deux autres routes ont été classées comme royales, celle de Calvi à Ponte-Leccia, ou de Calvi à Corte, et celle d'Ajaccio à Bonifacio; mais elles n'existent point encore.

(2) On a beaucoup critiqué le tracé de la partie de la route d'Ajaccio à Bastia, comprise entre Corte et Bastia. « Cette route, dit M. Pompéi (*), n'a rempli que faiblement le but militaire, commercial et agricole qu'on aurait dû se proposer, puisqu'au lieu de la tracer dans la direction des cantons populeux, on a choisi la vallée du Golo, de manière à éviter tous les villages et à la rendre très-difficile à parcourir, dans le cas même des plus faibles attaques. » Ces critiques ne me paraissent pas justes. La route entre Bastia et le Golo se tient, comme je l'ai dit, au pied des montagnes, en s'éloignant de plus en plus de la mer, dont elle est séparée par l'étang de Biguglia ; elle passe au-dessous de Furiani, de Biguglia et de Borgo ; elle est par-tout dominée du côté de l'intérieur, c'est-à-dire du côté de la défense. Une fois entrée dans la gorge du Golo, elle est pour ainsi dire impraticable pour l'attaque : l'ennemi y serait facilement écrasé. Plus loin, il aurait à traverser trois fois le torrent sur des ponts étroits, que l'on pourrait d'ailleurs couper si cela devenait nécessaire. Ces obstacles vaincus, il lui resterait à franchir le col de San-Quilico, dominé de toutes parts. Le but militaire, celui de rendre la marche de l'ennemi sur Corte très-difficile, n'a donc pas été négligé. La force de la Corse est dans le double bassin du Haut-Golo et du Haut-Tavignano, qui occupe le centre de l'île, et où l'ennemi ne peut pénétrer que par des gorges étroites (**). La route en unit les deux parties et en facilite la défense. Elle présente, sur les quatre cinquièmes de sa longueur, entre Bastia et Ponte-Francardo, des pentes très-douces ; elle passe ensuite de la vallée du Golo dans celle du Tavignano, par un point

(*) État actuel de la Corse, page 125.

(**) Voir la carte IV, et la Description physique, page 27.

La longueur de cette route est de 148,233 m., savoir :

D'Ajaccio à Bocognano..................	38,262 m.
De Bocognano à Vivario..................	21,504
De Vivario à Corte..................	21,292
De Corte à Ponte Novo..................	30,045
De Ponte Novo à Bastia..................	37,130
	148,233 m. (1)

La partie comprise entre Ajaccio et le Serraggio (près de la moitié de la longueur totale), n'avait été qu'ébauchée, et elle devait être beaucoup plus coûteuse que l'autre, puisqu'elle avait à traverser la grande chaîne et toute la partie granitique des montagnes de l'île. Pour peu qu'on ait quelque connaissance de ce genre de travaux, on sait que lorsqu'on n'a fait qu'effleurer le terrain par une première ouverture de peu de largeur, presque toute la dépense reste à faire, et elle est énorme pour une route de cette nature. On peut voir par le tableau CXVIII qu'on a dépensé sur la route d'Ajaccio à Bastia, de 1807 à 1832 inclusivement, 2,172,496 fr. Quelques parties restent encore à perfectionner; plusieurs petits ponts restent à construire ou à reconstruire; cependant la route est praticable pour les voitures sur toute sa longueur,

unique par son abaissement au milieu de ces montagnes, ainsi que je l'ai fait remarquer dans la *Description physique*. Aucune autre direction n'aurait donc pu être aussi favorable aux transports militaires et à ceux du commerce. Enfin, cette route suit la plus grande vallée de la Corse, et lui ouvre une communication avec Bastia et Corte. « Quelle fut, dit M. Renucci (*), la surprise de tous les bons Corses, de voir cette route suivre la vallée du Golo, traverser trois fois ce fleuve sur des ponts de pierre, et gagner Corte en se tenant toujours éloignée des lieux habités situés à sa droite et à sa gauche! » La route devait-elle aller, à droite et à gauche, chercher les villages sur les montagnes? C'est aux habitans des villages à venir la trouver, en ouvrant de nouveaux chemins ou en perfectionnant ceux qui existent, comme ils l'ont déjà fait sur plusieurs points, comme ils le feront bientôt par-tout. Cette route dans la vallée du Golo doit servir également, à droite, aux habitans des cantons d'Omessa, de Saint-Laurent, de Morosaglia et de Campile; à gauche, à ceux des cantons de Calacuccia, de Castifao, d'Olmi, de Lama et de Campitello. Si ces cantons, qui occupent un vaste territoire, ne sont pas populeux (**), ils le deviendront, et cette grande communication les y aidera : tous les bons Corses le reconnaîtront un jour.

(1) Voir pour plus de détails le tableau CXXI.

(*) Histoire de Corse, page 171.

(**) La population de ces cantons est de 22,551 âmes, plus du neuvième de celle de l'île.

et nous avons vu qu'une diligence y avait été établie depuis quelques années.

La route de Bastia à Saint-Florent s'embranche sur celle d'Ajaccio à Bastia, à 2 kilom. de cette dernière ville, traverse la chaîne au col de Tigime, descend dans la vallée de la Ficajola, qu'elle suit jusque vers l'embouchure de ce torrent, et longe ensuite la côte jusqu'à Saint-Florent. Sa longueur totale est de 14,937 m. Cette route avait été, dès le principe, ouverte sur toute sa largeur et perfectionnée : elle n'a pas été jusqu'ici beaucoup plus utile au commerce que n'eût pu l'être une route muletière; mais elle était nécessaire comme route militaire, principalement pour établir la communication entre Bastia et les flottes qui pourraient relâcher ou se trouver en station dans le golfe de Saint-Florent.

La route d'Aitone a aussi été ouverte et perfectionnée sur toute sa longueur, depuis le centre de la forêt jusqu'au golfe de Sagone ; j'en ai donné la description à l'article *Forêts* : elle a coûté 767,459 fr. Le montant des travaux exécutés pendant les seules campagnes de 1811, 1812 et 1813, s'est élevé à 470,221 fr.

Le tableau CXVIII fait connaître les travaux qui ont été exécutés en Corse sur les fonds des ponts et chaussées, pendant les années 1807—1832, et le montant des dépenses faites pour ces travaux. J'ai divisé cette période en trois autres qui répondent, la première au gouvernement impérial, la seconde au gouvernement de la restauration, la troisième au gouvernement actuel. Il résulte de ce tableau, que la dépense annuelle moyenne, non compris les appointemens des ingénieurs, des conducteurs, et des officiers et maîtres de ports, a été, pour les huit années de l'empire, de 274,050 fr., pour les seize années de la restauration, de 129,048 fr., et pour les deux années du gouvernement de Louis-Philippe, de 177,273 fr. On a donc eu tort de dire que Napoléon n'avait rien fait pour son pays. Une grande partie des travaux exécutés en Corse, de 1807 à 1814, l'ont été pour Ajaccio, et par suite d'un décret spécial. Ce décret, du 1er. novembre 1807, ordonnait beaucoup d'autres travaux qui ne furent point exécutés : une caserne devait être transformée en préfecture, un couvent en caserne; un hôpital militaire, un hôtel pour le général commandant la division, un pont sur la Gravona, à Campo di Loro, devaient être construits. L'art. 17 portait : « De nouveaux ingénieurs des ponts

» et chaussées seront envoyés en Corse. » Il y en avait déjà quatre, on en envoya deux autres (1). Pendant ces huit années, le cours Bonaparte fut ouvert à l'entrée d'Ajaccio (2), le quai de cette ville (3) et la conduite qui y amène les eaux du Canneto (4), furent construits, le marais des salines fut en grande partie desséché (5), le pont d'Ucciani, sur la Gravona, fut achevé (6), le pont du Truggia, sur le Liamone, fut construit (7), le môle de l'Ile-Rousse fut prolongé (8), la route d'Aitone fut ouverte et tous ses ponts furent construits (9), la route d'Ajaccio à Bastia, qui n'était encore qu'ébauchée entre Ajaccio et la forêt de Vizzavona, fut rendue praticable pour les longs équipages des pièces de mâtures (10).

(1) Aujourd'hui, il n'y a en Corse que deux ingénieurs des ponts et chaussées : ce n'est pas assez, quel que soit leur zèle. Le conseil général a demandé, dans sa dernière session, qu'on en augmentât le nombre : il y a tel projet, comme celui de la route de Calvi à Corte, qui, pour être bien fait, doit occuper un ingénieur et un conducteur pendant toute une campagne.

(2) Voir page 470.

(3) Ce bel ouvrage a été fondé à 74 m. en avant du point où la mer touchait le rivage de la place d'Ajaccio : sa construction est due à M. Dupeirat, auquel il a fait passer plus d'une mauvaise nuit.

(4) Le développement de la conduite est d'environ 10,000 m. La source la plus éloignée, celle de l'Annoneiade, est située au-dessus et à l'Ouest du col de Faccia-di-Campò (*), à 590 m. au-dessus du niveau de la mer. La suivante est celle du Canneto, indiquée sur la carte du Dépôt de la guerre : elle a donné son nom à la conduite. Le canal, arrivé à la vallée de l'Albitreccio, se développe sur les deux rives de ce torrent, et aboutit à un château d'eau élevé de plus de 30 m. au-dessus de la place du Quai d'Ajaccio.

(5) Voir page 520.

(6) Ce pont, d'une seule arche surbaissée, de 23 m. 38 de largeur, et de 6 m. 70 de flèche, en granite d'une grande dureté, est du plus bel appareil. Les culées et la voûte avaient été construites, en 1786, par l'ingénieur Cadenol; son achèvement et la construction de la route à ses abords sont dus à M. Blanchard.

(7) Sur le chemin d'Ajaccio à Vico, aujourd'hui route départementale d'Ajaccio aux bains de Guagno. La construction de ce pont, d'une seule arche, en plein-cintre, de 18 m. d'ouverture, est due à M. Abrial.

(8) Le prolongement du môle de l'Ile-Rousse est dû à M. Pradal, ainsi que la construction d'un ponton cure-port, qui malheureusement n'a pu être utilisé. (Voir la note *b* du tableau CXVIII.)

(9) Plusieurs ingénieurs ont eu part à ces travaux, dont la plus grande partie a été exécutée sous la direction de M. Dupeirat.

(10) Voir page 526.

(*) Voir le tableau V.

Parmi les ouvrages exécutés pendant la période suivante, on remarque le beau pont du Vecchio (1), qui a achevé de rendre la route d'Ajaccio à Bastia praticable pour les voitures, la restauration du pont de Rizzanese (2), le perfectionnement de la conduite des eaux du Canneto, et la distribution de ces eaux dans la ville d'Ajaccio (3).

Pendant la troisième période, trop courte pour pouvoir offrir de grands résultats, plusieurs parties de la route d'Ajaccio à Bastia ont été perfectionnées. J'ai fait observer, dans une note du tableau CXVIII, que pendant les cinq dernières années de la restauration, comme en 1831 et 1832, le montant des sommes accordées pour la Corse, sur les fonds des ponts et chaussées, a été régulièrement de 200,000 fr., y compris les dépenses du personnel. C'est sans doute tout ce qu'on a pu faire; mais cette somme est loin de répondre aux besoins de l'île. Les dépenses de simple entretien, qui vont croissant à mesure que la masse des ouvrages augmente, et celles du personnel, en absorbent une partie considérable. On ne peut guère, avec ce qui reste, songer à entreprendre de grands travaux. Cependant, deux routes royales sont

(1) Ce pont, d'une seule arche de 30 m. d'ouverture, élevée de 35 m. au-dessus du lit du torrent, a été construit de 1824 à 1827. Les travaux ont été dirigés par M. le conducteur Globergia, faisant fonction d'ingénieur ordinaire, sous les ordres de M. l'ingénieur en chef Jouvin. Cet exemple et beaucoup d'autres font regretter que la carrière des conducteurs des ponts et chaussées soit si bornée. Il serait à désirer que ceux de ces employés qui se distingueraient par leur instruction et leurs services, pussent aspirer au grade d'ingénieur. On pourrait, par exemple, leur réserver un vingtième des places, et les assujettir à des examens, à des concours, qui offriraient toutes les garanties nécessaires, relativement à leur capacité. Un conducteur de première classe qui fait bien son service, continuellement en course, peut à peine vivre avec ses appointemens, et n'a plus d'avenir : tous ses efforts ne pourraient pas le faire avancer d'une ligne; il sera toute sa vie subalterne. Cette situation est décourageante; il y a de l'injustice à y condamner des hommes aussi utiles, auxquels il ne manque souvent, pour devenir d'excellens ingénieurs, que quelques connaissances théoriques qu'ils pourraient acquérir, s'ils avaient l'espérance d'arriver à un grade supérieur.

(2) Sur le torrent du même nom, route d'Ajaccio à Bonifacio. Ce pont, autrefois de trois arches, avait été détruit, il y a long-temps, par une crue extraordinaire. La voûte décharnée de l'arche principale, de 13 m. d'ouverture, en plein-cintre, existait encore : on a rétabli cette arche, et l'on a construit, à ses abords, deux rampes et une chaussée submersible dans les plus hautes eaux, qui ne peuvent interrompre le passage que rarement, et pendant peu de temps.

(3) Une cuvette de distribution les envoie à sept fontaines, dont la principale a été construite sur la place du Quai. Deux réserves ont été établies dans les anciennes citernes de la ville, et une troisième à la citadelle. Ces travaux ont été dirigés par M. Moline et par M. Jouvin.

à faire, plusieurs marais devraient être desséchés, les ports de Bastia, du Maccinagio, de Centuri, de l'Ile-Rousse, de Girolata, de Propriano, de Porto-Vecchio, réclament des améliorations qui favoriseraient le commerce et contribueraient à accroître la prospérité de l'île. Il serait donc à souhaiter que cette somme de 200,000 fr. pût être portée à 300,000 : on continuerait ainsi ce que Napoléon fit pour la Corse, pendant les huit dernières années de son règne.

Travaux exécutés sur les fonds du département ou des communes.

Quatre routes départementales sont dans ce moment en construction. La première doit conduire d'Ajaccio aux bains de Guagno. Elle suit à peu près l'ancien chemin du Vico jusqu'à ce bourg. Elle va par conséquent passer au col de Faccia di Campo, traverse les deux branches de la Lava, en se rapprochant d'Appietto, va gagner le col de Saint-Sébastien, passe de la vallée de la Liscia dans celle du Liamone, au-dessous d'Aro, va traverser ce torrent au pont de Truggia, et arrive à Vico. De Vico aux bains, elle suit aussi à peu près la direction de l'ancien chemin. Elle traverse une seconde fois le Liamone sur un pont de deux arches nouvellement construit, passe au-dessous de Murzo et entre dans la vallée du Grosso, sur la rive gauche duquel les bains sont situés. Cette route est ouverte sur toute sa largeur, et praticable pour les voitures d'Ajaccio à la Lava, au-dessous d'Appietto, sur une longueur de 12 kil., et à l'autre extrémité, de Vico aux bains, sur une longueur d'environ 8 kil.

Les trois autres routes sont celles de Bastia au Maccinagio, du pont du Golo à Cervione, et de Calvi à Saint-Florent (1). Ces routes sont

(1) Une cinquième route a été classée comme départementale, celle de Propriano à Sartene : je ne crois pas qu'on y ait encore travaillé. Les dépenses faites sur les quatre autres s'élevaient, au 31 décembre 1833, non compris les salaires des agens et les honoraires des ingénieurs, à 321,786 fr., savoir :

Route d'Ajaccio aux bains de Guagno, y compris la construction des ponts de Belfiore (28,693 fr.) et de Silvani (5,752 fr.)........	215,426 fr.
Route de Bastia au Maccinagio........	10,928
Route du pont du Golo à Cervione........	8,913
Route de Calvi à Saint-Florent, y compris la construction du pont du Bambino (75,861 fr.)........	86,519
	321,786

peu avancées. Elles suivront nécessairement le littoral, ou s'en écarteront peu. Le département a fait construire sur la dernière, de 1824 à 1828, près de Calvi, sur le Secco, un fort beau pont de trois arches, connu sous le nom du pont du Bambino (1).

Le conseil général, dans sa session de 1832, avait annoncé l'intention de ne faire ouvrir d'abord que des routes muletières bien tracées, que l'on aurait rendues carrossables à mesure que les besoins de l'agriculture et du commerce l'auraient exigé. Ce parti serait selon moi le plus sage. On couvrirait l'île de chemins semblables avec les sommes nécessaires pour construire une seule grande route, qui, malgré sa largeur, n'en serait pas moins parcourue, pendant long-temps, uniquement par des mulets. Il y a vingt-ans que la route d'Ajaccio à Bastia est carrossable entre Ajaccio et Bocognano, et les transports ont toujours continué à se faire à dos de mulet, entre ce village, l'un des plus populeux de l'île, et Ajaccio.

On ne trouvait, en 1816, aux bains de Guagno, qu'un vieux bâtiment en ruines, divisé en trois parties, qui contenaient chacune un bassin circulaire. L'eau de la source principale se partageait entre ces bassins. De 1816 à 1818, cet édifice fut réparé, et l'on en construisit un autre au-dessus de la petite source, dite Degli Occhi. De 1821 à 1823, le département fit construire à ces bains deux nouveaux bassins, douze baignoires particulières, deux chambres pour les douches, et un réservoir qui permet de remplir quatre fois en vingt-quatre heures tous les bassins et toutes les baignoires. On y a construit depuis un hôpital militaire, un bain particulier pour les officiers et un bain pour les pauvres. On y trouve une auberge qui peut recevoir trente personnes, et différentes baraques bien construites et spacieuses où les baigneurs peu aisés sont reçus, moyennant une faible rétribution (2). Il y existe aussi une chapelle où l'on dit la messe les dimanches et les fêtes.

(1) La construction de ce pont a été dirigée par M. le conducteur Hucherot, faisant fonction d'ingénieur ordinaire, sous les ordres de M. l'ingénieur en chef Jouvin. Voir la note 1 de la page 567.

(2) Le prix de la pension et du logement, à l'auberge, est de 4 fr. par jour. Dans les baraques, le prix d'un lit, pour deux personnes, est de 1 fr. par jour. Ceux qui n'ont pas le moyen de louer un lit paient seulement 1 fr. 25 pour le temps qu'ils restent aux eaux. Le prix des bains est, pour les baignoires particulières, de 0 fr. 30, et pour les bassins de 0 fr. 10.

Le nombre des personnes qui se rendent annuellement à ces eaux est de six à huit cents.

Les bains de Pietra Pola avaient été encore plus long-temps négligés que ceux de Guagno. Il n'y existait, en 1823, que les ruines d'un grand bassin qui recevait les eaux de la source principale. On avait construit deux bains dans son intérieur, au moyen de petits murs en pierre sèche et en gazon, et l'on avait pratiqué une espèce de baignoire dans l'épaisseur même du vieux mur. Le département fit construire à cette époque, sur le même emplacement, deux bassins rectangulaires séparés par un mur. On n'y trouvait alors aucune habitation. Depuis, trois maisonnettes y ont été bâties par des particuliers. Deux de ces édifices sont loués aux baigneurs; ils ne présentent qu'une seule pièce sous le toit et ne sont ni pavés, ni garnis d'aucuns meubles; cependant on les a loués, dit-on, jusqu'à 116 fr. pour un mois environ que dure la saison des eaux. Le conseil général a voté des fonds pour la formation de deux établissemens thermaux, l'un à Pietra Pola, l'autre aux eaux de Caldaniccia (1), découvertes près d'Ajaccio en 1831; mais ses ressources sont si bornées et il a tant à faire, que ces établissemens ne pourront être bien considérables. Il serait à désirer que le gouvernement pût venir à son secours pour cet objet, particulièrement pour les bains de Pietra Pola. Un grand établissement sur ce point et des routes qui y conduiraient de Bastia, de Corte et de Bonifacio, contribueraient beaucoup à faire faire des progrès à la civilisation, dans un des cantons de l'île les plus arriérés sous ce rapport.

Il n'existe aux eaux acidules d'Orezza aucun établissement spécial; mais le village de Piedicroce, qui est très-voisin de la fontaine, offre aux buveurs toutes les ressources désirables.

On ne trouve aucunes commodités aux autres sources minérales que j'ai indiquées. Il existe seulement à celles de Guitera, éloignées d'environ 2 kil. du village de ce nom, un bassin circulaire de 3 m. 85 de diamètre intérieur. A celles de Tallano, on trouve un bassin de 6 m. environ de longueur, sur 2 m. de largeur. Il existe aussi aux eaux de

(1) On a construit en 1831, sur les sources de Caldaniccia, cinq bassins circulaires de 2 m. 50 de diamètre.

Buderango (1), un petit bassin carré, en briques, de 2 m. de côté, qui a été dégradé par les crues du torrent.

Les prisons de la Corse sont toutes malsaines, et dans plusieurs, les prévenus sont confondus sans distinction d'âge, de crimes ou de délits. Il serait nécessaire d'en construire de nouvelles; mais le département aurait encore ici besoin d'être aidé. Celles de Sartene vont être agrandies de quelques pièces; elles n'en ont que deux, dans chacune desquelles on a pratiqué des latrines, et il n'y a dans ce local aucun préau où les prisonniers puissent prendre l'air (2).

J'ai déjà parlé des édifices publics construits à Ajaccio aux frais du département et de la ville. L'hôtel de préfecture (3) et l'hôtel-de-ville

(1) Voir page 45, note 1. Suivant M. Hucherot, qui a visité cette source le 10 mai de cette année, c'est le lieu où elle est située qui porte le nom de Buderango ou Budrango; le torrent, sur la rive droite duquel elle se trouve, se nomme la Tagona; il a son embouchure dans le Taravo, à 1 kil. au-dessus du pont de Bra. La source est éloignée de 1,5 kil. de cette embouchure, et de 1,7 kil. E. 34° S. d'Urbalacone; elle est sur le territoire de Zigliara, non sur celui d'Urbalacone. Elle donnait, le 10 mai, 6,67 litres par minute. Il existe deux autres sources, l'une un peu à l'amont, l'autre à 300 m. environ à l'aval de ce point : la première est moins abondante que celle du bassin; la seconde fournirait à peu près le même volume; sa température paraît plus élevée que celle des deux autres. Il serait facile de les réunir, puisqu'elles se trouvent sur la même rive du torrent.

(2) Le procureur-général près la cour royale de Bastia écrivait, en 1829, dans un rapport sur les prisons de cette ville :

« Jamais le local actuel ne pourra être approprié à sa destination : il faudrait construire de nouvelles prisons, et le département ni la commune ne sont en état d'en supporter la dépense.

» Le local actuel est construit peu solidement, incommode, mal divisé, peu sûr et insalubre. Les exhalaisons continuelles des latrines en rendent le séjour presque dangereux. »

Dans celles d'Ajaccio, les hommes occupent quatre cachots humides, qui ne reçoivent le jour que par une cour étroite, entourée de murailles de 16 mètres de hauteur; ils prennent l'air tous ensemble dans cette cour, infectée par des latrines qui sont situées dans un de ses angles.

Dans celles de Corte, d'après un rapport fait en 1822, par le procureur du roi de cette ville, les débiteurs insolvables et les condamnés à des peines correctionnelles ou de simple police, sont confondus avec les prévenus de crimes, dans une seule salle. Les femmes et les enfans occupent une petite pièce plus élevée, qui n'a de jour que sur cette salle. Il n'y a point de préau.

A Calvi, d'après un rapport semblable, fait à la même époque, les prisonniers n'ont d'autre préau qu'une espèce de corridor de 16 à 17 m. de longueur et de 2 m. de largeur réduite, qui ne reçoit le jour que par une petite fenêtre située à l'une de ses extrémités; à l'extrémité opposée sont des latrines infectes.

(3) Ce bel édifice a été construit d'après les plans de M. Jouvin, et sous la direction de cet ingénieur, jusqu'au moment où il a quitté la Corse (avril 1834).

ne sont point encore achevés. Le dépôt des enfans-trouvés doit l'être à la fin de cette année; il pourra recevoir cent enfans. Ce bâtiment présente toutes les dispositions qu'exige un établissement de cette nature (1).

Le département fait achever le desséchement du marais des Salines. Cette partie des terrains dont il a fait l'acquisition pour y établir la pépinière, le jardin botanique et le dépôt d'étalons, sera convertie en prairies qui fourniront la nourriture des étalons.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Instruction primaire.

Il résulte du tableau XLI, 1°. que le nombre de communes pourvues d'écoles, est proportionnellement un peu plus grand en Corse (73 sur 100), que sur le continent français (70 sur 100). 2°. Que le nombre relatif de garçons fréquentant les écoles est beaucoup plus grand en Corse que sur le continent français; la proportion est de 137 à 100 dans l'hiver, et de 126 à 100 dans l'été. Pour les filles, c'est l'inverse, le nombre relatif est beaucoup plus petit en Corse; la proportion est de 12 à 100 dans l'hiver et de 21 à 100 dans l'été. L'instruction primaire est donc plus répandue en Corse que sur le continent français parmi les hommes (2), et beaucoup moins parmi les femmes (3).

(1) Le nouveau dépôt des enfans-trouvés se construit d'après les plans et sous la direction de M. Cotin, architecte du département, ancien conducteur des ponts et chaussées. Voir la note 1 de la page 567.

(2) On voit, en effet, par le tableau XL, que, parmi les jeunes gens compris sur les listes du contingent des années 1829, 1830 et 1831, dont on a pu vérifier l'instruction, il y en avait, en Corse, 56 sur 100 qui savaient lire et écrire, et que, dans le département d'Ille et Vilaine, il n'y en avait que 33 sur 100.

(3) A Ajaccio, les Sœurs de la Charité, attachées à l'hospice et au dépôt des enfans-trouvés, ne se bornent pas aux soins et aux travaux qu'exigent ces établissemens; elles se livrent à l'éducation des enfans de la ville, particulièrement à celle des filles, et rendent de grands services sous ce rapport. Il y en a onze attachées à l'hospice, et cinq au dépôt : trois des premières sont entretenues sur une dotation fondée par le cardinal Fesch. Une seule est corse : les autres sont du continent français.

Les bons instituteurs sont encore rares en Corse; on est fondé à espérer qu'ils le seront moins désormais. Une école normale pour l'instruction primaire a été formée à Ajaccio; le ministre de l'instruction publique contribue à l'entretien de cette école, par une somme de 4,500 fr. destinée au traitement du directeur et au paiement de dix bourses.

Outre les écoles particulières ou communales des instituteurs et institutrices ordinaires, il y avait dans l'île, en janvier 1835 :

	Nombre approximatif d'élèves (1).	
Trois écoles-modèles d'enseignement mutuel;		
A Ajaccio	70	250
Bastia	80	
Corte	100	
Six établissemens des Frères de la Doctrine chrétienne (2);		
A Ajaccio	350	1410
Bastia	400	
Corte	200	
Bonifacio	200	
Calvi	160	
Isolaccio	100	
Deux établissemens des Sœurs de la Charité;		
A Ajaccio	250	410
Calvi	160	

Enseignement supérieur.

La Corse a trois collèges communaux, ceux d'Ajaccio, de Bastia et de Calvi. On y enseigne la langue française et la langue latine, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, la physique, la chimie et la théologie.

(1) D'après une note fournie, à cette époque, par feu M. Santini, qui était alors chargé des fonctions rectorales en Corse.

(2) Ces religieux, étant des Français du continent, contribuent beaucoup à répandre la langue française dans l'île.

Les colléges d'Ajaccio et de Bastia ne paraissent pas avoir été en progrès pendant ces dernières années. Le premier, qui comptait 297 élèves en 1820, n'en avait plus que 169 en 1833. Le second avait 271 élèves en 1820; le nombre en était tellement réduit en 1833, que le conseil municipal de Bastia crut devoir supprimer, pour 1834, les fonds qu'il était dans l'habitude de voter pour cet établissement; il avait fait seulement une exception en faveur de la classe de langue française, dont le nombre des élèves continuait à être considérable (1). Cependant les études étaient plus complètes dans ces deux colléges, en 1833, qu'en 1820. Celui d'Ajaccio n'avait que cinq classes à la première époque; il en avait dix à la seconde. Celui de Bastia avait six classes en 1820, et neuf en 1833. Il est possible que ces améliorations mêmes aient éloigné beaucoup d'élèves qui ne voulaient pas ou ne pouvaient pas consacrer tant d'années aux études de collége. Si cette désertion tenait à des abus ou à des vices d'organisation, le sage et savant inspecteur qui a été envoyé en Corse cette année (2), les aura fait disparaître. Pendant son séjour à Bastia, dans sa première tournée, le conseil municipal de cette ville est revenu sur la mesure qu'il avait prise l'année dernière; il a voté des fonds pour le rétablissement du collége, au mois de janvier prochain (3).

(1) Le régent de cette classe, M. Ruffin, philosophe et poète aimable, a été secrétaire de la Société d'Instruction publique, dont j'ai parlé. On trouve, de lui, dans les procès-verbaux des séances de cette société, plusieurs jolis contes en vers. La *Revue de la Corse* en a publié un autre dans sa feuille du 18 mars 1834.

(2) M. Dufilhol, chargé des fonctions rectorales dans l'île, en remplacement de M. Santini, décédé. Lorsque M. Dufilhol a été envoyé en Corse, il était proviseur à l'académie de Rennes, où il a été vivement regretté.

(3) Le journal l'*Insulaire français*, du 13 novembre 1834, que je reçois à l'instant, contient le prospectus suivant, publié par M. le maire de Bastia, qui fait connaître le nouveau plan d'études adopté pour le collége de cette ville:

« .... Les administrations universitaire et locale ont combiné leurs efforts pour » approprier le plan d'études et la distribution du temps à tous les besoins de l'époque » et du pays. Les études littéraires seront développées, et comprendront l'étude compa- » rative des langues française et italienne, celle des langues latine et grecque, les huma- » nités, l'histoire, la géographie, la rhétorique et la philosophie.

» L'étude des sciences aura une marche ferme et méthodique; elle comprendra l'arith- » métique, la géométrie rectiligne, l'algèbre jusqu'à la théorie générale des équations » et la cosmographie.

» Il y aura, en outre, un cours de physique et de chimie appliquées aux arts; et le

Le célèbre Paoli avait laissé, par son testament, une rente de 50 liv. sterl. par an, pour l'établissement d'une école à Morosaglia, lieu de sa naissance, et une rente de 200 liv. sterl., pour l'établissement à Corte d'un collége où quatre professeurs devaient enseigner, le premier, la théologie naturelle et les principes et preuves naturelles de la religion chrétienne, le second, l'éthique et le droit des gens, le troisième, la philosophie naturelle, le quatrième, les élémens de mathématiques (1). Paoli étant mort à Londres le 4 février 1807, les exécuteurs testamentaires placèrent dans les fonds publics les sommes provenant de l'héritage de ce général. En 1816, une ordonnance autorisa la commune de Corte à accepter le legs; mais des contestations s'étant élevées entre les héritiers et les légataires au sujet des arrérages des rentes léguées, l'affaire fut portée devant la Haute-Cour de chancellerie à Londres. Pendant la durée du procès, les autorités locales de la Corse et les héritiers convinrent de terminer la contestation à l'amiable. Divers incidens ayant retardé la conclusion de cet accommodement, il n'a eu

» conseil municipal a voté les fonds nécessaires à l'acquisition annuelle d'une certaine » quantité d'instrumens, de telle sorte qu'après un petit nombre d'années les collections » soient tout à fait complètes.

» Les cours de sciences se feront de manière à ce que les élèves puissent les suivre » facilement, et les terminer avec le cours d'études littéraires. Néanmoins, les heures de » ces cours sont calculées de manière qu'un élève, sans interrompre son cours de litté- » rature classique, puisse choisir entre les cours de sciences celui qui lui conviendra le » mieux; et nul ne sera admis dans un cours supérieur, s'il n'est en état de répondre » sur les matières de l'enseignement dans le cours précédent.

» L'enseignement des sciences aura pour objet de préparer les élèves à tous les con- » cours pour les services publics; et l'administration municipale est disposée à voter les » fonds nécessaires pour une chaire de mathématiques spéciales, dès qu'il se présentera » des élèves suffisamment instruits pour participer à cet enseignement.

» Bien qu'il soit reconnu que le système complet des études soit seul capable de don- » ner aux facultés des jeunes gens un développement complet et harmonique, il sera » loisible à ceux qui sont pressés par l'âge, ou qui se destinent à une profession indus- » trielle, de suivre seulement l'enseignement des sciences et des arts graphiques.

» Le cours de dessin, encouragé par le gouvernement, recevra des développemens » nouveaux par l'application des méthodes les plus modernes.

» L'identité de vues, le concours énergique de toutes les administrations, inspireront » toute confiance aux pères de famille, et assureront la prospérité d'un établissement si » intéressant pour la partie la plus populeuse et la plus active de ce département. »

On voit que la Corse se ressent déjà de la présence de M. Dufilhol.

(1) Par ce testament, dont j'ai une copie sous les yeux, Paoli faisait pour 70,000 fr., environ, de legs, outre la rente de 250 liv. sterling, destinée à l'école de Morosaglia et au collége ou à l'académie de Corte, rente dont le capital peut être évalué à 120,000 fr.

lieu définitivement qu'en 1831. L'ouverture de l'école de Morosaglia a été faite par le préfet de la Corse, M. Jourdan du Var, le 12 mai 1833. L'établissement d'un enseignement supérieur à Corte, a souffert plus de difficulté. Le département demandait une académie complète ; mais outre que le legs du général Paoli était loin de suffire à une pareille dépense (1), Corte ne présente point encore les ressources nécessaires pour certaines parties de l'enseignement des hautes sciences. Il paraît, d'après un rapport de M. Dufilhol, que l'établissement possédera seulement une école secondaire de droit, composée de trois chaires, et qu'on y enseignera les élémens de mathématiques, de physique, de chimie, d'histoire, de géographie, et la littérature française et latine. Le département se propose de doter deux chaires, et demande que la troisième le soit par le ministre de l'instruction publique.

M. de Saint-Genest, préfet de l'île en 1817, écrivait dans des notes adressées à cette époque au ministre de l'intérieur : « Toute la Corse attend avec impatience l'académie qui doit être établie à Corte, avec les fonds légués par Paoli. *Cet établissement placera au centre de la Corse un foyer de lumières, et hâtera le moment où Corte pourra devenir la capitale du département.* » La position de Corte conviendrait en effet bien mieux pour y établir le siége du gouvernement de l'île, que celles de Bastia et d'Ajaccio. Construire sans luxe dans cette ville tous les édifices nécessaires pour y recevoir la cour royale, l'administration départementale, l'évêque, l'état-major de la division, et une garnison nombreuse ; dessécher les marais d'Aléria et relever la ville antique de ses ruines ; ouvrir des routes de Corte à Calvi, à la nouvelle Aléria, à Porto-Vecchio, par les bains de Pietra-Pola, à Bonifacio, par Sartene, et à Vico, par les bains de Guagno, serait une entreprise digne de la France. La population de Corte s'accroîtrait rapidement, la circulation s'établirait entre cette ville et celles de la côte, l'intérieur de l'île changerait bientôt de face. On consolerait

(1) Le produit annuel de ce legs est évalué à.................................. 7,424 fr.
Le département aurait dû fournir.................................. 7,576
On demandait à l'Université.................................. 15,000
Le produit des inscriptions devait s'élever à.................................. 2,000

Total égal à la dépense annuelle qu'aurait exigée l'établissement d'une académie.................................. 32,000 fr.

Bastia, en construisant son second môle et en améliorant son port. Ajaccio perdrait davantage: le gouvernement et le département s'attacheraient à compenser ses pertes par toutes les faveurs qui pourraient contribuer à accroître son agriculture, son industrie et son commerce; sources de richesses bien plus fécondes qu'une préfecture et un évêché. On pourrait, par exemple, établir une ferme-modèle aux Salines, dessécher le marais del Bodicione, dans la plaine de Campo di Loro, construire le pont de la Gravona, projeté en 1808, et ouvrir la route d'Ajaccio à Sartene, avec des embranchemens sur Bastelica, Zicavo et Sainte-Lucie, exécuter le beau projet de la dérivation de la Gravona (1), qui fournirait aux irrigations d'une surface considérable de terrains, et donnerait des moyens d'établir des manufactures à Ajaccio. Ces travaux exigeraient de grandes dépenses, mais ils conduiraient à un grand résultat : la Corse, populeuse, forte et toute française, touchant à la Sardaigne, en face de Rome, vaudrait bien Alger.

Les jeunes corses qui se destinent à la médecine ou au barreau vont ordinairement passer quelques années sur le continent, pour y faire les études que ces professions exigent. Le plus grand nombre, sur-tout les moins aisés, donnent la préférence à l'Italie: la science y est à meilleur marché, comme le dit le spirituel auteur des lettres sur la Corse (2). La conformité de langage contribue aussi à les déterminer. La Toscane étant la partie de l'Italie la plus voisine de la Corse, et les relations de Bastia avec Livourne étant continuelles, c'est sur-tout à Pise qu'ils se rendent (3).

Quelques jeunes ecclésiastiques vont aussi achever leurs études en Italie.

Une ordonnance du 12 août 1819, porte qu'il sera réservé vingt bourses, dans les colléges royaux, au département de la Corse. Une autre ordonnance du 2 mai 1818, accorde douze bourses, dans le sé-

(1) Ce projet détaillé, de M. Dupeirat, existe au bureau de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Ajaccio.

(2) *Globe*, 10 avril 1827.

(3) Sur quatre-vingt-quatre étudians corses qui se sont rendus dans les écoles d'Italie, en 1818 et 1819, quarante-cinq ont été en Toscane, vingt-six à Rome et treize dans la Haute-Italie.

minaire d'Aix, aux élèves ecclésiastiques de cette île (1). Il serait à désirer que le gouvernement pût augmenter le nombre de ces bourses. On ne saurait trop s'attacher à rendre française l'éducation des jeunes corses, soit en leur facilitant les moyens de venir faire leurs études sur le continent français, soit en envoyant en Corse d'habiles professeurs du continent français, ainsi que le prescrivait Napoléon pour sa ville natale, par un article du décret que j'ai déjà cité (2). L'éducation française achèvera de donner à la Corse la langue et les mœurs de la France; elle achèvera de détruire le préjugé et les habitudes barbares qui dominent encore dans l'île, et qui arrêtent ou retardent cette belle partie du royaume, dans tous les genres de progrès.

Il y a à Ajaccio ainsi qu'à Bastia une école d'hydrographie et une école de dessin.

Le département a accordé à plusieurs jeunes gens qui avaient montré d'heureuses dispositions pour la peinture, des encouragemens qui leur ont permis d'aller étudier à Rome, pour se perfectionner dans cet art. L'un d'eux, M. Pasqualini, a entrepris dernièrement de représenter dans une série de gravures à l'eau forte, les principaux traits de l'histoire de son pays.

Parmi les élèves corses que le gouvernement ou le département ont entretenus à l'École des arts et métiers de Châlons, on n'en compte que trois qui aient continué à suivre la carrière de l'industrie. Le premier est contre-maître dans une filature à Lyon; les deux autres, qui ont appris l'horlogerie, exercent cet art, l'un à Lyon, l'autre à Besançon.

Les bibliothèques publiques sont de puissans moyens d'instruction; il n'existait en Corse, il y a trente-cinq ans, aucun établissement de ce genre (3). Les bibliothèques communales d'Ajaccio et de Bastia furent formées sous le ministère de Lucien Bonaparte. Celle d'Ajaccio, comme on peut bien le penser, fut la mieux par-

(1) Depuis long-temps la Corse n'a point de séminaire. Celui d'Ajaccio doit être rétabli dans le local qu'il occupait anciennement, et qui sert aujourd'hui d'hôtel de préfecture, aussitôt que le nouvel hôtel sera terminé.

(2) Décret du 1er. novembre 1807, art. 8 :

« Il sera envoyé de France des professeurs pour l'école secondaire, et il sera affecté jusqu'à 10,000 fr. par an pour les supplémens de traitement des professeurs. »

(3) Il y a quinze ans, Ajaccio n'avait pas même un libraire.

tagée, et depuis, elle a toujours été favorisée dans les différens envois de livres faits par le ministre de l'intérieur ; elle compte aujourd'hui 13,525 volumes; celle de Bastia en a 5,033.

Les habitans de cette dernière ville se plaignent de ce que, depuis long-temps, toutes les faveurs aient été pour Ajaccio et l'Au-delà des monts, tandis que Bastia et l'En-deçà des monts ont été négligés. La dernière partie de ces plaintes n'est pas tout à fait sans fondement, mais on ne doit pas oublier que, pendant long-temps aussi, toutes les faveurs, tous les avantages, ont été pour l'En-deçà des monts (1), déjà plus favorisé par sa situation et par la nature de son sol. La route d'Ajaccio à Bastia avait été achevée entre Corte et Bastia; elle n'était qu'ébauchée au-delà des monts. La route de Bastia à Saint-Florent avait été ouverte et perfectionnée ; rien de semblable n'avait été fait au-delà des monts. Bastia avait un môle, un phare; Ajaccio n'avait qu'une plage de rochers. Bastia avait des eaux abondantes et salubres ; Ajaccio n'avait que de l'eau de citerne. Tout était à faire il y a trente ans au-delà des monts : n'était-il pas naturel et juste de porter les secours sur cette partie, qui est encore aujourd'hui la plus faible? Comme la France aide et doit aider la Corse, la Corse elle-même doit aider l'En-deçà des monts. La France et la Corse ont d'ailleurs une dette à payer à Ajaccio.

(1) Voir l'histoire, page 346.

NOTES
SUPPLÉMENTAIRES.

CORSE ANCIENNE.

Aléria. P. 5 et suiv.

M. Arman, dans un excellent Mémoire manuscrit sur la Corse antique (1), indique comme la ruine la plus remarquable de l'île, quelques pans de murs d'enceinte d'Aléria, assez hauts et très-épais du côté de la terre, au niveau du sol du côté de la mer, et qui paraissent avoir quelque chose des entassemens pelasgiques. « C'est, dit » M. Arman, la seule ruine d'Aléria que, dans l'état actuel des re» cherches, l'on puisse rapporter aux premiers âges de la colonie. Il » n'a été découvert encore aucun des temples dont les Phocéens l'or» nèrent, selon le père de l'histoire (2). »

Mariana. P. 7 et suiv.

D'après M. Barbarin, conducteur des ponts et chaussées à Bastia, qui a visité la Canonica, l'arc ogive ne se remarque, dans cette

(1) M. Arman, qui a été successivement sous-préfet d'Ajaccio, de Corte et de Calvi, est peut-être l'homme qui a le plus étudié la Corse sous tous les rapports, et qui la connait le mieux.

(2) Hérodote dit en effet : « Lorsqu'ils furent arrivés à Cyrnos, ils élevèrent des » temples et demeurèrent cinq ans avec les colons qui les avaient précédés. »

église, qu'aux fenêtres très-étroites situées derrière le maître-autel. Ces fenêtres ont 1 m. 50 c. de hauteur et 25 c. de largeur. Les murs de cet édifice, construits en petites pierres et mortier, sont revêtus intérieurement et extérieurement en dalles de 5 c. d'épaisseur moyenne, placées par assises horizontales de différentes hauteurs. Les assises les plus fortes ont 60 c. de hauteur.

M. Ruffin, professeur au collége de Bastia, a eu en sa possession un petit groupe en bronze qui avait été trouvé par un serrurier de cette ville, près de la Canonica, et qui appartient maintenant à M. Cottard, recteur de l'académie de Strasbourg, s'il n'en a pas disposé. Il représente une tortue, sur le dos de laquelle un homme, agenouillé sur un seul genou, paraît soulever avec peine un demi-cercle. La tortue, à laquelle il manque la tête, est couverte d'une grande quantité de poissons; sa longueur est d'environ six pouces. La petite figure qu'elle supporte peut avoir aussi environ six pouces de hauteur. Le demi-cercle étant percé à ses deux extrémités, on suppose qu'il contenait primitivement un globe.

Cathédrale de Nebbio. P. 9.

Cette église, d'après M. Barbarin, est de même architecture, de même forme et de mêmes dimensions que la Canonica, mais le genre de construction des murs présente quelques différences; leur intérieur est en maçonnerie de moellon; les pierres de taille du revêtement intérieur et extérieur sont plus épaisses, et leur appareil est plus régulier; elles ont toutes à peu près les mêmes dimensions au parement; leur épaisseur moyenne est d'environ 20 c.

Monnaies romaines et autres antiquités trouvées sur divers points de l'île. P. 10 et suiv.

Pendant que l'on jetait les fondemens des fortifications de Corte, en 1770, on trouva des médailles romaines à cinq ou six pieds de profondeur dans la terre. On en trouva aussi, à la même époque, à l'Ile-Rousse. (Pommereuil, Histoire de Corse, tom. 1, pag. 12).

On trouve, de temps en temps, des monnaies romaines près de Poggio de Venaco, où l'on remarque aussi les ruines du prétendu

palais des rois maures et des descendans de Hugues Colonna. (Statistique du département du Golo, par M. Pietri).

On a trouvé souvent à l'Ile-Rousse, dans un terrain nommé *Sacratio*, des vases étrusques qui ont servi d'urnes cinéraires. Ils étaient disposés en lignes parallèles et placés horizontalement, la bouche tournée vers l'Orient. (*Ibidem*).

D'après M. Pugliesi, les jarres ou urnes qu'il a trouvées dans sa vigne, près d'Ajaccio (voir p. 11), étaient placées verticalement; elles contenaient chacune le squelette entier d'un enfant; elles étaient de forme ovale; leur hauteur était de 40 c. environ, et leur plus grande largeur de 25 c.; leurs extrémités étaient massives; elles ne présentaient aucune ouverture, et M. Pugliesi fut obligé de les casser; elles avaient deux doigts d'épaisseur.

Médaille de PLAUTILLA AUGUSTA, *trouvée à Santa-Manza.* P. 12.

Cette médaille porte, d'un côté, une tête de jeune femme, et, pour exergue, PLAUTILLA AUGUSTA. De l'autre côté est une Vénus debout, avec l'exergue VENUS FELIX.

Plautilla épousa, en 203, Antonin Caracalla, qui fut proclamé empereur en 211.

Cathédrale de Sagone. P. 17.

Cette église, d'après M. Hucherot, qui en a visité dernièrement les ruines, était très-petite; elle n'avait que 14 m. de longueur sur 10 m. de largeur. La façade et le toit n'existent plus. Les murs latéraux, jusqu'à 3 m. au-dessus du sol, sont construits en libages équarris et essemillés; leur partie supérieure, de 7 m. de hauteur environ, construite intérieurement en petit moellon et briques cassées, est revêtue en briques. La sacristie, bâtie dans le prolongement de l'église, et de même largeur qu'elle, a 8 m. de longueur; elle est bien conservée; ses murs sont construits en moellon et crépis; elle est voûtée et couverte en terrasse.

Anciens châteaux. P. 20 et suiv.

M. Pietri donne les indications suivantes, pour l'ancien département du Golo.

A Rogliano, au Cap-Corse, les ruines du château de San-Colombano, dont il est souvent question dans l'Histoire de l'île. (Voir p. 125 (1).

Les vestiges d'un autre château de San-Colombano, situé sur la montagne de ce nom, dont j'ai donné la situation géographique, tableau VI, 15 kil. Est 43° Sud de Palasca. Celui du Cap-Corse était la résidence des Damare; on suppose que celui-ci fut bâti par les marquis de Massa, qui gouvernèrent l'île au XIe. siècle. (Voir p. 115).

Entre Oletta (10,5 kil. O. 43° S. de Bastia) et Valle Calle, au Cap-Corse, les ruines du château de Campo Casso.

Dans le canton de Pietra, les ruines d'un château qui, suivant la tradition, aurait été habité par le roi Béranger II, lors de sa retraite en Corse; il possédait, dit-on, des biens allodiaux dans ce canton, particulièrement le territoire de la commune de Chiatra (2).

Dans le canton de Vezzani, à 2 kil. Nord-Est de ce village (3), les fondemens d'une grande forteresse qui appartenait, suivant la tradition, à des comtes nommés Morosini. Ces comtes, par suite des guerres civiles, furent obligés de quitter le pays et d'aller s'établir à Muracciole, près de Vivario.

A Omessa, outre les ruines du château de Supiétra, dont j'ai parlé p. 21, celui de Serra Valle, qui, suivant M. Pietri, subsiste dans son entier.

Cachet trouvé à Anchisa. P. 22.

On a bien voulu m'envoyer plusieurs empreintes de ce cachet. L'inscription porte : PETR. BAPT. CINC. DOMIN. CANARI ET EX COND. DE OLEASTRO.

(1) On a bâti sur ces ruines une maison qui appartient à la famille Negri.

(2) Cette tradition est sans doute fondée sur un des actes rapportés par Muratori, par lequel un roi Beranger, seigneur de Corse et de Sardaigne, déclare qu'il a déjà donné à l'abbaye de Saint-Benoît et Saint-Zenobius d'Ilaria, le lieu nommé *le Cavo*, entouré de tous les côtés par ses biens allodiaux de patrimoine (*de pater meus et de mater mea*), et qu'il donne toutes ses propriétés à ladite abbaye, avec la permission du pape Alexandre. L'acte est daté de 900, indiction 5 (fausse). Beranger Ier. était roi d'Italie en 900; Etienne VI était pape; il fut étranglé vers la fin de cette année; il eut pour successeur Romain I. Il n'y a point eu de pape du nom d'Alexandre pendant le Xe. siècle. Beranger II ne se retira point en Corse, mais son fils Albert, ou Adelbert, s'y retira.

(3) Sans doute au point nommé *Castel-Novo*, sur la carte du Dépôt de la guerre.

Germanes dit, tom. 3, page 269, qu'au temps de Filippini (XVI°. siècle), un Marchio Gentili vendit le fief de Canari à Pierre-Baptiste de Saint-Florent (c'est-à-dire natif de Saint-Florent). D'un autre côté, l'auteur de la *Giustificazione* parle de seigneurs de Canari (1), du nom de *Cencio* (sans doute pour *Cincio*). Il est donc très-probable que le Pierre-Baptiste de l'inscription, PETRUS-BAPTISTA CINCIO, est celui qui acheta la seigneurie de Canari au temps de Filippini.

Ce cachet a 42 mil. de diamètre. L'écu, que l'inscription entoure, porte six croissans et trois têtes de taureau, surmontés d'une croix et d'une couronne sur laquelle est perché un oiseau qui tient une palme dans son bec.

DESCRIPTION PHYSIQUE.

Roche coquillière sous-marine d'Ajaccio. P. 40, note 2.

M. Bellaire a bien voulu m'adresser les renseignemens suivans sur la roche à laquelle il a donné ce nom :

« Elle gît près de la chapelle des Grecs, et se compose de petites » vermiculites en spirale, noires ; elle est superposée au granite rouge-» clair et blanc, que l'on trouve sur toute cette côte. Je l'ai toujours » recueillie moi-même, après les tempêtes, qui en détachaient des blocs » et les jetaient sur le rivage. L'extrême sécheresse que nous venons » d'éprouver ayant fait que la mer s'est retirée comme on ne l'avait » vu depuis long-temps, j'ai pu m'avancer assez loin sur des rescifs, » alors à découvert, et j'ai vu la roche sur place. Cette sorte de con-» crétion est si dure, que je n'ai jamais pu la rompre avec le marteau. »

Pouzolane.

M. Pietri indique de la pouzolane sur deux points : dans la commune de Lama, sur le revers intérieur de la montagne de Tenda, et dans le canton d'Omessa, près de Piedigriggio. La première, dit M. Pietri, est moins parfaite que celle de Rome ; cependant elle fait de bon ciment avec la chaux. Les habitans de Piedigriggio se servent de l'autre pour recouvrir leurs terrasses.

Eaux minérales.

M. Pietri indique des eaux minérales froides dans le canton de San-Nicolao, près de Sainte-Marie et Poggio, et dans le canton de Pero, près de Taglio. Les habitans, dit-il, font beaucoup usage de ces dernières pour les diverses maladies.

L'auteur de la notice sur les antiquités de l'arrondissement de Bastia, dont j'ai parlé page 9, indique aussi des eaux minérales dans la commune de San-Pietro di Tenda, au lieu dit *Campo Cardetto.* On voit encore, dit-il, les vestiges des bains qu'on y avait construits. « On » sait, ajoute cet observateur, que c'est par l'effet de ces bains, que » des hommes tout courbés et roidis par le retirement des nerfs ont été » guéris en peu de jours. » Ces eaux sont froides.

Cavernes.

« Auprès et au-dessous du village de Castiglione, un mamelon du » mont Traonato présente, dans sa partie supérieure, une grande ou- » verture dans laquelle se précipite une portion des eaux du torrent » Tarivola. La partie inférieure offre trois autres ouvertures, par une » desquelles ces eaux trouvent leur issue et vont se réunir au torrent ; » les deux autres conduisent à une grotte large et spacieuse creusée dans » le roc vif, laquelle sert, dans les différentes saisons, d'abri aux bes- » tiaux contre les ardeurs du soleil ou la pluie. De cette grotte, on passe » dans plusieurs enfoncemens, et les habitans du pays prétendent que » la caverne a une issue dans la partie opposée de la montagne (1). »

Plantes.

Les plantes suivantes, portées sur le catalogue d'un herbier remis à la préfecture de la Corse, en octobre 1834, par M. le docteur Seraphino, ne se trouvent pas sur celui que j'ai donné page 47.

Allium schœnoprasum. Mont Bavella.

Arthemisia glomerata. Bonifacio.

Arabis rectangularis. Montagne de la Cagna.

(1) Statistique du Golo.

Arum corsicum. Bonifacio.
Asclepias vincetoxicum. *Ibid.*
Anthyllis tetraphylla. *Ibid.*
Buplevrum tenuissimum. *Ibid.*
Chrysanthemum maximum. Mont Bavella.
Colchicum arenarium. Bonifacio.
Mesembrianthemum argenteum. *Ibid.*
Paronichia argentea. Mont Bavella.
Polytricum septentrionale. Montagne del Coscione.
Solidago nudiflora. Figari.

Coquillages.

D'après les nouveaux renseignemens que M. Bellaire a bien voulu m'adresser, l'*ostrea saxosa pede equini*, et l'*ostrea saxosa tenuis*, portées dans la note 2 de la page 68, comme des espèces nouvelles, sont des variétés du *spondylus gœderopus*, qui se trouve sur le catalogue de M. Payraudeau, page 79. L'*ovula carnea*, portée aussi dans cette note, est la même espèce que celle que M. Payraudeau a nommée *ovula incarnata*, page 168 de son catalogue.

Poissons.

J'ajouterai, d'après M. Bellaire, les poissons suivans à ceux que j'ai indiqués pages 71 et 72, et que l'on pêche le plus souvent dans les parages d'Ajaccio:

Raie bouclée,	*Razza spinosa.*
Raie croisée,	*Razza capucina.*
Squale pointillé,	*Squaro.*
Squale rochier,	*Gatuzzo.*

Température de l'air à Bastia.

M. Don, ingénieur des ponts et chaussées à Bastia, a eu la bonté de me communiquer les résultats des observations qu'il a faites sur la température de l'air dans cette ville, du 1er. août 1832 au 31 juillet 1834. J'en ai formé le tableau supplémentaire F, qui fait connaître les *maxima*, les *minima*, et les moyennes, des mois et de l'année. Les

observations ont été faites à huit heures et demie du matin. On sait que la température moyenne de l'année, déduite des observations faites à cette heure, diffère peu de celle qui résulterait d'observations faites à toutes les heures du jour. Il n'en est pas tout à fait ainsi pour les moyennes des mois; les observations de huit heures et demie du matin paraissent donner des moyennes trop fortes dans la dernière partie du printemps et dans l'été, trop faibles dans l'automne et dans une partie de l'hiver (1).

Pour cette heure, le plus grand *maximum* des deux années a été de 28° 50 centigrades, et le plus petit *minimum* de 4° 50. La moyenne entre les *maxima* et les *minima* des mois, a été de 16° 5885, et la moyenne déduite de la totalité des observations, de 16° 7625. Cette dernière s'approche beaucoup de celle qui résulte, pour Ajaccio, des observations de M. Dupeirat (16° 65; page 85). Elle prouve que celle que j'ai déduite des observations de M. Cadet, de Metz (15° 60 R., 19° 50 centigrades; page 81), et celle qu'ont donnée les auteurs du cadastre (15° 39 R., 19° 24 centigrades; page 83), sont beaucoup trop fortes.

Si l'on compare les moyennes de Bastia, déduites des observations de M. Don, à celles de l'Observatoire de Paris, on trouve que la plus grande différence (6° 905) répond au mois de janvier, et la plus petite (1,970) au mois de mai. Cette différence va en diminuant de janvier en mai, et en augmentant de mai en août; elle oscille d'août en décembre. La différence moyenne est de 5° 2133. A Paris, comme à Bastia, la moyenne d'octobre est celle qui s'approche le plus de la moyenne de l'année.

(1) En 1818, à Paris, les observations de neuf heures du matin ont donné des moyennes trop fortes de plus d'un degré pour les mois de mai, juin, juillet, août et septembre; trop faibles d'environ un degré pour les mois de février, octobre, novembre et décembre, et à peu près exactes pour les mois de janvier, mars et avril. (Ann. de chim., tom. 9, page 424 et suiv.) Les observations de huit heures et demie doivent s'approcher de l'exactitude plus que celles de neuf heures, pour les mois de mai—septembre, et s'en éloigner davantage pour les mois d'octobre—décembre.

HISTOIRE.

Monument supposé celtique par M. Mathieu. P. 94, note 4.

M. Hucherot a visité, au mois de mai dernier, ce petit monument, connu, dans le pays, sous le nom de *Stazzonna del Diavolo,* Forge du Diable. Il est situé sur la rive gauche du Taravo, à 4 kil. de l'embouchure de ce torrent, et à 800 m. E. 35° S. de l'étang d'Erbajola, qui est indiqué sur la carte du Dépôt de la guerre, et que les gens du pays nommènt aussi l'Etang du Diable, *Stagno del Diavolo.* Il paraît que M. Mathieu avait un peu exagéré les dimensions de ce petit édifice. M. Hucherot ne donne que 1 m. 60 de hauteur au-dessus du sol, et 1 m. 15 de largeur aux pierres verticales. L'une de ces pierres est brisée, et celle qui les recouvrait est tombée : celle-ci, presque ronde, a 2 m. 40 à 2 m. 60 de diamètre. On trouve, à 50 m. environ de ce point, plusieurs pierres de même granite, de 4 à 5 m. de longueur, et de 40 à 50 cent. d'équarrissage.

Soumission des seigneurs de Cinarca à la République de Gênes, au XIII°. siècle.

Marzolaccio rapporte un acte de 1222, qui ne s'accorde point avec l'Histoire de Filippini, relativement aux seigneurs de Cinarca de cette époque.

Le 5 septembre 1222, Oppizone de Cinarca et Guillaume Biancolacci sont inscrits au nombre des citoyens de Bonifacio; ils jurent de demeurer, à perpétuité, soumis à la république de Gênes, avec leurs châteaux et toutes leurs forces, et d'obéir aux commandemens du podestat et des consuls de Bonifacio.

Filippini ne fait aucune mention de cet Oppizone. Il nomme André, père de Dio d'Aiuti. Celui-ci eut deux fils : Guido, père d'Arriguccio et de Reiniero, et Guillaume, père de Giudice. Giudice naquit en 1219, à peu près à l'époque dont il s'agit.

Marzolaccio rapporte aussi les actes de soumission de Giudice à la république, de 1259 et de 1280, dont parle Filippini : ces trois actes étaient, dit-il, enregistrés dans le premier livre *Des Droits de la République,* aux archives de Gênes.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

ÉTAT ACTUEL.

Mœurs du Peuple à Ajaccio.

L'article suivant, d'une lettre d'Ajaccio, du 3 août 1834, écrit avec simplicité, peint fidèlement un des bons côtés des mœurs du peuple de cette ville. « Hier, à Ajaccio, tirage de la conscription. L'on voyait, » d'un côté, courir des jeunes gens du peuple, qui allaient annoncer » les bons numéros aux parens de ceux qui avaient eu le bonheur de » les obtenir; de l'autre, des familles entières s'arracher les heveux, » et pleurer leurs enfans, que le sort n'avait pas favorisés. Dans ce » cas est une famille de quatorze personnes, qui occupe trois pièces » de notre appartement, et dont le chef est laboureur. On vint, hier, » leur dire que leur neveu avait un bon numéro : ils donnèrent cin- » quante sous à celui qui était arrivé le premier pour leur annoncer » cette bonne nouvelle. Une heure après vint leur fils, qui avait eu le » n°. 13. Je vous laisse à penser quels pleurs et quels cris : on aurait » dit qu'il y avait quelque mort. Vous savez aussi que, le jour du tirage, » la chapelle de Notre-Dame-de-la-Miséricorde est illuminée, parce » que les parens des jeunes gens y portent de petits cierges de dix, » vingt et trente sous. »

Concubinage, Enlèvemens et Mariages clandestins.

Le concubinage est assez commun dans l'intérieur de l'île. Des hommes mariés vivent publiquement avec d'autres femmes qui prennent la place des femmes légitimes. En 1818, M. le préfet de Vignolle crut devoir adresser aux maires du département une circulaire où il les engageait à prendre des mesures pour faire cesser ce scandale (1). Il paraît que, dans le Fiumorbo, la femme légitime ne cède point la place à la concubine, et que la paix du ménage n'est point troublée par leur rivalité. Je dois la note suivante à un Corse qui connaît parfaitement son pays. « Ce qu'on peut remarquer de particulier aux habi- » tans du Fiumorbo, c'est le concubinage. On y rencontre des maris

(1) *Moniteur* du 25 juillet 1818.

» et des femmes vivant dans un parfait accord, malgré la présence de » la concubine. Ces deux femmes vivent ensemble : la paix, la con» corde, président dans les soins domestiques, sans jalousie réci» proque. » Dans les autres parties de l'île, ce déréglement a quelquefois les suites les plus funestes. Le premier crime de Jean-André Gambini, dit Rosso, cousin du fameux Pascal, fut de massacrer, à coups de hache et de stylet, la concubine de son père. Condamné à mort pour cet assassinat, il le fut vainement onze autres fois depuis. Nous avons vu (1) qu'il succomba, en 1823, dans une rencontre avec la gendarmerie et les voltigeurs corses. A Porto-Vecchio, le 13 février 1823, au matin, Jacques Orsini fait rougir une broche, surprend endormie la concubine de son père absent, la découvre, et lui plonge le fer brûlant dans la poitrine.

Dans les villages peu populeux, presque tous les habitans sont parens; la plupart ne pourraient se marier convenablement sans dispenses. D'un autre côté, les fêtes du mariage entraînent toujours dans des dépenses assez fortes, relativement au peu de moyens des paysans corses. C'est souvent pour éviter ces frais que les moins scrupuleux se décident à vivre dans le concubinage. Le maire d'Albertacce écrivait au sous-préfet de Corte, en 1829 : « Le vrai motif qui empêche les » mariages, est que quelques-uns, et peut-être le plus grand nombre, » n'ont pas le moyen d'obtenir des dispenses, et qu'ils ne se font au» cun scrupule de vivre dans l'inceste et le concubinage. » Le maire d'Asco écrivait à la même époque : « Les mariages sont peu nom» breux, parce que quelques-uns, manquant de moyens pour sub» venir aux dépenses que le mariage exige, y renoncent, et que les » autres croient pouvoir s'unir sans frais et sans dépendre de la loi » ni de l'église. »

Les enlèvemens et les mariages clandestins sont aussi assez communs en Corse (2). Quelquefois, dit-on, un jeune couple se présente à l'improviste chez le curé, ou le surprend à l'église, et prononce la formule « celui-ci est mon mari. — Celle ci est ma femme. » Le prêtre se croit alors obligé de consacrer cette union.

(1) Page 434.

(2) Plusieurs enlèvemens ont eu lieu, à Ajaccio, dans ces dernières années, et l'on cite un assez grand nombre de mariages clandestins.

Le 1er. juin 1832, une jeune fille de Muro, revenant de Bastia avec son grand-père et

Confréries des pénitens.

Deux nouvelles confréries se sont formées à Ajaccio, celle de Saint-Onobon, pour les tailleurs, et celle de Saint-Crépin, pour les cordonniers.

J'avais demandé à l'un de mes correspondans en Corse, homme de bien et très-religieux, quels étaient les avantages que pouvaient présenter ces associations. Il n'en voit que deux : on paie peu à peu les frais de son enterrement, qui sont considérables si l'on veut satisfaire aux convenances, et l'on s'assure les prières qui se disent chaque dimanche pour tous les confrères. Je crois que les cérémonies des confréries de pénitens, et en général les cérémonies religieuses, considérées seulement sous les rapports humains, ont un avantage auquel on n'a peut-être pas fait assez d'attention : elles occupent le peuple d'une manière décente et morale les jours où il serait désœuvré. Cet avantage est grand, sur-tout en Corse, où les rixes sanglantes sont si fréquentes : j'aime mieux voir dans les mains du marin et de l'artisan un cierge qu'un stylet.

Maisons des paysans.

Je crois les renseignemens suivans plus exacts que ceux que j'ai donnés page 445, sur la disposition du foyer (*ziglia*), et du plancher à claire-voie, sur lequel on fait sécher les châtaignes, dans les maisons des paysans corses.

La ziglia est généralement établie dans la première pièce en entrant, à l'étage situé au-dessous du grenier. C'est une caisse carrée remplie de terre battue; elle est ordinairement placée dans un angle de la pièce, quelquefois au milieu, quelquefois aussi elle est mobile. Lors-

cinq autres personnes, a été enlevée, près de Palasca, par quatre homme armés et masqués.

Le 13 septembre de la même année, la fille du maire d'Azzana a été enlevée par deux hommes du même village, le père et le fils.

Le 7 juillet 1833, une jeune fille de Tavera a été enlevée par deux hommes, l'oncle et le neveu. Le lendemain, tous les trois se sont présentés devant le maire de Bocognano, et la demoiselle a déclaré à ce fonctionnaire qu'elle consentait à épouser le jeune homme.

qu'elle est fixe, elle affleure le plancher, ou elle est un peu plus élevée.
aclaire-voie forme le plancher supérieur de la pièce où est la ziglia. On la construisait autrefois en tiges de mûrier refendues en quatre; on la fait aujourd'hui en planches.

Baraques des bergers.

J'ai dit par erreur, page 401, note 1, que ces baraques étaient couvertes en joncs, lorsqu'il s'en trouvait à proximité. On m'a envoyé des fragmens des deux plantes que les bergers emploient le plus souvent. L'une est une feuille, l'autre une tige, de graminées dont il n'a pas été possible de reconnaître l'espèce; la première, nommée dans le pays *filasca*, croît dans les endroits humides; la seconde, nommée *pagliola* (petite paille), croît près de la mer: celle-ci est préférée lorsqu'on peut s'en procurer. La *filasca* ou la *pagliola* se placent sur la couverture en makis.

Établissemens des montagnards sur le littoral.

Il existe une petite colonie de Bocognanais au Nord-Ouest d'Alata. Dix baraques et autant de maisons ou maisonnettes occupées par vingt-deux familles sont disséminées entre ce village et le col Bocca Carbinica, que traverse la nouvelle route d'Ajaccio aux bains de Guagno. Ces paysans sont plus agriculteurs que pasteurs; la plupart ont, dans le voisinage, quelques terres qu'ils cultivent, et ils en afferment d'autres, ou travaillent à la journée pour les propriétaires des environs. Ils ont une chapelle et font venir un prêtre d'Alata, lorsqu'ils veulent entendre la messe, ce qui leur coûte 3 fr. Ils donnent à leur médecin, qui réside à Appietto, trois bacins de blé par an et par famille. Ils ont toujours leur domicile à Bocognano. Les naissances sont enregistrées tantôt à Affa, tantôt à Alata, tantôt à Bocognano, quelquefois à Ajaccio. Ils ont conservé l'ancien usage de laisser croître leur barbe lorsqu'ils perdent un de leurs parens. Ils la gardent six mois pour une mort naturelle, et un an, quelquefois deux, pour une mort violente. Deux de leurs vieillards ont quatre-vingt-cinq ans. Les maisons des plus riches ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée; les plus pauvres n'ont que de chétives cabanes. Voici les dimensions et le genre

de construction de la plus petite, située, avec trois autres, au lieu dit *Chioselli*, à 500 m. S.-O. de Bocca Carbinica.

Largeur intérieure	3 m.	50
Longueur	3	00
Hauteur sous le faîte	2	40
Hauteur de la porte	1	10
Largeur	0	55
Hauteur réduite du petit mur latéral en pierre sèche contre lequel est placé le foyer	1	20
Epaisseur	0	50

Le toit en clayonnage, couvert en makis et chaume, repose d'un côté sur ce petit mur, et se prolonge de l'autre jusqu'à terre; les deux pignons sont en clayonnage et makis. Il n'y a point de lit dans cette cabane. Dans la plus riche des trois autres, il y a deux paillasses, établies sur des perches que supportent des fourches plantées verticalement. Cependant les habitans de ces humbles demeures ne demandent rien à personne; la plupart sont petits propriétaires: ils vivent tous de leur travail; ils sont libres et indépendans (1); s'ils n'ont pas d'ennemis, si la soif de la vengeance ne les tourmente pas, ils peuvent être heureux.

Je placerai cet établissement au nombre de ceux dont il serait le plus utile de favoriser l'accroissement. Situé près d'une grande route, à peu de distance d'Ajaccio, il pourrait devenir bientôt un gros village, et ce serait le plus voisin de cette ville, après Alata. L'air y est très-salubre (2) et l'eau abondante et excellente.

Progrès de l'agriculture.

Je dois à M. Bellaire la note suivante :

« MM. Marchall et Regnacq ont acquis, le 15 décembre 1831, par » acte notarial passé à Paris, les biens connus sous la dénomination

(1) On demandait à un pâtre de l'apparence la plus pauvre, qui gardait quelques chèvres sur les montagnes voisines d'Ajaccio, qui était son maître : « Grâce à Dieu, répondit-il fièrement, je n'en ai point. »

(2) Le col Bocca-Carbinica est situé à 294 m. au-dessus du niveau de la mer.

» de Migliacciajo (1), Coasina, Vallechiara, Bouza, Chezano et Pe
» dagnello (Fiumorbo). Ces propriétaires ont déjà fait de grandes
» améliorations sur les terrains qu'ils ont acquis. Outre qu'ils ont fait
» venir du continent français des instrumens aratoires de toute espèce
» et de nouvelle invention, ils ont établi des scieries à planches, et
» autres usines, et ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour mettre,
» dans un si court laps de temps, les diverses cultures à peu près au ni-
» veau de ce qu'elles peuvent être par la pratique des nouveaux pro-
» cédés agricoles. »

Tous les patriotes corses, et particulièrement ceux du Fiumorbo, doivent s'intéresser à cette entreprise. Il serait beau de voir l'exemple des grandes améliorations agricoles, partir de l'un des cantons de l'île où la civilisation passe pour être le plus arriérée.

Octrois des villes maritimes (2).

Les tarifs des octrois n'étant pas les mêmes dans les différentes villes, et variant d'une année à l'autre dans la même ville, leur produit ne peut donner une idée exacte de la richesse relative de ces villes, de leur consommation, ou de leur situation plus ou moins prospère; cependant, les indices qu'il fournit ne doivent pas être négligés.

On voit, par le tableau suivant, que le produit des octrois d'Ajaccio et de Bastia, qui avait augmenté considérablement de 1827 à 1830, a beaucoup diminué de 1830 à 1833. Ces variations coïncident avec celles que le commerce de l'île a éprouvées pendant la même période (3).

Le produit des octrois de Calvi, de l'Ile-Rousse et de Saint-Florent, s'est accru dans une grande proportion de 1827 à 1833.

Le produit de l'octroi de Bonifacio s'est accru aussi, mais il est beaucoup moins élevé, proportionnellement, que celui des autres villes. Si on les classe toutes d'après le rapport du produit de leur octroi à leur population, Bastia et l'Ile-Rousse se trouvent placées les

(1) Voir page 410.

(2) Dans le tableau que j'avais demandé du produit des octrois, et qu'on a bien voulu m'envoyer, on n'a rien porté pour Corte ni pour Sartene; j'ignore si c'est une omission, ou si ces villes n'ont pas encore d'octroi.

(3) Voir pages 550 et 552, et tableaux CIX et CXIII.

premières, sur le même rang; Calvi vient ensuite, puis Ajaccio, Saint-Florent et Bonifacio.

NOMS des VILLES.	PRODUITS DE L'OCTROI			RAPPORT du produit en 1833, à la population en 1831.
	en 1827.	en 1830.	en 1833.	
	fr.	fr.	fr.	fr.
Ajaccio...........	32,000	41,200	31,760	3, 56
Bastia............	41.250	55,000	48,500	5, 09
Bonifacio.........	3,150	2,500	4,800	1, 63
Calvi.............	»	3,675	6,150	4, 52
L'Ile-Rousse......	2,545	4,900	5,325	5, 09
Saint-Florent.....	365	670	1,005	2, 57

Partis dans les villages et dans les petites villes.

Je suis heureux de pouvoir terminer ces notes par les deux extraits suivans du *Journal libre de la Corse.*

Ajaccio, le 30 *octobre.* « L'inimitié des deux principales familles de la commune de Gavignano était connue de toute l'île; elle avait eu les plus funestes résultats. La paix entre les Giampietri et les Mattei se préparait depuis quelque temps: M. le lieutenant-général baron Lallemand a eu le bonheur de la conclure. Par ses soins empressés et par sa haute influence, la réconciliation, accompagnée de circonstances qui la rendront durable sans doute, a eu lieu le 19 du courant, à Gavignano même. »

Ajaccio, le 12 *décembre.* M. le lieutenant-général baron Lallemand vient d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance de nos concitoyens : la paix a été faite à Sartene sous ses auspices (1). C'est dimanche dernier, à midi, dans l'église paroissiale, où s'étaient rendus tous les habitans de la ville, que les deux partis ont solennellement promis de la maintenir, au nom du Dieu de justice et de miséricorde, témoin de leurs sermens. » (Feuille du 13 décembre 1834).

(1) Voy. pages 429, 430.

TABLE.

